This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49525.5 DUPL

Digitized by Google

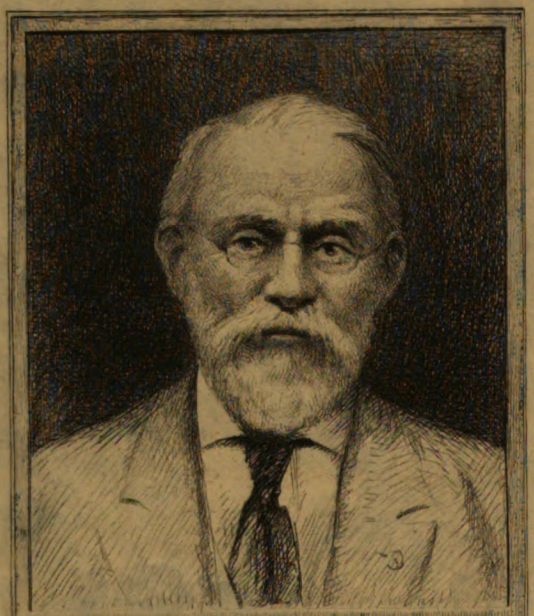

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
A16
A2

REVUE DE L'AGENAIS

Tome IX — 1882.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Tome Neuvième – Année 1882

AGEN

P. NOUBEL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR. — Ve LAMY, SUCCESSEUR

43, Rue Saint-Antoine, 43

1882

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-11-26
13603.

ANNALES

DE LA VILLE D'AGEN,

POUR FAIRE SUITE A L'ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DES ANTIQUITÉS.

(Suite)

Le 14 mars 1792. Les consuls d'Agen avaient, avant la révolution, des robes de Damas très amples, mi-parties de blanc et de noir, avec des chaperons des mêmes étoffes et couleurs, qu'ils portaient dans les cérémonies. Ces robes ayant été supprimées et remplacées par des écharpes aux trois couleurs, blanc, rouge et bleu, elles furent vendues avec les chaperons, au directoire du département qui en fit faire un dai pour la cathédrale.

Dans le mois d'avril 1792, il fut établi douze gardes champêtres chargés de veiller aux possessions de la commune et des propriétaires dans l'arrondissement de la municipalité.

Vers la fin du mois de mai, les noms des rues d'Agen furent changés. On supprima ceux qui portaient les noms des particuliers et de quelques ordres religieux des deux sexes. Plusieurs reprirent les noms qu'elles avaient anciennement, d'après le cadastre. On donna à d'autres des noms analogues à la révolution, dont quelques-uns furent encore changés quelque temps après. A la même époque, on obligea tous les propriétaires de maisons à les faire numéroter, pour l'ordre de la police et le logement des gens de guerre.

6 mai 1792. Proclamation solennelle de la déclaration de guerre faite au roi de Hongrie et de Bohême, de la part du roi des français et au nom de la nation. Cette proclamation fut faite, en exécution d'un arrêté du département, sur les principales places de la ville, par la municipalité escortée d'un détachement de la garde nationale, d'un autre du régiment de Champagne, de la gendarmerie, et précédée de la musique des deux corps.

Digitized by Google

Le 14 juillet 1792. Renouvellement du serment fédératif, sur le Champ de Mars, par deux députés de la commune, nommés en conseil général et un député par cent citoyens, entre les mains du président du district.

Tous les citoyens, tous les officiers et soldats du régiment de Champagne le prêtèrent entre les mains du maire. Après la prestation du serment, la municipalité fit planter, au milieu du Champ de Mars, un peuplier d'Italie surmonté du bonnet, symbole antique de la liberté. Ce bonnet était en fer blanc et peint en rouge. Le vent l'ayant renversé quelque temps après, la municipalité délibéra qu'il serait placé au-dessus de la girouette du clocher Saint-Etienne. Cette opération fut différée par la difficulté de l'exécuter. L'année suivante, le clocher détruit par ordre des représentants du peuple, on ne laissa subsister que la tour qu'on voit encore au-dessus des toits de la Cornière,[1] à côté de l'ancienne cathédrale. Ce fut au-dessus de cette tour que le bonnet fut placé au bout d'une pique à laquelle était attaché un large pavillon de drap aux trois couleurs, qu'on a vu longtemps flotter. Le tout a été détruit par le temps.

Le 18 juillet 1792. Publication d'un acte du corps législatif, portant que la patrie est en danger. La municipalité exige de tous les marchands qui vendent de la poudre et du plomb, une déclaration de la quantité qu'ils ont de ces deux articles, dans leurs boutiques et magasins, avec défense d'en vendre ni livrer à personne, sans permission écrite du corps municipal. On s'occupe ensuite des mesures de sûreté, et des moyens de se procurer des canons pour la défense de la ville et du district.

4 août 1792. Le régiment de Champagne part pour Vienne, département de l'Isère.

Le 8 septembre 1792. Quelques volontaires d'un bataillon de la Rochelle, qui étaient arrivés dans la matinée, s'étaient permis d'en-

---

[1] La maison dont cette base de l'ancien clocher couronne la toiture, appartient depuis longtemps à la famille Brunel. Le banc de pierre où se vendait le poisson, il y a encore peu d'années, longeait la façade de cette maison et celle de sa plus proche voisine, ancienne propriété de la famille Labesque, aujourd'hui à M. Pouyagut.

Digitized by Google

lever le carcan planté sur la place du marché [1] et de le porter à la rivière. Ils avaient, outre cela, insulté plusieurs citoyens, il se forma des attroupements pour fondre sur eux; on parlait de battre la générale. Le Conseil général ayant été informé de ces mouvements s'assembla sur le champ et requit le commandant de la garde nationale de faire prendre les armes aux cinq compagnies de grenadiers. Le commandant des Rochelais fut prié de se rendre à la maison commune. Le maire se plaignit à lui de la conduite de ses soldats et l'invita à les contenir. Cet officier se plaignit, à son tour, qu'on avait frappé un des siens. Les torts réciproques furent reconnus; les deux corps se donnèrent le baiser de paix et firent la patrouille ensemble.

Le 23 septembre 1792, un bataillon de Nantes arrive à Agen et part le 25 dudit. Il avait deux pièces de canon, et se rendait à l'armée du Midi.

Les assemblées primaires, sans distinction de citoyens, nommèrent des électeurs, les 26, 27 et 28 août 1792, pour le choix des députés à la convention nationale. L'assemblée électorale se tint à Nérac; elle commença le 2 septembre ses opérations et les termina le 28.

Autre assemblée électorale tenue à Casteljaloux le 11 novembre 1792 et jours suivants, pour le renouvellement des corps administratifs et judiciaires du département de Lot-et-Garonne.

L'Ere de la République française commença le 22 septembre 1792.

Au commencement du mois de septembre, on désarme toutes les personnes qu'on croyait suspectes et ennemies de la Révolution; on renferme celles qu'on jugeait les plus dangereuses. Il y avait plusieurs maisons de réclusion; les ci devant nobles étaient renfermés

---

[1] Le carcan, poteau peint en rouge et muni d'un anneau de fer, était placé à l'entrée de la place du marché, un peu en avant de la librairie de M. Allègre.

Digitized by Google

au collège;[1] les prêtres aux ci-devant religieuses de Paulin[2] ou au séminaire; les dames et religieuses, à l'hôpital Delas;[3] on fait des visites domiciliaires dans les maisons des reclus; on efface toutes les armoiries qui paraissaient au dehors ou sur les tableaux; on coupe, on arrache celles qui tenaient aux tapisseries; on oblige même les perruquiers à effacer le manteau ducal peint sur leurs enseignes. L'armorial de la ville d'Agen est enlevé dans tous les lieux où il était apparent. Tout cela se faisait par les ordres d'un comité appelé Révolutionnaire ayant sous son commandement une compagnie qui portait le même nom.[4]

Le 13 septembre 1792. Le conseil général de la commune, sur la demande de la société populaire, délègue deux de ses membres pour se transporter dans les maisons et jardins qui avoisinent l'église des pénitents gris, où la société tient ses séances, pour s'assurer si aucun malveillant n'y pratique pas quelque mine nuisible aux membres de cette société.

Le 30 septembre 1792. Prolamation à Agen du décret de la Convention nationale, qui supprime la royauté en France et établit la République.

---

[1] Ce collège, dirigé par les Jésuites (1591-1762), par les Jacobins (1762-1767), par des prêtres séculiers (1767-1781), enfin, par les Oratoriens, à cette dernière date, occupait tout le local de la place où se tient le marché de la volaille et des maisons avec jardins qui l'entourent. Il avait une assez belle chapelle dont le clocher, surmontant l'entrée principale de l'établissement, était situé sur la ligne de prolongement de la rue Grande-Horloge, vers le milieu du mur de clôture.

[2] Elles s'étaient établies à Agen en 1619 dans le quartier qui a conservé leur nom. Leur local comprenait tout le côté de la place Paulin où se trouvent les immeubles de MM. de Lassalle, Despans, etc., etc., et sur la rue Pontarique, l'ancienne maison Laboubée. Elles appartenaient à l'ordre de de Notre-Dame et suivaient la règle de saint Ignace.

[3] Hospice Saint-Jacques actuel.

[4] Dans cet article, tout ce qui regarde les reclus et les maisons où ils furent renfermés, se rapporte au mois de septembre de l'année suivante. Jusqu'alors on n'avait que désarmé et consigné les suspects. Le comité et la compagnie révolutionnaire ne furent formés qu'en 1793 (*Note de Proché*).

Digitized by Google

Au mois d'octobre 1792, en exécution de la loi du 18 août précédent, qui supprime toutes les congrégations et corps religieux, et de celle du 10 septembre suivant, le district fait des inventaires de tous les effets qui se trouvent dans les couvents des deux sexes, dans les chapelles des trois compagnies de pénitents,[1] et dans celle de l'ermitage. Toute leur argenterie est portée au district, sous l'autorité du Directoire du département.

Le 3 décembre 1792. Les assemblées primaires nommèrent deux Juges de paix pour la ville : M. Lacuée l'aîné, pour la section de la maison commune, et M. Lafaugère père, pour celle de l'hôpital Saint-Jacques.[2] Elles nommèrent aussi six assesseurs et un greffier pour chaque Juge de paix.

Le 9 décembre 1792, et jours suivants, les mêmes assemblées procèdent à l'élection du Maire, du Procureur de la commune, de son Substitut, de onze officiers municipaux et de vingt-quatre notables. M. Lafont du Cujula fut élu maire; M. Barsalou fils aîné, procureur de la commune, et Raymond Noubel, substitut.

Le 21 janvier 1793, mort de Louis XVI.

Le 31 janvier 1793, tous les corps constitués de la ville d'Agen, sur l'invitation du Directoire du département, se réunissent dans une de ses salles, d'où ils se rendent dans l'église des ci-devant Jacobins, et font serment d'abjurer toute espèce de royauté, de dictature, etc.

La commune d'Agen possédait autrefois toutes les îles, prés et

---

[1] Trois confréries de pénitents s'étaient établies à Agen en 1600, sous l'épiscopat de Nicolas de Villars. Les Blancs avaient leur chapelle dans la vaste maison de la rue Saint-Antoine, qui fait exactement face à la rue Londrade; les Bleus, dans la rue Saint-Jérôme, vis-à-vis la maison Tropamer; les Gris, dans l'impasse Sainte-Quitterie, au bout de la rue du Temple et plus tard dans une dépendance de l'habitation actuelle de M. Rotch Barsalou, au coin de la rue Font-Nouvelle et de la rue des Augustins.

[2] L'hôpital Saint-Jacques occupait tout le pâté de maisons que délimitent la rue des Martyrs, la rue Saint-Jacques, la rue Saint-Jolifort et la place Sainte-Foy.

Digitized by Google

terres qui bordent la Garonne, depuis les piliers de l'ancien pont,[1] jusqu'à l'embouchure du ruisseau qui vient du moulin de Saint-Georges, et qui s'étendent en largeur jusqu'au grand chemin, à l'exception de quelques jardins qui appartenaient à des particuliers, et qui étaient situés derrière leurs maisons Ces îles et terres donnaient à la commune un revenu d'environ mille livres. Elle fut obligée de les vendre au commencement de février 1793, pour acquitter des dettes contractées par les anciens consuls.

Le 18 février 1793, débordement de la Garonne; l'eau vint, par l'aqueduc de la rue Maillé, jusques sur la porte de M. Argenton.[2] Les allées du Gravier et de Saint-Antoine en étaient couvertes. Le lendemain, 19, le mur de ville qui servait de clôture au jardin des ci-devant Cordeliers,[3] appartenant actuellement à la gendarmerie, tomba en dehors, étant encore baigné par les eaux de la Garonne.

Le 16 mars 1793, écroulement d'une grande partie du rocher sous Bellevue, au-dessus de Prouchet. Les débris couvrirent les vignes voisines; quelques gros quartiers roulèrent jusqu'au grand chemin.

Le 20 mars 1793, un bataillon du département de l'Aude arrive à Agen; les volontaires se portent devant plusieurs maisons, les escaladent, enlèvent les girouettes, et arrachent les autres marques de féodalité. Le commandant ayant été invité à se rendre à l'hôtel commun, observe que sa troupe n'a péché que par un excès de patriotisme, et qu'elle avait voulu détruire des signes abolis par la loi. Le Maire lui représente que c'était aux corps constitués et non aux militaires,

---

[1] Le pilier en question est resté encastré dans la portion du quai qui sert de base aux deux obélisques de la passerelle, sur la rive droite de la Garonne. On appelait, il y a à peine trente ans, quartier des Iles ou plutôt *les Iles*, les terrains, alors couverts d'oseraies, compris entre le Gravier et le ruisseau de Courborieu qui baigne l'établissement des Petites-Sœurs.

[2] Actuellement à Mme veuve Lapoussée.

[3] La caserne de gendarmerie, construite vers 1840, occupe en partie l'emplacement du monastère des Cordeliers ou Frères mineurs de l'observance, qui s'étaient établis à Agen vers 1348. Le boulevard a été ouvert sur leur propriété, à partir de l'église paroissiale de Saint-Hilaire qui était leur chapelle conventuelle.

Digitized by Google

à exécuter les lois, et que, si les volontaires s'étaient aperçus de ces signes qui devaient être anéantis, ils devaient se borner à les dénoncer à la municipalité. Cette affaire n'a pas d'autre suite.

Le 26 mars, 1793, il partit 500 hommes de cavalerie et deux mille hommes d'infanterie, qui s'étaient rassemblés à Agen, de tous les districts de Lot-et-Garonne, pour aller au secours du département de la Vendée, qui était en proie aux rebelles. Ces troupes revinrent le 7 avril 1793, ayant reçu contre-ordre à Bordeaux, où l'on apprit que les troubles étaient apaisés. Mais ayant recommencé bientôt après, elles se remirent en marche le 29 avril, et restèrent dans la Vendée pendant la guerre qui a désolé si longtemps ce malheureux pays.

Le 28 mars 1793, arrivée des citoyens Garraud et Paganel, commissaires de la convention nationale, pour hâter le recrutement des armées de la République. Le Conseil général nomme une députation de six membres pour faire une visite à ces représentants qui, le lendemain, se présentent à la commune. Le citoyen Garraud, portant la parole, assure le conseil général de la confiance qu'inspire aux commissaires, le patriotisme des autorités constituées de la ville d'Agen. Le maire répond que les représentants de la ville d'Agen seront toujours empressés à faire exécuter les lois et à seconder les intentions des commissaires. Ces citoyens se retirent accompagnés par une députation du Conseil général.

Le 14 avril 1793, fête de la fraternité. Le but de cette fête était de réunir tous les citoyens par les sentiments de la fraternité, et de leur inspirer l'amour de la patrie. Il n'en fut célébré aucune à Agen, pendant les temps de la révolution, avec plus de pompe et de solennité. La société des amis de la constitution de 1790 l'avait demandée aux autorités qui y assistèrent toutes en corps. Comme le programme de cette fête fut imprimé, je n'en donnerai pas les détails : je me bornerai à dire que les neuf bataillons de la garde nationale de la ville et de la campagne y parurent en armes, avec leurs drapeaux, précédés d'un énorme faisceau, symbole de l'union et de la force ; et qu'on vit, pour la première fois, les piques que la municipalité avait fait fabriquer et distribuer à ceux qui n'avaient pas d'autres armes. Ces troupes entrèrent par la Porte-du-Pin où elles s'étaient rassemblées et formées, traversèrent la ville, prirent en passant la société populaire, la municipalité, les autres corps constitués, sortirent par la porte Saint-Antoine et se rendirent sur le Champ-de-Mars, où après un discours prononcé par le maire, on planta l'arbre de la

Digitized by Google

fraternité à l'une des extrémités du carré, et à l'endroit même où était placé l'autel qu'on avait dressé pour la célébration de cette fête.[1]

Le 26 avril 1793, une députation des élèves du collège se présente au Conseil général de la commune, et vient abjurer toute distinction, jusqu'à celle qui était le signe de leurs succès. Elle dépose sur le bureau les croix d'argent, dont ces jeunes gens font don à la patrie.

Le lendemain, 27, d'autres jeunes gens, se présentent devant le même conseil, et demandent qu'il leur soit permis de former une compagnie, sous le nom d'*élèves de la patrie*, pour le maintien de la liberté et de l'égalité. Le maire loue leur bonne volonté, et propose de consulter, à ce sujet, le district qui applaudit au civisme de ces jeunes gens, et se rend à leur demande. En conséquence, ils s'organisent en compagnie, sous la direction de trois anciens militaires. Le 4 mai suivant, ils se rendent en armes à la cathédrale où leur drapeau tricolore est béni par le citoyen Constant, évêque. Ils y avaient été accompagnés par les mêmes vétérans.

Le 2 mai 1793, les Conseils généraux de département et de district et de commune sont mis en permanence par décret de la Convention nationale du 18 mars 1793.

Dans le courant du mois de mai 1793, toutes les cloches excédant le nombre d'une par clocher, sont descendues et dégarnies ; toutes

---

[1] La promenade du Gravier, remaniée en 1867, sous l'administration de M. Noubel, a conservé son ordonnance première. La partie centrale, qu'ornent aujourd'hui deux jardins séparés par un bassin à jet d'eau, formait une pelouse rectangulaire sur laquelle on marchait librement, dont la verdure se flétrissait vite et où le piétinement produisait incessamment de grandes irrégularités de niveau. La garde nationale y manœuvra aussi de tous temps. C'est à l'extrémité de cette pelouse, dite Champ-de-Mars, c'est-à-dire vis-à-vis la rue des Acacias, dite aujourd'hui, rue Palissy, que s'élevait l'autel dont parle Proché ; (là aussi on s'en souvient, fut dressée l'élégante estrade où eut lieu la distribution des prix à la suite du concours régional de 1870.) Cette promenade justement renommée a dû à ses belles dimensions et au pittoresque de son site d'être à toutes les époques le théâtre des fêtes officielles et des réjouissances publiques.

Digitized by Google

les pièces d'artillerie, de bronze ou de cuivre qui ne sont pas propres à la guerre, dans l'étendue du département, sont envoyées à la fonderie de Toulouse, pour en faire des canons, par arrêté du directoire du département du 28 avril 1793, sur une réquisition du général Servan, commandant l'armée des Pyrénées.

Le 7 mai 1793, un courrier extraordinaire arrivé dans la nuit, apporte une loi sur les subsistances et une autre relative aux secours à accorder aux pères, mères, veuves et enfants des défenseurs de la patrie.

Le 10 mai 1793, on se servit, pour la première fois, à Agen, de la guillotine, instrument du dernier supplice sur un émigré de Marmande nommé Rives-Moustié. On l'avait déjà employée à Monflanquin, le 18 octobre précédent, sur deux assassins nommés Mascard, frères ; et à Nérac, quelques jours après, sur un malheureux qui avait fait noyer sa mère dans un vivier. Cet instrument tire son nom de son inventeur appelé Guillotin, médecin de Paris.

Le 8 juin 1793, on apprit à Agen les dissensions qui régnaient dans la Convention nationale, les évènements des 31 mai, 1 et 2 juin; que la Convention était comprimée par un parti composé d'anarchistes et désorganisateurs, surtout par la Commune de Paris; que plusieurs députés de la Gironde et autres avaient été arrêtés. A cette nouvelle, la société populaire s'assembla et prit la résolution de ne se déclarer pour aucun parti, mais de se réunir à tous les bons citoyens pour sauver la patrie. On reçut en même temps des adresses de plusieurs grandes villes qui, prévoyant les maux que ces fatales divisions pouvaient causer à la chose publique, proposaient diverses mesures pour sauver l'Etat des dangers qui l'environnaient, et pour venger la souveraineté nationale outragée par quelques scélérats. Une de ces mesures était de former une nouvelle Convention, qui se serait réunie dans une ville centrale de France, avec une force capable de faire respecter ses décrets. Dans cet état de choses, la société populaire envoya des commissaires dans les départements circonvoisins, pour en connaître l'esprit public, et auprès des sociétés affiliées de Lot-et-Garonne pour les inviter à envoyer des députés à Agen, afin de se concerter ensemble sur un objet aussi important, et sur les moyens à prendre dans une telle crise. Cette assemblée où se trouvèrent les membres de toutes les autorités constituées de la ville, tint ses séances pendant trois jours, les 16, 17 et 18 juin. Après des débats longs et orageux, il fut délibéré que le Conseil général du

Digitized by Google

département serait constitué en commission populaire de salut public, à laquelle seraient adjoints un membre de chaque district, le Président du tribunal criminel, l'accusateur public et un député des communes de chaque chef-lieu de district; que cette commission subsisterait pendant que durerait le danger de la patrie, qu'elle était autorisée à prendre toutes les mesures et à faire toutes les dépenses nécessaires pour maintenir la République, l'ordre et la tranquillité, et que le département de Lot-et-Garonne agirait de concert avec les autres départements. Sur ces entrefaites, un courrier extraordinaire apporte une adresse de la Convention aux Français, avec un décret qui déclare traitres à la patrie, les administrateurs magistrats du peuple, juges et tous les fonctionnaires publics qui auront pris ou signé des arrêtés tendant à armer les sections du peuple les unes contre les autres, ceux qui provoqueront ou favoriseront des rassemblements, et menace de poursuivre comme tels les chefs et instigateurs des troubles. Ce décret qui fut bientôt suivi de quelques autres de cette espèce empêcha que les révolutions prises dans l'assemblée tenue à Agen, n'eussent leur effet. Au reste, comme tous les détails de ce qui se passa à cette époque ont été imprimés et répandus avec profusion dans cette ville et dans le département, je me borne à en donner un court aperçu.

Le 1er juillet 1793, un courrier extraordinaire envoyé de Perpignan par les administrateurs de ce département, porte la nouvelle que les Espagnols ont pris le fort de Bellegarde et sont entrés sur le territoire français. Ces administrateurs demandent de prompts secours en hommes, en vivres et munitions de toute espèce.

Le 11 juillet 1793, on publia à Agen l'acte constitutionnel présenté au peuple français par la Convention nationale, le 24 juin, an deuxième de la République. Toutes les autorités assistèrent à cette publication qui se fit sur toutes les places. L'esprit de cet acte se trouve en substance dans un des derniers articles, conçu en ces termes : « La Constitution garantit à tous les Français l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, la dette publique, le libre exercice « des cultes, une instruction commune, des secours publics, la liberté « indéfinie de la presse, le droit de pétition, le droit de se réunir en « sociétés populaires, la jouissance de tous les droits de l'homme. » En tête de l'acte constitutionnel, est la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclamée par la Convention, en présence de l'être suprême. Je citerai l'article 6 : « la liberté est le pouvoir qui

Digitized by Google

« appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits « d'autrui; elle a pour principe, la nature; pour règle, la justice; « pour sauvegarde la loi; sa limite morale est dans cette maxime : « ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. »

Le 10 août 1793, fédération du district d'Agen. Cette cérémonie eut lieu sur le Champ-de-Mars où un autel était dressé. Là, après un discours prononcé par le président, les corps constitués et des députés de toutes les communes du district firent, pour la première fois, le serment de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Les musiciens chantèrent l'air fameux des marseillais : *Allons enfants de la patrie*, et la cérémonie fut terminée par le refrain : *Ça ira.*

Le même jour, la bannière fédérative du département de Lot-et-Garonne fut brûlée. Cette superbe bannière, signe représentatif de la fédération du 14 juillet 1790, qui, de tous les Français, ne devait faire qu'une seule famille; cette bannière que nos députés avaient apportée à Agen, où elle avait été reçue avec tant de témoignages d'allégresse; qu'on conservait avec tant de soin dans les archives du département; dont l'inauguration avait été faite avec tant de pompe, d'éclat et de magnificence; que tant de citoyens avaient juré de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang; cette même bannière fut traînée et déchirée dans les rues, et ses restes furent brûlés sur le Champ-de-Mars, au lieu même ou elle avait paru si brillante, le 14 juillet 1791. — *Sic transit gloria mundi.*

Le 30 août 1793, on reçoit à Agen un décret de la Convention nationale du 23 du même mois, qui déclare que tous les Français sont en réquisition permanente, pour le service des armées; que les jeunes gens iront au combat; que les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances; que les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; que les enfants mettront le vieux linge en charpie; que les vieillards se feront transporter sur les places publiques, pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des Rois et l'unité de la République; que les maisons nationales seront converties en casernes et les places publiques, en ateliers d'armes; que le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre. La levée sera générale; les citoyens non mariés ou veufs sans enfants de 18 à 25 ans, marcheront les premiers. En vertu de ce décret, et sur la réquisition des représentants du peuple, en mission à Toulouse, il fut sur le champ organisé un bataillon dans le district d'Agen. La ville fournit dix hommes.

Digitized by Google

Dans le même temps, le directeur du département invite tous les citoyens et principalement les administrateurs, juges et commis des autorités constituées, à souscrire pour la construction d'un vaisseau de guerre qu'il veut offrir à la patrie.

Au commencement du mois de septembre 1793, plusieurs représentants du peuple envoyés par la Convention nationale pour faire exécuter ses décrets, se réunirent à Agen. Ces représentants étaient Ysabeau, Dartigoeyte, Baudot, Monestier, (du Puy-de-Dôme), Paganel, Chaudron, Rousseau, Pinet aîné, Leyris et Tallien. Ils prirent plusieurs arrêtés les 18, 19, 20 et 21 septembre. Par le premier, du 19, ils formèrent un comité qu'ils appelèrent *de salut public*, composé de six membres choisis parmi les citoyens qui leur étaient les plus dévoués, du nombre desquels était un Jacobin ou Dominicain, nommé Calmon, homme audacieux et pervers. Ils donnèrent à ce comité le droit de mettre en état d'arrestation toutes les personnes qu'il jugerait suspectes, domiciliées non seulement dans la ville, mais encore dans l'étendue du district d'Agen, et firent défense à toute administration, tribunal ou autre autorité de le troubler dans ses fonctions. Un autre arrêté du 20 portait que tous les fonctionnaires civils et militaires de la ville d'Agen et du département de Lot-et-Garonne, qui avaient pris part aux mesures fédératives des 17, 18 et 19 juin précédent, seraient destitués, et qu'il serait, sur le champ, procédé à leur remplacement. Il fut défendu aux administrateurs de sortir de la ville d'Agen, avant d'avoir fourni les renseignements qui devaient leur être demandés par les représentants du peuple. Par arrêté du même jour, le citoyen Brostaret, accusateur public, fut destitué de ses fonctions, pris dans sa maison et traduit, par mesure de sûreté générale, dans la maison de réclusion à Auch, à cause, est-il dit, de ses talents et de l'influence qu'il avait sur les bons sans-culottes si faciles à séduire. Par un quatrième arrêté, tous les jeunes gens ou hommes veufs, sans enfants, depuis vingt-cinq ans jusqu'à trente-cinq accomplis. non travaillant à la culture des terres, non ouvriers ou artisans (ceux qu'on appelait *muscadins*), sont requis et appelés à marcher au secours de la patrie : « les « biens des citoyens requis et qui ne se présenteront point au jour « indiqué, seront mis sous le sequestre, et les noms de ces citoyens « seront imprimés et affichés avec cette indication : Liste des « lâches qui ont refusé de servir la patrie ».

Le même jour, 20 septembre, la société populaire ayant témoigné

Digitized by Google

du mécontentement, et protesté contre les mesures prises au sujet du citoyen Brostaret et autres, ses représentants prirent un arrêté par lequel ils déclarèrent la société dissoute, firent apposer les scellés sur tous ses registres, et après l'avoir épurée, et en avoir banni ceux qu'ils appelaient les modérés, l'ayant enfin formée et composée à leur gré, ils firent fermer le local qu'elle occupait, et la transférèrent dans l'église de l'ancien collège. Ainsi les fondateurs de cette société qui jusqu'alors, par le bon esprit qu'ils avaient su y répandre, avaient maintenu la paix et le bon ordre, non seulement dans la ville d'Agen, mais encore dans tout le département, en furent rejetés et relégués à la barre où ils étaient exposés aux railleries, aux injures et aux menaces d'une poignée de factieux qui ne respiraient que le désordre et le pillage. Ils n'osaient même pas s'en absenter, par la crainte d'un sort plus fâcheux. Je puis parler de tout cela savamment, *quorum pars fui.*

La première séance de cette nouvelle société se tint dans l'église du collège, le 21 septembre; les représentants y assistèrent, et après un discours analogue à la nouvelle installation, et dans lequel les proscrits ne furent pas ménagés, il fut délibéré qu'il serait célébré une fête à cette occasion. Cette fête eut lieu le dimanche suivant. Tous les membres marchaient sur deux rangs, portant chacun un outil ou un attribut propre à l'agriculture, aux arts ou aux métiers. On y voyait plusieurs bannières, dont chacune portait une des inscriptions suivantes : *Vive la République! Vive la Montagne! Vivent les sans-culottes! A bas les royalistes, les fédéralistes, les Girondins!* On y portait encore le tableau de Marat, tué par Charlotte Corday, Le cortège dirigea sa marche par les différentes rues qui aboutissent à la place publique. On affecta de le faire passer devant le local où l'ancienne société tenait ses séances. Il s'y arrêta, et, sur-le-champ, on entonna le couplet de l'hymne des Marseillais, qui commence ainsi : « Tremblez tyrans et vous perfides », etc. On arrive enfin sur la place, où était dressé un bûcher; là, on livra aux flammes tous les tableaux qu'on avait retirés des églises, ceux qui représentaient des rois ou des princes, ou qui retraçaient quelques vestiges de la féodalité, en un mot, tous ceux qu'on avait trouvés dans les maisons des particuliers et au château d'Aiguillon.[1] Tous

[1] De la galerie de tableaux qu'y avait formée, sous Louis XV, le duc de Richelieu, sont sortis les beaux portraits et les admirables gouaches

Digitized by Google

ces tableaux, dont quelques-uns étaient des chefs-d'œuvre, avaient été portés sur un tombereau qui suivait le cortège. On y remarquait le portrait de Louis XV, représenté en grand, le sceptre à la main, placé sur le devant du tombereau. On brûla en même temps tous les papiers seigneuriaux, féodaux, procès-verbaux fédéralistes du département, et ceux de l'ancienne société populaire.

Les représentants, sur le point de se séparer pour se rendre dans les divers départements où ils étaient délégués, chargèrent Tallien et Paganel de l'exécution des arrêtés qu'ils venaient de prendre à Agen. En conséquence, Tallien, dans une assemblée publique qu'il tint le 25 septembre, dans l'église des ci-devant Carmélites, actuellement celle du collège,[1] renouvela toutes les autorités, destitua tous les administrateurs et fonctionnaires qui avaient pris part aux arrêtés des 17, 18 et 19 juin dernier, comme fédéralistes et ennemis du bien public, et les remplaça sur le champ par d'autres qui avaient manifesté jusqu'alors des sentiments énergiques et révolutionnaires. La liste des destitués et des remplaçants fut imprimée ; elle est assez connue. Je me bornerai à dire que le citoyen Lafont, maire d'Agen, fut remplacé par le citoyen Géraud, chirurgien ; les citoyens Barsalou fils aîné, procureur de la commune, et Noubel, substitut, par les citoyens Fontanié, notaire, et Barsalou, fils de Louis. Le lendemain, 26, la nouvelle municipalité fut installée.

Tous ceux qui la composaient prêtèrent le serment qui suit : « Je « jure de maintenir de tout mon pouvoir, la liberté, l'égalité, l'unité « et l'indivisibilité de la République, ou de mourir à mon poste en la « défendant ; de remplir, avec zèle et courage, les fonctions qui me « sont confiées. Je jure une haine et une guerre éternelle aux Rois,

---

(celles-ci de Van Blarenbergue), qui décorent les salons de l'Hôtel de la Préfecture ; de là aussi la copie ancienne de *Saint-Jean au Désert* (Raphaël), *la Nymphe et le Satyre*, et *Diane et Actéon* (de Largillière), *la distribution des pains* (de Subleyras), qu'on voit au musée d'Agen.

[1] C'est la chapelle actuelle du Lycée, seule partie qui reste des bâtiments du collège fondé en 1810 dans le local où les Carmélites s'étaient établies en 1629 et qui devint, en 1790, le siège de l'administration du département, puis l'Hôtel de la Préfecture.

Digitized by Google

« aux Tyrans, aux Dictateurs, à tout individu qui voudrait usurper « la souveraineté du peuple, et aux fédéralistes. »

Cette installation fut faite, et le serment prêté en présence des citoyens Laliman, de Marmande, et Fraigneau, de Cahusac, commissaires nommés par Tallien. Toutes les autorités administratives et judiciaires du département furent renouvelées de la même manière.

Bientôt après, en exécution des arrêtés précédents, les maisons de réclusion furent remplies de ci devant nobles ou personnes vivant noblement, des pères, mères, enfants ou parents d'émigrés, de prêtres réfractaires et de tous ceux qui parurent suspects. Jusqu'alors les arrestations avaient été faites par des gendarmes ; mais comme ils ne pouvaient y suffire, on forma une compagnie appelée révolutionnaire, composée des gens d'élite dans la classe des sans culottes, et qui s'acquittait avec zèle des commissions qu'on lui donnait ; on y joignit une troupe à cheval pour se porter dans les campagnes. Les nobles et autres suspects furent renfermés dans l'ancien collège, où est maintenant la place du roi de Rome ;[1] les prêtres dans le couvent des ci-devant religieuses de Paulin ; (là était aussi le vertueux frère Eyméric, hermite, le seul des frères qui fût resté à Agen, après leur expulsion de Saint-Vincent. Etant tombé malade, il fut transporté à l'hôpital, où il est resté jusqu'à sa mort, arrivée en 1809), les femmes et filles à la manufacture Delas, maintenant dépôt de mendicité. Chacune de ces maisons avait un concierge qui surveillait soigneusement les reclus confiés à sa garde, et empêchait qu'ils ne communiquassent, même par lettres, avec les personnes du dehors ; il fouillait dans les plats où l'on apportait leurs vivres, et s'il découvrait quelque chose qui lui parût suspect, il en faisait le rapport au comité révolutionnaire, qui avait succédé au comité du salut public, ou plutôt il n'avait changé que de nom ; car c'étaient de là que partaient toujours les mandats d'arrêt contre ceux qu'on dénonçait, ou qu'on soupçonnait ennemis de la République.

---

[1] Cette place dont le nom a changé avec chaque gouvernement que la France s'est donné, qui s'est appelée *Place du Collège*, du *Roi de Rome*, *Bourbon*, d'*Orléans*, de *la République*, est restée pour la masse de la population, la place de *la volaille*, à cause du marché très fréquenté, qui s'y tient depuis un siècle.

Digitized by Google

On exigea que tous les citoyens se tutoyassent; celà ne pouvait être autrement sous le règne de la liberté et de l'égalité. On ne pourrait croire combien le *tu* et le *toi* firent des progrès en peu de temps. Les jeunes gens tutoyaient les vieillards; les commis, les employés subalternes employaient cette espèce de familiarité à l'égard des administrateurs; les maitres mêmes le permettaient à leurs domestiques, et n'auraient pas osé le leur défendre.

Quoique toutes les distinctions fussent abolies, cependant les sans-culottes portaient à la boutonnière, une médaille en cuir ou maroquin. (Il est tombé entre mes mains une de ces médailles en cuivre jaune, que j'ai donnée à M. de Saint-Amans.) [1] Elle était ovale, on lisait sur un des côtés : *sans culottes*, et sur le revers : *La République ou la mort*. Cette médaille était une espèce de sauvegarde contre les poursuites du comité révolutionnaire; aussi était-elle recherchée avec grand soin, et il était difficile de l'obtenir. Les dames mêmes la portaient. Quelques-unes l'achetèrent bien cher, et avec cette décoration, elles étaient aussi fières que la chevalière d'Eon.

Aux croisées des sans-culottes, on voyait flotter des petits drapeaux de drap aux trois couleurs. On lisait sur toutes les portes en gros caractères: *La République ou la mort*; mais comme tous les citoyens voulaient paraitre sans-culottes, ils firent tous mettre la même inscription.

On acheva de détruire, à la ville et à la campagne, les tours, tourelles, pavillons et murs garnis de créneaux. Les pont-levis furent abattus; les fossés qui environnaient les châteaux furent comblés

---

[1] Jean Florimond Boudon de Saint-Amans, né à Agen en 1747, mort le 28 octobre 1841. Nommé commissaire par le Roi en 1790 pour l'établissement du département de Lot-et-Garonne, puis successivement membre du Directoire départemental et du Conseil Général, il était, au moment de sa mort, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, depuis l'an 1810. On lui doit, entre autres importants ouvrages d'histoire naturelle, La *Flore Agenaise* (Agen, 1821) et dans un autre ordre d'idées, une *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, en 2 vol. in 8°, publiée par le plus jeune de ses fils, en 1836. — Saint-Amans avait été professeur d'histoire naturelle à l'École centrale du département.

Digitized by Google

De grosses taxes furent imposées aux personnes riches. Les autres furent invitées à échanger leur argent pour des assignats, qui alors perdaient beaucoup. Il y avait, à cet effet, un bureau ouvert chez le Receveur général. Peu de citoyens osèrent s'y refuser. Outre cela, on apporta de toutes parts à la municipalité et à la société populaire, des *dons patriotiques* en argent, assignats, linge, batterie de cuisine, etc. Les militaires décorés de la croix de Saint-Louis et à qui il était défendu de porter cette marque de leur bravoure, ou de leurs longs services, vinrent la remettre sur *l'autel de la patrie.* On imagine bien que le cœur n'avait pas grande part à toutes ces démonstrations de patriotisme, et qu'elles étaient inspirées par la terreur qu'on avait su répandre dans tous les esprits.

Vers ce même temps, la société populaire obligea tous les administrateurs, juges et autres fonctionnaires publics à porter la moustache. Celui qui s'y serait refusé aurait risqué d'être destitué.

Tous les citoyens nés en pays étranger furent tenus de demander à la municipalité une carte d'hospitalité, conformément à la loi du 6 septembre 1793.

Les journées des ouvriers de tous les états furent taxées. On mit un maximum sur toutes les marchandises sans exception, sur les draps, toiles, cuirs, etc., sur les comestibles; sur les viandes, même sur les saucissons et boudins; sur toute espèce de volaille; sur les fruits et légumes, raisins, oignons, choux, etc. Les marchands et débitants furent obligés de livrer leurs marchandises au prix fixé par le conseil général de la commune. Aussi les boutiques furent bientôt pleines de gens qui, avec des assignats, allaient se pourvoir des articles dont ils avaient besoin ou qui leur faisaient plaisir. Ce maximum fut très préjudiciable à plusieurs marchands de cette ville. Le peuple l'appelait la loi salutaire du maximum, car c'était en vertu d'une loi qu'il avait été établi; il ne fut levé qu'au mois de décembre 1794.

Cependant les grains étaient fort rares; il était bien difficile de s'en procurer, même en les payant fort cher; on était alarmé pour les subsistances; le peuple était inquiet. On visita les greniers; on obligea les personnes qui en avaient de les porter sur la place, aux jours de marché. Il fallait y tenir une forte garde pour empêcher que les grains ne fussent enlevés par le peuple qui y accourait en foule.

A cette même époque, toutes les églises furent fermées; on ne les ouvrit que pour y établir des écuries ou des greniers à foin, des ate-

Digitized by Google

liers de salpêtre furent placés dans celles des ci-devant religieuses du Chapelet[1] et des Pénitents blancs. On avait renfermé, comme nous l'avons déjà dit, les prêtres qui avaient refusé de prêter le serment prescrit par la constitution, appelés *réfractaires*, les autres, appelés *constitutionnels* ou *conformistes*, avaient vécu tranquillement jusqu'alors; mais bientôt on leur interdit toutes les fonctions de leur ministère, et on les força à se retirer dans le chef-lieu de leur district, et à y rester sous la surveillance des autorités. Presque tous remirent leurs lettres de prêtrise sur les bureaux des sociétés populaires ou des conseils généraux de leurs communes. À Agen, les ci-devant nobles remettent leurs titres de noblesse. Les avocats, médecins, chirurgiens, les orfèvres même apportent leurs diplômes, titres ou lettres de maîtrise, pour être brûlés à la fête de la *raison* qui devait être bientôt célébrée.

Plusieurs prêtres constitutionnels se marièrent. Il faut cependant avouer que très peu le firent par goût, et que les autres s'y décidèrent par crainte et pour se dérober à la persécution.

Après les mesures prises à l'égard de tous les prêtres, il fut défendu d'observer les dimanches et autres fêtes de l'église; il fut ordonné de ne reconnaître d'autre jour de repos que le *décadi* qui était le dixième jour de chaque décade; il y en avait trois par mois. On ne reconnaissait d'autre calendrier que le républicain, décrété le 4 frimaire an II (24 novembre 1793), qui abolit l'ère vulgaire pour les usages civils, et ordonna qu'à l'avenir tous les actes publics seraient datés suivant la nouvelle organisation de l'année.[2]

---

[1] Le couvent du Chapelet occupait tout l'emplacement compris entre la rue des Amours, la rue Saint-Caprais au point où elle aboutit à cette rue, le côté Est de la place Saint-Caprais jusqu'à l'ancienne maîtrise, et la rue Font-Nouvelle. La rue Neuve-du-Chapelet a été ouverte sur ses dépendances. Les religieuses du Chapelet suivaient la même règle et portaient le même habit que les Dominicaines d'aujourd'hui.

[2] Ce calendrier fut observé environ douze ans; un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII, ordonna que le calendrier grégorien serait remis en usage dans tout l'empire français, à compter du 1er janvier 1806.

(*Note de Proché.*)

Digitized by Google

Les baptêmes, mariages et sépultures ne furent plus des actes religieux, mais purement civils. Les municipalités seules demeurèrent chargées de recevoir et de conserver, dans des registres particuliers, les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, conformément à la loi du 20 septembre 1792. A Agen, il y avait quatre officiers publics; on allait faire chez eux les déclarations des naissances et des décès; les mariages se faisaient à la commune, par l'officier public de la paroisse de l'un des époux. Plusieurs sans-culottes apportèrent leurs enfants à la société populaire, où le président leur donnait le baptême républicain. J'ai vu une fois cette cérémonie, voici comment elle se fit : Le père de l'enfant, sans-culotte très prononcé, déposa le nouveau-né sur le bureau du président; un drapeau tricolore flottait sur le berceau. « Je dépose, dit-il, mon fils « dans le temple de la liberté, pour qu'il y reçoive, en présence de « l'Eternel, le baptême républicain. » « Citoyens, répondit, le prési- « dent, s'adressant à l'assemblée, cet enfant présenté par son père, « sur l'autel de la patrie, offre à tous les républicains un exemple « qui doit être imité. Il professe les vrais principes de la raison; en « homme libre, il ne veut plus d'intermédiaire entre l'être suprême « et l'homme..... Disons à ce citoyen et à sa femme qu'ils ont bien « mérité de la philosophie et de la raison. » Après ces mots, on sortit l'enfant du berceau, décoré du bonnet de la liberté[1] soutenu par le parrain et la marraine. Le président lui parla ainsi : « Justice, vérité, « voilà les premiers devoirs de l'homme. Patrie, humanité, ce sont « les premières affections. Le baptême que je te donne est le seul « qui convient à un républicain, sois-lui fidèle. » Le président prit ensuite l'enfant entre ses bras, lui donna le baiser fraternel, de même qu'au père, au parrain et à la marraine; il en donna deux encore au père, au nom de la société, pour les transmettre à la mère.

---

[1] Ce bonnet était rouge; il était regardé comme le symbole de la liberté. Le président et les membres de la société populaire en étaient affublés. Le maire, les officiers municipaux, tous les administrateurs et les juges le prenaient pendant leurs séances. Quelques citoyens et des enfants le portaient dans les rues.

(*Note de Proché*).

Digitized by Google

On chanta plusieurs couplets analogues à la fête, avec le refrain, *ça ira;* puis on consulta l'assemblée pour savoir quel nom on donnerait à l'enfant. Après une longue discussion sur le choix de ce nom, on s'arrêta à celui de Marat. La sage-femme reçut alors l'enfant des mains du président et l'apporta à sa mère, avec le même cortège qui l'avait accompagné dans la salle. On baptisa de la même manière plusieurs enfants auxquels on donna des prénoms qui, dans le calendrier républicain, avaient remplacé les noms des saints qui se trouvent dans l'ancien. On donnait à un garçon le nom de Tonneau, de Dindon, de Grillon ou de Pissenlit, etc., et à une fille, celui de Caille, de Betterave, de Truffe ou de Vesce. *Risum teneatis.*

(A continuer.)

Digitized by Google

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS.

(OCTOBRE 1881)

I

La Société française d'archéologie, représentée par plusieurs de ses membres, notamment MM. J. de Laurière, secrétaire général de la Société, l'abbé Pottier, directeur du *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, l'abbé Couture, professeur de littérature étrangère à la Faculté libre de Toulouse, de Carsalade du Pont, de Rivière, Taillebois, Francou, Camoreyt, Gardère, Bouillé, etc., est venue, au mois d'octobre dernier, faire son excursion annuelle dans le département du Gers. Parfaitement organisée par les soins intelligents et empressés de M. Adrien Lavergne, inspecteur de la Société pour le département, cette excursion a pleinement réussi.

Si les agréables promenades que recommence tous les ans la Société fondée par M. de Caumont n'ont pas le caractère solennel et en quelque sorte officiel d'un congrès, elles n'en embrassent pas moins une diversité infinie d'études où l'esprit sérieux et chercheur trouve une source inépuisable de jouissances et d'instruction. A ce titre, le département du Gers est un des plus riches de France : il n'est pas d'époque qui n'ait laissé sur son sol si fertile des monuments d'un haut intérêt. L'époque gallo-romaine, si florissante dans tout le Midi de la France, semble encore y revivre à chaque pas ; et c'est à foison que l'on trouve, sur les bords de ses

Digitized by Google

cours d'eau, les cloîtres si gracieux de ses abbayes du XIIe siècle, comme sur le flanc escarpé de ses collines, les masses encore imposantes et toujours pittoresques de ses châteaux féodaux.

Le temps, forcément limité, n'a pas permis d'étudier à loisir ces richesses. Entre toutes, il a fallu choisir les plus importantes. Nous ferons de même; nous ne parlerons ici que de celles qui ont été visitées.

C'est du chef-lieu du département du Gers que la Société est partie le vendredi, 14 octobre, se dirigeant par la *pile gallo-romaine de Saint-Lary* vers la ville de Vic-Fezensac. Mais ce n'est, à proprement parler, que de ce chef-lieu de canton, ancienne capitale du Fezensac et principale résidence des comtes d'Armagnac pendant le XIIe siècle, n'offrant d'ailleurs par lui-même aucun intérêt archéologique, qu'a commencé, le lendemain, l'excursion.

Flottant encore au milieu des brouillards de la Guiroue et commençant à se dorer des premiers rayons du soleil, entre les vieilles murailles de Roquebrune, le château du Cosse au levant, et celui de Belmont au couchant, nous apparût, dans la vallée, *La Montjoye de Roquebrune*, un des monuments les plus curieux, unique en son genre, du département du Gers. Appartenant à l'ordre des *Sacellum* ou petits temples religieux, cette absidiole romaine, en petit appareil, isolée au milieu d'un champ à quelques pas de la rivière, offre aux archéologues, dont elle pique vivement la curiosité, de nombreux sujets d'étude. A peu près de la hauteur d'une pile gallo-romaine ordinaire, plus basse cependant que celle de Biran dont nous parlerons bientôt, elle diffère de ses semblables en ce que au lieu d'être fermée et de ne présenter une niche qu'à sa partie supérieure, elle est creuse et forme, dès le bas, une chambre assez vaste, ouverte vers l'est. Cette chambre contient elle-même, sur chacun de ses trois côtés, une petite niche à plein cintre, destinée très probablement à renfermer autrefois des objets de piété ou des insignes de dévotion. Construite du temps de l'occupation romaine, ainsi que le prouvent, trouvés çà et là à ses côtés, des débris de poteries, des briques à rebord, de petits cubes de mosaïque, un sigillum particulier avec cette inscription, TITI ÆLII HELIODORI, des culs de lampe, diverses pièces de monnaie romaine dont une Diva Domitilla Augusta très rare, etc., cette absidiole était-elle un tombeau, ou bien un baptistère? Etait-ce une simple pile qu'a utilisée plus tard le culte chrétien? C'est ce qui reste à découvrir. Ce qui

Digitized by Google

est incontestable, c'est que ce charmant monument a été dans la suite consacré au culte religieux. Nous n'en voulons pour preuve que son nom de Montjoye.

Il est, en effet, aujourd'hui définitivement acquis,[1] que l'étymologie du mot Montjoye n'est pas celle de *Mons Jovis*, ainsi qu'on l'a cru primitivement, mais bien celle de *Mons Gaudii*, et que son origine est toute chrétienne. Les Montjoyes, dans le langage vulgaire des paysans du Bigorre et de ce côté du département du Gers, sont encore de nos jours des croix de pierre dans lesquelles est pratiquée une niche renfermant généralement une statue de la Vierge. Il existe des Montjoyes à chaque coin des chemins; et c'est généralement sur ceux où jadis passaient des reliques ou qui aboutissaient à quelque lieu important de pèlerinage que l'on établissait des Montjoyes. Chacune renfermait plus ou moins quelque fragment de ces reliques. Dans l'église de La Montjoye, située entre Laplume et Ligardes, il en existe une des plus précieuses : c'est un doigt de saint Louis offert par Philippe-le-Bel. Il est donc infiniment probable que La Montjoye de Roquebrune, placée non loin peut-être d'un chemin de Saint-Jacques,[2] a, dans le temps, servi de reliquaire, à moins qu'elle n'ait été simplement un édicule religieux, élevé à la suite de quelque importante procession et pour en perpétuer le souvenir.

Mais c'est assez s'attarder à ce petit monument. Franchissons les rampes qui séparent la Guiroue de l'Auzoue et saluons, en passant, l'*église de Peyrusse-Grande*, vieille église romane, que les chapitaux très sobres de l'abside semblent faire remonter au XIe siècle. Elle comprenait, à l'origine, trois nefs, reliées à un chevet quadrangulaire. L'abbé Canèto, dans son travail sur les églises romanes de la Gascogne, lui a consacré quelques lignes : « Le cintre en fer à cheval, dit-il,[3] se fait remarquer dans les arcades qui bordent les nefs. Néanmoins aucune trace de voûte ne témoigne de la forme que devaient avoir anciennement celles que supportait, au nombre de trois, la double série de ces arcades. » Ajoutons que les contreforts

---

[1] Voir Du Cange, Viollet le Duc, etc.

[2] Voir l'étude si intéressante de M. Ad. Lavergne sur les *chemins de Saint-Jacques*. (*Revue de Gascogne*, t. XIX.)

[3] *Revue de Gascogne*, t. XI, p. 315.

Digitized by Google

de l'extérieur du chœur sont ornés de pierres agrémentées d'ornements fort anciens qui semblent provenir d'un édifice antérieur, contemporain peut-être de l'époque mérovingienne. Les trois fenêtres creusées dans ces contreforts sont supportées par ces montants. Du reste, cette église, consacrée à saint Mamet, ainsi que le rappelle une intéressante inscription placée à droite du chœur, a été plusieurs fois démolie. C'était un ancien prieuré de Bénédictins, qui dépendait de Saint-Orens d'Auch. Il ne reste plus aucune trace du cloître qui devait probablement se trouver au Sud.

Voici *Bassoues*, dont l'admirable tour, visible de tous côtés au dessus de la masse sombre des bois, dresse vers le ciel sa tête seigneuriale. Classé comme monument historique, le donjon de Bassoues mérite une visite attentive. Mais comment, en quelques lignes, décrire ce magnifique spécimen de l'architecture militaire au xve siècle ? Le château fut élevé en 1368 par Arnaud d'Aubert, archevêque d'Auch et seigneur de Bassoues. Il n'en reste que des pans de mur sur lesquels ont été construites ou appuyées des bâtisses modernes, et cet admirable donjon carré avec quatre contre-forts à angles droits aux quatre angles, chargé de le protéger. D'une remarquable pureté de lignes, cette masse imposante n'a subi aucune atteinte du temps. Elle a conservé ses quatre étages, dont chacun est composé d'une seule et grande salle à voûte ogivale. On admire, dans le deuxième, une belle cheminée que surmontent les armes sculptées d'Arnaud d'Aubert. Le quatrième est percé de trois fenêtres en ogive, ouvertes à l'Est, au Nord et à l'Ouest. Au dessus s'étend une plateforme octogonale ceinte de machicoulis, avec un chemin de ronde à découvert, et flanquée aux angles de quatre échauguettes. Au centre du rez-de-chaussée existe une profonde excavation, ayant pu servir jadis de puits ou d'oubliettes.

Ce coin sombre et boisé du Gers fut illustré par saint Frix, qui contribua, dit la légende, à donner la victoire aux Francs contre les Sarrasins. Frappé à mort dans la mêlée, son corps, enseveli secrètement, fut découvert miraculeusement au xe siècle ; il devint dans la suite l'objet d'une vénération toute particulière. En novembre 1020, Raymond de Bassoues, d'après dom Brugèles, fit donation aux moines de Pessan de nombreuses terres autour du château, à condition qu'un couvent de Bénédictins y serait érigé en l'honneur du Saint et près de son tombeau. On voit, en effet, encore aujourd'hui, à quelques cents mètres du donjon, l'*église de Saint-Frix*,

Digitized by Google

jadis souvent dévastée par la rivalité des seigneurs voisins, puis brûlée par Montgommery au XVIe siècle, rebâtie après son passage et n'offrant de remarquable qu'un assez joli portail renaissance au sud, avec une dédicace à saint Frix au dessus, une crypte, et enfin le sarcophage en marbre du Saint, qui fut violé pendant la Révolution.

La petite ville de *Marciac* fut notre première halte. C'est une ancienne bastide, située presque au confluent du Bouès et de l'Arros, et fondée, en 1298, au milieu d'une forêt infestée de brigands, par Guichard de Marsiac, sénéchal de Toulouse (qui lui donna son nom), Etienne de Luppé, abbé de la Case-Dieu,[1] et Arnaud-Guilhem, comte de Pardiac.[2] Construite sur le plan général des bastides et coupée de larges et belles rues à angles droits, elle renferme actuellement deux monuments importants : l'*église paroissiale* et l'*ancienne chapelle des Augustins*.

Cette chapelle est surtout remarquable par un côté de son ancien cloître ogival encore debout. Les boiseries du chœur occupent tout l'intérieur de la chapelle. Elles sont du XVe siècle, ainsi que les sculptures des stalles, fort curieuses à étudier. La chaire, de la même époque, une crédence, la porte extérieure qui semble appartenir au XIVe siècle, enfin le beau clocher octogonal qui surmonte cette chapelle, sont les points les plus intéressants à noter.

Beaucoup plus vaste, maintes fois détruite et restaurée presque à chaque siècle, l'église paroissiale, autrefois la Collégiale, est un immense vaisseau gothique, dont le côté nord extérieur est du pur XIVe siècle. A l'intérieur, les chapiteaux du chœur sont dignes d'attention, notamment celui qui représente Saint Eloi, ferrant lui-même son cheval. Il semble être du XIIe siècle, ainsi que quelques autres motifs d'ornementation. Tout le reste est postérieur. Le splendide portail ogival du XIVe siècle, actuellement renfermé sous le clocher, mérite d'être vu à cause de la singulière Résurrection du Christ, sculptée dans le fronton, représentant deux Christ, l'un en croix,

---

[1] L'abbaye de la Case-Dieu, située non loin de Marciac, a été entièrement détruite.

[2] Voir la *Revue de Gascogne*, t. III, p. 149 et 508. *Guichard de Marsiac et la Bastide du même nom*, par M. Ph. Larroque.

Digitized by Google

l'autre au dessus en gloire, et au bas le Soleil et la Lune en éclipse. On voit au devant quatre belles colonnes corinthiennes, transportées de La Case-Dieu. Au dessus, se dresse le clocher octogonal, tout en pierres d'assises, d'une hauteur peu commune. Enfin, un puits, aujourd'hui fermé, se trouve dans l'intérieur de l'église : il y fut creusé à l'époque de sa construction.

Ne quittons pas Marciac sans remercier, sur le seuil de la jolie chapelle miraculeuse qu'il vient de faire construire, M. le curé Lassalle pour son accueil bienveillant, et sans applaudir au goût artistique qui l'a guidé, pour la formation de sa riche collection de faïences, de vieux meubles, de reliures et d'éditions originales.

— Sous un chaud soleil d'octobre, la route s'étend monotone et poudreuse, plantée de hauts peupliers dépouillés à demi de leurs feuilles, le long du ruisseau de Bouès. A droite, se dressent, pittoresques et d'un grand effet, les vieilles tours du *château de Montezun*, longtemps résidence des comtes de Pardiac, qui eurent à supporter plus d'un assaut lors de la guerre des Anglais. Voici Miélan sur la hauteur. Le pays change d'aspect; on traverse des vallons étroits, on gravit de hautes montées. Tout à coup, au détour d'un bois, le pic du Midi détache à droite, dans le bleu clair du ciel, sa cime déjà couverte entièrement de neige. Les autres pics surgissent à la suite. La chaîne admirable des Pyrénées, teintée de gris et de bleu, se profile aussitôt dans toute sa longueur, depuis le Canigou jusqu'aux montagnes de Bayonne. L'horizon s'élargit de toutes parts. Au dessous, la vallée de la Baïse se déroule fertile et riante, dressant, en face, mille monticules boisés semblables à des cimes de vagues qui viendraient battre le flanc des hautes montagnes; le soleil couchant éclaire de ses rayons dorés tout l'ensemble du paysage ; et nous arrivons par les rampes rapides de Sainte-Dode et les bois de Saint-Michel et de l'antique abbaye de Berdoues, à la petite église de Saint-Clamens, perdue aux bords de la Baïse dans un oasis de verdure, et renfermant dans sa modeste et misérable enceinte un merveilleux monument.

Cette petite merveille de *Saint-Clamens* est un sarcophage, du marbre le plus pur, qui sert aujourd'hui d'autel. Deux bas-reliefs superposés en font tout l'ornement. Ce sont des scènes de moissons et de vendanges, représentées par de ravissants petits amours, des enfants, d'une beauté et d'une grâce incomparables. Au centre, figure, dans un médaillon, l'image du défunt, profil romain très accentué.

Digitized by Google

Au dessous, un carré vide qui attend encore l'inscription ; au bas, de chaque côté du médaillon, trois enfants nus, aux belles chevelures, ailés (des génies sans doute), semblant personnifier les saisons ; à gauche, en effet, on pourrait y voir l'allégorie du Printemps, tenant des fleurs, et de l'Eté, tenant une gerbe et une faucille ; et à droite, celle de l'Hiver vêtu et de l'Automne chargé de fruits. Au dessus, deux jolies scènes d'enfants, jouant le jeu du *Trochus*, qui consiste à tenir d'une main une roue d'une forme particulière, et de l'autre à la faire tourner à l'aide d'un court bâton ; sur un côté, un des petits génies a cassé sa roue ; il est arrêté et pleure de dépit toutes les larmes de son corps. Sur les bas-côtés, deux autres groupes délicieux ; à droite, deux amours portent sur leurs épaules, à l'aide d'une branche, un lourd panier de vendanges ; à gauche, deux autres petits génies procèdent le plus sérieusement du monde aux graves opérations des vendanges : l'un tient d'une main une serpette et cueille le raisin ; l'autre en remplit une petite cuve et l'écrase de toutes ses forces. Plus haut, défile une procession de petits amours, tenant, qui un panier de raisins, qui une gerbe de blé, le tout escorté de chèvres, de cochons, de chiens et de moutons.[1]

Comme on le voit, la scène est absolument païenne : le christianisme n'a pas passé par là. Sans doute, ce sarcophage fut commandé par un opulent Romain des environs, quelque riche propriétaire, amoureux, comme le sont aujourd'hui nos cultivateurs, de ses terres et de ses vignes, et qui rêva de dormir éternellement entouré du symbole de toutes ses richesses. Trouvé non loin de l'église où, depuis, le culte catholique, trop pauvre pour acheter un autel moderne, ou peut-être trop artiste pour ne pas mettre tous ses soins à sauver de la destruction cet admirable spécimen de l'art romain, en a fait bravement le maître-autel, cet élégant sarcophage devait piquer la curiosité des archéologues et provoquer des fouilles sur le terrain même où il fut découvert. La terre, cette fois encore, n'a pas été ingrate : elle a fourni de nombreux matériaux. C'est ainsi que dans un champ, à huit cents mètres sud environ de la petite église, et où, sans aucun doute, devait se trouver la villa, on a découvert récemment une magnifique piscine en marbre blanc, des bas-reliefs, des

---

[1] Ce sarcophage a été déjà signalé par M. Cénac-Moncaut (*Revue d'Aquitaine*, tome XIII, p. 181).

Digitized by Google

débris de statues, etc. ; et c'est ainsi que, voulant nous rendre compte par nous-même de l'état des lieux, nous avons trouvé dans ce champ, admirablement situé à l'entrée d'une gorge dont les profondeurs se perdent dans le creux des coteaux, et sur un plateau qui domine la vallée et la rivière, de nombreux fragments de marbre blanc de Saint-Béat, des poteries romaines et une infinité de petits cubes, gris, noirs et blancs, de mosaïques désunies.

Mais le soleil est déjà couché. Une splendide nuit d'automne s'étend sur la vallée. Quelques légers brouillards montent de la Baïse. Il faut rejoindre nos voitures qui nous attendent au gué de Saint-Clamens, et gagner bien vite Mirande, à six kilomètres de là.

Mirande, encore un de ces noms de bastide[1] du XIIIe siècle, sonore et riant. Vraie sœur de Plaisance, la ville du plaisir, de Fleurance, la ville des fleurs, de Valence, la ville des vallées, etc. Mirande porte dignement son nom et mérite bien d'être admirée. Gracieusement assise sur la rive gauche de la Baïse, Mirande fut fondée en 1285 par l'abbé de Berdoues et le comte d'Astarac, qui lui octroyèrent des coutumes et de nombreux privilèges. Elle devint la résidence habituelle des comtes d'Astarac et acquit bientôt une grande importance. Il serait trop long de raconter ici son histoire, écrite, d'ailleurs, par bien d'autres avant nous,[2] et d'énumérer seulement tous les sièges qu'elle eut à soutenir, depuis sa fondation jusqu'au XVIIe siècle, contre les troupes anglaises, les comtes d'Astarac, la fameuse comtesse Mathe et plus tard, sous les guerres religieuses, contre d'Antras et Henri de Navarre. Signalons seulement son plan, exactement dressé selon le plan général des bastides, carré, percé de rues droites et alignées, aboutissant à une place centrale et défendu par une rangée de murailles régulièrement flanquées de tours rondes et carrées ; en second lieu, son église, construite au XIVe siècle, mais entièrement restaurée de nos jours, dont la nef, démesurément large, se termine par un gracieux chevet, et dont le clocher, construit en 1405 et supportant à ses angles quatre jolies tourelles, recouvertes de leurs anciens pignons de bois, a heureusement conservé toute sa physionomie originale.

---

[1] Voir le remarquable travail de M. Curie-Seimbre sur *les Bastides du Sud-Ouest.*

[2] Monlezun, *Chronique du diocèse d'Auch*, Bourdeau, etc.

Digitized by Google

La route que nous suivîmes pour nous rendre de Mirande à Auch, en descendant jusqu'à Biran la vallée de la Baïse, nous réservait de nombreuses surprises. D'abord, à quelques pas de la ville, *la pile d'Artigues*, construite, en petit appareil romain, sur le bord de la rivière; puis l'élégant bénitier creusé dans un chapiteau roman, en marbre blanc, de la petite *église de Mouchès;* plus loin, *la pile de La Mazère,* perchée sur les hauteurs voisines; *l'île de Noé* et son château, un vrai nid de verdure, demeure des marquis de Noé, où est venu dernièrement s'éteindre le plus célèbre des membres de cette famille, le caricaturiste Cham; puis, au hameau de *Pontic,* tout un groupe de souvenirs romains, des constructions en briques rouges de la bonne époque, des plaques de marbre et une grande mosaïque noire et blanche, enfouie sous un fumier et que le propriétaire laisse dépécer en fragments avec une facilité regrettable; enfin, au milieu des bois superbes qui faisaient naguère encore l'ornement de la vallée, livrés aujourd'hui à une dévastation légale et régulière, l'imposant *château de Mazères*, jadis aux archevêques d'Auch, plus anciennement encore aux Templiers. Une halte est nécessaire sous ces beaux ombrages mélancoliques, plantés en partie vers le milieu du siècle dernier par Monseigneur de Montillet qui fit réparer le château tel qu'on le voit aujourd'hui, sur ces gazons où poussent à l'automne des nuées violettes de pâles cyclamens (fleur très rare partout ailleurs dans la contrée), dans ces grandes cours désertes qui semblent attendre encore la brillante arrivée de leurs anciens seigneurs, enfin près de ce sarcophage, caché à l'extrémité du parc,[1] dont l'inscription rappelle le souvenir touchant consacré à leur épouse et à leur mère par un noble romain et son fils.[2]

---

[1] Il a été successivement décrit par Chaudruc de Crazannes, puis par Monlezun (*Histoire de la Gascogne*).

[2] Voici cette inscription :

D. M.

AEDVNNIAE. HER
MIONES . FEMINAE
RARISSIMAE. CON
IVGI. INCOMPARAB.
AEMILIVS FRONTO
MARITVS ET POMPE
IVS LEPIDVS FILIVS

Deux amours placés à droite et à gauche de l'inscription, une hâche à deux tranchants, des boucliers, des oiseaux, etc., ornent les bas-côtés de ce sarcophage, dont la hauteur est de 0m 60, et la couverture en marbre blanc de 0m 35.

Digitized by Google

A quelques kilomètres nord du château de Mazères, et toujours dans la vallée de la Baïse, entre le Brouilh et Saint-Jean-Poutge, à la jonction de la route de Biran avec celle de Valence, se trouve, au lieu dit La Tourraque, une nouvelle pile gallo-romaine, sans contredit la plus importante de toutes celles du département. Construite, comme les autres, en petit appareil romain, d'une hauteur totale de 9 mètres, *la pile de Biran* présente à sa partie supérieure, à environ 6 mètres au-dessus du sol, une petite niche creuse, ouverte du côté sud, d'une profondeur d'environ 3m50. Cette niche existait-elle dès l'origine? A-t-elle été creusée depuis pour servir de sanctuaire à quelque image religieuse? Cet édicule se trouvait-il le long d'une voie romaine? L'opinion des archéologues varie beaucoup sur ces points. Disons cependant que l'idée la plus accréditée, partagée par notre savant collègue M. de Laurière, est, que ces piles, plus nombreuses dans le département du Gers que partout ailleurs, ne seraient pas des tombeaux, puisqu'on n'a jamais rien trouvé au-dessous, mais des édifices religieux, destinés à recevoir les bustes ou les statues de divinités païennes favorables aux voyageurs, comme Mercure par exemple, puis plus tard des statues chrétiennes. Quoiqu'il en soit, saluons en passant ces monuments d'une époque lointaine, et faisons des vœux pour qu'ils nous livrent bientôt leur secret si longtemps caché.

La route monte, pittoresque et escarpée, le long du village de Biran, gardé encore par le fantôme de sa tour, couverte de lierre. Dans le haut, l'horizon se déroule immense. On aperçoit dans le lointain, la flèche du clocher de Jegun; plus près le château du Pouy et celui d'Antras; en face, la jolie construction moderne en briques rouges du château de Larroque;[1] au-dessus, la pile de Larroque, cette fois sur la vraie voie romaine; à droite, l'élégant clocher du village d'Ordan; dans le fond, la chaîne des Pyrénées, la grande attraction de tous les points culminants du Gers; enfin tout là-bas, les tours carrées de la cathédrale d'Auch, qui, dès à présent, semblent nous appeler.

Nous n'avons pas la prétention de détailler, dans ce compte-rendu forcément restreint, toutes les richesses archéologiques que possède la ville d'Auch,[2] ni même simplement de les énumérer. *Sainte-Marie*

---

[1] Ce château appartient à M. le comte de Larroque-Ordan.

[2] Voir l'*Histoire de la ville d'Auch*, par Lafforgue, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

d'Auch, une des plus belles cathédrales de France, demanderait des volumes, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs, ainsi que tous ceux qui ne connaissent pas encore ce superbe édifice, à la belle et grande monographie publiée par M. l'abbé Canèto.[1]

Il nous suffira de dire que ce n'est qu'à grand'peine que nous avons pu, après une courte visite de trois heures, nous arracher à la contemplation des vitraux, jamais assez loués, qu'Arnaut de Moles acheva le 25 juin 1513, aux étonnantes boiseries du chœur, de la même époque, les plus belles de France avec celles d'Amiens, enfin au joli sarcophage en marbre blanc, formant l'autel de la dernière chapelle de la crypte, qui constitue avec sa diversité de feuillages et l'absence complète de personnages, un type tout particulier au Sud-Ouest de la France à la fin du ve siècle.

Nous en dirons autant de l'ancien *prieuré de Saint-Orens*, si minutieusement étudié également par M. l'abbé Canèto, dans les tomes VIII, IX, X, XI, XII et XIII de la *Revue de Gascogne*. C'est aujourd'hui un couvent d'Ursulines; il nous eût été interdit d'y pénétrer, si Mgr l'archevêque d'Auch ne nous eût, par grâce spéciale, permis d'y examiner à loisir, en même temps qu'une foule d'inscriptions pieusement conservées et habilement groupées par la supérieure actuelle la Mère Sainte-Julie, la salle capitulaire, le beau cloître ogival, la chapelle moderne et ses jolies peintures, etc. etc.

Ce n'est pas à nous de rendre compte de la réunion tenue ce même jour dans une des vastes salles du beau palais archiépiscopal, où la société historique de Gascogne, qui se trouvait là chez elle, a tendu une main amie à la société française d'archéologie. Présidée, en l'absence de Mgr de Langalerie, par M. de Laurière, cette réunion, où d'importantes communications ont été faites,[2] a eu cela de bon qu'elle

---

[1] Voir aussi du même auteur, les savants articles de détail, parus dans les divers volumes de la *Revue de Gascogne*, et même sa courte notice : *Sainte-Marie d'Auch, son histoire, ses vitraux, son chœur et sa crypte*, où sont condensés, pour l'instruction des voyageurs pressés, les plus importants renseignements.

[2] Notamment, par M. Collard, qui en récompenses de ses services a reçu une médaille de la Société d'archéologie.

Digitized by Google

a stimulé une fois de plus le zèle et l'émulation des chercheurs du Sud-Ouest et resserré entre eux ces liens de confraternité que forment toujours les études historiques et archéologiques.

Et puisque nous parlons de M. Collard, ne quittons par la ville d'Auch sans dire un mot des fouilles si curieuses qui ont été faites récemment sur le flanc de la colline qui contourne la ville du côté Nord. Ces fouilles, auxquelles ce zélé archéologue a puissamment contribué, ont mis à découvert un hypogée romain, ou chambre sépulcrale, en parfait état de conservation, signalé déjà par M. l'abbé Cazauran. Ce monument devait faire partie d'un vaste cimetière dont on retrouve à côté tous les jours des traces. Il contenait huit ou neuf tombeaux en marbre, placés encore dans leur ordre primitif, et qui, en partie découverts, avaient été précédemment violés. Un tas de petites monnaies en cuivre ou en mauvais argent, laissées dans un coin, prouve suffisamment que tout ce qui avait quelque valeur a dû avoir été enlevé. Cet hypogée, qu'on peut faire remonter au IVe ou au plus tard au Ve siècle, est, croyons-nous, unique en France. Aussi faisons-nous des vœux pour que la ville d'Auch, un corps administratif ou une société savante en fassent au plus tôt l'acquisition. C'est le seul moyen d'éviter que le propriétaire, homme d'ailleurs de bonne volonté, ne le détruise en le recouvrant de terre pour rendre à la culture l'emplacement qu'il occupe sans profit.

S'il est, dans une excursion comme celle que nous faisons, des jours consacrés uniquement aux études sévères, comme l'épigraphie et la numismatique, il en est d'autres en revanche, où les incidents du voyage, la vue de la campagne encore éclairée des derniers rayons, la variété des objets qu'on rencontre sur la route, enfin l'hospitalité si large qui partout vous est offerte, vous dédommagent amplement des fatigues de la veille. A ce titre, notre journée de Saint-Blancard et de Simorre peut compter parmi les plus charmantes. C'est toute la vallée du Gers, depuis Auch jusqu'à Panassac, que nous remontâmes pour nous rendre à l'imposant castel des Gontaud-Biron ; et, quoique un peu moins riante que les autres vallées ses voisines, celle-ci n'en offre pas moins, presque à chaque pas, des monuments pleins d'intérêt. Voici d'abord et comme pour nous souhaiter la bienvenue à cette heure matinale, *Notre-Dame du Cédon*, l'humble vierge miraculeuse, en bronze ciselé du XIIIe siècle, reposant, après maints orages victorieusement surmontés, dans sa chapelle élégam-

Digitized by Google

ment restaurée, à quelques cents mètres de Pavie.[1] *Orbessan*, grand château du XVIIe siècle, avec sa tour carrée, ses vastes salles et son imposant escalier, qui rappelle encore le souvenir de cet aimable Président au Parlement de Toulouse, membre actif de l'Académie des Jeux-Floraux, auteur de certains mélanges littéraires et philosophiques, qui sut grouper autour de lui, dans cette agréable résidence des bords du Gers, tout ce que la contrée renfermait alors d'érudits, de savants, d'artistes.[2] A côté d'Orbessan, dans une humble métairie, sise au bord de de la route, admirons en passant un beau fragment de mosaïque, où se trouve, finement dessiné, un groupe de poissons et d'oiseaux, découvert au pied de la colline voisine de *Sansan* qu'ont rendue chère aux géologues et célèbre dans le monde entier les fouilles fécondes de M. Lartet Voici *Ornezan*, dont le nom se rattache intimement à celui de Saint-Blancard; *Seissan*, connu pour ses marchés; *Masseube*, qui fut fondée par les moines de l'Escale-Dieu; enfin *Panassac*, où nous arrête un beau tumulus gaulois qui n'a pas moins de trente mètres en hauteur et de cinquante en largeur. Nous quittons ici la vallée du Gers, pour tourner à gauche, franchir les pentes abruptes des vallées de l'Arrats et de la Lauze, et après une montée des plus pénibles, arriver à Saint-Blancard.

Le *château de Saint-Blancard* date de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. Comme le donjon de Bassoues, il mériterait une monographie spéciale. Signalons toutefois la façade Nord, jadis si sévère et si sombre, percée aujourd'hui de nombreuses ouvertures gracieusement encadrées dans le lierre, la grande tour à l'angle Nord couronnée de machicoulis, la façade Sud, si élégante, renfermée autrefois dans une cour rectangulaire entourée de fossés, les deux tours qui la limitent aux angles, enfin à l'Est, la haute tour carrée, sous laquelle on passe pour entrer dans le château. Admirablement restauré par le propriétaire actuel M. le marquis de Gontaud-Biron, qui joint aux qualités exquises du grand seigneur d'autrefois le culte fervent de l'archéologue, de l'historien et de l'artiste pour les souvenirs du passé, ce château se présente à nos regards, tel qu'il devait être aux temps de sa splendeur. Son intérieur

---

[1] Voir *Revue de Gascogne*, tome XVI, page 5, *Notre-Dame du Cédon*, par B. Laffargue.

[2] *Idem*, tome VII, page 562, par P. Lafforgue.

Digitized by Google

est digne des beautés du dehors. Sans parler de la précieuse collection de meubles des XVIe et XVIIe siècles, de monnaies, de manuscrits, de faïences, de bibelots de toutes sortes qui ornent les nombreuses salles du rez-de-chaussée, arrêtons-nous un instant à ses souvenirs historiques. Ancien fief de la famille d'Ornezan, il fut apporté aux Gontaud par le mariage de la dernière descendante de cette race, Jeanne d'Ornezan Saint-Blancard, avec Armand de Gontaud, baron de Biron, plus tard maréchal de France et compagnon d'Henri de Navarre dans ses premiers combats. C'est là que naquit le second maréchal de Biron, Charles de Gontaud, à qui Nostradamus, hôte, à ce moment, du château, prédit du haut de la tour de l'Est, en présence des vassaux assemblés, le sort glorieux et aussi la fin lugubre qui l'attendaient. Enfin, c'est dans la tour carrée de l'Ouest, en face des Pyrénées, dont les premiers contreforts viennent finir aux pieds du château, que sont conservées, soigneusement classées, les archives, si riches en documents de toutes sortes, de cette illustre famille qui a joué et qui joue encore un role considérable dans notre histoire nationale.

Nous nous oublions naturellement au milieu des curiosités de toutes sortes qui nous entourent et des douceurs qui nous sont offertes. Remercions bien vite les chatelains de Saint-Blancard de leur hospitalité si gracieuse, et dirigeons-nous par la vallée de la Gimone, qui sépare en ces parages le Gers de la Haute-Garonne, vers l'*église fortifiée de Simorre.*

Après la cathédrale d'Auch, cette église est certainement la plus importante et la plus belle du département du Gers. L'abbaye remonte aux premières fondations bénédictines. Ravagée par les Normands, elle devint très prospère au XIIIe siècle sous l'abbé Bernard d'Aste, et vit, dès le commencement du siècle suivant, son église reconstruite sur un plan tout militaire. C'est le monument que nous admirons encore aujourd'hui, après l'habile restauration que Violet-le-Duc n'a pas dédaigné d'en faire. Une coupole octogonale, éclairée par huit petites ouvertures mitrées, occupe le centre de l'édifice. Elle est couronnée à l'extérieur de nombreux créneaux, entourés eux-mêmes de quatre clochetons carrés, dont la base forme les contreforts de l'édifice et dont chaque sommet est surmonté d'une pyramide romane fort curieuse. Un chemin de ronde fortifié entoure toute l'église, construite en briques rouges, et lui donne une physionomie toute guerrière. Les stalles du chœur, très belles, datent du commencement du XVe siècle :

Digitized by Google

elles sont dues aux libéralités de Jean Marre, originaire de Simorre et évêque de Condom, l'un des religieux les plus célèbres de la Gascogne. Les vitraux, notamment ceux de la chapelle de Sainte-Dode, attribués à Arnaut de Moles, rappellent par leur caractère énergique et leurs tons lumineux ceux de la cathédrale d'Auch. Ils sont, d'ailleurs, comme ceux-ci, du commencement du XVIe ou peut-être même de la fin du XVe. Rendons grâce, avant de quitter Simorre, à la famille de Carsalade-du-Pont, qui fut pour nous si pleine de bienveillance et dont l'un des fils, M. l'abbé Jules de Carsalade, ne nous a pas quittés durant toutes nos courses; franchissons les collines qui séparent la vallée de la Gimone de celle de la Save, et atteignons Lombez où la cathédrale demande une halte de quelques instants.

Monument historique comme l'église de Simorre, *la cathédrale de Lombez*, siège d'un ancien évêché, érigé en 1317, et qui eut l'insigne honneur de compter Pétrarque au rang de ses chanoines,[1] est un produit de l'art du XIVe siècle. Composée de deux nefs inégales, dont la principale est entièrement remplie par le chœur, et dont celle de gauche seule contenait les fidèles, elle renferme des stalles curieuses, de beaux vitraux du XVe siècle, une cuve baptismale en plomb du XIIIe, bel et rare spécimen de 0m78 de diamètre sur 0m29 de hauteur, une vieille croix en cristal, enfin d'anciens ornements brodés ayant appartenu à Mgr de Fénelon, neveu de l'évêque de Cambrai. A l'extérieur, l'église est remarquable par les contreforts qui soutiennent les chemins de ronde, et par un clocher octogonal à fenêtres triangulaires, élevé dans le raccourcissement de la seconde nef. Du reste, attaquée maintes fois par les religionnaires, l'église de Lombez eut beaucoup à souffrir de leurs dévastations, notamment en 1573.[2]

Voici, toujours le long de la Save, sur l'escarpement de ses collines et entouré de bois magnifiques, *le château de Caumont*, belle construction du XVIIe siècle, peut-être un peu froide d'aspect, où M. le marquis de Castelbajac se plait à montrer, avec son affabilité ordinaire, de vieilles boiseries, d'anciennes faïences, des émaux, un portrait remarquable d'Henri IV, de nombreux tableaux, et particu-

---

[1] *Revue d'Aquitaine*, t. II, p. 333. *Pétrarque à Lombez*, par M. Léonce Couture.

[2] Idem, t. II, p. 169. *Lombez*, par Mary Laffon.

Digitized by Google

lièrement les richissimes archives du château, construit par le fameux duc d'Epernon, qui renferment des documents de premier ordre sur la grande famille de Lavalette, dont l'histoire, à peine ébauchée récemment, reste encore à faire.

Gimont nous apparaît déjà, au delà du château de Larroque,[1] dans les brumes du soir. Nous avons à peine le temps d'admirer, dans la sacristie de sa vieille église, un remarquable tryptique du XVIe siècle, provenant de l'abbaye dont il ne reste plus que quelques curieux débris, et, à deux pas de la gare, la *chapelle miraculeuse de Cahuzac,* fondée en 1513, où l'on voit avec intérêt les peintures du XVIe siècle qui ornent le plafond de la nef, et un autel sculpté représentant une cène où tous les apôtres, moins Judas, sont nimbés.

Nous quittons ici la partie méridionale du département du Gers, et nous abordons la seconde moitié de notre excursion, en entrant par l'église de Fleurance, d'abord dans l'arrondissement de Lectoure, puis dans celui de Condom.

PHILIPPE LAUZUN.

(La fin au prochain numéro.)

---

[1] Ce château moderne appartient à M. Adrien de Sevin.

Digitized by Google

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES GUERRES DE RELIGION DANS L'AGENAIS.

Les trois documents qui suivent sont extraits du recueil des *Pièces justificatives* pour l'histoire de l'Agenais, commencé par Argenton et achevé par Labrunie.

Une copie de ce registre a été faite pour les archives départementales, en l'année 1868. M. Casimir de Saint-Amans, alors propriétaire du manuscrit, en avait autorisé la publication, à la demande de M. Féart, préfet de Lot-et-Garonne. Une seule feuille de cet ouvrage a été imprimée et non mise dans le commerce.

Le registre original des *Pièces justificatives* appartient actuellement à M. le baron de Bastard.

Les historiens de l'Agenais n'ont pas eu connaissance de ces documents qui paraissent ici pour la première fois; ou, s'ils les ont connus, ils sont loin d'en avoir tiré tout le parti possible. On peut se reporter à leurs récits pour être fixé sur la suite des évènements de l'année 1562, une des plus tragiques de notre histoire.

Le livre Daurée (p. 147) fournit quelques détails sur les répressions exercées par Monluc et Burye, après la retraite des Huguenots.

Les notes sur le mobilier et les pièces des trésors des églises détruits par les protestants offrent un grand intérêt. Le rétable sculpté de la cathédrale Saint-Etienne, les statues d'argent, les châsses, les six chandeliers de bronze du poids de 15 quintaux, etc., tous ces objets d'art, composés dans les styles du Moyen-Age ou de la première Renaissance, auraient de nos jours une valeur inestimable.

Les notes et commentaires de Labrunie sur ces textes sont reproduits sans autre addition.

Digitized by Google

Procès-verbal de la prise d'Agen par les Huguenots.

(*Archives de l'Évêché. Liasse : Hérétiques.*)

L'an 1562 et le dix-septième jour d'avril, environ six heures du matin, MM. Florimond..... et Jehan Guiral, fils et gendre de M. François Cahuzières, consul d'Agen, sont venus en la maison de nous Hermand Sevin, juge-mage d'Agenois et Gascoigne, lesquels nous ont dit que certain grand nombre de gens, environ de sept ou huit cent, armés de toutes sortes d'armes, avoient de grand matin saisi les clefs des portes de la ville et a présent tiennent lesdites portes et ville en leur puissance; et, pour entendre que c'étoit de cette affaire, et y donner quelque ordre, nous ont dit que Me Robert Raymond, conseiller audit siège, et ledit Cahuzières, consul, estoient dans la maison épiscopale dudit Agen, et que les autres conseillers et consuls se devoient assembler; nous sommant aussi y voloir aller pour traiter dudit affaire; auxquels avons demandé quelles gens estoient ceux qui avoient ainsi prins ladite ville et saisi les portes d'ycelle, qui nous ont dit qu'ils ne scavoient aucunement, sinon qu'ils avoient ung nommé le capitaine Truelle qui gouvernoit et conduisoit le tout. Lors, leur avons remontré qu'en ladite maison épiscopale on n'avoit accoutumé traiter de tels affaires[1] mesmement en l'absence de l'évesque, qui n'estoit en ladite ville. Par quoy, leur avons déclaré que si lesdits officiers et consuls vouloient aller en la maison de ville, où l'on a accoutumé, traicter de tels affaires, que nous irions audit lieu pour y mettre tel ordre qui nous seroit possible. Lesquels Cahuzières et Guirail nous ont dit que si nous n'allions en ladite maison épiscopalle que seroit dangier que ledit Truelle nous envoyeroit querir; et après s'en sont allés; et, quelque peu de temps après, sont venus en notre maison douse ou quinze hommes armés d'arquebuses, le feu à la main, à nous incogneus, sauf qu'on disoit que

---

[1] Le président Sevin passoit pour favoriser les protestants. Monluc le faict assez entendre dans ses Commentaires. *Labrunie.*

Digitized by Google

l'ung d'eux se nommeit Arvé, l'ung desquels nous a dict qu'on nous demandoit en ladite maison épiscopale, et qu'il nous y falloit aller pour traicter des affaires qui estoient survenues en ladite ville. Auxquels avons demandé qu'estoit l'occasion que s'estoient ainsi armés, et qui les avoit envoyés devers nous; qui nous ont répondu qu'en ladite maison épiscopale entendrions le tout, en laquelle il nous a fallu aller incontinent, sans nous vouloir rendre aulcunement réponse, et bien que d'en faire les en avons sommés plusieurs fois; et, après, leur avons dit qu'ils allassent devant et que nous yrions après en ladite maison; lesquelz soldats nous ont dit qu'il y falloit aller promptement avec eulx: quoi entendu et craignant quelque inconvénient en notre personne, nous en sommes allés avecque les sudits armés comme dessus; et, en allant, avons vu en la place publique de ladite ville grand nombre de gens armés de toutes sortes d'armes jusques au nombre de trois ou quatre cents et, estant en ladite maison épiscopale, y avons trouvé M. Robert Raymond, conseiller audit siège, M. François Cahuzières, Charles Michel, Pierre Pujols et Jacques Galdemary, consuls; et quelque peu après sont survenus MM. Jean Redon et Martin Delmas, avocats du roi, lesquels conférant ensemblement desdits affaires, certain personnage a nous incogneu nous est venu dire qu'on voulait assembler tous les officiers du Roy et consuls en ladite maison épiscopale et après audit lieu les enfermer et les tenir prisonniers. Quoy entendu et voyant devant nos yeux la vérisimilitude dudit faict, nous sommes descendus de ladite maison pour nous en aller; et, estant en la basse court d'ycelle, avons trouvé ung nommé le capitaine Truelle accompagné de dix-huit à vingt soldats armés d'arquebuses, pistolles, harlebardes et aultres armes qui menoient avec eulx, Martial de Nort, marchand dudit Agen et Me Antoine de Nort, son fils, conseiller audit siège, lequel Truelle, d'une grande audace et témérité, parlant à nous, susdits officiers du Roy et consuls, a dict et commandé de luy faire rendre et mettre entre ses mains toutes les armes des papistes, même de la maison commune de ladite ville, et de M. de Lalande, chanoine dudit Agen, qui tenoit, comme il disoit, main-forte en sa maison: disant davantage qu'il falloit que cela fut exécuté vistement, si voulions pourvoir à nos vies; auquel Truelle aurions remontré qu'il ne pouvoit ignorer que le Roy n'eut en la ville d'Agen ses officiers et en grand nombre, par le moyen desquels il estoit servi et obéi par ses subjects en ladite ville; aussi qu'il y avoit des consuls qui avoient l'administration des portes et

Digitized by Google

clefs de ladite ville et entièrement toute la police d'ycelle ; ce néanmoins que aujourd'huy certain grand nombre de gens avec ledit Truelle s'estoient estés en armes avoient pris et saisi ladite ville ayant les portes et les clefs d'ycelle en leur puyssance ; et que cela ne poûvoit estre sans entreprendre sur l'autorité du Roy, le sommant de nous rendre raison dudict faict. Lequel Truelle, de même audace et témérité que dessus, nous a respondu que cela qu'il avoit faict, c'était pour le service du Roy, d'autant que, à l'heure qu'il parloit, le susdit Roy estoit prisonnier ensemble la Royne mère entre les mains de certains leurs ennemis, et, sans nous rendre aulcune response, nous a derechef enjoint luy faire rendre promptement les armes des susdits papistes et autres susdits, autrement qu'il yroit fort mal de nous ; et sur ce s'en est allé en nous menassant. Lors, après avoir communiqué dudit affaire entre nous officiers, consuls et de Nort, a esté arresté que pour adviser mieulx audit affaire, seroient appelés et assemblés tous les jurats et plus apparents de ladite ville et pour les attendre sommes montés en ladite maison episcopale, et attendant leur venue, ledit Martial de Nort nous a récité [1] .... Et peu après sont survenus Me Antoine Coustarel, Jehan de Vaurs, dit Saint-Mamot, François Duvernet, etc., et plusieurs autres, tous jurats de ladite ville d'Agen, avec lesquels estant dans une chambre de ladite maison episcopale, avons longuement délibéré et opiné des propos tenus par ledit Truelle, et remontré que nous, juge mage et consuls, avions par deux ou trois fois escript et envoyé personnes notables vers les sieurs de Burie et de Monluc, commissaires députés par le Roy, pour pourvoir a telles séditions, afin que fut leur bon plaisir envoyer quelque garnison en ladite ville pour y tenir le peuple en l'obéissance du Roy, et que encores a present de notre mandement y estoit Me Guy Miremont, autre consul, duquel attendions response d'heure en heure, et, après longue dispute, par tous d'ung commun accord a esté arresté qu'on iroit remontrer audit Lalande les affaires et propos tenus par ledit Truelle, afin que, entenduë la réponse dudit Lalande, puissions pourvoir et rémédier à tels inconvénians aux mieulx que nous seroit

[1] Il manque icy sept à huit lignes au manuscript.

Digitized by Google

possible et aussi qu'en attendant la response desdits seigneurs, qu'on parleroit avec ledit Truelle et aultres principaulx de ladite faction ; affin les appaiser s'il estoit possible, et, tout incontinent, nous juge mage, Redon, Raymond, Cahuzières, Michel, Pujols et Galdemary par advis et délibération de tous les susdits, sommes allés vers ledit Lalande, chanoine, lequel nous a faict ouvrir sa maison et dans ung jardin d'ycelle luy avons remontré et a M. Jehan de Lalande, son frère, l'eslévation et l'émotion, qu'estoit advenuë ledit jour en ladite ville, les propos que ledit Truelle nous avoit tenus, le priant que luy-mesme en son faict nous volut déclarer sa volonté afin que puyssions remédier à telles émotions et séditions ; lequel Lalande, après avoir communiqué avec son dict frère dudit affaire, nous a dict et déclaré qu'il avoit dans sa maison une arquebeuse, un pistollet, et quelques espées qu'il remettroit volontiers entre les mains de la justice ou aultre personnage notable, pourvu qu'il fut assuré de sa personne et de ceulx de sa maison. Laquelle response entenduë, a esté arresté par nous, officiers du Roy et consuls susdits, qu'il seroit semblablement remontré audit Truelle et aultres, ses complices, de laisser les armes et ycelles remettre entre les mains de la justice ; et, ce faict, nous en sommes retournés en la maison episcopale et, passant par la place de ladite ville, y avons trouvé ledit Truelle avec quatre ou cinq cens personnes tous en armes qui s'étoient de suite rassembles ; lequel Truelle nous a suivis accompaigné de 25 ou 30 des susdits soldats ; et estant en ladite maison episcopale, nous a demendé, d'une grand fureur et audace, quelle response luy fesions ; auquel et autres de ladite compagnie avons remonstré que ledit de Lalande estoit en bonne volonté de remettre les armes entre les mains de la justice ou autres personnes notables ; et qu'il falloit que luy et autres de sa compagnie fissent le semblable ; remontrant davantage qu'il étoit fort raisonnable que chascun vescut sous l'obéyssance du Roy et que, en ce fesant, laissassent les armes qu'ils avoient levées et prinses contre le Roy. Lors ledit Truelle tout soudain a repondu, d'un grand audace et fureur, disant : « Eh comment ! est-ce la reponse qu'on « me faict ? » et nous prenant à nous juge-mage par le bras nous a commandé et aux sieurs Michel, Pujols, Gardemary, consuls, de le suivre disant : « Venés vous verrés ce que sais faire, car pré- « sentement vous verrés brûler une maison et tous ceux qui « sont dedans. » Et luy ayant fait refus de le suivre, ledit Truelle, environné de 25 à 30 soldats, nous a derechief prins et contraints d'aller avec luy ; et de faict par force nous a admenés, ensemble

Digitized by Google

lesdits Michel, Pujols et Galdemary au milieu de la place de la ville ou il avoit le nombre des soldats tel que dessus armés de toutes sortes d'armes auxquels ledit Truelle a crié a haulte voix « Aux armes! aux armes! » Et, tout soudain, lesdits soldats se sont levés, ayant leurs arquebuses prestes et dressées, comme s'ils vouloient tirer contre nous; d'autant qu'ils ne voyoient aultre subject et personne contre lesquels ledit Truelle les eut faict eslever, dont nous print une grande frayeur et crainte de mort; et apres ledit Truelle mena lesdits soldats et nous audevant la maison dudit Lalande, et, estant devant ycelle, ledit Truelle commanda a nous juge-mage faire descendre ledit Lalande auquel respondimes qu'il n'estoit en notre puissance; et lors, estant ledit Lalande a une fenetre de sa maison, ledit Truelle lui a dict d'un grand courroux et audace « Des- « cends, descends meschant, poltron, ne tire point si tu es sage » et au même instants lesdits soldats environnèrent ladite maison faisant de remparts de barriques et autres bois pour tirer de l'arquebuse; et apres ledit Lalande est descendu ayant ung pistollet à la main, auquel ledit Truelle a dict « Laisse malheureux ce pistollet et rends « toutes les armes que tu as en ta maison. » Et, après qu'ils ont eu parlé quelque peu, ledit Lalande a dict, pourvu qu'il fut assuré de sa personne et des siens, qu'il rendroit lesdites armes. Laquelle assurance ledict Truelle luy a promis et pris ledit pistollet, et a commandé a ung desdits soldats nommé Nevers entrer dans ladite maison pour prendre et saisir toutes les armes qui estoient dedans; ce que ledit Nevers a faict avec cinq ou six soldats avec luy; et, après avoir demeuré quelque peu dans ladite maison, est retourné repourtant quelque arquebuse et alebarde qu'il avoit trouvé dans ladite maison, comme il disoit; lesquelles armes il a baillé audit Truelle qui les a dispensées en notre présence a quelques soldats; et, ce faict, ledit Truelle a commandé au dict de Lalande et a son dict frère, chanoynes, et a nous de le suyvre, et ce faict avec toute la compagnie de cinq a six cents soldats nous a menés par force dans ladite maison épiscopale, en laquelle y avons trouvé encores lesdits Redon, Raymond, Delas, de Nort père et fils, Cahuzières, Pujols et Me Pierre Daurée assesseur, et Larrocque, notaire et secrétaire des consuls, et, estant tous assemblés dans la basse-court de la maison épiscopale, commençames nous juge-mage à remontrer audit Truelle et leurs complices, que ladite façon de faire n'estoit selon Dieu ni suivant les edits et ordonnances du Roy, ains c'estoit directement y contrevenir; et ledit Truelle nous a interrompu nostre propos et de meme audace

Digitized by Google

et témérité que dessus nous a dict et reprosché a chacun de nous plusieurs injures et reproches, à nous juge-mage qu'avions escript sur l'heure a Mrs Burye et Monluc pour faire mettre garnison en la ville d'Agen, pour faire mourir ceulx de la Religion; et dadvantage qu'avons faict certain procès verbal faux qu'avions envoyé audit Sr de Burye et a la court du Parlement pour faire pendre ledit Truelle, ce que ferions encore si pouvions, mais que nous en gardera bien; et audit Lalande reprocha qu'il s'étoit renforcé dans sa maison pour tuer ceulx de la Religion; et que, pour avoir plus grand secours, il avoit faict créer cette année un consul à sa poste; [1] et quand aux consuls qu'ils avoient été faits et eslus des autres consuls à la portée et au conte dudit Lalande et du sr de Blazimont (le sieur de Lacombe gd archid. abbé de Blazimont) ennemis mortels de ceulx de la Religion, mais qu'il donneroit bon ordre, qu'il n'yroit pas ainsi; disant davantage que lesdits consuls avoient escript auxdits Srs de Burye et de Monluc et envoyé de vers eulx ung de leurs compaignons aux mêmes fins que nous juge maige avions faict, et que nous nous entendions tous ensemble et avions conspiré de les faire tous mourir, en sorte que aurions fait une sentence ou mémoire pour exécuter a mort cinq ou six cents de la Religion; et, tout soudain, commandant tous ses soldats fermer les portes de ladite maison épiscopale pour la nous tenir et garder prisonniers; ce qui fut faict et exécuté par tous lesdits soldats, sauf contre le sieur Cahuzières consul, lequel, a cause de sa vieillese, fut considéré par ledit Truelle; et aussi dudit Daurée, lequel ne fut constitué prisonnier; et d'autant qu'avec nous estoit un prescheur nommé Calixte, prescheur de l'Evêque d'Agen, ledit Truelle dressant des paroles à luy, l'appellant « Meschant » par plusieurs fois luy dict : « Vous entendez bien « la vérité, mais vous preschez tout le contraire en sédition, je « vous apprendrai bien comment il faut prescher, » et commanda a trois ou quatre soldats le mener a une basse fosse de ladite maison épiscopale, ce qui fut tout soudain exécuté : Et, se tournant devers M. Dominique Cabasse, vicaire général, le bravant et menaçant que s'il fesoit plus prescher tel ou autre séditieux, il luy

---

[1] *Poste*, vieux mot dérivé de *potestas*.

Digitized by Google

feroit couper la gorge. Et sur ces entrefaites, entra en ladite maison épiscopale, Me Jehan Debroa, neveu dudit Lalande, pour parler avecque luy; mais tout soudain fut suivi par ledit Truelle avec quatre ou cinq soldats et, avec coups de baton et alebardes, jeté hors de ladite maison; et après, ledit Truelle sortit hors d'ycelle et commanda à 50 ou 60 soldats, qu'il laissa pour nous garder, de nous bien garder afin qu'aucun ne sortisse, et se fit bailler les clefs de ladite maison et des prisons, chassant tous les serviteurs de ladite maison : et, parlant auxdits consuls, commanda luy rendre Me Philip Bérard, autre consul, autrement leur feroit chercher à coup d'allebarde; et, environ l'une ou deux heures dudit jour, ledit Truelle, accompagné de plusieurs soldats ses complices parlant à Me Etienne Cunolio, vicaire dudit sieur Evèque, chanoine des deux églises Saint-Etienne et Saint-Caprasy, et avec ledit Lalande luy d't qu'ils envoyassent quérir toutes les reliques et autres ornemens d'or et d'argent qu'estoient dans lesdites deux églises et qu'il les eust deux heures après, à peine de la vie, car il les vouloit avoir; et après s'en alla. Lesquels de Lalande et Cunolio, pour garder qu'aucun inconvénient n'avint à leurs personnes, suivant les menaces dudit Truelle, envoyarent quérir lesdites reliques, lesquelles pesoient cent huit marcs d'argent ou environ, que ledit Truelle print et fit emporter avec soy. — Et, tout incontinent après et ledit jour furent admenés prisonniers par dix ou douze soldats en la maison épiscopale, Me Bernard d'Aspremont, lieutenant particulier, Sanx Dupin, conseiller, de Gascq, baillif, de Coreilhe (?) en Armagnac et Bérard, consul d'Agen, les ungs après les autres, lequel d'Aspremont nous dit qu'il s'estoit retiré en la maison d'ung nommé Carrière, avocat, qui luy avoit promis la foy de le garder et ne le révéler point, toutefois il l'auroit descellé et fait[1] prendre prisonnier; et les autres ont dit qu'ils avoient été trouvés en leurs maisons et la prins et constitués prisonniers par dix ou douze soldats et menés ignominieusement

---

[1] (Note qui est en marge de la page 208 du grand recueil de preuves.) « Antoine Tholon juge et magistrat criminel, dit Labénasie, dressa un « procès-verbal de ces désordres. Je ne sais si c'est le même que j'ai tran- « scrit au bas de la page. » (Labrunie.)

Digitized by Google

prisonniers par les rues; et, sur les cinq heures du soir dudit jour, ledit Truelle est retourné en ladite maison où nous estions prisonniers; et, après avoir demandé où estoit Raymond, conseiller, et qu'il la eu trouvé, il luy a dit que le Consistoire le congédioit, d'autant que sa femme estoit malade, après ledit Raymond s'en est allé; et, environ les huit heures du soir, dudit jour, ledit Truelle est derechef retourné, lequel, d'une grande colère et tout ému, a dit parlant à nous, juge-mage, et mettant la main sur notre estomac que nous avions faict des mémoires ledit jour contre ceulx de la religion, et qu'il falloit que lui rendissions lesdits mémoires promptement, à peine de nous en trouver mal, auquel respondimes que n'avions de tout le jour faict ni escrit aucuns mémoire; que c'étoit un moyen dequereller sans cause. Ledit Truelle nous a commandé derechef luy bailler lesdits mémoires auquel aussi avons respondu comme desus que n'en avions aucuns, et, quand même le voldroit maintenir, auroit dit contre vérité; et sur ce ledit Truelle s'est adressé aux aultres prisonniers leur disant plusieurs injures et reproches.

Et advenant le dimanche 19 avril, environ l'heure du huit heures du matin, survint en la maison épiscopale M. Jehan Claret, garde des sceaulx du siége présidial d'Agen, accompagné de 10 à 12 soldats armés d'arquebuses, allebardes et aultres armes, lequel nous fit tous assembler en une chambre; après, nous dit qu'il étoit la envoyé de la part du consistoire pour nous dire que le ministre prescheroit bientot et que nous ferions fort bien de l'aller ouïr; car nous estant les principaulx de la ville serions ung grand exemple au commung populaire, disant aussi qu'il n'y avoit plus de messe en la ville, laquelle estoit chassée comme chose meschante et malheureuse, disant que pour en dire la vérité elle ne valoit rien. Auquel Claret nous, juge-mage, remonstrames que ceulx qui l'avoient envoyé devers nous avoient fort mal considéré, et luy encores plus mal d'avoir prins telle charge, d'autant qu'il était notoire a ung chascun qu'estions tous prisonniers et que nous mesner au presche en telle qualité et en telle compagnie ce seroit une constrariété, et seroit plustôt une mocquerie et dérision au peuple que bon exemple, requirent ledit Claret qu'il nous laissat un peu délibérer sur ladite affaire, ce qu'il a accordé et s'en est allé a une autre chambre de ladite maison. Et, volant commencer d'opiner et dire chascun nos raisons sur ledit affaire, ledit Claret est derechief entre en ladite chambre ou nous estions avec ses dits soldats, nous disant qu'il falloit aller ouïr le ministre d'autant que le dernier toc de son presche sonnoit. Nous

Digitized by Google

juge-mage luy avons remonstré qu'il nous avoit permis opiner sur ledit affaire, ce que nous avions commencé desjà, et l'avons supplié nous vouloir laisser continuer, ce qu'il a accordé et s'en est allé; mais ayant demeuré quelque peu, et, estant sonné et parachevé le dernier son dudit presche, ledit Claret est derechief entré en la chambre ou nous estions avec les susdits soldats, nous disant qu'il falloit nécessairement aller au presche car le ministre estoit desja en chaire, quoy voyant et la grand presse et contrainte dont usoit ledit Claret, craignant que pour le refus nous en vint quelque dommaige en nos personnes, comme constraints sommes allés audit presche avec lesdits Claret et soldats; lequel Claret s'est mis et assis dans un banc ou il y avoit autres officiers du Roy, scavoir est Roussanes, Cantarel, conseillers audit siège, Darcet, avocat, et Dulaurens, thrésorier du domaine d'Agenois, et nous sommes demeurés derrière tout le peuple qui estoit au presche; et avons vus en chaire ung ministre nommé Diebat, lequel après avoir fini son presche a dict qu'il y avoit des grands troubles en France et que pour donner ordre a beaucoup d'affaires, il ne falloit plus craindre de prendre les armes; car c'étoit la volonte de Dieu et commandement du Roy et de la Royne mère; et pour ouster le Roy hors de prison, d'entre les mains et puyssance d'aucuns tyrans qui le tenoient en captivité; par quoy falloit et estoit besoing que tous d'ung mesme cœur se armassent pour le service du Roy, et ce fait avons esté environnés d'un grand nombre d'arquebousiers et allebardiers qui nous ont reamenés en ladite maison épiscopale, pour y tenir prison comme auparavant.

Et, sur l'heure de trois heures après diné dudit mesme jour, est venu en ladite maison ung jeune homme soy disant neuveu du sieur de Termes, ayant avec luy 7 à 8 soldats, lequel nous a dict que le ministre voloit faire les prières et nous a sommés de la part du consistoire y vouloir aler, auquel nous, juge-mage, pour tous aultres, avons remonstré que ce matin ung de nos compaignons nous avoit menés par force et par violence et contraints d'aler au presche, qu'estoit chose contre la volonté de Dieu qui demandoit les œuvres volontaires, et non constraints, aussi qu'estions prisonniers, menés et conduits en ladite qualité avions esté bien grande dérision et mocquerie au peuple; parquoy a présent nous y mener de mesme façon, ne y avoit aulcune raison, le suppliant nous voloir laisser en nos libertés. Lequel nous a respondu que ce qu'il en fesoit estoit pour nostre bien; car en ce fesant pouvions estre eslargis et mis hors de prison; et aultrement si n'allions aux dites prières qu'on nous y

Digitized by Google

feroit aller par quelque autre voye plus rude ; et après s'en est allé sans faire aulcune constrainte.

Et le vingt-deuzième du mois d'apvril est venu en ladite maison, episcopale, Me Pierre Daurée, assesseur des consuls de ladite ville, lequel ayant charge et commandement du capitaine Truelle, comme il disoit, nous a dict que le moyen d'adoussir les affaires contre nous estoit qu'il nous falloit bailler argent ou pour le moins en prester avec bonne assurance des principaulx de la Religion de le rendre, auquel Daurée avons remonstré que nous estans prisonniers ne povions et ne debvions faire tel prêt, d'autant aussi que c'estoit contre le service du Roy. Remonstrames davantaige que luy qui estoit officier du Roy, ne debvoit prendre telle charge et commission et lors, après que ledit Daurée s'en est allé, qu'aurions deliberé ensemblement dudit affaire, avons prié le sieur Cabasse, vicaire de M. d'Agen, scavoir avec ledit Truelle pour quelles affaires il vouloit ledit argent quelle somme il demandoit, et qui en repondroit. Lequel Cabasse ayant prins ladite charge et parlé avec ledit Truelle, nous a dit que ledit Truelle luy avoit respondu qu'il avoit donné charge audit Daurée de nous tenir quelque propos, et que nous estions mocqué de luy, mais avant qu'il fut longtemps nous sentirions que c'estoit, et nous en repentirions sans nous vouloir dire aultre chose.

Et advenant le dimanche 26 du mois d'apvril oui un grand bruit de gens avec tambourins de souisse, et, estant a la fenètre de ladite maison épiscopale, avons vu passer une bande de gens faisant leur monstre, environ de huit à neuf cents, ayant l'enseigne despliée, sonnant le tambourin de souisse, marchant de cinq en cinq, entre lesquels et au premier rang avons vu et cogneu ledit Truelle, capitaine, Roussanes, conseiller d'Agen, et Dulaurens, thrésorier du domaine d'Agenois, lequel faisoit conduire et mener un cheval devant luy qui portoit des pistollets a feu ; aussi y avons cogneu [1] Blandeyrac, deux frères appelés de Barias, Lestaige, Souilhagon, Lapourterie, Lagarde, Du Bernard, juge, Gillardy, Solié, Reclus, Gemillac, Taudry, Fabre, Blanchard, Dulac, Lescale, Cantagrel, Roussanes, Unies, Coccon.

---

[1] Je crois que certains de ces noms et des suivants sont un peu estropiés.

Digitized by Google

Danglade, Laigues, et autres, Fabre de Saint-Pastour, les tous advocats au siège d'Agen, Nargassier, Chambon, de Costa, Cabanes, Villanouvete, Galaup, Begon, Larroche, Pomiez, Lagrange, Pigousset, Dupuy, Sarrazin, Laville, Piot, Daynal, Lachèze, procureurs audit siège; Laville, Escayrac, Frisonier, Rabault, tous marchands, Faucilles, Ducos, Quocy, Ymbert, Tourtonde, notaires; Frottespaüle armurier, Robert Binet, chaussatier, Monpezat, cordonnier, et plusieurs autres a nous incogneus; et nous a été dit que Roussanes, conseiller audit siège, estoit en armes qui gardoit une des portes de ladite ville; et estoit ladite monstre des gens seulement de la ville.

Et le mesme jour sur le soir nous a este dict que la poste de Bourdeaulx estoit venuë en cette ville portant aux officiers du Roy un paquet dudit seigneur; mais que ceulx du consistoire, l'avoient voulu bien et regarde sans le vouloir rendre; et de faict un des soldats qui nous gardoit se jacta en nostre présence que quelqu'un avoit porté ung paquet du Roy au président d'Agen et que le messaiger s'en vouloit fuyr; mais qu'ils l'avoient suivi plus d'un quart de lieue et luy avoient housté ledit paquet et l'avoient porté audit consistoire.

Et le dernier jour d'apvril vint en ladite maison épiscopale ou nous estions prisonniers ung nommé le capitaine Chantayrac, lequel nous a dict qu'il estoit venu en la ville d'Agen pour le service et ayde de ceulx de la Religion avec lesquels il vouloit vivre et mourir; toutesfois qu'il trouvoit fort estrange et mauvois que les officiers du Roy et aultres notables personnaiges fussent prisonniers, et que a cela il y vouloit donner quelque ordre, et lors tous ensemblement l'avons prié et instamment requis nous vouloir ayder afin que puissions sortir hors de prison, l'assurant que luy reconnoitrions le plaisir que nous feroit. Lequel Chantayrac nous a dict que les choses estoient aysées et faciles, moyennant que nous voulussions remettre les injures les ungs aux autres sans garder aucune vengeance en notre cœur; car si a l'advenir nous faisions le contraire il n'y iroit que de nos vies, disant que pour parvenir a cela et garder inviolablement amitié, il nous feroit bailler des articles lesquels nous feroit accorder, autrement notre cas n'iroit pas bien. Et le lendemain nous furent envoyés et présentés des articles pour les accorder, lesquels, comme il nous fut dict par celui qui les porta, Me Pierre Rousseau, qui les avoit leus et approuvés.[1]

---

[1] Il manque quelques mots...

Digitized by Google

La teneur desquels s'ensuit.[1]

Sur lesquels articles après y avoir délibéré ensemblement y avons fait telle response que s'ensuit.[2]

Laquelle tout soudain avons envoyé par Me Raymond Duluc audit Rousseau et aultres du consistoire, lequel Duluc puis après nous a dict avoir baillé ladite response a M. Gratian de Roussanes, conseiller, estant du consistoire, lequel après avoir vu ladite response n'en avoit faict grand compte; mais seulement qu'il la communiqueroit au consistoire.

Et, advenant le dimanche suivant, fut faite une autre monstre de mille personnes ou plus, tous en armes, et de gens la plupart étrangiers, laquelle assemblée de gens ledit Chanteyrac avoit mis en rang et ordre au *Gravier* et estoient les conducteurs lesdit Truelle et Roussanes qui estoient à cheval et les autres a pied; aussi fut dict le sieur Dulaurens, thrésorier, et ledit Rousseau, conseiller, estoient tous en armes au Gravier avec ledit Chanteyrac, pour ranger et mettre en rang et ordre lesdites compagnies, en laquelle compagnie Me Raymond Darcet, avocat du Roy marchoit le premier.

Et estant toujours prisonnier, ensemblement gardés ordinarement jour et nuyct de 60 à 80 hommes, a nos dépens, avons demeuré prisonnier depuis ledit jour 17 d'apvril jusqu'au 7 de mai, que lesdits de Redon lieutenant (*principal*), Delas, procureur (*lisez* : avocat du Roy), sont sortis moyennant cent escus que chascung d'eulx a baillé par force et par crainte, et jusques au.... que nous juge-mage par certains moyens et de nuyt sommes sortis hors la ville d'Agen, et jusques au ..... que ledit sieur d'Aspremont lieutenant, Lalande frères, de Nort père et fils, et Bérard sont semblablement sortis par le moyen de leurs amys et contre le gré et volonté de ceulx dudit consistoire. Pendant lequel temps qu'estions prisonniers en ladite maison épiscopale ledit Truelle jetta hors de prison deux faulx monnoyeurs contre lesquels le jugement estoit faict, aussi auroit... ledit Truelle eslargi plusieurs autres prisonniers sans autorité de justice et en a

---

[1] Les articles manquent dans le manuscript.

[2] La réponse manque dans le manuscript.

Digitized by Google

fait constituer plusieurs autres de son autorité privée et puis après eslargi, quand lui a plu, pendant lequel temps aussi ledit Truelle, avec 7 ou 8 soldats, l'un desquels s'appelloit Nevers, avec une grand fureur sans occasion présenta ung .... de poing audit Dupin et apres ung autre.... de laquelle .. n'eut esté que ledit Dupuy se retira dans une chambre de la maison où estoient prisonniers. Ainsi signés : Sevin juge-mage, Dugué, de Cavasse vicaire général, Redon lieutenant principal, d'Aspremont lieutenant, Dupin conseiller, de Lalande, Bérard consul, F. de Cahuzières consul.[1]

Prise d'Agen par les Huguenots et désordre qu'ils y commettent.

(1er décembre 1561)

(Extrait d'un mémoire manuscrit de l'église Cathédrale d'Agen.)

Me Antoine Cunolio, chanoine de la cathédrale et vicaire général, a dit que ceux de la nouvelle religion avoient pris l'église et couvent des Jacobins, chassé les religieux d'yceluy. Aussitôt le chapitre fit serrer dans un lieu secret les reliquaires et autres choses précieuses; que le 1er décembre 1561 lesdits Huguenots s'emparèrent de la cathédrale à neuf heures du soir, ruinèrent les orgues, renversèrent les images, le devant du cœur qui estoit en pierre, en images et ouvrages, les fonts baptismaux, les bancs, cosfres, armoires, emportèrent les fers des chapelles, endommagèrent le cloistre, mirent le feu à la *sacristanerie* où étoit encore une croix d'argent qu'on y avoit laissé, et beaucoup d'ornements qui furent tous emportés ou brûlés; firent prescher le ministre dans le *chapitre*, d'où ils *emportèrent tous les papiers*, *titres*, etc.[2] De là, ils se ré-

---

[1] Nota bene que Labénazie rapporte dans son hist. Mss. d'Agen a peu près la même chose, et que les Huguenots restèrent maîtres d'Agen jusqu'au 13 d'août. Ce fut alors que Monluc vint a notre secours. 3,000 hommes au moins, a son approche, abandonnèrent la ville après en avoir brulé les papiers les plus précieux, et avoir de plus tout dévasté dans les couvents... (Labrunie).

[2] Voilà de ces pertes irréparables et qui rendent une histoire d'Agen impossible à faire. — Labrunie.

Digitized by Google

pandirent dans les autres églises où ils firent la même chose ; et au mois de janvier ensuyvant 1562 le sénéchal a envoyé quérir ledit Cunolio et lui dit que les principaux huguenots lui avoient rapporté que le chapitre avoit caché les reliquaires d'argent, de le luy avouer et qu'il luy promettoit de le luy faire rendre, supposé qu'on les enlevat. Cunolio, après avoir conféré avec le chapitre, luy découvrit le lieu où cela étoit caché. Le séneschal envoya chercher le sacristain et luy dit que les Prétendus Reformés lui avoient promis de laisser au chapitre la faculté de retirer lesdits reliquaires ; mais qu'ils vouloient être presens lorsqu'on les tireroit du lieu où ils étoient cachés ; et le 20 janvier plusieurs Prétendus Réformés entre autres Sylve de l'Escale, fils du célèbre Jules Scaliger, se rendirent à la cathédrale, et en leur présence on retira de leur cache les reliquaires et autres meubles, et les firent porter à l'évêché. On en fit faire inventaire par un notaire ; d'où ils furent portés le lendemain chez Cunolio.[1]

Et le 17 août (*lisez :* avril) les Prétendus Réformés s'emparèrent de la ville (comme au procès-verbal) ils allèrent encore à la cathédrale où ils prirent une partie de ce qu'on avoit d'abord caché et remis à la sacristie. Il (Truelle) alla ensuite chez Cunolio et luy demanda les Reliquaires, ce qu'il refusa de faire, et le dernier dudit avril, ledit Truelle, accompagné de gens armés, allèrent parler à Cunolio à l'évêché où ils le tenoient prisonnier et le menacèrent de le tuer s'il ne les donnait. Alors Cunolio mena Truelle chez luy et luy livra lesdits reliquaires et autre argenterie, scavoir une image de la Sainte-Vierge argentée par dessus, quatre bourdons d'argent, une capse d'argent, un reliquaire d'argent fait en façon de tour, une croix d'argent, un crochet d'argent garni de pierreries, une autre petite image de la Vierge en argent et six grands piliers de leton à façon de

---

[1] Il y a quelques différences avec le procès-verbal ; mais il faut observer que c'est un mémoire qui, pour l'authenticité, ne peut pas entrer en comparaison avec le procès-verbal. C'est au reste vraisemblablement alors que disparut la châsse qui renfermait les ossemens de Saint-Capraist, puisque nous ne voyons pas qu'elle ait été portée au château de Lalande avec les autres reliques que le chapitre eut le bonheur de soustraire à la rapacité de l'iconoclaste Truelle. — (Labrunie.)

Digitized by Google

chandelliers avec quatre images d'anges aussi de leton et deux piliers d'étain ; plus les reliques de Saint-Dulcide estant dans un coffret de bois, plus les tapisseries, plus une image de Saint-Etienne surdorée, les rideaux de l'autel ; plus la capse d'argent appelée de Saint-Dulcide, plus deux bras d'argent, plus deux pierres de Jaspey rouges, plus quelques brocs d'argent garnis de deux diamants ; plus un encensoir d'argent. L'argent pesant cinquante huit marcs, quatorze livres d'argent fin. Les chandelliers d'étain pesèrent 77 livres ; les chandelliers de leton, 15 quintaux. Il fit rompre et briser tout cela en disant des impiétés contre la Vierge et les saints. *Il prit aussi les papiers les plus précieux du chapître* qu'on avoit cachés là. De là ils se répandirent dans la campagne et emportèrent les dimes du chapitre, renversèrent les boucheries qui estoient lors à la place et où le chapître avoit un droit. Le nombre de ces gens étoient de quatre ou cinq mille (peut-être cents) qu'ils logeoient chez les catholiques où ils vivoient à discrétion. Ils s'emparèrent du couvent de l'Annonciade et en chassèrent les religieuses, mirent le feu à plusieurs maisons du Passage, ravagèrent les campagnes et brûlèrent les maisons des catholiques.

Raport des Reliques de la Collégiale, du château de Lalande, etc.

(Extrait des Registres cap. de Saint-Caprais.— Labénasie. Histoire manuscrite d'Agen, addition, page 451.)

A l'honneur et louange de Dieu, Notre Seigneur Jesus Christ, de la benoiste Vierge Marie sa mère et de Monsieur Saint Caprasy, aujourd'hui dimanche matin 13 octobre 1566 les Saintes Reliques, Capses d'argent de Monsieur Saint Caprasy et de Madame Sainte Foy et plusieurs autres reliquaires, calices, croix, encensoirs le tout d'argent et surdorés ont été remises et reportées processionnellement depuis la porte du Pin avec MM. Jean Chabrier, prieur de ladite église, Clément de Lalande, Bernard de Cunolio, Helias Riberenc et Guillaume Pons, chanoines de ladite église, ensemble tous les prêtres du bas cœur de ladite église, et le curé de l'église de Sainte Foi, et les prêtres d'ycelle, et les Frères religieux du couvent des Augustins, qui les sont allés prendre et recevoir en procession, bien avant hors la Porte du Pin, les aportant de la maison du Sr de Lalande, appelée *Lamothe Cantal* auprès de la ville, lesquelles auroient été mises

Digitized by Google

ensuite et cachées depuis l'an 1562 par la fureur et crainte des huguenots qui en ladite année les pillèrent, emportèrent et derrobèrent les châsses de toutes les églises d'Agen et du Diocèse pour en faire faire des testons et dresserent la guerre civile contre les gens d'église et catholiques. A laquelle procession, y avoit une grande multitude de peuple, qui pleuroient de joye quand ils virent les reliques. Le clergé chantoit le *Te Deum laudamus*, et emportèrent les reliques processionnellement dans l'église de Saint Caprasy, et fut célébre la messe par M. de Lalande, a laquelle assista grand nombre de peuple. Signe de *Miremont*.

Digitized by Google

DELANTERAS DE GRADA.

..... Je n'avais plus que faire à Saint-Sébastien.

Je consultai ma montre.

Elle marquait 11 heures 37, heure de Paris. J'interrogeai l'indicateur Oliveau : le premier train partait à 1 heure 15, heure de Madrid. En tenant compte du retard de 25 minutes de Madrid sur Paris, j'avais encore 2 heures 3 minutes à attendre.

Comment les employer?

La ville m'était familière jusque dans ses recoins, mais je n'y connaissais personne. Donc, pas un monument à voir; pas une visite à tenter.

Prendre un bain dans les eaux bleues de la Concha ? Je sortais de table. Aller au port voir appareiller la *Concordia* qui chauffait pour aller surveiller la côte? La chaleur était torride. Flâner devant les magasins? C'était le dimanche, ils étaient fermés.

Ne sachant à quel saint me vouer, j'errais sans but sur la Alameda, quand un placard blanc entouré d'une baguette dorée et fixé au soubassement du kiosque destiné à la musique, attira mon attention.

Au milieu d'attributs musico-militaires on y lisait, en superbe cursive, qu'à midi la brillante bande du régiment d'infanterie de la Lealdad allait se faire entendre sous la direction de son chef, le senor don Alvarez Milpager.

J'étais sauvé; je demeurai sur la Alameda.

Bientôt arriva le dessus du panier des messes élégantes. Les chaises qui entourent le kiosque se garnirent de femmes en toilettes trop riches et trop vives. Autour des mamans, et faisant cliqueter des éventails gigantesques, évoluèrent avec pompe des nuées de fillettes dont les têtes solennellement raidies disparaissaient sous des monceaux de panaches et dont les petits corps maigres se moulaient dans

Digitized by Google

des fourreaux multicolores, brodés de toutes les fleurs et de toutes les bêtes de la création.

Le sexe laid, ne tarda pas à venir papillonner autour de l'autre.

La foule s'épaissit : des gamins en béret; quelques nourrices, minces de corsage, en jupons bariolés, portant leurs jeunes élèves; beaucoup de messieurs un peu voyants, échappés des gravures de mode; des grisettes aux bandeaux lustrés; un beau hussard rouge tout soutaché de noir; nombre d'officiers de la Lealdad, l'épée au côté, la canne à la main, ni plus ni moins qu'au grand siècle; et enfin, *nec pluribus impar*, un jeune monsieur barbu, avec des broderies, des galons, des étoiles, deux plaques, du bleu de ciel, un claque, une chaîne d'or, des éperons, bref un général..... dans l'intendance, dans les télégraphes, dans le civil peut-être, mais à coup sûr un superbe général.

Cependant la bande de don Alvarez Milpager exécutait les morceaux de son programme avec le brio des musiques militaires en général et des musiques militaires espagnoles en particulier.

Selon l'usage, personne n'écoutait; mais il était facile de remarquer que tout le monde se trouvait sous le coup d'une préoccupation insolite.

Aux gestes fébriles des dames, on voyait que la volubilité de leurs discours les empêchait même d'avoir conscience que quarante instruments, dont trente cuivres et une grosse caisse, s'escrimaient à quatre pas d'elles. Parfois, unanimité singulière, chacune, d'un mouvement sec et brusque, tournait à demi la tête vers un point central, toisait quelque chose d'un air dédaigneux, semblait réprimer un petit frisson d'horreur, et, avec un sourire pincé, reprenait sa position première et le galop de sa conversation.

Quant aux hommes, ils ne suivaient point d'un pas égal, en files régulières, toute la longueur des allées, ainsi qu'il convient traditionnellement de faire sur une honnête promenade. Mais il y avait dans leur marche un décousu qui sautait aux yeux : coudes brusques, demi-cercles, voltes inopinées; et, dans la masse mouvante, il se formait comme un remous à la hauteur précise du point où se trouvait ce quelque chose qui excitait la répulsion des dames.

Au milieu du remous, tel qu'un fétu ballotté par la lame, tournoyait sur place le superbe général bleu de ciel.

Digitized by Google

Qu'y avait-il donc là qui monopolisât ainsi l'attention? Je voulus le savoir : ma curiosité était piquée.

A force de coups de coude, je parvins à mon tour au cœur du tourbillon, et, je le déclare, je fus ébloui.

Sous l'escorte d'une gouvernante allemande équarrie comme une poutre, elles étaient là deux; deux sœurs, rivalisant de jeunesse et de beauté, vêtues de même sorte, et demeurant isolées au centre d'un petit cercle, qu'avaient, dans le pêle-mêle des siéges, instinctivement laissé vide autour d'elles l'admiration et la jalousie.

Un tailleur pour dames ferait de leur toilette une description dont se pâmeraient les abonnées de la *Revue de la Mode*. Ce que je puis dire, en mon incompétence, c'est que jamais Grévin, dans ses meilleurs jours, ne crayonna costume plus hardiment campé que ces costumes-là.

Moulant, comme au pinceau, le corsage et la hanche, la robe en satin plume-de-colombe, aux tons d'une finesse inouïe, indiquait savamment la ligne de la jambe, descendait froissée avec art en mille petits plis, et doucement enfin s'évasait, laissant émerger d'un flot opulent de vieilles guipures des chevilles de gazelle et des pieds d'Andalouse.

Au premier abord les deux sœurs semblaient jumelles; mais bientôt l'infériorité de l'une d'elles, l'aînée certainement, apparaissait évidente. Plus grande que sa cadette, elle avait moins de grâce, la pose avait moins de souplesse, l'œil moins d'expression; aussi l'attention ne tardait-elle point à être invinciblement captivée par la plus jeune.

Celle-ci était merveilleuse de formes et de proportions.

Sa figure n'avait qu'un défaut, celui d'être trop jolie. Il était clair qu'elle avait du blanc aux joues, du rouge aux lèvres, de l'antimoine à la paupière; mais avec tout cela, il y avait tant de jeunesse, on sentait tant de fermeté dans les chairs, les tons étaient si bien fondus, si flatteurs à l'œil, qu'on lui pardonnait d'avoir modifié sa beauté, et qu'on ne l'eût point osé souhaiter différente. L'ovale du visage était irréprochable; la bouche très petite, un peu hautaine, la lèvre charnue, les dents mignonnes; le nez, avec plus de finesse de courbe, plus de délicatesse encore, rappelait le buste adorable de la Dubarry, par Houdon.

Dans la pénombre des longs cils, son œil, à demi clos, enamouré

Digitized by Google

comme ceux des nymphes de Boucher et de Fragonard, parfois languissait et parfois lançait un éclair.

Sur les masses noires de sa chevelure ondée, elle portait, crânement penché, un chapeau Rubens, copiant dans leurs plus grandes hardiesses les modes du XVIe siècle, et tel que pas une femme sur dix mille n'eût pu le porter sans en être écrasée. Il était de velours ras, de même nuance que la robe, et ses larges ailes disparaissaient sous des touffes épaisses de longues plumes pareilles.

Se laissant nonchalamment aller sur le dossier de sa chaise, jouant machinalement avec un large éventail sur le vélin duquel, finement peinte, coquetait une chatte, la jeune fille paraissait attentive à la musique; mais elle ne percevait rien à coup sûr que le murmure d'admiration bruissant autour d'elle.

Elle se savait le point de mire de toute cette foule : son triomphe était sans conteste et sur son visage se jouait un souffle d'orgueil. Centre d'adoration, elle ne pouvait se défendre de s'adorer elle-même, et se sentant déessé, elle s'enivrait d'encens.

Il n'était pas jusqu'au vieux Phœbus qui ne s'efforçât pour la mieux voir. Il ruisselait en pluie d'or au dessus d'elle, à travers le feuillage, étincelait sur sa gorge, drapait sa taille d'ombre, irisait la crête des plis du satin, pour venir concentrer ses clartés les plus caressantes sur le pied frais et rosé qui transparaissait sous le bas de soie, et s'allait cacher, honteux d'être si petit, dans une mule de Cendrillon.

Non loin de l'idole, un coin de banc demeurait libre. Je m'y blottis, déjà troublé par ces traits délicats, par ces couleurs harmonieuses, par ces formes charmantes.

Mon sang coulait plus vite. Mon cœur battait plus fort : qu'allait-il en advenir? Accroîtrait-il le nombre de ceux qui, pressés comme des vols de phalènes, s'étaient brûlés déjà à la flamme éclatante de cette beauté? Echapperait-il à la fascination? Etais-je, moi tout à l'heure si calme et si désœuvré, au seuil d'un caprice, d'un amour ou d'une passion?

La contemplation, aux douceurs de laquelle je ne songeais point à me soustraire, devait être fatalement dangereuse; et cependant, fragilité des prévisions humaines, cependant il n'en fut point ainsi. La critique, la hideuse critique parvint traitreusement à s'infiltrer dans mon esprit.

Digitized by Google

Certes, cette jeune fille était belle à surprendre, et tout en elle, au premier regard, paraissait parfait. Mais tout paraissait parfait parce que tout était voulu ; elle était la résultante suprême des efforts de l'art et du luxe asservis au dernier caprice de la mode. Dans cette femme il y avait du bibelot, du bibelot finement ciselé, du bibelot exquis, mais enfin du bibelot. On eût dit Coppelia, Coppelia la poupée enchanteresse, gardant encore aux joues comme un lointain reflet de porcelaine. Celle-ci pourtant avait conscience, trop conscience d'elle-même ; mais hors d'elle existait-il quelqu'un? Elle se savait belle ; comprenait-elle le beau? En la regardant on voyait bien la vie ; on ne sentait pas l'âme.....

Ici, je me levai.

Je m'étais mis là pour admirer une jolie femme, et je philosophais ! Encore un peu et je roulais dans les infinis de l'objectif, j'étais précipité dans les abîmes du non moi.....

C'était un comble ! Vite je laissai la place à de plus inflammables ; et, plus ennuyé que jamais, continuai machinalement ma promenade, sans que l'idole eût pris garde à moi, non plus qu'aux moucherons qui, au dessus de sa tête, dansaient là-haut dans la lumière. Mais aussi, pourquoi mon tailleur n'était-il point transcendant, et comment avais-je négligé de me faire friser au petit fer ?

D'ailleurs la musique finissait. Les musiciens rangeaient leurs partitions. On logeait les clarinettes dans leurs pochettes de cuir ; et le martyr, chargé de la grosse caisse, son instrument sur le dos, s'ébranlait pour regagner sa caserne, avec des allures de colimaçon.

La foule s'égrenait dans toutes les directions.

Seul, à l'extrémité de la Alameda, le général bleu de ciel, dans une immobilité d'échassier, braquait opiniâtrement son monocle vers le quai qui borde la Concha. Je suivis son regard, et j'aperçus les deux belles qui traversaient le square, perchées sur leurs hauts talons, et dessinant sur la verdure des tamaris leur fine taille étranglée par le corset. Elles continuèrent quelques instants et disparurent sous la porte cochère d'une des maisons neuves qui avoisinent l'hôtel de Londres.

L'heure du départ approchait. Je me souvins que la sagesse des nations défend d'entreprendre le plus petit voyage sans avoir fortement prémuni l'estomac contre les vicissitudes de la route, pour

Digitized by Google

invraisemblables qu'elles soient; et bien que n'ayant pas le moindre appétit, j'entrai au café *Suizzo y de la Marina.*

Je m'installai sous le verandah et appelai le garçon :

— *Un vaso de chocolate.*

— *Con pan?* demanda l'officieux avec un sourire de doute.

— *Con pan*, répondis-je sans hésiter, voulant faire les choses en conscience.

Mes bonnes intentions furent du reste immédiatement récompensées. Le plateau que l'on m'apporta était de l'aspect le plus appétissant : le chocolat était bien lié sous sa mousse odorante, l'eau d'une fraîcheur glaciale, l'*azucarillo* doucement parfumé, le pain chaud et croquant. Du tout, je ne fis qu'une bouchée.

Je payais quand un gamin passa en criant à tue-tête le programme des taureaux.

Des taureaux! Il y avait ce jour-là des taureaux, six *toros de muerte* et je partirais!

C'était impossible.

Je résolus, faute de mieux, de demeurer au café en attendant la course. Malheureusement, mon chocolat était absorbé, l'eau bue, l'*azucarillo* fondu, le pain mangé. Je rappelai le garçon :

— *Otro vaso de chocolate.*

— *Con pan*, répéta mon interlocuteur, mais avec sollicitude cette fois, et se croyant évidemment en présence d'un malade atteint de boulimie.

Basta pan, nada mas que el chocolate, m'écriai-je, me sentant incapable de risquer de nouveau l'expérience complète.

Et je me plongeai dans le déchiffrement pénible d'un numéro quelconque de *la Epoca*, n'ayant d'autre préoccupation que de faire durer le plus longtemps possible mon chocolat numéro deux.

Mais ce pauvre chocolat ne pouvait être éternel, et justifier un séjour au café d'une après-midi tout entière. Aussi, lui fini, avalai-je un *mantecado*,[1] après le *mantecado* un mazagran, après le mazagran un bock; et j'espérais, par l'absorption courageuse d'un pareil amalgame, avoir conquis mon droit d'asile, lorsque, du fond de la salle

[1] Sorte de glace au beurre.

Digitized by Google

où, de place en place, je m'étais réfugié pour fuir les ardeurs du soleil, je remarquai autour du comptoir, un mouvement inusité.

Les garçons se rassemblaient, chuchottaient, me regardaient, me signalaient au patron; et, au milieu de ses camarades, gesticulait celui qui m'avait servi sous la verandah et qui tout à coup m'avait aperçu dans le coin le plus sombre du café.

Évidemment mes déplacements successifs dont la cause lui échappait, blasé qu'il était sur la chaleur, avaient plongé cet argus en tablier blanc dans une perplexité profonde, et mon acharnement à consommer surexcitait son imagination.

De quoi me soupçonnait-il, je n'en sais rien; mais l'administration de l'établissement, à en juger par sa pantomime, semblait depuis le gérant jusqu'au dernier marmiton, en voie de partager ses inquiétudes.

Etais-je un conspirateur redoutable, socialiste, carliste, cantonaliste ou nihiliste? Etais-je un aliéné dangereux? Craignait on que je ne mordisse ou que je n'enlevasse les soucoupes? Je l'ignore. Ce que je voyais clairement, c'est que j'étais suspect, et je sentais approcher l'instant psychologique où l'on va chercher le commissaire.

Or, fort de mon innocence, je n'avais néanmoins nul désir de faire la connaissance de cet estimable fonctionnaire et de passer dans son bureau en explications polyglottes toute la durée de la course.

Aussi, maudissant, pour leur médiocre hospitalité, les Suisses illustres peints sur la paroi, je quittai le café, et fus m'installer à l'air libre, sur l'un des bancs de la Alameda.

J'y demeurai longtemps, bien longtemps dans un état de morne affaissement.

Il sonna des quarts, des demies, des trois quarts, des heures...

Enfin, le moment arriva de se rendre à *la plaza*.

La ville s'éveillait de sa sieste. Aux étages supérieurs des maisons, sous les bannes flottantes des balcons, commençaient à paraître, échangeant des saluts de bon voisinage, des messieurs en manches de chemise et des dames en caraco blanc. Assis devant leurs portes, les concierges et les liquoristes tenaient, sur les trottoirs, de petits cercles de famille. Les passants, tout à l'heure si rares, se multipliaient à vue d'œil et comme entraînés par un même courant prenaient tous la direction du pont de l'Urumea.

Digitized by Google

A l'entrée du pont, l'animation devenait extrême; les groupes se fondaient en une seule masse, et, sous le ciel ardent, la colonne mouvante, soulevant au-dessus d'elle un léger nuage de poussière rousse, se dirigeait en serpentant à travers les jardins, les hauts murs des jeux de paume et les terrains vagues du faubourg, jusqu'à la prairie au milieu de laquelle le cirque étale lourdement ses flancs arrondis.

Beaucoup de tapissières et d'omnibus, quelques équipages fendaient incessamment les rangs aussitôt reformés des piétons. Une escouade de cavaliers, dont les casques de cuivre à pointe aiguë scintillaient au soleil, dominait la foule de toute la hauteur de ses beaux chevaux bais, et assurait la circulation.

L'air était tout plein d'un bourdonnement joyeux et confus sur lequel, comme les rehauts d'un premier plan sur les lointains indécis d'un tableau, tranchaient vivement, par instants, les rires bruyants des matelots dans les guinguettes voisines ou les clameurs des joueurs de pelote passionnés par les vicissitudes de la partie.

Auprès des arènes une compagnie d'infanterie était rangée en bataille, arme au pied, sac au dos, le pantalon rouge dans la guêtre et la casquette recouverte de sa gaîne blanche. Les officiers en grande tenue, l'épée à la main, arrêtaient les dispositions à prendre pour le service d'ordre.

Je demandai au bureau un billet de *delanteras de gradà*, côté de l'ombre ; et, muni de mon numéro, je gagnai ma place. Je me trouvai casé entre un cacochyme à lunettes bleues et un quidam dont le teint citron-vert, le chapeau mou et les moustaches à la Victor-Emmanuel décelaient un Piémontais.

Sans avoir son aspect des grands jours du Gorrito et de Frascuelo, le cirque était assez bien garni, et le coup d'œil animé.

Comme toujours, le côté du soleil était plus que houleux : pêle-mêle inextricable de gestes exubérants, chassé-croisé sans nom d'interpellations, de quolibets, de cris, chants, lazzis, facéties et imitations d'animaux.

Sur la masse sombre des costumes, les têtes piquetaient comme des myriades de points clairs et mouvants. Çà et là les buffleteries des bons gendarmes plaquaient un ton jaune vif, et, tout au haut des gradins, le fusil entre les jambes, étaient assis, par pelotons, ceux des fantassins dont le tour de garde n'était pas arrivé. A mi-hauteur,

Digitized by Google

en face du *toril*, ondulant, sous ses bérets rouges, comme un carré de pavots agités par le vent, la musique provinciale essayait ses cuivres.

Les places aristocratiques étaient les moins garnies. Pourtant, je reconnus dans une loge mes deux élégantes de la Alameda, aussi parées, aussi sanglées, mais ayant changé de toilette, et en azur pâle des pieds à la tête. Derrière elles, dans la gloire, se panadait le général bleu de ciel. Je constatai son succès, sans songer même à lui porter envie. Décidément j'étais bien guéri.

La course commença.

Elle fut franchement mauvaise. Les taureaux montraient aux *banderillero*: plutôt leurs talons que leurs cornes; ils détalaient au lieu de charger et ne semblaient préoccupés que de chercher contre les horions un tutélaire abri.

Les spectateurs étaient exaspérés. Quand les animaux réfugiés dans le couloir qui borde l'*asiento* passaient à leur portée, ils les lardaient de coups de parasol, leur cassaient leurs cannes sur le dos, et leur tiraient la queue L'enceinte retentissait de vociférations formidables, qui redoublaient encore quand le taureau, ramené dans l'arène et, en fin de compte, contraint à combattre, était non pas tué, mais charcuté par des *espadas* de dixième ordre.

L'un de ceux-ci fit entre tous éclater sa maladresse. Trois fois il avait frappé, trois fois il avait fait à son adversaire de hideuses blessures, sans pouvoir l'abattre; deux épées avaient été tordues, et, pour la quatrième fois, il agitait, avant de frapper, sa cape écarlate devant le taureau.

Un nouveau choc eut lieu, et, quand se dissipa le nuage de poussière qu'il avait soulevé, une inénarrable tempête de hurlements et d'imprécations éclata de toutes parts.

Le *torero* pâle, ému, reculait vers la barrière; et le taureau, encore manqué, l'œil vitreux, le muffle baveux, tout dégouttant de sueur et de sang, s'éloignait à pas lents. L'épée lui était restée plantée dans le dos; et la lame rougie, maintenue sous l'épine dorsale, ressortait d'un pied à travers la peau crevée. Parfois, le malheureux animal s'arrêtait, et levant péniblement la tête, poussait un mugissement de rage et de douleur, comme s'il eut voulu prendre le ciel à témoin des tortures inutiles qu'on lui infligeait.

Mon voisin le Piémontais n'y tint plus; il se pencha vers moi, et

Digitized by Google

et après s'être prudemment assuré que j'étais Français : « *C'est oune hourreur*, dit-il, *c'est oun spectacle indigne d'oun pouple civilisé. Le Français, l'Italian, l'Allemagne qui sount civilisés, ne pouvent soupporter de semblables atroucités. Je souis malade, et ces Espaniols sount des barbares.* »

J'ai sur nos voisins d'outre-monts une opinion toute contraire à celle du Piémontais ; et je tiens que les combats du cirque exercent vite sur les spectateurs une véritable fascination, d'abord parce que Saint-Augustin l'a dit, et ensuite parce qu'aux *toros*, je l'ai souvent constaté moi-même. Mais ici, toute mesure était dépassée ; le spectacle était vraiment odieux, et il fallait des nerfs spéciaux pour surmonter la répulsion que causait une pareille boucherie.

Aussi, révolté contre l'*espada*, me laissai-je aller à proférer à son adresse, avec une conviction profonde, les plus énormes injures que put me fournir mon répertoire.

Dans un théâtre ordinaire, de pareilles allures m'eussent fait à juste titre immédiatement mettre à la porte. Mais aux taureaux, où les sentiments s'exhalent avec une fougue toute méridionale, j'étais à peine au diapason ; et je n'eusse étonné personne, si, dans ma juste colère, j'eusse augmenté le nombre des mécontents qui témoignaient leur mépris au malencontreux *torero*, en lui lançant à travers les côtes des oranges pourries, des tronçons de canne, des trognons de pomme et tous les autres projectiles ignominieux qui leur tombaient sous la main.

J'eus même peur, au milieu de l'exaspération générale, d'être accusé de modérantisme, et j'imaginai que ce serait accentuer mon attitude et me donner des airs d'*aficionado* que de tourner absolument le dos au cirque. Ce que je fis avec affectation, comme s'il eût été au dessus de mes forces de supporter la vue d'une aussi médiocre *cuadrilla*.

Ne pouvant ainsi plus suivre la course, il ne me restait rien de mieux à faire que d'examiner les voisins tout à l'heure derrière moi, et auxquels maintenant je faisais face.

Sur le gradin immédiatement supérieur au mien, était un petit vieux tout de cannelle habillé. Il écarquillait des yeux en vrille au milieu d'un visage ponceau et ratatiné comme une tomate à son déclin. Son maintien décelait un bureaucrate : notaire, receveur des contributions ou quelque chose d'approchant. Devant lui, au même

Digitized by Google

rang que moi, s'épanouissait une matrone souriante, dodue, gardant sous ses cheveux encore noirs, et malgré son triple menton, un air vif et décidé. D'ailleurs, des appas formidables. C'était la femme et, on le voyait, la femme autocrate du petit vieux cannelle.

A un moment donné, elle interpella son mari. Instantanément, comme mû par un ressort, celui-ci se pencha vers elle avec une rapidité et une précision qui faisaient honneur à son dressage et démasqua, en se penchant, deux jeunes filles assises à sa droite.

Toutes deux avaient la mantille, et l'œillet rouge au corsage.

Il était facile de reconnaître l'une d'elles, à son air bon enfant, à son teint légèrement couperosé, pour la fille de la grosse dame et du petit vieux cannelle.

Quant à l'autre !.....

O excellent petit vieux que je vous sus gré de vous être penché ! O déplorable *espada*, inappréciable maladroit, que j'eus une triomphante idée de tourner le dos à vos ridicules estocades !

L'autre, au premier abord, ne forçait point l'attention ; mais combien elle différait des gravures de mode qui, là-haut, paradaient dans leur loge ! Plus le regard s'arrêtait sur elle, moins il pouvait s'en détacher. Sa toilette, une robe pain-bis rehaussée d'un galon sombre, était simple et pourtant des plus seyantes ; sa tenue était modeste et cependant aisée ; ses moindres mouvements empreints d'une grâce native, et d'une distinction parfaite.

Comment, étant si près de moi, ne m'avait-elle point frappé dès mon arrivée dans la tribune ? C'est que jamais la Joconde de Léonard, c'est que jamais la Sainte-Cécile de Raphaël n'ont, sans qu'on les contemplât longuement, révélé le secret de leurs beautés infinies. C'est qu'il est de l'essence même des chefs-d'œuvre de fondre, dans l'harmonie suprême de l'ensemble, l'égale perfection des détails ; de telle sorte qu'au premier abord, rien en eux ne brusque la vue et ne force l'attention.

Or, ici, c'était bien un chef-d'œuvre que j'avais sous les yeux.

C'était l'Espagnole rêvée, l'Espagnole du *romancero*, des chroniques et des *coplas*, le type accompli de la femme d'Espagne, sphinx adorable des bords de l'Ebre et du Guadalquivir, charmante et diverse, peinte par Velasquez, par Goya et par Fortuny, chantée par Calderon, par Byron et par Musset, passionnée au boudoir, héroïque

Digitized by Google

à la guerre, ascétique au couvent, et toujours et partout élégante, piquante et fière.

Grande, souple, élancée, celle-ci était taillée en Diane.

Ses épais cheveux bruns coupés droit et très bas sur le front, se massaient sur la nuque en torsades opulentes. Sa mantille posée en coqueluchon à l'arrière de la tête, resserrait ses plis sur le chignon lustré pour dégager complètement le cou rond et délicat; puis, d'un nuage vaporeux, estompait le contour des épaules et se croisait sur la poitrine, formant un doux nid de dentelles à l'œillet éclatant qui lui servait d'agrafe.

La figure de la jeune fille, très pure de dessin, était d'un ovale un peu allongé. Sur un teint de Mauresque ou de gardenia, les lèvres, du pourpre le plus vif, tranchaient hardiment. Le nez légèrement aquilin, la courbe arrondie du menton donnaient au visage une expression de volonté qui l'eût empreint peut-être de quelque sévérité, sans la grâce du demi-sourire relevant le coin de la bouche en une imperceptible fossette.

La physionomie expressive recevait des yeux un éclat incomparable. Pleins de douceur et de feu, ils eussent rendu la plus laide irrésistible. Ils semblaient projeter la lumière plutôt que la réfléchir, et tant d'intelligence et de vie se concentrait dans leurs insondables profondeurs, qu'on y eût cru voir scintiller l'âme elle-même, si l'âme pouvait se matérialiser. D'un brun sombre, strié de vert et d'or, avivé par la blancheur de l'orbe, ils étincelaient entre les paupières bistrées, sous le voile des longs cils noirs.

On peut tenter de donner une idée de la beauté de cette femme; on ne peut se figurer, sans l'avoir subie, la toute-puissance de son charme.

Pour moi, sans savoir ni vouloir m'en défendre, je sentis bientôt que je ne m'appartenais plus. A n'en pas douter cette fois, j'étais amoureux; mais là, amoureux fou.

— Eh quoi, me direz-vous, amoureux en dix minutes? Mais c'est le coup de foudre?

— Oui, en dix minutes; oui, le coup de foudre! N'est-ce point ainsi que l'amour, le vrai amour se révèle, et faut-il donc dix ans pour s'apercevoir que l'on aime? Dix ans! on les met à affectionnner une laide en qui l'on a découvert toutes les vertus d'Eponine. Dix ans! on les met à estimer une femme de charge qui excelle dans les

Digitized by Google

laits de poule. Mais quand, par miracle, on rencontre un idéal vivant, un songe de poète réalisé, on aime tout de suite, on aime éperdûment. Pourquoi ? Ne me le demandez pas ; mais lisez l'histoire des amants célèbres, cela s'est toujours fait ainsi. Peut-être est-ce parce qu'une telle femme emplit l'air autour d'elle d'amoureuses effluves ; et ici, je vous le jure, les effluves étaient brûlantes !

Cependant, avec des péripéties diverses, la course continuait.

Il y avait longtemps, on le pense bien, que le tumulte causé par la maladresse de l'*espada* s'était apaisé ; et, sous peine de me singulariser, j'avais dû reprendre ma place. Mais presqu'inconsciemment, et quel que fût mon désir de garder les convenances, je ne pouvais m'empêcher de tourner sans cesse la tête vers la belle Espagnole.

Malgré la ténacité gênante de cette contemplation, la jeune fille, continuant de causer avec son amie, conservait tout le naturel de son maintien. Elle avait, d'ailleurs, pris le parti le plus sage, celui de ne rien remarquer ; et pas un mouvement, pas un regard, pas une impression sur son visage n'avaient révélé qu'elle soupçonnât la présence de l'admirateur nouveau que le hasard plaçait sur son chemin.

Mais, si elle demeurait impassible, il n'en était pas de même du petit vieux cannelle.

Depuis quelques instants, il était évidemment en proie à une vive préoccupation. L'air inquiet, il multipliait ses conciliabules avec sa femme, et il me parut qu'il fixait ses regards sur moi avec une certaine insistance.

Croyait-il, illusion paternelle, à quelqu'entreprise sur le cœur de sa chère enfant ? Ou bien était-il irrité de voir la *senorita* confiée à ses soins devenir l'objet d'une attention trop peu dissimulée ?

Je n'en savais rien ; mais ce diable de sang péninsulaire a des bouillonnements tout à fait imprévus, et, malgré l'apparence inoffensive du bonhomme, je résolus de me tenir sur mes gardes, redoutant de sa part quelque frasque qui n'eût point manqué de réjouir infiniment la galerie.

Tout à coup, le petit vieux sembla prendre une résolution. Son visage devint encore plus cramoisi, un pli se creusa entre ses sourcils contractés, il enfonça brusquement la main dans la poche de son paletot et en retira un long couteau.

Digitized by Google

Il l'ouvrit, en essuya la lame avec affectation, et le plaça tout ouvert sur son genou.

Puis, cherchant de nouveau dans sa poche, il y prit un objet qu'il tint à demi-caché et que ma position m'empêchait de bien voir. Je remarquai seulement qu'il avait la forme cylindrique et la longueur d'un pistolet; un rayon de soleil, passant par un interstice de la toiture, en fit jaillir un éclair métallique,

La chose devenait assez désagréable.

Une balle ou un coup de couteau sont généralement sans charmes; mais les recevoir de ce père noble me rendait absolument ridicule. De plus, il ne m'était même pas permis de paraître prévoir une agression que je n'avais d'ailleurs aucun moyen de repousser.

Pourtant, à tout hasard, je voulus mettre mon parasol bien à ma portée. Certains ont dû leur salut à des défenses plus bizarres encore; et, si je n'étais pas tué du coup, il pouvait m'être de quelqu'utilité, ne fût-ce que pour enlever leur précision aux mouvements de mon agresseur.

Le parasol était appuyé contre la balustrade de la galerie; je l'attirai vers moi à la sourdine.

Il opposa de la résistance: la pomme, je ne sais comment, s'était engagée au point d'intersection de deux barreaux. Je forçai; rien ne bougea.

Cependant, le cacochyme à lunettes bleues, placé à ma droite, et qui, depuis le commencement de la course n'avait bougé, non plus qu'une momie, prit vie tout à coup, s'attaqua avec moi au manche récalcitrant, et, malgré mes protestations, joignit aux miens des efforts désespérés. Autour de nous, on commençait à s'intéresser à cette lutte où le parasol, absolument incrusté, conservait l'avantage. On nous donnait des conseils.

Continuer, c'était prêter à rire. Il fallait couper court; je remerciai péremptoirement le cacochyme, repoussai l'ustensile qui me trahissait ainsi, et renonçant à toute arme défensive, regardai froidement l'homme au couteau.

Il était temps.

Il avait saisi son arme et la tenait convulsivement serrée dans la main droite. Il leva le bras; la lame brilla, et disparut tout entière... dans l'objet cylindrique qu'il avait jusque là dissimulé, et dont il se mit à débiter des tranches.

Digitized by Google

C'était un saucisson dûment ficelé dans son papier d'argent.

Tout danger avait disparu. Ce qui n'avait point disparu, c'était l'amour qui montait, montait comme une marée d'équinoxe.

Pour le petit vieux cannelle il acheva méthodiquement de découper ses rondelles, tira des petits pains de ses inépuisables poches, et composa des portions assorties qu'il distribua à ses compagnes de spectacle.

Toutes trois acceptèrent avec une évidente satisfaction. La grosse dame, la lèvre humide, dévorait, entrecoupant l'absorption des bouchées de petits gloussements de joie inarticulés; sa fille donnait la preuve d'un robuste appétit. Quant à *elle*, elle choisissait et croquait les morceaux, avec une grâce...

— Mais la grâce ne suffit pas pour manger du saucisson.

— Comment, « la grâce ne suffit pas pour manger du saucisson? » Que voulez-vous dire? Ah! vous demandez de quoi elle se servait pour le prendre? Naturellement, de ce dont on se sert dans un impromptu, de ses doigts; et vous ne verrez jamais, soyez-en sûr, un couvert aussi joli que celui-là.

— Oh! mon ami, quel effondrement! une idole, un idéal, un rêve qui mange du saucisson avec ses doigts!

— Et avec quoi vouliez-vous qu'elle le mangeât? Vouliez-vous pas qu'elle vînt aux taureaux comme une « belle petite » à Longchamps, en se faisant suivre d'une batterie de cuisine, ou qu'elle traînât comme une Anglaise en voyage un assortiment de couverts articulés? Ne pouvait-elle sortir sans avoir une fourchette attachée à sa personne, et pensez-vous que Dieu ait fait de la fourchette l'indispensable complément et l'annexe obligatoire de la femme? Tenez, je m'attendais à vos sarcasmes, et je savais bien que vous vous croiriez obligé, par genre, de manifester un dédain de commande.

— Que diable, mon cher, on a la manche large; mais une femme qui mange du saucisson en public, avec ses doigts, est une femme jugée! C'est gibier pour le populaire; mais il est des bornes qu'un gentleman ne franchit pas!

— O gentlemen, ô hommes du turf et du sport, ô gens distingués, avait-elle une fourchette, Eve la blonde, dites-moi; Eve la blonde sortie des mains divines, et qui dans ses flancs de marbre porta le genre humain? Avaient-elles des fourchettes, Rachel la bien aimée,

Digitized by Google

Suzanne la chaste, la Sulamite souple comme un palmier? Comment faisaient, d'après vous, Hélène de Sparte, Aspasie de Milet, Flora de Rome et cette Rhodope qui bâtit une pyramide avec les dons de ses amants? Ildico aux cheveux d'or qui osa tuer Attila, la brune Cava qui perdit l'Espagne, Edith au cou de cygne qui vit tomber l'Angleterre, comment donc faisaient-elles? Comment faisiez-vous Laure de Noves chantée par Pétrarque, Béatrice divinisée par Dante, Juliette Capulet à qui Shakespeare doit l'immortalité? Et vous Roxelane aimée de Soliman, Currem la joyeuse, Sekerbuli, Saffié perle du Khalifat, Rebia Gulnuz aux yeux bleus, odalisques, cadines, trésors de la Perse et de la Circassie, qui laissiez pleurer à vos pieds, ces sultans farouches, terreur de l'univers? Comment donc faisiez-vous, vous toutes, femmes d'antan, doux météores dont la beauté fut telle que le temps implacable, en vous entraînant dans l'infini, est demeuré sans force pour effacer le sillage d'amour, à jamais creusé par vous au cœur de l'humanité?

Et maintenant encore, Japonaises aux chairs d'ivoire, Indiennes aux corps de houris, tigresses de Java dont l'amour est mortel, Mauresques aux longs voiles blancs, dites, avec quoi mangez-vous? Sont-elles donc ternies les poésies qui vous célèbrent, sont-ils donc déshonorés les toits dentelés qui vous abritent, vont elles donc crouler les colonnettes dorées de vos harems, parce que vous ignorez l'usage de la fourchette?

Non, gentlemen, le monde, il faut l'avouer, manqua longtemps et parfois manque encore de ce cachet inimitable que vous vous efforcez de lui imprimer. Adam, hélas, ne courut point en poney-chaise les sentiers vierges de l'Eden; les Hébreux, au désert, n'essuyèrent point, et pour cause, la sueur de l'Exode avec des mouchoirs sentant l'hylang-hylang; et elle ne fut jamais inscrite au yacht-club, la barque sur laquelle Cléopâtre descendit, au milieu des fleurs, les flots embaumés du Cydnus.

Quant à la fourchette, on se passa d'elle pendant des siècles et des siècles de siècles; et pourtant la terre tournait, et, la terre tournant, on aimait... autrement mieux que vous.

Et même à présent, en France, y a-t-il, entre nous, une jolie femme qui n'ait pas, une petite fois, étant toute seule ou à deux, un peu grignotté avec ses doigts.

Je sais bien qu'il n'est pas habituel que les jeunes filles aillent de la sorte manger du saucisson au théâtre; mais si pareille idée vous

Digitized by Google

effarouche si fort, c'est sans doute que vous vous représentez, soumise à pareille épreuve, mademoiselle votre sœur fraîchement envolée du couvent. Elle pâlit, elle devient pourpre, les lèvres se pincent, le visage s'égare; elle rit nerveusement, perd la tête, prend son parti. Poussé violemment, le morceau entre de travers. Elle fait un effort; ses yeux sortent de leurs orbites, sa figure est congestionnée; madame votre mère lui frappe dans le dos; et elle avale enfin, à demi pâmée, dans un spasme inextinguible.

Certes, vous avez raison; ce spectacle n'a rien de séduisant. Mais je vous ferai observer que c'est affaire de milieux et de personnes, que les *toros* ne sont point l'opéra, que mademoiselle votre sœur n'est point fille d'Espagne, et que de plus, à raison de son excellente éducation, elle manque absolument de naturel. Or, le naturel donne bien de la grâce, si j'en juge, et j'y reviens, par celle que déployait mon Espagnole dans l'agencement de son petit repas.

C'était gentil, c'était coquet, c'était appétissant. Les voisins ne la préoccupaient non plus que si elle eût été seule, bien loin, sous les grands bois. Pour table elle avait ses genoux, son mouchoir pour nappe, nappe de baptiste aux coins brodés. Ses doigts fuselés y rompaient la mie fine et blanche et la croûte dorée. Délicatement, du bout des ongles, elle saisissait par le papier d'argent dont elles étaient serties, les petites rondelles brunes, et d'un geste charmant le portait à sa bouche. Entre les lèvres à peine ouvertes la lumière aussi se glissant, piquait parfois d'une rapide lueur la pointe de ses dents mignonnes et en ravivait l'éblouissant émail. C'était merveille de suivre les courbes harmonieuses de son bras demi nu, et la vue s'enchantait à contempler les jeux caressants de l'ombre sur le satin mat de sa chair...

Ah, qui que vous soyez, quel que soit votre nom, dona Carmen, Inès, Rosita, Concepcion ou Rosario, avant votre lunch, je vous aimais; après le lunch je vous adorai.

Et, dominé par un irrésistible attrait, je demeurai devant vous en extase, la raison perdue. Je ne vis plus que vous; je n'entendis plus rien.

Que m'importaient maintenant les taureaux bondissants, les chevaux éventrés, les hommes meurtris, les belles estocades. Près de moi, sous mon regard, elle était là.

Enfiévrée par la passion, mon imagination l'enlevait sur son aile à travers le temps et l'espace, lui cherchant, type adorable, un cadre qui fût digne d'elle.

Digitized by Google

Tantôt, dans son miradore, c'était Lindaraja pliant sous les bijoux, drapée de ses longs voiles aux arabesques d'or, plus souples que les fils de la Vierge, plus légers que l'air tramé ; son œil de gazelle parcourait la Vega, s'abaissant à peine sur les chevaliers Zegris et les Abencerrages qui, dans la plaine, pour l'amour d'elle, luttaient de force et d'adresse en lançant le djerid. Tantôt, dans la salle d'armes d'un château de la Castille-Vieille, c'était la brune Chimène, immolant à la patrie ses nobles amours, et de ses mains armant pour de nouveaux combats don Rodrigue de Bivar. Puis, au fond d'un couvent perdu dans la Sierra, à la voix enthousiaste d'un moine, je la voyais, fille du Carmel, pâle en sa robe de bure, les bras levés à Dieu, embrasée de l'ardeur du sacrifice, s'offrant, victime éperdue, pour les péchés du monde.

Tout à coup, à la paix du cloître, succédait le fracas d'un assaut : Saragosse était en flammes ; échevelée, la figure ardente des reflets de l'incendie, son œillet rouge aux dents, le pistolet au poing, du haut de son balcon, elle faisait feu sur les envahisseurs.

Et toujours, et partout, en ses multiples avatars, je n'avais souci que de me rapprocher d'elle. Je lançais le djerid, j'endossais le froc ou l'armure, et, blessé par elle, je roulais devant sa porte, m'efforçant, en tombant, de l'apercevoir encore.

Mais de toutes ces visions ébauchées ou confuses, tournoyant en mon cerveau comme les spirales d'un brouillard agité par le vent, une scène finit par se dégager, qui fit évanouir tout le reste, et s'empara de mon esprit avec une précision et une netteté si singulières qu'il me parut que je sortais du rêve pour vivre trois cents ans en arrière.

C'était sous Philippe III. La nuit était très sombre, le temps orageux, les nuages bas. Je me trouvais dans une ruelle étroite, bordée par la muraille haute et nue d'un de ces palais grandioses de la Renaissance espagnole qui gardent pour leur *patio* les merveilles de leurs architectures. A l'angle de la ruelle. un ami veillait, l'épée nue sous sa cape. Devant la seule fenêtre qui perçât le mur, roulé dans mon manteau, j'attendais.

La duègne m'avait recommandé le silence le plus absolu ; je n'osais risquer un mouvement, je retenais mon souffle.

Enfin, je perçus comme un frôlement de soie, l'air m'arriva tout parfumé d'une senteur pénétrante et douce, une voix argentine

Digitized by Google

murmura mon nom, et derrière le lourd grillage de fer artistement ouvragé, je devinai plutôt que je ne vis la forme svelte de la *senorita*, se détachant en demi-teinte sur les profondeur noires.

A travers les barreaux elle passa son bras mince et pur, dont un rayon de lune, perçant l'obscurité, vint éclairer les marmoréennes blancheurs.

Tremblant d'émotion, je me penchais pour y déposer un baiser, baiser ardent, baiser de feu où vibrait toute mon âme, quand subitement, chose étrange, son regard alangui s'anima, pétillant de malice, son visage prit l'expression de la plus vive gaité, et de ses lèvres s'échappa l'éclat de rire le plus argentin, le mieux timbré, le plus sonore.... et réel ; si réel que, surpris, saisi, stupéfait je tressaillis des pieds à la tête.

Adieu Saragosse, Chimène, Tolède, les Abencerrages, visions, illusions et fantômes, je retombai sur la terre, en plein cirque, tout moulu par les rugosités de ma banquette, et au beau milieu d'un de ces accès de joie homériques auxquels sont sujettes les foules, et dont ma belle Espagnole prenait franchement sa part.

Voici ce qui causait cet assourdissant vacarme.

Un taureau, doué d'une agilité de cerf ou de clown, avait sagement ruminé que les lances, les *banderillas* et les épées qui hérissaient l'arène ne lui présageaient que des désagréments, et il avait pris le parti salutaire de s'en éloigner le plus possible : c'est pourquoi, de plein bond, il avait franchi la barrière.

Il était allé tomber, pour ainsi dire, sur la tête du pacifique alguazil, bête noire du populaire, qui, d'ordinaire, disparaît de la course après avoir, à son début, reçu du président la clef du *toril*, et qui, pour le moment, sommeillait dans un coin du couloir au-dessous de l'*asiento*.

Arraché de la sorte à sa quiétude, sentant la pointe des cornes énormes, l'alguazil tout empêtré dans ses bottes à entonnoir, s'était, dare-dare, efforcé de sauter dans l'arène. A peine y était-il, que le taureau, à l'étroit dans le couloir, l'y avait suivi.

L'homme avait ressauté ; l'animal aussi, et alors avait commencé, presque sur place, une randonnée fantastique, où bondissant, roulant, se culbutant, tous les deux, pris de vertige, fuyaient, s'atteignaient, se dépassaient, sous l'impulsion d'une invincible force rotatrice, le

Digitized by Google

tout au bruit des acclamations et des huées frénétiques des spectateurs.

Enfin, effaré, hagard, sans souffle, veuf de son chapeau à plumes, le malheureux alguazil était demeuré à califourchon sur la crête de la barrière, tandis que, par suite de la vitesse acquise, le taureau continuait à bondir machinalement en cercle autour de lui.

A ce moment, la musique eut l'idée de sonner l'hallali.

Ce fut du délire.

Et de fait, il était difficile de garder son sérieux en face de ce fantoche en costume à la Henri IV, perché jambe de ci, jambe de là, agitant en tous sens ses bras blancs de poussière et dodelinant désespérément de la tête sur sa fraise aplatie.

Cependant le soleil avait presque achevé sa course et l'ombre des galeries s'était allongée sur l'arène. Encore quelques minutes et le dernier train de France allait partir; partir, m'emportant pour jamais peut-être, bien loin de cette femme dont l'image ne me quitterait plus, et à qui, sans qu'elle le sût, je laissais tout mon cœur.

Depuis trois heures, en étendant la main, j'aurais pu la toucher, et je ne pouvais lui crier « je vous aime. » Un coup de sifflet, quelques tours de roue, la distance grandirait; je ne me trouverais plus sous le même ciel, et dans sa vie je ne serais rien, rien, pas même le danseur presqu'oublié d'une valse, pas même l'indifférent qui ramasse un éventail tombé, et qu'on paie d'un sourire courant.

Mon Dieu, mon Dieu, les sauvages sont bien heureux! Un sauvage rencontre dans la savane une jeune fille en compagnie d'un ami de la famille. La jeune fille lui plaît : il fend le crâne à l'ami, assomme à demi la jeune personne et l'emporte dans sa hutte de feuilles sèches. Là, on s'explique.

Et nous, nous, les soi-disant civilisés, empêtrés dans le savoir vivre, engoncés dans le comme il faut, on ne nous permet que les yeux pour faire comprendre que nous aimons. Chacun s'en sert à sa façon : les uns les clignent, d'aucuns les coulent, certains les roulent. Surtout ne vous laissez pas surprendre, ou vous êtes perdus.

Aussi, Mesdemoiselles, qui rêvez des Galaors et des Amadis, qui vous demandez pourquoi la brise embaumée des nuits ne vous apporte plus, comme à vos aïeules, l'harmonie des concerts et des sérénades, ne vous en prenez qu'au siècle et non pas à nous. Infortunés que

Digitized by Google

nous sommes, le moule est là : il est étroit, il est roide, il est anguleux. On nous y jette, et malheur à qui veut en sauter.

Ce n'est pas qu'il n'y ait, ici ou là, quelques belles amours, bien romanesques; mais elles restent ignorées. Plus d'un, quand vous croyez la rue vide, contemple vos rideaux baissés; plus d'un, tremble quand vous passez; plus d'un, rêve quand vous dormez. Tout cela vous ne le saurez jamais, et comment vous le pourrait-on dire? Chacun chez soi se calfeutre; on ne veut plus se réunir et l'on ne sait plus causer.

Si même encore nous avons les yeux libres, c'est qu'on n'a pas trouvé le moyen de les boucher.

Cela viendra.

En attendant, ils font ce qu'ils peuvent; quelquefois réussissent, et j'étais bien sûr que les miens sauraient parler à la belle Espagnole. Par malheur, comme elle avait deviné ce qu'ils voulaient lui dire, elle s'obstinait à ne les point rencontrer. C'était désespérant.

Je tentai un suprême effort. Je me levai bruyamment, et distribuai, à voix haute, à mes voisins de nationalités diverses des bonsoirs en français, en espagnol, en italien. Tout le monde y répondit. Elle seule ne voulut rien voir.

De banquette en banquette je gagnai la porte. Pour la franchir, le courage me manqua. Non, tant d'indifférence, tant d'impassibilité ne pouvaient être que feintes; c'était plus fort que nature. Elle devait croire à une fausse sortie et voudrait s'assurer au moins si j'étais toujours là.

Ma foi en sa curiosité ne fut point trompée.

Au bout d'un instant elle se risqua à tourner la tête; cette fois mon regard étreignit le sien. Il dut se faire entendre, car sa figure s'empourpra comme une rose de mai. Brusquement, elle se pencha vers son amie, parlant avec volubilité, et toutes deux avec de petites mines de circonstance affectèrent de rire de ce personnage qui s'imaginait les fasciner sans doute.

La fille du petit vieux cannelle, enchantée de se croire l'objet d'une œillade impertinente, y allait surtout d'un cœur!

Mais le temps pressait. Je pris, tout courant, pour gagner la gare, le chemin de traverse dont la compagnie du Nord-Espagne permet l'usage aux spectateurs attardés des *toros*. Je sautai dans un wagon.

Digitized by Google

On ferma les portières. A toute vapeur le train courut vers la frontière, franchit la Bidassoa, et bientôt après j'étais à Hendaye, tout seul.

— Et puis?

— Comment « et puis? »

— Oui, la fin de l'aventure?

— La fin, la voici :

On tua encore deux taureaux; et, la course finie, la foule s'écoula tumultueuse par toutes les portes du cirque. Elle reprit en files serrées le chemin de Saint-Sébastien; au milieu d'elle, se donnant le bras, marchaient les deux jeunes filles, suivies du petit vieux cannelle et de sa femme.

A tous les carrefours, chacun regagnant son logis, les rangs s'éclaircissaient; et bientôt mes voisins se trouvèrent seuls, non loin de la Plaza Nueva, dans une des longues rues tirées au cordeau qui découpent ces quartiers en rectangles égaux.

On s'arrêta devant une porte brune, à marteau de fer. C'était celle de la jolie Espagnole.

Elle embrassa son amie, salua ses parents, et, mettant la clef dans la serrure, ne put s'empêcher de fouiller d'un coup d'œil furtif la profondeur de la rue qui demeura déserte.

Elle monta rapidement l'escalier, souhaita le bonsoir à sa mère, refusa de souper, prétextant une migraine, et s'enferma dans sa chambrette.

Accoudée à son balcon, se laissant bercer par les bruits indécis de la ville qui s'endormait et par la plainte lointaine des flots, elle respira quelque temps l'air frais du soir; puis referma sa fenêtre, fit une courte prière devant l'image de Notre-Dame del Pilar et se dévêtit.

Elle jeta loin d'elle son bel œillet dont les pétales effeuillés jonchèrent le carreau, enleva sa mantille, et dénoua sa chevelure brune qui, tombant, l'enveloppa tout entière comme d'un manteau royal.

Elle était un peu nerveuse : « Ces Français, se prit elle à dire, sont d'une impertinence! Et qu'est-ce donc qu'espérait ce fat de la course? »

Digitized by Google

Puis, debout devant un miroir dont le cadre doré se détachait sur la muraille en capricieuses volutes, elle rejeta légèrement la tête en arrière, cambra sa taille, releva à deux mains, pour se coiffer de nuit, les lourdes masses de ses cheveux ; et, les maintenant à grand peine sur la nuque dans un charmant désordre, contempla un instant, et comme malgré elle, la séduisante image que lui renvoyait la glace. Ses yeux se fermèrent à demi, ses lèvres s'entr'ouvrirent, et, dans un sourire elle murmura : « Et pourtant, Vierge très pure, il ne manque pas de goût, ce pauvre caballero.... ! »

— Mais comment savez-vous tout cela?

— Je n'en sais rien, mais j'en suis sûr.

H. LOHO.

Digitized by Google

LA
PLACE DE LA HALLE A AGEN,
ÉDIFICES QUI ONT EXISTÉ SUR SON EMPLACEMENT.
CLOCHE DE L'ANCIENNE HORLOGE.

La démolition de la halle d'Agen est un fait accompli. Edifiée, il y a moins de cinquante ans,[1] sur les ruines de l'ancienne cathédrale Saint-Etienne, elle disparait à son tour pour être reconstruite, dans des dispositions toutes différentes, en fonte et en fer. Le nouveau marché couvert, devant occuper une plus grande surface, débordera de beaucoup l'enceinte de la vieille église. Au moment où ses fondements vont revoir le jour, en même temps que ceux d'autres édifices depuis longtemps disparus, nous avons songé à appeler l'attention sur des monuments dont l'attribution peut être faite au moyen de quelques textes heureusement conservés.

1° Cathédrale saint-Étienne. Toute l'aire de cet édifice est comprise dans le plan du nouveau marché, à l'exception peut-être d'une ou deux travées du fond de la nef. Le chœur, de trois travées, régulièment orienté, entouré d'une double galerie et d'une ceinture extérieure de neuf ou onze chapelles, servait pour la sépulture des évêques et des grandes familles d'Agen.[2] Un ancien plan conservé aux archives de

[1] Le conseil municipal d'Agen qui avait mis au concours le plan de la halle à construire, adopta, dans sa séance du 16 janvier 1835, celui que lui présenta M. Gouin, architecte à Toulouse. La charpente fut placée en 1837 et l'édifice fut livré au public dans le courant de 1839.

[2] Elles étaient au nombre de plus de cinquante. On en trouvera l'énumération dans les *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, p. 336. Il est donc inutile de répéter ici tout ce qui a été dit dans cet ouvrage au sujet de la cathédrale Saint-Etienne.

Digitized by Google

l'évêché donne quelque précision sur les emplacements de ces sépultures ; il serait possible, avec quelques soins, de les déterminer. On peut d'ailleurs s'attendre à découvrir un certain nombre d'inscriptions funéraires. Quant aux ossements qu'on recueillera, nul doute qu'ils ne soient transportés au cimetière avec les respectueuses précautions dont la mort fait une loi aux vivants. Ne serait-il pas de bon exemple qu'on leur consacrât un monument où ils se retrouveraient groupés de nouveau comme dans l'église? Nous posons simplement la question en passant.

Il n'est pas possible que quelques tombeaux n'aient été rencontrés dans les tranchées ouvertes en 1836 pour les fondations de la première halle ; nul souvenir pourtant n'en est resté, du moins à notre connaissance, et nos feuilles locales n'en ont gardé aucun témoignage. Une sépulture a été trouvée depuis, à l'occasion des travaux entrepris pour l'établissement du petit marché aux viandes, au côté nord de la halle. La dalle, épaisse et lourde, qui en formait la partie supérieure, présente, inscrits dans un cartouche, ces trois sigles : C. D. P. (*cum deo pax*)? Elle est actuellement dans la cour du Musée.

L'évêque d'Usson de Bonnac, qui aimait à bâtir et qui s'y entendait bien, — témoin le superbe palais, devenu l'hôtel de la préfecture, qu'il construisit pour lui et pour ses successeurs, au prix de trois cent mille livres ; témoin aussi le château de Monbran, devenu l'École normale, qu'il releva de ses ruines, — voulut restaurer la cathédrale. Ayant, à cet effet, obtenu de la Cour un don de cent vingt mille livres, il fit d'abord mettre à bas la façade, puis la nef tout entière. C'était en 1779. Trois ans après, tout était reconstruit, sauf les voûtes, pour la confection desquelles l'argent fit complètement défaut. Elles n'étaient pas encore établies lorsque fut décrétée la suppression officielle du culte, et elles ne devaient jamais l'être. La façade elle-même, d'assez bel effet, mais disparate et donnant moins l'idée d'une église du XIIIe siècle que d'un édifice civil, — porte ou Arc-de-Triomphe, — de l'époque romaine, ne fut pas regrée. Guirlandes, oves, modillons étaient restés à l'état brut lorsque table rase fut faite pour la construction de la halle, laquelle, d'ailleurs, absorba une somme assez considérable. Quelques personnes insinuèrent qu'en recouvrant d'une charpente, après quelques travaux de consolidation, le vaisseau encore entier de l'église, on aurait une halle suffisante, que l'économie serait notable et qu'on sauverait un monument précieux ; on ne voulut rien entendre.

Digitized by Google

La cathédrale Saint-Etienne, dans l'état où elle existait avant la restauration de Mgr de Bonnac, n'était pas ou ne paraît pas avoir été antérieure au XIIIe siècle ; il est possible toutefois qu'elle ait remplacé une église plus ancienne. Les fouilles qui vont être faites aideront probablement à éclairer ce point douteux, mais non dénué d'intérêt.

Ajoutons, pour ne rien omettre de ce qui concerne l'édifice, qu'il était situé hors des murs, avant l'achèvement de l'enceinte fortifiée du XIVe siècle.[1]

2° Ancien évêché dit de l'escuranhe ou escuragne. — Au sud du chœur de Saint-Etienne, sur l'emplacement des maisons expropriées faisant face à celle de M. Philippe Lauzun, s'élevait le palais épiscopal, vrai château-fort, flanqué de grosses tours.

C'est là qu'avant le XVIIe siècle, étaient ordinairement logés les grands personnages qui venaient à Agen en mission officielle.

Le 14 février 1528, un accord se fit entre les consuls et les représentants de l'évêque,[2] sur une mesure d'utilité et d'ordre publics ainsi définie dans une jurade.

---

[1] Cette enceinte n'était pas encore terminée en 1354, ainsi que le prouvent un registre de Jurades (BB. 26) et quelques pièces détachées (EE. 15). En protégeant leurs faubourgs, en reportant la ligne des remparts jusqu'à la Porte du Pin, les Agenais triplèrent, quintuplèrent peut-être la surface de leur ville close. Quelles étaient, antérieurement au XIVe siècle, les limites de ces remparts, dans la région orientale, on n'en sait rien, ou presque rien. La rue de Garonne, l'emplacement de la tour de l'horloge presque au centre de la rue Grande Horloge, sont des points de repère insuffisants. Sur le Nord-Ouest, rien n'a dû changer, si bien qu'en somme, et selon toute apparence, on est porté à penser que le quartier le plus anciennement fortifié est celui dit *du Château*, entre l'église Saint-Hilaire, autrefois les *Cordeliers*, la rue Mailhé, la rue Saint-Antoine et le cours du même nom.

Deux châteaux, antérieurement au XIVe siècle, protégeaient les faubourgs, celui de Monrevel, dont l'Hôtel-de-Ville actuel occupe l'emplacement, et le palais épiscopal.

[2] C'était Jean VI, cardinal de Lorraine, titulaire de deux archevêchés et d'une dizaine d'évêchés. Il avait confié l'administration de celui d'Agen « à « messire Jehan Regniadorus, seigneur de Poncii de Monte, gouverneur, et « à seigneurs Jehan Valerii, vicaire et Arnault de Combe, official. »

Digitized by Google

« Sur la somere requeste faicte par eulx, (les consuls) au reve-
« rendissime seigneur evesque et auxdicts seigneurs vicaire et offi-
« cial pour la démolition d'une partie de la maison épiscopale tirant
« sur la place de ladite cité, appelée *Escuranhe*, etc... a esté arresté
« et accordé que la susdicte partie de ladicte maison épiscopale et
« ediffice estant au-dessus du lieu appelé de l'Escuranhe, faicte en
« voulte à la mode anticque, laquelle par entier, d'un cousté et
« d'autre, appartient à ladicte maison épiscopale, seroyt abbatue et
« desmolie pour la dignité, bien, honnesteté, utilité de la chouse
« publicque, réparation de la cité et beaulté de la place d'icelle et
« pour autres plusieurs inconveniens et scandalles qui pour raison
« de ladicte Escuranhe se faisoyent. »

Le document que nous citons ajoute qu'il a été procédé à la démolition de la plus grande partie de l'édifice; quant au reste, on ne l'abattra que sous les conditions suivantes : il sera fourni par la ville, pour aider à l'exécution des travaux, deux maitres maçons et deux manœuvres pendant soixante jours ouvrables, plus cent pièces de pierre, actuellement déposées au Gravier et qui devront être portées sur les lieux, où elles serviront « à faire les piliers du coing de « l'Escuranhe. » La démolition terminée, l'évêque aura la faculté « de faire réédifier, q and ce sera son bon plaisir, un pont en façon « *d'arc boult* sur ladite Escuranhe, tirant droict à la maison de(illisi-
« ble), de dix pans de largeur, et aulteur selon les salles épiscopales,
« etc..., semblablement de réédifier, depuis le pilier du devant de
« l'esglise de Sainct-Estienne, suyvant les arrières dans de la mu-
« ralhe ancienne dudit pilier, tirant droict au long de la muralhe
« dudict evesché, certains arcs boultes avec piliers pour faire boti-
« ques au long de ladicte rue, etc..., et au-dessus de long en long,
« faire et édiffier une galerie, *sive balet* pour aller despuis l'évesché
« à ladicte rue et jusques audict pilier de ledite église, etc... aussi
« construire et réédifier ung aultre arqueboult de pierre ou de boys
« de telle aulteur que le premier susdict. prenant despuis la maison
« dudit evesché et tirant droict aux prisons que l'on appelle com-
« munément la *Gabio* ». Ces conditions furent acceptées.

Il serait assez difficile d'interpréter avec précision, en l'absence d'un plan exact et détaillé des lieux, les termes de ce contrat. Voici, toutefois, ce que nous croyons comprendre. Le palais épiscopal occupait, avons-nous dit, le pâté des maisons qu'on vient de démolir, à l'angle nord-est de la place du Marché. L'*Escuragne* en formait le

Digitized by Google

soubassement, au long de la rue de l'Evêché, aujourd'hui du Marché-au-Blé. C'était un lieu bas, ouvert, sans doute à demi-obscur, où il était facile de se cacher, qui servait d'asile aux voleurs, et aussi aux amoureux. La *Gabio*, ou prison de l'évêché, en occupait l'extrémité orientale. L'évêque consentait à la suppression de cette espèce de souterrain à la condition qu'il lui fût permis d'élever sur voûte : 1° un passage communiquant de son palais avec un logis qui en dépendait, bien que situé au côté opposé de la rue (comme on va actuellement, au-dessus de la rue Saint-Louis, de la maison Delard à celle qui lui fait face) ; 2° un autre passage communiquant avec la cathédrale au moyen d'une galerie couverte, règnant, au long des façades ouest et sud, sur une ligne des boutiques. Ce plan, qui était d'importation italienne, unissait à l'agrément d'un effet décoratif, le bénéfice pécuniaire produit par la location des boutiques à de petits commerces de piété.

Le palais ainsi restauré ne vit pas moins de treize évêques [1] se succéder dans sa vieille enceinte. Sous l'épiscopat du quatorzième, M. d'Usson de Bonnac, le 22 juillet 1773, vers les cinq heures du matin, on entendit soudain un grand bruit : c'était la façade qui tombait tout d'une pièce. On n'eut d'ailleurs à déplorer aucun accident de personnes.

3° Maisons de Monnin de La Cassaigne.[2]

Ces maisons furent confisquées, puis détruites en 1340, en raison de la trahison commise par leur propriétaire, qui avait pris parti pour les Anglais.

---

[1] 1° Jean VI, cardinal de Lorraine, 1538-1550 ; 2° Mathieu Bandel, 1550-1554 ; 3° Janus Frégose, 1555-1586 ; 4° Pierre V. de Donauld, 1587 (celui-ci ne prit point possession ou ne fit que passer) ; 5° Nicolas de Villars, 1588-1608 ; 6° Claude de Gélas, 1609-1630 ; 7° Gaspard de Daillon, 1631-1635 ; 8° Barthélemy d'Elbène, 1636-1663 ; 9° Claude Joly, 1665-1678 ; 10° Jules Mascaron, 1679-1703 ; 11° François Hébert, 1703-1728 ; 12° Jean VI d'Yse de Saléon, 1728-1735 ; 13° Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes, 1736-1767.

[2] Le document latin dont il est question dans la note suivante donne ce nom sous la forme de *Monnii*, au génitif ; une ancienne cote française (voir à la page suivante) le traduit par *Monnin*, lequel pourtant ne pourrait dériver que de *Monnini*. *Monnier*, nom commun dans la région, voudrait *Monnerii* (toujours au génitif) qui n'est point dans le texte.

Digitized by Google

Nous croyons devoir donner *in extenso* la cote de la pièce qui nous révèle ce fait telle qu'elle se trouve dans un inventaire des archives d'Agen, rédigé sous le règne d'Henri IV.

« Lettres en parchemin de Philippe, roy de France,[1] faisant men-
« tion de certaines lettres de Guilhaume, arcevesque d'Aux, de Pierre
« de Palu et du seigneur de Varembon, seneschal de Tholose et
« d'Albigeois, par lesquelles est dict qu'ung certain Monin Cassaigne,
« par information faicte contre luy, ayant rompeu la foy audict sieur
« Roy et de nouveau s'en estant fouy[2] et c'estant rendeu et déclairé
« ennemy et rebelle dudict sieur Roy et notoirement proditeur et
« criminel de lèze-majesté, feust déclairé ledict Monin ennemy
« nothoire dudict sieur Roy et toute la matière des maisons pater-
« nelles dudict Monin, tant desmolies qu'a desmolir (on la nomme
« despuis la Scuragne) estant au lieu appelé à la Cortine, à la porte
« appelée à Sainct-Inguille (c'est le portal de nord, nommé despuis
« Saincte-Anguille),[3] estre portée et convertie a la fermeure et for-
« taresse de ladicte citté d'Agen, a la porte appelée de la Croix[4] et
« aultres forteresses de la citté, excepté quatorze grandes pièces de
« boys et une verge[5] de fenestre et deux staiges[6] de marbre avec

---

[1] L'original latin de ces lettres, dont l'un de nous a fait une copie, il y a environ trente ans, paraît avoir été égaré. La cote donnée par le vieil inventaire conservé aux archives d'Agen, est exacte et à peu près complète. On remarquera que le scribe y a inséré quelques renseignements topographiques et onomastiques qui aident à se reconnaître dans cette partie de la ville, tant changée par le fait de la démolition des maisons de Monnin de La Cassaigne.

[2] C'est la traduction du mot *transfugam*, qui est dans le texte latin.

[3] La porte Sainte-Anguille s'appuyait, à l'entrée de la rue Porte-Neuve, sur les maisons Roulliès et Guenin. Cette partie étroite de la rue, qui ne comprend guère que trois ou quatre maisons, portait, il y a peu d'années encore, le nom de *rue Sainte-Anguille*.

[4] Nous ignorons absolument où était cette porte.

[5] Le texte latin dit *unga*, mot qui ne se trouve dans aucun glossaire. Pourquoi le scribe des consuls traduit-il le mot par *verge*, qui, dans l'espèce, équivaut à *meneau?* Peut-être en le rapprochant d'*uncus*, que du Cange explique par *baculus pastoris*.

[6] Le texte porte *stactis marmoreis*. Nous n'avons trouvé *stactus* ou *stactum* dans aucun glossaire. Le scribe du XVIe siècle l'a traduit par le français *staige*, forme primitive du mot *étage* dont le sens est inconciliable avec le qualificatif qui le suit. Des *étages de marbre*, cela ne se comprend pas.

Digitized by Google

« ses chapeteaux et basses, qui avoient esté vendus, excepté aussy « deux pans de murailhe a chasque bout de la maison de ladicte « courtine, au travers dicelle, qui demeureront perpetuellement en « seige (*sic*, pour signe) de justice d'un tel acte et trahison prédicte « et a l'eternelle memoire pour l'hors et pour l'advenir; donnant « puissance a ceux qu'estoient commis a desmolir les susdictes mai- « sons, d'en donner toute la matiere aux dicts sieurs Consulz et mes- « mes leur estoit permis d'y dresser les pierres pour mesurer les « bledz,[1] a la place des dictes maisons desmolies, a cause que le lieu « du devant Sainct-Etienne estoit trop estroict pour la multitude « des bledz qu'on y apportoict et autres denrées.[2] Datées icelles

---

L'embarras cesse si l'on substitue à la forme *staige*, les voisines, — disons les équivalentes, — *Estache, Estac, Estace, Estaque*, qui ont d'ailleurs l'avantage de se modeler plus exactement sur le *stactis* du texte original. Ce mot, en effet, signifie *piquet, pilier, poteau, pilastre*, comme on le peut voir dans ces deux vers « d'Un miracle de saint Valentin » (*Théâtre français au moyen-âge*, de F. Michel et Mommerqué, p. 320).

Quant tout nu sera, le vueilliez
Lier estant a celle *estache*.

Dans *Aiol*, chanson de geste, publiée par MM. Normand et Raynaud pour la Société des anciens textes français, il est parlé (vers 1756) des *estaches*, c'est-à-dire *des piliers*, d'un pont. Nous avons cru, en conséquence, devoir traduire ainsi le passage du texte auquel se rapporte cette note : deux piliers ou pilastres de marbre avec leurs chapiteaux et bases.

[1] Il n'y avait pas seulement des mesures de capacité en pierre, il y en avait aussi en bois. Le texte porte: *ad tenendum lapides bladorum seu mensuras lapideas seu ligneas et alias pro suo libito ad mensurandum blada qui venduntur in civitate predicta*, c'est-à-dire : « une place destinée à recevoir les pierres des blés, en d'autres termes les vases de pierre ou de bois ou tous autres qu'il plaira aux consuls, pour le mesurage des blés qui se vendent à Agen. »

[2] Le texte que résume cette cote ne se préoccupe pas moins des intérêts de l'âme que ceux du corps, comme on va voir par le passage que nous traduisons littéralement: « Item, attendu que le marché ou les blés se vendent « devant les portes ou la porte principale de l'église Cathédrale de Saint- « Etienne d'Agen est tellement étroit et insuffisant.... que souvent à cause « de l'immense quantité des blés et du grand nombre des bêtes qui les « portent, l'accès de ladite église devient impossible ou du moins ne se peut « faire qu'avec grande peine, fatigue et ennui, ce qui décourage les per- « sonnes portées à adorer Dieu en assistant aux saints offices, d'où grand

Digitized by Google

« lettres, données à Paris au Pré-aux-Clercz de l'an, de nostre Sei-
« gneur mil trois cent quarante et un (1341, n. st.) [scellées] avec un
« peu de sire verte qui lui reste encore du grand sceau pendant
« en filz de soie verte et rouge. »

Ainsi l'auteur de l'inventaire fixe avec précision l'emplacement des maisons de Monnin de La Cassaigne, entre l'église Saint-Etienne et le portail Sainte-Anguille, qui s'élevait, nous l'avons dit, à l'entrée de la rue Porte-Neuve.[1] Il nous apprend que ces maisons portaient sous Henri IV le même nom que le palais épiscopal dont seul les séparait sans doute un passage extrêmement étroit, probablement une *ruette* analogue à celle des Juifs. Une partie de leurs fondations devra donc se retrouver dans les fouilles de la place qui a servi de marché aux grains durant une période d'environ cinq siècles.

Les textes que nous avons cités offrent un intérêt exceptionnel au point de vue archéologique. Le palais épiscopal, avec ses *voultes à la façon anticque*, les maisons de la Cassaigne avec leurs colonnes et leurs pilastres de marbre étaient évidemment construits sur l'emplacement d'un édifice de l'époque romaine[2] dont on avait utilisé

« dommage pour le culte et la religion divine, Nous, voulant que l'accès
« de ladite église soit libre et tranquille, etc., etc., accordons et donnons
« tout l'emplacement des dites maisons, etc., etc. »

[1] Un acte postérieur de deux ans à la charte latine que le scribe des consuls a résumée et dont nous avons cité des passages (décembre 1342, côté DD. 6) fournir à ce sujet d'utiles détails. Il confirme d'une manière précise la résolution déjà connue d'établir le poids public sur l'emplacement des maisons de Monin de La Cassaigne *in corneria dicte civilitatis inter domos Guillelmi Raymundi de Podio extremo et Petri de Galayssaco, ex unâ parte, et domum capellaniæ domini Joannis Bruni, presbyteri, et carreriam de Judeis ex alia, a parte retro et domum Petri Sq..., fabri, ex alia, et plateam communem de Agenno, ex altera.* Il nous apprend, en même temps, que, vers le milieu du XIIIe siècle, *les Cornières s'étendoient jusqu'à la rue actuelle de la Grille, dénommée alors rue des Juifs.* Il nous porte enfin à présumer que la porte Sainte-Anguille et la portion du quartier qu'on appelait *la courtine*, se rattachaient par des remparts au château-fort de l'évêque.

[2] Dans l'Agenais, durant le Moyen-Age jusqu'au XIVe siècle, on a cessé de construire en marbre. Les colonnes et pilastres de la maison de La Cassaigne étaient donc antérieurs au moyen-âge. Ces riches matériaux furent depuis, mais rarement employés, notamment au cloître des Augustins dont notre musée conserve de si beaux restes.

Digitized by Google

les restes dans le cours du XIVe siècle. Cet édifice, évidemment luxueux, devait aussi être considérable. Si ses soubassements, comme nous l'espérons, n'ont pas été complètement détruits, il nous sera peut-être possible d'en déterminer, jusqu'à un certain point, la destination.

Son existence, déjà suffisamment démontrée par les documents ci-dessus, est mise hors de doute par une découverte récente. En 1875, en creusant un puits sur l'emplacement des maisons aujourd'hui démolies, on mit au jour une mosaïque de l'époque romaine, ornée de rosaces et de losanges de trois couleurs.

Les Agenais seront heureux d'apprendre que, d'après une clause expresse insérée dans le cahier des charges, tous les objets intéressants qui seront trouvés dans un sol encombré de tant de ruines sont réservés pour le Musée. On peut être assuré à l'avance de faire une riche moisson.

La démolition de la halle a causé le déplacement d'une cloche ancienne, qui reste provisoirement déposée dans une cour voisine du Musée. Cette cloche porte l'inscription suivante, en belles lettres gothiques, encadrées de tiges et de rinceaux délicats :

Agenum vocor pro horrilegio condita hoc michi dedere nomen egregi consules civitatis alme qui me de publico sumptu condidere anno sub domini M. CCCC. novenis decem additis cum septem

J'ai été faite pour l'horloge. Je m'appelle Agen. Les honorables consuls de cette belle ville m'ont donné ce nom. Ils m'ont fait faire des deniers publics, l'an de Notre Seigneur 1497.

Cette inscription nous apprend que la cloche était destinée à l'horloge, la première peut-être qu'on établit à Agen dans la tour de ce nom.[1]

---

[1] La tour de la grande horloge, démolie vers 1832, était située dans l'axe de la rue qui a conservé son nom et s'appuyait d'un côté sur la maison de M. Rivals, de l'autre sur celle de Mme de Montesquiou. Une large ouverture cintrée permettait, même aux charrettes lourdement et hautement chargées,

Digitized by Google

La date est facile à déterminer. *Novena* doit s'entendre d'une période de neuf année. L'année 1400 plus 10 neuvaines d'années, plus 7, c'est l'année 1497.

Un contrat d'obligation de l'année 1497, conservé dans les archives de l'hôtel de la ville d'Agen (DD. 23.) nous fournit l'histoire de cette cloche, qui n'était pas encore payée deux années après la fonte et la mise en place.

Etienne Tapie, Pierre Ozilis, Bernard Alphéri, Arnaud de Pujols, Pierre Roberti, consuls de l'année 1497, avaient traité avec Jean des Mas (*de Mansis*), marchand et voiturier de la ville de Serrac, en Rouergue,[1] pour la fourniture de 25 quintaux de bronze (*metalli sive de roseta cum stanno*) au prix de 11 petits écus le quintal. Le bronze devait être évalué, selon l'usage, au poids de Montpellier; les petits écus à compter pour le payement devaient avoir chacun la valeur de 27 sous 7 deniers tournois.

La cloche, du poids de 32 quintaux et 30 livres, fut fondue à Agen.

---

de circuler d'un bout de la rue à l'autre. On montait à la cloche par un escalier, qui était extérieur et en saillie jusqu'au niveau du premier étage. Le couvre-feu y était sonné tous les soirs à dix heures (nous l'avons entendu en notre enfance) et le tocsin, dans les cas d'incendie. Le registre BB. 19 et deux rôles BB. 22 des archives de l'Hôtel-de-Ville fournissent quelques détails sur l'établissement de l'horloge, qui fut construite par Jean Moyse, sans doute un descendant de ces juifs qui, du XIIe au XVIe siècle, tenaient le haut bout du commerce d'Agen. Cet entrepreneur n'avait pas encore reçu, en 1500, tout ce qui lui était dû pour son travail et un procès relatif à cet objet était pendant entre la ville et messeigneurs du chapitre Saint-Etienne. L'horloge, d'ailleurs, menaçait ruine, moins de six années après. Les consuls sortant de charge en 1500 recommandent à leurs successeurs de la faire réparer dans le genre de celle du Port-Sainte-Marie, avec une aiguille (*am una agulha*); telle qu'elle est, disent-ils, elle est en grand péril de tomber, les étais de bois se pourrissent et la chute de la cloche est prochaine. — Faites couvrir l'horloge, disent les consuls de l'année suivante : les étrangers lui font un mauvais renom et l'appellent *le pendu d'Agen*. Elle est fausse la plupart du temps et ne se peut gouverner.— Nous savons, par le testament, des consuls de 1508 que la somme de XVI francs, votée pour la couverture de cette malheureuse horloge, allait enfin être comptée à l'ouvrier chargé de ce travail.

[1] Sans doute Serrac-le-Château.

Digitized by Google

Le nom de ses fabricants n'est indiqué ni dans les actes ni sur le métal. Cette œuvre peut être attribuée avec quelque vraisemblance à Maurel, Peyroton de Saint-Gily et de Vistorte, qui avaient fondu quelques années auparavant pour les consuls d'Agen six pièces d'artillerie; deux *faucons*, pesant 5 quintaux les deux, et quatre *lésardes*, pesant chacune un quintal. (BB. 19.)

Indépendamment de l'inscription et d'une représentation de la Vierge-mère, la cloche de l'ancienne horloge fournit la reproduction [1] la plus complète que nous connaissions du grand sceau de la ville d'Agen et du contre-sceau, usités depuis l'année 1843.

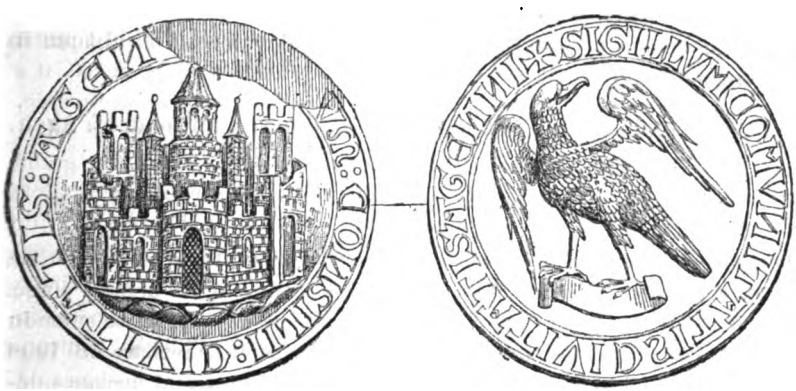

[1] Cette reproduction, qui constitue un fait d'une extrême rareté, est en deux exemplaires, dont l'un sans légende.

Un exemplaire du sceau d'Agen, en cire, est appendu à une charte du 27 mars 1243, faisant partie des Archives nationales (Voir *Collection des sceaux* par M. Douët d'Arcq, Paris, Plon 1867, t. II, p. 351.) Notre savant compatriote M. Demay a bien voulu en faire exécuter un moulage pour les archives départementales de Lot-et-Garonne, et la gravure, réduite à demi-grandeur, que nous avons reproduite plus haut.

Notons enfin qu'un heureux hazard a fait tout récemment découvrir à Agen un exemplaire en bronze du même sceau, bien conservé, patiné sur quelques points (bien que sa fabrication ne remonte guère qu'à la fin du XVIe siècle), pesant 450 gr. et mesurant 0 m 39 à la circonférence, 0 m 12 au diamètre. Il présente une double particularité, d'abord l'apposition de

Digitized by Google

La légende *sigillum consilii civitalis Agenni* y existe en entier ainsi que le couronnement de l'édifice circulaire placé au centre du groupe, et qui parait être un clocher roman du type de celui de Saint-Front de Périgueux.[1]

AD. MAGEN. — G. THOLIN.

---

l'aigle, qui est du contre-sceau, au-dessus de la porte centrale, laquelle est en plan tournant ainsi que la courtine et les deux pavillons latéraux, puis l'absence de la légende. Ce sceau anépigraphe serait-il un médaillon ayant servi à la décoration de quelque pièce du mobilier consulaire? L'exagération de ses dimensions superficielles, et, par contre, son peu d'épaisseur excluent absolument l'idée d'une destination sthatmétique. Un objet pareil n'a jamais évidemment pu être employé comme poids. Quoiqu'il en soit, il a été acquis par M. Aunac, qui en a libéralemenl fait hommage à notre musée.

[1] Le Lot-et-Garonne n'a conservé aucun clocher roman offrant ce type, mais seulement des tours carrées, dépourvues d'ornementation. Un grand nombre d'édifices anciens ayant été détruits depuis le milieu du XIIIe siècle (le testament de Ramonde de Demer passé en 1382, prouve que la ville comptait au moins, à cette époque, vingt églises ou chapelles), faut-il croire qu'un monument analogue à celui qui figure sur le sceau a pu jadis y exister? Quant aux quatre autres tours ou tourelles dont le faîtage s'aperçoit par dessus les créneaux de l'enceinte, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de les déterminer.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE.

TROUVAILLE DE MONNAIES DU XVIe SIÈCLE,

A ASTAFFORT.

Au mois de mai dernier, en réparant sa maison, voisine de l'ancien château d'Astaffort, le sieur Villemur, ferblantier, a trouvé à 20 centimètres au-dessous du sol un vase de terre contenant deux pièces d'or et 150 à 200 pièces d'argent.

Je n'ai pu examiner ce petit trésor en son entier; mais un ou plusieurs spécimens de toutes les catégories de pièces qui s'y rencontraient ont passé sous mes yeux. C'est, du moins, ce que m'assure le propriétaire. Sous cette réserve, le trésor comprenait, les espèces suivantes : (j'indique les dates que j'ai constatées moi-même.)

FRANCE.

Henri II. — Un douzain (date effacée), la seule pièce de billon que j'aie vue dans la trouvaille.

Règne de François II. — Un teston (1560) à l'effigie de Henri II. Quoique le règne de François II embrasse les années 1559 et 1560, aucune monnaie n'a été frappée à l'effigie ou au nom de ce roi.

Charles IX. — Testons (années 1562, 65, 67, 69, 70, 74, 75). Charles IX est mort en 1574, mais ses poinçons servirent pendant la première année de Henri III, et je crois même avoir lu la date 1576 sur l'un des testons au nom de Charles IX que Villemur m'a montrés.

Henri III. — Testons (1575, 1576). Francs et gros de Nesle (1579).

BÉARN.

Jeanne de Navarre. — Testons (1568).

Henri II. — Testons (1574, 1575, 1576). Un quart de teston (date indéchiffrable). Francs (1577, 1578, 1579).

Henri et Marguerite. — Testons (1577).

Digitized by Google

ESPAGNE.

Ferdinand et Isabelle. — Plusieurs réaux d'argent.

Philippe II. — Deux écus d'or. Quelques pièces d'argent, réaux de 8.

1579 est la date la plus récente inscrite sur les monnaies de la trouvaille et se lit, notamment, à l'exergue de plusieurs francs de Henri III, tout brillants encore de cet éclat particulier aux pièces qui n'ont presque pas circulé. Le trésor doit avoir été enfoui cette année-là ou, au plus tard, l'année suivante, quand le Béarnais recommença contre Henri III les hostilités suspendues par la paix de Bergerac.

L. LACROIX.

SOCIÉTÉ DES FÉLIBRES DE PARIS

Autorisée par arrêté du Préfet de Police.

JEUX FLORAUX DE 1882.

CONCOURS ARTISTIQUE.

Programme.

Article premier. — Un concours artistique est institué par la SOCIÉTÉ DES FÉLIBRES DE PARIS.

Art. 2. — Le choix du sujet est laissé à la disposition de chaque concurrent; mais ce sujet devra toujours être tiré des œuvres des troubadours, des félibres, ou emprunté soit à l'histoire, soit aux coutumes, légendes, traditions du MIDI de la France.

Il représentera une scène avec personnages.

Il sera exécuté au crayon, à l'encre, au fusain, etc... sur une feuille de papier de 0m40 cent. sur 0m60.

Art. 3. — A chaque envoi sera annexé un pli cacheté contenant les nom, prénoms, adresse du concurrent, avec une devise qui sera répétée au dos de l'œuvre.

Art. 4. — Le Jury se composera des membres du bureau de la Société des Félibres de Paris et de SEPT artistes nommés par le bureau et pris parmi les lauréats du SALON.

Le Président sera choisi parmi les artistes et aura voix prépondérante en cas de partage.

Digitized by Google

Art. 5 — Le concurrent dont le dessin aura été classé le premier recevra en prix un objet d'art offert par M. le Ministre des Beaux-Arts.

Son dessin appartiendra à la Société ; elle le fera encadrer dans un délai qui n'excédera pas trois mois et l'offrira à un Musée du MIDI désigné par le Lauréat.

Le cadre portera un cartouche avec cette inscription : OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ DES FÉLIBRES DE PARIS.

Art. 6. — L'artiste dont le dessin aura été classé le second recevra une médaille d'argent.

Art. 7. — Il pourra être aussi décerné des médailles de bronze et des mentions honorables.

Le nombre de ces médailles et mentions sera déterminé, s'il y a lieu, par le Jury, selon l'importance du concours.

Art. 8. — Après la distribution des récompenses, qui aura lieu, le 21 mai prochain, les dessins seront renvoyés à leurs auteurs, aux frais de la Société.

Art. 9. — Les dessins devront être *adressés franco* à M. Jasmin fils, président de la Société des Félibres de Paris, PASSAGE TIVOLI, n° 20, à PARIS, avant le *15 mai*, terme de rigueur.

Paris, le 15 février 1882.

Le Président : JASMIN FILS.

Le Vice-Président délégué : AMY.

Le Secrétaire : J. REYNE.

PROGRAMME DES CONCOURS DE 1882.

I. — CONCOURS LITTÉRAIRE

A. — PRIX DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A la meilleure étude en prose française ou en langue d'oc sur l'un des deux sujets suivants :

1° De l'utilisation des dialectes provinciaux pour l'enseignement de la langue française ;

2° De l'influence sarrasine sur les mœurs, les arts et les dialectes du midi de la France.

B. — PRIX : UNE MÉDAILLE D'ARGENT

A la meilleure poésie en langue d'Oc sur ce sujet ; Les Cours d'Amour.

Digitized by Google

C. — PRIX : UN OBJET D'ART

A la meilleure poésie en langue d'Oc sur ce sujet : Ode à Pierre Puget.

D. - PRIX : UNE MÉDAILLE D'ARGENT

Au meilleur sonnet en langue d'Oc sur ce sujet : éloge d'un mets ou produit du midi de la France (brandade, bouillabaisse, aïoli, mérinjano, etc., etc.)

E. — PRIX : UNE MÉDAILLE D'ARGENT

A la meilleure pièce en langue d'Oc (prose ou vers) sur ce sujet : Galejado (conte plaisant, scène de mœurs, etc.)

II. — CONCOURS ARTISTIQUE

PRIX OFFERT PAR LE MINISTRE DES ARTS

Au meilleur dessin (plume, encre, fusain, etc.) sur un sujet tiré des œuvres des Troubadours, des Félibres, ou emprunté soit à l'histoire, soit aux coutumes, légendes, traditions du Midi de la France. Il devra représenter une scène avec personnages et être exécuté sur une feuille de papier de 40 centimètres sur 60 centimètres.

Des médailles d'argent, de bronze et des mentions pourront être accordées en dehors des divers prix ci-dessus indiqués.

COMITÉ DES CONCOURS POÉTIQUES

DU MIDI DE LA FRANCE

Anciens concours poétiques de Bordeaux

APPEL AUX POÈTES

Le vingt-huitième Concours Poétique **ouvert en France le 15 Février, sera clos le 1er juin 1882. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.**

Demander le Programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste CARRANCE, *Président du Comité*, 12, rue Roussannes, Agen, *Lot-et-Garonne*. (*Affranchir*.)

Le Directeur-Gérant,

Ad. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE NOUBEL — Ve LAMY, SUCCESSEUR

Digitized by Google

PROMENADES ET PAYSAGES D'AGEN.

Agen, Noël, 1881.

On aime, dans les jours sombres, à se rappeler les jours meilleurs. Un poète l'affirme, un autre avait dit le contraire ; tout est sujet à controverse. Mais, n'êtes-vous pas de l'avis du premier ? Croyez-vous aussi que tout passe, que les neiges d'antan soient à jamais fondues ? Les fleurs fanées n'ont-elles pas de vagues parfums ? N'avez-vous pas aussi le souvenir du printemps dernier et de l'été si lumineux et de l'automne si belle ? Ces souvenirs ne sont-ils pas vivants ? Sont-ils pénibles parce que le ciel est gris, la terre grise, et que les arbres pleurent sous le brouillard et le givre ? Eveillez joyeusement la mémoire d'hier pour embellir le rêve du lendemain. Laissez-moi provoquer sans remords un retour des vieilles saisons Par ce temps de frimas, au coin du feu, causons, si vous le voulez, de nos promenades et de nos paysages aujourd'hui si froids, jadis réchauffés par tant de soleil. D'ailleurs rien n'empêche d'en appeler au printemps prochain, à l'été, à l'automne.

Faisons d'abord nos conventions. Il est entendu que les opinions sont libres, qu'il peut y avoir plus d'une façon d'apprécier les promenades d'Agen. Si nous laissons de côté ceux qui préfèrent un feu d'artifice à un coucher de soleil et ceux que rien n'intéresse, il restera ce petit nombre qui sait voir un paysage, comparer, sentir : trois opérations fort compliquées. Jamais deux personnes n'ont eu la rétine identiquement impressionnable, et c'est pourquoi l'on ne discute pas des couleurs. De même, à chacun son humeur et sa fantaisie. Si je vois mal et parle franc, que tout le monde me pardonne !

Digitized by Google

Et d'abord allons tout droit au Gravier.

C'est une promenade entre Agen et la Garonne, d'où l'on ne voit ni la ville ni le fleuve ; cependant c'est une belle promenade. Elle a pour elle sa vaste surface bien aplanie, la végétation luxuriante de ses arbres, la mode, qui, les soirs d'été, groupe les Agenais dans le parcours des mêmes allées.

Heureux pays qui peut ouvrir, sur la foi des étoiles, un salon en plein air, largement hospitalier, dans une saison où les portes bourgeoises ne tournent plus sur leurs gonds que pour ménager les tête à tête de rares visites, courtes et cérémonieuses, banales selon le code ! Ici, de juin à octobre, tout Agen peut étaler les modes nouvelles, se bercer de musique, jaser, voir, être vu. C'est le repos du soir ; c'est la vie au dehors. Tout ce que l'on peut avoir de gaieté, de coquetterie, d'admirations, de médisances agite librement les vieux et les vieilles et les jeunes.

Ceux-ci ont le droit de trouver les platanes magnifiques ; ceux-là regretteront encore les ormes disparus, géants qui portaient le poids d'un siècle. Ils vous l'ont dit ; la futaie, impénétrable au jour, était coupée par des pelouses que rien ne préservait des dégâts causés par les rondes et les danses champêtres. Autrefois on a fait rimer peut-être les ormeaux et les chalumeaux ; les œillades franches et les amourettes orthodoxes finissaient par des mariages ; la grande foire avait du caractère ; les costumes du pays variaient l'aspect de la foule, éclairée aux lanternes.

Aujourd'hui, moins de liberté, moins de simplicité, des massifs bien clos, beaucoup plus de conventions et de gants, un peu plus de lumière, du gaz et des jets d'eau, un peu moins de mousseline, des modes parisiennes recherchées et de la *flirtation* anglaise. Reste à savoir si l'on s'amuse autant qu'autrefois. Nul compilateur Agenais, fût-il quelque peu galant ou philosophe, nul flâneur bayant aux corneilles n'a jamais pu résoudre ce problème. Consultons plutôt nos grand-mères et nos filles. Mais, les unes connaissent le passé et voient mal le présent ; les autres, qui ont un faible pour le présent, ignorent le passé. Tout ceci est naturellement suspect. Mieux vaut récuser tous les témoins.

Assurément la Plateforme est moins gaie. Des allées courtes et des arbres inégaux, mal peignés, mal brossés, à la jeunesse malingre;

Digitized by Google

de petites pelouses, aux lignes sèches, avivées à grand peine par des ovales fourrés de grandes feuilles, pointillés d'arbustes ou de fleurs; un bassin délabré, qui filtrerait un fleuve pour le plaisir de rester à sec ; des murs pour encadrement : voilà tout l'espace, toute l'ombre, tout le décor, toute la fraîcheur, toute la vue de près ou de loin. C'est toutefois une promenade intime à certaines heures, quand disparait cette foule toujours la même des jours de musique ; dilettanti sérieux, femmes essayant l'effet d'une robe neuve, jeunes gens correctement cravatés, troupiers guindés sous leur uniforme et personnages graves aux redingotes graves.

Je préfère la banlieue aux aspects variés, aux horizons larges. J'en ai fait des croquis que je détache de mon album, et que je donne pour le peu qu'ils valent.

Du pont élevé à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, aux abords de Rouquet, on a de beaux points de vue. Tout au bas, le canal décrit des courbes ; des arbres d'essences variées se penchent sur ses bords ; ce petit paysage ne déparerait pas un parc anglais L'avenue de la route de Layrac, digne d'une grande ville, se déploie dans toute sa longueur. Au nord, les pentes raides de Bellevue, au sud, au-delà du fleuve, une vaste plaine, fermée par les bordures ondulées des coteaux d'Estillac et de Sainte-Colombe. Entrevus à travers les trouées des massifs d'arbres, ces lointains offrent, selon la lumière, des teintes variées : tantôt nettement profilés ils apparaissent couverts d'une verdure sombre ; tantôt des brumes grises, légères comme les tons d'une gouache, enveloppent leurs contours indécis.

Tout ceci, à voir en passant, est naturel et beau ; et toutefois cet ensemble ne fixe pas le regard. Le pont-canal, étrange vu d'en haut, appelle l'attention. Cette longue nappe d'eau, qui miroite, enchâssée entre deux parapets de pierre, s'étend jusqu'aux limites où la perspective la rapetisse comme un ruisseau, pour aller se perdre aux pieds des peupliers en double haie de la rive gauche.

Le pont-canal gagne à être vu ainsi de Rouquet ou de points éloignés, en aval ou en amont Aux yeux de l'observateur placé dans la prairie qui l'avoisine il paraît lourd. Ce n'est point surprenant : la majeure partie de ses arches prennent naissance au niveau du sol ; rien ne dégage leurs courbes. Les éperons semi-circulaires

Digitized by Google

s'amortissent brusquement et sans grâce, En dépit de la beauté du couronnement, les défauts que je signale sont assez sensibles pour produire un effet disgracieux dans l'exécution d'un dessin ou d'une photographie. Il en est tout autrement si l'on se place en amont, sur la passerelle, ou à quatre ou cinq cents mètres en aval. On juge moins bien, il est vrai, de la longueur du pont, les arcades latérales étant masquées ; mais les piles fondées dans la Garonne, plus apparentes, donnent à ce monument de justes proportions en hauteur ; les éperons se soudent à la masse et les assises supérieures en porte à faux ne perdent rien de leur plein relief et de la pureté de leurs lignes.

Voulez-vous faire une charmante promenade, le soir, pas trop tard, du milieu de juin au commencement du mois d'août ? Pour peu que votre dernier repas soit terminé de bonne heure, vous pourrez encore voir le coucher du soleil. Suivez le chemin de hallage en descendant. Le sentier est bordé peut-être de quelques immondices. Franchissez vite un mauvais pas et consolez-vous à l'aspect des massifs de peupliers et des rives plantées de saules. Ici, pas de maisons, pas de clôtures ; c'est presque une solitude, la vraie campagne.

Parvenus en face du gravier où les pêcheurs d'aloses jettent leurs filets, arrêtez-vous. Sur le redent qui coupe la ligne abrupte du coteau du Bédat, le soleil darde ses derniers rayons. Ses flèches d'or semblent ricocher jusqu'au faîte de Bellevue. La Garonne, qui fuit dans les sinuosités d'une courbe harmonieuse, en reçoit aussi les atteintes et se transforme. A cette heure, suivant les caprices et la couleur des nuages, elle emprunte tous les vifs reflets que la trempe donne à l'acier et que les marchands — ils ont parfois une langue imagée — détaillent ainsi : bleu sombre, jaune fumée, gorge de pigeon. Je retiens le dernier mot dont la définition serait compliquée : c'est le bleu fondu dans l'or, teinté de rouge et lustré comme de la moire.

La plaine de la rive gauche forme un second plan, découpé dans ses profondeurs par des silhouettes d'arbres ; des peupliers s'élèvent en pyramides isolées ou s'étalent par rangées symétriques ; les acacias et les ormes composent quelques massifs et, selon les distances, leur verdure est vive ou sombre ; les saules plus proches forment un liseré dont la teinte est grise.

Digitized by Google

Dans ce cadre si vaste apparaissent comme un épisode quelques personnages qui donnent au tableau la vie et le mouvement. Montés sur leur barque, les pêcheurs coupent obliquement à grands coups d'avirons le courant du fleuve; leurs aides penchés, traînant la seine, martellent de leurs sabots ferrés les cailloux de la rive; parfois ils chantent des airs joyeux, en remorquant nonchalamment le filet qui vient de s'emplir d'aloses aux écailles d'argent. Puis, ce sont des troupeaux qui, pressés, viennent boire à longs traits et se retirent lentement. Puis encore, ce sont les baigneurs auxquels la fraîcheur de l'eau, qui les surprend plus ou moins, arrache des cris aigus ou des rires folâtres.

La nuit tombe étouffant les derniers chants d'oiseaux : le moineau, après avoir bavardé plus fort, pour se coucher avec cérémonie, s'est tu ; la fauvette a jeté sa note finale, toute réjouie comme un appel au lendemain ; le rossignol veille. Peut-être, si la soirée est tiède, pour l'amour de ce petit oiseau, vous resterez encore, ravi de l'écouter. Cette musique, dont le rhythme n'a pas changé depuis dix mille ans, n'est pas encore banale. Vous verrez aussi les arbres pareils à de noirs fantômes; le gravier sera brun, et la Garonne, glissant à petit bruit dans l'ombre, aura pour unique parure une colonne lumineuse toujours en face. C'est un rayon de la lune, qui s'avive, en effleurant l'eau, et scintille, découpé par les remous.

Les soirées sont loin de se ressembler toutes et les plus belles ne sont pas celles qui terminent un jour serein. Il faut quelque trouble dans l'air pour jeter dans le ciel les nuages accumulés par monceaux, ou coupés par des lignes horizontales, ou dispersés comme une bande d'hirondelles voyageuses. Chargés de noir, roux, tintés de rose ou frangés d'or, ils voyagent, donnant une vie éphémère, des apparences de bataille, ou des semblants de décors pompeux à cette immense surface qui nous domine, qui, malgré nous, attire le regard plus haut que nous, et fait songer.

Tous les pays ont de beaux couchers de soleil; mais je ne sais pourquoi j'aime tant les soirées passées sur un petit tertre, presque inconnu de tous, élevé au point que je viens de décrire C'est ma plus belle promenade du soir en plein été.

Si j'étais roi d'Agen, comme Marguerite fut reine à Nérac,[1] nous

---

[1] On sait que la Garonne de Nérac était autrefois renfermée dans le parc

Digitized by Google

aurions ici une esplanade au bout d'une allée de trois mille pas. L'allée serait large, bordée simplement de ces peupliers que les sols d'alluvion semblent improviser, qui sont de beaux arbres en quinze ans et que l'industrie exploite trop vite. Les peupliers vieilliraient, ainsi que les saules. Nul ingénieur n'aurait rectifié les courbes et maçonné les rives du fleuve. Comme aujourd'hui, les liserons aux fleurs blanches grimperaient aux arbres ; les ronces de marais, dont les tiges grêles portent des roses mignonnes et des mûres bleues, abriteraient toujours les nids, qui inspirent les chants d'oiseaux ; et, parmi les graminées folles, on verrait toujours les sentiers tracés furtivement qui conduisent jusqu'aux berges. La liberté si naturelle de fouler ces massifs vierges ne saurait être refusée aux philosophes incompris qui pêchent à la ligne les goujons réfractaires, les *cabots* invraisemblables et l'oubli des heures.

S'il est quelque chose au monde de difficile c'est de décrire ce que tout le monde voit tous les jours. L'un vous dira : « Pourquoi vous écouter, n'avons nous pas des yeux ? » — L'autre : « Cet horizon n'est pas vert foncé comme vous le croyez, c'est vert véronèse. » — Celui-ci : « Vous avez tort d'aller voir le coucher du soleil du niveau de la Garonne ; gravissez les coteaux, c'est splendide. » — Celui-là : « Vous trouvez que c'est joli et je ne veux pas le contester ; mais ici on ne rencontre personne ; j'aime mieux le Gravier. »

En somme chacun a ses préférences, à bon droit. Le mieux avisé, celui qui comprend le mieux les paysages, doit, il me semble, varier ses promenades suivant les saisons.

Ainsi, dans les journées chaudes de l'hiver, en plein midi, l'ascension si facile du coteau de l'Ermitage est toute indiquée. On a le plaisir de se réchauffer, et de plus la ville et la plaine d'Agen, vues de haut, offrent les tons les plus divers. C'est mieux qu'à l'époque du printemps, où la plaine se recouvre d'un vêtement uniforme : le vert cru rien que le vert, quelle monotonie ! De ce sujet ingrat, jamais

---

du château. « La reine Marguerite y fit ouvrir les allées de trois mille pas « le long de la rivière. » Mais alors cette promenade n'était pas ouverte au public.

Digitized by Google

peintre n'a pu tirer un bon tableau. Un pays riche, un beau pays ce n'est point synonyme. Ni les vignes à perte de vue de certaines régions de la Gironde et de l'Aude, ni cet océan des blés de la Beauce, verts ou blonds, ne m'ont jamais séduit.

Une excursion agréable à faire au printemps est celle d'Agen à Layrac, en prenant la rive gauche, un sentier jusqu'au barrage, puis la grande route à partir de Lécussan. Pour cette promenade, choisissez la première heure du jour. Les massifs de peupliers et de saules offrent constamment un premier plan, dont le fond vert offre à ce moment des nuances multiples. Çà et là des zones d'ombre. Le fleuve précède la plaine, qui s'étend tout au large. La ligne des coteaux de l'Ermitage à Castelculier, aux teintes grises et bleutées, ferme superbement l'horizon.

Cette courte revue des paysages agenais serait incomplète si j'oubliais le vallon de Vérone. Son horizon limité change à tous les contours de la route. Loin d'être taillé en brèche, tout d'une pièce, dans les massifs des hauts plateaux, il relie une série de vallons secondaires, capricieusement découpés et formant autant de lignes presque perpendiculaires à l'axe principal.

Ces ondulations, les unes régulières, pareilles au creux d'un berceau, les autres tourmentées, avec des angles brusques, des perspectives obliques et fuyantes ; ces pentes douces ou rapides, couronnées par des roches grises, hautes et droites comme des remparts, forment d'admirables assises pour les maisons, les jardins plantés de grands arbres et les garennes.

Nombre de ces campagnes, disposées moitié pour le produit, moitié pour l'agrément, mériteraient une description spéciale. Mais, à quoi bon ? Qui n'a parcouru la futaie de vieux chênes à laquelle se rattache le souvenir de Scaliger, ces allées si fraiches, si calmes, si bien abritées, si bien faites pour les méditations solitaires? Qui n'a goûté dans leur ensemble et dans leurs infimes détails ces paysages qui, tout proche des villas et des serres, abritent tant d'œuvres intactes de la nature : au sommet, les bordures boisées où s'entrelacent des buissons qu'avril blanchit, où verdissent sans défaillances les genièvres, les daphnés et les troènes; dans les fonds, des prairies aux floraisons précoces, où les botanistes butinent les plantes rares en foulant les orchis, les marguerites et les boutons d'or ; puis,

Digitized by Google

tout au long, tout au bas, une petite rivière au lit sinueux, ombragée par les aunes.

N'aimez-vous point l'aune, à la frondaison noire, le *vergne* celtique, jamais semé, jamais planté par la main de l'homme, trop méconnu sans doute? Jadis peut-être il croissait en forêts. Son dernier refuge est sur les rives des ruisseaux, comme celui-ci, dont nulle main profane n'a corrigé les caprices et nivelé les berges. Il jette sa graine dans les courants, répare incessamment les blessures qui saignent sous la hache et grandit sans culture, libre, au hasard, dédaigneux des lignes droites. Oh! le bel arbre sauvage qui laisse flotter dans l'eau vive, roses comme des touffes de corail, ses racines éternellement fécondes!

Des sources nombreuses, qui naissent de la base du rocher ou filtrent dans les pentes, enflent modestement le cours éphémère du ruisseau de Vérone. Quelques nappes de verdure, des arbres plus robustes, la végétation puissante débordant des fossés, sertissant les routes, accusent leur descente paresseuse au travers d'un sol qui boit à longs traits. Aussi, de toute la vallée, se dégage un sentiment de fraîcheur que ne sauraient donner ni la plaine de la Garonne ni les coteaux ensoleillés de l'Ermitage et de Bon-Encontre. Au printemps et surtout en été, on a plaisir à respirer l'air pur et frais du vallon de Vérone, à traverser les ombres mouvantes qui, du matin au soir, transforment les sites, selon qu'elles tombent de l'un ou de l'autre versant, s'effacent ou grandissent.

En automne, quand les feuilles mortes commencent à joncher le sol, quand les lichens et les fougères, gonflés par les pluies, confondent leurs touffes vertes et leurs mosaïques rousses et grises, quand la vigne sauvage, qui s'enlace aux chênes, couronne de pampres rougissants les plus hautes cimes, on serait heureux de parcourir librement des garennes qui s'abritent sous les assises de cette charmante vallée de Vérone et de celle de Pont-du-Casse, qui est plus longue, plus large et agréablement sauvage par endroits. Mais, hélas! Combien de clôtures vous arrêtent! En dépit des écriteaux et des barrières, irez-vous braconner un peu de cette dernière ombre que donnent les grands arbres? J'ai péché quelquefois, je m'en confesse, contre les lois sacrées qui distinguent le *tien* et le *mien*, pour voir à la dérobée une source, quelques rochers tapissés de lierre, quelques chênes déjà tristes, un ensemble de petits riens, dont Corot eût

Digitized by Google

fait un chef-d'œuvre. Mais, en présence de ces *Défense de passer*, *Ici il y a des pièges*, on ne saurait trop se garder de suivre ces mauvais exemples. Battons en retraite un peu plus près de la ville ouverte à tous et des chemins libres.

Les vieux Agenais se souviennent de l'aspect qu'avait autrefois, il y a cinquante ans, la vallée qui s'étend de l'église Saint-Hilaire à celle de Sainte-Foy. Deux cimetières marquaient les extrémités de cette ligne. Sur les deux rives du ruisseau de La Masse, des prairies étalaient une nappe verte et fleurie. Quelques masures, placées en sentinelles perdues, au-delà du barrage presque absolu des murs d'enceinte, formaient des taches blanches. Puis, comme un vaste écran, le coteau de l'Ermitage, dénué d'arbres, couvert de friches, parsemé de quelques champs de vignes. C'était la campagne à demi sauvage, nullement divisée par les ventes et par les partages, à peine attaquée par la culture.

Agen n'avait pas encore déridé sa physionomie hargneuse de ville close. Confiné chez lui, bien limité, il hésitait à prendre l'air au-delà de ses portes, regardant parfois en arrière si le Moyen-Age ne reviendrait pas ou quelque Fronde, ces guerres civiles si terribles encore il y a deux siècles.

Combien tout a changé ! Les prairies ont vécu : un canal, un chemin de fer, un boulevard les ont brutalement découpées ; les maisons, les jardins se disputent leurs derniers lambeaux.

Cette vallée bucolique, que les troupeaux et les faucheurs ont désertée, forme trois routes qui courent de l'est à l'ouest, utilisant la terre et le fer et l'eau, tous les vieux éléments, les uns rapides, les autres économiques. Deux mers lointaines sont unies par ce filet d'eau ; ces rails d'acier atteignent les extrémités de l'Europe : ce sont les traits d'union entre la vieille cité et le monde.

Au-delà de ces grandes routes qui nous tentent, en ouvrant des horizons infinis, tout près, sous nos yeux, le débordement salubre de la ville, sa respiration plus large, l'exubérance de sa vie nouvelle ne sont pas moins sensibles. Si réduit que soit le cadre, le tableau vaut la peine d'être étudié.

Emiettées à l'infini, les grandes propriétés du coteau de l'Ermitage ont composé des centaines de propriétés, et des étages de bastides

Digitized by Google

égayent cette partie de la banlieue. On la voit si bien, presque à la toucher.

On tend la main. C'est une faiblesse fort excusable pour quiconque a gagné quelques économies d'être infidèle de temps à autre aux quatre murs de son magasin, d'aller prendre le grand air chez soi, *at home*.

Chaque campagne a son caractère, et, de même, les grands clos et les jardinets, le tout selon les goûts des fondateurs et du maître. L'un préfère l'utile et l'autre l'agréable. Le choix va des arbres qui donnent l'ombre aux arbustes en espaliers, en cordons et en quenouilles qui donnent les fruits. Ici des fleurs, rien que des fleurs, et là des légumes. Eternel combat de la rose et du géranium contre la fève et l'artichaut!

A l'honneur de mes concitoyens, je constate que la concurrence avec le marché de Saint-Caprais n'est pas trop vive et que les parterres du coteau ont le pas sur les plate-bandes.

La variété des constructions est personnelle, car le petit rentier a la vanité et croit facilement avoir la science de l'architecte. Chacun a tenté de réaliser son rêve ambitieux ou modeste, depuis la maison qu'on peut habiter toute l'année jusqu'au simple pavillon, jusqu'à la charpente d'une tonnelle, dont les plantes grimpantes doivent combler les vides.

Ainsi vous verrez de laides masures que décore joliment une treille; des tourelles crénelées de trois à cinq mètres de hauteur, effrayants remparts de l'épaisseur d'une brique; des balustres, sur une façon de colombier; des machicoulis, qui protègent une porte inoffensive; des emblèmes de métier qui sont des armes parlantes: *ceci a conquis cela*; un peu de tout. Le style chalet a toutes les préférences. Il nous est venu des gares aux toits qui débordent, bâties légèrement comme des tentes, sur des routes où l'on passe vite. Le goût de ces constructions est loin d'être irréprochable; de plus on a le droit d'être un peu fatigué après avoir vu deux ou trois cents gares maçonnées sur le même modèle et leurs milliers de copies. Gardons-nous d'imiter ce type vulgaire, même pour la création d'un pigeonnier.

Ces maisonnettes toutes si jeunes, si neuves, coquettes ou laides, Monplaisir, Bagatelle, Monrepos, Bellevue, Belair, Videbouteilles, Au Rendez-vous des amis, Solférino, que sais-je encore? ont déjà leur

Digitized by Google

histoire, qui atteste l'imprévoyance ou les passions des hommes. Ce châtelet, qui vise à la décoration, a coûté plus cher qu'une grande maison en ville. Ces murs de soutènement, éboulés avec le terrain et deux ou trois fois reconstruits, ont valu bien des nuits d'insomnie à leur entrepreneur improvisé. Tel qui sait bien le prix des aunes de draperies et de cotonnades, des sacs de café et des quintaux de sucre peut ignorer les surprises que lui ménagent les profondeurs des mètres carrés de maçonnerie. Ses économies ont payé le travail du carrier et du goujat, puis, un beau jour, il a dû se dire : c'est ruineux. Un écriteau apparaît : *Campagne à vendre.* Ces trois mots ont leur éloquence : c'est l'épitaphe d'une fantaisie trop coûteuse et quelquefois d'un patrimoine. On a fait un beau rêve, comme tant de rêves, doublé d'une mauvaise affaire.

Plus heureux, l'acquéreur est presque sûr de ne pas se tromper. Il a payé comptant, sans risque, l'ombre et les fruits des arbres qu'il n'a pas plantés : *Sic vos non vobis.*

Qu'importe au promeneur ! Devant lui s'étale le coteau joyeux et paré. Cette mosaïque de murs blancs, de tuiles rouges, de massifs verts a sa beauté singulière. Ces campagnes nous renvoient gaiement le soleil qui les échauffe. C'est le domaine de tous dans leur ensemble, puisque, de près ou de loin, l'œil du passant peut l'embrasser. Quelques privilégiés contemplent plus amoureusement les petits quartiers bordés de haies vives. Ils sont trois cents qui peuvent user légitimement de ces pronoms possessifs si doux à prononcer ; *ma* maison, *ma* serre, *mon* jardin, *mes* rosiers, *mes* chasselas. Là-bas, un peu plus loin, à l'ouest, sur le revers qu'on ne voit pas, bourgeonne, étale ses pampres, fleurit et mûrit *ma bigno. Ma* c'était le pronom possessif de notre poète. Avec quelle joie débordante Jasmin célébrait sa bastide.

Et les trois cents propriétaires ont leur famille et leurs amis, qui perçoivent doucement l'écho des pronoms possessifs. Ils sont mille. Tous ceux-ci ont de quoi bercer ou rendre sage un enfant : « Si tu ne fais pas de caprice nous irons ce soir à notre campagne. » Le jour se passe sans caprice.

Cette ivresse fortifiante que donnent le grand air et le soleil flottant sur une parcelle de terre à vous, bien à vous, mille Agenais sur vingt mille la partagent. Ainsi les laborieux font leur trouée et marchent à la conquête de la propriété grande ou petite. Les citadins enrichis se disputent les abords de la ville. La terre, vingt fois

Digitized by Google

découpée, se subdivise encore pour verdir mieux pour mieux fleurir.

Ne voyez-vous point les débouchés des vallées de Vérone et de Pont-du-Casse hachés menu comme les flancs du coteau de l'Ermitage? Place pour tous, loyalement et sans troubles : c'est la loi régnante. Agen, qui prospère et s'enrichit visiblement, ne fait pas exception. L'histoire de sa banlieue est l'histoire de la banlieue de toutes les villes de France. Partout éclatent ces démonstration de la sécurité pour tous, de l'aisance sans cesse accrue des classes moyennes, vers lesquelles s'élèvent de plus en plus les classes autrefois pauvres. C'est un progrès tout moderne, incessant. Décidément notre siècle a du bon.

GEORGE DU MONT.

Digitized by Google

ANNALES

DE LA VILLE D'AGEN,

POUR FAIRE SUITE A L'ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DES ANTIQUITÉS.

(Suite)

La porte du Pin fut démolie et mise dans l'état où elle est actuellement, dans le mois de septembre 1793.

Elle avait été construite originairement entre deux grosses tours qui portaient les arcades de la porte. On voit encore les restes d'une de ces tours, à droite en sortant.

Mort de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, femme de Louis XVI, le 26 octobre 1793.

Par arrêté du département du 3 décembre 1793, toutes les matières d'or, de vermeil, d'argent, de cuivre, plomb, fer et autres métaux qui se trouvent dans les temples et les églises de tous les cultes, sont envoyées au district, qui fait passer l'or et l'argent à la trésorerie nationale ; et les matières de cuivre, d'étain et autres à la fonderie de canons, à Montauban, en exécution d'un décret de la Convention nationale, du 13 brumaire an II (3 novembre 1793). C'est aussi à Montauban que furent envoyés les débris de toutes les cloches [1] des églises de la ville d'Agen et du district. Une partie de cette matière a été employée à faire les gros sous qui sont en circulation.

Fête de la Raison, célébrée le 20 frimaire, an II (10 décembre 1793). Les églises étaient profanées, les autels, renversés, les diman-

---

Voir la note de la page 113.

Digitized by Google

ches et fêtes religieuses, supprimés. On ne s'assemblait que les jours de décade, dans la salle de la Société populaire qu'on appelait le Temple de la Décade. Cependant il fallait instruire le peuple de tant de changements, de toutes ces innovations. Tel était le but de la fête de la Raison, qui fut célébrée avec beaucoup d'éclat et de pompe. On avait choisi, pour représenter la Raison, une des plus belles femmes de la ville ; elle était vêtue de blanc, parée de fleurs et de guirlandes, entourée d'une troupe de jeunes filles, tenant aussi des guirlandes en leurs mains.

Elle était suivie d'une troupe d'enfants, de mères de famille et de vieillards. On avait dressé, au milieu du Champ-de-Mars, un autel à l'Etre suprême, et à côté une estrade assez élevée. Dès que le cortège y fut arrivé, le maire conduisit sur l'estrade la citoyenne qui représentait la Raison, et qui, se prêtant à contre-cœur à cette cérémonie burlesque, ressemblait à une victime qu'on allait immoler. Le maire lui présenta des parfums qu'elle fit brûler sur l'autel ; elle descendit ensuite et foula aux pieds ce qu'on appelait les *hochets du despotisme et de la superstition*, qu'on livra aussitôt aux flammes.

Pendant ce temps là, on chanta plusieurs hymnes à l'honneur de la liberté, de l'égalité et de la Raison, avec le refrain *ça-ira*. Avant et après la cérémonie, il fut prononcé des discours où les orateurs déraisonnèrent tout à leur aise, et où ils proférèrent contre la religion, les rois et les prêtres, tous les outrages, tous les blasphêmes que peut inspirer le délire du sans-culottisme et de l'impiété. Le cortège se retira ensuite ; dès qu'il fut rentré, le plus ancien des vieillards donna, au nom de l'Assemblée, le baiser fraternel à la citoyenne qui venait de représenter la Raison, et qui vit, avec bien du plaisir, la fin du rôle qu'on lui avait fait jouer.

Le clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Etienne,[1] fut détruit à la

---

[1] On a déjà lu, sous la date du 14 juillet 1792 (page 6), quelques détails sur ce clocher. L'auteur le décrit ici avec une complaisance qu'explique son admiration, partagée d'ailleurs par ses contemporains, pour ce monument d'un goût contestable, dont Brécy, a donné, d'après une aquarelle du temps, une exacte reproduction dans les *Esquisses historiques, archéologiques et pittoresques sur Saint-Etienne d'Agen*. (Agen, 1836, in-4°.)

Digitized by Google

fin de l'année 1793, par ordre du représentant Paganel. C'était, sans contredit, le plus beau monument de la ville d'Agen. La flèche, construite en bois, avait cent pieds de haut, d'une grosseur proportionnée, et allait en diminuant jusqu'au sommet; elle était de forme pyramidale et carrée, ayant aux angles une petite flèche, aussi en forme de pyramide, haute de vingt pieds. Tout l'ouvrage était couvert d'ardoises. Le chapitre le faisait réparer soigneusement tous les ans. Chaque face du carré avait trente pieds à sa base. Il y avait cinq cloches de grandeur inégale; la plus grosse pesait environ cent quintaux; elle avait été fondue en 1726 par Jean Dumas, de Milhaud. On lui donna mille francs pour refondre la vieille cloche qui était cassée, pesant 95 quintaux; on y ajouta 12 quintaux de fonte. Elle devait être sonnante le 15 juin. Acte passé le 1er avril 1726 entre Mgr Hébert, évêque, et ledit Dumas, par Barénes, notaire. On sait par tradition que, lorsque la matière était en fusion, un grand nombre de spectateurs,et surtout les chanoines, jetèrent dans le fourneau une très grande quantité de pièces d'argent, des coupes, des vases, des plats et autre vaisselle de la même matière. Cette cloche avait un son majestueux qui causait une commotion religieuse, dans les solennités, mais qui était terrible et effrayant, lorsqu'elle sonnait l'agonie. On employait huit hommes pour la mettre en branle. La seconde et la troisième cloche,sans être aussi grosses que la première, avaient aussi un très beau son. La quatrième s'appelait la *carémale*, parce qu'elle servait particulièrement pendant le carême, à appeler les chanoines, les prébendés et les fidèles aux offices divins. On l'entendait de très loin, parce qu'elle avait un son clair et perçant, et qu'elle était la plus élevée. La dernière, vulgairement appelée *Lou Repiquet*, prévenait qu'on allait sonner et appelait les hommes qui faisaient le service du clocher, la veille et les jours de fêtes solennelles. La charpenterie ou beffroi sur lequel étaient posées les cloches, était formé de grosses poutres de chêne très bien liées, et quoique cet édifice fût construit depuis plus de deux cents ans, il paraissait neuf, parce que, comme je l'ai déjà dit, il était soigneusement réparé et entretenu par le chapitre. Lors de sa construction, il fut couvert de petits morceaux de bois en forme d'écailles; il n'était couvert d'ardoise que depuis environ quatre-vingt-dix ans.

Le beffroi de ce clocher, semblable à celui de Saint-Caprais, fut réparé en 1502. Il fut couvert en ardoises, et remanié à neuf en 1618. M. de Gélas était alors évêque d'Agen.

Digitized by Google

Lorsque toutes les cloches sonnaient à la volée, la flèche était en mouvement et formaient des ondulations qui allaient en augmentant, jusqu'à la croix qui la surmontait ; on la voyait, avec la girouette, agitée d'une manière très sensible ; ce qui prouvait sa solidité et son équilibre, mais elle ne restait pas que d'inquiéter les habitants du voisinage.

Tous les Agenais virent avec le plus grand regret la destruction de cette flèche,qui était regardée comme la plus belle et la plus hardie qui existât en France ; mais personne n'osa s'intéresser à sa conservation, ni faire la moindre démarche pour empêcher un tel acte de vandalisme, tant les esprits étaient engourdis alors par la terreur. Cependant la difficulté de descendre les cloches faillit sauver tout l'ouvrage, mais sa dernière heure était venue ; un représentant avait résolu sa destruction ; «le culte étant aboli, les cloches étaient inutiles ;» il ordonna qu'elles fussent cassées en place, et qu'on jetât les morceaux dans le cloître qui était au-dessous. C'était ce qu'il demandait, pour envoyer la matière à la fonderie de canons. Tout le reste fut abandonné aux entrepreneurs, le bois, le fer et l'ardoise sur lesquels ils firent de grands profits. On leur donna outre cela treize cents francs pour indemnité, et afin qu'ils accélérassent le travail, une partie du bois fut employé à faire les crèches qu'on établit dans plusieurs églises de la ville. J'avais omis de dire que l'escalier pour monter au clocher de Saint-Etienne est dans la tour qui existe encore.

Les cloches de la Collégiale Saint-Caprais, il y en avait quatre à peu près de la même grosseur que celles de Saint-Etienne, furent descendues à peu près dans le même temps et de la même manière, c'est-à-dire qu'elles furent cassées et jetées sur la place.[1] Celles de tous les couvents des relig.eux et religieuses eurent le même sort et furent envoyées à la fonderie, de sorte que de tant belles cloches dont la ville d'Agen était pourvue, il n'en reste que deux petites, savoir : celle de la cathédrale actuelle, qui était à l'ancien ollège,

---

[1] On rapporte que lorsque le maréchal de Richelieu fit son entrée à Agen en 1759, parvenu au coin de Saint-Caprais, rue Molinier, et se trouvant entre les sonneries de Saint-Etienne et celles de la Collégiale, dont toutes les cloches étaient à la volée, il en témoigna sa surprise. (*Note de Proché.*)

Digitized by Google

et celle de Notre-Dame d'Agen, qui était la seconde de la chapelle du Bourg.[1] Tous les détails que j'ai donnés relativement au clocher de Saint-Etienne, m'ont été fournis par Gautier, couvreur, qui a été chargé de son entretien, jusqu'au moment de sa destruction, J'y étais monté moi-même très souvent, dans ma jeunesse, et j'avoue franchement que, lorsque toutes les cloches sonnaient à la fois, j'aurais désiré être bien loin. Au reste, cette crainte m'était commune avec tous ceux qui n'étaient pas habitués à ce branle, et surtout au bruit que faisaient les tenons des poutres, en sortant et en rentrant dans les mortaises.

Monestier (de la Lozère) arrive à Agen le 22 ventôse an II (12 mars 1794). Il s'était arrêté quelques jours à Marmande, où il avait pris un arrêté en date du 27 pluviôse an II (15 février 1794), par lequel il chargeait toutes les autorités de faire détruire sur le champ les signes de féodalité, qui n'avaient pas encore disparu, et déclarait confisqués au profit de la République tous les édifices et autres objets « sur lesquels, est-il dit dans l'arrêté, il paraîtra des signes de « royauté et armoiries des maisons qui peuvent encore blesser la « vue des républicains, sur le sol de la liberté ; il faut enfin que tous « ces restes disparaissent d'une manière que, s'il est possible, il n'en « reste plus la mémoire à des hommes libres ». Tel fut le début de ce représentant du peuple dans le département de Lot-et-Garonne.

Le 15 du même mois de mars, il procéda à l'épuration des autorités constituées, après avoir préalablement consulté le vœu du peuple dans le sein de la Société populaire, régénérée par les représentants

---

[1] Proché se trompe; une troisième cloche fut épargnée, celle de la Grande-Horloge, fondue à Agen en 1497 et dont le poids était de 32 quintaux et 30 livres, d'après un contrat d'obligation (DD. 23.) conservé dans les archives de l'Hôtel-de-ville d'Agen. Cette cloche, dont la démolition de la halle a causé le déplacement, est en ce moment, et provisoirement, déposée dans la cour du Musée. Elle porte une inscription en caractères gothiques, une représentation de la Vierge-Mère et la reproduction en deux exemplaires, dont un sans légende, du grand sceau et du contre-sceau de la ville d'Agen, usités depuis l'année 1343. (Voir dans la *Revue de l'Agenais*, no de janvier-février 1882), une notice de MM. Magen et Tholin, intitulée : « La Place de la Halle à Agen; édifices qui ont existé sur son emplacement; cloche de l'ancienne horloge ».

Digitized by Google

qui l'avaient précédé. Il fit peu de changements à leurs opérations. Il régénéra la Société populaire et exigea que chacun de ses membres présentât, sur le bureau, la quittance de ses contributions, sans quoi il ne pouvait obtenir une carte d'entrée. Cette épuration se fit le 17 germinal an II, et jours suivants.

Ce Monestier n'était pas méchant, mais il était faible; sans vice, comme sans vertu, et il se laissait mener par ceux qui, dès son arrivée, s'étaient emparés de lui et ne cessaient de l'entourer. Nous devons nous féliciter de l'avoir eu préférablement à plusieurs de ses collègues qui commirent tant d'horreurs dans d'autres départements.

Le 6 avril 1794, il prit un arrêté par lequel il permettait aux fonctionnaires destitués et autres citoyens, même aux ci-devant nobles qui avaient été exclus des Sociétés populaires par Tallien, d'y rentrer, s'ils étaient pourvus d'un certificat de civisme, postérieur aux époques des 31 mai, 1 et 2 juin 1793. Mais les choses changèrent bientôt de face : un autre de ses arrêtés du 18 avril 1794, annulle tous les certificats de civisme, donnés aux ci-devant nobles des deux sexes, « charge les municipalités et comités de surveillance, de les faire « mettre en arrestation, tant ceux qui ont obtenu leur mise en « liberté, que ceux qui n'ont pas encore été reclus ; sont exceptés les « enfants au-dessous de l'âge de quatorze ans accomplis et les « mères allaitant leurs enfants, dont la surveillance cependant est « recommandée aux officiers municipaux. »

Le 19 germinal an II (8 avril 1794). Le Conseil général de la commune d'Agen, considérant que les murs qui cernent la ville arrêtent les courants d'air que la situation de la ville exige, et contribuent à rendre l'air insalubre et mal sain, que d'ailleurs ces mêmes murs retracent des signes de féodalité, qui doivent disparaître du sol de la liberté; qu'on pourrait employer les matériaux à ferrer le nouveau chemin de Pont-du-Casse, ou à paver les rues de la ville, délibéra que ces murs seraient démolis jusqu'aux fondements, ainsi que toutes les portes et tours qui y sont adossées. Cette délibération fut approuvée le 24 germinal par le représentant Monestier qui ordonna de plus que les bastions, crénaux, murs ou remparts, et autres objets qui rappelaient la féodalité, tant dans l'intérieur, qu'à l'extérieur de la commune d'Agen, seraient détruits de suite. Ces divers ordres furent bientôt exécutés; depuis ce temps-là

Digitized by Google

il n'existe que la partie des murs, et les tours qui sont au nord de la ville, qu'on a bien écrêtées, ces trois dernières années.[1]

Le 15 avril 1794, on publia à Agen le décret de la Convention nationale qui mettant hors de la loi, les aristocrates et les ennemis de la Révolution, ordonne que les citoyens seront armés au moins de piques, et que le tribunal révolutionnaire sera mis, sur le champ, en pleine activité. C'est en vertu de ce décret, qu'il est tombé tant de têtes sur les échafauds, qu'il a péri tant de personnages illustres par leur naissance, leurs talents et leurs vertus. Le tribunal criminel de Lot-et-Garonne siégeant à Agen, jugeait aussi révolutionnairement, il a condamné six émigrés du département, qui étaient rentrés en France ; une loi le défendait sous peine de mort. Les représentants délégués dans le département de la Gironde, avaient établi à Bordeaux un tribunal présidé par un scélérat, nommé Lacombe ; on sait combien de sang il a fait répandre dans cette ville ; *animus meminisse horret.* Nous fûmes longtemps menacés de son arrivée ; la liste des proscrits était prête, tous les esprits étaient glacés d'effroi, mais le ciel détourna de nous ce fléau : *Dis aliter visum.....* Le féroce Lacombe, digne de mille morts, fut bientôt après condamné au dernier supplice ; mais le peuple ne le crut pas assez puni, il l'arracha des mains des bourreaux, et déchira son corps par morceaux, après l'avoir traîné dans les rues de la ville.

---

[1] Depuis le temps où Proché écrivait, la plupart de ces tours déjà écrêtées, ont disparu. *Etiam periere ruinæ.* Des huit qui flanquaient la courtine au nord de la ville, il ne reste plus que l'ancienne tour *de la Bretonnerie*, enclavée dans la maison Villot, vis-à-vis la gare des marchandises. Au sud on a conservé, ouvertes toutefois ou plutôt éventrées, celle qui forme l'angle-droit du boulevard Sylvain-Dumon, sur le cours de la Porte-du-Pin, et, à l'entrée de la rue Saint-Martial, la tour dite *du Bourreau*, autrefois tour *de Marmande ;* à l'ouest enfin, une seule a survécu, l'ancienne tour *de la Poudre* à l'extrémité de la belle terrasse qui clot, vers la rue Palissy, la propriété de MM. Calmels. C'est, en somme, quatre tours sur vingt-deux que le mouvement expansif de la ville a respectées depuis la fin du dernier siècle. Pour ce qui est des murs, on n'en voit guère de fragments notables que ceux qui limitent au sud la prairie de M. Moutou, derrière les nouvelles écoles, depuis l'ancienne église Saint-Hilaire (aujourd'hui Droguerie centrale du sud-ouest), jusqu'à la place des Augustins.

Digitized by Google

Le 18 avril 1794 (29 germinal an II). L'administration du département, sur l'invitation de la Société populaire, met en réquisition, pour la réparation des routes, tous les citoyens n'ayant aucune profession et n'exerçant aucun métier, les femmes et les filles depuis l'âge de douze ans jusqu'à cinquante; déclare que ceux qui s'y refuseront, seront regardés et traités de suspects; en conséquence, tous les citoyens requis, les dames, et les jeunes filles se rendirent, pendant plusieurs jours, sur la grande route de Layrac, avec des paniers, corbeilles, pioches, pelles, brouettes, rateaux et autres objets qui avaient été mis en réquisition, pour réparer ce chemin. On avait même établi des piqueurs chargés de veiller sur les ouvriers et ouvrières, de diriger leur travail, et de leur assigner leur poste. Ils tenaient, outre cela, une note exacte de ceux qui ne se rendaient pas à l'atelier, ou qui cherchaient à se soustraire au travail.

Ce n'était pas assez d'avoir cassé toutes les cloches de la ville, pour les envoyer à la fonderie des canons. On demanda encore les plaques des cheminées. Chaque propriétaire de maison ne pouvait en garder qu'une. Il fut nommé des commissaires, pour chaque quartier, chargés d'en faire la levée. Cependant, sur l'observation qui fut faite, que cette matière n'était pas propre à l'objet auquel on la destinait, la réquisition fut retirée. Les habitants de la paroisse Saint-Hilaire et quelques autres qui avaient eu affaire à des commissaires actifs et diligents, avaient déjà remis leurs plaques qui avaient été déposées dans la cour de la commune. On leur permit de les reprendre, mais elles étaient presque toutes en morceaux, ou tellement dégradées, qu'on les abandonna, en grande partie.

Les prêtres insermentés étaient dans la maison de réclusion, toujours soigneusement gardés et surveillés, lorsqu'il arriva un ordre de les envoyer à Bordeaux, d'où ils devaient être conduits à Rochefort, et de là embarqués avec plusieurs autres, et déportés à la Guyane. On les fit donc sortir le 15 mars 1794, à l'exception de ceux que leur âge et leurs infirmités mettaient hors d'état d'être déportés. Un bateau les attendait au bord de la rivière; ils y furent traduits par la compagnie révolutionnaire, et suivis d'une foule de peuple qui chantait et dansait, au son des instruments. On ne se contenta pas de leur faire essuyer mille outrages, on leur enleva plusieurs effets, entre autres leurs manteaux et leurs matelas, dont ils s'étaient munis pour le voyage. Ces prêtres, à leur arrivée à Bordeaux, furent renfermés au fort du Hâ; ils y restèrent longtemps, parce que les

Digitized by Google

mers n'étaient pas libres, et qu'on craignait qu'ils ne fussent enlevés par les Anglais. Quelques uns moururent dans ce fort, entre autres M. l'abbé de Véronne, descendant de Scaliger. Les autres y demeurèrent jusqu'au 9 thermidor, époque à laquelle ils retournèrent chacun dans le lieu de leur naissance.

Les subsistances diminuaient de jour en jour, les représentants en mission auprès de l'armée des Pyrénées, ne cessaient de faire des réquisitions qui nous enlevaient tous nos grains. Le 8 mai 1794, l'administration du département prend un arrêté qui réduit tous les individus à un quart de livre de pain par jour, ordonne qu'il sera fait des visites dans toutes les maisons, surtout dans celles des personnes riches, et qu'on ne leur laissera que la quantité de pain, ou farirines nécessaires pour six jours; que le reste sera porté dans des greniers communs, ainsi que les fruits secs, comme prunes, noix, etc. Toutes ces mesures alarmaient le peuple; il souffrait, mais personne n'osait se plaindre. Le moindre mouvement, le moindre murmure aurait compromis non seulement celui qui aurait témoigné du mécontentement, mais encore toute la ville. A la fin du mois de décembre 1793, la ration de chaque individu fut fixée à demi livre, et celle des personnes qui travaillaient à une livre. Le 18 mars 1794, elle fut portée à trois quarts; mais le 2 avril, d'après un recensement fait par ordre de Monestier, elle fut réduite à un quart et demi. Dans cet état de choses, on envoya une députation aux représentants qui étaient à Bayonne, pour les prier d'accorder des secours à notre département; on savait qu'ils avaient une grande quantité de grains, puisque, en vertu de leurs réquisitions, ils en recevaient de toutes parts; on en nourrissait même les chevaux. « Quoi, disent-ils aux « députés, les habitants de Lot-et-Garonne ne sont pas encore réduits « à manger de l'herbe? » Telle fut la réponse qu'ils eurent la cruauté de faire, et qu'il fallut dévorer sans se plaindre. La ration diminua toujours, de sorte qu'au 15 juin 1794, elle n'était que de deux onces. Les choses en restèrent à ce point jusqu'après la moisson. Il y avait dans la ville d'Agen, quatre bureaux où des commissaires nommés par la municipalité, faisaient la distribution du pain aux citoyens de leurs quartiers, suivant le nombre des individus qui composaient chaque famille. Le pain était noir, pesant et très mauvais; il y entrait fort peu de blé; c'était un mélange de grains les plus vils, négligés, en grande partie dans les coins des greniers.

« La terreur et l'échafaud sont à l'ordre du jour, et menacent,

Digitized by Google

« jusqu'à ce qu'il n'en existera plus, tous les conspirateurs, les en-
« nemis et les mécontents de la Révolution ». Tel est, mot à mot, le premier article d'un arrêté du représentant Monestier, pris à Dax le 14 mai 1794, suivi de quelques autres bien propres à remplir l'objet qu'il se proposait, c'est-à-dire, à répandre l'effroi dans tous les esprits.

Par un de ces articles, toutes les autorités constituées étaient mises sous la surveillance des Sociétés populaires qui avaient le droit de destituer les fonctionnaires qui n'étaient pas à leur gré, de présenter des candidats à leur place, et de dénoncer à l'accusateur public, ceux qui leur paraissaient négliger l'observation des devoirs et des intérêts du peuple. Cet arrêté, dont on sait que Monestier n'était pas le rédacteur, fut pris à l'occasion de certains troubles qui s'étaient élevés dans le département des Landes. Néanmoins, il fut rendu commun à celui de Lot-et-Garonne. Bientôt la guillotine fut placée sur la place publique d'Agen, au grand déplaisir des habitants, à l'exception de ceux qui se réjouissaient d'un spectacle aussi horrible. Voudra-t-on croire qu'il y en eut d'assez insensés, pour aller se faire inscrire à la municipalité, en qualité de *vengeurs du peuple*. C'est ainsi que, pour mieux légitimer la parfaite égalité, ils appelaient les exécuteurs des jugements criminels. Dès que l'échafaud, avec tout son appareil fut dressé, on craignit plus que jamais l'arrivée de Lacombe, on savait qu'il était dans l'intention de venir, et qu'il avait dit *qu'il ferait transporter la guillotine au milieu du Gravier, pour être plus à portée de faire jeter les corps morts à la rivière*. Bénissons les évènements qui empêchèrent que ce monstre n'exécutât son exécrable projet ; où plutôt rendons grâce à la Providence qui n'a pas voulu que notre ville fût souillée par de telles horreurs.

Le même représentant prit à Dax, le 24 mai 1794, un arrêté relatif à l'entier anéantissement du fanatisme, à la célébration des fêtes décadaires et à la régénération de l'esprit public ; il ordonne que dans toutes les communes il y aura un temple à l'Être suprême ; qu'il sera établi dans quelqu'une des églises suprimées ; que l'inscription du temple *à la Raison* sera remplacée par celle-ci : à l'*Être suprême ;* que les fêtes décadaires y seront exactement observées ; que le 20 prairial, il sera célébré une fête en faveur de l'Être suprême, où tous les bons citoyens seront tenus d'assister ; que dans les fêtes décadaires, il sera prononcé, par les membres des diverses autorités,

Digitized by Google

des discours relatifs au culte dû à l'Être suprême, à l'immortalité de l'âme, à l'amour de la patrie et aux évènements qui servent aux succès de la Révolution ; que ceux qui célébreraient le jour de dimanche par leur oisiveté, par une parure affectée, seront privés, ce jour-là, de la ration de pain qu'ils ne gagnent pas par leur *désœuvrance*, ou payeront une amende proportionnée à leurs facultés, applicable aux pauvres, où à la réparation des temples décadaires. Celui d'Agen fut établi dans la chapelle des cy-devant Pénitents gris, où la Société populaire était rentrée depuis quelque temps.

Le 20 prairial an II (8 juin 1794), fête en l'honneur de l'Être suprême et de la nature. C'est une des plus belles qui aient été célébrées à Agen pendant la Révolution ; elle commença sur la promenade triangulaire de la Porte-du-Pin, au milieu de laquelle on avait élevé un amphithéâtre pour recevoir toutes les autorités constituées. Les arbres qui l'entouraient étaient ornés de guirlandes de verdure et de fleurs, entremêlées de rubans tricolores. Dès que le cortège fut arrivé, le Président du département prononça un discours dans lequel il fit sentir les motifs qui avaient déterminé cette fête, et invita tous les citoyens à honorer l'Auteur de la nature. A ces mots, le peuple fit retentir les airs de ses cris d'allégresse. Ensuite, le cortège se remit en marche, et après avoir traversé toute la ville, il sortit par la porte Saint-Antoine et se rendit au Champ-de-Mars qui ce jour-là, porta le nom de Champ de la Réunion. Un autel était dressé auprès de l'arbre de la liberté ; là, les pères et leurs enfants jurèrent de ne quitter les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République ; les filles promirent de n'épouser que des hommes qui auraient servi la patrie. Ces promesses et ces serments étaient exprimés par des couplets analogues à la fête, dont le peuple répétait la finale. Enfin, tous les citoyens, après avoir rendu hommage à l'Auteur de la nature, se confondent et s'embrassent. On fait plusieurs décharges de mousqueterie et on n'entend plus qu'un cri général, vive la République ! Le cortège rentra dans la ville par la Porte Neuve.

Le représentant Rome passe à Agen le 7 messidor an II (25 juin 1794). Il assista le soir à la séance de la Société populaire ; il y parla avec assez de modération, il pesa cependant sur la nécessité des mesures de vigueur qu'on employait alors. Il fut guillotiné à Paris quelque temps après le 9 thermidor ; on dit qu'il est l'auteur du calendrier républicain. Quelques-uns assurent qu'il se tua lui-même.

Digitized by Google

Garreau, autre représentant, arrive le 11 messidor (27 juin 1794). Il met en réquisition les brides, sangles et courroies des particuliers, qu'il fait expédier sur-le-champ pour l'armée des Pyrénées. Les chevaux furent également requis plusieurs fois pour la même destination. Ils étaient payés en assignats à l'estimation des experts nommés par les administrateurs du département.

9 Thermidor an II (27 juillet 1794). Les papiers publics ont donné dans le temps tous les détails de cette journée, ainsi que les discussions qui eurent lieu dans l'Assemblée nationale, depuis le moment où le trop fameux Robespierre, par un discours séditieux et pervers, y arbora l'étendard de la rébellion qu'il avait organisée dans le club des Jacobins; on sait à quels hommes il avait confié les plus importantes fonctions; comme il était parvenu à pervertir la municipalité de Paris; et qu'une coalition atroce formée entre les membres de cette municipalité et la Société des Jacobins, allait remettre tous les droits du peuple dans les mains de ce scélérat hypocrite,[1] et sanguinaire. Il n'entre pas dans mon sujet de faire l'histoire de la Révolution, j'écris les annales d'Agen. Je me bornerai donc à dire que la partie saine de la Convention, anéantit les projets de cet ambitieux et préserva la France des malheurs qui la menaçaient. Un décret mit hors de la loi tous les conspirateurs. Robespierre fut arrêté et périt sur l'échafaud, après avoir été bafoué et mutilé par le peuple. Ses complices essuyèrent successivement le même sort. La nouvelle de cet heureux évènement fut apportée à Agen par un courrier extraordinaire. On ne voulait pas d'abord y ajouter foi, on n'osait pas se livrer à la joie qu'elle devait causer, tant les esprits étaient alors dans la stupeur! On craignait que ce ne fût une ruse pour augmenter le nombre des coupables et des victimes; mais une lettre écrite par les représentants du département aux administrateurs, qui confirmait cette nouvelle, vint dissiper tous nos doutes, et permit aux citoyens de faire éclater les transports de la plus vive allégresse; *Ergo omnis longo solvit se Teucria luctu.* Dès ce moment, les échafauds furent abattus; à la terreur succéda l'espoir d'un meilleur avenir; les maisons de réclusion furent ouver-

---

[1] La fête à l'Etre suprême était une de ses conceptions, pour en imposer au peuple. (*Note de Proché.*)

Digitized by Google

tes, on osa se parler, se confier à ses amis, en un mot les esprits furent plus tranquilles. Cependant ces changements ne s'opérèrent que peu à peu; la liberté ne fut rendue aux reclus, qu'après diverses formalités. On exigeait d'eux des certificats de civisme; et à ce sujet, je me rappelle que l'un d'eux, M. Bertin Riols, interrogé, avant de sortir, sur ce qu'il avait fait pour la République. « J'ai, répondit-il, acheté la pendule des Grands-Carmes. » On regarda l'achat de cet effet national comme un acte de civisme; il fut mis en liberté.

Comité dramatique formé à Agen, sous les auspices de la Société populaire, au mois de thermidor an II. Vers la fin de juillet 1794, un des membres de la Société proposa à l'Assemblée de prendre des moyens pour qu'il fût joué sur le théâtre de la Commune, des pièces patriotiques, observant que c'était un des moyens les plus propres à instruire le peuple en l'amusant; il demanda en conséquence qu'il fût nommé un comité de cinq membres, chargé de faire une liste des citoyens et citoyennes à qui ils croiraient des talents suffisants pour jouer soit dans la comédie, soit dans la tragédie ou l'opéra. Ce comité fut nommé sur le champ et présenté à l'Assemblée qui l'approuva, et donna au comité le droit de requérir les personnes capables, et de dénoncer à la Société celles qui refuseraient d'apprendre les rôles qui leur seraient distribués. Mais tous ceux qu'on avait choisis firent les choses de bonne grâce, aussi furent-ils bientôt en état de paraître sur la scène, et le 6 septembre 1794, ils firent leur début par *La Mort de César*, et *Le Tu et le Toi* ou *La Parfaite égalité*, comédie de circonstance. On joua d'abord des pièces patriotiques, ou faites pendant la Révolution, telles que *Brutus*, *Caius-Gracchus*, *Les Dragons et Les Bénédictins*, etc. Mais à mesure que les acteurs se formèrent et prirent de l'ensemble, *Mahomet*, *Le Barbier de Séville*, *Les trois sultanes*, l'*Honnête criminel*, *La belle Arsenne*, *Zémire* et *Azor*, *Nina* et plusieurs autres pièces très estimées, firent partie de leur répertoire. On accourait en foule aux représentations; la salle était toujours pleine. Je ne parlerai pas du talent des acteurs et des actrices en particulier, tous faisaient plaisir, tous étaient applaudis, parce qu'on voyait que tous faisaient des efforts, pour bien remplir les rôles qui leur étaient confiés. D'ailleurs tout s'y passait avec la plus grande décence, et il ne s'y est jamais commis une action, ni tenu un propos qui pût choquer les bonnes mœurs. Au reste les entrées n'étaient pas gratuites; le prix des places était fixé. Personne

Digitized by Google

n'entrait sans payer, même les parents des acteurs; et, comme le produit des recettes devait tourner au bénéfice des pauvres, les citoyens riches étaient invités à donner au-delà du prix ordinaire. Les recettes étaient faites par des hommes d'une probité reconnue, qui le lendemain des représentations, en faisaient la distribution aux indigents. Le théâtre avait, au commencement, de mauvaises décorations, on savait qu'il y en avait de très belles au château d'Aiguillon. Au mois d'octobre 1794, le comité députa un de ses membres, auprès des représentants qui étaient à Bordeaux, pour les leur demander; elles lui furent accordées, et bientôt elles furent à Agen. Elles sont encore au théâtre de la nouvelle salle.[1]

L'orchestre était très bien composé, on y comptait toujours près de vingt musiciens, tant professeurs qu'amateurs; les professeurs étaient payés. Quant aux amateurs, ils se faisaient un plaisir de venir exercer leurs talents, et de se rendre exactement aux répétitions. Le maître de musique était J.-B. Mignot, dont le zèle et les soins furent d'un grand secours au comité dramatique, pour monter les opéras; il se prêtait de la meilleure grâce à apprendre les rôles aux acteurs qui n'étaient pas musiciens.[2]

Cet établissement s'est soutenu pendant quatre ans, c'est-à-dire, jusque vers la fin de 1798. Il avait été formé sous les auspices de l'égalité, il a fini avec ce système.

Le 24e régiment des chasseurs à cheval est arrivé à Agen, le 12 nivôse an III (1er janvier 1795) pour y rester en cantonnement. Il est parti le 20 juillet suivant pour Orthez, d'où il est revenu le 3 septembre ; il est reparti peu de jours après.

---

[1] Il faudrait un autre comité dramatique pour les faire réparer, elles en ont bien besoin (1816). — Elles ont été réparées en 1817 et 1818, par les soins de M. Lugat, maire. (*Note de Proché.*)

[2] Il faut rendre justice à Mignot; personne dans Agen n'était plus propre que lui, à ordonner, comme musicien, une fête, une cérémonie publique, un bal. Il se mêlait un peu de poésie, faisait des chansons, improvisait même des couplets qui inspiraient la gaieté dans les festins. Outre cela, on écoutait, avec plaisir, les morceaux de musique, qu'il composait et faisait exécuter aux Pénitents gris par les confrères qui les chantent encore dans leurs fêtes. Mignot, a donné, à la vérité, dans de grands écarts pendant la Révolution, mais il n'avait pas fait fortune, et on l'a pardonné avant sa mort arrivée au mois d'avril 1811. (*Note de Proché.*)

Digitized by Google

Le 7 germinal an III (27 mars 1795) les représentants Boussion et Treilhard arrivent à Agen. Ce dernier, par un arrêté du 14 germinal, qui se ressentait des *idées libérales* qui commençaient à se propager, et dont on éprouvait déjà les douces influences, réorganisa et épura les autorités constituées; il remit en place la plupart des citoyens qui avaient été destitués par Tallien: et tous les habitants d'Agen et du département virent avec la plus grande satisfaction des hommes distingués par leur patriotisme, leur probité et leurs lumières, rétablis dans des fonctions dont ils n'avaient pas mérité d'être aussi indignement éloignés.

Cependant, les amis de la terreur n'étaient pas entièrement abattus par les mesures qui avaient été prises contre eux, à la suite des événements du 9 thermidor; ils tâchèrent plusieurs fois de se relever, et de rétablir leur domination sanguinaire. Le 12 germinal an III, éclata une conspiration qui s'étendait sur tous les points de la République, mais elle fut étouffée par le courage de la Convention nationale qui, pour empêcher à l'avenir de pareils mouvements, ordonna, par un décret du 21 germinal, le désarmement de tous ceux qui avaient participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui avait précédé le 9 thermidor. Les représentants en mission dans les départements furent chargés de l'exécution de ce décret, mais, comme il n'y en avait pas, à cette époque, dans le Lot-et-Garonne, les administrateurs des districts en furent chargés. Le désarmement eut lieu dans celui d'Agen, à la fin du mois d'avril 1795.

Etablissement, dans toute la République, des nouveaux poids et mesures, d'après une loi du 18 germinal an III (7 avril 1795). Personne n'ignore qu'avant cette loi, il existait, sur ces objets, une variété qui occasionnait de grandes difficultés, et quelquefois même des contestations, entre les citoyens d'un même district. Cette loi a obvié à tous ces inconvénients. Cependant, quoique tout le monde reconnût l'utilité de ce nouveau système, il a éprouvé des obstacles. Les anciens usages, ou plutôt la vieille routine, mais plus que tout, les noms dérivés du grec, difficiles à prononcer et à retenir, qu'on a donnés aux nouveaux poids et mesures, ont empêché, malgré tous les efforts des administrations, et la surveillance de la police, que cette loi n'ait eu, même encore, une entière exécution. Les marchands et débitants conservent les anciens poids et mesures dont ils se servent en cachette, et tiennent ostensiblement les nouveaux dont ils se servent rarement. On s'y accoutuma cependant peu à peu; on se

Digitized by Google

familiarisa avec le nouveau vocabulaire, et bientôt, sans doute, on jouira des avantages que présente cette opération importante. Le gouvernement y voit un grand avantage pour le peuple, et il ne cesse d'en recommander l'exécution aux préfets.

Louis XVII, fils de Louis XVI, est mort le 8 juin 1795.

Les églises qui étaient fermées depuis environ deux ans, furent rouvertes à Agen, au mois de juin 1795, en vertu d'une loi du 11 prairial an III. Comme elles avaient été profanées par les divers usages auxquels elles avaient servi, elles furent *rebénies* par M. Constant, évêque, ou par d'autres prêtres qu'il avait délégués. Nous avions, avant la Révolution, vingt-quatre églises, elles ont été réduites à sept, savoir celles de Saint-Caprais, Sainte-Foi, Saint-Hilaire, la Chapelle de Notre-Dame-du-Bourg, l'Hôpital et les Orphelines. Celle des Dominicains[1] n'a été ouverte que huit ans après, comme je le disais en son lieu ; et jusqu'à ce moment, le service de la paroisse Saint-Etienne s'est fait dans la chapelle du Bourg, où il se faisait autrefois, lorsque l'église et le Chapitre de Saint-Etienne existaient. Le curé et ses vicaires y remplissaient toutes leurs fonctions, y faisaient tous les offices. Au reste, les sept églises dont je viens de parler, ne furent pas ouvertes le même jour, elles ne le furent qu'à mesure qu'on les eut nettoyées, purifiées et disposées pour le service divin. La première messe fut dite à Saint-Hilaire le 28 juin 1795. M. Ladavière, alors curé de Saint-Caprais, y fit le service, jusqu'à ce que son église fût prête. Le père Monier, ci-devant cordelier, lui succéda, et en fut le pasteur jusqu'à l'installation du nouveau clergé, en 1803. A cette époque, M. Argenton, neveu, en fut nommé curé.

Le 27 juillet 1795, on célébra à Agen et dans toute la République, l'anniversaire du 9 thermidor, conformément à la loi du 2 pluviôse précédent.

La porte du Pont-Long,[2] et le pavillon qui était au-dessous ont été

---

[1] Actuellement Notre-Dame des Jacobins ou, dans le langage ordinaire des Agenais, *Les Jacobins*.

[2] Ce *Pont-Long*, autrefois *Pont-de-Garonne*, était formé de quatre arches de hauteur décroissante. Il se terminait, du côté de la ville, par une haute et large tour crénelée, ayant des meurtrières à sa partie supérieure et, au bas, une porte voûtée. Du côté du Gravier s'élevait une petite tour carrée, ou plutôt un pavillon, précédé d'un ravelin.

Digitized by Google

démolis au mois d'octobre 1795. La descente qui conduit sur les promenades a été mise dans l'état où elle est actuellement par les soins de M. Lomet, ingénieur, qui fit aussi ouvrir, dans le même temps, la rue qui passe sur le terrain de l'église des Capucins[1] et conduit à la porte Saint-Louis.

A la même époque, on commença à combler le long et profond fossé de ville qui s'étendait depuis le haut de la Plate-Forme, jusqu'à la porte Saint-Louis.[2] Cet ouvrage s'est fait lentement, on y a construit un aqueduc sur lequel on a fait de beaux jardins, et l'ancien mur qui bordait ce fossé est couvert par des maisons qu'on y a fait bâtir, ce qui rend cette avenue régulière et agréable, au lieu qu'auparavent, on ne voyait qu'un précipice très dangereux, surtout pendant la nuit.

Le faubourg de la Porte-Neuve était autrefois presque désert; le couvent, le jardin, et le pré des Petits-Carmes en occupaient la moitié. Il y régnait même, tous les ans, des fièvres occasionnées par des eaux verdâtres qui croupissaient dans la rue, pendant l'été. Aujourd'hui il peut prétendre, par sa position, aux plus hautes destinées. Depuis que la préfecture y a été transférée en 1810, la rue a été très bien pavée, les eaux n'y croupissent plus, il n'y a plus de maladie épidémique. Ce faubourg renferme déjà plusieurs édifices remarquables, savoir : l'hôtel de la préfecture, la manufacture de toiles à voile,[3] la caserne; il est voisin de l'évêché, de la manufacture de Las, où est le dépôt de mendicité, et des allées de la Plateforme. On y

---

[1] Il s'agit de la *rue de la Paix* dont la rue *Saint-Louis*, qui existait avant elle, semble aujourd'hui le prolongement. La maison de M. d'Auzac, rue Calamène, avec son jardin, et celle de M. Delard, rue de la Paix avec toutes ses dépendances, représentent les deux tiers de l'emplacement du couvent des Capucins, dont il ne reste actuellement que l'étage voûté sous lequel passe la rue.

[2] Tous les immeubles de la rue *Palissy*, qui sont à l'exposition du sud, ont été construits sur le fossé de ville. Quelques-uns ont pour façade postérieure des restes de l'ancienne muraille.

[3] Cette maison a été bâtie par M. Vigué père, ancien juge, qui la vendit à M. le comte de Lacépède; celui-ci la revendit au ci-devant duc de Narbonne. Après sa mort, le département l'acheta à ses héritiers, pour y loger cet évêque. (*Note de Proché.*)

Digitized by Google

trouve encore la maison et la manufacture de M. Lamouroux, établies sur le local des ci-devant Petits-Carmes,[1] qui renferment une vaste prairie, qui sera traversée par une rue qu'on va ouvrir depuis la Porte Saint-Louis jusqu'au Gravier, et par une autre dans le sens contraire ;[2] le plan est tracé, les emplacements sont fixés et vendus à divers particuliers qui vont s'empresser d'y faire bâtir, non comme dans l'intérieur de la ville, mais d'une manière régulière, et sur l'alignement conforme au plan. Outre cela, ce faubourg aboutit au grand pont qu'on construit dans ce moment sur la Garonne, et c'est le chemin pour s'y rendre de la ville. Je crois donc ne pas trop avancer, en disant que le faubourg de la Porte-Neuve, sera le quartier le plus beau et le plus florissant d'Agen. Notre ville est vieille, décrépite, ce quartier la revivifiera.

Assemblées primaires tenues le 20 fructidor an III, et jours suivants, pour l'acceptation de la Constitution de l'an III (1795) et la nomination des électeurs.

Le garde nationale d'Agen, qui auparavant était composée de cinq bataillons, fut réduite à un seul, au mois de septembre 1795 ; la plupart des jeunes gens qui la composaient, étaient partis pour les armées. Les nouveaux officiers de ce bataillon, prêtèrent serment, sur le Champ-de-Mars, le 13 septembre, 27 fructidor an III.

Assemblée électorale tenue à Agen, commencée le 20 vendémiaire an IV (12 octobre 1795). Ses opérations furent terminées le 27 vendémiaire. Le même jour 20 vendémiaire, arrivée d'un courrier extraordinaire, portant la nouvelle qu'une nouvelle conspiration pour anéantir la Convention nationale, avait été découverte et déjouée.

Les assignats, à cette époque, étaient tombés dans un tel discrédit, il en avait été répandu une si grande quantité, que le sac de blé coûtait 1,000 livres ; le vin, 40 liv. le pot; la viande, 20 liv. la livre ; une canne de buche, 1,200 liv. ; le cent de fagot, 700 l. ; la chandelle, 50 l. la livre ; un faix de sarment, 16 l. ; une paire de souliers, 150 l.; la graisse d'oie, 60 l. ; le savon, 80 l.; une pêche, 24 l., et les autres

---

[1] Actuellement la caserne d'infanterie, dont l'entrée principale donne sur la rue *Lamouroux*.

[2] C'est la rue *des Acacias*, devenue depuis une quarantaine d'années, rue *Palissy*.

Digitized by Google

denrées à proportion. Le prix de tous ces objets alla toujours en augmentant, jusqu'à ce que, en exécution d'une loi du 16 pluviôse an v (4 février 1797), le papier monnaie cessa d'avoir cours forcé entre particuliers, à partir du 1er germinal suivant.

Nouvelle division et diminution du territoire des communes, en vertu de la loi du 21 fructidor an III; celle d'Agen perdit alors sa juridiction sur plusieurs paroisses qui l'environnent, dont plusieurs furent érigées en communes; elle fut réduite à l'arrondissement qu'elle a actuellement, par une délibération du Conseil général de la commune du 7 brumaire an IV (28 octobre 1795). Agen avait auparavant dans son territoire les paroisses de Monbusc où est le Passage, Dolmayrac, Sainte-Rafine, Saint-Pierre de Gaubert, La Capellete, Renaud, Boé, Sainte-Radegonde, Saint-Vincent-des-Corbeaux, Saint-Ferréol, Cassou, Saint-Denis Sainte-Foi-de-Jérusalem, Foulayronnes, Mérens, Serres, Artigues, Paulliac, Saint-Julien, Saint-Martin-de-Metgé, Monbran, Caissac, Saint-Cirq, Monréal L'ancienne municipalité se trouve maintenant divisée en neuf communes, savoir : Agen, le Passage, Saint-Cirq, Foulayronnes, Saint-Hilaire, Boë, Bajamont, Bon-Encontre, et le Pont-du-Casse. Chacune d'elles a un maire particulier. Elles sont encore dans le canton d'Agen.

Le 20 brumaire an IV (11 novembre 1795) installation de l'Administration municipale composée suivant la nouvelle Constitution. Agen eut sept officiers municipaux. M. Joseph Raymond fut élu président et M. Menne, commissaire provisoire du Directoire exécutif. Officiers municipaux, les citoyens Senbauzel, Noubel, Barsalou cadet, Fizelier avocat, Andrieu du poids et Barbier-Lasserre. Le citoyen Andrieu, un des administrateurs municipaux, est nommé pour constater l'état civil des citoyens, dans l'étendue de la commune. Auparavant, il y avait un officier public pour chaque paroisse de la ville et de la campagne.

En conformité de la même Constitution de l'an III, il fut nommé, pour la première fois des commissaires de police. La ville était divisée en deux sections; la commune et l'hôpital Saint-Jacques. Chacune avait son commissaire chargé de la police et du bon ordre. Les deux premiers furent les citoyens Dutrouilh aîné, pour la section de la commune, et Lavergne l'aîné, pour celle de l'hôpital Saint-Jacques.

Le 18 novembre 1795, un particulier de Buzet vendit un millier de

Digitized by Google

fayssonnat, pour le service militaire, à raison de trois mille cent livres le cent, en assignats, rendu à l'hôpital de Las.

La gendarmerie, qu'on nommait autrefois maréchaussée, fut établie dans le couvent des ci-devant Cordeliers,[1] au mois de décembre 1795. Depuis ce temps-là leur église sert à renfermer de la paille et du foin, pour les chevaux des gendarmes.

L'Administration municipale, dans sa séance du 25 novembre 1795, prit un arrêté par lequel, reconnaissant que c'est aux soins assidus du citoyen Redon des Fosses, que la commune d'Agen est redevable des superbes promenades qui ornent son territoire, dont les voyageurs admirent la magnificence, et qui, par leur fraîcheur, procurent aux habitants de cette ville, un délassement aussi agréable qu'utile à leur santé, le nomma commissaire inspecteur de ces promenades, et l'autorisa à faire, aux frais de la commune, toutes les réparations et plantations qu'il jugerait nécessaires.

Le 21 frimaire an IV (12 décembre 1795) le citoyen Noubel est installé en qualité de commissaire du Directoire exécutif, près l'Administration municipale d'Agen, ayant été nommé par arrêté du Directoire, du 24 brumaire précédent.

1796. La commune avait, depuis plusieurs années,[2] trois pompes de différente grandeur, mais elles avaient été si fort négligées, qu'elles étaient presque nulles. L'Administration municipale, dans sa séance du 26 janvier 1796, ordonna qu'elles seraient promptement réparées, ce qui fut exécuté par les soins de l'architecte de la commune, qui demeura chargé de leur entretien, et de les tenir toujours en bon état. Depuis ce temps, elles sont prêtes à servir, en cas d'incendie. Il a été formé, il y a environ quatre ans une compagnie de pompiers, uniquement occupés de ce service, tous citoyens habitants de la ville; ils sont obligés de faire jouer, une fois tous les mois, les pompes sur le bord de la Garonne, et d'accourir, au premier signal d'alarme, au lieu où elles sont déposées, pour les conduire où le besoin l'exige. Ce service les dispense de celui de la garde nationale, excepté dans les cas extraordinaires.

---

[1] Voir la notre 3 de la page 10.

[2] C'est en 1772 qui furent faites les pompes, avec cent paniers goudronnés pour servir aux incendies. (*Note de Proché.*)

Digitized by Google

Fête nationale célébrée en mémoire de la *punition* du dernier roi des Français !!! Cette fête eut lieu le 25 pluviôse an IV (13 février 1796), sur le Champ-de-Mars. On y avait élevé un autel auprès de l'arbre de la liberté, de manière que l'arbre paraissait sortir du milieu de l'estrade, et ombrageait l'autel. Là, toutes les autorités constituées, séant en la commune d'Agen, la garde nationale, les vétérans, le 24e régiment de chasseurs à cheval; les notaires, et tous les citoyens salariés par la République, après plusieurs morceaux de musique exécutés par l'orchestre placé sur un amphithéâtre, et un discours prononcé par le président du département, déclarèrent successivement et individuellement, en présence de tout le peuple, « être « sincèrement attachés à la République, et vouer une haine éternelle « à la royauté. » La cérémonie finie, les autorités se retirèrent, accompagnées par la musique qui, pendant la marche, jouait l'air : *Ça ira.*

Fête de la jeunesse célébrée le 10 germinal an IV (30 mars 1796). Cette fête avait pour but d'inspirer aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, l'amour des vertus et des devoirs de leur âge, Tous les habitants de la commune, les instituteurs et institutrices des écoles primaires ou particulières, avaient été précédemment invités à aider l'Administration municipale dans la recherche des actes de civisme, de piété filiale, de bienfaisance et de bonne conduite des enfants et des jeunes gens qui fréquentaient leurs écoles. Le président proclama, sur le Champ-de-Mars, le nom du jeune citoyen qui avait fait la meilleure action et mit sur sa tête, une couronne de fleurs, qui était le prix des vertus. Il proclama également ceux qui en avaient le plus approché, et leur donna un bouquet de fleurs. Il y eut des prix pour l'exercice de la course ; les vainqueurs reçurent, des mains du président, un panache, aux trois couleurs, et d'autres, une cocarde nationale. L'après midi, le peuple se réunit aux administrateurs municipaux dans la cy-devant église des pénitents gris. Les amateurs de musique y exécutèrent un concert, il y fut lu des discours civiques. La fête fut terminée par des danses qui se prolongèrent jusqu'à la nuit. Les pères et les mères de famille étaient particulièrement chargés d'y maintenir l'ordre et la décence ; la fête de la jeunesse devait être aussi la fête de l'innocence et de la pudeur.

Le canton de Tournon et autres environnants étaient remplis de déserteurs ou de réfractaires qu'il n'était pas possible de faire partir pour les armées; leur nombre grossissait tous les jours, ils formaient

Digitized by Google

même des rassemblements qui commençaient à donner des inquiétudes. On craignait une autre Vendée. Le département, après avoir usé de tous les autres moyens qui étaient en son pouvoir, se détermina à y envoyer 400 cents hommes de la garde nationale, choisis dans divers cantons et 60 gendarmes. Cette troupe commandée par le capitaine de la gendarmerie, accompagné des citoyens Barsalou aîné et Lamarque membres du Directoire du département, partit d'Agen le 11 avril 1796, se rendit par Villeneuve à Tournon où fut établi le quartier général; elle fut bien reçue par tout, et particulièment par les habitants de Tournon qui se réunirent à elle, pour aller poursuivre et arrêter les rebelles. Il en fut pris un très grand nombre qui furent conduits à Agen, et ensuite à leurs corps respectifs. Un fort détachement les mena à Agen. Le reste de la troupe marcha alors vers Montaigut,[1] Roquecor et Fumel, où il en fut pris également beaucoup. La troupe revint à Tournon; elle y trouva deux pièces de canon qu'on avait fait venir de Montauban, avec des cannoniers pour les servir; mais elle furent inutiles, parce qu'on n'éprouva aucune résistance. Le général Dessolles s'y rendit aussi pour inspecter la troupe et donner des ordres, s'il était nécessaire. Après ces expéditions, elle revint à Agen où elle fut licenciée.

Au mois de mai 1796, les amateurs dramatiques font réparer l'ancienne salle des spectacles qui menaçait une ruine prochaine, après y avoi été autorisés par l'Administration municipale; les dépenses faites à ce sujet furent prises sur le produit des recettes.

Le 25 du même mois, le louis d'or valait 8,500 liv. en assignats, et le franc métallique 400 l. C'était sur ce cours envoyé de Paris, toutes les semaines, que se faisaient les ventes et achats, en argent ou en papier monnaie.

Fête des époux, le 10 floréal an IV, Elle fut célébrée dans la salle des Pénitents Gris par les deux administrations municipales de la ville et du canton, réunies pour cet objet en présence de toutes les

---

[1] Montaigut, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Moissac (Tarn-et-Garonne) appartenait alors au département de Lot-et-Garonne, ainsi que les cantons de Valence-d'Agen et d'Auvillars. Ils en furent distraits par un décret du Sénat conservateur en date du 2 novembre 1808, comme on le verra à cette date, dans la suite de ces Annales.

Digitized by Google

autorités constituées qui avaient été invitées à y assister. Après un discours prononcé par un des présidents, et des hymnes patriotiques accompagnés de la musique, on proclama les pères et mères qui avaient fourni le plus grand nombre de défenseurs à la patrie, dans la guerre de la liberté. Le président remit à chacun des parents proclamés un exemplaire de l'acte Constitutionnel, comme la conquête de leurs enfants et le gage de la liberté. Des orateurs prononcèrent des discours sur la morale des époux et sur les obligations sacrées que la patrie et la nature leur imposent. Le cortège se rendit ensuite sur le Champ-de-Mars où la fête se termina par des jeux et des danses.

Le lendemain de cette fête, dans la matinée, il fut trouvé plusieurs inscriptions contre-révolutionnaires attachées aux arbres des promenades. Elles furent apportées au commissaire du Directoire exécutif, qui en dressa procès-verbal; il l'envoya à l'accusateur public près le tribunal criminel, afin qu'il fit les poursuites nécessaires. Toutes les recherches furent inutiles. On ne put découvrir les auteurs.

Le grand chemin d'Agen à Cahors, par le Pont-du-Casse et Tournon a été commencé au mois de mai 1796. Cet ouvrage a été souvent interrompu, aussi est-il peu avancé, quoique tout le monde soit d'accord sur l'importance de cette route. En 1812, elle n'est pas encore parvenue à la maison de Bonnel,[1] appartenant à M. le chevalier Sevin.

Fête de la Reconnaissance et des victoires, célébrée le 10 prairial an IV (29 mai 1796) par l'Administration municipale. Elle avait pour but de perpétuer dans tous les cœurs le souvenir des triomphes de la liberté sur l'esclavage. Outre les parents des défenseurs de la patrie, on y invita aussi les militaires blessés dans les combats; ce fut à eux particulièrement que s'adressèrent les discours prononcés devant l'autel de la patrie par le président et autres orateurs. Les chants et les danses civiques terminèrent la fête.

---

[1] Ce manoir, siège d'une ancienne seigneurie, avait appartenu à la famille d'Estrades, qu'illustra, sous Louis XIV, Godefroy, maréchal de France. Vendu au détail, il y a environ trente ans, avec les terres qui en dépendaient, il est aujourd'hui habité par des paysans, qui l'ont amoindri de toutes façons et rendu méconnaissable. *Sit transit gloria mundi.*

Digitized by Google

Le 2 messidor an IV (20 juin 1796). Conformément à l'arrêté du Directoire exécutif du 7 floréal dernier, l'Administration municipale forme une colonne mobile, composée de 160 hommes, prise dans la garde nationale sédentaire, destinée à assurer le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois.

Les assignats sont échangés contre des mandats, le 27 juin 1796.

Le 7 messidor (25 juin 1796), il fut présenté à la municipalité, par un des membres qui la composaient, un projet pour aliéner et élargir les rues de la ville d'Agen. Ce projet fut adopté,[1] il est même suivi; lorsqu'il s'agit de construire quelque maison, ou d'en réparer la façade, mais l'entière exécution en sera longue.

Il existait toujours deux partis bien prononcés, celui des patriotes et celui des aristocrates. Les premiers chantaient l'*Hymne des Marseillais*, les autres, le *Réveil du peuple*. On tenait des propos séditieux. Il se formait des rassemblements sur les promenades, on se faisait réciproquement des menaces. Les autorités furent obligées de prendre des mesures pour étouffer le ferment de la discorde. Cela n'empêcha pas le duel qui eut lieu le 24 thermidor an IV (11 août 1796) entre deux jeunes gens qui, après une vive querelle, passèrent de l'autre côté de la Garonne, accompagnés chacun d'un second. L'un d'eux fut tué par son adversaire.

Comme la fête de la jeunesse avait été célébrée au printemps, celle des vieillards devait trouver sa place à la fin de l'année. Elle eut lieu le 10 fructidor, dernier mois de l'année républicaine Dès le matin, un groupe de jeunes gens, précédés de la musique, ornèrent de feuillages les portes de six citoyens ou citoyennes des plus âgés de la ville, choisis par l'Administration municipale ; de ce nombre était M. Redon père, l'auteur et le conservateur de nos promenades. Tous les vieillards âgés de plus de soixante ans furent invités, par une proclamation, à concourir à la célébration de cette fête qui eut lieu aux ci-devants Pénitents-Gris. Dès que les autorités y furent as-

---

[1] D'autres l'ont été depuis, et, selon toute apparence, d'autres le seront encore, et bien du temps s'écoulera avant que des rues suffisamment élargies et des maisons régulièrement alignées donnent à la ville d'Agen, vue autrement que du dehors, un aspect digne de son importance commerciale.

Digitized by Google

semblées, le président de la municipalité, ayant à ses côtés les vieillards dont j'ai parlé ci-dessus, prononça un discours sur le respect dû à la vieillesse, et posa ensuite sur leur tête une couronne de verdure. La musique exécuta des airs analogues à la fête, Dans l'après-midi, on se rendit en cortège, sur le Champ-de-Mars, où il y eut, pour la jeunesse, des danses et un exercice de course. Les vieillards couronnés le matin,y eurent une place d'honneur, et distribuèrent les prix aux vainqueurs. Ils furent reconduits dans leurs maisons par la garde nationale et la musique ; ensuite le cortège se sépara.

La porte Saint-Georges[1] fut détruite au mois d'octobre 1796. C'était par là qu'on entrait autrefois, en venant de Bordeaux, suivant le bas du rocher et passant sur le pont du moulin de Saint-Georges, jusqu'à ce qu'en 1752, on fit la route qui traverse les allées, et le beau pont sous lequel passent les eaux du moulin.[2] Vers la même époque fut aussi ouverte la rue qui conduit de la rue Fon-de-Raché sur les allees Saint Antoine; il fallut, pour cet objet, abattre une partie des murs de la ville,[3] et acquérir de M. Dubois négociant, un jardin situé au bas des murs. Il lui fut concédé, en échange, du terrain à côté des allées, appartenant à la commune. On y a depuis bâti quelques maisons, avec la précaution d'élever le sol pour les préserver des inondations ordinaires.

En 1796, il fut établi des écoles centrales dans tous les départe-

---

[1] Elle était située, non à l'extrémité de la rue de ce nom, mais presque vis-à-vis de la rue *Cago-l'auco*, ruette dont il ne reste aujourd'hui qu'un petit tronçon entre la maison Laurent et la maison Couturier. Le mur de ville, qui borne au nord les maisons du boulevard Scaliger, au-dessus des jardins à niveau très bas dont la verdure égaie encore ce quartier, marque la ligne extérieure de cette porte, dont la défense était très forte.

[2] Ce pont a été refait, à 75 mètres environ plus près de la ville, quand la construction du Pont-canal a nécessité le remaniement ou plutôt le bouleversement de cette partie du faubourg ; il traverse la route nationale d'Agen à Bordeaux, presque vis-à-vis de la rue-neuve Saint-Georges et du Chemin de Saint-Georges, qui en est la continuation du côté de la Garonne.

[3] La rue Font-de-Raché, partant de la rue Caillou, finissait au mur de la ville, dont un fragment d'aspect très solide est encore visible à l'entrée de la rue des Charretiers. On l'allongea, en 1793, de tout l'espace compris entre cette rue et le cours Saint-Antoine, soit d'environ 50 mètres.

Digitized by Google

ments de la République;[1] celle de Lot-et-Garonne fut installée à Agen le 21 novembre, dans l'hôtel du ci-devant évêché. L'enseignement consistait dans le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes, les mathématiques, la physique et chimie, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation. On avait fait pour toutes ces parties un choix d'excellents professeurs,[2] cependant il n'y avait que très peu d'élèves. Les seules écoles de dessin et de mathématiques étaient suivies, toutes les autres étaient presque désertes. Il faut l'avouer, le défaut d'ordre et de discipline, dans cet établissement, a été le principal obstacle au bien qu'il aurait pu faire. L'école centrale a subsisté sept ans.

Auprès de l'école centrale étaient une bibliothèque et un jardin des plantes, qui appartenait autrefois au Séminaire, et qui a été réuni à l'hôtel de la préfecture. Il était très bien entretenu pendant que l'école centrale était en activité, par les soins de M. Brie, jardinier, sous la surveillance de M. Saint-Amans, professeur d'histoire naturelle, qui y faisait des démonstrations de botanique à ses

---

[1] L'enseignement était divisé en trois sections : la première, destinée aux élèves âgés de moins de douze ans, embrassait le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes et vivantes ; dans la seconde, qui s'ouvrait aux élèves ayant atteint leur quatorzième année, on enseignait les mathématiques, la physique et la chimie expérimentales ; il fallait être âgé de seize ans pour prendre rang dans la section supérieure, dont le programme comprenait la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation. On voit que, l'instruction religieuse exceptée, on parcourait dans les écoles centrales, naturellement plus ou moins bien, le cercle entier des connaissances humaines. Comme dans les lycées, d'ailleurs, la clôture de l'année scolaire se faisait par la distribution des prix en séance solennelle et publique.

[2] Le général de brigade Duvigneau, Saint-Amans, Sevin l'aîné, constitués en jury spécial, eurent à choisir les professeurs. Voici les noms de ceux-ci, d'après le registre n° 45 du Directoire du département : 1re section. Dessin, Parfait-Lumière ; histoire naturelle, Saint-Amans ; langues anciennes, Pérès.— 2e section : mathémathiques, Louis Puissant ; physique et chimie expérimentales, Lomet. — 3e section : grammaire générale, Godailh ; législation, Caylar ; belles-lettres, Jarente. Le professeur d'histoire n'est pas indiqué ; ce fut plus tard J.-J. Lacoste. Plus tard également, Huart remplaça Jarente aux belles-lettres, puis Pérès aux langues ; plus tard enfin Laroche aîné eut les belles-lettres, et Phiquepal, la législation.

Digitized by Google

élèves; ils avaient enrichi ce jardin de toutes les plantes étrangères qu'ils avaient pu se procurer.

La bibliothèque placée dans une des plus vastes salles de l'école centrale, était composée de tout ce que les dépôts littéraires des districts du département avaient pu fournir d'utile et de curieux, de tous les livres trouvés dans les couvents des religieux supprimés, surtout des bénédictins, et dans les maisons et châteaux des émigrés. Elle avait ensuite été enrichie de quelques bons ouvrages nouveaux, envoyés par le gouvernement.[1] Après la suppression de l'école centrale, la bibliothèque fut mise à la disposition de la municipalité d'Agen, qui la laissa provisoirement dans la même hôtel devenu en 1806, le palais de la 11e cohorte de la Légion d'honneur. L'Empereur, à son passage à Agen en 1808, la donna à la commune qui la fit transférer dans un local dépendant de l'hôtel de la mairie, ayant son entrée sur la petite place de la commune. Elle est ouverte au public depuis le 3 décembre[2] 1810.

---

[1] Un catalogue rédigé par Proché en 1817 — au moment où il venait d'achever ses annales, — porte à 11,553 le nombre des volumes de la bibliothèque d'Agen. L'abbé Labrunie, qui en avait fait en 1792 le premier et le meilleur inventaire, n'en avait compté que 7,802. Le fonds inventorié par ce prêtre aussi consciencieux qu'instruit provenait exclusivement des établissements religieux supprimés et relevait à peu près uniquement de la théologie et autres sciences ecclésiastiques ou religieuses. Il s'accrut dans la suite, comme l'indique Proché, des livres confisqués aux émigrés, notamment de l'importante collection du château d'Aiguillon et des dépôts littéraires des districts, qui furent versés à Agen quand on y fonda l'Ecole centrale. C'est à cette double cause d'accroissement qu'il faut surtout attribuer la différence qui existe entre les chiffres des deux inventaires; car, à la date où Proché écrivait, la part des envois de l'Etat était à peine sensible. Depuis cette époque, au contraire, elle constitue régulièrement le plus important et le plus clair des acquisitions de la bibliothèque. On peut voir, en comparant les renseignement fournis à ce sujet par la série des *Annuaires du département de Lot-et-Garonne*, que les évaluations qu'ils contiennent sont purement approximatives.

[2] Delsoert fut chargé de la conservation de la bibliothèque à l'Ecole centrale. Devenue propriété communale, la bibliothèque eut pour conservateurs successifs : 1o Delsoert-Lalaurencie, de 1802 à 1810; 2o Proché, de 1810 à 1826; 3o J.-B. Pérès, de 1826 à 1840; 4o P. Platelet, déjà pourvu du titre et

Digitized by Google

Anniversaire de la fondation de la République le 1er vendemiaire an v (22 septembre 1796). Cette fête était célébrée tous les ans, au même jour, par l'Administration centrale qui y présidait et qui donnait à cette solennité, tout l'éclat que les localités pouvaient comporter. Les corps civils et militaires, les jurys d'instruction publique, les instituteurs, avec leurs élèves, y étaient invités. L'ouverture de l'année était annoncée à minuit précis par une salve d'artillerie; le lever du soleil était annoncé de la même manière. Les autorités constituées assemblées au département se rendaient à la porte d'entrée de la grande salle, pour ouvrir les portes de l'année (c'était l'église des cy-devant Carmélites). Au milieu des autorités constituées, était porté l'acte constitutionnel de l'an III, par deux vétérans et deux défenseurs retirés par suite de leurs blessures. Le président frappait à la porte du temple de l'année; il était ouvert sur le champ, au bruit d'une salve d'artillerie et des cris de : *Vive la République*. Pendant que le cortège entrait et se plaçait, la musique exécutait l'hymne : *La Victoire en chantant nous ouvre la barrière*, etc. Le président annonçait l'objet de la fête, par un discours civique; on se rendait ensuite, en ordre, auprès de l'autel de la patrie. Là le président recevait l'acte constitutionnel des mains des vétérans, et lisait au peuple la déclaration des droits et des devoirs, et le premier acte de la Constitution. Le jury d'instruction déclarait publiquement les noms des citoyens du département qui avaient contribué, par leurs écrits, à l'établissement de la République. Après cette cérémonie, le cortège rentrait dans le même ordre. L'après midi, il revenait sur le Champ-de-Mars, où il y avait des courses à pied et à cheval, des jeux et des danses. Au reste toutes les fêtes que j'ai rapportées ci-dessus, devaient aussi être célébrées tous les ans, aux mêmes époques.

Un assassinat horrible fut commis dans la nuit du 24 au 25 octobre 1796, dans l'auberge du Plaçot, commune de Fargues, canton de Damazan. L'hôtelier, sa femme et sa servante et un boulanger voisin qui lui portait le pain, furent égorgés par cinq personnes, trois hommes et deux femmes. Leurs signalements ayant été envoyés sur le champ, un de ces scélérats, nommé Carrière fut arrêté à Moissac

---

des fonctions de bibliothécaire adjoint, de 1840 à 1868; 5° Coutelle, de 1868 à 1871; 6° A. Pozzy, de 1871 à 1881.

Digitized by Google

d'où il fut conduit à Nérac, où la procédure fut instruite. Il fut ensuite traduit à Agen où il fut condamné à mort. Environ deux ans après, un des complices nommé *La Perle*, perruquier, qui s'était sauvé en Espagne, revint à Damazan, croyant sans doute qu'on ne faisait plus suite de cette affaire. Il fut pris, et reconnu pour être un des auteurs du crime ; il périt sur l'échafaud. On n'a plus entendu parler des trois autres

(A continuer.)

Digitized by Google

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS.

(OCTOBRE 1881)

(Suite et fin)

II

Fleurance, ainsi que l'indique son nom, est encore une de ces bastides, si nombreuses dans le département du Gers, fondée, sur l'ordre du Roi, à la fin du XIIIe siècle, par Beaumarchès, sénéchal de Toulouse, avec le concours de l'abbé de Bouillas et de quelques seigneurs voisins. Il importait, dès cette époque, à la royauté française de combattre l'influence trop prépondérante des grands feudataires, notamment des comtes d'Armagnac, maîtres souverains de tout le pays, et, par ces agglomérations de population dans des sites favorables, de s'attacher le peuple. Comme ses voisines, Feurance reçut de nombreux privilèges. Elle s'en montra reconnaissante, en restant, tant qu'elle le put, fidèle au roi de France, aussi bien pendant les guerres anglaises que pendant celles de religion. Entre tous les sièges qu'elle eut à soutenir, nous mentionnerons d'abord celui de 1465 contre le sire d'Albret, qui, maître de la ville, après une

Digitized by Google

lutte héroïque, lui fit très cruellement payer sa victoire; puis le coup de main, en 1578, d'Henri de Navarre qui chercha, mais vainement, en s'emparant de cette ville, à contrebalancer l'effet de la prise de La Réole par les troupes royales.

De tous ses anciens monuments, Fleurance n'a conservé que son église, immense construction à trois nefs, qui date du XIVe siècle. Le clocher octogonal tout à jour, et le portail en ogive à baguettes de pierre très finement sculptées, font l'ornement de sa façade, classée depuis longtemps comme monument historique. Construite à trois reprises et sur un plan toujours nouveau, la nef intérieure, très large et très en pente, affecte dans les arceaux de sa voûte trois styles différents. La partie du chœur semble la plus ancienne. L'abside est entourée au dehors d'une galerie crénelée, comme celles des églises de Simorre et de Lombez. Trois beaux vitraux, notamment celui de droite, représentant l'*arbre de Jessé*, signés d'Arnaut de Moles, datés de l'an 1500 et très convenablement restaurés de nos jours par M. Hirsch, méritent d'être signalés. Nous en dirons autant du joli baptistère en pierre, dont l'inscription indique la date (1564) d'une des nombreuses restaurations de cette église.

La majestueuse forêt du Ramier occupait, il n'y a pas longtemps enore, toute la vaste plaine qui sépare Fleurance de la ville de Lectoure, sombre barrière établie par la nature entre ces deux villes rivales, qui de tout temps ont obéi à des maitres d'opinions opposées. Ville de fondation royale, Fleurance a toujours partagé la fortune des Rois de France. Ville féodale par excellence, imprenable sur son assiette escarpée, *Lectoure*, au contraire, a suivi le sort de tant de maitres différents que son histoire est une des plus curieuses et des plus longues à raconter. Sa fondation remonte aux temps les plus reculés de la Gaule. On connait ses luttes contre les lieutenants de César et la fameuse question, non encore définitivement tranchée, de savoir si elle fut, comme l'affirme Augustin Thierry, la capitale des Sotiates. Elle devint très prospère sous les Romains. Mais lors de l'invasion des Barbares, ses habitants durent, pour leur résister, quitter les bords du Gers sur lesquels ils s'étaient établis et gravir le coteau voisin afin de se mettre en sûreté derrière une triple rangée de murailles. Les Normands n'en pénétrèrent pas moins dans Lectoure et la saccagèrent. Résidence, sous la féodalité, des vicomtes de Lomagne, elle devint la capitale des comtes d'Armagnac et fut engagée par eux dans cette terrible lutte du XVe siècle contre les

Digitized by Google

armées de Charles VII et de Louis XI. Nul n'ignore les drames sanglants dont elle fut alors le théâtre, ainsi que les sièges qu'elle eut à soutenir, un siècle après, contre les armées catholiques. Restée fidèle à la fortune d'Henri de Navarre, ce ne fut qu'à l'avènement de ce prince sur le trône de France qu'elle recouvra sa tranquillité : encore faut-il signaler le très long séjour que fit dans son château (aujourd'hui l'hôpital) le connétable de Montmorency, quelque temps avant d'être décapité à Toulouse par l'ordre de Richelieu.

Tant d'événements ne pouvaient que laisser à Lectoure de nombreuses traces : aussi cette ville est-elle, au point de vue archéologique, une des plus intéressantes à étudier. En première ligne, il faut citer, dans la grande salle de son Musée, sa belle collection d'*autels tauroboliques*. Ces monuments, très improprement désignés dans notre pays sous le nom de *Tauroboles* (lequel nom signifie simplement le sacrifice et non le monument), généralement en marbre, ont été élevés en commémoration de sacrifices de taureaux à la grande déesse Cybèle, à qui les Lactorates attribuaient la fertilité de leur sol. Dans son intéressante *Notice de la sculpture antique du Musée national du Louvre*, M. Fröhner s'explique ainsi sur ces sortes de sacrifices : « Depuis l'époque d'Hadrien, jusqu'à la fin du IVe siècle, on célébrait surtout en Italie et dans les Gaules, les *Tauroboles* en l'honneur de Cybèle, et les *Crioboles* (sacrifices de béliers) en l'honneur d'Attis, favori de la Déesse. Ces sanglantes cérémonies, dont un poète chrétien Prudence nous a laissé une description détaillée, avaient une signification symbolique : l'expiation par le sang et la renaissance à une vie nouvelle. La personne qui devait recevoir cet étrange baptême se plaçait dans une fosse profonde, recouverte de planches, dans lesquelles on avait pratiqué de nombreuses fissures. En s'écoulant par cette espèce de passoire, le sang de la victime arrosait le *Taurobolique*, qui faisait son possible pour n'en pas perdre une goutte. Aussi devenait-il à sa sortie un objet d'adoration pour le peuple, etc.[1] » Trouvés en nombre considérable dans les fouilles

[1] M. Jules de Laurière dans son intéressante notice sur les *Monuments de Riez*, a reproduit également ce passage de M. Frohner, p. 16.

Digitized by Google

de la cathédrale et les murailles de la ville, ces autels tauroboliques de Lectoure portent tous, sur leur socle, une inscription.[1] Quelques unes de ces inscriptions indiquent même les noms des grands prêtres, sacrificateurs, décurions, dames illustres, etc., qui prenaient part au sacrifice. Deux têtes de divinités gauloises, de nombreux fragments de sarcophages en marbre blanc, très richement ornés, non de personnages, mais seulement de branches et de feuillages, enfin une riche collection de médailles, attestent, à côté, l'importance de la ville sous la domination romaine.

Mais, à notre avis, un des monuments les plus intéressants du Musée de Lectoure est une belle cheminée du temps de Louis XII, provenant d'une maison de la ville attenant au côté Est de l'ancienne église des Cordeliers, et donnée en 1866 par M. Taurignac. Au milieu de cette cheminée se trouve la place vide d'un ancien écusson, aujourd'hui effacé. Deux gros enfants nus soulèvent d'une main les rideaux d'une sorte de tente, dressée, au-dessus de l'écusson, que supporte une boucle en pierre finement sculptée. Sur le panneau de droite, on voit, au milieu, une sarabande de cinq enfants nus : au-dessous, un berger, suivi de son chien, traine, au moyen d'une corde qui est passée sur son épaule, un chameau, que suivent d'autres bêtes : au-dessus de la sarabande, d'autres enfants, dont un joueur de flûte et un joueur de biniou : plus haut enfin un feston de petites arcatures trilobées supportées par des têtes de hiboux, de chats et autres animaux fantastiques; sur le bord, à droite, une sorte de coupe fort originale, formée par la partie postérieure d'un corps humain. Le panneau de gauche est plus confus : au milieu d'ornements divers, on pourrait voir une montagne, avec un arbre à son sommet, et, à ses pieds, une rivière où se baignent des femmes couchées. Au-dessous de l'écusson, sur une corniche vigoureusement enroulée, un petit chat est peletonné sur un soufflet; plus bas, un hibou veille, les ailes déployées. Les pieds de cette remarquable cheminée sont cachés sous de très belles tentures de pierre.

Vraie sœur de la cheminée du musée, et comme elle de la même

---

[1] Les inscriptions tauroboliques de Lectoure ont été, en grande partie publiées, il y a longtemps déjà, par M. Charles Robert, dans les *Mémoires des Antiquaires de France.*

Digitized by Google

époque, une autre cheminée existe encore à Lectoure dans une maison particulière. Moins richement fouillée, elle présente peut-être plus d'ensemble. La partie supérieure est comme festonnée d'une guirlande de singes grimpants. Sur les panneaux sont sculptés des animaux grotesques : entre les panneaux, un très bel écusson aux armes de France : sur toute la frise, des fleurs de lys.

L'église Saint-Gervais, ancien siège d'un évêché qui a existé jusqu'à la Révolution, mérite une visite. Elle est restée inachevée jusqu'au milieu de la nef principale, lors de sa première construction au XIIIe siècle. Les autres parties présentent tous les différents caractères des siècles suivants. Le clocher, masse énorme, lourde et carrée, s'élevait jadis à une hauteur plus considérable encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. Du haut des remparts, principalement de l'ancien bastion, on découvre au Midi et à l'Ouest une vue splendide. Enfin une halte est indispensable à la fontaine romaine de *Houndelie* (fontaine de Dèlos, ou de Diane de Dèlos), située au-dessous des derniers contreforts de l'ancien palais épiscopal, et remarquable par ses deux arcades cintrées en ogive du XIIIe siècle, fermées par une antique grille de fer.

Ne quittons pas Lectoure, sans saluer, au bas de la colline, la petite *chapelle de Saint-Gény*, actuellement à M. l'abbé de Cortade, dernier reste de l'abbaye bénédictine qui fut élevée au XIe siècle par les moines de Saint-Sever, et sans y signaler, au-dessus d'un petit escalier moderne qui conduit à la crypte, un bas-relief fort curieux, incrusté dans le mur, trouvé sur un sarcophage voisin et représentant deux personnages (un homme et une femme ?) qui se donnent la main.

En nous dirigeant sur Condom, par La Roumieu, nous passons à Sainte-Mère, dont la masse, qui se profile sur une colline élevée, attire de très loin nos regards. Le *château de Sainte-Mère*, aujourd'hui à peu près en ruines,[1] fut bâti de 1270 à 1280, par Géraud de Monlezun, évêque de Lectoure et seigneur de Sainte-Mère.[2] Il appartient

---

[1] Le château de Sainte-Mère est actuellement la propriété de M. Courrent, conseiller général du canton de Miradoux.

[2] *Gallia christiana*, tome I, p. 1072. « Œdificare fecit testudinem majorem « Ecclesiæ Lactorensis, construique chorum ac *domos Sanctæ Meræ* et Sancti- « Clari Pessolensis, etc. »

Digitized by Google

à un type d'architecture tout spécial à la Gascogne, dont nous allons retrouver, principalement autour de Valence, de nombreux spécimens. Nous n'avons ici ni l'espace ni le temps que réclamerait une étude archéologique complète sur ce genre de contruction féodale. Nous réservons ce travail pour ailleurs et pour plus tard, avec plans et croquis à l'appui. Bornons-nous à dire que le château de Sainte-Mère se compose d'un seul bâtiment rectangulaire, avec deux tours carrées inégales à chacune des extrémités de sa façade Nord. L'intérieur forme une unique et vaste pièce, close de tous côtés au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage et percée seulement d'étroites meurtrières. La grande salle, éclairée par cinq fenêtres en ogive s'ouvrant sur les quatre façades, se trouve seulement au deuxième étage. On y montait jadis, extérieurement, par un escalier volant en bois, appliqué contre la façade Sud-Ouest, escalier dont la trace est visible encore, ainsi que les corbeaux du balcon. La charpente était à deux eaux. Un chemin de ronde, crénelé, établi sur la plate-forme, permettait d'arriver aux deux tours, dont la plus grande, à l'Est, était comble jusqu'au premier étage. Cette tour avait trois étages éclairés seulement par des meurtrières en croix. Le troisième étage était terminé par une voûte à berceau en plein cintre.

Comme on le voit, ce château est loin d'être une maison de plaisance, ainsi qu'il est souvent désigné. Sombre forteresse, il servait plutôt de caserne ou de prison, répondant d'ailleurs par sa masse et sa solidité à toute épreuve aux nécessités du temps. Incendiées à la fin du XVIe siècle, ses fortes murailles ont, depuis, résisté à toute tentative de destruction.

Deux animaux symboliques, également du XIIIe siècle, ornent le portail de la petite église de Sainte-Mère, reconstruite au XVIe siècle et bâtie à côté du château.

Non loin de Sainte-Mère, nous suivons de l'autre côté du Gers, la vieille voie romaine de *La Peyrigne*, qui nous conduit à *La Roumieu*. Une controverse s'est élevée jadis sur l'étymologie de ce nom de La Roumieu,[1] qui, à première vue, semblerait désigner la voie ro-

---

[1] Voir *Revue d'Aquitaine*, t. V. p. 101, et *Revue de Gascogne*, t. XVI, p. 201 et suiv.

Digitized by Google

mame à cause du chemin de La Peyrigne qui traverse le pays. Pour nous, nous croyons que ce nom veut dire simplement la route des Pèlerins, nos ancêtres désignant autrefois par *Roumious* les fidèles qui se rendaient à un lieu quelconque de pèlerinage. La fondation d'ailleurs de cette petite ville répond entièrement à cette signification. Vers la fin du XIe siècle, un pieux pèlerin du nom d'Albert s'arrêta dans un bois appartenant à Othon de Lomagne. Avec l'aide de ce seigneur et de sa femme Adelaïde, dont la piété généreuse facilita singulièrement sa tâche, il fonda au bout de deux ans, dans le bourg de La Roumieu, devenu, grâce à lui, plus important, un monastère qui fut donné solennellement, le 28 mai 1082, aux bénédictins de Marseille.[1] Ce monastère prospéra pendant deux siècles, et atteignit sa plus grande splendeur sous le cardinal d'Aux, dont le nom est inséparable de celui de La Roumieu. Parent du fameux archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, qui devint pape sous le nom de Clément V, Arnaud d'Aux, racheta en 1318, grâce aux libéralités pontificales, le prieuré de La Roumieu à l'abbaye de Saint-Victor. Il donna cette maison au chapitre de Saint-Pierre de La Roumieu récemment fondé par lui dans ce même village où il était né. Après lui avoir octroyé de nombreuses donations et privilèges, il fit construire (1304-1314) cette magnifique église où l'on peut voir encore son tombeau. Flanqué de deux tours, l'une carrée, l'autre octogonale du style gothique le plus pur, ce vaisseau à une nef, siège autrefois d'une collégiale, est remarquable par le chemin de ronde entouré de machicoulis et percé de meurtrières, ses arcatures, et par les quatre enfeus qui furent construits de chaque côté de la nef pour recevoir les tombeaux, aujourd'hui disparus, du cardinal d'Aux, de Pierre Raymond, de Géraud et de Fortin d'Aux.[2] On ne retrouve quelques traces de ses anciennes peintures

---

[1] Cette charte publiée par Dom Martène (*Amplissima Collectio*, t. I, p. 514), et plus tard dans le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille* (t. I, p. 173), a été reproduite in extenso par M. P. Laplagne-Barris dans la *Revue de Gascogne* (t. XVI, p. 216).

[2] Dans son travail sur « *Une inscription énigmatique à l'église de Saint-Pierre-ès-liens à Rome* » (Extrait du *Bulletin monumental*. Nos 1 et 2, 1880), M. J. de Laurière, rappelle, à la page 16, l'inscription qui est au-dessous du tombeau du cardinal. Chacun des trois autres tombeaux possède également une inscription.

Digitized by Google

murales que dans la sacristie. Notons encore l'escalier intérieur double, dans la tour de guet, et l'admirable cloître, de la même époque, aux arceaux à quatre feuilles si élégants, et, malgré les mutilations sacrilèges des soldats de Montgommery et des barbares de 1793, un des mieux conservés du département du Gers. Nous ne saurions trop recommander aux archéologues et aux artistes une visite aux cloîtres de La Roumieu. Ils y passeront une heure délicieuse dans la contemplation de nombreuses merveilles, comme aussi dans un recueillement que troublera seul le bruit des oiseaux cachés dans les touffes de verdure qui en tapissent si élégamment les arcades.

Nous voici à *Condom*, c'est-à-dire au chef-lieu de l'arrondissement le plus riche du département en abbayes, comme en vieux châteaux, Condom, célèbre par sa belle cathédrale, comme aussi par l'éclat de son histoire religieuse et municipale. Assise sur les bords de la Baïse, au confluent de cette rivière et du ruisseau de la Gèle, Condom, où les Bénédictins s'établirent de bonne heure, eût, comme toutes les villes du Sud-Ouest, à souffrir cruellement de l'invasion des Normands qui la saccagèrent de fond en comble au milieu du IXe siècle, ainsi que de celle des Anglais. Déjà au XIe siècle, sous l'épiscopat d'Hugues, évêque d'Agen, son abbaye était des plus florissantes. En 1317, Jean XXII érigea en évêché l'abbaye de Condom, dont les moines devinrent chanoines réguliers de Saint-Benoît, et il étendit sa suzeraineté jusque sur les bords de la Garonne. Un de ses successeurs, Jean Marre, natif de Simorre, promu en 1496 au siège épiscopal de Condom, consacra tout son temps et tout son argent à la reconstruction de la cathédrale, dont une partie s'était écroulée en 1504. Après une longue délibération, il obtint des consuls que l'ancienne église serait démolie peu à peu, et il commença, dès 1504, à bâtir le clocher actuel sur un ancien clocher roman, puis toute la nef et le chœur. Jean Marre mourut en 1521. Ce fut son successeur Hérard de Grossolles de Flammarens qui termina, en bâtissant la salle capitulaire, la sacristie et les cloîtres, l'œuvre considérable de Jean Marre.[1] Le 15 octobre 1531, l'église était

[1] C'est l'opinion de notre savant collègue et ami M. Joseph Gardère ; opinion basée sur des documents tirés soit des divers cartulaires manuscrits,

Digitized by Google

achevée et consacrée avec la plus grande solennité. Un très beau chœur en bois existait avant 1569. Brûlé par Montgommery, il fut rétabli en 1605 et dura jusqu'à la Révolution. La clôture du chœur actuel, qui dépare cette belle église, est moderne et ne date que de 1845. Les vitraux suivirent le sort du chœur. Brisés par les huguenots, ils furent refaits de 1616 à 1619.

L'église de Condom (monument historique) se fait remarquer par la hauteur et la légèreté de ses voûtes, dont les clefs contiennent de nombreuses armoiries intéressantes, notamment celles de Jean Marre, d'Anne de Bretagne, etc., par sa large nef qui rappelle celle des églises de Marciac, de Mirande, de Gimont, de Lectoure, précédemment visitées,[1] par de beaux chapiteaux, tous du XVIe siècle, qui surmontent les piliers, sa sacristie voûtée en étoile, sa salle capitulaire, les divers tombeaux de ses chapelles, notamment celui d'Hérard de Grossolles, sa belle porte latérale sur le côté sud, dont les sculptures ont malheureusement été mutilées lors de la Révolution, enfin, à gauche du chœur, par la plaque commémorative de la consécration de l'église. Un très beau cloître gothique, renversé en 1793, aujourd'hui en partie reconstruit, relie la cathédrale à l'ancien palais épiscopal, dont la chapelle ogivale (actuellement le vestibule du palais de justice), bâtie par Hérard

---

soit des archives municipales de Condom, que personne ne connaît mieux que lui. M. Gardère a consacré de longues heures à l'étude de la cathédrale de Condom. Nous faisons des vœux pour qu'il se décide à publier au plus tôt la monographie qu'il a préparée et qui est attendue par tous avec la plus vive impatience.

[1] Une intéressante discussion est ouverte sur la cause de cette largeur si remarquable des nefs de ces églises Gasconnes. Est-ce, simplement, comme le dit M. G. Tholin dans ses *Études sur l'architecture Religieuse de l'Ageuais*, l'emploi de la brique, qui, à défaut de pierre, ne permettait pas qu'on élevât des nefs latérales et par suite de lourds piliers? Est-ce plutôt l'influence espagnole et le besoin de grouper dans une unique nef les fidèles, désireux de suivre *de visu* toutes les cérémonies de l'autel, ainsi que le démontre très savamment notre ami M. Adrien Lavergne, dans le compte-rendu de cette même excursion qu'il publie dans le tome XXIII de la Revue de Gascogne?

Digitized by Google

de Grossolles, offre à l'admiration les élégantes nervures de sa voûte croisée en fleurs de lys et les fines dentelures de sa porte donnant dans la cour de l'évêché.

Signalons encore, parmi les autres monuments de Condom, une très jolie croisée Renaissance, sur un des côtés de la maison qui appartient aujourd'hui à M. André Lussan, la petite porte à plein cintre de l'Eglise du Prado, un mortier en très beau bronze du XVIe siècle, à l'hôpital ; enfin les archives municipales, dont les premiers registres de Jurades, depuis 1504, fournissent des documents précieux sur toutes les guerres du XVIe siècle.

Une visite aux belles ruines de *Larressingle*, situées à six kilomètres de Condom sur la route de Montréal, s'impose à tout archéologue qui parcourt ces contrées. On a fait jusqu'à présent dériver le nom de Larressingle de deux mots latins, *Retro singuli* (en arrière chacun de vous), que Crassus, au milieu de la mêlée, aurait prononcés en traversant le pays avec ses légions romaines. Nous ne donnons cette étymologie qu'à titre de curiosité. D'une solidité et d'une épaisseur de murs à toute épreuve, Larressingle est, non pas à proprement parler un château, mais plutôt un village fortifié dont l'église et les maisons, renfermées dans une enceinte de murailles, sont protégées par l'énorme donjon carré qui les domine de toute sa hauteur. Ancienne possession des évêques de Condom, Larressingle date du XIIIe siècle. Le château fut construit sur l'emplacement d'un autre vieux château, par Arnaud de Lomagne, seigneur et abbé de Condom de 1286 à 1305. Ainsi que nous le voyons dans le cartulaire de cette ville, il éleva le château de Larressingle, à partir de l'étage supérieur, ainsi que les tours : « Item fecit domum de Retrosingula, è superiori solatio et supra, cum turribus dicti castri. » Résidence depuis lors, d'abord des abbés, puis des évêques de Condom, il fut agrandi et embelli au XVIe siècle par Jean Marre et Hérard de Grossolles. Protégé par un large fossé, le mur d'enceinte, crénelé et surmonté d'un chemin de ronde encore intact, s'étend tout autour sur un plan hexagonal et contient à chaque angle une tour carrée. La porte principale s'ouvre à l'ouest, défendue par deux tours rondes et une rangée de machicoulis trilobés. Vaste construction massive, le donjon, comme ses voisins dans le pays, n'a d'ouverture qu'au second étage. Le rez-de-chaussée et le premier étage ne sont éclairés que par des meurtrières : ils datent du XIIIe siècle. Plus récentes, de la Renaissance, les jolies croisées du deuxième

Digitized by Google

étage, ainsi que la tour de l'escalier, sont l'œuvre d'Hérard de Gressolles et présentent avec leurs moulures dentelées et leurs gracieux festons de pierre, tout les caractères du XVIe siècle, ainsi qu'on en a d'ailleurs la preuve dans les armes de ce prélat, sculptées au dessus de la croisée du nord. Une tour carrée au nord-ouest semble, à cause de sa fenêtre trilobée qui rappelle le XIVe siècle, servir d'intermédiaire entre ces deux époques. Quant au cachot ou aux oubliettes que l'on prétend se trouver sous cette tour, aucun document sérieux n'est encore venu confirmer une semblable opinion.

A l'est du donjon, séparée seulement par une ruelle de deux à trois mètres, se trouve l'église qui communiquait jadis avec lui par une galerie volante située au deuxième étage. L'église de Larressingle est antérieure à la partie supérieure du donjon. Divisée en deux parties très distinctes, tout le côté occidental jusqu'au chœur date du XIIe siècle, ainsi que le prouvent la corniche en damier et les chapiteaux romans à figures symboliques. La seconde partie, moins curieuse, contient le chœur. Elle a été ajoutée au commencement du XIVe siècle.

Du haut des tours de Larressingle, jetons un coup d'œil, de l'autre côté de la vallée, d'abord sur le *Château de Beaumont*, grandiose construction du XVIIe siècle, illustré par le séjour forcé qu'y fit, sous Louis XIV, Louis de Pardaillan-Gondrin, marquis de Montespan, malheureux époux de la célèbre Athenaïs de Rochechouart; puis au-delà, sur les vieilles ruines du *Château de Balarin*, ancien fief de la famille de Galard, transformé il y a quelques années par la piété de Mme la comtesse Raymond de Galard en couvent de Prémontrés.[1]

Longeons de nouveau, en le remontant, le cours de la Baïse dont les courbes en ces parages sont si gracieuses, et arrêtons-nous à *Valence* (encore une bastide), célèbre par la vigoureuse résistance qu'y fit, en 1579, le capitaine Rison, contre le maréchal de Biron qui la démantela, puis, par le rôle important qu'elle joua un peu plus tard sous la Ligue, où Montespan releva momentanément ses murs.

---

[1] Ce couvent a été fermé en novembre 1880.

Digitized by Google

Une ceinture de vieilles et importantes forteresses entoure Valence de tous côtés. C'est à se croire tout d'abord en pleine époque féodale. Mais l'illusion s'envole vite! Depuis longtemps l'épervier, le hibou et le lézard ont remplacé sur les chemins de ronde les gens d'armes des hauts barons, et le lierre recouvre seul actuellement ces antiques murailles, fantômes tristes autant qu'inoffensifs.

C'est en premier lieu, le *Château du Tauzia*, à l'aspect sombre, qui, entre les remparts de Valence et les débris de l'ancien *Château de Maignaut*, élève, au milieu d'un champ, ses deux tours opposées. Le plan du château du Tauzia est à peu près le même que celui de Sainte-Mère. Comme lui, ses murs ont une épaisseur de 1m40; son appareil est le même; et comme lui,il est défendu par deux tours à ses angles Est et Ouest. A peu près carré, le Tauzia est divisé en deux corps de logis égaux. Pas d'ouvertures au rez-de-chaussée; seulement des meurtrières de la fin du XIIIe siècle, date de fondation de tous ces châteaux. Le premier et le deuxième étage sont percés, du côté du sud, de trois belles fenêtres renaissance, aux moulures délicates. Le deuxième étage communique avec la tour carrée, sous laquelle se trouve actuellement l'entrée principale, mais qui anciennement, comme à Sainte-Mère, devait être close jusqu'aux étages supérieurs. Des meurtrières en croix, faites plutôt pour l'arbalète que pour l'arquebuse, sont creusées aux différents étages de cette tour. Un machicoulis à sa partie supérieure en protège l'entrée. La petite tour ouest est une échauguette polygonale qui ne commence qu'au deuxième étage; en partie démantelée, ainsi du reste que tout le château, elle offre encore aujourd'hui un aspect des plus pittoresques. Une large brèche, jadis la cage ronde d'un escalier creusé postérieurement dans le mur, se voit encore sur la façade sud. Cet escalier avait dû sans aucun doute remplacer un escalier volant, toujours comme à Sainte-Mère. En le renversant, les démolisseurs ont, par ce seul fait, détruit toute l'économie du château.

La terre du Tauzia a eu, dès le XIe siècle, pour propriétaire un Bernard de Polignac, seigneur de Pouy-Petit (1095); puis elle a appartenu successivement aux Barbazan (1362), aux Gélas de Leberon (1474), aux Marestang (1560 et 1611), enfin aux Boyer (1663), et dans ces derniers temps aux Dupin de Laforcade.

Non loin de là, à cinq kilomètres environ, se dresse sur un des

Digitized by Google

points les plus élevés du pays, la masse imposante du *Château de Mansencomme*. Plus vaste que les châteaux de Sainte-Mère et du Tauzia, ce château, encore bien conservé, est construit sur un plan identique. Comme eux, de la fin du XIIIe siècle, il est protégé à ses deux angles opposés est et ouest par deux tours carrées, entièrement fermées au rez-de-chaussée et au premier étage, et seulement éclairées par des meurtrières en croix. Le corps de logis, rectangulaire et divisé en trois grandes pièces, se compose de deux étages. Les ouvertures du rez-de-chaussée sont modernes. Celles du premier et deuxième étages datent du XVe siècle, notamment l'élégante fenêtre geminée en ogive sur la façade sud. Un ancien chemin de ronde entourait la toiture, dont la charpente est à deux eaux. Comme à Sainte-Mère, l'escalier aboutissant aux étages supérieurs est extérieur; mais au lieu d'être un escalier volant en bois, il est en pierres et adossé contre la façade est.

Les seigneurs de Mansencomme se montrèrent dès le XIIe siècle les protecteurs de l'abbaye de Condom. Dans le courant du XIVe siècle, la terre de Mansencomme passa par mariage dans la maison de Lasseran, dont nous n'avons pas besoin de rappeler la parenté avec celle de Monluc. Les Lasseran de Mansencomme jouèrent un rôle important dans les guerres de religion. Ils eurent pour héritiers les seigneurs de Poyanne.

A quelques cents mètres de Mansencomme, de l'autre côté du vallon, on voit le *Château du Busca*, jadis aux Pardaillan-Gondrin et aux Saint-Gresse, puis aux Maniban. C'est un des membres les plus distingués de cette dernière famille, président à mortier au Parlement de Toulouse, qui fit construire, à la fin du XVIIe siècle, le château actuel, dont la dimension est attestée par cet adage patois bien connu dans le pays :

Aou castet dé Maniban
Y a'stant dé frinestros qué dé jours din l'an.

Le château du Busca appartient aujourd'hui aux familles Bazin et Larroche.

Tout près de là, sur la cime des collines qui séparent la vallée de l'Osse de celle de la Baïse, le vieux manoir de *Lagardère* semble, comme tour de signal, correspondre avec Mansencomme et le Tauzia. De la même époque que ces deux châteaux, Lagardère est

Digitized by Google

construit sur un plan rectangulaire très allongé; la façade nord seule est protégée par deux tours carrées. Le corps de logis, dont il ne reste que des pans de mur, est divisé en trois parties : le côté sud formait autrefois le donjon.[1]

A côté de Lagardère, non loin du petit *manoir de Séridos*, aux tourelles conservées, se dressent les ruines majestueuses du *Château de Pardaillan*, entièrement démantelé à la hauteur du deuxième étage.[2] Il rappelle le souvenir de la grande famille des Pardaillan-Gondrin, dont le nom se retrouve à chaque page de l'histoire de la Gascogne. La baronnie de Pardaillan, qui comprenait autrefois toute cette contrée, était une des quatre grandes baronnies du Fezensac.

En face, sur la rive droite de la Baïse, la grosse tour carrée *du Guardès*, assise sur un pic imprenable et contemporaine des premières luttes anglaises, est défendue du côté ouest qui domine la vallée par une énorme butte féodale, présentant tous les caractères d'un tumulus de grande dimension.

Enfin, au nord-ouest, *le Château de Léberon* termine dignement, dans un rayon de cinq à six kilomètres seulement autour de Valence, cette étonnaute série de châteaux-forts. Le château de Léberon est de date plus récente que ses puissants voisins. La jolie tourelle octogonale, dont la porte est surmontée de l'écusson sculpté des Gelas, et qui sert de cage d'escalier, ainsi que la très-hardie charpente de sa grande salle, datent du XVIe siècle. Elles sont contemporaines de ce brave neveu de Monluc, de qui l'auteur des Commentaires disait avec fierté : « Quand on a pour devise, *Deo duce et ferro comite*, et pour neveu Monsieur de Léberon, on est invincible. »

Coquettement posé au milieu des bois, le château de Léberon[3]

---

[1] Le château de Lagardère appartient actuellement à M. Henri Dupin de Laforcade.

[2] Le château de Pardaillan appartient aujourd'hui à M. Jules Capuron.

[3] Le château de Léberon appartient aujourd'hui à M. le marquis de Cugnac.

Digitized by Google

domine, en paraissant la protéger, l'antique *abbaye de Flaran*. C'est par ce monument très remarquable, bien conservé, grâce aux soins de son propriétaire actuel Monsieur Paul Laurans, que nous terminerons notre visite à l'intéressant pays de Valence.

Fille de l'abbaye de Berdoues, qui elle-même était fille de Morimont, une des quatre grandes abbayes de Cîteaux, illustrée par Saint-Bernard, l'abbaye de Flaran, fut fondée en 1151 et suivit tout d'abord très sévèrement la règle imposée au XIIe siècle par le célèbre réformateur bénédictin. Les donations ne tardèrent pas à affluer,[1] si bien que moins de trente ans après, les religieux purent commencer la belle basilique que nous voyons encore aujourd'hui. Dom Brugèles, et, après lui, M. le marquis de Galard ont donné la liste à peu près complète de ses abbés. Dans cette longue suite de noms, pour la plupart inconnus, nous n'avons guère à relever que ceux des trois abbés d'Aspremont, Pons Ier, Pierre et Pons II, sous lequel les protestants, guidés par la main barbare de Montgommery, brûlèrent par deux fois le couvent et détruisirent toute une partie de l'Eglise (1569). Deux Gelas de Léberon au XVIIe siècle, enfin au XVIIIe l'évêque de Fréjus, qui en étaient abbés commendataires, y laissèrent quelques souvenirs. Quand la Révolution éclata, l'abbaye de Flaran depuis longtemps en complète décadence, ne possédait plus que trois religieux. Elle avait perdu dans les incendies du XVIe siècle ses plus intéressantes archives. Félicitons-nous néanmoins que son église et son cloître soient restés encore debout.

Construite de 1170 à 1180,[2] l'église de Flaran, à trois nefs, offre le type pur des églises des abbayes cisterciennes de cette époqne. Les deux rosaces à onze ouvertures, qui ornent, l'une à l'ouest, sa façade principale, l'autre, le côté droit du transsept, ainsi que le mélange de l'ogive aux voûtes et du plein cintre aux portes, aux fenêtres, aux modillons, l'attestent surabondamment. Disons cependant que le style roman domine à Flaran. A cette époque en effet, l'arc

---

[1] Les archives de Condom renferment les actes des premières libéralités faites par les seigneurs du voisinage à l'abbaye de Flaran.

[2] C'est l'opinion de notre savant collègue, M. Anthyme Saint-Paul, l'auteur de l'étude si appréciée de l'*Œuvre de Viollet-le-Duc*.

Digitized by Google

ogival étonnait encore. On s'en servait pour pondérer les voûtes, mais aux portes et aux fenêtres on préferait employer le plein cintre plus gracieux et moins dur. La belle porte d'entrée aux billettes plates, les piliers très peu ornés encore, selon la règle, principalement ceux de l'abside, les colonnes, les modillons extérieurs, les fenêtres des quatre absidioles qui par deux se prolongent à droite et à gauche de l'abside principale, ont été construits sur le plan sobre, donné par Saint-Bernard. Seules les croisées et les voûtes, particulièrement celles de la nef de gauche un peu postérieure, rappellent que déjà l'appareil gothique tendait à se substituer au vieux style latin. Un clocher carré, aujourd'hui détruit, s'élevait, avant la Révolution, au-dessus du transsept.

Mais la vraie poésie de l'abbaye de Flaran, c'est son cloître, construit au nord, et dont une des galeries, bien conservée, offre, dans ses colonnettes élégantes et leurs moulures délicates, tous les caractères de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle. Que d'heures délicieuses nous avons passées, enfant, dans la contemplation de ces chapiteaux à animaux fantastiques, bercé par le bruit du vent dans les feuilles des grands marroniers qui les abritent et par le murmure discret du canal de la Baïse qui coule à côté ! Avec quelle joie nous allions, les jours de pluie, dans la salle capitulaire et la sacristie, aux arceaux romans, aux colonnes en marbre gris, noir et blanc des Pyrénées ! Et quel effroi, lorsqu'on nous montrait, sous la courbe gracieuse du plein cintre, les tombeaux des prieurs creusés dans la muraille, où se trouvent encore leurs ossements, et plus loin le cachot où l'on enfermait les religieux coupables de quelque gros péché de gourmandise ! Le temps a marché depuis. Mais, si l'ombre terrible des moines noirs ne nous effraie plus, nous n'en continuons pas moins à nous arrêter, les soirs d'automne, au coucher du soleil, dans le fameux bois des moines aux épaisses ramures, nous oubliant, pendant de longues heures, à contempler l'admirable paysage qui s'étend devant nous, et, plus près, les multiples constructions de l'abbaye, si harmonieusement groupées dans l'île verte formée par les deux bras de la rivière.

Sur la crête de la colline qui sépare la vallée de la Baïse de la vallée de l'Osse, nous saluons, en passant à *Cassagne*, l'ancienne résidence d'été des évêques de Condom, dont la grande salle offre encore de curieux détails ; puis, à quelques cents mètres de là, nous

Digitized by Google

nous arrêtons, trop peu pour pouvoir en donner une idée suffisante, à l'église de Mouchan.

L'église de Mouchan, ancienne chapelle d'un monastère bénédictin est une des plus intéressantes églises romanes de la Gascogne.[1] De quelques années, antérieure à l'église de Flaran, du commencement du XIIe siècle, ou peut-être même de la fin du XIe, elle présente, à l'intérieur, l'aspect un peu irrégulier d'une croix grecque. Deux petits édifices viennent en effet de chaque côté en détruire l'harmonie : c'est ainsi qu'au sud se trouve un ancien *sacrarium*, contre lequel est adossé un clocher carré renfermant un escalier à vis; et au nord une jolie absidiole, servant de sacristie, dont la voûte est presque aussi élevée que celle de la nef principale. Cette nef supportée par des colonnes à chapiteaux romans, restaurée naguère, est ceinte de deux corniches, dont la plus élevée est ornée de billettes rondes ordinaires. Pas plus qu'à Flaran, il n'existe de coupole au-dessus du transsept, mais seulement une tour carrée centrale, sous laquelle probablement devait se trouver l'autel primitif. Signalons, dans l'intérieur, comme un des nombreux et curieux détails, les deux serpents qui enlacent le fût des colonnettes de la fenêtre principale, image, souvent reproduite autour des chapiteaux romans, de l'éternel ennemi du genre humain impuissant et terrassé par la foi des premiers âges. Détruite d'ailleurs au XVIe siècle, avec le *couvent de Vaupillon* qui se trouvait à côté, l'église de Mouchan, aujourd'hui en restauration, a subi successivement de nombreuses transformations, dont quelques-unes ont altéré en certaines parties sa régularité et sa beauté premières.

Nous arrivons enfin à *Eauze*, dernière étape de notre excursion. A part l'église actuelle, à la nef très haute et très large, construite à la fin du XVe siècle par Jean Marre, la ville d'Eauze ne se recommande guère que par ses souvenirs historiques et les fouilles qui viennent d'être pratiquées dans un de ses faubourgs. Cette ville, une des plus anciennes et des plus opulentes cités des Gaules, étendait son territoire depuis Bazas jusqu'à Auch. Elle opposa une heureuse

---

[1] Voir la monographie de l'église de Mouchan par M. l'abbé Canèto. (*Revue de Gascogne*, t. XI, p. 493.)

Digitized by Google

résistance à l'invasion romaine, repoussa plusieurs fois les légions de Crassus, et ne fut tout à fait soumise que sous César. Elle devint bientôt un des centres les plus actifs et les plus florissants de la Gaule. Construite sur le versant de la Gélise, elle vit s'élever rapidement dans son enceinte de nombreux monuments, temples, arènes, cirques, théâtres, forum, etc, dont on retrouve chaque jour des traces. Une lutte devait forcément plus tard s'engager entre les proconsuls et les premiers apôtres de la religion chrétienne. Saint Paterne, saint Taurin illustrèrent ses murs, et principalement saint Luper, qui y fut martyrisé au commencement du IVe siècle, et dont le souvenir, naguère à l'état de légende, vient d'être rajeuni par la célèbre inscription, trouvée à Cieutat, sur l'emplacement où se batit la gare actuelle et qui donne encore lieu à tant de controverses.[1] Ravagée par les

---

[1] Voici cette inscription chrétienne, telle que la donne M. Piette, juge de paix à Eauze, dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* (2e trimestre, 1881). « Entière, dit-il, quand les ouvriers l'ont rencontrée, elle a été brisée à coups de pioche, et ses fragments ont été enfouis dans les remblais du chemin de fer : je n'en ai pu retrouver que six morceaux :..... » « Les caractères sont du VIe ou du VIIe siècle, leur hauteur varie de 13 à 32 millimètres. Ceux des premières lignes sont plus grands que les autres. Au milieu de la première ligne est le monogramme du Christ, formé des lettres grecques X et P, placées entre les lettres symboliques A et O (omicron étant pris pour oméga). Etc. »

Qietus Curator
civitates Elosa
tium votu.....
e promisit.....
nto Lupero..... ino
nn ita pereg... en
mendav.... omin
e me Julie..... s
Comme

Cette inscription a été donnée au musée de Saint-Germain. Elle est encore de la part de savants éminents l'objet de controverses trop grandes, pour que nous nous permettions ici d'en donner une explication et une traduction définitives.

Digitized by Google

invasions successives des barbares, l'antique cité des Elusates fut définitivement ruinée par les Sarrasins qui la détruisirent de fond en comble. Ainsi disparut cette Cieutat si riche en souvenirs, où la chapelle seule de Notre-Dame resta en partie debout. Sur le sommet de la colline, la ville fut peu à peu rebâtie, mais seulement à partir du XIe siècle. Elle ne retrouva jamais sa première splendeur. Depuis, Eauze n'eut un moment de célébrité que sous les guerres de religion, en 1576, alors qu'Henri de Navarre, l'assiégeant contre les ligueurs, y courut de sérieux dangers.

Que devons nous penser de l'*oppidum d'Esbérous* (ainsi nommé par notre guide si obligeant M. Lafage), que nous visitâme, à quatre kilomètres environ nord-ouest de la ville actuelle? Profondément raviné tout autour d'Eauze, le sol offre, en ces parages, des pentes abruptes, des rochers taillés à pic, d'une assez faible hauteur, présentant tous les caractères de véritables défenses. Rien d'étonnant, par suite, à ce que les Gaulois d'abord, les Romains ensuite et après eux les barbares s'en soient servi comme de refuges et y aient établi des camps. L'oppidum d'Esbérous, camp retranché si l'on veut, ou simplement refuge, affecte à peu près la forme d'un écusson dont la pointe serait tournée vers l'est. Chacun de ses côtés, sauf celui de l'ouest, est protégé par des pentes naturelles. Ce vaste plateau, aujourd'hui planté de vignes, est défendu du côté ouest par un talus assez haut, surmonté d'un petit bois très épais, derrière lequel est creusé un énorme fossé, fait de main d'homme, et qui semble en effet affecter tous les caractères d'un travail de défense. Quelques rares poteries et pièces d'argent ont été trouvées sur ce talus et, çà et là, tout autour, dans les champs. Mais aucun document sérieux n'autorise une conjecture précise sur la date et la signification de ce refuge. Aussi, ne saurions-nous conclure et n'osons-nous pas nous prononcer sur ce point délicat.

Beaucoup plus riche et moins ingrat est le sol de *Cieutat*, l'ancienne cité romaine, que l'on creuse actuellement pour les travaux de la voie ferrée. Outre l'inscription de Saint-Luper, dont nous venons de parler, et quelques autres, publiées également soit par M. Piette, soit par notre ami M. Adr. Lavergne, dans la *Revue de Gascogne*, et dont les plus importantes ont été données au Musée de Saint-Germain, nous avons pu voir nouvellement exhumés et non encore apportés au Musée de la ville, de jolis fragments de mosaïques, deux magnifiques amphores, de nombreux chapiteaux, d'autres inscriptions

Digitized by Google

moins importantes, enfin deux tombeaux romains en briques rouges, de forme triangulaire, très curieux et dans lesquels se trouvaient les squelettes. Espérons que les travaux, qui sont tous les jours continués avec activité, provoqueront de nouvelles découvertes, et que les archéologues auront bientôt à glaner encore une ample moisson de précieux documents.

A Eauze s'arrêtait le programme de l'excursion de la Société française d'archéologie dans le département du Gers ; là aussi nous nous arrêterons, heureux si nous avons pu, dans ce voyage à vol d'oiseau, sinon servir de guide aux touristes amateurs qui désireraient visiter notre département, du moins appeler leur attention sur des monuments, dont la plupart sont de premier ordre, et qui attendent que des monographies spéciales les fassent apprécier à leur juste valeur.

Digitized by Google

ENTRETIEN DE L'AUTRE MONDE.

— Par Hercule ! Voilà bien des âmes qui nous arrivent toutes à la fois. Quelle hécatombe ! On dirait le jour d'une grande bataille. Mais, non ; il n'y a pas seulement des hommes ; on distingue dans le nombre beaucoup de femmes et de jeunes filles. Dis-moi, jeune homme, qu'est-il donc arrivé sur la terre aujourd'hui ?

— Un horrible malheur ! Le théâtre de Vienne s'est brûlé, et celui qui vous parle est une des victimes de cet incendie.

— Un théâtre brûlé ! N'est-ce point une plaisanterie ? La chose ne paraît point possible.

— Elle est, hélas ! possible et trop réelle. Un millier de personnes ont été brûlées comme moi ; et tenez ! leurs ombres affolées, même ici, dans l'éternel repos de l'autre monde, ne peuvent secouer la terreur qui les a saisies.

— Tu dis vrai. C'est un horrible spectacle.

— Celui dont j'ai été témoin était plus horrible encore.

— Que s'est-il passé. Je t'écoute.

— J'étais là, avec ma sœur, une aimable enfant de seize ans. Elle m'avait supplié de la conduire à une représentation des *Contes d'Hoffmann*, spectacle qui fait fureur dans toute l'Allemagne. Ma mère, veuve depuis peu, très malheureuse et poursuivie par je ne sais quels noirs pressentiments, hésitait à nous laisser partir. Comme elle doit regretter sa faiblesse ! A peine avions nous pris place, ma sœur et moi, au milieu d'une foule compacte, qu'un bruit sinistre, venu de la scène, a éclaté. Puis une sorte d'éclair a jailli. En un clin d'œil, un jet de flamme a dévoré le rideau et jeté des torrents de fumée sur les spectateurs pâles d'épouvante. J'entends encore le cri désespéré qu'a poussé ma pauvre sœur : Sauve-moi, frère, sauve-moi ! — Elle s'est jetée à mon cou. Je l'ai prise dans mes bras. Tout le monde était debout. On criait : Au feu ! On se précipitait vers

Digitized by Google

les issues. Au risque de renverser ceux qui se pressaient devant nous, je me suis jeté au travers du flot vivant; mais un autre flot m'a renversé, a passé sur mon corps, écrasé mon doux fardeau, et les portes ayant été fermées par un amas de cadavres, personne n'a pu sortir.

— Oui, je me représente l'angoisse de ces malheureux enfermés dans cette fournaise. Mais, de mon temps, à Rome, où j'étais édile, de pareilles catastrophes étaient impossibles. J'ai beaucoup voyagé dans toute l'Italie, et sur toute la surface de l'empire romain, surtout dans le Midi de la Gaule jusqu'à la Loire. J'ai vu le théâtre d'Arles, de Lyon, de Nimes, de Toulouse, d'Agen, de Bordeaux. Partout les constructions étaient parfaites et les mêmes précautions étaient prises pour éviter des accidents pareils à ceux qui vous affligent aujourd'hui. D'abord, les représentations avaient lieu en plein jour; puis, nous bâtissions les théâtres et les cirques en bonnes pierres de taille, et par Plûton? le feu n'y pouvait mordre! Tout monument où le peuple s'assemblait devait être à l'abri de l'incendie. C'était de règle élémentaire. — Mais, dites, de quelle façon les théâtre sont-ils donc construits dans votre Europe civilisée?

— Vous allez le savoir. Mais, que parlez-vous de l'Europe? Partout, il sont bâtis sur le même modèle, à Saint-Pétersbourg comme à New-York, à Constantine comme à Melbourne et à Calcutta. Ce sont de grandes maisons, avec une seule porte et de petites fenêtres souvent grillées de fer. A l'intérieur, ce sont des couloirs étroits, des issues resserrées, par où l'on gagne une salle dans laquelle il s'agit d'avoir beaucoup de places payantes, et d'entasser le plus grand nombre possible de spectateurs. Les galeries où ils se pressent sont construites en bois; on les revêt d'un enduit et de peintures. Sur la scène, il y a une infinité de coulisses, c'est-à-dire des cloisons mobiles faites de bois, de toile et de papier, le tout également peint et en état de prendre feu comme un amas de paille sèche. Sachez encore qu'on ne s'y réunit que la nuit. On allume partout des lumières; des becs de gaz sont amenés là par des canaux sans nombre qui serpentent dans toutes les directions, et qui peuvent fort bien éclater au moment où l'on s'y attend le moins.

— Cela renverse toutes mes idées. C'est de la folie pure. Il semble que l'on a prémédité de multiplier les chances d'incendie. Si l'on avait voulu combiner par avance tous les éléments d'une catastrophe, on n'aurait pas mieux réussi. Et les peuples, aussi fous que leurs chefs, vont s'entasser là dedans? Ombre malheureuse, si je ne crai-

Digitized by Google

gnais de me laisser aller à un mouvement bien naturel, vraiment, j'éclaterais de rire. Mais, je respecte ton deuil et je m'abstiens. Tu conviendras pourtant que l'inconséquence des hommes est choquante, et que j'aurais le droit de m'en moquer.

— J'en ai tant pâti moi-même, que je vous dirais : faites donc, ne vous gênez pas.

— Ce qui dépasse mon intelligence, c'est que, tous ces dangers d'incendie étant, comme à plaisir, accumulés dans vos théâtres, on n'y ait pas ménagé de nombreux et larges vomitoires, comme dans nos anciens cirques, par où la multitude puisse librement s'écouler. Je voudrais même, qu'au moyen de quelque mécanisme, les parois, tout à coup éventrées, pussent s'ouvrir ou disparaître, afin de permettre aux assistants de s'échapper en cas d'alerte.

— Vous, vous raisonnez, et en homme sensé, tandis que les hommes de nos jours, ou ne raisonnent pas, ou le font à tort et à travers. Je vous l'ai dit : les portes sont petites, les couloirs étroits, les escaliers mesquins, les parois immobiles comme les murs d'une forteresse.

— Mais, c'est un piège tendu à la bonne foi publique.

— Je n'y contredis point. Il semble que l'on nous ait dit « Vous voulez vous amuser dans ces boites. Enfermez-vous y donc ; je vous souhaite bien du plaisir. C'est construit en dépit du bon sens ; les dangers sont immenses ; mais s'il survient une panique, ou si un incendie éclate, arrangez-vous comme vous pourrez. Vous vous écraserez aux portes, ou vous serez cuits comme dans un four. Je m'en lave les mains. »

— Et l'on n'a pris aucune précaution ? Aucune ?

— Pardonnez-moi. On a obligé les directeurs des théâtres à établir un rideau métallique entre la scène et la salle, de manière à les isoler instantanément, si le feu prend aux coulisses.

— Idée mesquine, niaiserie inutile ! Il faut un homme pour manœuvrer ce rideau de fer ; or, si le feu éclate, la terreur gagne tout le monde, et cet homme, oubliant sa tâche, sera le premier à fuir le péril.

— C'est ce qui est arrivé à Vienne !

— Parbleu ! C'est ce qui arrivera partout. Il faudrait des précautions plus radicales. Mais, par Hercule ! je m'aperçois que vous êtes

Digitized by Google

une génération abâtardie. Elle ne fait les choses qu'à moitié. Et, dis-moi, quels sont les malheureux, à ce point dénués de sens et de raison, pour aller, chaque soir, s'exposer à trouver la mort dans ces redoutables souricières ?

— Mon Dieu ! Tout le monde à peu près, une fois ou l'autre, sauf de rares exceptions, et moi-même... Vous voyez !

— Allons ! je maintiens mon dire. La folie règne en souveraine sur la génération présente. — Et, lorsqu'ils sont là, chacun à sa place, pressés comme des sardines au fond d'un baril, leur plaisir n'est-il pas empoisonné par la pensée qu'une maladresse ou une imprudence peut mettre le feu à l'édifice, et que, dans cinq minutes, ils pourront être écrasés ou brûlés ?

— Point du tout. Pas un n'y songe. Vous les verriez rire à pleine gorge, applaudir à tour de bras les calembredaines du premier comique, les paroles salées des actrices, les entrechats des danseuses et les roulades des prima-dona.

— Voilà, par Jupiter ! des citoyens bien imprudents, bien peu soucieux de leur vie, et bien paisibles, en présence d'un péril imminent. Il leur manque un sens ; ils ont perdu l'instinct de la conservation, qui est naturel à tous les êtres créés, même au plus infime animal. J'en demande pardon pour eux aux Dieux et aux hommes. Ils me font pitié. Leur légèreté de cœur m'afflige profondément.

— Cette légèreté de cœur est universelle. La guerre, les révolutions, les jeux de bourse, les voyages en ballon, l'amour, les mariages tout, aujourd'hui, se fait d'un cœur léger.

— Horace, le poète, mon contemporain et mon ami, que tu vois là-bas se promenant côte à côte avec notre cher Virgile, avait raison de dire en son temps : *Gens humana ruit per vetitum nefas*. Mais, avec plus de raison encore, il le dirait maintenant, car la race des hommes se lance à travers l'impossible et l'impie.

Une question encore.

Ces sortes de malheurs sont fréquents sans doute ?

— Oui, très fréquents. Les incendies des théâtres de Nice et de New-York sont les catastrophes les plus récentes ; mais combien d'autres je pourrais en citer où de nombreux spectateurs ont péri !

— Et ces terribles expériences n'éclairent pas les administrateurs

Digitized by Google

des villes? Et les citoyens, sachant tout cela, vont au théâtre tout de même?

— Tout de même.

—Oh! les fous, les triples fous! Tu as parlé tout à l'heure de places payantes. Sais-tu bien que c'est ton arrêt de mort que tu achètes en payant ton billet de spectacle? Je me figurais, moi, que les autorités payaient les gens pour les décider à s'entasser dans ces coupe-gorge.

— Pas du tout. On paie fort cher pour entrer là; on s'y dispute les places; on fait queue pendant des heures pour arriver les premiers.

— Eh bien! Je l'affirme, à l'honneur de la civilisation romaine, nous étions plus pratiques et plus sages. Hommes d'aujourd'hui, vous êtes des imbéciles, et ceux qui sont chargés de l'amusement du peuple, des idiots. A Rome, on les eût lapidés ou enchaînés pour leur vie dans la prison Mamertine. Je vous plains. On se joue de votre existence, et chaque fois que vous irez au théâtre, vous pourrez dire en sortant : — « Nous l'avons échappé belle. »

Adieu, jeune homme, je vais te quitter. Ce que nous disons ici a évidemment peu de chance d'être entendu dans le monde des vivants. Autrement, je crierais à pleine bouche aux chefs d'État, qui, sous des noms différents, régissent à chers deniers les peuples :

« O gouvernants, hâtez-vous, vous avez charge de corps et d'âmes. Jusqu'au jour où vous aurez pris des mesures efficaces pour garantir la vie de vos citoyens, où vous aurez bâti des théâtres aux murs de pierre, charpente de fer, larges couloirs, grands escaliers, nombreuses et vastes issues, faites appliquer, sans délai, sur la porte de ceux qui existent et qui sont construits par des architectes oublieux de toute prudence et de toute sympathie pour l'humanité, un écriteau portant ces mots tracés en lettres colossales : FERMÉ D'URGENCE POUR CAUSE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

— Vous parlez d'or, prudent Édile, en disant que vos discours n'ont pas chance d'être entendus dans le monde des vivants. J'ajouterai, si vous le permettez, qu'ils ne seraient écoutés d'aucun ministre, ni même d'un simple maire. Je vais plus loin. Si votre conseil était suivi, le peuple à qui on enlèverait ainsi sa pâture quotidienne de spectacles, s'insurgerait contre ses maîtres, et mettrait en pièces

Digitized by Google

votre écriteau.—« A la privation de mes plaisirs, je préfère, dirait-il le risque d'être brûlé. »

— Ah ! ma foi, s'il en est ainsi, je n'ai plus rien à dire. Puisqu'il est fou comme ses maîtres, et que sa folie est incurable, laissons-le s'exposer à la pire des morts. Qu'il se brûle tant qu'il voudra ! Je cesse de m'en occuper, et je rentre dans ce repos d'où tes chagrins m'avaient un instant fait sortir.

J.-B. G.

Digitized by Google

UN CHARIVARI A LECTOURE,

EN 183.....

Parmi les poésies de tous les temps, de tous les genres, de toutes les écoles, les plus fugitives, les plus vite oubliées, sont assurément les poésies dites de circonstance. Le même jour les voit naître et mourir. Perdues sur la page d'un album, ou rapidement tombées de la mémoire, elles participent à l'inconstance de ces petits évènements dont l'histoire peut être écrite sur le sable. Le vent qui passe y fait son œuvre.

Les poésies, les légendes, les contes populaires, ont une portée plus étendue, et dérivent d'un thème commun à tous les hommes ou à un groupe d'hommes. C'est pourquoi elles résistent à l'épreuve du temps. La raison, l'imagination, le sentiment, les facultés diverses, simultanément ou séparément mises en jeu, se traduisent en formules générales qui saisissent les croyants et les adeptes, et sont transmises par eux comme une parole sacramentelle. Ainsi les mœurs guerrières, les passions sauvages, les croyances mystiques, apparaissent dans les vieux contes. La peur, l'amour du merveilleux, la curiosité du drame, ont fixé d'autres récits. La joie fait voler de bouche en bouche les chansons joyeuses. Les anciennes noces ont appris des chants d'amour aux nouveaux fiancés. La douleur aussi rhythme des sanglots, qui du cœur, où en est la source, ne montent pas toujours aux lèvres. Tout poème né dans une larme vivra.

Il s'est trouvé que, dans le répertoire si vaste de la littérature populaire de la Gascogne — cette collection laborieusement reconstituée par M. Bladé, remplira huit volumes — un type faisait défaut, justement celui qui comporte le plus de personnalités : le livret d'un charivari. Aucun exemple ancien de ce genre de facéties populaires n'a pu survivre aux circonstances.

Digitized by Google

Dieu sait pourtant si mes pères se privaient de ces gaietés, dont le gros sel pétille à travers des éclats de rire, de trompettes et de pétards : tout a changé, les jeunes gens et la police. Mais jadis, les consuls d'Agen, magistrats paternes, riaient, peut-être en cachette et de bon cœur, à tous ces concerts diaboliques improvisés dans les ruelles. Les personnes se plaignaient parfois. On enregistrait dûment leurs requêtes, on coiffait le chaperon redoutable, on statuait. Témoin cette belle ordonnance, tout au long insérée dans un livre de jurades de la seconde moitié du XVIe siècle : (BB. 30), défense de faire des assemblées, *avec son de taborin, insolences et chalibari, soyt por le premier, second et troisième mariage; et ce, à peine de dix mil livres.* Vous avez bien lu ; dix mille livres en 1558 ! Plus de cent mille francs de notre monnaie courante ! Un gamin qui fait chanter hors de propos une poële à frire, paiera sans *minimum* possible, sans le rabais d'un sou, d'un denier, d'une maille, d'une picte, cent mille francs d'amende. O justice, voilà bien de tes coups !

N'est-ce pas que les consuls de 1558 aimaient à rire?

Pourquoi n'ont-ils pas eu l'idée d'insérer à la suite de cet arrêté mémorable le texte complet des chansons, *insolences* et autres gauloiseries si condamnables? Le livre de M. Bladé compterait quelques bonnes pages de plus. Sur ce point seulement il est moderne, et c'est fâcheux. Les vieux charivaris ont vécu, comme les neiges d'antan; en dépit des nouvelles circonstances qui, de temps à autre, rendraient leur résurrection quelque peu légitime.

L'auteur, consultant ses propres souvenirs, a pu cependant retracer l'histoire d'un charivari. C'est à Lectoure, avant les chemins de fer et la civilisation, que se joua la pièce. La mise en scène est complète, l'*impressario* vous disant lui-même et sans façon,

Quorum pars magna fui.

Mais voici le piquant : cette narration forme une partie de la préface d'un volume non moins scientifique que littéraire. Une préface joyeuse par hasard, plus joyeuse que le livre, une préface destinée à passer sous les yeux de l'Institut, quoique joyeuse ! L'évènement est notable, et la *Revue* se met en branle. Dans la maturité de sa neuvième année — un grand âge pour une Revue — elle se déride, comme l'Institut lui-même pourrait bien le faire, et joyeusement crie aux lecteurs : *Le Charivari !*

G. T.

Digitized by Google

. . . . . .

Après la Noël, le Carnaval, fertile en *Charivaris*, où les veufs remariés baiseront de leurs personnes, ou par délégués, les cornes emblématiques, où les maris battus par leur femmes, expieront enfin leur coupable longanimité.

Les charivaris, souvent compliqués de poursuites en simple police, me semblent se résumer tous dans un drame mémorable, qui remonte au temps de mon enfance, et dont les héros furent les époux Jullierac, en leur vivant épiciers à Lectoure, quartier de l'Hôpital. Les saines traditions vivaient encore, et il me fut donné des les admirer, tout enfant, dans leur noble intégrité, dans leur ordonnance savante et vraiment classique.

Donc, l'épicier Jullierac avait eu le tort de se laisser rosser par sa femme, avec la circonstance aggravante de publicité. Une heure après l'évènement, le cabaret de Lardon, situé sur la Place d'Armes, regorgeait de buveurs, ivres de vin blanc et d'un légitime courroux. Pourtant, le sanhédrin charivarique tenait à garder strictement la règle. C'est pourquoi il dépêcha aux époux Jullierac un parlementaire, chargé de savoir s'ils promettaient solennellement de monter sur l'âne, au prochain Mardi-Gras, la femme du bon côté, le mari à l'opposite, et tenant en main la queue du baudet. Cet arrangement amiable accepté, un seul charivari serait fait, et le soir même, pour sauvegarder les principes, le surplus de la cérémonie demeurant réservé pour la solennité du Mardi-Gras.

Mais Jullierac était une bonne infecté d'idées modernes, pourri des principes de la Révolution de Juillet, à ce point qu'il avait figuré, comme triangle, dans la musique de l'ex-garde nationale. Aussi, l'épicier s'oublia-t-il jusqu'à méconnaître l'inviolabilité du parlementaire, porteur de ces offres conciliantes. Presque aussitôt, les habitués du cabarêt Lardon, justement indignés de ce mépris du droit des gens, décrétaient le charivari réglementaire et quotidien, et requéraient d'urgence la femme Laterrade, ma propre nourrice pour composer la chanson d'usage.

Ce qui fut dit fut fait. Jamais le quartier de l'Hôpital n'entendit ni n'entendra pareil vacarme de cornes, de conques marines, de chaudrons fêlés, de bassinoires au rebut. Tout enfant, je débutai, non sans honneur, dans ces atellanes, sur un arrosoir crevé, que m'avait spontanément offert notre vieille servante, jalouse de me former de

Digitized by Google

bonne heure aux coutumes des ancêtres. Parfois de grands cris s'élevaient dans ce tumulte. « Les gendarmes! Les gendarmes! » Soudain, les lumières s'éteignaient. Empêtrés dans leurs grands sabres, les gendarmes détalaient, sous un cyclône de pierres, lancées dans les ténèbres par des mains habiles, mais inconnues.

Ému de ces désordres, qui renaissaient chaque soir, M. Masson, sous-préfet de l'arrondissement de Lectoure, réunit en conseil les principales autorités, sans oublier M. Duverger, juge de paix, mon oncle à la mode de Bretagne (*credite posteri*), et Dufrêche, commissaire de police.

Sans doute, Dufrêche reçut alors des ordres sévères, car il fondit, le même soir, devant la maison Jullierac, ceint de son écharpe, précédé de quatre valets de ville portant des lanternes, flanqué du maréchal-des-logis et de ses quatre gendarmes, sabre au poing.

A l'aspect de ce formidable appareil, les charivaristes s'évanouirent comme des ombres; mais Dufrêche, magistrat expérimenté, jugea qu'ils ne se cachaient pas bien loin. Il somma donc les perturbateurs de cesser à jamais ces odieuses pratiques d'un autre âge, ces manifestations réprouvées par l'ordre public comme la liberté individuelle, ces « bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, » foudroyés par l'article 480, § 1, n° 5 du Code pénal. En ce moment, le tonnerre éclatait dans les jambes même du commissaire, sous la forme d'un pétard de gros calibre, qui m'avait coûté bien cher, et que j'allais payer plus cher encore.

Le lendemain, j'expiais mon forfait, au pain et à l'eau, dans une salle basse de la mairie, qui servait de garde-meuble. Il y avait là tout un musée confus de hallebardes féodales, de coulevrines du temps de la Ligue, de piques forgées sous la première République, de mousquets à pierre, de trompettes verdies, de réverbères réformés. Quelques inscriptions tauroboliques, parlaient de baptêmes de sang, et de sacrifices accomplis par les Lactorates, mes nobles aïeux, sous l'empereur Gordien III, en l'honneur de la Grande Cybèle. Sur des transparents tricolores, je lisais :

AU VERTUEUX MARAT

A L'INCORRUPTIBLE ROBESPIERRE

Les bustes endommagés du grand Napoléon et de Louis XVIII, regardaient d'un œil d'envie l'état encore florissant de Charles X.

Digitized by Google

Voilà comment je souffris de bonne heure pour la cause de la littérature populaire, et comment je sentis naître en moi la vocation et l'impartialité de l'historien. Grâce à mon pétard, les autorités humiliées laissèrent le charivari durer jusqu'au Mardi-Gras. Ce jour-là, les époux Jullierac chevauchèrent sur l'âne en effigie, représentés par deux voisins obligeants. Les masques, blancs de farine, étrangement accoutrés, formaient la garde d'honneur. En avant frétillait, sous mes ordres, une douzaine de petits Diables barbouillés de suie, coiffés de cornes de bélier, avec un collier de pattes de dindons, une queue d'étoupes, et la poêle traditionnelle, où cuisent les âmes réprouvées. Tous les cent pas, le cortège faisait halte, et la ronde tournoyait au bruit de la chanson charivarique.

Pourtant l'autorité devait avoir le dernier mot. Le Mercredi des Cendres, jour des *Adieux au Carnaval* et du triomphe du Carême, l'odieux Dufrêche libellait ses procès-verbaux, et lançait je ne sais combien d'assignations.

Enfin, le grand jour vint. Dans le prétoire, bondé de curieux, l'oncle Duvergé, toque en tête, hermine à l'épaule, apparût drapé dans sa toge, impassible et grave comme Minos. L'entrée du greffier boiteux, Mᵉ Lodéran, dérida quelques instants l'assemblée. « Silence! » glapissait Péraro, vieux soldat de Napoléon, échappé au désastre de Moscou, et transformé par le malheur des temps en huissier maigre et famélique. Chacun frémit, sans comprendre, quand le féroce Dufrêche requit des « pénalités draconiennes, » que ne put adoucir l'éloquence facétieuse de Mᵉ Noguès, l'aigle du barreau Lectourois. *Dura lex, sed lex.* Ainsi dit l'oncle Duvergé. C'est pourquoi les déles délinquants, frappés de vingt sols d'amende, regagnèrent le le cabaret Lardon, où l'on régla sur-le-champ les apprêts d'un formidable et suprême charivari.

Je me suis certainement appesanti sur ces bouffonneries. Mais je tenais à restituer, dans leur intégrité, les mœurs d'autrefois; et je ne pouvais oublier que le charivari, qui se perd, est peut-être le pauvre et dernier jet de notre poésie populaire.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Digitized by Google

DOCUMENTS ORIGINAUX.

Lettres de naturalisation

Accordées par François II à Vincent Piscilla, natif de Lucques, en Italie, voulant « faire sa demeure, acquérir quelques biens et finir ses jours » dans la sénéchaussée d'Agennois.

Francoys par la grace de dieu Roy de France à tous présents et advenir salut ; scavoir faisons avoir receue l'humble supplication de nostre bien amé Vincent Piscilla, natif de Lucques, contenant que depuis neuf ou dix ans il se seroit retiré en nostre pays d'Agenoys auquel ou ailleurs en nostre dit royaulme espère faire sa demeure, acquérir quelques biens et finir ses jours ; mais pour ce qu'il est estrangier non natif de nostre royaulme, doupte le dit suppliant que nos officiers voulsissent prétendre ses biens nous compecter et appartenir par droit d'aubeine suyvant les constitutions et ordonnances de nostre dit royaulme et par ce moyen frustrer de ses dits biens et succession ses héritiers ou autres ausquels il en pourroit avoir disposé, si par nous n'estoit à ce habilité et n'avoit sur ce nos lettres de naturallité, congé et permission de tester, humblement requérant icelles. Pour ce est-il que nous, ce considéré, inclinant libéralement à la supplication et requeste du dit Piscilla, le voulans favorablement traicter en cest endroict, à icelluy avons permis et octroyé de nostre certaine science, pleine puissance et auctorité royal, permectons et octroyons par ces présentes qu'il puisse et luy soit loysible demourer, résider et soy habituer en cestuy nostre royaulme et en icelluy avoir, tenir et posséder tous et chacuns les biens tant meubles que immeubles qu'il y a ja acquis et pourra cy après acquérir ou qui luy pourroient escheoir et advenir deuement et loyaulment en quelque manière que ce soit et d'iceulx tester par testament et ordonnance de dernière volonté, donation faicte entre vifs, obvenir à ses parens ou autrement ainsi qu'il advisera, et après son trespas, ses héritiers ou autres ausquels il en auroit disposé ou bien ses prochains lignagiers et ab intestat luy puissent succéder, prandre et appréhender la possession et saisine des dits biens, sans que nos officiers ou autres puissent dire iceulx

Digitized by Google

biens nous compecter et appartenir par droict d'aubeine soubz coulleur de nos ordonnances et qu'il n'est natif de nostre royaulme, comme dit est, dont l'en avons et ses dits héritiers, pourveu qu'ilz soient nos regnicoles, babillitez et dispensez, habillitons et dispensons par ces dites présentes, imposans sur ce sillence perpétuel à nostre procureur-général présent et advenir et tous autres en nous payant finance modérée pour une foiz seullement. Et donnons en mandement à nos amés et féaulx les gens de noz comptes, trésoriers de France et à tous noz autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que de nos présens grace, congé, dispense, habillitation et de tout l'effect et contenu en ces dites présentes, ils facent, souffrent et laissent le dit suppliant et ses héritiers joyir et user plainement et paisiblement sans leur faire mectre ou donner, ne souffrir estre faict, mys ou donné aucun trouble ou empeschement, au contraire lequel si faict, mys ou donné leur estoyt, le mectent incontinant et sans délay à plaine et entière délivrance, car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, nous avons fait mectre nostre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à Amboise au moys de février l'a de grace mil cinq cens cinquante neuf et de nostre regne le premier.[1]

Par le Roy Me Claude Bourgeois, maitre des requestes ordinaire de l'hostel présent

CLAUSSE.

Expédiées et registrées en la chambre des comptes du roy nostre sire ou livre des chartes à présent courant, montant deux écus sols paies à Me Guillaume de Martilac, commis à la recepte généralle des finances establye à Paris par sa quittance du xviie jour du présent mois, pourveu touteffois que les héritiers de l'impétrant soient regnicoles. Faict au bureau de l'ordonnance de Messrs, le xxiie jour de Juin l'an mil cinq cens soixante.

Visa contentor.

GUILLIER, DE VABRES.

Au dos de la pièce :

Leues et publiées ont esté les lettres de l'autre part escriptes en

---

[1] Il est à remarquer que partout où se trouve, dans l'acte, cité le nom de Piscilla, ce nom, par hasard, est au bout d'une ligne; on en a profité pour y accoler le titre d'ecuyer, addition dont le changement de scribe trahit la postériorité; ce n'est ni la même écriture ni la même encre.

Digitized by Google

l'audience de la court de la sénéchaussée d'Agenois, par devant Mr Hermand Sevin, présidant et juge mage en icelle, à la réquisition de Cahusières et Chambon pour le dit Piscille impétrant icelles, et de Mr Delas, procureur du Roy qui a ce n'a incisté. Avons ordonné que les susdites lettres seront enregistrées es registres de la présente court et que le dit Piscille jouyra de le présent d'icelles avec les modiffications y contenues et Ordonnance faicte en la chambre des comptes escript au pied des susdites lettres. Fait d'Agen le huictiesme jour d'Aoust mil cinq cens soixante.

H. Sevin, juge-mage. Sirys.

(*Archives de M. de Sevin-Piscille.*)

Herman de Sevin, qui figure comme juge-mage d'Agenais au dos des lettres de naturalisation accordées à Vincent Piscilla, était le quatrième fils de Jacques de Sevin, seigneur de Vilves, des Bois-Poutils, juge-mage d'Agenais et du Condomois par lettres patentes de Louis XII, datées de Blois le 14 septembre 1508, confirmé dans sa charge par lettres patentes de François Ier, données à Paris le 12 janvier 1515. Le même roi, pour récompenser Jacques de ses loyaux services, donna à Herman la survivance de sa charge, par lettres patentes datées de Rouen le 12 septembre 1540; on trouve pour la dernière fois Jacques désigné comme juge-mage de la sénéchaussée d'Agenois et de Gascogne., et président de la Cour Présidiale, dans un acte du 20 septembre 1559, où il donne a Herman la terre noble de La Garde et une maison rue Saint-Hilaire. Hermand II, petit-fils de ce dernier, épousa à Agen par contrat du 18 juillet 1624, Jeanne Dupin, fille unique et héritière de feu noble Sans du Pin, seigneur de Ganet, et de Diane, dame de Pécile (*Piscilla*) en Agenais.

Malhieu Bandel a dédié une de ses nouvelles (*nov.* 42. tome VI), « Au magnifique et courtois chevalier Giovanni Piscilla. »

« ..... Ici même, à Bassenz, dans un monde joyeux et des plus honorables, dit-il, comme on s'entretenait de la diversité des effets de l'amour, M. Thomas Tovaglia, qui avait longtemps voyagé en Angleterre et parcouru les îles circonvoisines, nous rapporta une foule de choses curieuses sur les mœurs de ces insulaires et notamment sur l'extrême licence des jeunes filles et des femmes; il nous fit, entr'autres, le récit d'une plaisante histoire arrivée en Zélande pendant qu'il y résidait.... Je l'écrivis de suite pour l'insérer parmi

Digitized by Google

mes nouvelles.. .. et me souvenant de votre attachement pour ma personne et des politesses dont vous m'honorâtes tant de fois, j'ai voulu inscrire votre nom en tête de cette nouvelle, vous priant d'agréer cet hommage, avec les sentiments que j'ai à vous l'offrir. »

AD. M.

Digitized by Google

LE BON MESSAGE.[1]

Voilà vingt ans et plus, à la saison bénie
Où la lune de miel rayonnait sur nos fronts,
Je me disais, rêvant une joie infinie :
« Nous aurons une fille et nous l'adorerons. »

De nos meilleurs désirs la fortune se joue.
J'attendais une fille, il nous vint un garçon ;
On lui fit néanmoins bon accueil, et sa joue
De baisers souriants reçut une moisson.

La place restait vide ; et, d'une âme fervente,
Je suppliais le Ciel qu'il daignât m'envoyer
Ce trésor attendu dont la grâce vivante,
A côté de mon fils, éclairât mon foyer.

J'espérais ; mais l'espoir comme une ombre légère,
S'envola ! — Tout à coup une Fée au cœur d'or
Frappe à ma porte : « Ouvrez ! joyeuse messagère,
Je ramène l'espoir, j'ai trouvé le trésor. »

— « Vraiment ? » — « Elle est charmante et s'appelle Lucie.
L'autre jour : « Mon enfant, lui dis-je, sans témoins,
« Je veux te marier. » — « Moi ? Je vous remercie...
« Avec un berger ? » — « Non. » — « Un prince ? » — « Encore moins.

« Un jeune homme loyal, qui t'offre son hommage.
« Il fera ton bonheur, j'en suis sûre. » — « Son nom ? »
— « Daniel. » — « Bien. Ses traits ? » — « Tiens, voici son image.
Elle l'a regardée, elle n'a pas dit non. »

---

[1] Un de nos amis vient de marier son fils. En s'asseyant au dîner de noces, chaque invité a trouvé devant lui la petite pièce qu'on va lire. Nos lecteurs jugeront sans doute, comme nous et bien d'autres, qu'elle est simplement charmante.

(*La Rédaction.*)

Digitized by Google

Puis deux adolescents, au gré de leurs familles,
Ont, en face du Ciel, échangé leur aveux ;
Dieu, qui nous donne enfin la plus chère des filles,
En couronnant ma vie à comblé tous nos vœux.

Oiseaux, brises d'avril, fontaines cristallines,
Chantez de l'aube au soir, chantez jusqu'à demain ;
Fleurs des bois, tapissez la plaine et les collines ;
L'épouse va sortir, embaumez son chemin.

Et vous, qui regrettez de vous séparer d'elle,
— Elle ne va pas loin — ne vous affligez pas.
A sa maison toujours son cœur sera fidèle,
Et souvent votre seuil reconnaîtra son pas.

Au lieu d'un, comme nous, après cette journée,
Vous aurez deux enfants ; et, si Dieu les bénit,
Un troisième, heureux fruit de la nouvelle année,
Aux regards maternels sourira dans son nid.

18 avril 1882.

Digitized by Google

RONDEAU RUSTIQUE POSTHUME.

UN LAVOIR.

Comme il fait chaud ce matin ! Allons voir
Cette fontaine ombreuse au grand lavoir.
Chaque laveuse a relevé sa manche ;
C'est aujourd'hui que la lessive blanche
En ruisselant, frémit sous le battoir.
Plus d'une belle, à ce furtif miroir
Du clair de l'eau, mire son chignon noir
Et ses bras blancs arrondis sur la hanche.
Comme il fait chaud !

Propos légers et rires de pleuvoir.
Toutes, tordant le lin avant le soir
Et se hâtant, posent dessus la branche
De l'aubépine un linge qui s'étanche
A l'air plus frais qui gagne l'étendoir.
Comme il fait chaud !

CH. DE BATZ DE TRENQUELLÉON.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE.

POÉSIES POPULAIRES DE LA GASCOGNE,

PAR M. J.-F. BLADÉ. (1)

Une des meilleures distractions de mon enfance, je pourrais dire de ma vie puisque le goût ne m'en a point passé, a été de prêter l'oreille aux inspirations de la muse populaire. Ma passion pour ces produits d'un grand art inconscient trouvait, par une heureuse chance, de faciles satisfactions. Le père de notre servante, né à Saint-Clar de Lomagne, savait bon nombre de contes. Quand je l'allais voir dans l'étroit jardin qu'il cultivait à mi-fruits, sous la tour de Saint-Hilaire, il clignait de l'œil finement, s'asséyait et vidait son sac, commençant toujours par le conte si connu « d'un homme et d'une femme qui, en curant une étable, trouvèrent un denier. »

Mon père n'avait pas le sens des récits d'imagination, mais il aimait les chansons du pays et les disait volontiers. L'*Agnel que m'as dounat*, bergerade sur un vieil air, dont la vogue était grande alors et qu'on chantait, le soir, devant les portes, *Rebeilla-bous*, *mainados*, noël d'un rythme enlevant, tel était le programme habituel des petits concerts qu'il nous donnait après le repas du soir. Aux grands jours, il nous chantait, sans trop se faire prier, une chansonnette

(1) Tome I. — Paris, Maisonneuve, 1831, petit in-8°, cartonné.

Digitized by Google

bizarre qui me ravissait d'aise. Elle commençait par ce couplet simple ou naïf jusqu'à la platitude

L'autre jour m'en anabi à la casso,
A la casso des petits auzels,
Rencountreri uno gaio bergero
Que gardabo un troupel d'agnels ,

et se terminait par un flot de syllabes intraduisibles, d'onomatopées résonnantes comme un ramage d'oiseaux. Personne que lui, à ma connaissance, ne savait cette chanson , que je n'ai plus entendue.

Qu'on me pardonne ces souvenirs personnels. Ils sont venus d'eux-même en quelque sorte dès que j'ai eu entre les mains le livre de M. Bladé. J'en remercie l'auteur, comme d'un service qu'il m'aurait rendu avec intention , sans préjudice de l'éditeur, qui crée à grand frais, pour notre plaisir, une bibliothèque de haute curiosité, conçue dans un bon esprit et exécutée avec goût. En confiant à des érudits que recommandaient des études spéciales, le soin de nous ouvrir le trésor des traditions orales de toutes les nations, il s'est acquis les meilleurs droits à notre reconnaissance. Avec quel profit, grâce à ces guides de choix, nous irons du pays Basque à la Basse-Bretagne , de l'Italie au Portugal , de l'Égypte des Pharaons à la Grèce et à l'Inde modernes!

C'est de la Gascogne qu'il s'agit pour le moment. Qui la connait mieux que M. Bladé? Qui, par la recherche pénétrante du passé et l'observation attentive des moindres choses du présent, en possède mieux les tendances et l'esprit ? Comme M. Luzel représente la Bretagne, M. Bladé représente la Gascogne. C'est à croire qu'en le produisant, elle ait voulu s'incarner en lui (ceci est dit sans aucune malice), et M. Maisonneuve, en quête d'un savant qui fût gascon jusqu'aux moelles, a justement frappé où il fallait.

On s'imagine à tort qu'il est facile de recueillir dans les conditions requises pour constituer une œuvre digne de foi , les traditions plus ou moins frustes qui sont l'ornement des mémoires populaires. Pour saisir le sens de ces textes oraux et en conserver la naïveté, l'ampleur simple et la finesse, il faut d'abord connaître à fond le pays où ils circulent comme une monnaie courante , puis se vouer bravement au rôle effacé d'écho. Nous avons vu des hommes distingués mal réussir en ces labeurs , soit faute d'acclimatement, soit parce qu'ayant trop d'imagination pour se résigner à n'en rien faire,

Digitized by Google

ils altéraient, presque à leur insu, le caractère de la tradition, qui est purement l'impersonnalité.

Écho, disons-nous, mais écho intelligent. Qui n'est pas doué d'un flair spécial, distinguera malaisément dans les communications qui lui seront faites par toutes sortes de narrateurs, entre ce qui appartient à la leçon première et ce qui s'y est simplement superposé. Unir bout à bout les tronçons que séparent des greffes maladroites, dédoubler deux pièces soudées en un bloc informe et les remettre chacune sur ses pieds, sera pour lui une tâche ardue. Il faut, pour s'en faire l'idée, avoir essayé de l'accomplir.

M. Bladé la poursuit depuis quinze ans avec un zèle aussi âpre qu'heureux. Comment, à ce prix, n'y point passer maître? Il n'est pas, au fin fond des terres de Gascogne ou d'Agenais, un octogénaire ayant su des contes, des prières ou des chansons, qui ne l'ait vu venir un jour, le dos souple et l'œil caressant, uniquement pour recueillir ces épaves de sa vieille mémoire. De ce riche fonds, qui finit par s'épuiser, il a déjà tiré quatre volumes, sans compter autant de brochures. Il réunit aujourd'hui toutes ses gerbes et nous les livre élégamment nouées, appétissantes et pleines de promesses.

Les poésies populaires en dialecte gascon se composeront de trois volumes qui se suivront à de courts intervalles. Le premier, récemment sorti des presses de M. Caignard, habile imprimeur de Rouen, comprend les poésies religieuses (oraisons, noëls, cantiques et complaintes, chants de baptême et cris d'enterrement) au nombre de soixante-trois, et dix-sept poésies nuptiales. A la suite de chaque pièce, qui porte en regard sa traduction française littérale, une notice de quelques lignes indique la source vivante où elle a été puisée et signale à qui voudrait faire des études comparatives, les analogues qui existent dans les recueils imprimés ou manuscrits. Suit une bibliographie succincte de la Gascogne et des pays limitrophes, au point de vue qui nous occupe. Le volume se termine par une série d'airs exactement notés. M. Bladé a demandé cet utile travail à un amateur de notre ville, aussi instruit que modeste, et au manuscrit de feu Lambert, qui a laissé ailleurs qu'au Port-Sainte-Marie, le renom d'un homme de goût et d'un habile musicien.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces poésies religieuses, pour peu qu'on fût de loisir. Le fond en est très varié. Quelques pièces procèdent d'une foi tendre et laissent une impression de sérénité charmante. Il n'y est guère parlé que du Bon Dieu qui nous aima au point

Digitized by Google

d'en mourir, de la vierge Marie, si secourable au misères, de Monseigneur Saint-Jean, de Michel Archange, dit « Michel de gloire, » du Paradis où le Père nous attend « les pieds sur un tabernacle et les bras vers l'autel, » « des petites âmes » du purgatoire, entités vagues qui flottent dans l'air léger, avant d'être appelées à vivre auprès de Dieu et à l'adorer sans fin. D'autres pièces portent l'empreinte d'un esprit assujetti aux pratiques d'une dévotion étroite. Pas d'élan, pas de trouée à travers un horizon bas qu'on toucherait du front et de la main. On entend le marmottement de vieilles femmes en prière, l'égouttement monotone d'une eau tiède dans un creux. Ailleurs, domine l'ascétisme outré, propre au génie espagnol, avec sa peur noire du diable, de l'enfer « toujours allumé, » du purgatoire « qui brûle comme l'huile, » du trou où, couchés par la mort, nous sentirons sur nous et autour de nous, « les vers faire à tire-qui-peut. » Il n'est pas d'image, si hideuse qu'elle soit, dont on fasse grâce au lecteur, à l'auditeur plutôt de ces poésies primitivement destinées à être dites. Dans *la Trahison de Judas*, résumé légendaire de la Passion, qui contient des choses très étranges, on voit l'apôtre félon, s'aller pendre à un sureau. Cet arbre à moelle est peu solide et, pour peu qu'il eût réfléchi, Judas eût pris une autre essence. Qu'arrive-t-il, en effet? L'arbre se rompt, le corps tombe à terre, des chiens s'y ruent : en un clin d'œil

..... ils l'ont rongé
Et les tripes lui ont mangé.

Voilà la justice de Dieu. Elle est terrible, mais toujours équitable.

Celle des hommes voit mal souvent et entend tout de travers. L'innocent parfois est jugé coupable ; le coupable, innocent de fait et d'intention.

Dieu me garde des faux témoins
Et des mains de la Justice,

est-il dit dans une oraison due sans doute à un pauvre diable qui savait par expérience que cette main serre comme un étau. C'est comme un souvenir des temps où Olivier Maillard disait dans un sermon : « Vous qui portez les robbes d'escarlatte, je croy que si on les serroit bien au pressoir, on en verroit sortir le sang des poures gens, dans lequel elles ont esté teintes. »

Digitized by Google

Une autre pièce nous fait remonter plus haut, à l'époque où les licornes, les guivres, les moines marins hantaient les imaginations et les traités d'histoire naturelle. Elle est certainement d'un homme exposé aux périls de la mer. Il prie

... le bon Dieu puissant
De le garder de la dent,
De la dent de la baleine
Et du chant de la sirène.

Des prières qu'on adresse à Dieu pour qu'il daigne nous garder de mal aux conjurations qui supposent une puissance que nous n'avons pas, il y a tout juste la distance de la piété à la superstition. J'ai assisté, enfant, à une scène dont l'étrangeté me saisit et que ma mémoire a gardée. C'était en juillet 1833, sur le haut plateau d'Artigues, à la marge d'un petit bois d'où le regard plonge au loin vers Beauville et Engayrac. La chaleur était excessive. Des nuages noirs aux flancs cuivrés s'amassaient au-dessus de nous, laissant choir de larges gouttes qui s'évaporaient en touchant le sol. Un bruit à la fois sourd et sec, comme un cliquetis d'épées lointaines, se fit entendre tout à coup. Les métayers, au seuil des fermes, interrogeaient le ciel avec angoisse. La grêle avait détruit leurs blés. Allait-elle hâcher leurs vignes? Moins désolé qu'eux, mais troublé, je regardais marcher l'orage, quand un homme en haillons, suivi d'un gros chien noir, déboucha par l'orée du bois. Des femmes, des enfants, deux ou trois vieillards s'approchèrent. Il fit le signe de la croix, leva les yeux et, les bras tendus vers l'ouest, d'un double mouvement de ses jambes nerveuses, lança devant lui ses souliers. Je vois encore cette tête dont les longs cheveux grisonnants, s'allongeant avec la rafale, faisaient de l'ombre à des yeux clairs pleins d'ironie et de malice. Au bout d'un moment : — c'est fait, dit-il. La grêle nous a épargnés, mais tant pis pour ceux de Lacour, de Roquecor et du Bourg-de-Visa! Ils mangeront les cailloux blancs.

Cette scène m'est revenue à l'esprit en lisant la belle prière contre l'orage, qu'Isidore Escarnot, de Bivès, un véritable puits de traditions, a fournie à M. Bladé. Elle vaut la peine qu'on la donne tout entière. A la grâce mignarde du premier couplet, à la douceur attendrie des deux autres, succède brusquement, comme une dissonnance, un peu préparée, il est vrai, par la bizarrerie du quatrième, la grandeur sauvage du couplet final. Ceci ne se peut comparer qu'à

Digitized by Google

certains passages des Prophètes, maudissant les villes rebelles au nom du Dieu d'Israël.

La bénie vierge Marie
S'est endormie,
Sous un aubépin,
Depuis le soir jusqu'au matin.

Mais quand vient à se réveiller,
Elle ne fait rien que pleurer,
Et soupirer.
Son béni cher fils lui va demander :
— Mère,
Mère Marie,
Qu'avez-vous donc tant à pleurer
Et soupirer ?

— J'ai bien grand raison de pleurer
Et même de soupirer.
Par ici passent
Trois orages chargés de pierre froide.
Ils emportent le vin et le pain.

— Taisez-vous, mère,
La mienne mère.
Nous autres les conjurerons
Avec trois petits grains de sel.
Nous chanterons la messe haute le soir de Noël.

— Va-t-en tempête
En terre déserte,
Où le coq ne chante,
Où la femme n'enfante,
Où le bouvier ne laboure !

Tous les animaux de la création figurent, on le voit, dans ces petits poëmes, comme dans les paysages naïfs d'Albert Durer et sur ces tapisseries aux tons doux où les instincts naturalistes de la Renaissance aimaient à se donner carrière. C'était tout à l'heure le plus grand, la baleine, puis le plus charmant, la sirène, tous deux des pays lointains, ou fabuleux. Ça été ensuite un des nôtres, le coq. Voici maintenant l'hirondelle, ce petit génie ailé des habitations rustiques, l'amie du Bon Dieu, comme disent nos paysans. Allant

Digitized by Google

loin et montant haut, elle voit ce que nous ne voyons pas, elle sait ce que nous ne savons pas :

Hirondelle
Joliette,
D'où viens-tu ? — Du Paradis.
— Qu'as-tu vu ? — Une planchette,
Non pas large, mais étroite
Comme un cheveu de ma tête.
Les heureux y passeront,
Les damnés y tomberont.

On m'en voudrait d'omettre les cris d'enterrement. Il n'y en a que trois dans le recueil, mais ils sont d'une simplicité antique. On voit qu'ils ont jailli du cœur de nos paysans, et de leur tête aussi, que la question d'intérêt, celle du manger et du boire, hante perpétuellement.— « Ah ! Mon Dieu ! disent les enfants, devant l'habitation faite de quatre planches où le père vient d'être enfermé, pauvre père, pourquoi êtes-vous mort ?... Vous étiez si bon !... Qu'allons-nous devenir?... Vous faisiez tant besoin à la maison!... » — Qu'on ne se récrie pas ! Rien n'est plus naturel, plus humain que ce regret portant sur un membre utile que la mort a retranché. Ne pas penser, ne pas dire tout haut qu'avec le chef de la maison l'aisance s'en va ou diminue, ce serait faire injure à sa mémoire. Autre est l'expression des regrets causés par la mort d'un enfant. Le cœur de la mère, percé de mille coups, crie par toutes ses plaies. Toutes sont ainsi, des Rachel qui ne veulent pas être consolées. Ecoutez cette complainte transcrite par M. Bladé. Je ne supprime, et en partie encore, que les interjections, qui scandent les phrases comme des sanglots :

— Ah! Mon Dieu, pauvret ! Mon Dieu, pauvret ! Je t'aimais tant, tu était si joli, si bon, si vaillant !... Tout ce que je te commandais, tu le faisais; tout ce que je te disais, tu le croyais !... Tu es mort. Ils t'emportent au cimetière, la croix devant, ils t'emportent en terre, mon Dieu !... Tu as bien souffert avant de mourir; je t'ai bien soigné. Maintenant à la volonté du Bon Dieu et de la Sainte Vierge !... Je ne te reverrai jamais pauvret, pauvret, jamais, jamais ! Tu t'en vas et je demeure, mon Dieu !... Tu seras bien seulet au cimetière, cette nuit, et moi je te pleurerai à la maison. Ah ! Mon Dieu !...

Il reste à parler des poésies nuptiales, expression de coutumes,

Digitized by Google

respectables et curieuses, qui s'en vont. J'ai vu, il y a dix ans, un char de noces, descendre, attelé de bœufs et modestement chargé, la côte de Monbran. Des rubans, des fleurs, une quenouille, tout un mobilier d'humbles gens allaient mettre des nôtes gaies et le mouvement de la vie dans une petite maison que la guerre, en la dépeuplant, avait rendue infiniment trop grande. Un bouvier, simplement mais proprement vêtu, menait le convoi, que les époux suivaient en chantant. Reverrai-je ce spectacle à peine connu des génération nouvelles et entendrai-je encore les couplets que les échos de nos campagnes, si babillards autrefois, ne répètent plus? Ce n'est pas probable. Voilà pourquoi j'estime et j'aime à dire qu'en reconstituant, au prix d'efforts et de recherches sans nombre, dans le détail de ses rites, tour à tour bouffons et sérieux, le cycle, des noces gasconnes, M. Bladé, du même coup, a servi l'histoire des mœurs, l'érudition et la poésie.

M. Bladé est très mêlé au mouvement littéraire du Midi. L'histoire sous tous ses aspects, la philologie, l'ethnologie occupent son activité, qui est réglée et tenace. On le connait moins comme écrivain, et c'est à ce titre surtout qu'il vaut la peine d'être étudié. Il a donné à la *Revue d'Aquitaine* des pages qui, après vingt ans, ont gardé eur air de jeunesse, ce charme des fruits nés en leur saison, de sujets forts, plantés en bonne terre. On lui savait gré d'être vif et hardi, d'ouvrir sa veine franchement, en un mot, d'être personnel. Certe, il a fait depuis bien des progrès; mais n'a-t-il pas, en gagnant d'un côté, un peu perdu de l'autre? Dans la préface qu'il a mise en tête de son livre, et qui est un morceau de haut goût, on distingue trop çà et là l'envers des qualités acquises dont il couvre ses dons naturels. Il y a là deux allégories qui seraient belles si elles n'étaient froides, deux statues qui ne vivent pas, malgré l'illusion de l'auteur, et qui n'ont jamais vécu. L'art du ciseleur est trop visible et l'on pourrait compter les grains du marbre, très pur d'ailleurs, qui a revêtu leur forme. L'auteur n'a pas à emprunter. Qu'il prête plutôt, ou mieux, qu'il donne; voilà ce qu'on attend de lui.

AD. MAGEN.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE DES IDIOMES ROMANS DU MIDI DE LA FRANCE,[1]

PAR M. GABRIEL AZAÏS,

Secrétaire général de la Société archéologique de Béziers.

Nous saluâmes, il y aura bientôt trois ans, de nos ferventes sympathies le *Dictionnaire-provençal-francais* dont le grand poète Mistral commençait la publication. Cet ouvrage, auquel son auteur s'était voué dès l'âge d'homme, continue à être servi avec une régularité méritoire. La 25e livraison vient de paraître ; elle se clot au mot *Escoupà* et porte le chiffre 1000. Mille pages in-4°, imprimées en petit texte, cela suffit, et au-delà, à qui parcourt en butinant, pour se faire une juste idée de l'immensité des recherches et de la richesse du fonds. Mistral n'a pas exagéré en donnant à son Dictionnaire un sous-titre qui implique, sous une forme naïve, le sentiment d'un orgueil légitime : c'est bien *le Trésor du félibrige*. Trésor un peu encombrant peut-être et qu'on ne porterait pas avec soi comme celui de Bias. Il ne contient pas seulement la collection des mots usités dans le midi de la France, mais celle des proverbes, dictons, locutions et formules populaires, la nomenclature géographique des villes, villages, rivières et montagnes, les sobriquets particuliers aux habitants de chaque localité, les noms propres historiques et les noms de famille, des explications sur les coutumes, usages, mœurs, traditions et croyances, enfin des notices succintes sur les hommes, les livres, les faits qui ont laissé leur trace dans l'histoire. Le Dictionnaire de Littré, qu'il rappelle par les dimensions, est infiniment

[1] 3 vol. in-8°. Paris, Maisonneuve et Cie.

Digitized by Google

moins complet, puisqu'il n'inscrit que les vocables. Seul celui de Larousse, qui se qualifie avec raison d'*encyclopédique*, l'est infiniment davantage.

Plus modeste, mais non moins utile est le *Dictionnaire des Idiomes romans* que M. Azaïs vient de terminer. Il se compose de trois volumes, trois volumes in-8° de 600 pages extrêmement pleines. On n'y trouve, à quelques exceptions près, que les mots de la langue usuelle, mais en nombre considérable, — j'allais dire en totalité, ce qui n'est point possible. Bien peu manquent, apparamment, de ceux qui ont cours normal dans la région, assez étendue pourtant, qu'embrasse l'ouvrage. Le haut et le bas Languedoc, la Provence, la Gascogne, le Béarn, le Quercy, le Rouergue, le haut et le bas Limouzin y sont largement représentés. J'en dis autant de l'Agenais, bien que le titre, par un oubli regrettable dont le souvenir de Jasmin eût dû le garder, n'en fasse aucune mention,

Un des mérites de ce lexique, c'est la clarté, la suffisance, la sobriété des définitions. Rien n'y manque de ce qu'il faut dire, mais rien n'y est de trop. J'ouvre le premier volume, en ce moment sous mes yeux et prends un mot au hasard : c'est *Becado* (en français *Becquée*). D'après tous les lexicographes, même d'après Littré, si soigneux et si exact, ce mot exprime simplement « ce que contient de nourriture, pour ses petits, le bec d'un oiseau. » C'est cela, en effet, mais c'est aussi autre chose, si l'on s'en rapporte à M. Azaïs, qui est un habile chasseur et un ornithologiste exercé. La becquée, pour lui, c'est « la quantité de nourriture qu'un oiseau prend avec son bec, soit pour se nourrir, soit pour nourrir ses petits ». Voilà un mot bien défini, c'est-à-dire bien éclairé sur son entière surface et ses contours extérieurs. Certes, ce n'est là qu'un détail, mais il témoigne des efforts que fait l'auteur pour atteindre la vérité absolue. Le prendre en faute sur ce point serait un effet de hasard ou la marque d'un flair bien sûr ; car il traduit le sens des mots, autant que j'ai pu en juger, avec une remarquable et constante précisio.

L'*indigénat* de chaque mot — qu'on pardonne cette expression qui correspond à l'*habitat* des zoologistes et des botanistes, et par laquelle j'entends proprement sa filiation dialectale — est régulièrement indiqué à la suite du mot lui-même. Dans les cas où le mot dérive de la langue des troubadours, l'auteur note toujours sa forme primitive, ce qui n'est pas sans intérêt pour les personnes qu'attirent les

Digitized by Google

maîtres du gai savoir et qui voudraient en lire les œuvres avec fruit. Les synonymes qu'ont les mots dans les dialectes du Midi, leurs similaires catalans, espagnols, portugais ou italiens, enfin leur étymologie, toutes les fois qu'elle se peut déduire sans appareil ni discussion, constituent l'ordinaire complément de chaque article. De temps en temps des citations empruntées aux meilleures sources, dégagent le sens des mots, le font saillir et jaillir. M. Azaïs n'abuse pas de cette facile ressource, mais c'est profit pour le lecteur, qui, s'il a peu, n'a que de l'exquis, Au lieu d'une cresthomathie substantielle et dogmatique, c'est une anthologie délicate qu'on lui sert. Les plus fins trouveurs y figurent. Pour n'en citer que quelques-uns, — des modernes et des nouveaux, — disons que Favre, Saboly, Crousilhat, Gras, Roumieux, Aubanel, Roumanille et Mistral ont fourni les fleurs du bouquet.

A propos de fleurs poétiques, il convient de dire que les autres, celles qui viennent dans nos champs, sur nos coteaux, aux bords de nos rivières, ont leurs noms dans ce dictionnaire, nom vulgaire d'abord, puis nom scientifique. Il en est de même pour les animaux, mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et insectes. Les noms de métiers ont aussi trouvé leur place ; ils sont même et fort à propos l'objet de définitions plus amples, de véritables descriptions d'une merveilleuse clarté. On n'a pas fait et on ne fera pas mieux.

M. Azaïs, par exception, ainsi que nous le disions plus haut, a cru devoir ouvrir son Dictionnaire à des vocables commémoratifs d'usages anciens et à des mots particuliers à la riche et belle région sur laquelle, du haut de sa montagne, Béziers règne, en quelque sorte, et rayonne. Citons, pour exemple, *Compes* (en français *Compois*), non inscrit dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais que Littré n'a en garde d'oublier. Bien des personnes ignorent que ce mot désignait un registre public où étaient marqués en détail la contenance et la valeur des biens-fonds.

Citons encore *camelado* et *cavaliers*. Dans l'idiome Biterrois, *camelado* veut dire sottise, bêtise, niaiserie. Voici comment ce sens s'est formé. En souvenir de saint Aphrodise, premier évêque de Béziers, qui arriva, dit-on, monté sur un chameau, on célèbre annuellement dans cette ville, le jour de l'Ascension, une fête populaire où l'on accourt de fort loin. Un chameau de bois y figure, couvert d'une toile peinte sur laquelle sont inscrits ces mots : *Sem fosso camels*, qui signifient : nous sommes beaucoup de bêtes.

Digitized by Google

Qui lit ces mots se classe, par le fait, dans cette catégorie. On comprend que *camelado*, qui d'abord signifiait charge de chameau, et qui, au sens propre, le signifie encore, ait fini par équivaloir à : grosse sottise ou grosse bêtise.

Les *cavaliers* sont des saints du calendrier dont la fête s'accompagne trop souvent de gelées blanches, qui brûlent les bourgeons, ou d'orages à grêle, qui les brisent. On les appelle aussi *saints grêleurs*. A Béziers, c'est Saint-Georges (23 avril); Saint-Marc (25); Saint-Aphrodise (28), et Sainte-Croix (3 mai). Si l'agriculteur les redoute, le chasseur de cailles les honore, leur fête marquant l'époque de l'arrivée ordinaire de ces délicats oiseaux sur les côtes de Provence.

Je ne saurais mieux témoigner de l'intérêt avec lequel j'ai parcouru ce dictionnaire qu'en présentant le relevé des mots d'origine agenaise, qui me paraissent réclamer des rectifications de sens ou des compléments de glose.

Au mot *Bito*, un renvoi même à *visto* et celui-ci reçoit le sens de vue. *Bito*, c'est vie et *Bisto*, vue.

Canso ne signifie pas vigne, tout simplement, mais vigne plantée en rangs assez espacés pour être travaillés à la charrue.

Escaleto a une autre signification que petite échelle ; c'est aussi le dos courbé, d'une personne, d'un enfant, sur lequel monte un camarade pour atteindre un objet qu'il sent hors de sa portée, un raisin sur une treille ou un oiseau dans son nid.

Gourbaou n'a dans le dictionnaire que le sens de *goinfre*. C'est, chez nous, une bouche d'aqueduc, sens propre et primitif d'où l'autre est sorti figurément.

Graouto, c'est gravois, pierraille selon M. Azaïs. C'est aussi la boue durcie par la gelée qui hérisse les chemins rustiques, et si souvent les rend impraticables.

Liet et *Leit* sont donnés avec l'acception de lit. *Lei* ou *Leit*, en Agenais, c'est le lait. Quant au lit, il se dit *Llei*, avec une forte mouillure.

Au mot *Maien*, on n'indique d'autre sens que celui d'objet qui arrive ou appartient au mois de mai. Dans notre Agenais, où le sens primitif du mot s'est rétréci, *Magen* veut dire pampre et *Magença*, épamprer.

Digitized by Google

Pan d'aucel dans le Languedoc est la Fumeterre officinale. Ici c'est le Sorbier des oiseleurs *(Pyrus aucuparia)*.

Pascado, n'est pas seulement l'omelette qu'on mange à la Pâque, mais celle qu'on mange toute l'année, — contrairement à l'étymologie, suivie dans un cas, faussée dans l'autre.

Patillous. Rude, pénible, qui fait souffrir, écrit M. Azaïs, du latin *Pati*, probablement. A Agen c'est : délicat, minutieux, difficile à faire.

Au mot *Petassa*, M. Azaïs, qui cite ce proverbe,

Qui petasso, soun temps passo

eût pu citer cette devinette, populaire dans nos campagnes, et dont le mot est : ciel nuageux.

Petassat et repetassat
Que jamai l'agulho y a passat.

La *Tourtieiro* n'est pas seulement le vase de cuivre ou de fer battu dans lequel on fait cuire des tourtes, mais aussi la tourte elle-même, type, dans l'Agenais, des mets du carnaval.

Quaucomet, à Agen, n'est pas une petite chose, mais simplement une chose. Ici encore, il y a eu, comme à propos de *Pascado*, affaiblissement du sens primitif. Si *Quicon* ou *Quicom* est quelque chose, *Quicomet* ou *Quaucomet* devrait en être, au fond, comme il l'est dans la forme, un simple diminutif.

Ces réserves faites, et l'on voit qu'elles portent sur un bien petit nombre de mots, je ne puis m'empêcher de dire que le *Dictionnaire des idiomes romans* est une œuvre de science autant que de conscience. Il couronne d'une manière très digne la vie laborieuse du savant à qui nous devons une excellente et complète édition du *Breviari d'amor*, de l'écrivain dont un confrère, félibre très autorisé, a dit avec grâce et justesse qu'« il poétise en fils de maître, allègrement et finement. »

AD. MAGEN.

Digitized by Google

PUBLICATION

DU MANUSCRIT HISTORIQUE DE GUILLAUME LACOSTE, ANCIEN PROVISEUR DU COLLÈGE ROYAL DE CAHORS.[1]

Nous empruntons au *Réformateur du Lot* un article de haut intétérêt pour ceux des lecteurs de la Revue qui ont le goût des études historiques. L'auteur de l'article est M. Malinowski, ancien professeur du lycée de Cahors, l'un des fondateurs et actuellement l'un des directeurs de la Société des Etudes du Lot, très versé dans la connaissance des hommes et des choses de ce pays de Quercy, dont Marot, qui en était, à dit en ces vers charmants :

... Vers midy les haults Dieux m'ont faict naistre
Où le soleil non trop excessif est;
Parquoy la terre avec honneur s'y vest
De mille fruicts, de mainte fleur et plante :
Bacchus aussi la bonne vigne y plante,
Par art subtil, sur montaignes pierreuses,
Rendant liqueurs fortes et savoureuses :
Mainte fontaine y murmure et undoye,
Et en tout temps le laurier y verdoye
Près de la vigne, ainsi comme dessus
Le double mont des muses, Parnassus :
. . . . . .
. . . . . Au lieu que je déclaire,
Le fleuve Lot coule son eau peu claire,
Qui maints rochers traverse et environne,
Pour s'aller joindre au droict fil de Garonne.

Le Quercy touche à l'Agenais où il pénètre comme un coin, en lui imprimant son cachet physionomique. Leur histoire est connexe et

[1] La souscription sera enclose prochainement chez l'éditeur J. Girma, libraire à Cahors; il ne reste plus que quelques exemplaires de l'édition de souscription au prix de 18 fr. payables 6 fr. par an les 1er juillet des années 1882, 1883 et 1884; les autres exemplaires de la même édition seront portés à 25 fr.

Digitized by Google

presque parallèle. Ils ont été, pendant des séries d'années, au XIIIe siècle notamment, régis par des sénéchaux communs. Ensemble, et non sans protester, ils furent livrés à l'anglais par le traité de Brétigny; ensemble, à quelques années près, ils firent retour à la couronne de France. Ce sont là autant de raisons pour nous d'encourager l'entreprise que vient de former M. Girma, avec l'aide de deux membres distingués de la Société des Etudes. Toutes les mesures sont prises pour que l'impression, qui sera active, soit régulière. Pour ce qui est de l'exécution matérielle, nous avons la preuve qu'elle répondra à l'importance de l'ouvrage et au zèle éclairé des éditeurs.

AD. M.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT (*Séance du 6 février 1882*).

Si la bibliothèque publique de la ville de Cahors ne contient pas de ces beaux manuscrits du moyen-âge, chefs-d'œuvre de calligraphie qui excitent l'admiration des connaisseurs et des amateurs, elle possède en revanche une précieuse collection de tableaux historiques concernant le passé de la province du Quercy. Cette série commence vers la fin du XVIe siècle par le volumineux manuscrit d'un certain Guyon de Malleville, seigneur de Cazals, gentilhomme attaché à la cour d'Antoine de Sulpice, évêque de Cahors. Le même travail a été repris au XVIIe siècle par le savant abbé Antoine-Raymond de Fouillac et au XVIIIe par un autre ecclésiastique, très instruit aussi, l'abbé Jean-François Salvat, chanoine prébendier de l'église cathédrale de Cahors, mort au commencement du XIXe siècle. Bientôt après sa mort, l'histoire du Quercy fut entreprise de nouveau par un autre savant, Guillaume Lacoste, natif de Gramat, qui, par son travail et ses capacités devint, sous le premier empire, d'abord maître de pension à Cahors, plus tard professeur au lycée impérial de cette ville, ensuite censeur et enfin proviseur du collège royal de Cahors,

Ce dernier, malgré ses nombreux travaux professionnels, a eu la patience de retracer le passé historique de notre province depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'année 1723. Ce travail vraiment gigantesque se compose de six gros volumes manuscrits, contenant à peu près tout ce qu'il est possible de dire sur les faits et gestes concernant le Quercy. Il ne faut pas s'étonner, d'ailleurs, que Guillaume Lacoste ait pu rédiger un travail bien plus détaillé et plus complet

Digitized by Google

que ceux des historiographes qui l'ont précédé; car, non-seulement il a eu à sa disposition tous les manuscrits dont nous venons de parler, mais encore il a été fortement soutenu, de son temps, par un savant préfet, M. de Chamisso et par son ami intime M. Champollion Figeac, qui même fit faire exprès pour lui la copie exacte du manuscrit de Guyon de Malleville, dont l'original se trouve à la bibliothèque publique de la ville de Grenoble.

Avec tous ces matériaux, son amour ardent pour tout ce qui était quercynois et sa persévérance opiniatre, notre savant proviseur confectionna à la longue un ouvrage vraiment remarquable. Tout en réunissant les matériaux et en les coordonnant autant que possible, il se promettait probablement de mettre la dernière main à à son œuvre pendant sa retraite. Hélas ! ici comme dans bien des cas, on voit la vérité du proverbe : *l'homme propose et Dieu dispose.*

Guillaume Lacoste ayant quitté le service universitaire en 1831, fut obligé d'abandonner son travail de prédilection, non pas que la mort soit venue l'enlever (il ne s'est éteint que le 1er juin 1844),[1] mais à cause d'un trouble qui survint dans son état mental, et qui ne lui permit plus de continuer ses études et ses recherches. Heureusement ces travaux ont échappé à l'oubli et à la destruction.

Après la mort de notre compatriote, la bibliothèque publique de la ville de Cahors acheta à la famille du défunt, non seulement le manuscrit propre de Lacoste, mais encore la chronique de Maleville, les papiers de Fouillac, le travail de l'abbé Salvat, sans compter d'autres documents moins importants, mais concernant également l'histoire du Quercy. A partir de ce moment plusieurs personnes compétentes ont pris connaissance du précieux travail de Lacoste. On sentait en général la nécessité de livrer à l'impression cet ouvrage aussi instructif que curieux ; et la Société des Études du Lot, depuis sa fondation, en 1872, s'est occupée à plusieurs reprises de ce projet; mais de graves difficultés se présentaient et les opinions

---

[1] D'après l'acte de décès, qui se trouve à la mairie de la commune de Larroque-des-Arcs, Guillaume Lacoste, âgé de 79 ans, mourut à Sainte-Marguerite, hameau de cette commune. La copie de cet acte nous a été envoyée par M. Caminade, instituer public à Larroque-des-Arcs et membre de la Société des Etudes du Lot.

Digitized by Google

étaient partagées. Les documents dont nous avons parlé n'étaient pas encore assez bien connus. Fallait-il commencer par le plus ancien, c'est-à-dire par la chronique de Maleville, et faire suivre ensuite les autres travaux dans l'ordre chronologique? Cela aurait été une entreprise gigantesque, qui n'aurait pu être terminée que dans un laps de temps fort considérable.

En outre, il n'aurait pas été prudent de commencer l'impression de la chronique de Maleville, sans avoir à sa disposition l'original qui est encore à Grenoble. Le travail de l'abbé de Fouillac est incomplet, il y a des lacunes dans les parties les plus importantes, historiquement parlant. L'ouvrage de l'ouvrage de l'abbé Salvat manque de commencement et présente une foule de notes très difficiles à classer et à intercaller dans le texte. En considérant cela, on voit que ce qu'il y a de plus convenable et de plus pratique dans l'état actuel des choses, c'est de livrer à l'impression le manuscrit de Lacoste, d'autant plus que deux hommes de bonne volonté et d'une compétence incontestée, se présentent pour diriger ce travail. Ils ont tous les deux déjà donné des preuves nombreuses de leur talent et de leur assiduité pour les travaux de ce genre, et il suffit de citer les noms de M. Louis Combarieu, archiviste du département, et de M. François Cangardel, bibliothécaire adjoint de la ville de Cahors, pour convaincre nos collègues de la Société des Etudes et toutes les personnes éclairées du pays que la publication de l'ouvrage de Guillaume Lacoste ne peut que réussir pleinement sous leur direction, pour l'honneur du pays et au grand profit de la jeunesse quercynoise. Aussi engageons-nous fortement tous les hommes aimant l'histoire, des départements du Lot et de Tarn-et-Garonne, à soutenir par leur souscription et leur propagande la publication de cet ouvrage qui contient à peu près tout ce qui concerne les hommes et les choses de l'ancien et glorieux Quercy.

J. M.

Cahors, le 6 février 1882.

Le Directeur-Gérant,
AD. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE NOUBEL — Ve LAMY, SUCCESSEUR

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR LE MOBILIER DU CHATEAU D'AIGUILLON, CONFISQUÉ EN 1792.

I

Objets d'art. Tableaux attribués au Musée d'Agen et conservés actuellement à la Préfeciure de Lot-et-Garonne.

Les biens du duc d'Aiguillon,[1] émigré, furent confisqués en l'année 1792.

Le 18 septembre, la Commission du département de Lot-et-Garonne fit apposer les scellés sur toutes les portes du château d'Aiguillon.

Un décret avait été rendu par l'Assemblée nationale, à la date du 14 novembre 1789, pour assurer la conservation des livres et des objets précieux provenant des établissements supprimés. Le Conseil de Lot-et-Garonne s'inspira de ces recommandations et, huit mois après l'apposition des scellés, prit des mesures conservatoires pour empêcher le pillage du mobilier d'Aiguillon, pour régulariser la vente et pour faire exécuter le triage des livres, des archives et des objets d'art à conserver. Les deux pièces suivantes en font foi.

« Le 28 mai 1793, l'an 2me de la République, à dix heures du matin, le Conseil du département de Lot-et-Garonne, réuni dans le lieu ordinaire de ses séances publiques, présents les citoyens Lagravère, vice-président, Lacoste, Lamarque, Lapeyssonnié, etc....

---

[1] Armand-Désiré, député de l'Agenais aux Etats-généraux de 1789, mort en 1800, à Hambourg. Voir sur les ducs et le château d'Aiguillon deux articles de la *Revue de l'Agenais : Bibliographie régionale*, par M. Philippe Lauzun, tome VI, 1879, p. 469 ; — *Notes pour l'histoire des familles et des mœurs dans le Duché-Pairie d'Aiguillon*, par M. V. Termes-Dubroca, tome VIII, 1881, p. 22.

Digitized by Google

« Le Conseil voulant prévenir les dilapidations qui pourraient se commettre dans la vente des meubles de Vignerot, émigré, qui sont à Aiguillon, et de concert avec l'administration de Tonneins, a nommé Lespinasse père, négociant de cette ville, à l'effet de se transporter demain, 29 du courant, à Aiguillon et dans la maison dudit Vignerot, pour y apprécier tous les meubles et effets qui lui seront présentés par Nugues aîné, administrateur du district de Tonneins ; il sera en outre chargé d'adhérer à tout ce qui pourra lui être prescrit par le citoyen Nugues, commissaire dudit district, et le citoyen Saint-Amans, commissaire particulier du département.»

« Le 5 juin 1793, l'an 2me de la République française..., le Conseil du département a nommé le citoyen Durand commissaire pour aller à Aiguillon y faire procéder à la vente des effets du ci-devant château de Vignerot, émigré, et lui a donné l'autorisation suivante :

« Nous, administrateurs du département de Lot-et Garonne, commettons et déléguons le citoyen Durand, membre du Directoire, pour se transporter à Aiguillon, demain, le 6 du courant, afin de faire procéder à la vente des meubles et effets qui ont été inventoriés dans le ci-devant château dudit Aiguillon, appartenant à Vignerot, émigré, autorisons en conséquence ledit citoyen Durand de faire procéder à ladite vente au plus offrant et dernier enchérisseur, conformément au mode usité pour la vente des meubles et effets nationaux, l'autorisons enfin à réserver pour l'Administration, sur lesdits meubles et effets, tous les tableaux et autres objets désignés dans le procès-verbal ou état dressé le 30 mai par les citoyens Saint-Amans et Noubel, commissaires nommés par l'arrêté du Conseil du département du 28 du même mois de mai, ensemble deux lustres, savoir celui qui est dans le salon de compagnie et un autre à choisir dans les autres salles, les poêles qui sont dans le ci-devant château et finalement les cartons et papiers qui devront être gardés au prix de l'estimation. »

Ainsi, un état des tableaux et objets réservés fut dressé le 30 mai 1793 par les citoyens Saint-Amans et Noubel. Ce document, qui serait pour nous d'un immense intérêt, n'existe plus.

Après ce triage préalable, la vente du mobilier du château d'Aiguillon s'effectua sur place. Elle ne fournit pas moins de 52 vacations, du 6 juin au 4 septembre 1793.

Digitized by Google

Le total réalisé, 98,686 livres 17 sous, représenterait de nos jours, eu égard à la valeur relative de l'argent, une somme triple. Si l'on tient compte de la valeur artistique d'un grand nombre d'objets réservés ou vendus, meubles, tableaux, bibliothèque, on estimerait peut-être à plus d'un million la valeur actuelle du mobilier de ce château.

Le catalogue des objets mis aux enchères remplit à lui seul 300 pages.[1] Il serait utile de le publier en entier s'il contenait des descriptions plus complètes de ce mobilier. On n'y trouve malheureusement que des indications sommaires : rien sur la forme, les dimensions, le style, l'ornementation, la provenance des meubles en marqueterie, des services en faïence et en porcelaine, des chandeliers et des candelabres en bronze et en argent, des lustres en cristal, des tentures, des canapés et des fauteuils en tapisserie, tous objets de luxe dont cette longue liste atteste la profusion.

En étudiant les prix de vente, on est frappé de ce fait que les objets d'art proprement dits, tableaux, tapisseries, sont adjugés à vil prix ; ceux d'un luxe plus grossier, tels que les glaces, se vendent relativement cher. J'ai relevé des prix de 22 glaces vendues successivement de 165 à 570 livres. Le total de mon addition, 8,136 livres, forme un prix moyen de 365 livres.

Les faïences et les porcelaines, qui sans doute éblouiraient les yeux et videraient les bourses de nos collectionneurs modernes, ne trouvent pas d'acquéreurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux des produits d'une fabrication vulgaire.

Les pendules ne sont pas nombreuses. Voici deux mentions : une pendule portative, montée sur un rhinocéros, 310 livres ; une pendule à l'antique, 210 livres.

Un surtout de table en argent fut adjugé pour 260 livres, c'est-à-dire, je suppose, presque au poids du métal.

Quatre cabriolets garnis en damas se vendirent seulement 105 livres, le prix d'une charrette à bœufs. Ils pouvaient être d'un luxe déplacé ou compromettant.

---

[1] *Archives départementales*. Série Q.

Digitized by Google

Les lits furent mis aux enchères garnis, avec leurs rideaux et généralement deux à cinq fauteuils d'étoffe assortie.

Quelques détails sur les couleurs et les tissus des garnitures nous font connaître les modes de la fin du siècle dernier. Voici des notes relevées dans le procès-verbal sur la façon et les prix de vente des lits.

Lit à la polonaise, 1,300 livres.
Lit complet en tapisserie, 800 l.
Id. garni en satin bleu et blanc, 1000 l.
Id. garni en satinade aux trois couleurs, 1.200 l.
Id. en indienne, 260 l.
Id. en trois couleurs, 465 l.
Id. en damas, coton et soie cramoisi et blanc, 460 l.
Id. id. 610 l.
Id. en satinade cramoisi blanc, 450 l.
Id. en damas, 505 l.
Id. en camelot cramoisi blanc, 500 l.
Id. en camelot rayé vert et blanc, 450 l.
Id. en camelot rayé cramoisi et jaune, 435 l.
Id. en noir de trois couleurs, avec rideaux en taffetas vert et blanc, 600 l.
Id. en satinade, en trois couleurs, 950 l.
Id. en baldaquin, garni en camelot rayé bleu et blanc, 720 l.
Id. à tombeau, garni en satinade bleu et blanc, 1,175 l.
Id. en toile blanche brodée et rideaux de même, 210 l.

Les articles relatifs aux tapisseries sont d'une brièveté désespérante. Les voici tels quels :

Tapisserie en toile, 125 l.
Cinq pièces de tapisserie en laine. 130 l.
Six id. au salon de compagnie, 325 l.
Six id. de laine, en grandes figures, 185 l.

Digitized by Google

Deux id. de Bruxelles, estimées 50 l., sans enchérisseur.

Autres id. représentant l'histoire de Maurice, estimées 150 l., sans enchérisseur.

Deux autres id. 77 l.

Six pièces de mauvaise tapisserie 50 l. 15 s.

Une mauvaise tenture de tapisserie, chambre du vieux château, 110 l.

Les tableaux furent vendus entre deux vacations, dont l'une fut consacrée à la cave [1] et l'autre aux défroques du théâtre.

En voici la liste :

1. Dix-sept tableaux de la famille de Vignerot, compris une gravure ovale et deux autres ovales, 400 l.
2. Un tableau représentant la vue de Rennes, 4 l.
3. Le portrait d'une femme, 10 l.
4. Deux portraits représentant un homme et une femme, 10 l, 5 s.
5. Trois portraits enfants, 4 l.
6. 7. 8. Trois portraits de femmes, très vieux, 10 l. 5 s.
9. Le portrait d'une femme et deux enfants, 8 l. 10 s.
10. Deux portraits ovales représentant deux jeunes personnes, 3 l. 10 s.
11. Deux autres portraits ovales, représentant deux hommes, 3 l. 5 s.
12. Un portrait de femme, 6 l.
13. Deux tableaux représentant deux pots de fleurs, 7 l. 15 s.
14. Deux tableaux en paysage, 5 l. 5 s.
15. Une table représentant l'enlèvement d'Erope (pour Europe), 10 l. 5 s.
16. Deux portraits ovales représentant deux hommes, 8 l.
17. Un paysage avec des enfants, 7 l. 15 s.

---

[1] Dans un second article je parlerai de cette vente qui fournit un curieux état du classement et du prix des crûs à la fin du siècle dernier.

Digitized by Google

18. Un tableau représentant un temple, 5 l. 10 s.

19. Un tableau représentant une abbaye, 8 l. 5 s.

20. Un tableau représentant la place de Rennes et une Thérèse, le tout cadre doré, 18 l. 15 s.

21. Neuf tableaux sous verre, peints en camaïeu, représentant divers sujets, 60 l.

22. Un castre (*sic*) encadré sous glace représentant l'état militaire, 22 l.

23. Dix-neuf tableaux en gravure et autres sous petits cadres, 25 l. 5 s.

24. Un portrait de femme, 5 l. 5 s.

25. Une table représentant un plan d'attaque de la ville de Maduré, 3 l. 5 s.

26. Un buste de femme en pierre de Coudet, 6 l.

27. Deux vaches chinoises et autre petit objet, 10 l.

Le total de ces œuvres, abandonnées comme des non-valeurs artistiques par les commissaires, est de 35 portraits, 7 paysages ou vues de villes et de châteaux, 2 tableaux de fleurs, 9 peintures en camaïeu, 19 gravures, 2 mosaïques ou pièces de marqueterie (?), un buste.

A peine les tableaux réservés au musée d'Agen étaient-ils remis au chef-lieu, qu'un nouveau triage vint en réduire le nombre. A ce sujet, je laisse la parole au chroniqueur Proché.

Dans une fête célébrée à Agen le 22 septembre 1793 « on livra aux flammes tous les tableaux qu'on avait retirés des églises, ceux qui représentaient des rois ou des princes, ou qui retraçaient quelques vestiges de la féodalité, en un mot tous ceux qu'on avait trouvés dans les maisons des particuliers et *au château d'Aiguillon*. Tous ces tableaux, dont quelques-uns étaient des chefs-d'œuvre, avaient été portés sur un tombereau qui suivait le cortège. On y remarquait le portrait du roi Louis XV, représenté en grand, le sceptre à la main, placé sur le devant du tombereau. »

Il semble, d'après ce récit, que tous les tableaux provenant du château d'Aiguillon aient été sacrifiés dans cet auto-da-fé. Un défaut de rédaction a fait dire à Proché plus qu'il ne l'a voulu. La liste des tableaux condamnés au feu se limite à ceux qui représentaient « des

Digitized by Google

« rois ou des princes ou qui retraçaient quelques vestiges de la « féodalité. »

Quel en était le nombre et la valeur? Nous l'ignorons, le premier inventaire rédigé par les commissaires étant perdu. Placé à distance de ces évènements, qu'il nous soit permis toutefois de regretter que tant de richesses artistiques aient été dispersées ou anéanties.[1] Les nouvelles générations, instruites par tant d'expériences et sans doute plus sages, savent que ni le feu ni le marteau ne sauraient supprimer l'histoire. Le temps est venu où l'on a pu faire des musées un domaine indépendant : toute œuvre d'art est respectée; les images des souverains déchus peuvent se coudoyer en paix dans nos galeries de tableaux; loin d'effrayer personne, elles restent sous nos yeux comme une vivante leçon de la fragilité de tout ce que l'on a pu croire inébranlable.

Les épaves de la galerie de peinture du château d'Aiguillon semblent avoir été conservées un peu pêle-mêle dans l'année qui suivit la confiscation. On y avait joint des gravures et des moulages, envoyés de Paris. Au commencement de l'année 1795, le Directoire du Lot-et-Garonne songea à l'appropriation du local du musée. Il tenait alors ses séances dans l'ancien couvent des Carmélites, sur l'emplacement du lycée actuel. Il résolut d'installer la bibliothèque et le musée dans ce même établissement, ainsi que le démontre le procès-verbal suivant :

« Le dix-sept Nivôse (6 janvier 1795), 3me année républicaine, le Directoire du département de Lot-et-Garonne, réuni au lieu ordinaire de ses séances, étant présents les citoyens Coutausse, président, Crébessac, Laliman, Dupin et Hébrard, administrateurs....

« Sur le rapport du Directeur des travaux publics, portant que des livres et tableaux précieux sont répandus dans l'enceinte du dépar-

---

[1] Ce fut sans doute à cette date du 22 septembre 1793, que l'on brûla les tableaux religieux et les portraits des souverains qui existaient à l'hôtel de ville. On en trouvera une liste dans un inventaire de l'année 1613 (publié *Revue de l'Agenais*, t. V, 1878, p. 190). On avait alors des portraits d'Henri IV et de Louis XIII.

Digitized by Google

tement et exposés çà et là, que l'administration fait venir de Paris des gravures et des figures en plâtre moulées sur les plus beaux modèles de l'antiquité pour servir à l'école du dessin ; qu'il convient de disposer un local pour placer avec ordre ces divers objets et pourvoir à leur conservation, il propose de réduire en une pièce les deux chambres à l'extrémité de la maison ayant jour sur le jardin et de la destiner à la bibliothèque et à l'exposition des tableaux et gravures de la troisième pièce à côté du bureau des contributions ; il propose d'y réunir toutes les figures en plâtre ; que, pour mettre ces pièces en état de recevoir de pareils établissements, il convient d'exhausser les croisées, en ôter les croix en pierre dont elles sont formées et qui interceptent une grande partie du jour, changer les vitraux en grands carreaux, griser les planchers et y établir des portes.

« Considérant l'indispensable nécessité de disposer un local commode pour y réunir et conserver les livres, tableaux, gravures et figures en plâtre qu'elle a rassemblés pour l'étude des arts,

« L'Administration du département de Lot-et-Garonne, cinq membres délibérant, approuve qu'il soit fait aux pièces dépendantes de la maison où elle tient ses séances, indiquées dans le rapport du directeur du bureau des travaux publics, avec économie et soin, l'exhaussement des croisées, distribution des portes, placement des rayons et autres réparations nécessaires pour le placement des livres, tableaux, gravures et figures en bosse qu'elle a en son pouvoir, charge le citoyen Tonellé, conducteur des travaux publics, de la conduite des dits travaux sous la direction des directeurs des bureaux des travaux et biens publics réunis. »

Dix jours avant de prendre cette décision, le 6 nivôse, le Directoire avait désigné des commissaires pour faire l'inventaire des tableaux du château d'Aiguillon déposés au Musée. Ce travail fut confié à Saint-Amans, qui avait déjà fait le triage antérieur à la vente, et à Lalyman auquel fut adjoint Mouillac l'aîné, professeur de dessin. L'inventaire fut terminé le 25 nivôse. Cette pièce, d'un intérêt exceptionnel, existe aux archives départementales. Sa rédaction est faite dans la forme imposée par le décret de la Convention nationale du 8 pluviôse an II, relatif à l'établissement des bibliothèques publiques dans les districts. Ainsi les commissaires se servirent des signes con-

Digitized by Google

ventionnels + + + . . + + + pour indiquer la valeur des objets,[1] à savoir : (je cite les instructions.)

« + Cette croix simple annonce que l'objet est remarquable par ses caractères, ou par sa belle conservation, et qu'il peut servir à l'enseignement.

« + + Cette croix double désigne les objets rares, précieux et par conséquent très remarquables.

« + + + Les objets les plus rares et les plus précieux pourraient être marqués d'une croix triple. »

Comme un bon nombre des tableaux qui figurent dans cet état existent encore à la Préfecture, j'ai cru devoir ajouter à chaque article des notes[2] sur les attributions de ces tableaux au double point de vue de l'école de peinture à laquelle ils se rattachent et des souvenirs qu'ils rappellent ou des personnages qu'ils représentent. Rien n'a encore été publié à ce sujet. A défaut de descriptions complètes et d'appréciations artistiques absolues, ces quelques renseignements ont leur prix et je me permets de les recommander, car un petit nombre seulement me sont personnelles. J'ai pris ces notes en simple greffier, il y a trois ans, dans une circonstance où MM. Boudet, secrétaire général de la Préfecture, George de Monbrison, Adolphe Magen et Payen, architecte départemental, entreprirent l'étude des tableaux qui décorent la Préfecture. Chaque toile fut alors mesurée, retournée dans tous les sens et l'on rechercha les signatures et les inscriptions, pas toujours exactes, dont il existe un petit nombre.

DISTRICT D'AGEN.

« Inventaire des tableaux déposés dans le Musœum du département

---

[1] Je dois à M. O. Fallières cette indication, ainsi que plusieurs autres, qui m'ont servi à retrouver ou à commenter des pièces insérées dans cette notice. M. Fallières est toujours disposé à mettre son érudition au service de ses amis. A l'expression de leurs remercîments ceux-ci ont malheureusement toujours à ajouter celle d'un regret. Tous lui disent et lui répètent qu'il devrait enfin se décider à faire participer directement le public au résultat de ses recherches et de ses découvertes dans le domaine de l'histoire.

[2] Elles se distinguent du texte par un caractère typographique différent.

Digitized by Google

de Lot-et-Garonne, dressé d'après l'instruction proposée par la Commission temporaire des Arts et adoptée par le Comité d'Instruction publique de la Convention nationale..

Collection A.

Nous, commissaires nommés par le district d'Agen, dans la séance du 6 nivôse, pour procéder à l'inventaire des tableaux déposés au département et provenant du ci-devant château d'Aiguillon, ayant appartenu à Vignerot, émigré, nous sommes transportés dans la salle du Musœum où nous avons dressé l'inventaire des dits tableaux ainsi qu'il suit :

I

Portrait au pastel de Jacques Le Causeur, à l'âge de 132 ans. Ovale de 21 pouces de haut. Sous glace, bien conservé. Ouvrage de Caffiéri. + +

Deficit.

II

Pastels. Deux tableaux faisant pendants. Marines, représentant des côtes de la Méditerranée. Groupes de pêcheurs.

2 pieds de largeur, 20 pouces de haut.

Sous glace, bien conservés, remarquables par la beauté des ciels. Fig. méd. Par J.-A. Volaire. +

Préfecture.

III

Pastels. Deux tableaux faisant pendants. Contes de La Fontaine : Les oies de Frère Philippe, et l'Ermite.

20 pouces, hauteur ; 10 pouces, largeur.

Sous glace, bien conservés. La nature un peu bleue. Par J. A. Volaire. +

L'Ermite existe à la *Préfecture*. — Ces pastels de Volaire sont probablement une reproduction des tableaux de Subleyras à l'huile (n° 511 et 513 du Musée français du Louvre) ce qui serait facile à vérifier pour l'Ermite, dont la description répond très bien à celle du tableau conservé à la Préfecture.

IV

A la goueche. Deux tableaux faisant pendants.

Vues du ci-devant château de Verray.

28 Pouces de largeur, 15 de hauteur.

Digitized by Google

Sous glace, bien conservés. Remarquables par la délicatesse des figures. Beaux massifs. Faire sec et un peu lêché (*sic*.) ++

Préfecture. — Ces deux gouaches, représentant le château de Véretz (Indre-et-Loire), somptueuse résidence des ducs d'Aiguillon, au XVIIIe siècle, ont quelque intérêt historique et archéologique, car le château de Véretz est détruit.

Mais, cet intérêt est dépassé par leur mérite artistique. Elles portent la signature de Van Blarenbergue, 1771. Les œuvres de ce peintre miniaturiste, même réduites aux dimensions d'une boîte ou d'une tabatière, se payent couramment de 20 à 30,000 fr. dans les ventes publiques. On ne connaît de lui aucune composition dont les dimensions atteignent celles des vues de Véretz. Ces grands paysages, traités avec une excessive finesse, sont animés par des groupes de personnages dont quelques-uns, aux derniers plans, doivent être étudiés à la loupe. L'ensemble et les plus simples détails des traits, des gestes, des costumes sont d'une vérité saisissante.

V

[Tableau] à l'huile, sur bois, représentant Saint-Jean-Baptiste, baptisant sur les bords du Jourdain.

15 pouces, hauteur ; 10 pouces, largeur.

Bien conservé. Remarquable par son beau coloris et par la composition et l'ordonnance des grouppes (*sic*). Ouvrage présumé de L'Albane. +++

Deficit.

VI

[Tableau] à l'huile, sur toile, représentant Saint-Jean-Baptiste dans le désert. Copie infidèle du beau tableau d'André del Sarto, dépendant de la collection de la galerie de Dusseldorf, décrit par Forster dans son *Voy. pitt. et ph.*, page 180 et suiv.

4 pieds, hauteur; 3 pieds, largeur.

Assez bien conservé. Un peu obscur. ++

Musée d'Agen. (N° 14.). — Ce tableau est mal apprécié, à tous les points de vue, par les commissaires. C'est une copie fort ancienne et assez exacte d'une composition non d'Andrea del Sarto mais de Raphaël. Il existe au moins trois exemplaires du Saint-Jean, sortis de l'atelier du maître. L'original paraît être la toile conservée aux *Offices*, à Florence.

La copie du musée d'Agen a beaucoup souffert; le fond a bruni et s'écaille. La restauration ne saurait en être confiée qu'à un peintre habile. Ce tableau

Digitized by Google

n'a malheureusement pas d'état civil, car les documents font défaut sur les origines de la galerie créée à grands frais par les ducs d'Aiguillon. Cette toile serait d'un prix inestimable s'il pouvait être démontré qu'elle rentre dans la catégorie des nombreuses répétitions faites sous les yeux de Raphaël.

VII

[Tableau] à l'huile. Portrait d'Hortense Mancini.

Ovale de 30 pouces de haut.

Très bien conservé. Grande manière; touche ferme et moelleuse; style harmonieux; cheveux bien bouclés. +++

Préfecture. — Portrait d'Olympe Mancini, femme du comte de Soissons. Ecole de Mignard. Hauteur 0m80; largeur, 0m62.

L'original ou une répétition de ce beau portrait existe, dit-on, au palais de l'Escurial.

VIII

[Tableau] à l'huile, sur toile, représentant une femme sous les attributs de Flore.

2 pieds de haut, sur 22 pouces de largeur.

Bien conservé. Faire gracieux. Coloris gris; dessin correct; chairs bien rendues; draperies dures. +

Préfecture. — Portrait de madame Dubarry, par François-Hubert Drouais.

Hauteur, 0m74; largeur, 0m60. Cadre ancien.

Ce portrait a son histoire. C'est vraisemblement celui dont il est fait mention dans le « Mémoire des ouvrages de peinture commandés par Mme la « comtesse du Barry à Drouais, peintre du roi, premier peintre de mon« sieur et à son épouse, 1774. Une copie du portrait de Mme la comtesse en « Flore, retouchée d'après nature, *pour M. le duc d'Aiguillon* 600 l. Pour la « bordure dudit tableau, argent déboursé, 120 l.[1] »

IX

Deux [médaillons] à l'huile, sur toile, forme ovale, de 15 pouces de haut représentant des têtes d'enfant.

---

[1] *La du Barry* par Edmond et Jules de Goncourt. Paris Charpentier, 1878, pages 364, 368.

Je dois cette précieuse indication à l'obligeance de M. Philippe Lauzun.

Digitized by Google

Bien conservés. Touche forte et harmonieuse. Dessin et coloris excellents. +++

Préfecture. — L'un de ces médaillons porte le nom de Nattier, sur cadre. Il semble plutôt que l'un de ces sujets doive être attribué à Fragonard et l'autre à Duplessis, Vallin ou Greuse.

X

Deux [panneaux] à l'huile, sur bois; pied carré, représentant des animaux morts.

Bien conservés ; fini très précieux, par Oudry.

Préfecture.

XI

A l'huile, sur un silex agatisé. Forme ovale de 10 pouces.

Repeint et gâté.

Deficit.

XII

[Tableau] à l'huile, sur toile, 8 pieds de largeur, 6 pieds de hauteur, représentant Léda.

Très mal retouché et entièrement gâté.

Deficit.

XIII

[Tableau] à l'huile, sur toile, 3 pieds de hauteur, 4 pieds de largeur, représentant une bacchanale.

Retouché, un peu gâté. De très beaux restes. Manière du Poussin. ++

Deficit.

XIV

[Tableau] à l'huile, sur toile, 3 pieds de hauteur, 4 pieds de largeur, représentant un triomphe de Vénus sur les eaux.

Bien conservé. De beaux détails. Quelques figures pleines d'expression. Manière du Poussin. ++

Préfecture. — Ce beau tableau du *Triomphe d'Amphitrite* peut être attribué à Coypel ou à Le Moine.

XV

[Tableau] à l'huile, sur toile. Forme ovale. 30 pouces de haut. Portrait de femme.

Digitized by Google

Draperies bien retouchées, manière large. Figure belle et bien composée. +

Préfecture. — Portrait d'Armande Félice de Mazarin, épouse de Louis de Mailly, marquis de Nesle, morte le 12 octobre 1719, par Nattier.

XVI

Cinq [tableaux] à l'huile, sur toile, 28 pouces hauteur, 2 pieds largeur.

Portraits de femmes.

Bien conservés, détails précieux. ++

Préfecture. — Ces descriptions vagues, ainsi que celle du n° XXIII, n'apprennent rien. Voici quelques détails sur les portraits de femmes, catalogués si dédaigneusement [1] en bloc dans le rapport des commissaires.

1. Marie Josephe de Saxe, en buste, vêtue d'une robe rouge. Ce portrait est attribué à Nattier.

Hauteur, 0m74; largeur, 0m60.

2. Mme de Pompadour, dessinant; par Nattier.

Hauteur, 0m72; largeur, 0m58. Cadre ancien.

3. Mme de Pompadour, lisant de la musique.

Hauteur, 0m73; largeur, 0m59.

4. Femme cueillant une fleur d'oranger. Ecole de Beaubrun ou de Mignard. (1690-1700 (?).)

Hauteur 0m94; largeur, 0m75.

5. Portrait de Marie-Louise-Thérèse de Saint-Nectaire, épouse de Louis de Crussols, marquis de Florensac (?)

Elle est représentée cueillant une fleur d'oranger.

Hauteur 1m15; largeur 0m89.

6 et 7. La comtesse de Provence par Drouais.

Marie Leczinska (?) représentée la tête surmontée d'un croissant. [2]

---

[1] Peut-être faut-il mettre sur le compte non de l'ignorance mais de l'habileté des commissaires ce dédain affecté pour cinq portraits d'une si grande valeur. En inscrivant des noms sur les cadres, ils auraient peut-être voué à la destruction ces images de reines de grandes dames et de favorites.

[2] Attribution douteuse. Il faudra comparer ce portrait avec le n° 577 du Musée français du Louvre.

Digitized by Google

XVII

Tête de femme, au pastel, sous glace. 18 pouces de haut sur 12 de large. Bien conservée. +

Préfecture. — Faut-il voir dans cette description un portrait de Mme de Pompadour, à mi-corps? Ce pastel, de Vidal, représente la favorite dans la plénitude de formes de sa seconde jeunesse.

L'original de ce portrait, à l'huile, appartient à M. le marquis de Laborde.

XVIII

Vue d'une paroisse flamande.

Hauteur, 18 pouces, largeur, 24 pouces.

Bien conservé, mauvais coloris.

Deficit.

XIX

Portrait de femme peint à l'huile et sur toile. Ovale, de 30 pouces de haut.

Bien conservé, dessiné sans goût.

Préfecture. — Dame de la cour de Lous XIV (1665 (?)) vêtue d'une robe bleue.

Hauteur, 0m80; largeur, 0m62.

XX

Deux paysages. Forme ovale, 18 pouces de largeur. Peints à l'huile et sur bois.

Assez bien conservés, médiocrement peints.

Deficit.

XXI

[Tableau] à l'huile, sur toile, représentant un guerrier (?) Hauteur 15 pouces, largeur 12.

Déchiqueté dans plusieurs endroits. Dessin correct, bon genre. +

Deficit.

XXII

Deux [tableaux] à l'huile, sur toile, 35 pouces de hauteur, 26 de largeur. Caricatures.

Bien conservés.

Deficiunt.

Digitized by Google

XXIII

[Tableau] à l'huile, sur toile, portrait de femme, 2 pieds largeur, 26 pouces de haut.

Bien conservé, remarquable par la beauté du coloris et la correction du dessin. ++

Préfecture. — Sans doute un des portraits décrits à la suite de l'article XVI.

XXIV

[Tableau] à l'huile, sur toile, représentant un portrait de femme appuyée sur une esclave (négresse).

4 pieds de haut, 3 pieds de largeur.

Retouché et gâté.

Préfecture. — Portrait de Louise de Crussols, école de Mignard.

XXV

[Tableau] à l'huile, sur toile, 5 pieds de haut, 8 pieds de largeur, représentant le *Passage de la Mer Rouge*, manière de Poussin.

Crevé dans quelques endroits, plusieurs parties repeintes. Les fragments originaux, remarquables par leur expression, leur coloris et la richesse de la composition. +++.

Deficit.

Les autres tableaux dépendants de la collection d'Aiguillon ont été brûlés par ordre des représentants du peuple ou sont dans un tel état de dégradation qu'ils ne peuvent servir ni à la connaissance de l'art, ni à l'instruction publique.

Fait à Agen le 25 nivôse, l'an III de la République française une et indivisible.

[Signé] : Lalyman, commissaire; — Saint-Amans, commissaire ;— Mouillac l'aîné. »

Il résulte du pointage précédent que des 36 tableaux catalogués par les commissaires en 1795, 23 existent à la préfecture,[1] 1 au mu-

[1] Indépendamment de ces toiles, la préfecture possède des portraits de

Digitized by Google

sée, 12 paraissent avoir disparu, j'ignore en quelles circonstances.

Ces pertes sont des plus regrettables et ne s'expliquent guère. Elles portent entre autres sur trois tableaux notés comme très remarquables.

Le Saint-Jean-Baptiste de l'Albane (n° V) a pu être soustrait, en raison de ses petites dimensions (15 pouces sur 10 pouces); mais comment s'expliquer la disparition des n°s XIII (4 pieds sur 3) et XXV (8 pieds sur 5) grandes compositions, *à la manière de Poussin*, et qui, selon toute vraisemblance, étaient du Poussin lui-même. L'un et l'autre de ces tableaux rentre dans les séries de sujets que ce grand peintre traita de préférence : le n° XIII est une *bacchanale* ; le Louvre possède deux bacchanales du Poussin (n°s 440 et 441); le n° XXV *Le passage de la Mer Rouge* se rattache à la belle série de l'histoire de Moïse et des Hébreux également au Louvre (n°s 416, 417, 418, 419, 420).

Les commissaires, peu prodigues de témoignages d'admiration, signalent particulièrement ces deux toiles. Étaient-ce des originaux, des copies ou des imitations? Ils n'osent se prononcer. Je crois que, même en l'absence des tableaux, on peut-être moins réservé. Nous savons que le Poussin travailla quelque temps pour la duchesse d'Aiguillon.[1] N'est-ce pas assez pour affirmer que nous avons perdu deux originaux d'une incomparable valeur?

L'école centrale du Lot-et-Garonne ayant été fondée le 1er frimaire an v (21 novembre 1796) et établie dans le palais épiscopal (préfec-

---

Louis XIV et de Louis XV, de Mascaron, évêque d'Agen (don de M. Bessières), du maréchal de Richelieu et de Cinq-Mars. Ces deux derniers paraissent provenir du fonds d'Aiguillon.

Celui de Cinq-Mars, dans un cadre ancien, a de la valeur, car on ne connaît que deux autres portraits de ce personnage. La maison d'Effiat possédait le château de Véretz avant les ducs d'Aiguillon, ce qui fait supposer que cette toile se trouvait autrefois à Véretz.

[1] Voir l'art. biographique sur Nicolas Poussin dans la *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Musée national du Louvre, par Frédéric Villot*. Paris, Charles de Mourgues, 1875, p. 268.

Digitized by Google

ture actuelle) on songea quelques années après à lui annexer le musée. L'extrait suivant d'un arrêté de l'Administration centrale, en date du 26 ventôse an VII (16 mars 1799) en donne la preuve :

« Article premier. Il sera formé dans une des salles du bâtiment affecté à l'Ecole centrale un *museum* destiné à recevoir les tableaux, statues, plans, gravures et généralement toutes les productions des beaux-arts qui pourraient se trouver dans les différentes maisons nationales du département. »

On décida aussi que la Société libre d'agriculture désignerait « trois « de ses membres pour arrêter avec le Conseil d'administration de « l'Ecole et l'ingénieur en chef du département le plan d'après lequel « la salle du Museum devra être ordonnée. »

La Société nomma pour remplir le vœu de l'Administration centrale les citoyens Duvignau, Lamouroux et Sevin.[1]

Nous ignorons absolument quelle suite fut donnée à ce projet. Aucun acte ne prouve que le musée ait été transféré, en même temps que la bibliothèque, du couvent des Carmélites au palais épiscopal.

Cependant l'Administration continuait à siéger aux Carmélites, et dans un inventaire de son mobilier du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800) les tableaux ne sont pas mentionnés.

Le 1 pluviôse an XI (21 janvier 1803) l'Ecole centrale fut supprimée. Un arrêté du gouvernement, du 8 pluviôse de la même année, décide que les bibliothèques des Ecoles centrales seront abandonnées aux municipalités.

Ceci fut exécuté pour la bibliothèque d'Agen, mais que devint le musée ? Il fut sans doute laissé à l'abandon. On entrait dans une période où tout ce qui touche aux arts devait être négligé. Les conséquences de cette incurie sont en partie irréparables. Si le musée d'Agen, constitué avec le fonds d'Aiguillon, était resté organisé depuis cette époque jusqu'à nos jours, enrichi par tant de legs qui nous ont échappé, par tant de découvertes dont les produits ont été dis-

---

[1] Registre des procès-verbaux de la Société. Communiqué par M. Ad. Magen.

Digitized by Google

persés, il suffirait à lui seul à mettre Agen au premier rang des villes qui méritent de fixer l'attention des touristes.

Six ans après la suppression de l'Ecole centrale, le 22 janvier 1809, l'ancien palais épiscopal fut affecté par décret à l'établissement de la préfecture.

Dans l'inventaire du mobilier de la préfecture, dressé en 1812, nous trouvons mentionnés bien sommairement les tableaux d'Aiguillon, avec cette note marginale : *trouvés à l'Administration centrale. Ils viennent du château d'Aiguillon. Portraits de famille pour mémoire.*

Voici cette nomenclature :

N° 54. 12 Portraits à l'huile, représentant des femmes du XVIIe siècle.

55. 2 Vues du château de Verré.

56. 4 Tableaux en pastel, dont 2 représentant des marines, les autres des contes de La Fontaine.

57. Le portrait en pastel de Jean Causeur de Rennes, mort à 132 ans.

58. 2 Petits tableaux de genre représentant des oiseaux. Oudry.

59. Quelques mauvais tableaux dégradés et plusieurs mauvais cadres dorés.

60. Un tableau représentant *le Baptême de Saint-Jean.*

61. Deux portraits d'enfants par Esaltier (*sic*).

On peut remarquer le sans-façon de la rédaction. On n'aurait pas autrement consigné des lots de chaises de paille ou de serviettes que cette douzaine de portraits.

Olympe Mancini, Josephe de Saxe, Marie de Leczinska, de Crussols, Pompadour, Dubarry. Une douzaine !

Des Mignard, des Nattier, des Drouais. Une douzaine !

Le paragraphe 59 fait songer : *Quelques mauvais tableaux dégradés.* Les tableaux de Poussin sans doute !

On ne trouve pas d'acte constatant la prise de possession de ces tableaux. Ces objets d'art d'une si grande valeur avaient semblé trop peu de chose pour qu'on statuât sur leur destination. *Trouvés* à l'Administration centrale, ils ont été déménagés purement et simple-

Digitized by Google

ment. De l'ancien musée, dispersé sans protestation, ils ont passé, partageant le sort des meubles, dans les salons de la nouvelle préfecture. Quelques-uns d'entre eux, après avoir voyagé ont repris leur place dans ce fonds; d'autres en ont été distraits, et tout cela d'une façon arbitraire.

Ainsi, un procès-verbal des réunions de la Société d'Agriculture nous apprend qu'au 1er thermidor an VIII, le portrait de Jacques Causeur était dans la salle où la Société tenait alors ses séances.

En nivôse an XII (janvier 1804), cette Société s'installa dans une salle de l'hôtel de ville, qu'elle occupa jusqu'au commencement de l'année 1815. Des circonstances impérieuses obligèrent alors la Municipalité à lui retirer la jouissance de ce local.

La Société fut transférée provisoirement dans la salle du tribunal de commerce. On lui laissa toutefois la possession « des cabinets où elle a mis le dépôt de ses archives et quelques autres effets qu'elle serait peut-être embarrassée de transporter ailleurs.[1] »

Des tableaux étaient-ils compris dans cette désignation si vague d'*autres effets?* C'est probable. Il est certain que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts a possédé jusqu'à ces derniers temps quatre tableaux dont l'un, le *Saint Jean-Baptiste au désert*, faisait certainement partie de la collection d'Aiguillon. Les trois autres : *Distribution des pains*, de Subleyras; *La Nymphe et le Satyre* et *Diane et Actéon*, attribués à Largilière, paraissent également provenir du même fonds, bien qu'ils ne soient pas mentionnés dans l'inventaire de l'an III.

C'est une tradition que la Société doit ces tableaux à M. Villeneuve-Bargemont, préfet de Lot-et-Garonne. Cette donation n'est consignée ni dans les rapports du Préfet au Conseil général ni dans les registres de la Société d'agriculture.

Cela importe peu. Ces quatre tableaux sont enfin fixés à leur place naturelle. Ils figurent dans la galerie du Musée d'Agen sous les numéros 14, 22, 23 et 24.

(A continuer) G. THOLIN.

---

[1] 2e reg. des procès-verbaux, page 70.

Digitized by Google

ANNALES

DE LA VILLE D'AGEN,

POUR FAIRE SUITE A L'ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DES ANTIQUITÉS.

(Suite)

La diversité des opinions religieuses et politiques troublait souvent la tranquillité publique, et malgré toutes les mesures de police que prenaient les autorités, il se formait presque tous les jours des rassemblements sur les promenades et dans les autres lieux publics. Les jeunes gens surtout y paraissaient avec des bâtons ferrés ou noueux désignés sous le nom de *Juges de paix*, et des cannes à lance. Ils se disaient des injures, se faisaient des menaces. Les cheveux en cadenettes offusquaient les républicains, qui regardaient cela comme un signe de ralliement. L'Administration municipale voulant prévenir les suites fâcheuses de ces désordres et mettre fin à ces querelles, prit un arrêté le 3 germinal an v (23 mars 1797), par lequel elle défendit les rassemblements et le port de toutes ces armes et bâtons, menaçant de traduire devant les tribunaux compétents ceux qui contreviendraient à son arrêté. Les deux commissaires de police furent chargés de veiller plus particulièrement au bon ordre et à la tranquillité. Cette mesure produisit un bon effet.

Les assemblées primaires, aux termes de la Constitution de l'an III, se formaient, de plein droit, tous les ans, le 1er germinal, pour nommer les électeurs et renouveler la moitié des officiers municipaux qui étaient sortis, pour la première fois, par la voie du sort. En l'an v, cette opération se fit au commencement de germinal. M. Raymond, un des sortants, fut réélu par le peuple et continué président par ses collègues. Les nouveaux officiers municipaux prêtèrent serment et furent installés le 1er avril 1797.

Digitized by Google

1797, an V. — Assemblée électorale tenue à Agen le 20 germinal. Elle nomma des députés au Conseil des anciens et à celui des cinq cents, un juge au tribunal de cassation, M. Marraud, de Monclar, et un membre pour la haute cour, M. Raymond d'Agen. Cette cour devait connaître des crimes d'Etat ; je ne crois pas qu'elle ait jamais été convoquée.

A cette époque, c'est-à-dire au mois d'avril 1797, la livre de pain coûtait, en papier-monnaie, quatre francs, et, en numéraire, trois sous ; la viande, poids de seize onces à la livre, sept francs quatre sous, en papier ; en argent, six sous ; l'avoine, soixante-quinze francs le boisseau, en papier, et trente-trois sous en argent. Le prix était ainsi fixé pour la fourniture des étapes aux troupes cantonnées sur notre territoire.

Le 3 juin 1797, on apprend à Agen que, par suite des succès glorieux remportés par l'armée du Rhin et de Moselle, les préliminaires de paix avaient été signés avec l'empereur d'Autriche. Cette nouvelle est publiée le même jour, avec solennité par toutes les autorités réunies, dans les divers quartiers de la ville.

Au commencement du même mois, l'Administration municipale rétablit sur les tentes et baraques qui se construisent pendant la foire, sur le Gravier et autour des promenades, un droit dont la perception était interrompue depuis quelques années et dont le produit était destiné à l'entretien des promenades, savoir : pour les tentes et baraques en première ligne sur le quinconce, 12 fr. ; tentes à café et à terraille, 6 fr. ; bancs sur le quinconce, 3 fr. ; tentes à vendre du vin, depuis Saint-Louis jusqu'à la fabrique de M. Lamouroux,[1] 1 fr. 10 sous ; les autres au-dessus de ladite fabrique, 1 fr. ; différents bancs sur le Gravier, 10 sous. Le prix de ces diverses places a été augmenté depuis ce temps-là, et, en 1811, le Maire a affermé les divers terrains sur lesquels se tiennent les foires d'Agen, pour la somme de 1,750 fr.

Les bureaux de bienfaisance établis dans les quatre paroisses de la ville, pour fournir aux pauvres des secours à domicile, ainsi

---

[1] La caserne actuelle donnant sur les rues Lamouroux et Palissy, anciennement Couvent des Petits-Carmes. Voir p. 126, note 1.

Digitized by Google

que celui connu sous le nom de *bureau-bouillon des pauvres* furent réunis pour ne former à l'avenir qu'un seul et même établissement destiné à fournir aux pauvres des secours à domicile. Les biens et revenus de ces divers établissements furent mis sous la régie et administration d'une Commission nommée par l'Administration municipale. Cette réunion se fit au mois de juillet 1797. Le bureau du bouillon des pauvres fut établi en 1737 par lettres-patentes, enregistrées à la municipalité d'Agen. Il était régi, avant la Révolution, par une administration composée de l'Evêque ou d'un vicaire général, qui y présidait, des quatre curés de la ville, d'une prieure ou sous-prieure, de quatre assistantes et d'un trésorier qui avait voix délibérative.

Les amateurs dramatiques de cette ville se trouvant forçés par l'éloignement de quelques membres de leur société, de renoncer à leurs exercices, remettent à la municipalité les costumes, décorations et autres effets du théâtre d'Aiguillon, qui avaient été mis à leur disposition par les représentants du peuple, alors en mission dans le départements. L'Administration nomme un de ses membres pour, de concert avec le comité dramatique, dresser un état et inventaire de ces objets[1] et en décharger les amateurs, ainsi que du reçu qu'ils en avaient fait à l'Administration du ci-devant district d'Agen. Décembre 1797.

1798, an VI. — Le 15 nivôse an VI (4 janvier 1798), en exécution d'un ordre du Ministre des finances, il fut fait chez tous les négociants et marchands de la ville, une visite exacte et générale, pour la recherche des marchandises anglaises prohibées par une loi du 10 brumaire dernier. Cette visite fut faite par les officiers municipaux et commissaires de police, qui firent mettre le scellé sur toutes les marchandises qui furent reconnues venir du territoire anglais.

Réjouissances, le 9 janvier, au sujet de la paix conclue avec l'em-

---

[1] Cet inventaire, qui existe aux Archives du département, sera prochainement publié dans la *Revue de l'Agenais*. Proché, qui faisait partie de l'association des auteurs dramatiques, avait été adjoint comme assesseur, avec Diché et Leyniac, ses collègues, à Joseph Raymond que l'Administrtion municipale avait spécialement délégué pour dresser ledit inventaire.

Digitized by Google

pereur d'Autriche. Plusieurs décharges d'artillerie, beaucoup de musique, un feu de joie, en un mot, tout ce qu'on a vu dans les fêtes précédentes.

La fontaine du Gravier a été mise dans l'état où elle est actuellement, au mois de février 1798, par les soins de M. Lomet, ingénieur, qui en avait été chargé par l'administration municipale. Cette fontaine est très commode, surtout lorsqu'en foire du Gravier, la Garonne est sale, bourbeuse et que le Tarn y a mêlé ses eaux, ce qui arrive très souvent vers la fin du printemps, à la suite de quelque orage ou de la fonte des neiges sur les montagnes. Il est fâcheux que le bassin et le tuyau en soient aussi bas, parce qu'au moindre débordement, ils sont obstrués, et qu'il y reste une grande quantité de vase et de petites pierres qu'il faut enlever à grands frais. Mais tout le monde n'y perd pas ; car, s'il n'est pas possible de se servir de l'eau de la fontaine, en temps de foire, les marchands de vin en vendent une plus grande quantité, parce que des gens de la campagne qui sont sur le Gravier, n'ont pas d'autre moyen de se désaltérer.[1]

---

[1] Cette fontaine, d'une architecture très simple, — deux pilastres surmontés d'un fronton,— était située vis-à-vis de la belle maison de MM. Calmels de Puntis, dans l'ancien fossé de ville, qui a été supprimé vers 1866. On y descendait par un escalier de pierre d'environ cinq ou six marches. On conserve aux Archives un rapport de M. Lomet sur les travaux de réparation réclamés par cette fontaine qui, très abondante autrefois, ne donnait plus qu'un mince filet d'eau. A ce rapport, est jointe une lettre qui nous paraît intéressant de reproduire sans y rien changer.

A Agen, le 25 thermidor an vi de la République.

A. F. Lomet

Aux citoyens administrateurs municipaux de la commune d'Agen.

Citoyens,

« Plusieurs personnes donnant essor à leur génie m'ont envoyé des inscriptions proposées pour la fontaine que vous vennez de faire construire. Les voici :

Par le Professeur de belles lettres de l'école centrale.

Comme cette onde fugitive
Tes jours coulent, portés sur les ailes du tems :
Tu me les dois, Français : ta patrie attentive
En observe, apprécie et compte les instans.

Digitized by Google

Fête de la souveraineté du peuple, célébrée le 28 mars 1798. (Loi du 3 pluviôse an VI.) Les législateurs voulaient, par cette solennité, graver dans l'âme du peuple français le sentiment de sa dignité, de ses droits, de sa puissance, lui rappeler les obligations qu'il a à rem-

---

Autre, *par un anonyme.*

Du temps je suis l'image
Et nous coulons tous deux :
Mais un jour dans sa rage
Ce type dangereux
Détruira cet ouvrage
Que l'on établissait pour nos derniers neveux.

Autre, *par l'ancien curé de Monbran.*

Tinge manus, faciemque lava *sitimve* levato (faute)
Omnibus his, cives, civibus, unda fluo.... (vers superbe).

Toutes ces inscriptions sont trop longues et ne pouvoient être gravées faute d'espace suffisant. Je devois au zèle des auteurs de vous en rendre compte..... mais en outre qu'elles n'ont ni le caractere qui convient au style lapidaire ni une supériorité d'invention digne d'être transmis a la postérité, il seroit je crois pour le moins inconvenable d'entasser sur le petit espace dont nous pouvons disposer d'aussi longues et aussi froides tirades à peu près insignifiantes.

Je vous propose celle-cy comme plus simple et admissible dans tous les pays et dans tous les siecles pour de semblables monument de la petite espèce ; elle s'arrange simetriquement dans le fronton triangulaire :

A

L'UTILITÉ PUBLIQUE

AN VI DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Si vous l'approuvéz, veuillez me le faire connoitre. J'en tracerai moi-même les caractères avec soin et comme il convient. Car c'est chose fort délicate que ces sortes d'écritures. Il faut une habitude consommée pour les tracer d'une maniere bien pure. Au reste, je les peindrai avant qu'on ne les grave et ainsi vous jugerez de leur effet avant de passer outre. »

Salut et fraternité,

LOMET.

Digitized by Google

plir et les sages précautions qu'il doit prendre pour déjouer les complots et éviter tous les pièges, en opposant aux manœuvres perfide, de ses ennemis le calme d'un patriotisme éclairé, le faisceau d'une union républicaine et la bonté des élections qui anéantissent à jamais les espérances coupables des tyrans royaux et des tyrans populaires. Le vœu du gouvernement était que, dans cette journée mémorable, toutes les opinions, tous les intérêts se confondissent dans le besoin commun d'une paix intérieure, d'une confiance réciproque, d'un oubli généreux de toutes les haines et d'un attachement sincère à la cause de la liberté. L'Administration municipale chargée de cette fête, lui donna tout l'éclat et toute la magnificence dont elle était susceptible et que comportaient les localités. Trente vieillards choisis par la municipalité marchaient au milieu des autorités constituées, précédés des quatre jeunes gens qui avaient montré le plus de sagesse et d'assiduité dans les écoles publiques. M. Martinelli père, l'un des vieillards, homme distingué par ses vertus, ses talents et les diverses places qu'il avait occupées dans la magistrature, porta la parole, au nom du peuple, auprès de l'autel de la patrie, et adressa aux magistrats les paroles contenues dans l'arrêt du Directoire exécutif, relatif à cette fête. L'après-midi, le cortège se rendit sur le Champ de Mars où il y eût des courses et autres jeux. Des prix furent distribués aux vainqueurs par les vieillards.

A ette époque, tous les cultes étaient permis, mais une loi du 7 vendémiaire an IV sur la police des cultes, prohibait tout signe extérieur d'un culte quelconque. Le 19 mars 1898, le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale fit un réquisitoire portant qu'il existait encore des croix sur plusieurs églises, ainsi que dans les cimetières de la ville, et demanda qu'elles fussent enlevées; ce que l'Administration fit exécuter sur le champ.

Les assemblées primaires se tinrent, suivant l'usage, au commencement du mois de germinal ; les officiers municipaux furent renouvelés conformément à la loi du 28 germinal an V; ils furent installés le 1er floréal suivant, au son de la cloche et au bruit de l'artillerie de la ville. Le citoyen Castelnaud, l'un des officiers municipaux nouvellement élus, fut nommé par ses collègues Président de l'Administration, place qui équivalait à celle de Maire.

Il existait un puits très ancien au bout de la rue du Pont-Long, presque au détour de celle qui mène au Gravier, devant la maison de M. Barret. Ce puits obstruait la voie publique et ne fournissait

Digitized by Google

qu'une eau très peu abondante et très mauvaise. Les voisins en demandèrent la démolition et le comblement à la municipalité, offrant de le faire à leurs frais, ce qui leur fut accordé au mois de mai 1798. Ce puits était couvert et bâti en forme de pyramide. On voit encore la place où il était; elle n'a pas été pavée, et le terrain y est affaissé.

Les écoles publiques et particulières étaient visitées, tous les ans, par les officiers municipaux, en conformité d'un arrêté du Directoire exécutif. Le but de ces visites était de s'assurer que les instituteurs et institutrices élevaient les enfants qui leur étaient confiés, suivant les principes républicains. Dans le mois d'avril, deux institutrices ci-devant religieuses, ayant déclaré aux commissaires examinateurs qu'elles ne voulaient pas se conformer à l'arrêté du Directoire, leurs écoles furent fermées par ordre de l'Administration centrale. Quelques autres se fermèrent volontairement.

Une nouvelle rue fut ouverte, au mois de juillet 1798, dans l'intérieur du ci-devant couvent et du jardin des religieuses de l'Annonciade, ou lui donna le nom de *l'angle droit*[1] et à celle qui avait été ouverte ou mois d'octobre 1795, sur le local des Capucins, le nom de la rue de *la Paix*.[2]

Les barrières établies aux approches des villes, et sur les grandes routes, furent placées dans le mois de juillet 1798, et la perception de la taxe pour l'entretien des routes commença le 1er thermidor an VI (19 juillet 1798). Il y en avait quatre autour de la ville d'Agen : à Rouquet, pour la route de Bordeaux; à Gaillard, pour celle de Villeneuve; à la Porte du Pin, pour celles de Toulouse et Tournon; et au-dessus de la demi-lune du chemin de Layrac, pour celle d'Auch et Bayonne. Il y avait un bureau, avec un receveur, à chacune de ces barrières. Ce nouveau droit excita d'abord des mécontentements, et éprouva quelques difficultés surtout de la part des voituriers, des meuniers et des habitants de la campagne; mais enfin il fallut s'y soumettre. On s'y accoutuma et on paya. Les barrières furent suppri-

---

[1] Voir dans la *Revue* de 1881, la note 1 de la page 546.
[2] Voir la note 1 de la page 125.

Digitized by Google

mées par une loi du 22 septembre 1806, et le droit qu'on percevait sur les voitures de toute espèce, chariots, charrettes, chevaux et mulets, fut remplacé par celui des quatre sous sur chaque livre de sel, pour l'entretien des routes.

Les assemblées primaires et électorales furent troublées en l'an VII, par la diversité des opinions. Il existait toujours deux partis bien prononcés. Les républicains craignaient que les royalistes n'eussent le dessus dans les élections; ceux-ci avaient les mêmes appréhensions de la part des républicains, ce qui donna lieu à une scission entre les citoyens, de sorte que les assemblées furent doubles. On assure que l'impulsion en fut donnée par le Directoire exécutif, qui gouvernait alors. Quoi qu'il en soit, on consulta le Corps législatif qui déclara les opérations des assemblées mères, seules valables. Cette difficulté avait retardé l'installation des nouveaux officiers municipaux, qui n'eût lieu que le 22 août 1799 (1799, an VII). Le citoyen Fizelin, avocat, fut nommé président de l'Administration municipale. Ils prononcèrent, tous individuellement le serment civique prescrit par la loi du 12 thermidor an VII, dont voici la formule : « Je jure de « m'opposer de tout mon pouvoir au rétablissement de la royauté « en France et à celui de toute espèce de tyrannie. Je jure fidélité à « la République et à la Constitution de l'an III. » Tous les fonctionnaires étaient obligés de jurer aussi qu'ils n'avaient signé aucun acte séditieux.

L'octroi municipal fut établi à Agen, en conformité des dispositions de la loi du 11 frimaire an VII, pour la dépense des hospices civils et des secours à domicile, ainsi que les dépenses municipales et communales non couvertes par le produit des centimes additionnels. Ces dépenses s'élevaient, en 1799, à la somme de 44 ℔ 270, et la recette à celle de 13 ℔ 163 fr. L'octroi municipal établit un droit d'entrée sur tous les animaux qu'on conduit à la boucherie, sur le vin, le pain, le bois de chauffage et de charpente, différents charbons, les matériaux venant des carrières ou des tuileries. Ce droit commença à être perçu vers la fin de l'année 1800. Le règlement et le tarif faits à cette occasion sont du 28 brumaire an IX (13 novembre 1800). En 1812, au mois d'avril, il a été aussi établi un droit d'octroi sur les huiles, savons, chandelle et eaux-de-vie, pour subvenir à de nouvelles dépenses dont la Commune est chargée, entre autres celle de douze mille francs qu'elle paye annuellement pour le traitement du principal et des professeurs du Collège.

Digitized by Google

Au mois de mai 1799, il s'éleva presque au même instant des troubles dans plusieurs communes des départements voisins, et dans celui de Lot et-Garonne ; ces troubles étaient occasionnés par les mécontents, les conscrits et les réquisitionnaires qui refusaient de se rendre à leurs corps ou qui les avaient désertés. Ils abattaient les arbres de la liberté et se portaient à d'autres excès très alarmants. Des renseignements parvenus au département annonçaient que les cantons d'Auvillars, Valence et Castelsagrat,[1] étaient remplis d'insurgés qui arrêtaient les voyageurs et pillaient les maisons des personnes qui ne leur donnaient pas ce qu'ils demandaient, et qu'aux environs d'Agen, des Communes se proposaient de se porter à un pareil brigandage. Les chefs furent signalés. On les surveilla, et l'Administration s'occupa des moyens de les réprimer et d'étouffer le feu de la révolte. Les principaux coupables furent dénoncés aux tribunaux, qui en condamnèrent plusieurs à mort, pour effrayer les autres ; mais ils étaient cachés, et cette mesure ne produisit aucun effet, non plus que les diverses proclamations qui furent faites. Alors on leva des troupes dans le département ; chaque district fournit des compagnies avec lesquelles on forma une petite armée soutenue par des brigades de gendarmerie et un détachement de hussards, commandée par le général Vidalot, de Valence, auquel étaient adjoints deux membres du Directoire du département. Cette troupe se rendit à Auvillars ; elle fut répartie dans les Communes voisines. On fit alors une nouvelle proclamation pour engager les rebelles à rentrer dans le devoir ; elle fut inutile. Cependant le Gouvernement instruit de ces désordres qui augmentaient d'une manière effrayante et qui avaient gagné une partie du midi de la France, fit rendre une loi portant la peine de mort contre tout déserteur et réquisitionnaire qui n'iraient pas joindre leurs corps. Cette loi en fit partir plusieurs, d'autres furent pris ou rentrèrent au sein de leurs familles ; enfin le mal fut apaisé pour un instant, mais il recommença bientôt. Le 26 juillet, une patrouille composée de deux brigades de gendarmerie et de quelques hussards, fut attaquée, dans le canton d'Auvillars, par une troupe de mutins qui étaient en embuscade derrière une haie et qui firent feu, tuèrent

[1] Voir page 130, à la note, et, dans la *Revue* de 1881, la note de la page 544.

Digitized by Google

un gendarme d'Agen, blessèrent les deux brigadiers et deux hussards. L'un des deux brigadiers eut son cheval tué sous lui. Après cette action, ils se réfugièrent dans un bois voisin, sans avoir éprouvé aucune perte. Comme le mal allait toujours croissant, il fallut augmenter le nombre des troupes; le 9 août, le 12e régiment de hussards arriva; on forma des compagnies franches pour parcourir les frontières du département, et rétablir la tranquillité en comprimant les malveillants, qui, profitant des échecs qu'avaient éprouvés nos armées au dehors et des vives inquiétudes où l'on était sur le sort de la République, ne cessaient de semer partout l'esprit de discorde et de rébellion. On fit venir des canons de Bordeaux, de Toulouse et de Bayonne; on forma à Agen une compagnie de canonniers; on envoya des détachements jusqu'à Beaumont, où s'était formé un rassemblement considérable. Toutes ces mesures en imposèrent aux insurgés; ils s'aperçurent qu'une plus longue résistance serait inutile; ils mirent bas les armes et se dispersèrent. Presque tous se rendirent aux armées et le calme se rétablit peu à peu.

Les assemblées décadaires se tenaient depuis longtemps dans l'église de l'ancien Collège, auprès de la place qui porte en ce moment le nom du *Roi de Rome*[1] (actuellement, 1814, place Bourbon). Mais ce local ayant été vendu à divers particuliers, le temple décadaire fut tranféré à Saint-Caprais, où se faisait aussi le service divin, à des heures différentes. Ce changement eut lieu au mois d'août 1799.

La République venait d'essuyer de grands revers au dehors et faisait pressentir de nouveaux déchirements dans l'intérieur. Le général Bonaparte, qui était en Egypte, ayant été informé de cet état de choses, prit la résolution de revenir en Europe. Il ne confia son dessein qu'au général Berthier. Il donna ordre au contre-amiral Gantheaume d'armer deux frégates et deux autres petits bâtiments, sans lui faire connaitre son projet, qu'il n'exécuta qu'après avoir assuré la possession de la haute et basse Égypte, et la solde de l'armée pour un an. Il adressa ensuite un billet cacheté à tous ceux qu'il voulait emmener, avec ordre de ne l'ouvrir qu'à tel jour, à telle heure, sur le bord de la mer. Le 22 août fut le jour fixé; tous ceux

---

[1] Voir page 8, note 1 et page 19, à la note.

Digitized by Google

qui avaient reçu le billet se rendirent au lieu désigné, ouvrirent chacun leur billet, et trouvèrent l'ordre de s'embarquer tout de suite. Ils ne perdirent pas un moment, laissant leurs effets dans leur logement et leurs chevaux sur le rivage. Arrivés à bord des bâtiments préparés pour le voyage, on fit l'appel, deux étrangers furent reconnus et remis à terre. On leva l'ancre, on mit à la voile, mais les vents contraires ne permirent de sortir de la rade d'Aboukir que le 24. En partant, le général Bonaparte laissa un paquet à l'adresse du général Kléber, qui ne devait être ouvert que 24 heures après son départ. Ce paquet renfermait sa nomination pour commander l'armée dans toute l'Égypte, en son absence, et pour donner le commandement de la haute Égypte au général Dessaix. Bonaparte après avoir demeuré quatre jours à Ajaccio, en Corse, sa patrie, arriva le 16 vendémiaire an VIII (octobre 1799) à Saint-Raphcau, près Fréjus, où il se rendit avec sa suite à travers un peuple immense accouru de toutes les communes circonvoisines, et faisant retentir l'air des cris de : Vive la République ! Vive Bonaparte !

Le 9 octobre, il quitta Fréjus, pour se rendre à Paris avec le général Berthier et trois savants qu'il ramenait avec lui. Ce fut à Paris que les généraux Bonaparte et Moreau firent connaissance ; ils ne s'étaient jamais rencontrés auparavant. Aussitôt que Bonaparte fut arrivé à Fréjus, le Directoire en fit part aux deux conseils du Corps législatif, qui accueillirent le message par des cris de : Vive la République. Depuis son arrivée à Paris jusqu'au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Bonaparte se mit à murir et à préparer le projet de révolution qu'il devait opérer, conjointement avec plusieurs membres du Directoire, du Conseil des anciens et de ceux qui désiraient de mettre un terme à tant de secousses politiques, et d'affranchir la France le 17 octobre 1799. L'Administration municipale fit annoncer cette nouvelle par des décharges d'artillerie et le son de la cloche de la maison de Ville.

J'ai déjà eu occasion de parler de l'aqueduc construit sur l'ancien fossé de ville, depuis la Porte-Neuve jusqu'à celle de Saint-Louis.[1] Ce fut à la fin de 1799 que l'Administration municipale autorisa les

---

[1] Voir p. 126, note 2.

Digitized by Google

particuliers qui avaient des maisons et jardins le long de ce fossé, à construire, à leurs frais et dépens, cet aqueduc; elle leur accorda toute la partie du terrain dont il serait recouvert, à la réserve de la partie qui serait nécessaire pour l'établissement de la grande voirie et d'une allée sur l'accotement de la route.

Les allées de la Plate-forme furent aussi plantées au commencement de cette année, par les soins de M. Castelnaud, alors président de l'Administration. Ce terrain était autrefois très bas et de niveau avec la grande route qui le borde au midi et les jardins qui l'environnent. En 1738, année disetteuse, les consuls le firent élever à la hauteur où il est maintenant, en y faisant transporter tous les décombres et terres entassés dans les rues et carrefours de la ville; ils employèrent à cet ouvrage les pauvres de tout sexe et de tout âge en état de travailler, et leur procurèrent ainsi le moyen de subsister. La Plateforme est le lieu le plus élevé des alentours d'Agen et une de ses promenades les plus agréables. Les plus forts débordements ne peuvent l'atteindre; on y respire un air pur et sain. C'est là que les habitants d'Agen, après s'être promenés, en été, sur les allées du Quinconce ou sur le gazon du Gravier, vont passer les soirées et se réfugier vers le coucher du soleil, pour éviter le serein que cause la proximité de la rivière. Les dames surtout paraissent avoir de la prédilection pour la Plateforme ; il est aisé d'en deviner la raison : c'est que cette promenade étant plus à découvert et moins ombragée, elles peuvent mieux y étaler leurs grâces qui sont enfouies sous les arbres touffus du Gravier.[1]

---

[1] Les allées de la Plateforme occupaient à peu près l'emplacement de la promenade actuelle de ce nom. Elles étaient plantées d'ormeaux et se terminaient, du côté de l'ouest, par une banquette en pierres, percée de deux ouvertures. Le triangle allongé dont la rue de Strasbourg forme la base et dont les coins sont, au nord, le cours Trénac, au sud, la route nationale n° 21, comprenait à peine vingt maisons éparses ; encore étaient-ce des maisons habitées par de pauvres gens, travailleurs de terre allant en journée. Il y avait là des vacants en friche et quelques jardins. C'était un quartier désert et presque champêtre. La vue de la plaine et des coteaux gracieux qui dominent la Garonne vers Moirax, Boé et Layrac, non arrêtés par les constructions qui se sont élevées depuis (la prison départementale, entre

Digitized by Google

Mlle Contat, célèbre actrice du Théâtre-Français, arriva à Agen au mois de septembre ; elle y donna huit représentations avec une très bonne troupe que nous avions alors, dirigée par le sieur Paban. La première représentation eut lieu le 20 septembre, et la dernière le 6 octobre suivant. La salle fut toujours pleine, même trop petite ; on accourait de toutes les petites villes voisines. Mlle Contat partit très satisfaite des habitants qui, de leur côté, se félicitaient d'avoir pu admirer les talents d'une actrice aussi distinguée.

Le 18 brumaire an VIII (17 octobre 1799) fut et sera toujours pour la France une époque remarquable. Ce fut dès ce moment qu'elle commença à respirer et à entrevoir le calme, la tranquillité et la paix, après dix ans d'orages révolutionnaires. C'est au général Bonaparte qu'il était réservé de consolider l'édifice dont il avait préparé les matériaux par ses victoires, d'anéantir toutes les factions et de faire triompher la République de tous ses ennemis, tant au dedans qu'au dehors. Cette journée mérite d'être notée parce qu'elle se rat-

---

autres, et le Palais de justice), se déployait aux yeux des promeneurs d'une manière agréable. Tout cela est bien changé depuis le remaniement qui fut fait vers 1855 ou 1856, sous l'administration préfectorale de M. J. Ducos. On a de beaucoup agrandi la promenade ; elle est plus coquette, mais l'air manque, comme écrivait dernièrement dans la *Revue de l'Agenais* (cahier de mars-avril) un de nos amis, qui a beaucoup d'esprit, ce qui est son moindre mérite. Il nous permettra de le citer. « Assurément la Plateforme est moins gaie que le Gravier. Des allées courtes et des arbres inégaux, mal peignés, mal brossés, à la jeunesse malingre, de petites pelouses aux lignes sèches, un bassin délabré qui filtrerait un fleuve pour le plaisir de rester à sec ; des murs pour encadrement : voilà tout l'espace, toute l'ombre, tout le décor, toute la fraîcheur, toute la vue de près ou de loin. C'est toutefois une promenade intime à certaines heures, quand disparaît cette foule, toujours la même, des jours de musique, dilettanti sérieux, femmes essayant l'effet d'une robe neuve, jeunes gens correctement cravatés, troupiers guindés sous leur uniforme et personnages graves en redingottes graves. » — Ajoutons, en ce qui concerne le serein, que l'opinion de Proché et de ses contemporains a conservé toute sa force, du moins en théorie. On médit beaucoup du Gravier, mais on s'y rend en foule le dimanche, les jours de fête et même les jours ouvrables. Et, quoi qu'on dise et quoi qu'on pense, il en sera toujours ainsi, parce qu'il est rare de trouver une promenade plus commode, plus aérée et plus charmante.

Digitized by Google

tache par son importance à une des époques les plus célèbres de notre histoire. Lorsque Bonaparte arriva en France, il la trouva dans un état déplorable. La Représentation nationale était vendue, en grande partie, au pouvoir directorial, qui sacrifiait tout pour conserver une autorité dont il abusait; une banqueroute universelle menaçait d'engloutir toutes les fortunes, de ruiner toutes les familles. La vénalité et le désordre dévoraient le Corps social. Le soupçon et la peur planaient sur toutes les têtes. Tout était à l'encan ; la justice n'était plus qu'un mot, le patriotisme qu'un masque, la liberté qu'un fantôme, la vertu qu'un mensonge. L'État ressemblait à un homme ivre qui chancelle et qui ne peut plus se soutenir; les intrigues et les conspirations se pressaient autour de nous. Les uns voulaient un prince étranger, les autres un dictateur. Plusieurs voulaient nous replonger dans le vague des mesures arbitraires. La nation était dégoûtée et trahie , le but de la Révolution manqué, les fruits de nos travaux, de nos sacrifices, de nos victoires anéantis. L'extérieur présentait un aspect effrayant; nos conquêtes perdues en Italie; nos armées découragées et devenues la proie des fournisseurs; la paix devenue impossible, à moins qu'elle ne fût déshonorante. Tel était le tableau que présentait la République française dans les premiers jours de l'an VIII (1799). Une crise paraissait nécessaire, inévitable; tous les français sentaient le besoin impérieux d'un meilleur ordre de choses et la nécessité de reconstruire l'édifice politique sur des fondements plus solides. Au milieu de ce cahos, la fortune ramena Bonaparte à Paris.

Sa réputation remplissait tout le monde; c'était le seul homme qui pouvait étouffer tous les partis ou les concilier, procurer à la France la paix intérieure et extérieure et faire cesser l'anarchie. A son arrivée, les chefs de toutes les factions se pressèrent autour de lui pour se fortifier de son suffrage. Mais Bonaparte se décida à couper le nœud gordien et à fixer sur sa tête une immense responsabilité en saisissant d'une main hardie les rênes du gouvernement; il se concerta avec quelques membres du conseil des anciens; le 18 brumaire fut décidé. Ce jour-là, le Corps législatif fut transféré à Saint-Cloud, en vertu d'un décret de ce même Conseil, qui chargea le général Bonaparte de l'exécution et mit à sa disposition les gardes du Corps législatif et toutes les troupes qui étaient autour de Paris. Les membres du Directoire, informés de ce mouvement, s'aperçurent que leur règne était irrévocablement fini; l'un d'eux fit sa démission, les autres se retirèrent. Alors le général fit

Digitized by Google

plusieurs proclamations aux armées, aux troupes stationnées autour de Paris et aux citoyens, qu'il invitait à rester tranquilles et à ne pas se livrer aux suggestions des ennemis du bon ordre, leur assurant que les mesures que l'on prenait seraient suivies du rétablissement de l'ordre intérieur, de la restauration de la liberté, et de l'affermismissement de la République.

Le 19, le Conseil des Cinq-Cents étant assemblé à Saint-Cloud, Bonaparte arriva dans la salle, sans armes, accompagné de quelques grenadiers, on se presse autour de lui, on le repousse, on le menace d'un poignard ; un des députés voulut en frapper le général ; un grenadier para le coup et en fut blessé au bras. Lucien Bonaparte, président du Conseil des Cinq-Cents, parvint, avec beaucoup de peine, à se faire entendre ; on l'interrompt par des cris, par des menaces ; il quitta le fauteuil. Alors Bonaparte ordonna aux grenadiers de faire évacuer la salle. Plusieurs députés se sauvèrent avec précipitation et sautèrent par les fenêtres ; en cinq minutes la salle fut vide. Il se rendit ensuite au Conseil des Anciens qu'il engagea à faire promptement usage de tous leurs moyens pour sauver la patrie. Bonaparte sort de la salle ; le Conseil se forme en Comité général et crée provisoirement une commission composée de trois consuls : Sièyes, Roger-Ducos et Bonaparte.

Ce grand mouvement du 18 brumaire, se termina comme celui du 9 thermidor, dans l'espace de vingt-quatre heures. Bientôt après, le gouvernement provisoire s'occupa d'une nouvelle constitution. Bonaparte fut nommé premier consul, Cambacerès et Le Brun second et troisième consuls. Ils prirent sur le champ les rênes du gouvernement. Cette constitution fut publiée à Paris le 24 frimaire an VIII (15 décembre 1799). Un courrier extraordinaire la porta à Agen le 19 décembre. Elle fut soumise à l'acceptation du peuple. En conséquence, des registres furent ouverts à la Commune, auprès des tribunaux, chez les juges de paix et notaires ; on y exprimait son vœu par écrit, pour *oui* ou pour *non* La constitution fut acceptée dans tout le département de Lot-et-Garonne, à la presque unanimité ; elle fut publiée à Agen, le 21 décembre 1799.

Le 5 janvier, an VIII (1800), un bataillon auxiliaire composé de 1,400 hommes du département de Lot-et-Garonne, part d'Agen pour Lyon. M. Falagret fils aîné, était un des officiers de ce corps.

Vers la fin de ce mois, on commença à démolir la vieille cathédrale Saint-Etienne, d'où l'on sortit une quantité immense de très belles

Digitized by Google

pierres, et autres matériaux ; une partie, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, servit à faire la digue à pierres sèches qu'on construisit en 1803, à la suite de celle qui est bâtie au bout du Gravier, au-dessus du grand pont qu'on vient de commencer ;[1] le reste fut vendu à des habitants de la ville. Il ne resta donc, de cet ancien édifice, que la nef du milieu qu'on voit encore et qui parait neuve, quoique bâtie depuis environ sept ou huit cents ans ; quelques-uns prétendent qu'elle l'a été par les Anglais.[2] Le pourtour seul fut détruit. Le terrain ayant été, dans la suite, déblayé et aplani, M. le Maire y a fait planter des acacias au commencement du mois de Février 1811. Il est à remarquer que, quoique ce terrain soit très pierreux, aucun de ces arbres n'a manqué la première année ; ils sont de la plus belle venue.[3]

---

[1] La digue dont Proché dit qu'elle était « au-dessus du grand pont qu'on vient de commencer » existe encore, protégeant contre la Garonne la prairie plantée de peupliers qui s'étend entre le fleuve et la façade ouest de l'hospice Saint-Jacques. Celle qui défend la promenade du Gravier fut construite de 1827 à 1828 par les soins de M. de Lugat, alors maire d'Agen. La digue en pierres sèches dont il est question dans le passage auquel se rapporte cette note, a disparu dans le travail général d'endiguement qui fut exécuté sous le règne de Louis-Philippe, M. Sylvain Dumon, notre compatriote, étant ministre des travaux publics. Elle était, s'il nous en souvient, située entre les deux autres, vis-à-vis de la caserne, entre la rue de Roques, aujourd'hui rue Lamouroux et la rue des Acacias, aujourd'hui rue Palissy.

[2] Cette idée, longtemps répandue à Agen et acceptée sans contrôle, n'a, croyons-nous, d'autre fondement que la découverte, faite au-dessous du portail, à une époque assez ancienne, de monnaies d'Edouard III et du prince noir, frappées après 1356. Or, comme dit M. Tholin, avec l'autorité qui s'attache à ses travaux, « la forme lancéolée des archivoltes, l'emploi du pilier français et du pilier normand nous reporteraient même au commencement du XIIIe siècle, si l'église de Saint-Etienne appartenait aux régions du Nord ; mais on peut admettre, l'Agenais étant en retard de trente ou cinquante ans, que l'édification de la Cathédrale date, vraisemblablement, du milieu du XIIIe siècle. » (*Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, page 195.)

[3] Ces acacias dont l'élégante ramure parait si agréablement les ruines imposantes de l'église, figurent dans les dessins qui ornent les *Esquisses*

Digitized by Google

Du côté de Duras, Eymet et autres cantons voisins, il s'était rassemblé, comme sur plusieurs autres points de la France, des troupes de brigands connus sous le nom de chauffeurs, tous déserteurs ou réfractaires. Ils pillaient et brûlaient les maisons de ceux qui leur refusaient de l'argent, leur arrachaient le poil de la barbe, les sourcils, leur faisaient brûler les pieds à petit feu. Le département y envoya bientôt une force armée composée de gardes nationaux et de gendarmes à cheval. La ville d'Agen fournit trente hommes qui partirent, le 18 février, pour Marmande où était le rendez-vous pour l'organisation des troupes destinées à cette expédition qui fut assez longue. Les hommes fournis par les divers arrondissements étaient relevés tous les mois; on parvint enfin à disperser les scélérats. On en prit plusieurs qui furent conduits à Bordeaux ou à Agen, où ils furent jugés et condamnés à mort.

Le 25 février 1800, mort de Mme de Secondat-Montesquieu dans sa maison située près la porte Saint-Antoine.[1] Cette dame, recommandable par son esprit et par ses vertus, était la fille du président Montesquieu de Bordeaux, l'illustre auteur de *L'Esprit des Lois;* on sait qu'elle lui a souvent servi de secrétaire.

Le 10 février, toutes les autorités de la ville d'Agen prêtèrent serment au nouveau gouvernement. Ce serment était conçu en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la Constitution. »

Le 21 mars 1800, on apprend que M. Pieyre fils, natif de Nîmes, a

---

historiques, archéologiques et pittoresques sur Saint-Etienne, ancienne cathédrale d'Agen, par M. H. Brecy. Nous les avons vu tomber avec ces ruines elles-mêmes en 1836, pour faire place à la Halle qui, à son tour, vient de disparaître. Leur croissance sur un sol engraissé de nombreuses sépultures avait été très rapide et leurs dimensions étaient vraiment remarquables.

[1] L'hôtel de Secondat-Montesquieu a été vendu, il y a environ vingt-cinq ans, et partiellement démoli. Il n'en reste guère qu'un cinquième, dans la rue Londrade, dépendant de la maison Bousquet qui porte le n° 12 sur la rue Saint-Antoine. La maison voisine, numérotée 8, a substitué sa plate et sotte façade à une haute et large tour carrée, partant d'une galerie en balustrade de la fin du XVIe siècle, dont les violiers et les pariétaires rajeunissaient tous les ans la vieillesse.

Digitized by Google

été nommé préfet du département de Lot-et-Garonne. Il arrive à Agen le 18 avril suivant et est installé le lendemain au département.

Le 24 avril, le château du général Vidalot, situé auprès de Valence, est incendié. Il y était avec son père, sa femme et sa sœur. Cette dernière périt dans les flammes. Les auteurs de ce crime n'ont pu être découverts; on a soupçonné des conscrits et des réquisitionnaires du pays.

Le 25 mai, installation des quatre conseillers de préfecture MM. Boussion, médecin, de Lauzun; Grenier, de Frespech; Vignes, de Sos, arrondissement de Nérac, et Menne père, d'Agen. M. Lafon du Cujula, ex-législateur, arrivé récemment de Paris, nommé secrétaire général de la Préfecture, est installé en cette qualité.

On avait appris officiellement, le 27 avril, que M. Raymond avait été nommé, par le premier Consul, maire de la ville d'Agen, M. Chaudordy, notaire, et M. Dutrouih aîné, négociant, adjoints. Les deux derniers furent installés le 25 mai 1800, par M. le Préfet, devant qui ils prêtèrent le serment prescrit par la loi du 21 nivôse dernier. M. Raymond ne put être installé ce même jour pour cause de maladie ; il ne le fut que le 19 du mois de juin suivant. On lui rendit tous les honneurs dus à sa qualité de Maire.

Le tribunal d'appel séant à Agen, dont les départements du Gers, du Lot et de Lot-et-Garonne forment l'arrondissement, fut installé par M. le Préfet, dans la salle du palais de justice [1] : M. Lacuée aîné, président; M. Bergonié, vice-président; M. Mouysset, de Casseneuil, commissaire du gouvernement, et dix-neuf juges. Cette installation eut lieu le 21 juin 1800.

Le tribunal criminel fut aussi installé le même jour et dans le même lieu. M. Bory père, président; M. Canuet, avocat, commissaire du gouvernement, et deux juges; un jury composé de quinze citoyens, dont trois suppléants, complétait ce tribunal.

Le tribunal civil et de police correctionnelle composé d'un président, de quatre juges, deux suppléants, un commissaire du gouver-

---

[1] Voir la *Revue* de 1881, page 542, à la note

Digitized by Google

nement et un greffier, fut installé le même jour, M. Falagret, président, M. Garric, commissaire du gouvernement. Le tribunal d'appel avait aussi un greffier, M. Mathieu, ancien greffier du Sénéchal et Présidial d'Agen. Celui du tribunal criminel fut M. Lespès aîné.

Réjouissances et illuminations à Agen, le 29 juin 1800, au sujet de la victoire remportée à Marengo, en Italie, par le premier Consul, Bonaparte ; le 14 juin, journée à jamais mémorable, parce qu'elle a influé sur les destinées non seulement de ce général, mais encore de la France, de l'Europe, on peut même dire du monde entier.

Le Maire de la ville d'Agen, voulant prévenir les accidents qui arrivaient chaque année, par l'ignorance des nageurs ou par leur imprévoyance, prit un arrêté, le 16 juillet 1800, pour indiquer les lieux de la Garonne où les citoyens pouvaient se baigner sans danger et sans inconvénient pour la décence publique.

En conséquence, des piquets furent plantés sur le bord de la rivière, depuis le ruisseau de Riols, qui sert de limites au territoire de la commune, jusque dans la direction de l'angle de la maison de la veuve Castan, portant ces mots gravés sur un écriteau : *Bon à baigner* ou *Précipice ;* l'usage du bain fut interdit sur le reste du territoire de la commune. Il fut défendu aux baigneurs de courir à nu sur la berge de la rivière. Le commissaire de police resta chargé de tenir la main à l'exécution de cet arrêté, qui fût aussi spécialement recommandé à la sollicitude et à la vigilance des instituteurs primaires et particuliers et aux maitres de pension ; il leur en fut adressé un exemplaire pour être affiché dans leurs écoles. Cette sage mesure subsista deux ans ; on la négligea ensuite. Il est vrai que, depuis cette époque, le nombre des noyés a beaucoup diminué, ce qu'on doit attribuer à l'intrépidité avec laquelle les jeunes gens et même les enfants vont maintenant à l'eau, car les précipices sont toujours les mêmes. J'ai vu tout récemment quelques-uns de nos jeunes Agenais qui, après s'être essayés quatre ou cinq fois dans la rivière, encouragés par leurs camarades, sont montés sur le pilier [1] et se sont précipités, sont revenus à terre pour remonter sur le pilier et se précipiter encore. Bientôt après ils ont heureusement passé la Garonne à la nage.

---

[1] Voir page 10, note 1.

Digitized by Google

M. Thomasson, directeur de l'Enregistrement et des Domaines nationaux, acquéreur de la maison des ci-devant Religieux Dominicains, voulant avoir aussi l'église, la chapelle et la sacristie du même couvent, présenta une pétition au Ministre des Finances, pour obtenir l'ordre de lui en passer acte de vente. Cette pétition renvoyée au Préfet du département fut ensuite adressée au Maire d'Agen qui, vu l'insuffisance du nombre des églises de la ville, réduit au nombre de quatre, au lieu de vingt-cinq qu'elle avait auparavant, fut d'avis qu'il fût déclaré par le Conseil d'Etat n'y avoir lieu d'ordonner la vente demandée. Le sieur Thomasson fut débouté. L'avis du Maire est daté du 30 juillet 1800. Environ deux mois après, plusieurs citoyens présentent au Maire une pétition tendant à obtenir la jouissance de cette église, ainsi que celle des ci-devant religieuses du Chapelet,[1] pour l'exercice du culte catholique. Elles leur furent accordées, conformément aux lois du 11 prairial an III et du 7 vendémiaire an VII, qui remettent aux habitants des villes et communes, pour l'exercice de leurs cultes, les églises dont ils étaient en jouissance pour le même objet, au 1er vendémiaire de l'an II, à moins qu'elles ne soient affectées à quelque service public. Cependant l'église des Dominicains n'a été ouverte que que sept ans après, comme nous le verrons en son lieu, et celle du Chapelet sert encore (en 1814) de magasin à fourrage.

Le 21 septembre 1800, sur un arrêté du Préfet, il part d'Agen un détachement de la colonne mobile, composé de soixante hommes, sous le commandement de M. Bory fils, pour aller se joindre à d'autres troupes destinées à réprimer le brigandage qui se renouvelait sur différents points du département et sur ceux de la Dordogne, de la Haute-Garonne et du Gers.

Le Préfet du département de Lot-et-Garonne écrit au Maire d'Agen, qu'il vient d'apprendre officiellement que la paix générale va se traiter dans un congrès à Lunéville, que les préliminaires en sont déjà signés. Cette nouvelle est sur le champ publiée dans toute la ville, et répand la joie dans le cœur de tous les habitants qui, depuis longtemps, soupiraient après cette paix. La publication eut lieu le 29

---

[1] Voir page 22, note 1.

Digitized by Google

septembre 1800. On tira, à cette occasion, les quatre pièces de canon qui étaient à la Préfecture et dont le nombre est maintenant réduit à deux.

Les mois de Juillet et d'Août de cette année furent très secs; il fit une chaleur très vive. Le ciel était d'airain, il ne tomba pas une goutte de pluie, pendant soixante jours, à Agen ni dans les contrées voisines, ce qui fut très préjudiciable à la vigne. On ne fit qu'une très petite récolte en vin.

1800, an IX. — Les droits d'octroi commencèrent à être perçus à Agen. Le 3 nivôse an IX (24 janvier 1801), conformément à la loi du 27 frimaire an VIII, il fut établi quatre bureaux pour cette perception à l'entrée de la ville, savoir : à la Porte du Pin, à la Porte Saint-Louis, à la Porte Saint-Antoine et à la Porte Sainte-Foi. Celui de Saint-Louis a été transporté depuis ce temps-là, auprès de la cale où est le passage des bateaux.

Les confréries des Pénitents subirent le sort des corporations et congrégations religieuses qui furent supprimées en 1791. Leurs biens, leurs chapelles, ornements et autres effets des sacristies furent vendus au profit de la nation. Lorsque le calme eut succédé à l'orage et que le libre exercice des cultes fut rétabli, les Pénitents cherchèrent à se rétablir et à reprendre leurs anciennes fonctions. Les trois compagnies s'assemblèrent donc, chacune de leur côté, et pensant bien que personne ne les blâmerait de faire revivre des établissements dont le but était de réciter l'Office divin, de secourir leurs confrères indigents, de les veiller dans leurs maladies, et de les ensevelir après leur mort, ils s'attachèrent aux églises qui leur convenaient le mieux; les blancs choisirent l'église Saint-Hilaire,[1] parce que la plupart de leurs confrères sont dans cette paroisse; les bleus se retirèrent à la chapelle du Bourg, où se faisait provisoirement le service de Saint-Etienne, et où ils restèrent jusqu'à ce que l'église des ci-devant Dominicains eut été réparée et ouverte aux fidèles, après avoir été consacrée sous le nom de Notre-Dame. Les gris firent leurs offices à Saint-Caprais, jusqu'à ce que Sainte-Foi fut en état de recevoir l'exercice du culte. Depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis la fin de

---

[1] Voir dans la *Revue* de 1881, page 540, note 1.

Digitized by Google

1800, les trois compagnies sont encore dans les mêmes églises. Peu de temps après, elles hasardèrent de reprendre leurs sacs, d'abord pour les sépultures, et ensuite dans leurs processions; elles furent même admises à celle que fait le Chapitre, le jour de la Fête-Dieu, à laquelle elles assistent encore et marchent après le corps des métiers. Cependant ils ne sont que tolérés par Mgr l'évêque Jacoupy, qui ne peut pas les autoriser. Ce Prélat, ainsi que deux Préfets, MM. Pieyre et de Villeneuve, ont souvent écrit au Ministre des Cultes pour l'informer de l'état de choses, et lui demander son avis relativement aux pénitents, mais en même temps ils ont toujours donné des notes favorables sur leur compte. Aussi le Ministre n'a jamais exigé l'exécution rigoureuse de la loi à leur égard, et a laissé à M. le Préfet la faculté de les laisser exister, tant que l'ordre public ne serait pas compromis. Si des malveillants ou de ces personnes inquiètes qui voudraient abolir tout ce qui tient à la religion, lui ont écrit contre eux, les lettres ont été renvoyées à M. le Préfet, qui n'en a fait nulle suite.[1]

1801, an IX.— Les diligences de Bordeaux et de Toulouse étaient fréquemment arrêtées vers le commencement de l'année 1801, par des partis de mécontents armés qui pillaient les voitures et enlevaient surtout l'argent destiné au Trésor public; bientôt après ils dépouillèrent les voyageurs. Ces arrestations avaient lieu du côté de Valence et sur les côtes de Malause.[2] Les autorités firent tout ce qui était en leur pouvoir pour faire cesser un tel désordre; un arrêté du Préfet du 4 janvier 1801 ordonne que les diligences seront escortées par des gendarmes à cheval et par quatre soldats commandés par un caporal,

---

[1] Des trois confréries de pénitents, blancs, bleus et gris, dont l'étrange costume et l'émulation musicale attiraient la foule aux jours de procession, aucune n'a résisté au souffle d'indifférence pour les démonstrations extérieures du culte qui s'est fait sentir en 1848 et s'est depuis tant accentué. Extrêmement populaires dans notre région, elles sont aujourd'hui complètement oubliées.

[2] On lira, à sa date, dans la suite de ces Annales, l'aventure de la diligence de Bordeaux à Toulouse, laquelle fut arrêtée, entre Moissac et Malause, à une heure de la nuit, par un seul homme, aidé de manequins (10 juillet 1877).

Digitized by Google

placés sur l'impériale armés de mousquets et munis de cartouches. Les mêmes mesures furent prises pour les routes d'Auch et de Villeneuve; mais comme elles ne produisirent pas l'effet qu'on en attendait, on y envoya des gardes nationaux. La ville d'Agen fournit cent hommes qui partirent pour Valence, le 12 Octobre 1801. Ces troupes, de concert avec la gendarmerie, prirent neuf des principaux de ces brigands, qui furent traduits dans les prisons d'Agen; ayant été mis en jugement, ils furent tous acquittés par un jury trop indulgent. Le Ministre de la justice, voyant avec peine une pareille impunité, les fit arrêter par mesure de sûreté générale et transporter en Amérique. Dès cet instant, les routes furent libres, on y voyagea tranquillement.

Au mois de Février, il arriva des prisonniers napolitains parmi lesquels étaient un grand nombre d'officiers; ils furent placés dans la maison des ci-devant cordeliers. Des prisonniers autrichiens les suivirent de près; ceux-ci étant plus nombreux furent dispersés dans les chefs-lieux de district, où l'on était bien aise de les avoir pour les occuper aux travaux de la terre. Ceux qui étaient destinés pour Agen furent mis à l'ancien séminaire qui, depuis, a été converti en caserne. Ces prisonniers restèrent encore longtemps après la paix faite avec l'Autriche, ils passèrent même au service de la France, du consentement, dit-on, de leur souverain, mais au grand déplaisir de ces prisonniers qui firent la plus grande résistance. On ne peut se rappeler qu'avec indignation, la manière atroce avec laquelle ces malheureux furent traités. Croira-t-on que des français puissent se porter à cette férocité? Ces allemands étaient tous d'une belle taille, remarquables par leur propreté, quoiqu'ils n'eussent que de mauvais habits, adroits, industrieux à se procurer quelque argent, au moyen de petits ouvrages qu'ils faisaient en bois ou avec de la paille. Tout le monde les voyait, les employait même avec plaisir. Un jour, c'était le 2 avril 1801, on les attira, sous prétexte d'une revue, sur les allées Saint-Antoine, vis-à-vis l'auberge de Mme Castan.[1] Là, le général Darnaudat (il était arrivé à Agen le 1er mars 1801) leur annonça qu'il avait ordre de les faire partir pour Bordeaux, à l'exception de leurs

[1] Aujourd'hui hôtel du Petit-Saint-Jean.

Digitized by Google

chefs sous-officiers. Aussitôt ils s'écrièrent tous, en leur langage, qu'ils ne partiraient pas sans leurs chefs. On essaya la douceur, les remontrances, les menaces ; tout fut inutile, ils persistèrent dans leur résolution. On leur donna des coups de plat de sabre, ils se serrèrent le plus fortement qu'ils purent et formèrent un groupe impénétrable, criant toujours et demandant qu'on les renvoyât dans leur patrie. Le général se retira et les livra aux gendarmes et autres militaires qui devaient les conduire. Ceux-ci irrités de leur résistance, sans nul égard pour le droit des gens, tombèrent sur ces hommes désarmés, les frappèrent avec furie à grands coups de bâton et de plat de sabre.

(A continuer.)

Digitized by Google

L'AMOUR AU VILLAGE.

I

Les voyageurs qui suivent la ligne ferrée d'Agen à Tarbes, qui ne sont pas trop préoccupés de leurs affaires, et qui aiment à regarder le paysage par la portière des wagons, ont pu, quand le train a franchi la Garonne sur le pont-viaduc de Saint-Pierre-de-Gaubert, remarquer à main droite, couronnant les hauteurs voisines, une petite ville assise parmi les vignes. C'est Layrac.

Pendant que le convoi glisse à travers la plaine, en parcourant la distance entre le fleuve et la station placée au bord du Gers, le regard a le temps d'admirer les collines boisées, dont le rideau abrite le bourg du vent d'ouest ; leurs sommets arrondis portent des résidences baptisées de noms charmants. C'est l'Estelle ; c'est Pech-Joly ; c'est Bois-Renaud tapi dans sa verdure, et, sur le gradin même où la ville est posée, au-dessus du confluent du Gers et de la Garonne, le château neuf de La Gravade, découpant sur la plaine la crête élégante de son faîtage. A quelques pas et tout près d'un couvent dont l'origine remonte aux Bénédictins de Cluny et aujourd'hui occupé par les Dames du Sacré-Cœur, s'élève une église romane, fière à bon droit d'être classée au nombre des monuments historiques.

Si, quittant la gare, vous gravissez la pente adoucie qui mène au bourg, vous ne serez pas émerveillé par le luxe des constructions. Des maisons modestes, la plupart en pans de bois, bordent des rues tortueuses ; le pavé est mal entretenu ; mais poussez jusqu'à la place de la mairie, et devant le panorama dont vous jouirez sur la terrasse, vous aurez peine à contenir un sentiment d'admiration.

La vue embrasse un immense horizon. De Malauze à Agen, la Garonne et le canal s'accusent par une ligne de hauts peupliers, et

Digitized by Google

serpentent le long des collines qui encadrent la large plaine, verte ou jaune suivant la saison.

De loin en loin, sur les hauteurs ou dans la riche vallée, se dressent des maisons de campagne où s'éparpillent des villages. Voici Fongrave, Monplaisir, Fontabeille, Clermont, Caudecoste, et, d'autre part, La Magistère, Saint-Nicolas, Saint-Félix, Saint-Denis, Sauveterre, Croquelardit, Bon-Encontre. A vos pieds, parmi les prés du Port-Mongeau, de l'Evangile et de Laubassette, le Gers, retenu par un barrage, gronde en cascade près d'un moulin, avant de filer doucement sous les trois arches d'un pont ogival datant du quinzième siècle.

Presque au centre de la ville se trouve une place triangulaire, bordée de maisons dont le rez-de-chaussée s'ouvre sous des arcades sombres, sortes de promenoirs couverts que l'on appelle *Cornières* dans le pays.

A ce point convergent six ou sept rues aboutissant aux quatre quartiers extérieurs : Salens, Verdun, La Piche et Le Touron. Dans l'une de ces rues auxquelles l'édilité, faute peut-être de célébrités locales, n'a donné aucune désignation, au-dessus d'une large porte vitrée, on lit ce nom : Germain Vacquier. Deux petits plats à barbe en fer blanc, suspendus à la devanture et que le moindre vent agite avec un léger cliquetis, forment une enseigne parlante, disant d'une façon claire aux passants : Ici, l'on rase et l'on coupe les cheveux.

Un dimanche d'été, vers onze heures du matin, il y a de cela quinze ou seize ans, au seuil du salon de coiffure, une jolie fille était assise. C'était Louisa Vacquier, l'unique enfant de Germain, et d'une belle femme d'environ quarante ans que chacun à Layrac, en raison du nom de son mari et suivant l'usage local, appelait : La Germaine. Elle montrait, en souriant, à ses amies qui passaient par là, ses petites dents blanches comme des perles.

Si la fillette a de beaux yeux, elle parait les avoir excellents, car, tout à coup, au bout de la rue, du côté de Salens, elle reconnait et salue d'un petit cri d'étonnement et de joie, un homme de haute taille et dans la force de l'âge, qui s'approche à pas mesurés, portant le costume des paysans aisés de la Garonne, chapeau de feutre noir à larges bords, veste, gilet et pantalon de grosse étoffe sombre, foulard noir noué sur un col de chemise en toile ferme.

Digitized by Google

Elle se lève légère comme une biche et court au devant de cet homme, qui, aussitôt, lui ouvre les bras.

« Quel bon vent vous mène, mon oncle? Ma mère sera bien contente. Il y a si longtemps qu'on ne vous a vu à Layrac. »

— « Il y a loin d'Auvillars ici, ma fille, fait gaiment l'oncle Jean Marcadié, et il y a pas mal de travail dans notre *borde* de Saint-Loup; et puis encore l'on devient casanier avec l'âge. Aussi ne *languirai-je* pas. Je repars dans une heure ou deux, voulant rentrer ce soir chez nous. C'est à cause de toi que je me suis mis en route. Il s'agit, Louisa, d'une affaire importante, » ajoute-t-il malicieusement en la regardant en dessous.

La jeune fille pâlit légèrement.

Cet effet de physionomie n'échappe pas à l'œil fin de l'oncle ; mais il n'a pas le temps de s'en préoccuper. La Germaine qui a entendu et reconnu la voix de son frère, a vite quitté l'arrière-boutique et sa cuisine, où elle préparait le repas de midi. Germain arrive à son tour. Accolades, poignées de mains et compliments sont échangés un quart d'heure durant, et un autre quart d'heure est employé à demander et à donner des nouvelles des parents, et surtout de la tante Marcadié, la brave Catherine, restée à Saint-Loup, gardant la maison, avec ses deux fils.

On se met à table. Comme c'est l'usage chez les artisans, la mère et la fille servent tout en mangeant, de sorte qu'un entretien sérieux n'est guère possible avec quelque suite entre les quatre convives. Mais, le café versé, les deux femmes finirent par s'asseoir. Marcadié, qui, depuis un moment, tournait la cuiller dans sa tasse, semblant réfléchir profondément, éleva tout à coup la voix, les yeux fixés sur sa nièce, comme pour observer l'effet que ses paroles allaient produire.

« Je suis venu vous voir par amitié, et aussi parce que j'ai été chargé d'une commission auprès de vous. Il s'agit d'un mariage. Un jeune homme que vous connaissez, Guillaume Loubeau, est venu me voir un de ces jours. Il a remarqué ma nièce et m'a prié de vous demander sa main. Je n'ai pu refuser, étant de son voisinage et connaissant sa famille, qui est honnête. Il travaille au chemin de fer, touche de bons appointements et a du bien de chez lui. Louisa a pu le voir puisqu'il habite Layrac. »

— « Il me convient à moi et cela suffit, dit la Germaine. Louisa

Digitized by Google

serait folle si elle refusait ce parti. Mais elle est raisonnable, elle l'acceptera. »

Germain, lui, ne disait mot; il regardait tour à tour Louisa, l'oncle et surtout sa femme, devant laquelle il tremblait un peu; car elle avait le verbe haut, et lui imposait toutes ses volontés.

L'attitude attristée de Louisa frappa Marcadié.

« Ne hâtons rien, dit-il en se levant. On n'attend pas tout de suite une réponse. Prenez huit jours, prenez-en quinze. On ne doit pas décider à la légère dans des affaires de cette importance. Tu entends, ma sœur, laisse ta fille libre de se prononcer à son heure. Il faut, lorsqu'elle dira oui, qu'elle le dise de bon cœur. Catherine m'attend ce soir; je vais partir, il s'en va temps. Louisette m'accompagera un bout de chemin. Allons, ma petite. »

L'oncle saisit son bâton déposé dans un coin de la cuisine, embrasse sa sœur, serre la main à son beau-frère, et sort suivi de sa nièce.

Quand ils eurent quitté la ville, il prit la petite main de Louisa dans la sienne et lui dit : « J'ai été bien vite, mon enfant. Ma démarche t'a causé du chagrin; j'en suis peiné, je ne l'aurais pas faite si j'avais eu le soupçon qui m'est venu tout à l'heure à l'esprit.

— « Tu aimes quelqu'un, n'est-ce pas? »

— « Oui, mon oncle, » fit-elle, rougissant et les yeux baissés. »

— « Je l'avais compris. Dis-moi donc ton secret. Je crois bien qu'il t'en coûtera; mais ne sais-tu pas combien je t'aime? Voyons, des garçons du pays quel est celui qui t'agrée? »

— « Il s'appelle André Cazaubon. Nous nous sommes connus tout enfants. Il a travaillé chez mon grand-père de son état de menuisier; il a fait des meubles pour nous; il est venu souvent dans notre maison, et..... »

— « Et, peu à peu, vous vous êtes aimés, et peut-être sans vous en apercevoir? »

— « Oui, mon oncle. »

— « Bien. Il est à Layrac? »

— « Non. En ce moment, il fait son tour de France. Voilà deux ans qu'il est parti. Le tirage au sort le rappellera bientôt. »

— « Et comment le sais-tu? »

Digitized by Google

— « Il m'écrit souvent. »

— « Diable ! c'est sérieux. Et toi, tu lui écris aussi ? »

— « Quelquefois. »

— « Et tes parents l'ignorent ? »

— « Oui, mon oncle. »

— « C'est mal cela mon enfant. Les jeunes filles ne doivent écrire à leurs galants qu'avec la permission de la famille. »

— « Jamais on ne me l'aurait donnée. Quand l'oncle Ludovic se maria, ma mère, au bal de la noce, s'aperçut qu'André m'invitait à la danse plus souvent que les autres filles : « Prends garde à toi, Louisa, me dit-elle. Est-ce que cet enfant voudrait par hasard devenir ton bon ami ? Dis-lui de te laisser tranquille. Il n'est pas fait pour toi et tu n'es pas faite pour lui. »

— « Pourquoi ne serait-il pas fait pour toi, s'il est honnête et laborieux ? »

— « Il est l'un et l'autre, mon oncle ; il est très intelligent aussi, les leçons du maître d'école lui ont mieux profité qu'à beaucoup d'autres. Ma mère ne veut pas de lui ; elle s'est mis dans la tête de me faire marier avec le premier venu, pourvu qu'il soit riche ; et les parents de... celui que j'aime sont de pauvres journaliers. »

— « Tout pourra s'arranger un jour. Mais es-tu sûre, Louisa, qu'André te sera fidèle ? La jeunesse est légère. Les connaissances que l'on fait en voyage nuisent aux anciennes. Sois prudente. Il ne faudrait pas manquer un mariage avantageux pour un garçon qui pourrait te planter là. »

— « Vous avez raison, mon oncle. J'ai eu cette crainte, mais je ne l'ai plus. André est bon, pieux, sincère. Il n'est pas d'âme plus droite. Ma confiance en lui est entière. »

— « Je l'estime heureux d'être aimé de toi, Louisa. Si je voulais te faire des compliments, je dirais que tu es un trésor ; tu ne dois être qu'à celui qui t'aimera comme tu le mérites. Mais, tiens, sans nous en douter, nous avons fait du chemin, et nous voici déjà presque en face de la source de Fontabeille. Ne viens pas plus loin. Si ta mère te chagrinait à cause du parti que j'ai eu le tort de vous présenter, dis que tu n'es pas décidée à te marier encore. Rien ne presse en effet. Le temps aplanit bien des obstacles. En attendant, André re-

Digitized by Google

viendra, et si vous vous aimez toujours, peut-être se laissera-t-on fléchir. Je serai là au besoin pour te donner un coup de main. »

— « Merci, mon oncle. J'aurai recours à vous si je suis dans la peine. Je ne déciderai rien sans vous consulter. »

Ils s'embrassent, se séparent et chacun va de son côté. Lui, d'un pas moins pesant qu'à l'ordinaire, se dirige vers Caudecoste, sur cette route à mi-pente qui domine la plaine de la Garonne; elle, pensive, retenue, en songeant à la bonté de son oncle et aux chagrins que va lui causer, sans doute, le caractère absolu de sa mère, se prépare à redescendre la côte ombragée de Fongrave. De l'autre côté du vallon, adossée aux mamelons arrondis de Beauséjour et de La Vitarelle, la ville, sous le bleu du ciel et les derniers rayons du soleil couchant, avec le dôme azuré de l'église et la haute tour communale, charmait son regard, dans un cadre de verdure. La campagne commençait à jaunir, mûrissant le trésor des moissons prochaines. Le Gers coulait à ses pieds, arrosant les prairies nouvellement fauchées, au bas des fraîches terrasses du château de Cavagnac, et l'haleine d'un vent léger, qui s'endormait aux approches du soir, apportait à son oreille le bruit de l'eau déversée à la chaussée du moulin.

« Ce pays est beau! se dit-elle. C'est un malheur de le quitter. Qui sait si André s'en souvient, s'il le revoit en y songeant? Nous sommes bien loin l'un de l'autre, mais il me semble parfois que nos idées se rencontrent. »

Elle soupire, et le chemin sinueux la ramène vers le pont du Gers. Elle reconnaît, accoudés au parapet et causant ensemble, deux hommes vieux déja. L'un est un ancien marin, Jouzille Salvant, l'autre est le père de celui qu'elle aime. Elle rougit et s'arrête, hésitante; mais forcée de passer devant eux, car le pont est assez étroit, elle les salue par leur nom. Interrompant leur causerie, ils répondent à son salut d'un air bienveillant, et la suivent des yeux en admirant sa grâce et sa jeunesse.

— « C'est la bonne amie de ton fils, dit Salvant. Charmante fille certes, mais difficile à avoir. La Germaine est intéressée; il lui faut un gendre riche. J'ai peur qu'André ne fasse pas son affaire. Elle rendra ces enfants malheureux, s'ils s'aiment comme chacun croit. »

— « Je suis de ton avis, Jouzille, fait Cazaubon. Jamais cette femme

Digitized by Google

n'agréera mon fils. C'est pourtant un brave garçon qui ne déshonorerait pas cette famille. »

—« Un brave garçon et un beau garçon ! Je n'en sais pas beaucoup, dans le pays, qui le vaillent. Si les Vacquier le refusent, tant pis pour eux. »

— « A Layrac, mon pauvre Salvant, tu le sais, les bourgeois se marient entr'eux, les artisans entr'eux et les journaliers entr'eux. Il serait plus facile de prendre la lune avec les dents, que d'essayer de marier le fils d'un artisan avec la fille d'un bourgeois, ou le fils d'un journalier avec la fille d'un artisan. Je suis un simple journalier, moi. Comment serait-il possible que mon fils obtînt jamais la fille d'un artisan comme Germain Vacquier ? La Germaine est trop fière pour cela, et elle fait marcher les siens. Ces gens ont leur ambition comme les bourgeois ont la leur, et peut-être encore plus haute. »

— « Je me moque de leur ambition, moi. Est-ce qu'André ne sera pas un jour artisan comme eux ? Est-ce qu'en te privant de tout pour payer son apprentissage, tu ne lui a pas donné un état qui le met à leur niveau ? »

— « Sans doute. Je gage pourtant que s'il osait se présenter, ils le refuseraient avec mépris. Le plus court est d'y renoncer. »

— « Y renoncer ? A la place d'André, si la petite m'aimait, je tiendrais bon, et je saurais bien les forcer à me la donner, moi. »

— « Et comment ? »

— « Et comment a fait Ludovic pour avoir sa femme ! Il l'a enlevée parbleu. »

— « Ce n'est pas un exemple à suivre. Mon fils ne fera point cela. »

— « Il aura tort. En ma qualité de marin, j'aime à brusquer les affaires, et je veux, s'il le faut, qu'on coure à l'abordage, au risque de se faire écharper. »

L'entretien se poursuivit assez longtemps sur ce ton sans que les vieillards se missent d'accord ; la jeune fille, cependant, rentra chez elle. La première parole que lui dit sa mère fut celle-ci : « Le parti dont nous a parlé ton oncle nous convient sous tous les rapports. Nous l'avons décidé, moi et ton père. Le jeune homme est averti. Il pourra, quand il voudra, venir dans notre maison. »

La fillette, sans rien répondre, se retira dans sa chambre et pleura.

Le théâtre de l'action et le nom des personnages nous sont main-

Digitized by Google

tenant connus. Laissons André en exposer lui-même les péripéties et le dénouement comme il fit un jour devant nous.

II

« J'ai connu et aimé Louisa, quand nous nous préparions à la première communion, en allant au cathéchisme.

« Nous étions du même âge, dix à douze ans tout au plus. Une de ses amies, bonne fillette sans malice, me dit un jour au sortir de l'église : « Tu ne sais pas, André, le bruit qui court? c'est que tu es le bon ami de Louisa. » — « Moi? fis-je tout surpris, mais qui dit cela? » — « Nos camarades et Louisa, elle même. » — Je vais joindre celle-ci : « Est-ce bien vrai, Louisa, que je suis ton bon ami? » — « Oui, » me répondit-elle, dans la simplicité de son âme. A dater de ce moment, je la regardai avec plus de plaisir, d'abord sans savoir pourquoi, et je lui souriais comme je ne savais pas sourire aux autres.

« Je ne tardai pas à m'apercevoir qu'elle était la plus jolie de toutes. L'angélique douceur de sa figure jointe à la blancheur de son teint,et surtout à l'intelligence qui pétillait dans ses yeux, tout en elle m'attirait et me charmait chaque jour davantage.

« Après la première communion, j'entrai en apprentissage. Louisa, dont le grand-père, Cadet Vacquier, exerçait l'état de menuisier, me dit : « Pourquoi n'es-tu pas venu apprenti chez *Pépé?* » (C'est ainsi que, depuis son enfance, elle appelait son grand-père,suivant l'usage du pays.) « Il commence à se faire vieux. Si tu entrais dans sa boutique, il s'attacherait à toi, car il est bon comme tu l'es toi-même; tu pourrais plus tard acheter son fonds et le remplacer. »

« Je ne demandais pas mieux; aussi quand j'eus achevé mon apprentissage chez mon premier patron, j'obtins d'aller, en qualité d'ouvrier, travailler chez le grand-père, dont l'atelier était voisin de la maison de Louisa. Je pouvais la voir chaque jour,et souvent je lui apportais un petit cadeau qui coûtait peu cher, tantôt des fleurs, tantôt une image, et notre affection mutuelle grandissait insensiblement. Nous nous aimions sans nous le dire, et personne ne s'en doutait.

Digitized by Google

« Un oncle de Louisa, plus jeune que son frère Germain, se maria sur ces entrefaites. Cette noce fut l'occasion du premier baiser que Louisa me permit de lui donner. Sa qualité de nièce du fiancé lui valut d'être désignée comme première *donzelle* de l'épouse. Elle me voulut pour *donzelon*, et m'annonça elle-même son choix. Jugez si j'acceptai et avec quelle joie !

« Au jour fixé, je me rendis dans la maison où se faisait la noce. Louisa m'attendait, seule, au rez-de-chaussée. — « Tu arrives bien tard, me dit-elle. Les cloches ont sonné pour la messe, et tout le monde est déjà là-haut. » Je la priai de m'excuser, et comme elle me regardait d'un bon sourire, je m'approchai et lui pris un baiser rapide sur la joue. Nous avions seize ans. — « Je t'aimerai toujours, lui dis-je. — « Et moi aussi, » fit-elle à demi-voix.

« J'étais heureux de sentir son bras appuyé sur le mien, en allant à la messe, et au retour, à la suite des époux. Ce mariage s'était accompli dans des conditions peu ordinaires. Le père de l'épouse s'y montrait opposé ; la mère, au contraire, y consentait, et, comprenant qu'il était impossible de vaincre la résistance de son mari, elle prêta la main à un enlèvement. On en causait tout bas dans le cortège ; nous surprîmes quelques chuchottements, et quoique incapables de saisir toute la gravité de ce mot d'enlèvement, nous nous communiquions les impressions qu'il faisait naitre dans notre esprit.

« C'était, à nos yeux, une chose extraordinaire et blâmable ; mais nous étions trop jeunes pour nous en préoccuper autrement que d'une façon légère, comme deux pauvres amoureux qui vivent dans un monde à part, pour qui rien ne compte en dehors d'eux, et qui sont à mille lieues de songer que de telles affaires puissent avoir la moindre influence sur leur destinée.

« Au repas de noce, j'eus le plaisir de m'asseoir à côté d'elle ; au bal, nous dansâmes presque toujours ensemble ; et lorsque, après chaque rondeau, le ménétrier criait, en clignant de l'œil : « Embrassez celle que vous aimez ! » je l'embrassai plusieurs fois encore, persuadé que nous seuls savions ce qu'il y avait d'intime et de particulièrement doux dans cette caresse faite devant tous.

« La mère de Louisa, qui avait l'œil ouvert sur tout, ne manqua pas de remarquer mes assiduités auprès de sa fille. Elle lui en fit à l'écart l'observation, lui défendant absolument d'être familière avec moi. « Il ne devait, ajouta-t-elle, y avoir rien de commun entre nous, ni pour

Digitized by Google

le présent, ni dans l'avenir. » Cette remontrance nous atterra; elle venait si mal à propos jeter un crêpe sur les suprêmes joies de cette journée! Je fus bien triste, le bal fini, quand il fallut se séparer.

« Une autre préoccupation vint, peu après, m'assaillir, et, par contre-coup affliger le cœur de Louisa. Le travail manquait chez mon patron. Il m'en prévint, et, remarquant la peine que me fit sa communication, il l'attribua au regret que j'avais de le quitter, et à l'attachement, d'ailleurs très sincère, que nous éprouvions l'un pour l'autre. Je pensais surtout à Louisa dont il allait falloir se séparer, peut-être pour bien longtemps.

« Au jardin du grand-père, chaque soir, pour lui faire plaisir et épargner un labeur à la bonne Cadette, ma patronne, j'allais arroser les fleurs et les plantes potagères; personne n'y trouvait à redire. A côté du puits, sous un berceau de chèvrefeuille et de jasmin, nous nous épanchions librement, oubliant, dans ces doux entretiens, les choux altérés de la mère Vacquier.

« Quand j'annonçai à Louisa que, son grand-père n'ayant plus d'ouvrage à me donner, il me fallait partir bientôt, elle devint toute triste et se mit à pleurer. Puis elle me demanda si j'allais partir pour mon tour de France, dont je lui avais parlé quelquefois. Sur ma réponse affirmative: « Je serais heureuse de pouvoir obtenir que ton départ fut retardé, » ajouta-t-elle en me quittant.

« Le lendemain, elle vint à l'atelier; « mon père veut te parler, me dit-elle; je lui ai conseillé de t'employer. Il y consent. Nous avons besoin d'un lit et de quelques autres meubles. » Le père ne se méfiait de rien. Nous nous entendîmes vite sur les travaux et sur le prix, qui fut très doux, comme on peut croire. Je dus voir et mesurer la place qui devait recevoir le lit. Comme j'entrais pour la première fois dans les chambres de Louisa et de ses parents, il me semblait que j'entrais dans la famille, que j'en ferais bientôt partie.

« Il ne m'est jamais arrivé de travailler avec plus de plaisir. Aussi faisais-je durer le temps en tenant d'une main lente la varlope et le rabot. Je trouvais sans cesse un prétexte pour monter dans la chambre où Louisa travaillait à ses coutures. Mon esprit s'ingéniait à faire naître mille occasions de la voir; tantôt il fallait du feu pour la colle, d'autres fois c'était de l'eau pour affûter un outil; j'y trempais le bout de mon doigt, et, en passant, j'en laissais tomber une goutte sur sa main. Ces enfantillages peut-être vous feront rire. L'amour les

Digitized by Google

explique et les excuse. Elle souriait doucement et je répondais à son sourire. C'était monter au troisième ciel,où les anges dans notre pensée, n'étaient, pas de moitié aussi heureux que nous.

« Le lit terminé et mis en place, je fis une armoire et une table. Ce fut l'époque la plus fortunée de nos jeunes amours. Elle allait finir. Je comprenais qu'il faudrait bientôt partir, et mon visage trahissait des tristesses que je ne pouvais chasser de mon esprit. Je rentrai chez mon père. Il n'y avait plus rien à faire à l'atelier. Sous prétexte de retirer un outil que j'y avais oublié à dessein, j'y retournai un jour et je vis Louisa.

« Il fut convenu que nous nous retrouverions et que nous pourrions causer longuement, à la faveur d'une partie de crêpes qu'on devait faire dans la semaine, au Passage de Layrac, chez son amie Rosine Barrère. Je me rendis à l'heure dite au lieu que nous avions choisi. Louisa arriva avec Rosine, qui nous laissa seuls. Elle me portait des crêpes ; mon chagrin était si vif que je ne pus en goûter.

« Je vais te faire mes adieux, Louisa, lui dis-je, très ému. Je pars lundi pour mon tour de France. »

Ses yeux se remplirent de larmes

« Il n'y a plus rien à faire ici. Je n'y puis rester, les bras croisés, à la charge de mes parents qui gagnent durement leur vie. Si Dieu le veut, nous nous marierons un jour. Mais jusque-là, que de traverses nous aurons à surmonter ! La séparation du tour de France n'est rien. Une autre chose m'inquiète bien davantage ; c'est, dans trois ou quatre ans, la nécessité d'être soldat. Je n'ai aucun cas de réforme à faire valoir, et sept ans de service c'est bien long. Quant à me faire remplacer, si le sort m'est contraire, il ne faut pas y songer ; nous sommes si pauvres ! Voilà ma faute, ma faute irrémissible, aux yeux de tes parents, de ta mère surtout ! Si pourtant j'échappais au service militaire, peut-être réussirions-nous. Rien ne m'ôtera cette idée. Tiens, Louisa, prions Dieu qu'il me fasse la grâce de tirer un bon numéro. » — « S'il ne fallait que cela, dit-elle en sanglottant, je le prierais nuit et jour, de tout mon cœur. » — « Merci mille fois, mon amie. J'ai confiance en tes prières ; mais, je vais bien languir, loin de toi. » — « Et moi donc, André ? J'ai grand peur de tomber malade de chagrin. »

« Nous nous séparâmes le cœur gros et les yeux noyés de larmes. Le lendemain, je partis au point du jour par la route d'Agen.

Digitized by Google

Que de fois je me retournai pour voir encore la campagne où s'était passée mon enfance, l'église où j'avais fait ma première communion, le groupe de maisons où je laissais un cœur qui battait à l'unisson du mien ! Maisons, église et campagne ne m'avaient jamais paru si belles. Un immense regret remplissait mon âme.

« Je me rendais à Feugarolles où j'étais attendu chez un maître menuisier. Vous connaissez ce joli village, bâti sur un mamelon, près de la Baïse et du canal, entre Vianne et Port-Sainte-Marie. Je n'avais jamais quitté le toit de mon père. Quand je me vis seul, le soir, chez des inconnus, dans le réduit où je devais coucher, mon cœur se gonfla amèrement. Je versai un flot de larmes et ne pus dormir de la nuit.

« Je travaillai là environ trois mois ; on m'aurait volontiers gardé, mais un incident que je vais vous dire, me fit partir à la hâte; il vous donnera la mesure du caractère de certains patrons. Le mien, un jour, me commanda de prendre une longue échelle et de scier une pièce de bois formant l'un des cintres de l'église, que l'on construisait à ce moment. J'obéis naturellement, mais je sentis bientôt que les échafaudages tremblaient sous moi pendant l'opération. Quand je descendis, la besogne faite, les maçons disaient à mi-voix que j'avais couru un grand danger; tous étaient surpris que le maître n'eût pas confié ce travail à son frère plus âgé que moi, et plus habitué à ces œuvres périlleuses. Je compris alors, par réflexion, le danger que j'avais couru ; et, sans me plaindre à mon patron qui m'avait si peu ménagé, je le quittai un beau matin, mon petit paquet à l'échine, au bout d'un bâton noueux.

« Je n'avais pas à choisir ma route. Elle était tracée vers Bordeaux, où j'avais dessein de me rendre. Mais Layrac, vous le devinez, m'attirant invinciblement, je cédai à l'attrait de ma bourgade natale et au désir irrésistible de revoir encore Louisa, avant de m'éloigner d'elle pour plusieurs années.

« Donc, j'y revins pour quelques heures, et qu'elles passèrent vite ! Louisa me sembla plus charmante que lorsque je l'avais quittée. Je lui donnai ma photographie. Elle en fut charmée. « Tu ne pouvais rien m'offrir qui me plût davantage, me dit-elle. Que veux-tu de moi, en échange ? »

« Conserve-moi, lui répondis-je, les sentiments que je t'ai inspirés. Je ne demande pas autre chose. » Nous convîmmes de nous

Digitized by Google

écrire, et que j'adresserais mes lettres chez une personne sur qui nous pouvions compter pour le secret de notre correspondance.

« Me voilà parti de nouveau. A Aiguillon, où je trouvai du travail, j'eus le bonheur de rencontrer en Sylvain, le meilleur de mes futurs amis. Il m'était arrivé auparavant une aventure que j'ai toujours cachée comme on cache une faute. C'en était une, en effet, et grave, à l'égard de ma chère Louisa. J'en veux faire l'aveu, en témoignage de mon repentir.

« Je me logeai, non loin de l'atelier, chez deux braves vieux, les Nourrigat, un couple bien connu. Je les vois d'ici, lui, grand, maigre, cheveux tout blancs, feutre gris à larges bords ; elle, petite et maigre aussi, figure agréable encore sous ses rides, et toujours proprement vêtue, en dépit de ses soixante ans. Leurs pareils sont à naître. Francs comme l'or, unis comme la chair et l'ongle, très serviables et très religieux, sans enfants, ils me traitèrent bientôt comme un fils. Il est vrai qu'ils me plurent au premier abord, et que, de mon côté, je mis tous mes soins à leur plaire.

« Ils m'attendaient chaque soir pour le souper et aussi pour la prière qu'on faisait en commun avant de se coucher. Quand je me retardais un peu, la mère Nourrigat ne m'épargnait pas ses gronderies amicales : « Mon petit André, ajoutait-elle, ne vas jamais au lit sans faire ta prière ; cela te porterait malheur. »

« J'atteignis là ma dix-huitième année. Il y avait bal chaque dimanche. Je me liai avec quelques jeunes gens, surtout avec un ouvrier de mon âge, faisant le même état que moi. Il s'appelait Sylvain Duprat. C'était un excellent garçon qui m'amena chez lui souvent. J'étais reçu dans sa maison avec beaucoup de sympathie par sa mère, petite femme, douce, potelée, rondelette, rose comme une pomme d'api, et par son père, marin, au parler rude, mais bon diable, au fond, et le cœur sur la main.

« Je n'avais pas de secret pour Sylvain. Il sut donc mon amour pour Louisa. Je me plaisais à lui en parler, et parfois, comme il avait été assez longtemps à l'école et qu'il avait une belle écriture, il m'aidait à faire les lettres que j'adressais de temps en temps à celle dont le souvenir remplissait mon cœur.

« Ce cœur, pourtant, lui fut-il toujours fidèle ? Qu'on en juge.

» J'avais fait, au bal, la connaissance de plusieurs jeunes filles

Digitized by Google

charmantes. J'aimais à danser avec elles; mais timide et toujours songeant à Louisa, je ne contais fleurette à pas une.

« Un dimanche, désigné par mes camarades pour remplir le rôle de commissaire du bal, j'étais obligé, à ce titre, d'aller chercher en voiture, l'une après l'autre, à domicile, les demoiselles invitées.

« L'une d'elles, nommée Césarine, m'avait inspiré une vive sympathie par une sorte de grâce maladive et la douceur de ses longs yeux bleus. Ce ne fut pas sans un secret plaisir que j'allai, quand son tour fut venu, la prendre dans sa maison. Nous étions seuls dans la voiture. Après un long silence, elle soupira profondément. « Etes-vous souffrante, lui dis-je, ou avez-vous quelque peine ? » « J'aime, fit-elle en rougissant, un jeune homme plus jeune que moi. C'est une folie, je le sais, mais dont je ne puis me guérir. Ah! je suis bien malheureuse. »

« Un éclair me traversa l'esprit. J'étais de quatre ans plus jeune qu'elle, et, sans trop me flatter, j'avais assez bon air. Etait-il absurde de croire que c'était de moi qu'il s'agissait ?

« Je me risquai à le lui dire, en lui prenant les mains et la regardant au fond des yeux. « Oui, » fit-elle, toute honteuse, et si bas qu'à peine j'entendis.

« Quel est, je vous le demande, l'enfant de dix-huit ans qui pourrait impunément s'entendre dire qu'il est aimé par une belle personne, eût-elle trois ou quatre ans de plus que lui? Hors de moi et comme enivré, je jurai à Césarine que je l'aimais aussi de tout mon cœur. Qu'on pense de moi ce qu'on voudra; j'étais, ou du moins, je croyais être sincère.

« Mes lettres à Louisa devinrent plus rares. Je la trahissais; elle le sut. Deux jeunes filles d'Aiguillon, qui me connaissaient parfaitement, et qui allaient en visite à Layrac chez leur tante, la Guillaumette, voisine et amie de sa mère, racontèrent ma liaison avec Césarine, liaison dont le secret n'avait pas tardé à transpirer. Louisa m'adressa à ce sujet une lettre sévère et triste; elle m'épargnait des reproches; mais elle me donnait le conseil de fuir le danger en quittant au plus vite Aiguillon. Puis notre correspondance cessa quelque temps.

« Je fus puni de mon ingratitude. Je passais le soir sous la fenêtre de Césarine quand ses parents étaient couchés. Cette fenêtre était

Digitized by Google

peu élevée ; j'en saisissais l'appui des deux mains, me soulevais à la force du poignet, et nous échangions un baiser.

« Une nuit, je perdis la tête. En la voyant, ses beaux cheveux ruisselant sur ses épaules et le sein découvert, je m'élançais pour entrer dans sa chambre, quand je reçus, au lieu d'une caresse et de la main de Césarine, le mieux appliqué des soufflets. Ce soufflet, en me rendant à moi-même, arrêta ma trahison et mes damnables amours.

« Je me reprochai ma faute comme un crime. Malheureux au-delà de ce que je pourrais dire, je me décidai à quitter Aiguillon. Sylvain, à qui je fis part de mon projet, résolut de me suivre, et nous partîmes pour Bordeaux.

« J'obéissais en esclave à Louisa ; toutes mes pensées allaient vers elle ; mais je n'osais pas lui écrire, tant j'avais sur le cœur le sentiment de ma faute.

« Elle pressentait sans doute mon chagrin et mon repentir : car elle se procura mon adresse à Bordeaux, et m'écrivit. Ses conseils, dictés par l'âme la plus droite et par l'affection la plus dévouée, étaient ceux d'une mère et d'une future épouse. « Aime le devoir et crains le plaisir, me dit-elle ; si tu songes toujours à moi, mets-toi en état de revenir au plus tôt. Mon père veut un gendre coiffeur. Essaie d'apprendre ce métier dans tes moments perdus, sans négliger celui qui assure ton gain de chaque jour. »

« La lecture de cette lettre produisit en moi un profond apaisement, ce que Louisa en attendait. Je jurai de lui obéir en tout.

« Un perruquier de Tonneins, établi à Bordeaux et dont je fis la connaissance, consentit à me donner des leçons de son art, une fois par semaine, le dimanche, seul jour où je fusse libre. Sylvain ne s'expliquait pas ma fantaisie. J'eus l'idée de lui dire que, devant être bientôt soldat, cette profession me serait utile au régiment pour les besoins de mes camarades et pour mon profit. Il accepta cette raison comme je la lui donnais.

« Je pris goût au métier et y devins habile. Mon adresse charmait mon nouveau maître. Il me pria, si c'était possible, de lui donner, le samedi, une demi-journée, pour l'aider à raser les ouvriers du port, qui, ce jour-là, affluaient dans sa boutique.

« J'étais devenu l'ami de la maison du menuisier où je travaillais avec Sylvain. Ma bonne conduite et mes politesses m'avaient valu

Digitized by Google

les sympathies du patron. Je lui exposai la proposition du perruquier. A condition que je cesserais de fêter le lundi avec mes camarades d'atelier, il consentit à m'abandonner la demie journée du samedi.

« Louisa s'était naturellement informée de mes progrès. Elle m'approuvait et m'encourageait avec une douceur et une tendresse qui me la faisaient chérir chaque jour d'avantage.

« On a raison de dire qu'il ne faut pas courir deux lièvres à la fois. Je négligeai l'atelier pour la boutique, gagnai moins et devins pauvre. Mes habits et mes souliers s'en allant, je fis des dettes. Sylvain me prêtait ou me donnait de l'argent, car nous faisions malle et bourse communes. Cette bourse finit par se vider.

— « Tu as eu tort de changer d'état, me dit Sylvain. Tu ne seras ni perruquier ni menuisier, Louisa te fait tourner la tête. Je sais que le père Vacquier a l'idée d'une préférence pour un gendre qui serait coiffeur; mais te prendra-t-il entre tant d'autres? Voilà la question. Quand tu travaillais toute la semaine à la menuiserie, tu avais de l'argent en suffisance; nous pouvions fêter le lundi; nous étions heureux comme des princes. Vins-tu à partager ton temps entre l'atelier et le salon de coiffure, rien ne marcha plus, sinon la misère; je te vois toujours occupé à réparer tes hardes; et, peut-être, quand tu reviendras au pays, Louisa sera mariée. »

— « Ce que tu dis est vrai, Sylvain, lui répliquai-je. Nous avons souffert, et la débine n'est pas près de finir. Si je le regrette, mon ami, c'est surtout à cause de toi. Il ne m'en coûte rien à moi de souffrir pour l'amour d'elle. Elle sera mariée, dis-tu, quand je reviendrai au pays; c'est possible. Aurais-je la certitude que je ne l'obtiendrai jamais, je l'aimerais quand même. Et pourtant quelque chose me dit que je puis compter sur elle Il me semble qu'elle a un jugement au-dessus de son âge, que tout ce qu'elle décide et conseille est fondé sur la raison même, enfin qu'elle a une volonté virile dont rien ne peut la faire dévier. »

« Sylvain aimait les parties fines, la société des femmes; moi j'en avais peur. Il me pressait de partager ses plaisirs; je résistai, flairant le danger. Un soir, ayant dépensé trente francs, il rentra ivre. Le lendemain, revenu à la raison, il me témoigna de tels regrets, ou plutôt de si grands remords, que j'en fus touché. Il voulait absolument que je fusse à l'avenir le directeur de notre petite bourse. Je refusai.

Digitized by Google

« A ce moment, un coiffeur de la Porte-Dijeaux m'offrit du travail, j'acceptai.

« Adieu la menuiserie. Je fais des postiches, je frise, je rase. Je réussis à merveille. Cela dure trois mois ; mais je ne touche pas un sou. Par surcroit le patron tombe en faillite. Un matin, je trouve qu'on a posé les scellés sur le salon de coiffure. Mes ciseaux et mes rasoirs étaient compris dans la saisie. Le syndic, pris de pitié en voyant mes peines, consentit à me les rendre.

« Me voilà sans travail, sans argent, avec quatre-vingt-dix francs de dettes, et Sylvain n'avait en poche que vingt francs pour tous les deux ; c'etait la misère.

« J'avais un oncle aux environs d'Angoulême, riche et excellent homme, qui, maintes fois, m'avait invité par lettre à aller le voir. Je dis à Sylvain : « Nous allons nous séparer, donne-moi sept ou huit francs, garde le reste, je vais voir mon oncle à Angoulême. » — « Soit, dit Sylvain, déjeunons ensemble avant d'aller chacun de notre côté. » Le déjeuner fini, il tire de son porte-monnaie huit francs qu'il plaçe devant moi, puis, comme pris d'une inspiration soudaine, il me met son trésor dans la main : « Garde tout et partons ensemble, » me dit-il d'une voix émue.

« Nous laissons notre malle au clou chez la mère des compagnons, et nous prenons le train pour Angoulême. En route !

« Quoique je fusse alors bien jeune et que l'insouciance soit, dit-on, l'apanage de la jeunesse, je me sentais accablé sous le poids d'une double inquiétude ; j'étais dans le dénûment le plus absolu et j'allais augmenter la distance qui me séparait de Louisa. Une chose me consolait, c'était l'assurance qu'elle pensait à moi, comme je pensais à elle, et que sa pensée, si loin que je fusse, m'accompagnait toujours comme l'ombre des ailes suit l'oiseau qui s'envole. »

(*A continuer*) J.-B. GOUX.

Digitized by Google

UN AUTOGRAPHE DE JASMIN.

Lettre au directeur de la Revue de l'Agenais.

Vous me demandez, Monsieur, communication d'une pièce inédite que je tiens de notre illustre Jasmin. Je vous la donne avec le plus grand plaisir, en vous disant, si vous le permettez, à quelle occasion ces quelques vers furent improvisés.

Vous connaissez l'église de Laplume, ce remarquable spécimen de l'architecture du XVIe siècle. C'était pitié de voir, il y a vingt-cinq ans, le délabrement de cet édifice; la grosse tour qui sert de clocher, frappée par la foudre, menaçait ruine; le même coup avait à peu près renversé la voûte légère et hardie du porche. Les verrières du chœur et de la rosace n'existaient plus; les meneaux eux-mêmes avaient presque disparu. Nos pères pour obtenir la cessation d'une terrible épizootie qui, en 1771, décimait la contrée, avaient cru faire beau et grand en masquant les délicates nervures du chœur par un immense autel de bois à hautes colonnes, surmontées d'un large platras qui bouchait les fenêtres du chevet.

L'excellent curé de Laplume souffrait de ce délabrement; mais peu demandeur par nature, il attendait que la Providence vînt l'aider à restaurer son église.

Jasmin fut cette Providence.

C'était en octobre 1859, l'automne était cette année magnifique. La visite du poète annoncée quelques jours à l'avance, attira le pays tout entier; la vaste nef était trop étroite pour contenir la foule. C'est à cette occasion que Jasmin composa la belle pièce que vous connaissez, et qui a pour titre : *La glegso de Laplumo*, elle a paru dans le dernier volume, aujourd'hui introuvable en librairie, de ses œuvres.

Cette pièce dont j'ai la bonne fortune de posséder l'original écrit,

Digitized by Google

corrigé et signé par Jasmin, en dit pour nous habitants de Laplume plus long que pour les étrangers. Nous y trouvons surtout la preuve qu'avant de traiter un sujet, le poète avait soin de l'étudier très sérieusement, allait au fond des choses et voyait juste.

On racontait dans le pays qu'Henri IV était plusieurs fois venu à Laplume. Le souvenir de ces visites s'était transmis de génération en génération ; on se montrait même, les maisons qui avaient eu l'honneur de le recevoir. De document certain, nul n'en connaissait et cependant Jasmin précise et rétablit la vérité :

Nous dizon qu'aoutres cots tas parets blanquignousos
An estados souben mitraillados, sannouzos,
Et qu'on pot, des quatre cantous,
Y legi claromen, dins tas crâgnos glouriouzos,
L'histouèro de tous grans seignous
Escribudo à cots de canous ! !
Dizon mêmo qu'Hanry dan tous fils bézinâbo
Et que chè tu, souben as bis
Lou rèyot oùn déjà lou grand Rèy puntéjabo...
Zou crézi bé !... Soun èl que l'abeni parsâbo
Poudio de toun clouchè millou guigna Paris ! !...

Ce n'est pas, on le voit, Henri IV que Jasmin fait venir à Laplume, c'est le simple roi de Navarre, c'est *lou reyot*, ce qui est exact. Divers documents, et surtout deux lettres autographes de Henri et de Marguerite de Navarre, sa sœur, écrites en 1578, 1585 et 1586, aux consuls de Laplume, établissent le fait. Mais Jasmin ne les connaissait pas ; M. Tholin en fouillant les archives de la commune, les découvrit, il y a quelques mois, dans des liasses sans valeur, empaquetées depuis deux siècles. Donc le poète avait en comme une intuition du vrai.

Après quelques-uns de ses meilleurs morceaux, comme Jasmin venait de dire « *La gleyzo de Laplumo* » deux charmantes jeunes filles, en lui offrant une couronne, lui adressèrent un compliment auquel il répondit spontanément par ces vers, qu'il transcrivit chez moi, au sortir de la séance :

Per quaouques réfrins de muzeto
Angelos de la terre, al pè d'aquès aoutas,
Beziadomen me prezentas
Bers flourits, emperlats et courouno fresqueto.

Digitized by Google

Oh ! me la boutarèy sul cat.
Mais à bostre ayre fi, béziat,
Pensi bé qu'aban paou, din bostro catedralo,
Lou ciel bénézira, sur aquel froun baychat,
La flou, la courouno noubialo...
En beyren aquelo frescou
Que la graço déjà flourejo de soun alo,
Debini, qu'alabets bôstro courouno en flou
Bous anira cent cots millou
Quejla mio nou me bay à jou !...

Et, les prenant par la main, il alla faire sa quête au profit de l'Eglise.

Ici encore il avait vu juste — il fut bon prophète.

« Préfet, mairo, curès, damos, moussus, pastous. »

Venait-il de dire dans sa « gleyso de Laplumo ; »

« Te porton à pugnats l'or, l'argen et las flous ; »
La récolto d'aney, ma muzo z'ou débino,
D'enta Paris coumo d'Agen
Groussira may à la sourdino...

La quête fut en effet abondante, le levain fut surtout puissant. Malgré la discrétion extrême des curés qui se sont depuis succédés à Laplume, la moisson d'alors a si bien grossi, grâce aux subventions de la commune, du département, de l'Etat, grâce surtout aux libéralités spontanées des paroissiens, que l'église de Laplume, si pauvre alors, a presque retrouvé son antique splendeur ; les brèches du clocher ont été fermées, le platras qui masquait le chœur a disparu pour faire place à un magnifique autel de marbre blanc, dans le style de l'édifice. Les meneaux de la rosace et des fenêtres du chœur ont été restaurés et garnis de belles verrières qui tamisent largement et colorent la lumière. Une peinture de bon goût a remplacé l'épais badigeon de chaux qui empâtait les moulures et faisait disparaitre les sculptures allégoriques des chapiteaux et des clefs de voûte ; les six chapelles latérales ont été, une à une, décorées à leur tour, grâce à la piété des fidèles, si bien que l'église de Laplume est aujourd'hui l'une de celles qui font le plus d'honneur au diocèse.

Digitized by Google

Puisque vous recueillez les vers inédits du poète, je vais encore vous donner, — mais cette fois de mémoire, car ils n'ont pas été écrits, — deux distiques qui ne manquent pas de grâce.

Après la séance, Jasmin m'avait fait l'honneur de dîner chez moi. Un gros bouquet de fleurs occupait le centre de la table, en sorte que je devais forcément lever la tête et regarder par dessus les fleurs pour causer avec ma jeune femme; Jasmin était à sa droite; il vit, comprit et s'écria :

Lou noutary fidel et toutjour amourous,
Bey lou cat de sa fenno empéoutat sur de flous...

La mort hélas! a depuis couvert d'un voile de deuil les fleurs sur lesquelles le poète *greffait* une tête chérie!

La société chorale de Laplume, après avoir prêté son concours à la fête, avait eu la bonne pensée de donner une sérénade au poète :

Aqués roussignoulets canton tan finomen,
Qu'enluzit, me creyioy enquèro dins Agen...

S'écria Jasmin, qui trouva ainsi le moyen, de glisser, dans les applaudissements qu'il donnait aux chanteurs de Laplume, un compliment délicat à l'adresse de ses chers agenais.

Veuillez agréer, etc.

CH. BARADAT.

Digitized by Google

MONUMENTS HISTORIQUES DU LOT-&-GARONNE.

LA TOUR DE HAUTEFAGE

Cet édifice fut bâti par deux évêques d'Agen, d'origine italienne, des La Rovère : Léonard, cardinal (1487-1519) et Antoine (1519-1538). Les armes de ces prélats sont quatre fois répétées dans les pièces les plus diverses de la construction. On peut les voir au-dessus de la porte et de deux fenêtres et dans une pleine assise de l'étage supérieur ; ce sont des rameaux de chêne enlacés, sur un écu en cartouche.

La tour de Hautefage, remarquable au double point de vue de la construction et du style, est difficile à classer. Est-ce un monument religieux ? Non, sans doute ; elle n'était point destinée à servir de clocher à la petite église qu'elle avoisine. Ce n'est pas non plus un donjon féodal ; la tour n'est reliée à aucun ouvrage de défense ; elle est dépourvue de meurtrières ; une échauguette, sur quatre machicoulis, surplombant du premier étage, voilà tout ce qui peut rappeler une préoccupation militaire.

Enfin, il n'existe pas de raccords, pas de pierres d'attente révélant l'intention de rattacher cette tour à un corps de logis. Il faut donc qu'à elle seule, grande dans son isolement, elle ait constitué ce qu'on appelait le château de Hautefage. C'est un logement sans doute très pittoresque, mais d'une distribution fort incommode, une fantaisie de grand seigneur.

Assise au point de rencontre de deux coteaux, la tour domine le double versant d'une vallée profonde, inclinée à l'ouest. Aussi, la plus large et la plus belle fenêtre s'ouvre au couchant.

En jetant les fondations quelques mètres en arrière, les constructeurs auraient pu se passer de murs de soutènement. On a peine à se rendre compte du motif qui les a engagés à sacrifier la hauteur d'un étage en établissant leurs premières assises à la base du rocher.

Digitized by Google

La tour est exagone. Les deux côtés adossés à la carrière offrent trois angles perdus sous des contre-forts ; les couronnements en bâtière de ces appuis énormes ne dépassent pas de beaucoup les assises supérieures du rocher, autour duquel se détachent les trois autres angles. Ainsi, au coup d'œil, cet édifice perd dix mètres de sa hauteur réelle.

A partir de l'arête du coteau, la tour se compose d'un rez-de-chaussée et de trois étages. Chacune de ces divisions est accusée au-dehors par un cordon, d'un faible relief mais d'un profil très pur. Ces petites corniches n'offrent pas de variantes bien sensibles d'un étage à l'autre ; elles sont creusées d'un larmier profond.

Une tourelle, renfermant un escalier à vis, est adossée à l'angle Sud-Ouest. Quatre rangs de moulures identiques aux corniches de la tour, mais sur des plans horizontaux différents, la partagent dans sa hauteur. Chacun de ces étages fictifs reçoit le jour par quatre petites fenêtres carrées. Cette tourelle est en retraite d'un massif rectangulaire , qui lui sert de base et qu'elle déborde de droite et de gauche. Ses murs sont construits assez légèrement.

Les clôtures du rez-de-chaussée sont au contraire fort massives ; elles ont près de deux mètres d'épaisseur.

La porte, en plein cintre, dans le style renaissance, est surmontée d'un fronton. Les ornements ténus de sa tablette ont été en partie détruits par l'action des eaux pluviales.

Le rez-de-chaussée est éclairé par quatre fenêtres à la romane, c'est-à-dire étroites, offrant un large ébrasement. A l'extérieur, leur cintre est creusé dans une seule pierre.

Le premier étage est en retraite. Au-dessus du cordon qui le délimite, de petits contre-forts plats masquent les angles. A partir du second, ces appuis, dédoublés par une rainure verticale, puis amincis et ramenés à la forme triangulaire, s'élèvent jusqu'au sommet, après trois ressauts accusés par des arcatures et des clochetons.

Deux fenêtres, larges et décorées avec élégance, correspondant à cet étage. L'une, ouverte à l'Ouest, est coupée par deux meneaux en croix et surmontée d'un fronton : des fleurons, des fuseaux, des modillons plaqués ornent ses montants, portent et divisent sa plate-bande, remplissent le fronton et couronnent son gable. La seconde ouverture, presque en face, plus étroite, est partagée par un seul meneau horizontal et s'amortit en anse de panier ; accostée d'impostes, au

Digitized by Google

sommet, elle a pour couronnement un gable coupé par une ligne horizontale.

Le second étage a trois fenêtres à cintre brisé et tréflé.

Le troisième est percé, sur toutes ses faces, de larges baies, dont le cintre devait être à tiers-point. Ces fenêtres sont à l'état de ruine. D'après la tradition du pays, la tour n'aurait jamais été achevée.

Ce monument, remarquable par la pureté de ses lignes fut construit à l'une des meilleures époques de l'art français. Cependant les sculptures n'ont pas été prodiguées. On n'y remarque ni des cordons de feuilles frisées, ni les monstres, ni les grotesques si fort à la mode dans la période de transition du gothique à la renaissance. Trois bustes, deux coqs, six têtes d'amours — ou d'anges — accostées d'ailes, forment des consoles à la naissance des contre-forts. Quelques crochets, des fleurs de lys sur ces couronnements des contre-forts : tels sont les seuls sujets de sculpture empruntés à la flore.

A l'intérieur, il ne subsiste plus aucune division d'étage : toiture, planchers, voûtes se sont effondrés. Le rez-de-chaussée et le premier devaient être recouverts de voûtes cupuliformes, soutenues par trois arcs bandés d'un angle à l'autre. Ces arcs, dont la portée est de 8m80, reposaient sur des culs-de-lampe aux moulures rectilignes ; un seul de ces supports représente une tête.

Au premier étage, une large cheminée, supportée par des pilastres, reste suspendue en porte-à-faux au-dessus de la tête du visiteur.

On accède à l'escalier à vis, qui a 122 marches, par un couloir tournant dont la voûte rampante est fort remarquable. Les joints courbes et obliques sont admirablement ajustés. L'appareil de toute la construction est irréprochable, ainsi que le choix des matériaux ; cependant, quelques assises de l'étage supérieur, provenant d'une mauvaise carrière, se sont délitées.

G. THOLIN.

Digitized by Google

LES EMBLÊMES PATRIOTIQUES.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ DIRECTEUR.

Dans ses *Annales de la ville d'Agen*,[1] Proché parle des médailles que portaient les patriotes. Je possède une médaille analogue qui, comme les médailles agenaises, constituait un certificat de civisme. Elle a été portée à *Livrade*, comme on disait alors en style révolutionnaire, pendant l'époque terrible.

La forme de cette médaille, à bordure godronnée, est ovalaire. Elle a quatre centimètres en hauteur et trois centimètres transversalement. L'anneau qui la suspendait a été brisé. Sauf cette fracture, la médaille est intacte.

Elle est en mauvais bronze et dorée, je crois, à l'or mussif.

Sur l'avers, on voit, dans le haut, un bonnet phrygien à pointe recourbée vers la droite; au bas, deux palmettes entre-croisées. Entre ces deux ornements, on lit sur le champ, en grosses lettres capitales, en un relief bien accusé et avec le dispositif suivant :

SANS
CULOTTE

Au revers, on lit (toujours sur le champ) :

FORCE
ET
UNION

Ce revers ne présente aucune ornementation. D'ailleurs la forme des inscriptions et la pénurie d'ornements donnent à cette médaille une physionomie assez grossière.

---

[1] *Revue de l'Agenais*, janvier-février 1882. p. 20.

Digitized by Google

Je ferai seulement remarquer que le mot *Sans Culotte* est au singulier et non au pluriel, comme dans les médailles agenaises d'après Proché, ce qui faisait de cet insigne un objet plus personnel. Les autorités révolutionnaires avaient du reste pris des mesures pour rendre obligatoire le port des emblèmes patriotiques. Un décret du département, du 21 septembre 1793, enjoignait aux femmes de porter la cocarde tricolore. Quelque temps après, le Conseil général de la commune de Sainte-Livrade, par une délibération en date du dernier jour de la seconde décade de Brumaire an II de la République française (10 novembre 1793), ordonna l'exécution de l'arrêté.

Les patriotes ne s'en tenaient pas là. Ils portaient encore, suspendu à la boutonnière par un cordonnet de soie, un petit carton carré de six centimètres de hauteur sur cinq de large, sur lequel était collée une gravure-médaillon représentant les bustes de *Chasllier*,[1] *Marat* et *Lepelletier*. Les têtes, vues de profil et regardant à gauche, se détachent à la sanguine sur un fond noir-verdâtre. Elles sont très finement dessinées et gravées. A gauche, la tête chauve de Chasllier ; au milieu, celle de Marat, coiffée d'une sorte de mouchoir blanc, le cou nu, encadré dans le jabot largement ouvert de sa chemise. A droite, enfin, Lepelletier Saint-Fargeau, la tête coiffée à la mode du temps, les épaules revêtues d'une sorte de veste rouge. Dans un cartouche placé au-dessous des bustes, on lit les trois noms disposés en demi-cercle.

Au dos, deux branches de chêne encadrent un écusson qui porte ces mots : *La Loi*, et qui est surmonté d'un bonnet phrygien sur le fer d'une pique.

Cet insigne appartient à un de mes compatriotes,[2] qui possède aussi le cachet particulier de Guillaume Lafaige, membre de la municipalité terroriste de 1793-94, avec le serment : *Vivre libre ou mourir !*

A titre de curiosité historique locale autrement importante, je vous signalerai le sceau du district de Monflanquin que possède et que garde religieusement mon honorable confrère, M. Doumergue.

---

[1] Je respecte l'orthographe de l'inscription.

[2] M. Larroche.

Digitized by Google

à la gracieuse obligeance duquel je dois d'en pouvoir faire la description.

Il est ovale et mesure en hauteur un peu plus et en largeur un peu moins de trois centimètres.

Au centre est assis sur un bouclier long un personnage aux pectoraux puissants, en costume héroïque, c'est-à-dire à demi-nu, avec la chlamyde sur l'épaule, rattachée sur la poitrine par une fibule. Un pan en est ramené sur la racine des cuisses. — Je dis chlamyde, mais c'est en définitive le *Paludamentum*, d'importation grecque, signe de commandement de l'*Imperator* chez les Romains.

La tête est coiffée d'une sorte de casque macédonien ou thrace (*Causia*), augmenté d'un panache retombant.

Le bras droit, à demi-fléchi, tient en main une pique, à la pointe de laquelle se trouve le bonnet de la liberté. L'avant-bras gauche repose sur une table dressée qui porte ces mots : LA LOI.

Derrière le héros et contre la table de la loi, le faisceau des verges consulaires avec les ligatures ordinaires; au sommet des faisceaux, au lieu et place de la hâche, chante un cop dressé sur ses ergots ; derrière la tête du héros et au-dessus du coq, un œil ouvert, entouré de rayons; en légende : *République Française.*

Au bas, entre une base très-simple qui porte en son milieu la lettre B (probablement le différent de l'atelier de gravure) et deux palmes entre-croisées, le mot : *Monflanquin.*

La valeur artistique du sceau est loin d'égaler les curiosités de sa symbolique ; mais, au point de vue de l'histoire de notre pays, sa description méritait d'être publiée.

Sainte-Livrade, ce 15 avril 1882.

Louis COUYBA.

Digitized by Google

LES MÉMORANDUMS

DES CONSULS D'AGEN.

Les plus anciens documents de nos archives nous montrent la ville d'Agen régie par douze consuls et vingt-quatre jurats, élus par gaches ou quartiers le mardi de la semaine pascale. Le nombre des consuls fut plus tard réduit à quatre, mais seulement pendant deux ou trois années. Dès 1558, il était fixé à six presque définitivement.

Ces officiers administraient, rendaient la justice, décidaient de la paix et de la guerre, payaient parfois de leur personne dans les expéditions militaires délibérées et résolues par eux et savaient mourir, au besoin, pour la défense de la cité, comme firent Jean Dupeyrat, Pierre et Jean Mathieu, — deux frères, — en 1591. Leur autorité, appuyée sur des privilèges plusieurs fois séculaires, correspondait parfaitement, d'ailleurs, à l'importance du rôle qu'ils remplissaient. Elle n'était contestée par personne ou l'était si rarement et avec si peu de fruit qu'il est à peine utile d'en parler.

Les élections consulaires, à dater de l'année 1576, se firent au 1er janvier. Les consuls, en ce jour deux fois solennel, après avoir demandé à Dieu de leur inspirer de bons choix, prêtaient entre les mains du plus ancien jurat le serment de se conformer, pour l'opération qu'ils allaient faire, à l'article, spécial des statuts, lequel était ainsi conçu : « Il est à savoir que les consuls, là où se fera l'élection de ceux qui viendront après eux, doivent choisir des prud'hommes qui soient loyaux,

Digitized by Google

catholiques, nés de mariage régulier, non hérétiques ni albigeois, ni fils ou frères d'hérétiques, ni aucune personne ayant été condamnée ou marquée pour crime d'hérésie, ni emprisonnée pour le même fait, ni pratiquant ouvertement l'usure ou ayant été, à raison de choses honteuses, traînée (sur la claie) par la ville ou exposée au pilori.[1] » Le serment prêté, ils s'enfermaient dans la salle du Conseil et nommaient le premier consul à la pluralité des voix, le dernier inscrit opinant avant les autres, puis l'avant dernier et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste. L'élection finie, on en proclamait le résultat, en présence du public, dans le Parquet grand ouvert.

Les consuls sortant de charge ne croyaient pas avoir fait tout leur devoir en désignant ainsi leurs successeurs. Que d'affaires plus ou moins graves, plus ou moins chargées de détails, avaient été engagées, dont ceux-ci, peu ou mal informés, poursuivraient difficilement la solution! Il fallait, pour le bien commun, qu'ils en fussent dûment avertis. De là la louable habitude des instructions, mémorandums, testaments, par lesquels les consuls entrants étaient mis au courant des affaires pendantes, informés de celles en projet, même éclairés sur l'état des esprits, si mobiles, en tous les temps et si portés alors aux « sédictions. »

Il existe aux archives de la ville un Registre (BB. 17) où l'on trouvera de curieux renseignements sur la pratique de ce vieil usage. Il porte le titre suivant : *Instructions en général pour messieurs les Consuls de la ville et citté d'Agen, quy entrent nouveaux au Consulat, laissées par tradiction de main en main, et en partie tirées des vieux registres marqués de longue main jus-*

---

[1] Traduit du texte roman de la coutume d'Agen (Chapitre LII), publiée par M. A. Moullié dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.* Tome V° de la 1re série, 1852.

Digitized by Google

ques a present. 1609. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs que cette étude pourrait intéresser.

En dehors de ce recueil, nos archives possèdent un assez grand nombre de mémorandums, soit dans des registres de Jurades, soit isolés et sous forme de rouleaux formés de pièces cousues bout à bout. De ceux-ci, qui sont les plus explicites, les plus riches en menus détails, il en est un, daté de 1512, qui n'a pas moins de douze mètres. Deux autres, appartenant aux années 1444 et 1462 sont à peu près d'un quart moins longs.

Voici le titre du premier en date dont nous ayons connaissance. (Il figure dans le registre inventorié BB, 16, qui représente les années — années laborieuses et particulièrement troublées — comprises entre ces deux dates : 1345-1354.) *Consules civitatis Agennensis de anno XLIIIIo finiente XL quinto tradiderunt successoribus suis memorandum de rebus et negociis ville prout sequitur.*

Les hostilités entre la France et l'Angleterre ont été reprises. Henri de Lancastre, comte de Derby, se prépare à descendre sur les côtes de Gascogne. A quoi songeraient les consuls sinon à défendre contre lui la ville dont ils ont la garde ? Cette préoccupation s'exprime, dès la première ligne de leur mémorandum, par le conseil suivant que nous traduisons du texte latin : « Il convient *en premier lieu* d'apurer le compte des sommes que Bernard Martin a reçues, pour la construction du mur de pierre qui enceint la ville, et de vérifier le travail exécuté, travail dont le toisé a été fait par Guillaume de Talive, assisté d'autres personnes. » Suit l'inventaire des armes de toute espèce dont l'arsenal de la ville est fourni et où figurent treize canons.

La même préoccupation se traduit au début du mémorandum de 1347. Les Anglais tiennent Aiguillon et, Jean, duc de Normandie, à la tête d'une armée considérable, a vainement

Digitized by Google

tenté de le reprendre. Après un siège de quatre mois, compliqué d'un rigoureux blocus, le prince royal s'est retiré, avec son armée en déroute, vers son père battu à Crécy (26 août 1346). L'ennemi occupe d'ailleurs bien d'autres points de l'Agenais. Miramont, Villefranche du Queyran, Damazan, Tonneins, le Port-Sainte-Marie sont depuis longtemps en sa possession ; le voilà libre et à deux pas d'Agen. Que disent les consuls sortants à ceux qui vont les remplacer ?... « *Premièrement*, le compte de Bernard Martin, dressé en présence et sur l'ordre de B. Olier, doit être réglé dans les formes légales et usitées, sans fraude de la part d'aucune des parties. Il sera fait de même pour le compte de Me Odin et pour les travaux de remparts entrepris par Me Jean Maynard, B. de Galhac et Jean de Gassies. Il faudra ensuite faire terminer les arrières-fossés dans les conditions convenues. »

En 1492, le bruit courant que le roi d'Angleterre, justement irrité du double affront que lui a fait le roi de France en répudiant sa fille et épousant sa fiancée, prépare une descente à Calais, le mémorandum des consuls reflète les sentiments de patriotisme inquiet dont ce bruit provoque l'éclosion. « Regardez, dit-il, les instructions des trois ou quatre dernières années pour ne pas négliger les choses importantes qui n'auraient pu être faites et occupez-vous de l'arsenal. Nous vous laissons tant d'arbalètes, de couleuvrines, de brigantines, en sus de celles qui ont été prêtées aux fils de Costilhon, à Robert, à tels autres, et qu'il faudra faire rentrer. » Les mémorandums de 1503, de 1504, de 1505 trahissent les mêmes impressions et prescrivent le même soin.

C'est une appréhension non moins grave, bien que de toute autre nature, qui, de 1506 à 1508, donne le ton aux instructions des consuls. La peste sévit à Toulouse et à Bordeaux. Agen, qui est entre les deux, ne saurait manquer de l'avoir. On ne songe qu'aux moyens de s'en défendre, d'en retarder l'invasion. Et l'on prescrit le pavage des rues, la propreté,

Digitized by Google

toujours si nécessaire, l'enlèvement des immondices qui, de temps immémorial, attirent sur Agen le danger de la peste. Qu'on place aux portes des hommes solides qui s'engageront par serment à ne laisser entrer en ville qu'après trois semaines de stage les gens venant des lieux contaminés et que la peine du carcan accompagne toute infraction à ces précautions impérieuses. « Faute de ce, ajoutent les consuls, tout les monde abandonneroit nostre pouvre citté, qui seroit bientost déserte. [1] »

Terminons cette introduction en signalant la couleur religieuse, — il serait plus juste de dire dévote,— des considérations qui, à partir d'une certaine époque, servent de préliminaire aux mémorandums des consuls. Une épidémie très meurtrière s'étant abattue sur Agen, où elle fit rage [2] un vœu fut fait par les consuls à Notre-Dame dite de Bon-Encontre

---

[1] Je cite littéralement, comme spécimen de la langue des Agenais au XVIe siècle, ce fragment du mémorandum des consuls de 1307. C'est un mélange de français et de patois, qui donne de nos magistrats et de leur scribe officiel une idée peu avantageuse. On ne saurait dire les choses d'une façon plus incorrecte et plus gauche. « Premièrement vous advertissem que tienhes le cor a la present ville et vous donnes garde de la rue qui a sté fermée, pour cause du dangié qui est cuydé venir et au present est encorres. Et ausi donnés vous bien garde des portes et des maisons qui ont sté fermées, que gardés bien que encores ne soyent obertes par cause del scandal qui est cuydé venir... et vous prions que faytes tenir les rues nettes de immundicité et les défalhans de ce fer soyent bien punitz. Autrement ne seres par creintz ni prisés. » Je signale, en passant, deux expressions : *au présent* pour *à présent*, qu'on ne trouve pas dans Littré, et *scandal*, pris dans le sens *d'esclandre* qui est un doublet du même mot et qui traduit, sous une forme légèrement modifiée, une pensée équivalente.

[2] Nous avons raconté l'histoire de ce triste épisode dans *La ville d'Agen pendant l'épidémie de* 1628 *à* 1831 *d'après les registres consulaires*. Agen, 1862.

Digitized by Google

dont le culte venait de s'établir. Ils se rendirent, en grande pompe, et suivis d'un nombreux cortège, au sanctuaire de la vierge vénérée, qu'ils enrichirent d'une lampe d'argent. Leurs successeurs, pendant de longues années, célébrèrent régulièrement la commémoration de ce vœu, en renouvelant le pèlerinage.

Cela connu, est-il étonnant que la foi des consuls d'Agen en Celui dont la main frappe et guérit, se révèle au début de leurs instructions testamentaires ? Plusieurs de ceux qui étaient aux affaires, en 1635, avaient eu le triste honneur de porter le chaperon pendant le règne du fléau qui, de loin en loin, avait des réveils terribles. Ils étaient donc autorisés à tenir le langage qu'on va lire :

« Messieurs, les bonnes volontés que vous avez témoigné au service du Roy et au public, vos mérites et probités vous ont mis en main le timon pour nous conduire pendant le cours de cette année. Vos advantages seroient bien de avoir demeuré chez vous en repos (comme), personnes privées ; mais en l'estat présent des affaires, il faut considérer la communauté et s'attacher a ceste maxime que les grands politiques ont donné pour base et pour fondement aux empires, à savoir que le salut public est vostre souveraine loy. Cella vous oblige a préférer le bien général à vos contentements particuliers pendant vostre temps. Il ne sera pas si fascheux pour vous qu'il a esté pour nous, moyennant la grâce de Dieu ; son culte est assez gravé dans vos cœurs. Néanmoins trouvez bon que nous vous recommandions encore son service, puisqu'il est le père des lumières. Il assistera de son Saint Esprit vos consuls es plus importantes et mauvaises affaires qui se pourront offrir, en le servant et le faisant servir dans l'étendue de vos charges. »

Les mémorandums, on le voit, offrent cette particularité, que la principale préoccupation des magistrats municipaux qui les

Digitized by Google

signent, se révèle dès les premiers mots. Quand ils ont rempli cet impérieux devoir, que leur conscience et leur cœur sont tranquilles, ils font un exposé sommaire de leurs actes administratifs, donnent des conseils sur toutes choses, le contentieux, l'alimentation, la voirie, etc., et signalent, au besoin, à propos de ce qui reste à faire, ce qui est à éviter. Les instructions des consuls de 1644 que nous publions *in-extenso* et qui sont, au reste, des moins amples, donneront la mesure du genre d'intérêt que présentent ces documents.

AD. MAGEN.

CE SONT LES MÉMOIRES ET INSTRUCTIONS QUE MESSIEURS LES CONSULS DE L'ANNÉE MIL SIX CENT QUARANTE-TROIS LAISSENT AUX CONSULS DE L'ANNÉE MIL SIX CENT QUARANTE-QUATRE.[1]

Il fault fréquenter les paroisses.

Tous les conseuls quittant leurs charges recomandent à leurs successeurs la fréquantation des paroisses ; c'est néanmoings ce qu'ils exécutent le moings. Pour nous, nous confessons ingénuement que nous n'avons esté que fort peu assidus aux messes paroissialles, beaucoup moings aux vespres et rarement aux sermons qui se disent tous les dimanches de l'an dans la grande esglise, qui est une faute d'autant plus grande qu'elle regarde le service de Dieu et est de très grande conséquance; car, oultre que les curés, voiant leurs esglises abandonnées, négligent de bien servir, d'ailleurs le peuple, qui ce gouverne plus par example que par les loix, n'y remarquant pas ses magistrats et surtout les politiques qu'ils regardent plus particulièrement, au lieu de ce porter dans les esglises les dimanches et autres festes, se jectent durant le service divin dans les tavernes, jouant, reniant et blasphémant, et y forment de très mauvais dessains, d'ou ces sédictions s'en ensuivent. Pourtant, il importe grandement de mieux faire en cella que nous.[2]

Il fault estre de bonne intelligence.

---

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Agen, BB., 53.

[2] Un règlement conservé aux Archives municipales d'Agen, et daté du 11 janvier

Digitized by Google

Nous avons esté pendant le cours de l'année de fort bonne intelligence. Sy nous avons heu quelque différant entre nous, il provenait du zelle que chascung de nous avait au bien publiq, les ungs estimant leurs advis plus profitables que celluy de ses collègues. Pour le moings pourrons-nous dire avecq vérité que le soleil ne c'est pas couché sur nostre colère.[1] Vous vous maintiendrez en cèste bonne inteligence, sy, après avoir rendu vos visites et compliments ordinaires au commencement, vous despartez entre vous autres les charges, les uns prenant soing de randre justice aux habitans, les autres de la police, d'examiner les actions des bolangiers, regrattiers[2] et bouchers. Bref, il faut que les uns vous attendies [3] aux affaires quy ce font plus particulièrement dedans la maison de ville et les autres au dehors, car tout ne ce faict ny ne ce peult faire dans la dite maison de ville. Ce n'est pas pourtant qu'encore bien que les charges soient desparties, que vous ne puissiez estre tous partout,

Il fault estre assidus dans la Maison de Ville.

Nous avons esté fort assidus dans la Maison de Ville, estant véritable qu'aux jours non fériés il y ha heu tousjours deux de nous pour le moings quy n'en bougeoient pas despuis les huict heures du matin jusques à onze, et despuis les deux heures d'après midy jusques à cinq du

---

1670, indique les fêtes religieuses à l'occasion desquelles les consuls doivent porter les robes consulaires. Elles sont au nombre de cinquante et remplissent toute l'année, depuis la veille du jour de la Circoncision où ils assistaient aux vêpres, jusqu'au 7 novembre « où les dits consuls sont obligés par veu publicq d'aller à pied à l'esglise Saint-Vincent (actuellement l'église des Carmes) et là, ouïr messe, communier et donner six escus à l'ermitage annuellement, en actions de grâces de ce qu'il a pleu à Dieu préserver la ville de contagion l'année 1628. » Le troisième dimanche de chaque mois, ils portaient « le pouelle à la procession quy ce fait à Saint-Etienne pour la confrérie du Saint-Sacrement, establie en janvier 1649. » Ils étaient, ce jour-là, dispensés de la robe consulaire, mais non du chaperon, dont ils s'ornaient encore obligatoirement tous les dimanches à la grand'messe, au sermon et aux vêpres et pendant huit autres jours de fêtes de l'église exactement désignées. Ajoutons qu'ils étaient tenus d'assister en grand appareil aux cérémonies religieuses qui suivaient la mort des évêques.

[1] Nous n'avons pas besoin de rappeler que ce bon conseil enveloppé dans une très belle image est emprunté au ch. IV, v. 16 des *Epitres de Saint-Paul aux Ephésiens*.

Revendeurs. Etymologiquement ceux qui achètent pour vendre plus cher et obtenir, en raclant et en grattant, quelque chose en sus du prix normal. Voir Du Cange, v. *Regratarius*.

[3] De *Attendere*, s'occuper fortement d'une chose, s'y appliquer.

Digitized by Google

soir. Aussy est-il arrivé que les habitans, estant assurés de nous y trouver, s'y sont randus en grand nombre pour nous y demander justice pendant toute l'année, laquelle nous leur avons randue ; car nous avons terminé pour le moings deux mil procès, quy les eut conduits sans doute à leur ruine totalle, s'il leur heust fallu passer par les chicanes de l'ordinaire.[1] C'est en quoy les conseuls se monstrent vrayment pères du peuple et ce quy les faict plus honorer et recoignoistre qu'a tous les autres magistrats, parce qu'on ne rand pas ailheurs justice ny sy promptement, ny à sy bon marché. Joinct que les jugemens quy ce donnent par les conseuls sont punctuellement exécutés et sans apel, pour sy peu qu'on tienne la main à l'exécution.

Il faut se manifester au peuple et vaguer par la ville.

Toutes les affaires, comme a esté dict, ne ce font pas dans la Maison de Ville ; il est grandement important qu'on vague par la ville et que les consuls ce manifestent et fassent cognoistre aux habitans des rues, notament esloignées, comme aux rues du Pin et de Sainct-Joan, quy ne sont ramplies que d'artisans et de gens de basse marche [2] quy ne voient que rarement leurs magistrats. De là il eu arrive de très grands biens et par le général et par le particulier ; car les habitans ce tiendront dans la recoignoissanse, devoir et obéissance qu'ils doivent à leurs magistrats; ils croiront que leurs promenades ne ce font en leurs rues que pour veiller sur les actions et ainsi ils seront plus retenus et ne s'eschaperont pas sy facillement en discours bien souvent pleins de sédiction et de blasphèmes; ne fréquenteront pas tant aux jours de festes, qu'ils croient estre plutost destinés à la desbauche qu'à la prière, les tabernes et les

---

[1] Les consuls rendaient la justice en matières civile et criminelle. En ce qui regarde celle-ci, s'ils furent primitivement indépendants de tous magistrats judiciaires, comme certains faits tendraient à le prouver, ils devinrent plus tard, et sont restés jusqu'à la veille de la Révolution, simplement conjuges du bailli royal ou de son assesseur, du sénéchal ou de son lieutenant, lesquels présidaient de droit les audiences. Quant à la justice civile, ils l'exercèrent toujours librement, sauf sous le régime de l'édit de Moulins, qui, inauguré par Charles IX, en 1566, fut aboli par Henri III, en 1582. La juridiction de simple police ne leur fut, par contre, jamais disputée, et ce n'est pas sans intérêt qu'on parcourt, dans les registres d'audience, que possèdent encore nos archives, la série des poursuites faites et jugées par eux pour contravention aux règlements en matière de voirie, de marchés, d'entrée des vins de coups et d'injures, etc., etc. On y trouve même des procès de mœurs qui prouvent que le bon vieux temps ressemblait pas mal au nouveau. On blasphémait, comme aujourd'hui, mais jamais sans payer l'amende.

[2] Gens de basse marque, en d'autres termes, de basse extraction.

Digitized by Google

berlans.[1] Bref, leurs familles en seront mieux en repos et leurs bources mieux garnies. C'est du devoir plus particulièrement des nouveaux conseuls de faire telles promenades, comme ayant plus d'intérêt de se faire coignoistre et par même moien de s'autoryser parmi le peuple, les vieux l'étant assez par les serviees qu'ils ont autre fois rendu au publiq.

Il faut être assideu auy marchés.

Nous n'avons pas trouvé de meilleur remède pour rompre les dessains des dardanaires[2] et enchérisseurs de bled par de très pernissieux artifices que de nous randre à la pierre[3] et y demurer despuis le comancement jusques à la fin du marché. Nostre présance a causé un si grand bien que sans cela nous aurions eu le bled beaucoup plus chair qu'il n'a esté et malaisément aurions-nous peu éviter du désordre, tant le peuple murmuroit, grondoit et menassoit. Et sur les advis qu'on nous donnoist que les marchands de la ville arrestoient le bled qu'on portoist aux marchés sur les aucuns (*sic*, sans doute pour *chemins*) en même temps nous y accourions et ayant apprins qu'en vertu d'un arrest du Parlement de Toulose on empeschoist la liberté du commerce et transport des bleds à nos marchés, nous eumes recours à Monseigneur le Mareschal de Saint-Luc et avions obtenu une ordonnance pourtant liberté du commerce et en vertu de laquelle nos marchés furent fournis, en tenant la main à l'exécution de la dite ordonnance ; sy bien que par ce moien, tout se portait au marché. Sy vous faictes le mesme que nous, le général et le particulier s'en trouveront bien.

Il faut prendre garde aux procès et affaires de la ville.

Le plus important de tous les procès que la ville ayt eu jamais est celluy qui est aujourd'huy pandant au conseil contre le juge ordinaire, au rapport de Monsieur de Bertamon. C'est pourquoy il méritte ung soing tout particulier. Ce juge nous dispute la préséance, veult présider en toutes nos assemblées, que nous prestions le serment entre ses mains,[4] nous

---

[1] Maisons de jeux mal famées, tripots. — [2] Même signification que *regrattiers*.

[3] La pierre où se faisait le mesurage des grains, *lapides bladorum seu mensuras lapideas seu ligneas aut alias pro suo libito ad mensurandum blada qui venduntur in civitate predicta*, est-il dit dans une lettre de Philippe VI, roi de France, relative à la confiscation des biens de Monnin de Lacassagne, en date de 1341. (Archives municipales d'Agen.)

[4] Les juges-mages, qui étaient les lieutenants des sénéchaux, devaient prêter serment entre les mains des consuls, et les sénéchaux eux-mêmes étaient obligés à cet hommage, qui se faisait en grande cérémonie.

Digitized by Google

priver du droit de donner des certifficats aux marchands de recepvoir les notaires[1] et d'assister aux examens de chirurgiens.[2] Bref, sy nous perdions ce procès, la maison de ville fairait à son reste.[3] Nous avons prié Monsieur de Rabanel, jurat, de soigner cette affaire, et lui avons baillé mémoires et pièces, s'en allant à Paris. Il est trop zellé au bien de la communauté pour se laisser surprendre. Nous avons aussi Monsieur de Roux, N^e advocat au conseil, quy nous a randeu de grands témoignages d'affection en toutes nos affaires. Il faudra demander à l'un et à l'autre la continuation et leur escrire particulièrement de poursuivre l'assiette des deux mile nonante et une livre du dernier compte du pays. Pour d'autres procès, nous n'en avons pas d'autres quy soient d'importance. Il y a bien quelques particuliers qui, prétendant estre trop cotisées, nous ont actionnés devant les eslus, aux fins de leur descharge, aux quels neant moings vous prendrez garde par la recomandation que nous en faisons à Monsieur de Solac, N^e procureur. Au reste nous ne vous laissons pas d'affaires sur les bras, car nous avons tout essuié. Nous avons obtenu l'assiette et commission pour imposer les intérets des debtes, vérifiés par Monsieur de Lanson, intendant, tellement que tous les intérets des debtes que la ville doist pourront estre imposés et les créantiers paiés. Et ainsi, ils ne feront plus saysir les biens des particuliers obligés, qui sera une grande espargne à la communauté et ung grand soulagement pour vous et vos successeurs.

Vous serez néanmoings advertis que les pièces sont entre les mains de Monsieur d'Artigaux, lesquelles n'avons peu retirer pour n'avoir heu de quoy lui rembourcer la somme de cinq cent quarante huict livres, qu'il a

---

[1] Le droit, pour les consuls d'Agen, de nommer les notaires royaux, est consacré par le chapitre 40e de la coutume de 1370. « *Es assaber*, y est-il dit, *que los cosselhs e la universitat d'Agen o la una partida per lor e per tota la universitat crean et fan et pauzan notaris en la ciutat d'Agen e la podo far e metre e pauzar e donar plenera auctoritat de far generalment e universalment cartas, instruments, notas, prothocols, actes escriure, testimonis examinar e publicar*, etc., etc. » Le chapitre 50e est tout entier occupé par un tarif plein de renseignements curieux sur la pratique de cette époque.

[2] Ils assistaient de même à la réception des apothicaires et à l'inspection des officines, qui se faisait tous les ans, par leur ordre et sous leur direction.

[3] Expression proverbiale dont le sens paraît être : se voir réduit à rien. Nous ne l'avons trouvée dans aucun recueil parémiologique ni dans aucun dictionnaire.

Digitized by Google

advancées pour aquiter la lettre d'eschange que Monsieur de Roux, Nᵉ advocat au conseil avait tirée sur ledit sieur d'Artigaux et que vous prendrez soing de retirer pour en faire faire l'imposition.

Le contract de transaction passé entre les députés du pays d'Agennois et de Lomaigne le dixième du mois de mars dernier [1] et despuis a esté ratiffié par l'assemblée du pays au conseil et homologué par nos soings et diligences. C'est une affaire qui est bien sy profitable au pays qu'il en restera inviolablement soulagé de cinquante mil livres quy imposoiest sur nous, à la décharge du pays de Lomaigne.

Nous avons faict reparer le chemin du pont del Casse et faict faire ung pont neuf sur ledit grand chemin et près le molin, duquel pont a esté paié à Moinier, mᵉ masson, la somme de quatre vingt livres que le sieur Descayrac a advancé au dit Moinier à notre prière, de tant que nous n'avions pas de fons ; laquelle somme de quatre vingt livres nous vous prions de faire imposer l'année prochaine pour estre remboursée au dict sieur Descayrac, à cause que nous n'avons pas eu temps de faire faire les impositions.

Vous soignerez s'il vous plait de tenir la main à l'exécution de la cédulle exécutoire concernant l'affaire contre Roche Remigion, les pièces duquel affaire sont entre les mains du sieur de Lassort, juge de Castelculier, commissaire pour faire l'enquète des alliances. Faudra le tout retirer promptement pour renvoier au sieur Roux, Nᵉ advocat au Conseil.

Nous avons par nos soings faict rebastir la muraille thombée entre le couvant des paires Jacobins et la porte de Sainct Anthoine,[3] ensemble réparé les ponts et portes et pavé particulierement tout le corps de garde de la dite porte dedans et dehors.

---

[1] Les pièces relatives à cette affaire composent une partie des liasses cotées CC. 204, 206, 209. Aux termes de la transaction passée entre les pays d'Agenais et de Lomaigne, au sujet du pied de la taille et de la répartition proportionnelle entre les deux élections, l'élection d'Agenais devait avoir à sa charge les cinq neuvièmes et l'élection de Lomaigne les quatre neuvièmes des sommes imposées.

[2] Une vue cavalière d'Agen, en 1648, montre dans toute sa longueur le mur d'enceinte de la ville du côté de la Garonne. Sur la portion qui clôturait l'espace compris aujourd'hui entre le boulevard Scaliger et la rue Auguste-Gué, une pierre quadrangulaire porte un numéro qui renvoie à la légende où on lit qu'elle a été « arrachée au mur de ville en 1599, » et qu'elle annonce « la réédification dudit mur

Digitized by Google

Nous avons aussi pour l'ornement de la ville faist faire une allée d'ormeaux despuis la sortie du Pont de Garonne jusques au bout du Grevier[1] et d'autant que nous n'avons pas peu entierement combler les crux quy se trouvent au millieu, nous vous prions de parachever cest ouvrage et d'emploier en cella le sieur Capdeville, lequel a faict l'alignement d'icelle, et prendre soing particulier de cest ouvrage.

Messieurs, Nous advouons que nous pouvions et devions mieux faire que nous n'avons faict, et que vous trouverez, par ces mémoires et instructions que nous vous laissons, qu'il y a sans doubte à redire en nos actions. Nous serons grandement satisfaitz sy vous faictes mieux que nous. Pourtant esvitez neanmoings surtout que, reprenant autruy, on ne vous fasse le mesme reproche qu'on faict, sans sensurer et critiquer. Il est bien aysé de reprendre, mais malaisé de faire mieux.

---

renversé par un débordement de la rivière. » La muraille qui allait du couvent des Jacobins à la porte Saint-Antoine y figure en parfait état, sans aucune indication. Il est probable qu'elle avait été aussi abattue par la Garonne en 1644, et que les Consuls se hâtèrent de la reconstruire, sans prendre, comme leurs collègues de 1599, le soin de fixer par un monument commémoratif le souvenir de cette restauration.

[1] La même vue cavalière laisse voir une rangée d'arbres partant du ravelin placé au bas du Pont-Long et aboutissant à l'angle du mur d'enceinte, là où se trouve aujourd'hui le café Palissy. La légende porte : *Allées du Gravier*. Cette allée est intérieure par rapport au mur de ville; elle ombrageait donc la partie basse des terrains qui décorent aujourd'hui les jardins des maisons Labie, Delard et Calmels de Puntis.

Digitized by Google

L'INSTRUCTION PUBLIQUE A AGEN

EN 1794.

Une impulsion considérable a été, dans ces derniers temps, imprimée à l'instruction publique. Les écoles se multiplient et il est permis d'espérer qu'au commencement du prochain siècle, tous les français — les idiots exceptés et quelques aveugles — sauront, au moins, lire et écrire. Rien ne nous paraît plus louable que ce soin donné à l'esprit, cette culture de l'âme humaine, dans un pays où l'intelligence est vive et l'ignorance influente. Nous étions en retard sur de petits États, sur la Suisse, le Danemark, la Suède même et la Norwège perdues dans l'extrême nord; on nous verra au rang qui nous convient.

Il a été institué au Ministère de l'Instruction publique une commission dont la tache est de préparer les matériaux d'une histoire de l'enseignement pendant la période révolutionnaire. Le document qu'on va lire figurera utilement dans le dossier du Lot-et-Garonne. Il détermine exactement la situation des principales écoles qui existaient à Agen en 1794

C'est une réponse officielle à un questionnaire officiel. L'auteur, s'il ne se nomme pas, se laisse aisément deviner; c'est, sur la liste qu'il présente, le premier inscrit des *citoyens connus pour avoir enseigné et cultivé les sciences*. Il n'est donc qu'à demi modeste. Sachons lui gré toutefois de n'avoir pas abusé de sa situation pour se faire trop valoir et reconnaissons qu'il a mis

Digitized by Google

dans son mémoire des indications bibliographiques précieuses à recueillir.

Nous devons à M. O. Fallières la découverte de ce document dont la forme peut faire sourire comme une mode passée, mais qui n'offre pas moins un réel intérêt.

AD. M.

RÉPONSE

De l'Administration du district d'Agen, aux questions que la Commission de l'Instruction publique lui a adressées le 6 brumaire an III (27 octobre 1794).

A Agen, le 23 brumaire, an III.

1re QUESTION. — Quels sont, dans les villes de votre district, les établissements d'instruction publique en activité?

RÉPONSE. — Il en existe deux : le ci-devant collège d'Agen et une école de dessin établie dans la même ville.

2e QUESTION. — Quelle est leur origine et quels sont leurs moyens?

RÉPONSE. — Le collège, fondé vers 1566, a été occupé par les jésuites jusqu'à la destruction de leur corps. Il a, depuis cette époque, successivement été régi par les Jacobins, des prêtres séculiers et des membres de la congrégation de l'Oratoire, qui le prirent en 1781.

Les moyens instructifs de cet établissement sont très bornés. Ils se réduisent à une médiocre bibliothèque, à une machine pneumatique ancienne avec des récipients de cristal, à une machine électrique dont le plateau a un pied et demi de diamètre et à une sphère armillaire d'un pied de diamètre. Les leçons ne peuvent, par conséquent, être que de théorie.

L'école de dessin a été établie le 24 germinal an II, par le département de Lot-et-Garonne; elle est ouverte gratuitement à tous les citoyens du département. Le but de son institution est de former des élèves pour les ponts et chaussées.

Digitized by Google

L'Administration du département a pourvu cette école d'une certaine quantité de gravures, et fait venir pour elle de Paris des rondes-bosses que l'on attend incessamment.

On distribuait dans le collège des prix consistant en livres. Ce n'était pas un petit objet d'émulation pour les élèves. La distribution a été faite cette année comme à l'ordinaire, mais les prix étaient moins nombreux à raison de la diminution des écoliers.

Le département a également fait distribuer trois prix de dessin.

Malgré la bonne volonté des instituteurs, le collège est par l'effet des circonstances qu'a amenées le nouvel ordre de choses, dans un état de décrépitude, qui fait désirer à l'Administration et à tous les citoyens qu'il soit au plutôt remplacé par une nouvelle institution. Néanmoins elle se croit obligée de l'entretenir jusqu'à ce que la suppression ait été prononcée. Trop de plaies ont été faites à l'instruction pour que le district n'évite pas avec soin tout ce qui pourrait les augmenter ou aigrir celles qui existent.

L'école de dessin, dont l'institution est récente, a plus de vigueur. Elle a été fréquentée pendant le dernier cours, par un très grand nombre d'élèves, parmi lesquels on comptait, à la vérité, beaucoup d'enfants. Quinze à vingt élèves ont particulièrement montré de l'assiduité et des dispositions, et les progrès de cette école naissante font honneur à celui qui la tient. Elle est ouverte dans le même local qu'occupe le collège. Plusieurs citoyens apprenant les mathématiques dans celui-ci, prenaient des leçons dans l'autre. Les heures de classe ont été fixées de manière à favoriser cette double instruction. Quelques-uns de ces élèves sont partis pour le génie et l'artillerie. D'autres se sont présentés aux examens qui ont eu lieu pour procurer des élèves à l'école des travaux publics nouvellement institués. Il en est même qui, n'ayant pu se rendre assez tôt aux examens, dont l'époque a été trop rapprochée de leur publication, ont demandé et attendent avec impatience qu'on leur permette de se faire examiner, afin de pouvoir entrer dans cette école.

3e Question. — Quels genres de connaissances embrassent-ils ?

Réponse. — Dans le collège, où les élèves sont divisés en plusieurs classes, conformément à l'ancien usage, qui néanmoins a subi les modifications déterminées par le nouvel esprit public des Français, on enseigne :

Digitized by Google

Les droits de l'homme et la constitution;

Les langues française et latine ;

L'histoire ancienne et moderne;

La géographie ;

La philosophie et la morale républicaine;

Les mathématiques et la physique.

Quelques-unes de ces connaissances sont enseignées dans plusieurs classes. Leurs éléments et leurs parties plus relevées sont l'objet de différents cours. L'enseignement de certaines est combiné à raison de l'affinité qu'elles ont entre elles ou de l'application que l'une reçoit dans l'autre, telles que la géographie et l'histoire, les mathématiques et la physique.

4e Question. — Quels sont les professeurs chargés de l'enseignement, leur nom, leur âge, leur profession antérieure, leur degré de mérite, quels ouvrages ils ont publiés, enfin leurs titres civiques?

Réponse. — A l'époque de la suppression des congrégations, le collège d'Agen était régi par celle de l'Oratoire. Conformément à la loi du 18 août 1892, les membres de cette congrégation sont restés à leur poste et ont continué à donner leurs leçons.

Suit l'état des professeurs du collège.

..... Ces citoyens n'ont publié aucun ouvrage. Ils ne sont connus que par leurs travaux comme professeurs et par leur zèle pour l'instruction de la jeunesse. Ils n'ont exercé aucune profession avant leur entrée dans la congrégation.

Ecole de dessin. — Le citoyen Mouillac, peintre, avant et après la Révolution est professeur de cette école. Il est fort pour le dessin, montre bien les principes de cet art et a formé de bons élèves.

Il réussit assez bien dans la gouache.

5e Question. — Existe-t-il dans votre arrondissement des institutions particulières remarquables comme pensionnats, cours, cabinets d'histoire naturelle, laboratoires de chimie, collections d'instruments de physique, observatoires et bibliothèques.

Réponse. — Il existe à Agen un cours de chirurgie. Nous vous instruisons ici de son historique et de son état actuel.

En 1775, la communauté des chirurgiens d'Agen, composée de membres la plupart gradués, demanda au gouvernement une des

Digitized by Google

tours du rempart pour y construire un amphithéâtre. Cet emplacement lui ayant été accordé, elle y fit faire des réparations convenables et bientôt après l'enseignement public commença. Elle nomma quatre professeurs, l'un pour l'ostéologie, les maladies des os et les bandages; l'autre pour l'anatomie; le troisième pour les principes de la chirurgie et les accouchements, et le quatrième pour les opérations. Cette instruction ayant été donnée pendant huit ans aux élèves de chirurgie, la communauté demanda au gouvernement des lettres patentes pour cette école. Ces lettres lui furent accordées, mais non expédiées, et la Révolution étant survenue, il n'en a plus été question. Cependant quelques-uns des membres ont continué tantôt une partie, tantôt une autre, de manière qu'il ne s'est pas écoulé une année, sans que les élèves aient été instruits des parties essentielles de leur art.

Le citoyen Saint-Amans, d'Agen, a donné, il y a huit ou dix ans, à Agen, un cours public élémentaire et gratuit de botanique.

Il a commencé la Flore du département de Lot-et-Garonne et des recherches sur toutes les productions naturelles de ce département. Il a jeté les fondements d'un cabinet où il se propose de rassembler et de classer toutes ces productions.

L'administration forme à Agen une bibliothèque publique en exécution du décret du 8 pluviôse. Le nombre des cartes inscrites d'après l'instruction de la Commission temporaire des arts, s'élève à neuf mille, ce qui donne un pareil nombre d'ouvrages. Nous croyons que lorsque le catalogue sera terminé, cette bibliothèque en renfermera de onze à douze mille.

Il y avait au collège d'Agen un pensionnat composé de soixante à soixante-dix pensionnaires. Il a cessé d'exister un an après la Révolution.

Quelques instituteurs particuliers ont des pensionnats qui ont réuni quelquefois trente à quarante pensionnaires.

L'amour de la littérature et de la musique réunit, vers l'an 1776, plusieurs citoyens déjà liés par l'amitié. Ils formèrent une Société libre des sciences, belles-lettres et arts, se donnèrent des statuts en 1777, puis tinrent des séances publiques, où chacun des associés apportait son tribut, soit sur la poésie ou quelque autre branche de littérature, soit sur quelqu'une des sciences utiles. Cette société a subsisté jusqu'à la Révolution et environ un an après. Elle comptait

Digitized by Google

parmi ses membres et ses fondateurs les citoyens Lacépède, natif d'Agen, et Paganel, député à la Convention nationale, et parmi ses associés le ci-devant abbé Bertholon. Il est à remarquer que le nom qu'elle se donna semblait préluder à la liberté, à une époque où un despote pesait sur la France asservie.

6e Question. — Quels sont les citoyens connus pour avoir enseigné ou cultivé les sciences ?

Réponse. — Jean-Florimond Saint-Amans, âgé de quarante-cinq à quarante-six ans, natif et habitant d'Agen, s'applique depuis longtemps à l'histoire naturelle et particulièrement à l'étude méthodique des plantes.

C'est le même citoyen que celui dont il a été parlé ci-dessus, comme ayant donné autrefois un cours de botanique et commencé un cabinet d'histoire naturelle. Ce citoyen était membre de plusieurs ci-devant académies et de la Société libre d'Agen.

On connaît de lui les ouvrages suivants :

Lettre au ci-devant abbé Rozier sur un Iris singulier, insérée dans les *Observations sur la physique et l'histoire naturelle* de cet auteur, 1778. Tome XI, part. 1re, page 377.

Autre *Lettre à Rozier sur un poisson trouvé dans une huître*, rapportée dans le même ouvrage. Tome XII, part. 2e, page 276.

Précis et analyse de la Botanica expéditior de Schœffer, avec la traduction d'une lettre de ce naturaliste à l'académie de Roveredo, imprimé dans les *Observations de Rozier*, année 1780. Tome XV, part. 1re, page 265.

Traduction de la *Médée*, de Glover, avec des notes et un précis des tragédies d'Euripide et de Sénèque sur le même sujet, insérée dans le 8e volume de la traduction du *Théâtre anglais*. Paris. Veuve Ballard et fils. 1786.

Recherches sur la cause et les remèdes de la maladie qui détruit les arbres des promenades d'Agen, insérées dans le journal d'histoire naturelle de Bertholon, année 1789, nos 5 et 6.

Fragments d'un voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées, suivi d'un catalogue ou bouquet de plantes observées dans ces montagnes. Metz, chez Devilly, et Paris, chez les principaux libraires, 1789.

Digitized by Google

Éloge de Charles Linné, imprimé dans le *Journal des Sciences* utiles de Bertholon, nos 3, 4, 5 et 6. 1790.

Rapport et instruction relatifs aux signes caractéristiques des maladies carbunculaires des bestiaux, sous le nom d'un artiste vétérinaire, imprimé par ordre du conseil du département. Agen. 1793.

Le citoyen Saint-Amans a fourni au citoyen Bulliard plusieurs plantes cryptogames, entre autres : le *Clathrus cancellatus*, le *Tuber moschatum album*, etc., que Bulliard a mentionnés dans son bel ouvrage de l'*Herbier de la France*.

Si la commission nationale adoptait le projet d'établissement d'un jardin botanique, dans chacun des départements de la République, ce serait servir la patrie et le goût du citoyen Saint-Amans que de le placer à la tête de cette institution pour le département de Lot-et-Garonne.

Lacuée le jeune, âgé d'environ 40 ans, natif et habitant d'Agen, associé à quelques ci-devant académies et à la société libre, a cultivé les sciences, mais il s'est principalement adonné à l'étude de l'art militaire. Il a publié sous le nom de Cessac, le *Guide de l'Officier en campagne*, ouvrage en deux volumes et a fourni aux entrepreneurs de l'*Encyclopédie méthodique* un grand nombre d'articles relatifs à la partie militaire.

Vigué le fils, âgé d'environ 40 ans, natif d'Agen, où il a son domicile, mais habitant du district de Valence dans le département. Ce citoyen a beaucoup de talent. Il s'est livré à l'étude de la physique, de la chimie et des mathématiques. Il est littérateur et a fait des poésies légères très agréables.

Il était du musée de Bordeaux et de la société libre. Il a publié un ouvrage sur la musique.

C. M. Lafont, âgé d'environ 45 ans, natif et habitant d'Agen, membre de la dite société libre, a cultivé les belles lettres et étudié les mathématiques et la musique. On connaît de lui quelques compositions agréables de littérature et de musique.

Paulin Hébrard, négociant et membre de ladite société libre, natif et habitant d'Agen, âgé d'environ 37 ans, littérateur connu à Agen

Digitized by Google

par quelques pièces de poésie, où il y a de l'imagination et de la facilité.

Ce citoyen a beaucoup de goût pour le théâtre. Il s'est associé quelques citoyens également zélés pour l'art dramatique et a formé de concert avec eux, une troupe dramatique citoyenne, qui donne tous les décadis, des représentations aux bénéfices des pauvres. Le représentant du peuple Ysabeau, qui y a assisté pendant son séjour à Agen, a applaudi à cette institution. Elle nous paraît mériter sous le rapport de l'instruction et de la bienfaisance des encouragements de la part de la commission. Un de ceux qu'elle pourrait employer serait l'envoi au comité dramatique d'Agen, des nouvelles pièces de théâtre qui auraient son approbation.

Raymond Noubel, membre de ladite société libre, âgé de 33 ans, natif et habitant d'Agen, imprimeur-libraire, s'est rendu utile pendant les trois premières années de la Révolution, par la publication du *Journal de Lot-et-Garonne*, que les travaux de son état l'ont forcé d'interrompre. Il cultive la poésie et la littérature.

Bergognié, âgé d'environ 40 ans, membre de ladite société libre, natif de Layrac, dans le district et habitant d'Agen, où il est président du tribunal, cultive la littérature et a fait quelques pièces de poésie, notamment des imitations d'Horace.

Lagrange, membre de ladite société libre, âgé d'environ 40 ans, natif et habitant de Puymirol, un des cantons du district d'Agen. Ce citoyen a beaucoup de talent; il s'est livré, avec succès, à l'étude de la chimie et des mathématiques. Il est actuellement à la tête d'un atelier de salpêtre. Nous ne croyons pas qu'il ait publié aucun ouvrage.

(Extrait d'une lettre du district d'Agen à la commission d'instruction publique de la convention nationale. — Archives départementales. Fonds du district d'Agen — non classé).

Digitized by Google

RONDEAU RUSTIQUE POSTHUME.

CHACUN SON LOT.

Chacun son lot pour vivre et pour chanter.
Sur les sommets je ne puis pas monter.
J'aime, quand Mai fleurit les pimprenelles,
A m'accouder aux riantes margelles,
Et terre à terre il me plaît de rester.
C'est mon bonheur, à moi, de fréquenter
Le séjour calme où viennent habiter
Les doux pensers et les muses si belles !
Chacun son lot.

Ainsi je vais me gardant de tenter
Œuvre où je vois tant d'autres se heurter.
Une fontaine aux eaux toujours nouvelles
Et la gaîté des vives hirondelles
Ont, dès longtemps, suffi pour m'arrêter,
Chacun son lot.

CH. DE BATZ DE TRENQUELLÉON.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE ET CHRONIQUE RÉGIONALES.

Étude sur le système du régime dotal, sous le Code civil, par L. Jouitou, *Docteur en droit, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, près la Cour d'Appel d'Agen.* — 1 vol. grand in-8°, IV-508, p. Paris, A. Marescq, aîné, 1882.

Le régime dotal, tel qu'il existait encore en 1789, dans les pays de Droit écrit, procédait à coup sûr du droit romain, et en particulier de la législation byzantine. Les Parlements du Midi avaient accommodé cette législation aux besoins de leurs justiciables, par une jurisprudence où les rédacteurs de notre Code civil ont puisé les dispositions édictées dans le Chapitre III du *Contrat de mariage*. Rodière, et avant lui bien d'autres docteurs, ne voient là qu'une ébauche hâtive, dont la jurisprudence doit combler les lacunes « à l'aide de l'ancien droit. » M. L. Jouitou n'est pas de cette école. Sans doute, dit-il, « l'étude du droit ancien est nécessaire à l'intelligence du droit nouveau qui se ressent de ses origines (p. 4) ; » mais ce qu'il étudie, c'est le régime dotal « tel que la loi l'a fait» ou «tel que l'ont fait les parties. » C'est le « Code civil, émancipé des vieux auteurs, et des anciens arrêts des pays de Droit écrit (p. 3). » Ces déclarations indiquent à suffisance que la méthode de M. L. Jouitou diffère essentiellement de celle de Benoit, de Bellot des Minières, de Tessier, d'Aubrey et Rau, de Rodière et Pont, etc., etc. Docteur et homme d'affaires, il écrit tout à la fois pour les jurisconsultes et les praticiens.

La première partie du livre (p. 1-50) traite de la dot au point de vue général. La seconde est consacrée à l'étude des immeubles sous le régime dotal, spécialement de leur inaliénabilité et de la sanction qui en résulte, des exceptions à la règle, de l'imprescribilité du fonds dotal (p. 51-379). La troisième partie (p. 370-401) est consacrée aux meubles, et la quatrième (p. 408-429) à la restitution de la dot. Le volume se termine par une *Table des articles cités* (p. 505-508), très

Digitized by Google

commode à consulter. Là, sous chaque question, l'auteur fournit la nomenclature des auteurs et des arrêts, même les plus récents, qui ont décidé dans un sens favorable ou défavorable à sa thèse. Je ne suis pas le premier à regretter que M. L. Jouitou n'ait pas compris dans son étude la section IV du chapitre III du Code civil qui traite *Des biens paraphernaux.*

Tel est en somme le plan remarquablement simple et logique de ce livre, écrit dans une langue technique, personnelle jusqu'à l'âpreté, mais éminemment claire et précise. « Pourquoi, dit un critique autotorisé, employer ces expressions de *dot dotale?* Pourquoi écrire du mari qu'il *est jouissant* de la dot ? Je n'aime pas beaucoup les néologismes ; ils me semblent presque toujours barbares. A l'expression de *dot dotale*, je préférerais celle de *biens dotaux.* Au lieu de dire que le mari est jouissant de la dot, j'aimerais mieux dire, comme tout le monde, que le mari jouit des revenus de la dot.[1] »

La critique a raison. Il aurait pu regretter aussi que l'auteur n'ait pas revu plus attentivement ses « épreuves, » et laissé des fautes d'impression, particulièrement agaçantes dans les œuvres de bon aloi.

Je n'insiste pas d'avantage sur des irrégularités si vénielles, et je suis heureux de constater que le livre de M. L. Jouitou a conquis d'emblée les suffrages de tous les juges compétents. « Voici, dit le critique déjà cité, qu'un auteur, mettant au service de la science une solide érudition, vient offrir aux jurisconsultes, sous le titre modeste d'*Étude sur le régime dotal sous le Code civil*, un traité approfondi, empreint d'une saveur toute nouvelle, et qui sera justement apprécié de ceux à qui il s'adresse. — Son livre sera bientôt classique. — Nous remercions M. le Bâtonnier d'Agen d'avoir exposé, avec une logique serrée et une ampleur magistrale, l'ensemble des théories, même de celles qui sont généralement admises, sur le régime dotal. Les fruits qu'il nous offre sont faciles à cueillir sans doute, mais que de peine il lui a fallu pour en arriver là! Que de matériaux accumulés! Quelles longues recherches pour condenser, comme il l'a fait, dans un style sobre et pourtant agréable, le résultat de ses travaux. — Nous le disons sans flatterie, le livre de M. L. Jouitou sera

---

[1] *La Loi*, n° du 16 février 1882, compte-rendu du livre de M. L. Jouitou.

Digitized by Google

bientôt classique. Sa lecture s'impose à tout praticien, comme à tout jurisconsulte. »

Dans le *Bulletin de la Société de législation comparée* (n° du 6 juin 1881), M. H. Alpy ne se montre pas moins favorable à M. L. Jouitou. « Le nouvel effort tenté par un légiste distingué..... mérite d'être accueilli avec sympathie. » Mais ce n'est pas tout ; cet ouvrage présente une autre utilité indiquée très exactement par l'auteur lui-même, dans la lettre qui sert d'*Introduction* à son livre, et qu'il adresse, sous forme de dédicace, à M. Demangeat. « J'ai pensé, dit-il avec raison, que cette matière du régime dotal pouvait comporter une étude d'un ordre plus humble sans doute, mais où la théorie d'ensemble serait peut-être plus saisissable, et apparente pour ainsi dire à la simple lecture. Il m'a semblé qu'il était possible de faire sur la dot un livre d'où fussent écartés, sans dommage pour l'intelligence du sujet, certains détails dont la notion dépend moins du raisonnement que de la mémoire, et dont l'excessive abondance obstrue le cerveau plus qu'elle ne l'enrichit, voue les hommes d'affaires aux incertitudes les plus regrettables. » C'est donc une étude essentiellement pratique que M. Jouitou a voulu placer à côté des traités pleins de science et d'érudition. — Nous ne doutons pas, étant donnée la manière dont il a su remplir son programme, que son œuvre n'obtienne auprès des hommes d'affaires, à qui elle est tout spécialement destinée, le plus grand et le plus légitime succès... »

Je pourrais citer encore quantité d'autres critiques, et entrer à leur suite dans l'examen détaillé du livre de M. L. Jouitou. Mais le lecteur ne gagnerait rien à ces redites. J'aime mieux finir en félicitant M. L. Jouitou de son succès mérité. Grâce à lui, nos « hommes d'affaires » présents et futurs, sont exemptés de bien des soucis. Dans le droit pur, comme dans bien d'autres domaines, les théoriciens sont rares, et tendent à disparaître. A l'École, tout est aux casse-têtes chinois de l'examen ; au Palais, tout est à l'intérêt pratique. Il est vrai qu'on peut beaucoup attendre des magistrats de l'avenir, et que le scrutin confère subitement aux élus, et l'illumination juridique et la longue expérience des intérêts.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Digitized by Google

Les Artistes agenais à l'Exposition de 1882.

La *Revue* manquerait à son devoir et méconnaîtrait le but de sa fondation si elle négligeait de signaler les efforts de nos compatriotes dans le mouvement artistique où la province s'engage de plus en plus. On nous saura gré de ne pas garder pour nous une lettre, que son auteur, artiste lui-même, nous adressait dernièrement de Paris et qui n'était, en aucune manière, destinée à la publicité. Il nous pardonnera sans doute de la donner telle qu'il l'a écrite dans un style tout familier et un ton de bonne humeur, qui sont comme une garantie de sincérité.

AD. M.

Mon cher Collègue,

« A l'heure présente, les grandes portes du Salon de 1882 sont closes. Il n'en reste plus rien ; ses toiles sont aux quatre coins de l'horizon.

« L'impression générale que vous connaissez déjà est bonne ; pas d'œuvres vraiment éclatantes, dit-on, mais un grand nombre d'excellentes toiles dans tous les genres.

« Je trouve que cette note est modeste, et, sans écouter les critiques grincheux qui sont toujours à se lamenter sur la décadence de l'art, ne parlent que d'Ingres et de Delacroix qu'ils béchaient de leur vivant avec conscience, je viens vous affirmer que les œuvres de maître ne manquent pas plus aujourd'hui qu'autrefois ; seulement elles sont entourées de tant de toiles d'une valeur réelle, que ce ne sont plus des ombres faisant valoir les lumières, mais d'autres lumières en atténuant l'éclat. C'est à ce talent qui court les rues et surtout les Salons de peinture, que l'on doit s'en prendre, si les œuvres capitales sont moins en vue qu'il y a vingt ou trente ans.

« Si la *Fiancée* de Lefebvre, ce grec du temps d'Alcibade, la *Grève des Forgerons*, de Soyer ; le *Départ pour Terre-Neuve*, d'Haquette ; la *Guerre*, de Luminais, ce fort entre les forts, et tant d'autres toiles resplendissantes, avaient été accrochées aux Salons dont les critiques jeunes et vieux prennent plaisir à nous vanter les splendeurs, croyez-moi, elles eussent été marquées mieux qu'elles ne le sont maintenant.

Digitized by Google

« On se plaint que la mariée devient de plus en plus belle ; voilà tout.

« Trop de saumon.

« J'admire les vieux maitres, mais je trouve que les jeunes les valent ; et quand, dans un siècle ou deux, les toiles de Luminais passeront sous le marteau des commissaires-priseurs, les grands seigneurs d'alors n'auront pas assez d'or pour les disputer aux grands musées ; et cela, malgré certains fumistes qui trouvent tout simplement, en matière de critique, qu'il y a trop de gaulois à la clef dans ces œuvres superbes.

« Heureusement pour ce dernier, que les articles d'un journaliste suffisant, n'existeront plus depuis longtemps, même à l'état de souvenir, alors que les œuvres de nos modestes, mais vaillants lutteurs, feront l'admiration de nos petits neveux.

« Le Lot-et-Garonne, si nous en croyons Edmond About, a la chance d'avoir deviné un jeune maître plein de promesses pour l'avenir, voilà ce qu'il en dit :

« Un natif de Lot-et-Garonne, né à Villeneuve-sur-Lot, M. Croche-« pierre, s'est révélé, à la dernière ou à l'avant-dernière exposition, « par des portraits un peu trop noirs et même passablement enfu-« més, mais d'un dessin puissant et d'une exécution prodigieuse.

« J'ai vu des amateurs se demander devant ses toiles : d'où diable « peut venir ce petit bonhomme-là ? Sort-il de Denner ou d'Holbein? « Car il y a des deux dans son affaire ? » Quant à lui, le sauvageon « prodigieux, il n'avait eu d'autre maître que lui-même et poursui-« vait un but unique ; vendre ses premiers tableaux, acheter de la « toile et des couleurs et en recommencer d'autres.

« Ce jeu lui réussit au point que ses petites toiles montèrent en « moins d'un an, de mille francs à six mille. Maintenant les com-« mandes pleuvent sur lui, des marchands ont demandé son adresse, « il ne sait plus auquel entendre.

« Mais ce qui fait l'éloge de son caractère encore plus que de son « talent, c'est que ce bon petit diable de triomphateur n'exploite pas sa « réputation comme tant d'autres, ne recommence pas ses tableaux, « ne cherche pas des débouchés en Angleterre et en Amérique. Il « passe les trois quarts de son temps à apprendre ce qu'il ignorait « en arrivant à Paris.

Digitized by Google

« Il s'est complètement débarbouillé de son noir de fumée, peint « en pleine lumière et jette par dessus les moulins la suie qui don- « nait naguère une physionomie de faux vieux maitre. Prenez en « note le nom de ce jeune Crochepierre : il ira loin. »

« Le fait est que si on regarde attentivement les deux toiles envoyées par M. Crochepierre, on voit immédiatement que ce nouveau venu est admirablement doué au point de vue de la facture. C'est fabuleux ; Desgoffe n'y fait plus. Les chairs ont une transparence invraisemblable. Un glacis de plus et c'est de la porcelaine. Je crois donner un bon conseil à ce jeune sauvageon, comme le surnomme Edmond About, en lui disant de ne pas aller plus avant dans la voie du faire et du fini. Qu'il s'arrête là pour s'attaquer résolument à une idée, à une pensée, à un sentiment ; il est largement de force à les rendre. C'est le moment pour lui de quitter le champ trop restreint des polisseurs pour entrer dans celui des vraies peintres, où il prendra rapidement une place distinguée.

« Calbet n'a pas le même tempérament que Crochepierre. C'est un chercheur qui hésite, et trouvera certainement sa voie. Son n° 460, *jeune fille tenant une guitare*, promet beaucoup. Moins habile que Crochepierre, il semble avoir plus de souffle. Dans tous les cas ce sont deux vrais peintres.

« Lapoque, Jules, dont on a placé le tableau à une hauteur vraiment exagérée, perd par ce seul fait le fruit de son long et laborieux travail. Ses *Bords de l'Aveyron* deviennent des bords inconnus à la distance où ils sont placés.

« C'est malheureux ; car, pour ceux qui aiment les beaux verts, les cailloux, les brins d'herbes et les feuilles sérieusement attachées aux arbres, il ne reste plus qu'un nuage confus dans lequel on voit tout ce qu'on veut.

« Espérons que le jury rendra l'année prochaine, à ce peintre consciencieux, tout l'honneur que mérite sa peinture poussée au-delà même des limites les plus reculées.

« Aux dessins et cartons, j'ai remarqué avec plaisir les *Pivoines* de Mlle Bouron. Beaucoup d'adresse et de couleur. Si cette demoiselle essayait un peu de barbotine, son talent prendrait une consistance de bon aloi.

« Le *moulin du Rail* de M. Souliés est un bon dessin.

« M. Campagne n'a envoyé qu'un médaillon en plâtre ; il a cepen-

Digitized by Google

dant tout le talent nécessaire pour s'attaquer au buste même. Nous attendons l'année prochaine pour le féliciter.

« Vous voyez, mon cher collègue, que le Lot-et-Garonne est représenté au salon sous toutes les formes que l'art donne à l'artiste pour rendre sa pensée. C'est un réveil. Encouragez ce mouvement.

« Envoyez-nous beaucoup de Crochepierre et de Calbet et nous vous rendrons beaucoup d'éloges.

« Bien à vous. »

C. P.

Notre aimable correspondant, ne dit pas qu'un de ses ouvrages, exposé au Salon, a été très remarqué. Nous n'en voulons pour preuve que l'extrait suivant d'un compte-rendu publié par *la Gironde*, où le *Paysage agenais*, non seulement est qualifié *bon*, mais figure en compagnie des œuvres de maitres tels qu'Appian et Lalanne.

Ad. M.

« C'est avec une impression de soulagement qu'on arrive devant « des œuvres telles que celles de M. Maxime Lalanne, — un maitre « — dont la perfection sans recherche est une fête pour les yeux. « M. Lalanne expose cette fois un fusain, *Souvenir d'Angleterre*, et « une suite de dessins destinés à la publication intitulée : *La Hollande à vol d'oiseau*. Parmi les fusains j'ai noté en outre, la grosse « *Lisière du Bois*, de M. Appian ; un bon *Paysage de l'agenais*, de « M. Ch. Peyrard ; *le Ciel orageux* de M. Dien, et *le Vieux Puits* de « Bannalec, par M. Albert Dornois, un élève de M. Lalanne qui fait « honneur à son éminent maitre. »

Le Directeur-Gérant,

Ad. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE NOUBEL — Ve LAMY, SUCCESSEUR

Digitized by Google

NOTES

CONCERNANT LE DOMAINE AGENAIS DES ALAMAN

ET DE LEURS SUCCESSEURS IMMÉDIATS,

DRESSÉES D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(XIIIe et XIVe siècles).

La famille célèbre des Alaman, dont les biens s'étendirent principalement dans l'Albigeois et le Toulousain, eut encore des possessions dans l'Agenais, et, avant la fin du XIIIe siècle et au commencement du suivant, ces domaines étant passés à Bertrand de Lautrec et à Philippe de Lévis, nous retrouvons dans les archives provenant de ces différents seigneurs d'assez nombreux documents pour plusieurs localités de Lot-et-Garonne. Toutes ces pièces auraient pu n'être éditées ou utilisées que dans le recueil comprenant les chartes des personnages qui viennent d'être nommés, recueil dont nous préparons actuellement la mise au jour ; mais comme cet ouvrage a surtout en vue d'éclairer l'histoire de la Haute-Garonne et du Tarn, et que c'est là qu'il est destiné à être répandu, il nous a paru plus utile, pour le progrès des études locales, de demander aux publications particulièrement connues en Agenais, la vulgarisation de ceux de nos documents qui concernent ce pays. Tout en remerciant la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen d'avoir approuvé notre manière de voir, et de nous avoir accordé l'hospitalité de sa *Revue*, nous allons donc rapporter ici, avec quelque développement, l'analyse fidèle des coutumes de Lafox, qui, parmi les actes en question, méritent en effet une attention spéciale, et faire connaître en même temps, mais d'une façon plus abrégée, le contenu de nos autres pièces. Cela suffira, pensons-nous, pour satisfaire la curiosité de la plupart des lecteurs qui ne s'intéressent guère qu'aux traits principaux de notre histoire. Quant à ceux qui, plus exigeants, aiment à

Digitized by Google

parcourir et à vérifier eux-mêmes les sources originales, ils pourront recourir dans peu de temps, soit pour le plus grand nombre de nos actes à l'édition du Cartulaire des Alaman et de leurs successeurs, soit, pour la coutume de Lafox, au prochain volume de Mémoires et de textes que doit publier la Société.[1]

Les localités de l'Agenais où les Alaman eurent des possessions sont : Marmande, Thouars, Port-Sainte-Marie, Lafox, Puymirol, Laugnac et Casseneuil. Mais il faut ajouter que pour la plupart d'entre elles nos renseignements sont fort clairsemés, et c'est ainsi que nous n'avons pour Marmande qu'une seule mention. Le document qui nous la fournit est toutefois le plus ancien qui se présente, et nous devons l'analyser en premier lieu, afin de suivre l'ordre chronologique adopté pour la rédaction de cette notice.

Le 10 décembre 1237, Gaillard de Tantalon vendit à Sicard Alaman tous les droits que le comte de Toulouse lui avait donnés sur une maison ayant appartenu à dame R. de Toulouse ; cette vente fut faite pour 50 livres d'Arnaudins, somme qu'Arnaud Privat, *bailes del port de Marmanda per lo senhor comte de Tholosa*, fit payer à Tantalon sur l'ordre de Sicard. L'acte, qui est en roman, fut écrit par *en Ramon Escrivas, communis notarius de Marmanda.*

C'est deux ans après qu'apparait pour la première fois le nom de Lafox, localité sur laquelle nous avons les indications les plus abondantes. A cette date (1239), le village ou lieu de Lafox, avec tous ses droits de juridiction, ses redevances féodales et son domaine foncier appartenait à G. de Thézac et à R. de Planels, qui de bon gré l'abandonnèrent à Raymond, comte de Toulouse. L'acte de cette cession est daté de Saint-Porquier (près de Castelsarrasin) et a pour témoins Sic. Alaman, Me Bertrand, etc.

Ce ne put être évidemment qu'après être ainsi devenu propriétaire de Lafox que Raymond VII donna le même village à Sicard Alaman ; en sorte que, si l'acte de cette donation a perdu sa date, l'on peut

---

[1] Les chartes que nous allons analyser sont toutes des copies des originaux, faites pendant la première moitié du XIVe siècle. Elles sont conservées aujourd'hui dans l'étude de M. L. Mazens, notaire à Las Graïsses (Tarn), où elles sont passées, avec les archives des anciens seigneurs de Graulhet, héritiers en partie des domaines des Alaman.

Digitized by Google

dire néanmoins qu'il est postérieur ou qu'il remonte tout au plus à 1239; il est clair d'autre part qu'il ne peut être retardé au-delà de 1249, puisque le comte de Toulouse mourut en cette année. Par sa donation, Raymond accorda à Sicard tous les droits de justice, avec les oblies, fours, moulins, péages, quêtes, terres et autres biens féodaux du lieu. Il se réserva seulement que ce seigneur serait son vassal pour ce domaine et lui devrait le service militaire.

En février 1247 (1248), dame Comtesse, veuve d'Arn. de Bouville fit don à Sicard Alaman de tous ses biens et de tous les droits qui pouvaient lui revenir, à raison de sa dot, sur les possessions de son mari. L'acte est daté de Puymirol (*Grande Castrum*), et est écrit par le notaire de Toulouse Bern. Aimeric. Les circonstances dans lesquelles se produisit la cession ci-dessus, nous seraient inconnues sans un document postérieur, daté de 1279; mais dans cette pièce on voit que les gens du roi accusaient Sicard d'avoir usurpé plusieurs domaines des deux derniers comtes de Toulouse, et notamment le village ou fort ainsi que le péage de Lafox, qui, disaient-ils, avaient été confisqués par Raimond VII sur Arn. de Bouville, coupable d'homicide sur la personne d'un juif. Il ne nous paraît pas certain néanmoins que ces accusations, dirigées contre Sicard, fussent fondées, surtout en présence des actes analysés plus haut; et s'il y eut confiscation de certains droits qu'Arn. de Bouville pouvait posséder à Lafox, à côté de ceux d'Alaman, la cession de sa veuve Comtesse pourrait tout aussi bien indiquer que cette confiscation eut lieu réellement au profit de Sicard et non de Raimond VII.

Quoiqu'il en soit, cette usurpation n'était pas la seule qui lui fût imputée en 1279. On l'accusait aussi de s'être emparé de l'hérédité d'Elie d'Agrefeuil, habitant d'Agen, condamné comme hérétique, et dont les biens avaient dû, par suite, être attribués au comte. Cependant nous trouvons des lettres de janvier 1257 (1258) par lesquelles Alphonse de Poitiers et sa femme Jeanne confirment Sicard dans la possession des biens d'Elie d'Agrefeuil, qui lui avaient été donnés par le comte Raimond de Toulouse.

Sicard accorda un assez grand nombre de chartes de priviléges aux habitants des seigneuries qu'il posséda. Aux coutumes de ce genre qui sont déjà éditées pour Puybegon et Castelnau, en Albigeois, pour Saint-Sulpice, Montastruc, Bouloc et Corbarieu, en Toulousain, il faut ajouter celle de Lafox, encore inédite et qui n'est pas la moins digne d'être connue, autant à raison de ses dispositions qu'à

Digitized by Google

raison de sa date et encore de son texte en langue romane. Son texte, qui nous est fourni par une copie très ancienne et bien conservée, est précieux en effet pour les études philologiques ; sa date, qui est de 1254, précède, parait-il celle de toutes les autres coutumes de la région, à l'exception de celles d'Agen ; et quant à ses dispositions on verra assez qu'elles offrent plusieurs traits remarquables, soit en suivant l'analyse que nous allons en donner, soit en parcourant les observations dont nous la ferons suivre.

Bien qu'il ne soit pas précisément arbitraire, l'ordre adopté par le rédacteur de la charte n'enchaîne pas toujours les articles les uns aux autres d'une manière logique, et ne fournit pas des points de repère suffisants pour retrouver avec facilité une disposition quelconque. Aussi, afin de remédier un peu à ces défauts, mais sans toutefois chercher à suivre une classification irréprochable, groupe-rons-nous les renseignements fournis par ce texte, sous plusieurs rubriques disposées comme il suit : — *Liberté civile. Mode de possession et de transmission de biens.— Des tenures à cens, droits de mutations. — Quête, albergue et service militaire. — Leudes ; droits de paturage et de pêche. Moulins.— Droits de justice et procédures au civil et au criminel ; tarif des amendes. — Du bailli et de ses attributions. — Des consuls.*

Liberté civile, mode de possession et de transmission des biens. — Notre charte reconnaît entièrement la liberté des personnes, c'est-à-dire le droit pour tous les habitants d'aller et de venir, et de changer de résidence à volonté ; et non seulement celui d'entr'eux qui va se fixer ailleurs a la faculté de prendre avec lui tous ses biens meubles, mais, pourvu qu'il avertisse le bailli seigneurial huit jours à l'avance, le seigneur doit le protéger sur la terre du comte de Toulouse pendant une journée de marche (article 49). Toutefois, avant de partir, cet habitant est tenu de payer tout ce qu'il peut devoir aux hommes de Lafox ; et si quelques-uns de ces derniers restaient dès lors obligés envers lui, il ne pourrait plus rien leur demander dans a suite qu'en portant sa plainte à Lafox devant le seigneur ou le bailli (art. 50). Lorsque cet émigrant possède quelque maison ou autre héritage dans la localité, il peut les conserver à la condition de tenir à Lafox un homme résidant (*estangant, estadjans, estatguas*) qui remplisse à sa place ses obligations envers le seigneur ou envers le village, et de plus à la condition de venir lui-même passer un mois ou deux dans la localité si le seigneur ou le *conseil* (c. à d. les

Digitized by Google

consuls) le lui demandaient; sinon, il est tenu dans les six mois de vendre lesdits immeubles à un habitant, et, en cas de mauvaise volonté, le conseil et le bailli fixent le prix de ces biens et les délivrent à ce prix, soit au seigneur, soit à quelque autre personne établie à Lafox (art. 51).

Tout homme ou femme, arrivé à l'âge voulu, peut disposer de ses biens par testament, et cet acte doit être fidèlement observé à moins qu'il ne soit contraire aux règles du droit (art. 52). Quant à ceux qui meurent sans tester, leurs biens passent à leurs fils et à leurs filles, et, à défaut, à leurs parents jusqu'au 4e degré (art. 53). En cas d'absence du successeur légitime, le seigneur et les hommes du lieu gardent l'héritage pendant un an et un jour, et si, dans cet espace de temps, l'héritier ne s'est pas présenté, les biens du défunt, distraction faite des dettes, sont divisés en deux parts, dont une revient au seigneur, et l'autre est donnée en aumône (art. 54). — Les droits de la famille sur les biens de ses divers membres se trouvaient encore sauvegardés par une sorte d'effet du retrait lignager, car il est dit que si un habitant veut concéder ou vendre son fief à cens à quelqu'un de ses propres parents ou de ceuy de ses enfants, le seigneur ne peut s'y opposer en usant du droit de prélation (art. 34).

Ainsi que le montreront des articles rapportés plus loin, les habitants de la seigneurie possèdent surtout des maisons ou des fonds de terre, soumis seulement aux servitudes habituelles aux fiefs à cens, et constituant de véritables propriétés. — Enfin, le seigneur n'a aucun droit sur la fortune mobilière de ses sujets de Lafox.

Rattachons à ce paragraphe une disposition relative aux essaims d'abeilles, lesquels appartiennent au propriétaire lorsqu'il les rencontre sur son fief, mais qui, s'ils sont découverts sur la terre de Sicard, doivent être partagés entre ce dernier et celui qui a fait la trouvaille (art. 42).

Tenures à cens; droits de mutation. — Bien que le village fût fondé depuis longtemps et qu'il eût déjà sa population, le seigneur cherchait, ici comme partout, à attirer de nouveaux sujets en leur accordant l'exemption de certaines charges la première année de leur installation; dans le même but, il leur faisait aussi des concessions de terres à cultiver, moyennant de légères redevances, et ces concessions pouvaient être également employées pour retenir ou favoriser les habitants déjà établis dans ce lieu. Les coutumes nous montrent, du moins, que Sicard promit aux uns comme aux autres

Digitized by Google

de donner des locaux de maison, situés dans le village, et ayant 8 brassées de long et 4 de large, moyennant 8 den. arnaud. d'oblies et 8 d. d'acapte ; une *pogesée* de jardin (*una pogesada de cazal*), à la mesure d'Agen, moyennant 3 d. d'oblie et autant d'acapte ; et chaque dinerée de toutes les autres terres moyennant 6 d. d'oblie et 6 d. d'acapte (art. 55). Mais il fut bien entendu qu'il retenait à sa main toutes les terres qui ne seraient pas données ou inféodées par lui ou par son bailli (art. 56). S'il arrivait qu'à la suite des concessions ci-dessus, le seigneur constatât que quelque habitant tînt plus de terre qu'il n'était porté par l'acte d'inféodation, ce tenancier ne devait pas être puni pour ce fait, à la condition que le conseil reconnût qu'il avait été de bonne foi ; seulement ses oblies et acaptes devaient être alors augmentées en proportion et l'excédant de terrain lui était accordé au moyen d'un nouvel acte, soit par le seigneur, soit par le bailli (art. 57). Cet officier, en effet, peut, dans ce cas, comme dans bien d'autres, agir avec plein pouvoir, et toutes les inféodations qu'il fait sont valables, à moins qu'il n'ait usé en cela de quelque tromperie pouvant préjudicier au seigneur (art. 61).

Les habitants avaient la faculté de vendre et d'engager entr'eux tous les fiefs qu'ils tenaient de Sicard ; mais ils ne pouvaient le faire en faveur des chevaliers, des ecclésiastiques ou des monastères, et en outre, ils devaient payer les redevances suivantes : 1 den. pour chaque sou du prix de la vente ; une maille par sou du montant de l'engagement, et pour l'acapte la même somme que pour l'oblie ; il ne leur était pas permis, d'ailleurs, de donner leur possession roturière à *surcens* (art. 32.)

Le seigneur ou son bailli pouvait user du droit de prélation et retenir avant tout autre, au même prix, le fief roturier mis en vente, mais il devait faire cet achat de bonne foi et sans déguisement, et retenir l'immeuble en sa main pendant 1 an et 1 mois, à moins qu'il ne le concédât à quelque particulier qui viendrait s'établir dans le village (art. 33). Lorsque le seigneur voulait user dudit droit de préférence, il devait en avertir le vendeur dans 8 jours et lui donner le prix que celui-ci avait déclaré lui être offert par un autre acheteur. Dans le cas contraire, le seigneur ou son bailli devaient approuver la vente en faveur de ce dernier (art. 35).

Quête, albergue et service militaire. — A l'étranger qui vient résider à Lafox, la coutume accorde l'exemption de l'*ost* pendant les premiers 13 mois de son établissement (art. 43). Les habitants sont

Digitized by Google

d'ailleurs affranchis de tout droit de quête et d'albergue, mais ils restent soumis au service militaire *(la ost)* que le seigneur du pays exigeait parfois d'une manière générale dans l'Agenais; cependant, il peut arriver que le seigneur de Lafox fasse exempter ses sujets de ce service, et dans ce cas, ces derniers doivent lui faire un don en rapport avec les frais qu'il leur a épargnés (art. 29). Lorsque le seigneur du lieu a lui-même quelque guerre, tous les habitants doivent le suivre pendant une journée, mais il ne peut les entraîner en dehors de l'Agenais, s'il ne les ramène le même jour dans les limites du diocèse (art. 30).

Leudes; pâturages; pêche; moulins. — D'après la coutme que nous analysons, tous les habitants de Lafox et de ses dépendances étaient francs de leude et de péage, pour toutes leurs choses qu'ils vendaient ou achetaient dans la localité, et même pour celles qu'ils portaient au dehors, à leurs frais, ou faisaient venir de même par la Garonne (art. 31).

Ils avaient le privilége de prendre dans les bois seigneuriaux ce qu'il leur fallait pour leur chauffage ou leur service, sans payer aucun droit de forestage (art. 36), et ils pouvaient également se servir des pâturages et des eaux du seigneur, et se livrer même à la pêche, sauf dans les réservoirs des moulins; celui qui pêchait avec filets dans le réservoir qui montait jusqu'au gué *du Colombier* était puni de 5 sous de justice, et de 20 s. si le délit avait eu lieu la nuit (art. 37).

La charte porte ensuite que tout habitant, sauf celui qui aura un moulin à lui dans l'étendue du territoire du village, sera obligé d'aller moudre son blé au moulin du seigneur, qui prendra la 13e partie pour droit de mouture. On ne sera dispensé de cette servitude que si le blé porté au moulin est resté dans l'usine pendant une journée sans qu'on ait pu le moudre; et les infractions seront punies de la confiscation du grain. Les moulins que des particuliers posséderaont à Lafox ne pourront jamais prendre la mouture que sur le taux du 13e (art. 38 à 41).

Droits de justice et procédures, au civil et au criminel; tarif des amendes. — On peut rapporter tout d'abord quelques dispositions générales qui garantissent les personnes contre l'arbitraire des arrestations. Ainsi il est dit que le seigneur ou son bailli ne doit expulser aucun habitant, à raison de quelque crime, si auparavant cet habi-

Digitized by Google

tant n'a été jugé par la cour du seigneur, composée des membres du conseil ou d'autres prud'hommes. Et lorsque quelqu'un aura été chassé à la suite de ce jugement ou pour crime manifeste, le seigneur ne peut le faire rentrer qu'avec le consentement de la communauté (art. 44). En outre, nul ne doit être arrêté et emprisonné s'il offre ou peut assurer de répondre en justice, à l'appréciation du conseil (art. 45). Il est réservé cependant que si quelqu'un s'introduit de nuit dans une maison pour y voler ou commettre quelque méfait, le propriétaire doit appeler ses voisins afin de s'emparer de ce malfaiteur, et, si ce dernier oppose de la résistance, en se servant d'une arme capable de donner la mort, il peut être tué lui-même, sans que le meurtrier soit passible d'aucune espèce de peine (art. 74).

D'autres articles, comme les suivants, touchent plus spécialement aux règles de la procédure ordinaire.

Tous les procès que les habitants soumettent au seigneur ou à son bailli, doivent être vidés dans le village et non ailleurs (art. 48); et c'est encore seulement à Lafox et par devant Sicard ou son représentant que celui qui a abandonné ce lieu en changeant sa résidence, peut faire ses réclamations contre tout habitant au sujet de ce qu'il aurait conclu avec lui, antérieurement à son départ (art. 50). Dans les jugements des plaids, le seigneur ou son bailli devront être assistés de leur cour, c'est-à-dire de quelques-uns des prud'hommes du village, consuls ou autres; et en conséquence, tout habitant, lorsqu'il sera convoqué, sera tenu de se rendre aux audiences (art. 66). Le seigneur ou son bailli peuvent d'office et sans attendre la plainte rechercher les meurtres et les vols; toutefois ils ne peuvent procéder de la sorte qu'avec l'assistance du conseil de Lafox (art. 46). Pour tout autre crime ou délit, s'il arrive que le seigneur ou le bailli veuillent faire enquête, sans qu'il y ait de plaignant, ils ne doivent forcer le prévenu à fournir caution, mais seulement à répondre *par sa main*[1] et sur ses biens; et ils ne peuvent à

---

[1] C'est-à-dire, pensons-nous, *personnellement et pour son compte.* Nous n'avons retrouvé cette expression que dans les coutumes d'Agen (ch. 10 et 38) et de Larroque-Timbaud (art. 45); les articles correspondants fournis par d'autres chartes de la région (Eauze, Lectoure, Auvillars, Montauban, Cahors, etc.) disent seulement que l'assigné qui ne peut assurer le droit au

Digitized by Google

eux seuls établir la preuve d'un fait criminel, punissable de confiscation ou de *gage*; il faut pour cela que la culpabilité soit démontrée par devant la cour seigneuriale, laquelle doit être formée des hommes du village (art. 47). — Tout homme qui porte plainte au seigneur doit présenter des cautions, et s'il ne le peut doit au moins jurer d'en donner dès qu'il pourra et de se soumettre à la décision de la cour; quant à celui qui est l'objet de la clameur, il doit également donner caution (art. 64); et, pour le cas de crime, le seigneur doit de plus s'assurer de son corps, à moins qu'il ne puisse garantir l'exécution du droit, au jugement du conseil et de la cour (art. 65).

De même que dans les autres coutumes de la région, la détermination des délais est faite avec soin dans celle de Lafox. Il n'est pas accordé de renvoi pour répondre de toute nouvelle dessaisine (art. 70); mais dans tout autre débat, porté, à la suite de plainte, devant le seigneur ou son bailli, les parties obtiennent les mêmes délais que ceux dont on use communément à Agen (art. 71). Les affaires d'injures et de voies de fait, doivent être réglées dans 3 jours de délais à moins qu'il n'y eût lieu de reculer ce terme (art. 72). N'oublions pas que si le seigneur ou le bailli assignent un jour à une partie et si celle-ci fait défaut, sans excuse raisonnable, elle est condamnée chaque fois à 10 s. de justice en faveur du seigneur et à indemniser l'adversaire de ses frais (art. 26).

La procédure suivie contre les débiteurs a quelques dispositions spéciales. Si quelqu'un, est-il dit, fait une réclamation pour dette ou pour toute autre cause, (en dehors des matière criminelles), et si, cette réclamation étant reconnue exacte par l'autre partie, celle-ci s'accorde avec le demandeur dans 14 jours, le seigneur n'a droit à

---

moyen d'une caution, doit affirmer par serment son impuissance, et offrir du moins cautionnement *sur lui-même et sur ses biens*, en sorte que dans ce cas il est toujours fait justice, soit sur les choses du condamné, soit, à leur défaut, sur son corps. — Dans ses doctes commentaires sur la coutume de Larroque-Timbaud (notes 207, 208), M. Moullié a voulu rattacher l'expression *fermar per sa ma* à une forme spéciale de garantie judiciaire, mais il est à croire que si ces mots avaient eu la portée qu'il leur donne on les trouverait usités dans d'autres chartes en dehors des deux ou trois que nous avons citées.

Digitized by Google

aucun gage; mais s'il n'y a pas eu d'accord dans les 14 jours, il force alors celui à qui est faite la demande à remplir ses obligations et perçoit sur lui la somme de 5 s. à raison de la plainte (art. 63). Au débiteur qui déclare par serment ne pouvoir payer sa dette sans vendre ses biens, il est accordé 14 jours pour aliéner ses meubles, et 40 pour ses immeubles ; quant à celui qui n'a rien, il doit jurer chaque mois de donner en paiement tout ce qui lui restera, après qu'il aura pourvu, pour lui et pour sa famille, à la subsistance et au vêtement (art. 69). Selon la règle générale, on ne pouvait dans les questions de dettes faire saisir les habits, les draps de lit, les armes, les outils servant au travail journalier, ni les grains destinés à la semence ou portés au moulin (art. 73).

On trouve encore, dans notre Charte, que lorsqu'un habitant, appelé par un autre, à venir déposer en témoignage, ne se rend pas de bonne volonté, le seigneur ou le bailli doivent alors le contraindre à s'acquitter de ce devoir (art. 68). — Dans chaque plainte, reçue par le bailli ou par le seigneur, ce dernier doit avoir 5 s. pour lui, sauf les cas où la coutume offrirait une disposition contraire ; le seigneur ne doit forcer toutefois personne à payer son gage, avant qu'il ait fait exécuter la chose à raison de laquelle il le perçoit (art. 24). — Enfin tous les frais du procès, tels qu'ils seront fixés par la cour, doivent être payés par la partie qui est condamnée, et lorsqu'elle ne le peut, par ses cautions. S'il n'y a pas de caution et qu'il s'agisse de crime ou d'injures, le condamné est châtié comme le décident le conseil et le bailli ; mais s'il ne s'agit que de dettes ou autres matières, il jure simplement qu'il ne peut payer et qu'il s'acquittera aussitôt qu'il lui sera possible (art. 67).

Voici maintenant les clauses pénales portées par la charte au sujet des crimes, délits et contraventions.

Celui qui commet un meurtre, à moins que ce ne soit pour sa légitime défense ou qu'il n'ait autre excuse valable, est condamné à mort et ses biens sont adjugés au seigneurs (art. 1, 74). Les blessures appelées *sangfoisos* (effusions de sang), c'est-à-dire celles qui sont faites avec des instruments en fer ou autres quelconques et qui défigurent la victime, entraînent pour leur auteur la réparation du dommage et une amende de 65 s. au profit du seigneur ; lorsque, après la plainte faite en justice, les parties s'accordent entre elles, le seigneur peut cependant continuer les poursuites contre le dénoncé, lequel doit payer les 65 s. s'il est pleinement convaincu d'effusion de

Digitized by Google

sang, et 5 s. de gage seulement, s'il reste des doutes (art. 3 et 2). Les menaces faites avec un couteau et suivies de plaintes étaient punies de 10 s. de gage en faveur du seigneur, et de moitié moins si le délit ne pouvait être pleinement démontré (art. 4). Dans les plaintes pour coups de pierre et de bâton, non suivies d'effusion de sang, le seigneur ou le bailli avait, si ces agressions étaient prouvées par la cour, 10 s. de gage (art. 5 , et pour coups donnés avec la main ou les pieds 5 s., sans compter que le coupable doit toujours réparer le dommage (art. 6). Quant aux injures ou appellations diffamantes, le seigneur qui reçoit la dénonce a 5 s. de gage, et fait amender la faute, à moins qu'il ne soit établi que l'injure était méritée (art. 7).

Le voleur de gerbes ou de raisins doit au seigneur, s'il est surpris pendant le jour, 5 s. de justice et pendant la nuit 65 s. (art. 8, 9); lorsqu'il s'agit de charge de foin ou de paille la peine est de même de 5 s. pendant le jour; mais elle est de 20 s. pendant la nuit; dans tous les cas, d'ailleurs, le coupable doit réparer sa faute (art. 20). Pour les vols d'une valeur inférieure à 2 s., et à moins qu'il ne s'agisse de délits sujets à une amende déterminée par un règlement spécial, le seigneur prendra 5 s., et dans le cas de récidive 10 s., et en outre, le larron sera promené dans le village, mis au carcan ou marqué, et restituera ce qu'il a pris (art. 10); mais si la chose enlevée valait plus de 2 s. et que l'amende ne fût pas prévue par les règlements locaux tous les biens du voleur seraient confisqués par le seigneur (art. 11).

Les dégâts ou méfaits clandestins devaient être l'objet d'enquêtes de la part du seigneur ou de son bailli, et si le coupable était découvert la punition était la même que pour les vols, en distinguant également les cas où le préjudice commis était supérieur à 2 s. ou ne dépassait pas cette somme (art. 12 à 14); mais si on ne découvrait pas l'auteur du crime, le dommage devait être réparé par la communauté (*lo cominal*) ou tout autrement, selon que porterait l'usage du pays, en sorte que si les habitants réparaient les dommages à ceux des localités voisines ceux-ci devraient user de réciproque (art. 15).

L'emploi de mesures ou de poids, reconnus faux par le seigneur, son bailli ou le conseil, est puni de 65 s. de justice, et si c'est par récidive la peine est la confiscation des biens (art. 16). Il n'y a d'exception que pour les mesures servant à vendre le vin, dont l'usage entraîne le payement de 10 s. de justice au seigneur et la confisca-

Digitized by Google

tion au profit du village d'autant de vin que le tonneau en contient au-dessus du trou servant à le vider (art. 17).

Tout homme qui vend de la viande malsaine, sans en avertir préalablement l'acheteur, perd cette viande, qui est donnée en aumône, et le seigneur a de plus 10 s. de justice et le village autres 10 s. (art. 18).

Celui qui chasse pendant le jour dans les clapiers d'autrui, de même que celui qui pêche dans les viviers appartenant à un autre, doit amender le dommage et est passible de 10 s. de justice au seigneur ; si le fait a eu lieu la nuit la peine devient alors la confiscation totale des biens (art. 19).

En cas de plainte pour viol le coupable est mis, de corps et de biens, à la discrétion du seigneur; mais il faut que le crime soit prouvé devant celui-ci ou devant sa cour (art. 21); le seigneur, son bailli et les consuls doivent du reste rechercher son auteur lorsque le fait s'étant produit la nuit, la femme ne l'a pas reconnu (art. 22). — Quant à l'adultère, constaté par le seigneur ou le bailli, assistés de 2 prud'hommes au moins, appartenant au *serment* de Lafox, consuls ou autres, et n'étant pas au service même du seigneur, il est tarifé, au profit de celui-ci, à 65 s. de justice sur chacun des coupables, lesquels sont tenus en outre de courir tout nus dans le village (art. 23).

Notons encore ici que celui qui enlève le (signe de) ban, lorsqu'il a été apposé quelque part par le seigneur, par son bailli, ou par leur ordre, est condamné à payer, d'après la charte 5 s. de justice (art. 25).

Dans toutes les confiscations de biens au profit du seigneur, celui-ci devait rembourser avec ces biens les dettes du condamné et la dot de sa femme (art. 28 et 1). Enfin les réparations du préjudice porté par les crimes ou délits, devaient être faites d'après l'estimation du seigneur, du bailli, du conseil et des prud'hommes (art. 27).

Du bailli et de ses attributions. — Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner çà et là la plupart des fonctions de cet officier, qui était dans la localité le représentant permanent du seigneur. Ajoutons ici simplement qu'il était tenu de jurer aux habitants qu'il observerait toutes leurs coutumes et franchises (art. 58) et qu'à son tour il recevait le serment par lequel les consuls promettaient de lui prêter leur aide et leur conseil pour la conservation des droits seigneuriaux (art. 59). S'il arrivait que le bailli se comportât mal, soit à

Digitized by Google

l'égard du village, soit à l'égard de son maître, les habitants devaient le déclarer au seigneur, lequel dans ce cas était tenu de lui donner un remplaçant (art. 60).

Des consuls. — Le conseil [1] du village, dit la charte, doit être remplacé chaque année et la nouvelle élection doit être faite avec l'avis du bailli ; et s'il arrive que les élus refusent de remplir leur charge, le seigneur et le bailli doivent les y forcer. Les consuls sont tenus de prêter serment au bailli et à la communauté, et réciproquement cette dernière doit son serment à ces officiers (art 62).

Les consuls et les prud'hommes du village, avec le consentement du bailli, ont le pouvoir de dresser des règlements en fixant des amendes ou *pechas* [2] qui seront payées pour les dégats faits par les personnes et leurs animaux ; tout en limitant de même le gain qu'il sera loisible de faire aux bouchers et aux débitants de vin, ils tarifent les peines pécuniaires qui leur seront infligées en cas de désobéissance ; et le bailli est tenu, à la requête des consuls, de faire payer toutes ces amendes aux récalcitrants (art. 75). Les sommes provenant de ces amendes seront partagées entre le seigneur et les consuls de la manière que ceux-ci le décideront ; toutefois la part

---

[1] A l'exemple des autres chartes de l'Agenais et de celles de la Gascogne, la coutume de Lafox désigne par *cosselh* ou *cocelh* le corps des officiers municipaux ou même chaque membre en particulier. Les termes de *cossol* et de *cossolat* qui apparaissent en même temps dans certaines chartes agenaises (Larroque, Prayssas, Clermont, etc.) et qui devaient prévaloir plus tard dans le pays, ne se retrouvent pas à Lafox, et, si notre traduction emploie le nom de *consuls*, c'est en le donnant simplement comme équivalent de *cocelhs* ou *prohomes de cocelh*.

[2] Notre mss. par suite d'une erreur du scribe, sans doute, écrit presque toujours *plechas*, au lieu de *pechas* ; mais cette dernière forme est la seule qui soit confirmée par les autres documents de l'Agenais et des pays voisins. Par ce mot on désignait en particulier les amendes servant de sanction aux statuts municipaux, mais non, comme on l'a dit, ces statuts eux-mêmes (M. Luchaire. *Text. de l'anc. Gasc.* au gloss).

Du reste, ce terme, de même que quelques autres de notre charte, tels que *cosselhs* (pour consuls) et *gaje* ou *gatge* amende due au seigneur pour dr. de justice), d'un usage si fréquent en Guyenne et en Gascogne, ne se retrouvent pas dans les chartes du Languedoc.

Digitized by Google

du seigneur ne pourra pas être inférieure au tiers (art. 76). Celle des consuls servira à payer ceux qui décèleront les coupables ou lèveront les amendes, ou bien encore sera utilisée au profit de la communauté (art. 77). Il est ajouté enfin que les consuls et hommes du village, toujours avec l'avis du bailli, pourront modifier chaque année les règlements qu'ils auront dressés (art. 78).

On reconnaîtra, croyons-nous, que les diverses dispositions des priviléges de Lafox que nous venons d'énumérer offrent déjà de l'intérêt en elles-mêmes ; mais cet intérêt augmente notablement si on passe à la comparaison de ce document avec quelques autres et surtout avec la charte de la petite ville de Saint-Sulpice (Tarn), une des seigneuries principales des Alaman qui fut dotée de priviléges importants dès 1247. En rapprochant, en effet, ces deux chartes, on s'aperçoit facilement que l'auteur de celle de Lafox, tout en intervertissant certaines séries de leurs articles, n'a fait que reproduire, à peu près dans les mêmes termes, les priviléges de Saint-Sulpice; mais si l'imitation et la copie sont évidentes, la charte agenaise a, pour une grande partie de son texte, des additions et des changements qui lui sont propres, et partout où l'exigeait le travail d'appropriation à un nouveau pays, elle a d'ailleurs transformé ses expressions, sans cependant perdre jamais de vue son patron. De là, la physionomie de l'acte de Lafox qui bien qu'en leur ressemblant sur un certain nombre de points, s'écarte, par beaucoup d'autres, des chartes de la région, connues jusqu'ici (Agen, Larroque-Timbaud et Clermont-Dessus, Prayssas, Lamontjoye, etc.), et que l'on serait tenté de prendre pour type original si nous ne découvrions en ce moment sa véritable provenance. Ce n'est pas ici le lieu de montrer en détail ce qui appartient à l'œuvre du rédacteur local et ce qui est d'importation étrangère.[1] Qu'il nous suffise de dire que, par suite de son

[1] Sur les 78 articles de cette coutume la moitié environ ont été pris dans la charte de Saint-Sulpice. Les autres dispositions de l'acte se retrouvent presque toutes, pour le fond sinon toujours pour la forme, dans les coutumes de l'Agenais et particulièrement dans celles de Larroque, de Clermont et d'Agen. Mais, comme l'explique assez le voisinage des lieux, c'est de la dernière que le rédacteur de Lafox s'est uniquement inspiré : les autres n'étaient pas encore édictées en 1254, époque de son travail.

Digitized by Google

double caractère, la charte de Lafox est particulièrement curieuse à étudier, et qu'en présence des disparates, présentées par d'autres chartes de franchises. elle peut aider à entrevoir comment a pu se produire parfois le mélange inattendu de leurs éléments. Tout modeste qu'il est, sous certains rapports, cet emprunt d'un texte législatif, fait à une localité lointaine, à sa place marquée à côté de ceux que l'on connait déjà pour Carcassonne, Saint-Antonin et quelques autres villes, et il mérite d'être signalé dans l'histoire régionale de notre ancien droit coutumier.

Le nom de Lafox ne reparait dans la suite de nos documents qu'en 1276 après la mort de Sic. Alaman. On sait que l'exécution du testament de ce seigneur souleva plusieurs difficultés entre son fils, du même nom, et Béatrix de Médulion, veuve du défunt. Sicard le jeune, condamné par arbitrage à payer à Béatrix la somme de 300 liv. par an, lui assigna la perception de cette somme sur le château et sur le péage de Lafox et généralement sur tous les autres domaines qu'il possédait dans le diocèse d'Agen (16 juin 1276). Malgré cette donation, la propriété même de Lafox restait toujours à Sicard et on trouve qu'en 1279, époque où ce seigneur fit un traité au sujet des usurpations dont son père était accusé, le roi lui laisse cette localité en toute juridiction.

Mais les possessions agenaises des Alaman ne se bornaient pas à ce seul domaine, car, dans l'inventaire des biens laissés par le même Sicard en 1280, nous voyons figurer, sans parler du château ou village de Lafox, les censives, oblies ou tasques de Casseneuil et de Laugnac, les moulins de La Tour (*de Turre*), le péage de *Toartz* et la traverse (*transverssus*) du Port-Sainte-Marie, enfin les cens, les oblies, les vignes et les maisons de Puymirol.

Le patrimoine de Sicard passa à son héritier Bertrand de Lautrec, et celui-ci ayant acquis les droits que Béatrix de Medulion et sa sœur avaient sur le même bien, et notamment à Lafox, se trouva ainsi le nouveau seigneur de ce lieu. Il en fit prendre aussitôt possession par son bailli R. Topine, lequel jura, au nom de son maître, de respecter les usages et les franchises des habitants, et reçut à son tour le serment de fidélité de ces derniers. L'acte de cette prise de possession, écrit en roman, fut retenu par P. Coc, notaire d'Agen, le 16 juin 1280; il est daté aussi du règne d'Edouard, roi d'Angleterre, qui, comme l'on sait, était suzerain du pays.

Bertrand de Lautrec ne garda pas longtemps l'entière jouissance

Digitized by Google

de ce domaine. En effet, en novembre 1283, Cécile Alaman, épouse d'Arn. de Montaigut, renonça aux droits qu'elle pouvait avoir sur l'héritage de Sicard le jeune, y compris les lieux de Lafox, de Port-Sainte-Marie, etc., et, en compensation, Bertrand lui assigna 200 liv. de rente sur le péage de Lafox, et lui donna en même temps le quart par indivis de la justice haute et basse du lieu, des hommes et de leurs serments, de leurs *encours*, et en particulier de ceux provenant de l'hérésie, le quart des cens et oublies dud. Lafox, et, en outre, tout ce qu'il avait à Laugnac et à Casseneuil. Il permit, d'ailleurs, par le même acte, à Cécile et à son mari d'édifier à Lafox une ou plusieurs maisons et un château fort (*castrum et fortalicium*), là où ils le jugeraient à propos, sauf dans la motte où était la tour et sa clôture, *excepta mota ubi est turris de La Fos et clausura dicte mote, que mota circuitur fluminibus Garone et Ceone.*

Deux ans plus tard, le 8 juillet 1285, Bertrand de Lautrec acquit, au moyen d'un échange, tout ce que Jourdain de Lile possédait dans le lieu de Lafox; nous ignorons l'origine des biens qui étaient possédés par Jourdain et qui ne comprenaient du reste que la 11e partie de la juridiction, du péage et des autres droits domaniaux du susdit ch âteau

Bertrand laissa ses domaines à sa fille Béatrix qui fut fiancée en 1297 à Philippe de Lévis, et c'est, sans nul doute, au nom de sa femme, qu'on voit celui-ci aliéner le péage de Thouars, près de Port-Sainte-Marie, en faveur de Raim. Guillaume de Gout, fils de feu Génebrin de Gout, chevalier. L'acte énumère les droits qui étaient perçus à raison de ce péage, soit sur la Garonne, soit sur terre, pour chaque charge de vin et de blé, pour les bateaux, les meules, les charges de harengs, etc., et il paraît que le tout donnait un revenu assez considérable puisque le prix de la vente est fixé à 3,000 liv. tourn. En même temps, Philippe hypothéqua, pour la garantie de ce contrat, tout ce qu'il possédait à Lafox. Le document est sans date, mais il ne saurait être postérieur à 1304, époque de la mort du vendeur. Celui-ci eut encore, avec certains prétendants à la succession des Alaman, des démêlés qui furent enfin réglés en 1304. Moyennant une soulte de 5,000 livr., Philippe resta toutefois le paisible possesseur de tous les biens qu'il détenait au moment où les parties avaient projeté leur transaction, et parmi lesquels on désigne, dans l'Agenais, le lieu de Lafox, le Port-Sainte-Marie et le *château appelé Thouart.*

Ce n'est que vers 1326 que nous retrouvons dans nos documents

Digitized by Google

quelques indications sur les anciens domaines agenais de Sicard. Mais nous ne nous arrêterons pas ici sur ces pièces, qui ont été analysées par Dom Vaissète,[1] et dont le texte se retrouvera dans notre édition du Cartulaire des Alaman. Il faut ajouter cependant, comme renseignement inédit, que Béatrix, qui continuait de posséder la seigneurie de Lafox, promit de donner à Philippe et à Bertrand, ses fils, chargés de défendre ce château, 650 liv. de tourn. petits, pendant tout le temps de la guerre, et cela afin de les indemniser de leurs frais de garde (1327).

Juillet 1882.

EDMOND CABIÉ et L. MAZENS.

---

[1] *Hist. de Languedoc*, liv. 30, chap. 15 et 19.

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR LE MOBILIER DU CHATEAU D'AIGUILLON, CONFISQUÉ EN 1792.

(Suite et fin)

II

La cave du château d'Aiguillon.

Le château d'Aiguillon n'était pas encore terminé au moment de l'émigration.[1] Cependant le corps de logis principal devait être complètement meublé. Bien avant 1789, le duc et la duchesse pouvaient recevoir magnifiquement des hôtes nombreux et leur donner des fêtes souvent accompagnées de représentations théâtrales.

Cette petite cour n'eut pas son Dangeau; toutefois on a gardé dans quelques familles agenaises des traditions qui s'y rapportent. Il paraîtrait que les invitations, fort multipliées, furent d'abord acceptées avec empressement. On se refroidit peu à peu. L'ancien ministre avait-il fait sentir un peu trop les distances? On l'a dit, et ce prétexte pour se détacher était justifié peut-être. Mais aussi le con-

---

[1] Il fut élevé sur les plans et sous la surveillance de l'architecte Leroy, élève de Soufflot. Lorsque Mgr de Bonnac eut fondé (1775) le palais épiscopal, qui est devenu la préfecture, le duc d'Aiguillon s'empressa de mettre son architecte à la disposition de l'Évêque, sacrifiant ainsi l'exécution de ses projets au plaisir de rendre service. (Voir : *Histoire de l'Hôtel de la Préfecture d'Agen* par M. A. Paillard. *Rec. des travaux de la Soc. d'Ag. Sc. et arts d'Agen*, 2e série, t. I, p. 74.)

Quand le mobilier du château d'Aiguillon fut mis aux enchères, Leroy acheta un certain nombre de lots, notamment les portraits de famille. Tout fait présumer qu'il était en cela le mandataire du duc d'Aiguillon.

Digitized by Google

traste n'était-il point forcé entre le train de prince du dernier de nos grands seigneurs et le train modeste de ses invités ? A l'exception de quelques grandes familles qui vivaient à Paris, la noblesse de l'Agenais était pauvre.

Je ne puis, à mon grand regret, entreprendre aucune description précise des fêtes données au château d'Aiguillon. Un seul document,[1] bien peu de chose, un compte de sommelier, pour le mois d'avril 1782, peut donner un aperçu de cette large hospitalité. Son commentaire comporte une irrévérence à l'égard d'une société à coup sûr fort élégante, fort aimable, qu'il nous fait estimer d'après le nombre des bouteilles vides. C'est regrettable, mais enfin, faute de mieux, on aime encore à juger de ces noces de Gamache inédites sur l'addition. Que l'illustre père spirituel de Sancho Pança veuille bien m'excuser et l'indulgent Rabelais m'absoudre !

Donc, pendant ce mois d'avril 1782, on but au château d'Aiguillon, à la grande table, 577 bouteilles de vin d'une soixantaine de crûs différents ; à l'office, 1484 bouteilles. Le personnel du théâtre devait être servi à part car le dernier chapitre se décompose ainsi : office, 888 bouteilles; femmes, 360 ; musiciens, 101 ; garçons, 135.

A ce compte, une centaine de barriques de vin devait se consommer dans l'année au château d'Aiguillon.

Au point de vue de la variété et du choix des crûs, cet état de consommation est curieux et la liste complète des vins servis à la grande table mérite d'être publiée. Les prix relatifs des vins fins ne sont pas indiqués dans la note du sommelier, mais nous les trouvons dans le procès-verbal de la vente aux enchères faite en 1793. A cette époque, la cave du château était composée de la même façon que dix ans auparavant. Il est facile dès lors de fondre les deux listes en une et de mettre en regard de chaque nom les prix d'adjudication évalués par bouteille.

Rancio blanc, 6 livres 10 sous la bouteille.

Malvoisie, 2 l. 11 s.

Chypre, 4 l. 6 s.

Xérès, 4 l. 1 s.

---

[1] Archives de l'hôtel-de-ville d'Agen. II. 13.

Digitized by Google

Sétubal, 5 l.

Toulon (dans l'état de 1782, muscat rouge de Toulon) 5 l.

Fayalset, 3 l.

Calcavelhe (*Carcavella* dans l'état de 1782) 3 l. 15 s.

Pacaret, 4 l.

Madère blanc, 5 l. 5 s. à 5 l. 12 s.

Rota, 8 l. 10 s.

Malvoisie de Madère, 5 l.

Frontignan, 4 l. 10 s.

Malaga sec, 5 l. 1 s.

Rivesalte, 8 l.

Malaga doux, 6 l. 10 s.

Aiguillon, 1 l. 3 s.

Navarre, 5 l. 10 s.

Rancio, 4 l. 17 s.

Jurançon, 3 l. 19 s. et 4 l.

Jurançon blanc, 3 l. 2 s.

Galapian blanc, 1 l.

Lamalgue rouge, 1 l. 1 s.

Cahors rouge, 1 l. 1 s.

Jurançon vieux rouge, 1 l. 18 s.

Albi blanc, 1 l. 8 s.

Canon rouge, 1 l. 9 s.

Langon blanc, 2 l. 9 s.

Laudun, rouge, 1 l. 18 s.

Saint-Emilion, rouge, 1 l. 16 s.

Mahons ordinaire, 1 l. 1 s.

Véretz, blanc, 1 l. 6 s.

Laudun, blanc, 1 l. 19 s.

Ang-Telle (*sic*, dans une autre liste, *Anglette*) blanc, 1 l. 12 s.

Urhezis (*sic*. Est-ce le vin *du Rhin*, cité dans la liste de 1782 ?), 3 l. 1 s.

Digitized by Google

Carboneux, blanc, 1 l. 17 s.

La Chartreuse, rouge, 3 l. 5 s.

Juraçon, blanc, 1 l. 16 s.

Cahors, 1 l. 6 s.

Cité de Carcassone, 1 l. 4 s.

Margaux, 1 l. 16 s.

Avignon, 1 l. 1 s.

Capbreton rouge, 1 l. 8 s.

Langon, blanc, 1 l. 7 s.

Barsac, blanc, 1 l. 16 s.

Turelle (*sic*, dans la liste de 1782, *Tavelle*) rouge, 1 l. 1 s.

Bergerac, 1 l. 4 s.

Solesme, 2 l. 5 s.

Cahors, rose, 1 l. 7 s.

Rubil (*sic*, dans la liste de 1782, *Vicbil*) rouge, 1 l. 1 s.

Narbonne, rouge, 1 l. 3 s.

Loupiac, blanc, 1 l. 10 s.

Genève, blanc, 1 l. 7 s.

Les barriques de vin ordinaire se vendirent de 20 à 84 livres et les bouteilles vides de 6 à 7 sous.

Pour compléter la liste des vins fins de la cave d'Aiguillon, il faut citer les crûs suivants, qui figurent dans l'état de 1782 : Sauterne, Rouleaux de Calabre, Malvoisie de Provence, muscats de Mlle de Galibert et de Mlle de Raignac.

Je ne saurais me proposer de faire de l'historique des soixante crûs que le duc d'Aiguillon servait à sa table d'honneur ; je ne saurais même rétablir quatre ou cinq noms défigurés à la fois par le sommelier et par l'auteur du procès-verbal des enchères. Je laisse à d'autres le soin de faire de plus longs commentaires sur ce document.

La nomenclature qui précède fixe à peu près sur le classement des crûs à la fin du siècle dernier ; on peut supposer, en effet, que, parmi les adjudicataires, les fins connaisseurs ne manquaient pas. Pour une vente publique, les prix furent relativement élevés : si l'on considère que, la valeur relative de l'argent ayant changé, 6 à 8 li-

Digitized by Google

vres en 1793 sont à peu près l'équivalent de 20 fr. à notre époque, on trouvera que la cave du château d'Aiguillon s'est très bien vendue.

Les vins liqueur et les vins muscats de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie ont toutes les préférences : par exemple le Rivesaltes, 8 l ; le Malaga, le Rancio blanc plus de 6 l. Immédiatement après arrivent les vins blancs capiteux, tels le Jurançon blanc 3 à 4 l.

Les vins aujourd'hui les plus cotés, ne sont pas représentés : ni Bourgogne, ni Champagne. Enfin, en dépit du voisinage, les crûs du Bordelais, non moins variés que célèbres, sont en petit nombre et se vendent à vil prix : le Margaux, le Saint-Emilion, le Barsac, 1 l. 16 s.; c'est-à-dire quelques sous de plus seulement que les vins de Cahors et d'Aiguillon.

Ainsi, le classement de nos grands vins du Sud-Ouest est tout moderne. Les goûts ont changé en s'affinant.

L'Agenais avait autrefois des spécialités qu'il a perdues. Les vins muscats récoltés aux environs de Tonneins durant les XVIe et XVIIe siècles étaient estimés ; sans doute ils tenaient de la qualité des Bergerac plus que de celle du Frontignan. Les consuls d'Agen et de Clairac les offraient volontiers en présent aux grands personnages. Nous voyons citer encore dans la note de 1782 les muscats de Mlle de Galibert et de Mlle de Raigniac, dont les propriétés étaient situées aux environs de La Croix Blanche, c'est-à-dire tout près d'Agen. On ne produit plus de ces muscats dans le département ni de ces bons vins blancs des coteaux du Lot, dont une seule bouteille, d'un âge respectable, a pu être exposée cette année au grand concours tenu à Clairac.

A ce sujet, je me permettrai de faire une courte digression.

La reconstitution de nos vignobles détruits s'impose malheureusement. Si le greffage nous permet de conserver des vignes françaises, il n'est pas inutile de se préoccuper du choix du plan. A nous de voir s'il est plus avantageux de produire des vins communs ou des vins plus fins.

M. G. de Lafite-Lajoannenque a depuis longtemps plaidé avec autorité la cause de l'*Amélioration des vins de l'Agenais*.[1] Il a fort

[1] Voir une brochure sous ce titre extraite du *Cultivateur agenais*. 1869.

Digitized by Google

bien démontré que l'addition d'une faible partie de vendanges produites par des cépages de la Bourgogne ou du Médoc rend nos vins plus délicats et leur donne par conséquent une plus grande valeur. L'expérience est acquise et les chiffres sont indiscutables.

N'y aurait-il pas aussi quelque profit à renouveler les essais faits dans les siècles précédents? L'Agenais a produit des vins muscats et des vins blancs estimés. Pourquoi ne pas tenter de rétablir ces crûs? On aurait bien des chances pour soi. Les transports sont devenus faciles, les réputations se font vite, — témoin le rapide succès de la culture des chasselas,[1] — et de plus en plus l'avenir est aux spécialités.

On ignore généralement que certains vins de l'Agenais étaient fort appréciés. On les exportait directement à de grandes distances.

J'ai trouvé dans un livre de jurades de Clairac (1753-1768) un acte qui fournit de précieux renseignements sur ce commerce. Les consuls de cette ville rappellent qu'autrefois une grande partie de leurs vins rouges s'expédiait au Canada ; la Hollande achetait de préférence leurs vins blancs doux.[2] Cette exportation ayant diminué, les propriétaires des environs de Clairac songeaient alors à produire de l'eau-de-vie; c'est pourquoi ils unissaient leurs efforts à ceux des communes de l'Aunis et de la Saintonge qui, dans la crainte de voir déprécier leurs produits, pétitionnaient afin d'obtenir l'imposition de droits élevés sur les rhums, *guildines* et taffias.

Aujourd'hui tout a changé, et la nature des vins, qu'on n'a peut-

---

[1] On m'affirme, et je n'ai pas de peine à le croire, connaissant les errements de la routine, qu'au début de la culture des chasselas nombre de propriétaires haussaient les épaules : « Nous n'avions pas les mêmes terrains qu'à Fontainebleau. »

La belle raison ! Il est arrivé cependant que les friches sans valeur des environs de Port-Sainte-Marie, plantées en chasselas, ont donné des revenus supérieurs à ceux que l'on tire des plaines les plus riches de la vallée de la Garonne.

[2] Les livres de la famille de Raymond m'ont appris également qu'au siècle dernier des vins de Port-Sainte-Marie étaient exportés en Hollande.

Digitized by Google

être pas suffisamment améliorés, et la façon de les vendre en traitant avec des intermédiaires de la région.

Sauf de rares exceptions, le Buzet et le Perricard sont les seuls crûs de l'Agenais qui se vendent un prix d'un tiers ou d'une moitié plus élevé que celui des vins communs. Les vins de ces provenances ne figurent pas dans l'inventaire de la cave du château d'Aiguillon.

III

Le théâtre du château d'Aiguillon. Son mobilier et sa bibliothèque.

Le procès-verbal de vente du mobilier du château d'Aiguillon renseigne suffisamment sur l'état du théâtre : ce n'était pas une salle banale, à transformer au besoin pour des représentations dramatiques; toute une aile du château avait été exclusivement ordonnée en vue de cette destination. L'amphithéâtre et la scène laissaient place à d'utiles dépendances, un chauffoir pour les dames et deux foyers. Des portes matelassées isolaient ces annexes; deux portes de même façon ouvraient l'une sur l'escalier, l'autre sur la rue. La salle, éclairée par des lustres de cristal, entourée de loges, garnie d'accoudoirs, de banquettes rembourrées et de bancs plus simples[1] était assez vaste pour recevoir un nombreux public. On peut d'ailleurs juger des dimensions de ce théâtre; il existe encore : il est devenu l'hôtel du *Tapis-Vert*.

Bien qu'ils n'aient pas été précisément compris dans la catégorie des livres et des objets d'art à réserver et à trier par les commissaires, les décors, les costumes et la bibliothèque à l'usage du théâtre ne furent pas vendus.

---

[1] On mit en vente : 67 bancs de bois, dont 2 de 8 pieds de long et 2 rembourrés de crin; 15 banquettes ou tabourets garnis de paille; les accoudoirs garnis en crin; la toile tendue par terre à l'amphithéâtre (adjugée a 85 l.); la toile tendue sur la marche des loges, etc.

Digitized by Google

Un comité dramatique s'étant formé à Agen,[1] Isabeau, représentant du peuple en mission dans le Lot-et-Garonne, mit à sa disposition les décors et les costumes provenant du ci-devant château d'Aiguillon. Son arrêté est daté du 16 octobre 1794. Trois jours après, la directoire de Tonneins prit la décision suivante :

1° La municipalité d'Aiguillon dressera un inventaire de toutes les décorations du théâtre d'Aiguillon, des costumes, et généralement de tout ce qui peut se déplacer et servir à l'ornement d'un théâtre.

2° Le citoyen Serret le fils, l'un des membres du comité dramatique donnera aux gardiens et dépositaires des susdits effets un récépissé des objets dont il se chargera. »

Une analyse de tous les documents relatifs à la nouvelle affectation du mobilier du théâtre d'Aiguillon serait fastidieuse. Il suffira de citer les faits suivants : Ces décors et ces costumes servirent quelques temps aux représentations données par le Comité agenais. Mais, en 1797, une scission s'opéra dans cette Société, qui se composait de 24 membres ; six d'entre eux, en se détachant, s'efforcèrent de dégager leur responsabilité au sujet de la conservation du matériel qui leur avait été confié. Avertie par eux et prise à son tour de quelque scrupule, la municipalité d'Agen en référa au ministre.

Cependant, deux artistes montalbanais avaient tenté d'exploiter ces dissentiments ; et le Ministre de l'Intérieur reçut à la fois leur demande et celle de l'Administration municipale. Il répondit par la lettre suivante :

« Bureau du Musée, etc. Paris le 26 pluviôse an VI. Le Ministre de l'Intérieur à l'Administration municipale d'Agen. — Citoyens, j'ai reçu la lettre par laquelle vous demandez que je mette à votre disposition, pour faciliter la représentation des pièces patriotiques, les costumes et décorations du ci-devant château d'Aiguillon, cédés par

---

[1] Voir sur le comité dramatique d'Agen la chronique de Proché, publiée dans la *Revue*.

Les renseignements qui suivent sont empruntés à un dossier conservé dans les archives de l'hôtel-de-ville d'Agen.

Digitized by Google

le Représentant du peuple Isabeau à une Société d'amateurs dramatiques de votre commune.

« Le Ministre des Finances auquel j'avais, le 3 frimaire dernier, écrit sur cet objet et à l'occasion de la demande formée par les citoyens Garnier et Cressant, artistes dramatiques du théâtre de Montauban, m'a répondu, le 29 du même mois, qu'il a écrit au département de Lot-et-Garonne, de séquestrer les décorations et costumes du théâtre du ci-devant château d'Aiguillon, jusqu'à ce que le directoire exécutif ait prononcé sur la radiation définitive de l'émigré d'Aiguillon.

« Vous voyez, citoyens, que je ne puis aucunement disposer des costumes et décorations que vous demandez. Cependant, si le Directoire n'ordonne pas la radiation de d'Aiguillon de la liste des émigrés, peut-être alors il sera possible de les mettre à votre disposition pour l'objet que vous proposez. Salut et fraternité. Letourneux. »

Cette dépêche offre un certain intérêt, en dehors même du sujet spécial de cette notice. Elle semble prouver que le duc d'Aiguillon avait fait quelques démarches pour être rayé de la liste des émigrés. Sans doute, le Directoire n'admit pas sa requête.

Le 10 avril 1798, un état estimatif des costumes du fonds d'Aiguillon fut dressé par Joseph Raymond, commissaire délégué à cet effet. Le total de l'évaluation fut arrêté à la somme bien minime de 478 l. 10 s. On était à la fois juge et partie. En vertu d'un arrêté de l'Administration centrale du Lot-et-Garonne, du 8 septembre de la même année, la ville d'Agen fut autorisée à acheter ces costumes au prix fixé dans le procès-verbal.

L'énumération des costumes remplit trois grandes pages de l'acte. Cette liste vaut-elle les honneurs de l'impression? On peut juger que non. Tous ces oripeaux : robes de soie multicolores, manteaux brodés, corsets variés, culottes à la musulmane, toges romaines, habits à l'espagnole, chapeaux de Scapin, cuirasses et brassières, peaux d'ours, etc., c'est la défroque ordinaire de nos scènes où posent et grimaçent des figures de tous les temps et de tous les mondes. Le théâtre d'Aiguillon et depuis lors celui d'Agen étaient parfaitement approvisionnés de costumes. Si sa requête, formulée en l'année 1800, fut admise, la troupe Pougin a dû trouver dans notre ville tous les accessoires exigés pour étoffer de bure ou d'or et de moire les acteurs appelés à remplir ce programme attrayant :

Digitized by Google

« Le genre de leur spectacle en comédie, tragédie et opéra, et leur répertoire, quoique très étendu, n'est composé que de pièces capables de propager les mœurs et l'esprit public ; ils ont beaucoup de nouveautés, tel (*sic*) que *L'abé* (*sic*) *de l'Epée*, *Mathilde*, *Devoir et nature*, *Le Mariage du Capucin*, *Les Mystères d'Adolphe*, *Misantropie (sic) et repentir.* »

A l'inventaire des costumes acquis par la ville d'Agen est annexé un état des décors que je mets sous les yeux des lecteurs.

1° Un salon doré. — 2° Un cabinet bleu. — 3° Une forêt. — 4° Un hameau. — 5° Une chambre rustique. — 6° Un jardin. — 7° Une place. — 8° Un camp. — 9° Une prison. — 10° Un fond de mer. — 11° Une montagne. — 12° Deux arbres. — 13° Une écorce d'arbre. — 14° Trois bouts de roche. — 15° Six colonnes de temple. — 16° Une cheminée. — 17° Deux façades de maison. — 18° Deux portes vitrées. — 19° Une forge. — 20° Un nuage. — 21° Deux bancs de gazon. — 22° Un berceau. — 23° Une pyramide. — 24° Deux petites portes d'armoire. — 25° Un parloir, — 26° Une porte grillée. — 27° Un escalier. — 28° Une machine pour le tonnerre. — 29° Un rideau d'avant-scène. — 30° Dix portes pour les coulisses, — 31° Un tableau avec le chevalet, pour *le Tableau parlant*.

Que sont devenues ces dépouilles du château d'Aiguillon ? En voit-on reluire encore quelques restes aux lueurs de notre gaz moderne ? Peut-être ; mais je crois plutôt à des affronts infligés par les chiffonniers, à la chute des hameaux encollés, à l'évaporation des nuages de céruse et de cobalt, aux trouées faites dans les forêts sur fond de chanvre. Les vrais arbres doivent mourir un jour ; les faux arbres ont aussi leurs destins.

A travers les liasses, les registres, dans toute cette série de lettres, de procès-verbaux, d'arrêtés, d'inventaires, de 1793 à 1800, j'ai vainement cherché une ligne sur le fonds le plus intéressant du théâtre d'Aiguillon, sa bibliothèque.

Un goût exagéré pour la musique était professé par la plupart des grands personnages du XVIIIe siècle, mais aucun d'eux n'a dû porter plus loin que le dernier duc d'Aiguillon cette passion pour les opéras, les chansons et les symphonies. Il avait réuni près de 400 volumes in-folio de musique.

Digitized by Google

Le hasard, qui est parfois intelligent, a fait échouer dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Agen ces livres dédaignés par les commissaires Comment cette riche épave se trouve-t-elle associée aux vieux priviléges et aux actes administratifs des consuls d'Agen ? Peut-être tout simplement parce que la salle des archives était autrefois contiguë à la salle de répétitions du théâtre ; j'ai trouvé des chansonnettes modernes confondues avec les partitions des ballets du XVIIIe siècle. La porte des archives était donc ouverte aux acteurs, aux chefs d'orchestre ; elle s'est un jour refermée, emprisonnant cette musique, qui a dû son salut à l'indifférence. On ne joue plus guère depuis longtemps Sully ni Rameau. Je parle des illustres. Que dire de Mouret, de Monteclair, de Campra, de tant d'autres, choyés, applaudis à leur heure !

Les œuvres de ces vieux auteurs sont devenues d'une rareté excessive, sans doute parce que les goûts et les modes ont changé, mais aussi pour d'autres motifs. Imprimées à grands frais par les Ballard, sous Louis XIV, reproduites de préférence par la gravure depuis Louis XV, ces partitions n'étaient jamais tirées qu'à un petit nombre ; de plus, les éditions sont bien souvent uniques.

Il n'était point facile, même au siècle dernier, de se procurer des séries un peu complètes des grands compositeurs. Ainsi cette bibliothèque formée avec soin, peut-être durant plusieurs générations, s'enrichit beaucoup par les ventes et par les occasions de librairie. Un certain nombre de volumes portent, à côté des armes d'Aiguillon, des *ex-libris* de Bonnier de La Mosson,[1] du chevalier de Polignac, de Mme Rouillé, de Mlle du Tillet, de Mme la marquise de La Chétardye.

Certains exemplaires sont ornés de riches reliures.

De nombreux ouvrages ayant, malgré tout, échappé aux recherches de ces amateurs, à coup sûr prodigues d'argent, sont représentés par des partitions manuscrites non moins précieuses.

En somme, les volumes rares ou uniques et sans doute aussi les morceaux inédits ou corrigés[2] abondent dans cette collection si peu connue.

---

[1] Maréchal des camps et logis de la maison du roi. Il mourut en 1744, et sa bibliothèque fut vendue l'année suivante. Voir : *Armorial du bibliophile*, page 107.

[2] Obligé de confesser mon ignorance de la musique et de l'histoire de la

Digitized by Google

Il existe quelques œuvres dédiées aux ducs d'Aiguillon, entre autres : *Le retour de la paix*, cantate manuscrite, par M. Tarail ; *Mars et Vénus*, cantate manuscrite (1765), par M. de La Bérillaie ; *Le siège de Saint-Malo et la bataille de Saint-Cast*, cantatilles, par M. Barthélemi, musique gravée.

Quelques notes intéressantes accompagnent parfois les partitions ; ainsi des détails circonstanciés sur la mise en scène du ballet des Turcs dans *le Bourgeois gentilhomme ;* les noms, écrits au crayon, de quelques chanteurs ou cantatrices. On peut ainsi relever les rôles exécutés par MM. Bazin, Bilbau, de Bonvoux, par Mmes ou Mlles Boullé, Caussade, Lupet, La Houssaye, Desprès, Fauvelle, Hemery, Aprin, Alexandrine, etc.

Et de toutes les fêtes du château d'Aiguillon, il reste, avec les fragiles souvenirs que je viens d'évoquer, quelques livres qui ont enseveli dans un silence bientôt séculaire, les chansons oubliées et les gaîtés éteintes.

G. THOLIN.

---

musique, je regrette de ne pouvoir donner à ce sujet plus de précision. En préparant le catalogue de ces ouvrages, qui fera partie de l'inventaire sommaire imprimé des archives de l'hôtel-de-ville d'Agen, j'ai du moins transcrit scrupuleusement toutes les indications contenues dans les titres des imprimés et sur les pages des manuscrits. Ceci m'a été recommandé spécialement par le Ministère, qui attache du prix à ce travail. Le catalogue de la bibliothèque de M. Fétis, acquise par la ville de Bruxelles, m'a fourni la méthode de classement et des points de comparaison. J'ai constaté avec une vraie satisfaction que cette collection d'œuvres musicales, la plus complète du monde, est pourtant moins riche que celle d'Aiguillon pour quelques séries, notamment pour celle des auteurs français de musique dramatique, des tragédies mises en musique, des comédies, des pastorales et des ballets.

Digitized by Google

L'AMOUR AU VILLAGE.

(Suite)

III

« J'ai depuis, vous le pensez bien, raconté à Louisa tous les détails de ce voyage loin d'elle. Ma mémoire est tellement fidèle que je puis vous le redire à peu près dans les mêmes termes qu'au temps où les yeux attachés à mes lèvres, elle m'écoutait de toute son âme. Je demande la ferme de mon oncle, Martin Bohet. Une voisine me la désigne du doigt, modestement assise sur la berge de la rivière. Le frère de ma mère est occupé au labour. Je me nomme à la ménagère, La Dériote, pour le moment seule à la maison. « C'est vous, me dit-elle, avec un bon sourire, qui êtes son neveu de Layrac, dont il nous parle si souvent? » Et ma tante m'embrasse à pleine lèvre, je me mets à pleurer, tant je suis touchée de l'amitié que me témoigne cette digne femme. « Allons, mon André, tu vas prendre quelque chose. » — « Rien ne presse lui dis-je tout ému. » — « Dame, faut pas pleurer, mon gars; rions plutôt. C'est Dériote qui te le dit. Nous ferons ce soir une fête en ton honneur. J'allons y inviter tous les gens de La Meure. »

« Mon oncle et son fils, un beau garçon de mon âge, arrivent bientôt du labour ; Dériote ne leur laisse pas le temps d'ôter les bœufs du joug, et crie à son mari : « Martin, c'est ton neveu, avec son ami Sylvain. Embrasse-le comme je viens de faire. Il verra qu'il a de bons parents aux bords de la Charente. »

« Mon oncle me témoigne une joie extrême. Compliments faits, et pendant que le dîner se prépare, il nous quitte, et revient au bout d'un quart d'heure. Sans nous prévenir de son dessein, il venait de nous embaucher chez un menuisier du voisinage.

« Nous voilà d'accord, mes enfants, vous êtes ici pour longtemps.

Digitized by Google

j'espère. J'ai trouvé du travail pour vous deux dans l'atelier du père Daudé, la besogne ne lui manque jamais, à celui-là. C'est un malin qui n'a pas froid aux coudes ! »

« Le lendemain, jour de la mi-novembre, mon oncle et mon cousin nous menèrent en carriole à Angoulême, pour nous faire visiter la ville, où se tenait une belle foire ; et le surlendemain nous étions à l'ouvrage. Nous mîmes de côté nos économies étant logés et nourris chez mon oncle ; sans bourse délier, nous restâmes chez lui quatre mois. Ma tante m'aimait beaucoup ; elle venait m'embrasser tous les soirs avant le coucher.

« Je n'avais pas osé dire à mon oncle que notre malle était engagée à Bordeaux. L'affectueuse sympathie dont il me donnait tant de preuves, me fit un devoir de cet aveu. « Tu as fait la forte tête, me dit-il, tu as eu tort. Voilà quatre-vingt-dix francs. Va vite à Angoulême ; porte cet argent à la poste, et envoie-le au père des compagnons, afin qu'il t'expédie la malle. Sois plus ouvert à l'avenir. Rien n'est si vilain que le sournois ; c'est mentir, sache le bien, que de garder pour soi une chose que l'on devrait dire. »

« J'étais arrivé pauvre, je partis riche. La nuit qui précéda notre départ, je ne pus dormir ; et le lendemain matin (oh ! tenez, je n'oublierai jamais ça, quand bien même je vivrais cent ans), ma tante voulut elle-même laver les pieds des deux voyageurs. Nous nous séparâmes en pleurant. Mon cousin voulut nous accompagner un bon bout de chemin, jusqu'à Hirsac. « Je ne peux pas aller plus loin, me dit-il ; mais, aussi vrai qu'il y a un Dieu, je ne voudrais jamais t'avoir connu, tant j'ai regret de te quitter. »

« Nous fîmes la route à pied par Cognac, Saintes et Rochefort, jusqu'à la Rochelle, où nous fûmes embauchés.

« L'échange de lettres avec Louisa continuait. Elle me recommandait toujours la sagesse et l'économie, me demandait si j'avais besoin d'argent, et si je lui permettrais de m'en envoyer ; car elle en gagnait quelque peu, en allant à la couture. Je n'en ai jamais accepté, même au moment où le travail venant tout à coup à nous manquer, les heures de la débine recommencèrent à sonner pour nous

« Partons d'ici, dis-je à Sylvain. Il me tarde, de revoir Louisa. Depuis près de trois ans, je suis en voyage. Le moment vient de tirer au sort. Allons jusqu'à Niort. Si nous y trouvons du travail, nous rétablirons nos affaires ; s'il n'y en a pas, ce qui est possible, nous re-

Digitized by Google

viendrons tout droit chez mon oncle d'Angoulême, et de là, après quelques jours, en route pour le pays. »

« Le pays ! fit Sylvain pensif ; c'est bon d'y songer, mon ami, et je goûte d'avance le plaisir de le revoir. »

« Avec deux sous dans la poche, des sandales au lieu de souliers, et un peu d'eau-de-vie dans un bidon, nous partons de la Rochelle, par la porte du Nord. Je puis dire que ce jour-là, j'ai vraiment senti la faim Après dix ou douze lieues, nous avisons un prêtre qui venait de notre côté, lisant son bréviaire. En passant près de lui, je le salue avec respect et chapeau bas. Il s'arrête, m'examine et me saisissant la joue :

— « D'où êtes-vous, mes enfants ? »

— « Moi d'Agen, lui d'Aiguillon, » répondis-je.

— « D'Agen ? Alors vous devez connaitre le curé de la cathédrale ? »

— « M. Dèche ? Certainement. »

— « J'ai eu l'occasion de passer une semaine avec lui. Et où allez-vous, mes amis ? »

— « Nous faisons notre tour de France, en qualité d'ouvriers menuisiers. »

— « Et pourquoi ne voyagez-vous pas en voiture publique ? »

— « Parce que nous n'avons pas d'argent. Nous n'avons même pas encore déjeuné, étant partis ce matin de La Rochelle sans ressource aucune. »

— « Pauvres enfants, vous devez avoir grand faim. »

« Il tire une pièce de sa poche et me la donne. «Voilà, pour acheter du pain. Soyez sages et que Dieu vienne à votre aide ! »

« Nous marchions dans des bois qui n'en finissaient plus ; pas de maisons, nulle part.

« Pour tromper notre faim, grâce à quelques brins de tabac qui nous restaient, nous fumions des cigarettes. Entre temps, nous avalions quelques gouttes d'eau-de-vie et de l'eau des ruisseaux quand nous en rencontrions. A quatre heures du soir, nous n'avions encore rien mis de solide sous la dent.

«Un homme portant un grand chapeau noir apparaît, au loin, sur la route. « Regarde Sylvain, m'écriai-je, voici encore un curé. S'il

Digitized by Google

nous donnait vingt sous, comme a fait l'autre, nous serions sauvés, sais-tu ? »

« C'était un simple paysan. Nous lui demandons notre chemin, car nous sommes dans un carrefour...

« Après nous l'avoir complaisamment indiqué, il nous pose, avec un air d'intérêt qui nous toucha, quelques questions concernant nos affaires.

« Quand il sut ce que nous étions et que nous cherchions de l'ouvrage à tout prix, il nous dit : « Vous voulez travailler, c'est bien. Voyez-vous ce village, là-bas, j'y fais bâtir une maison. Allez trouver le maître menuisier ; dites-lui que vous venez de ma part (il se nomma), et que je vous recommande à lui. »

« Aussitôt dit, aussitôt fait. Nous allons chez le menuisier. Nous lui exposons notre requête.

— « J'ai le cœur aussi bon qu'un autre, nous dit-il simplement, et je vous ferai boire un coup avec plaisir ; mais, pour vous embaucher tous deux, c'est pas possible. Je n'ai qu'un établi, voyez. »

— « Reste, Sylvain, dis-je à mon camarade ; et je partirai moi ; je partirai seul. »

— « Non, je ne veux pas te quitter, dit Sylvain. »

« Je suppliai de nouveau le patron, rien n'y fit. Nous le laissâmes, la faim nous talonnait. Nous frappons à une porte voisine. — « Allez plus loin, il y a des hôtels. » Je réponds que nous ne sommes pas assez munis d'argent pour aller à l'hôtel, que nous n'avons mangé de toute la journée, qu'il nous reste une pièce de vingt sous et que nous voulons acheter du pain.

« Emue par notre mine piteuse et par la sincérité de nos plaintes, la femme ouvre la porte toute grande. L'intérieur de la chambre était sordide ; les murs, les planchers, les meubles, tout était noir. Trois ou quatre petits enfants, sales, déguenillés, se roulaient sous la table, non loin du foyer où quelque chose cuisait dans une grande marmite. La ménagère détacha un gros chanteau de pain noir et nous l'offrit, avec un morceau de viande d'un aspect peu ragoûtant, que je jugeai être des rillons de porc, mais auxquels je me promis bien de ne pas goûter. Je tendis ma pièce à la pauvre femme en lui disant : « Veuillez vous payer. »

« Oh non ! dit-elle, gardez votre pièce, vous pourrez en avoir besoin. »

Digitized by Google

« Nous partons en la remerciant, et nous mordons à belles dents le pain noir de la charité.

« Je laissai la viande à mon camarade, qui l'expédia lestement.

« Nous voici arrivés à Laleigne. L'Hôtel du Grand-Soleil attire nos regards. Nous y frappons. Une jeune fille, coiffée à la rochelaise, avec une belle garniture de dentelles, vient ouvrir. Un grand plat de haricots fume sur la table de la cuisine. Nous demandons pour deux sous de pain et à coucher sur la paille. « Je vais prévenir ma mère, » nous dit la fillette en souriant, et, légère comme une biche, elle disparaît au fond d'un corridor. Bientôt après arrive une petite vieille, boiteuse et même un peu bossue, la sœur probablement de la fée Carabosse. Elle nous rabroua de la belle façon : » Il n'y a rien pour vous, fainéants. Ce n'est pas ici qu'on fait la noce, filez plus loin, si vous m'en croyez. »

« Nous restions là, courbant la tête sous cet orage inattendu. Nous sentions que la fillette, qui était jolie comme un ange, nous regardait avec pitié.

« Cependant je me redressai, et je dis, le front haut, m'adressant à la vielle : « C'est bien, madame, on s'en ira. Je me nomme André Cazaubon et suis de Layrac, près d'Agen ; si jamais vous ou quelqu'un des vôtres passe devant la maison de mon père, où l'on n'est pas riche, mais où l'on a bon cœur, on vous invitera à vous y reposer et l'on vous offrira avec plaisir un verre d'eau. »

« A l'entrée de la nuit, nous gagnons Mauzé. Dans la première auberge où nous entrons et où je remarque, avec convoitise, une fort belle et fort appétissante corde de saucisses suspendue au plafond de la cuisine, on refuse encore de nous loger.

« Nous voilà à la belle étoile, ou plutôt sous la pluie, car il bruine assez abondamment. « Allons à la mairie, dis-je à Sylvain. On donne partout des secours de route aux ouvriers sans ouvrage. Demandons-en, et sollicitons un asile pour la nuit. On nous logera peut-être dans la prison ; il n'y a pas de honte à y coucher, quand ce n'est pas pour avoir fait le mal. »

« Dans la rue, nous croisons un homme jeune, grand et de bonne mine. » Je suis sûr, nous dit-il en souriant, que vous êtes ouvriers menuisiers. » Menuisier lui-même, il l'avait deviné à l'odeur de bois qu'exhalaient nos habits. Il nous mène dans un café, dont le maître, un bon vieux à honnête figure, nous accueille avec courtoisie.

Digitized by Google

« Voici, fait notre introducteur, deux braves garçons sans ouvrage qu'il faut loger; je vous les recommande.

« Que de politesse, pensais-je, et pas le sou ! J'oubliais la pièce du curé, notre seule, mais bien pauvre ressource !

« On cause; nous racontons nos affaires et les misères de cette journée. Un ancien zouave, comptable au chemin de fer, nous donne la réplique dans un langage militaire qui nous égaie bien à propos.

« On dressa la table près du feu, avec couvert et serviettes pour tout le monde; la soupe servie, nous ne bougions pas. « Allons ! fit le zouave de sa grosse voix timbrée, pas tant de façons ! Mettez-vous là tous deux et mangez à votre aise, vous devez avoir faim; buvez aussi, vous devez avoir soif, puisque vous voilà presque à jeun. Je prétends vous faire souler, nom d'une pipe ! »

« On nous bourra littéralement. Nous étions, comme on dit, un peu en gaîté. Invité à montrer ma voix, je ne me fis pas trop prier, et je chantai jusqu'à minuit les romances alors en vogue ou des chansons de mon pays. Il en est une surtout, la première qu'ait faite Jasmin, *Me cal mouri*, dont la tristesse pénétrante était en parfaite harmonie avec l'état de mon cœur, plein du souvenir de Louisa. La façon dont je l'interprétai me valut les plus chaleureux éloges, et pourtant nos hôtes n'en comprenaient qu'à demi les paroles, écrites dans l'idiome agenais. Je la chantai alors en français, sur une traduction faite par Sylvain, et arrangée par un habile homme. S'il ne vous déplaît pas de la connaître, la voici :

Désespoir.

L'ombre du soir ouvre ses plis funèbres,
Avec le jour tombent les derniers bruits;
Dans le clocher, seul, l'oiseau des ténèbres,
Emplit d'effroi le silence des nuits.
Par la douleur mon âme consumée
Nourrit son deuil sans espoir d'en guérir;
Malheur à moi ! Je perds ma bien aimée,
Je veux mourir, je veux mourir.

Reine des nuits, astre d'amour, étoile
Que j'aimais tant lorsque j'étais heureux,
A mes regards que ta clarté se voile !

Digitized by Google

Epargne-moi tes rayons amoureux !
Ils m'appelaient à l'heure accoutumée...
Lassé d'attendre et lassé de souffrir,
Plains-moi ! je veux, loin de ma bien aimée,
Je veux mourir, je veux mourir.

Arbres en fleur, hirondelles bénies,
Qui du printemps m'annonciez le retour,
De vos parfums et de vos harmonies
Rien n'émeut plus mon cœur sevré d'amour.
Sous le tapis de la terre embaumée,
Demain pour moi le tombeau va s'ouvrir ;
Tout est fini, je pers ma bien aimée ;
Je veux mourir, je veux mourir.

Les douze coups de minuit retentissent
Et dans mon cœur passe un frisson glacé ;
Il ne bat plus, mes yeux s'appesantissent,
L'ombre éternelle a déjà commencé.
Pour d'autres yeux l'étoile est allumée,
Pour d'autres cœurs le printemps peut fleurir ;
J'ai tout perdu, loin de ma bien aimée,
Je vais mourir, je vais mourir.

« La jeune dame de la maison en fut toute émue, et je m'aperçus qu'elle essuyait une larme à la dérobée.

« Voilà de quelle manière j'essayai de payer notre écot.

« Assez causé comme cela, fit le zouave. Vous êtes de petits agneaux perdus ; vous avez un peu fait la noce. Maintenant tâchez de dormir, sans songer s'il se peut, au pays et aux amours. Demain matin, je vous donnerai une rude goutte ; vous irez jusqu'à Saint-Jean-d'Angély, et de là à Angoulême, d'où vous gagnerez la maison de votre oncle. Bonne nuit, » ajouta-t-il, en nous tendant la main.

« Après avoir remercié chaudement et pressé la main de ce brave homme, je dis à Sylvain, en gagnant la petite chambre où nous allions coucher : « Dis donc, Sylvain, il nous reste toujours les vingt sous du curé. Je crois qu'ils nous ont porté bonheur. »

« Le matin, j'éveillai mon camarade, qui dormait d'un sommeil de plomb : « Alerte ! ami, nous ne sommes pas d'ici, tu sais ; il faut se lever et partir. »

Digitized by Google

« Sylvain était plus fatigué que moi. Il avait les pieds tout criblés d'ampoules. Rien qu'en les posant à terre, il s'affaissa sur lui-même, devint très pâle et s'évanouit. « Es-tu malade ? Sylvain, m'écriai-je. » Il ne me répondit pas ; vite, je me penche sur lui, le prends dans mes bras, le couvrant de baisers et de larmes. On accourt. La dame procure du vinaigre et un peu de liqueur ; elle frotte les tempes du malade dont je soulève doucement la tête. Il revient à lui, me regarde. Quelle joie ! « Vous vous aimez cranement, jeunes gens, dit l'ancien soldat, c'est bien! » Sa femme pleurait. Je lui dis, pleurant aussi et sans en rien cacher : « Je vous remercie du fond du cœur, de ce que vous avez fait pour nous. Comptez, Madame, sur ma reconnaissance. Et maintenant une dernière grâce ! Nous avons goûté votre généreuse hospitalité et nous ignorons votre nom. Mettez le comble à vos bontés en nous le faisant connaître, pour que nous puissions le dire à nos familles, qui le béniront avec nous et ne l'oublieront jamais. »

« Ta, ta, ta, interrompt le mari, ne le leur dis pas, ma femme. Une fois rentrés au pays, pour nous témoigner leur gratitude, ils feraient quelque bêtise. Je n'entends pas de cette oreille. Allons, que tout cela finisse, et buvons le coup de l'étrier. »

« Le zouave m'avait deviné, je sus, toutefois, le nom de cette brave famille, et, de chez nous, quand nous y arrivâmes, j'envoyai, à l'adresse de M. Houchard et de Mme Eulalie, à Mauzé (Deux-Sèvres) un gros caisson de prunes d'Agen.

« Pendant que nous mettons notre *baluchon* sur l'échine, et que nous lions nos sandales, nous sentons la moitié d'un pain passer sous la courroie de chacun de nos petits paquets : « Tenez, les enfants, voilà de quoi brouter en route. En attendant, buvez un coup, et à la santé de tous, surtout de Sylvain, qui en a bon besoin ! »

« Il nous offrait de l'eau-de-vie. J'en bus un petit verre en faisant la grimace, et, saisissant la main de M. Houchard : « Si jamais le hasard vous conduit du côté de notre pays, vous y trouverez deux amis, l'un à Aiguillon, Sylvain Duprat, l'autre à Layrac, André Cazaubon, qui seront heureux et fiers de vous rendre la pareille. » — « C'est très bien pensé, mes enfants. On dit qu'au rebours des montagnes, les hommes se rencontrent. Peut-être, — qui sait ! — me verrez vous un jour arriver chez vous le sac au dos, comme autrefois, quand j'étais soldat d'Afrique et de Crimée, affamé, altéré, et couvert de

Digitized by Google

misère. Je me réserve pour ce temps. Jusque là, ne vous faites pas de bile à mon endroit. »

« Sur ce mot, et après une dernière poignée de main, nous prenons congé. Nous ne revenions pas de cette réception. L'eau-de-vie, toutefois, nous brûlait les entrailles. De toute la journée, nous ne touchâmes à notre pain. Comme cinq heures sonnaient, nous entrions à Saint-Jean-d'Angély. Là, nos vingt sous quittent notre poche pour celle d'un marchand de vin, qui nous fournit, par dessus le marché, des plumes, de l'encre et du papier à lettre. Nous écrivons à nos parents pour leur demander quelques fonds, en les priant de nous les transmettre à l'adresse de l'oncle Martin, et je raconte à Louisa l'heureux accueil que nous avions reçu chez le brave M. Houchard, après de mortelles heures de fatigue et de privations.

« Nous arrivons le dimanche chez mon oncle, au moment où, avec son fils, devant la porte de la ferme, il dételait une paire de jeunes bœufs qu'il venait d'essayer au labourage.

« Voilà André et Sylvain qui reviennent, » s'écrie le cousin Jean.

« Ah ! dame, fait le père, je vous croyais encore à La Rochelle. » Ils nous embrassent. Dériote accourt au bruit des voix, me saute au cou, nous fait entrer, nous déchausse sans façon et veut absolument nous laver les pieds, comme au jour de notre départ. Je la remercie de tout mon cœur et la supplie de n'en rien faire. On se met à table ; je raconte notre histoire, les misères de cette journée où nos entrailles avaient crié de faim, et les aubaines inespérées qui avaient suivi : tout cela en peu de mots. Nous étions rompus de fatigue et je m'endormais en parlant.

« Tante Dériote m'arrête et s'appuyant sur mon épaule : « Comme vous voilà faits, dit-elle, vous qui étiez partis d'ici gaillards et si dispos ! Quelle bonne mine vous aviez alors, mes petits rats, mais comme vous êtes changés ! Allez vous jeter sur le lit et étendez bien vos membres. Un peu de sommeil vous remettra ; et, ce soir, un bon diner achèvera la guérison. »

« Il est midi. Nous nous rendons dans une chambrette bien close, et nous dormons jusqu'au soir d'un sommeil bien nécessaire. Le diner prêt, mon cousin nous appelle. Je le prie de nous laisser, ce qu'il fit, non sans regret ; je l'entendis bientôt, qui disait à ses parents : « Ils sont esquintés ces brigands-là ! » — « Eh bien ! ne les dérangeons plus, et qu'ils dorment à leur fantaisie ! Ils ont plus besoin de cela que de

Digitized by Google

manger. » La brave tante avait raison, et nous ne goûtâmes pas moins que vingt-huit heures de sommeil qui nous sauvèrent. La réponse de nos parents et l'argent que nous demandions ne se firent pas trop attendre. Emus jusqu'au fond de l'âme pour la bonté de nos hôtes, nous leur fîmes nos adieux et nous prîmes le train pour Aiguillon.

« Nous voici chez Sylvain. Tout le monde s'embrasse. En déjeunant, mon camarade raconte à ses parents l'hospitalité de mon oncle Martin et celle de M. et Mme Houchard. La mère pleurait en écoutant ce récit, et le père était transporté : « Je ne verrai donc pas ces braves gens? disait-il, en frappant du poing. Il ne sera pas dit que je mourrai sans leur serrer la main. Ecrivez-leur, pressez-les de venir, je paierai le voyage, et le plus tôt sera le mieux ! » Le rude marin était plus ému qu'il ne voulait le paraître, et j'imagine qu'il faisait des efforts inouïs pour cacher son attendrissement.

« Notre arrivée à Aiguillon coïncida avec un petit évènement qui m'intéressa sans me troubler. En sortant pour aller visiter nos amis, nous apprenons de l'un d'eux que Césarine, mon amoureuse au soufflet, se marie le même jour. « Eh bien ! lui dis-je, si tu veux, nous irons, ce soir, au bal de la noce. »

« Nous nous y rendons, en effet. La mariée était charmante. Je salue, elle aussi, après quoi, elle parle à son mari. Celui-ci me touche la main et m'invite aux plaisirs de la soirée : « Vous danserez avec ma femme, me dit-il simplement et avec bonne grâce. »

« Césarine, dans un quadrille que je dansai avec elle, me parla, sans raideur ni hardiesse, le langage de la raison. « Je n'ai pas besoin de vous dire, dit-elle, qu'à cette heure tout est fini entre nous. Nous ne devons plus nous souvenir du passé. » — « Oui, regardons-le comme un rêve et qu'il n'en reste aucune trace. Au bon temps de notre amitié, nous échangeâmes des cadeaux, il est juste que nous nous les rendions. Demain, votre meilleure amie, que j'aperçois au bras du contre-époux, vous remettra secrètement les vôtres, et puis, m'apportera les miens. »

« Il sera fait, répondit-elle, ainsi que vous le désirez. »

« Elle m'avait donné une mèche de ses cheveux dans une petite cassette, un chapelet, une jolie image de la Vierge dans un médaillon monté en argent, et sa photographie. Je lui envoyai, le tout fort exactement, et reçus, un moment après, mes babioles d'amour.

Digitized by Google

« A Layrac, mon retour, un peu retardé par Sylvain, fut une fête pour mes parents, pour mon père surtout qui m'adorait. Mon premier soin, après la visite aux amis, c'est de chercher à voir Louisa ; je vais, je viens, je rode, mais inutilement. Une semaine s'écoule sans que je puisse l'entrevoir. Le hasard me la montra un soir sur la place de Salens. Je l'appelle, elle me répond ; je la rejoins :

— « Ne veux-tu pas, ma Louisa chérie, que je touche ta main ! »

— « Je n'ose pas. »

— « Que peux-tu craindre ? Nous ne faisons de mal à personne. Tu devrais même permettre que je t'embrasse ; il y a si longtemps que je ne t'ai vue !

— « Oh non ! tais-toi, je t'en supplie, on nous verrait. Cela ne se peut pas. »

« Je passe mes bras autour d'elle et je lui fais deux baisers sur les joues.

— « Que tu es fou, dit-elle, tais-toi. »

— « Ne parle pas ainsi, Louisa, ou je croirais que tu ne m'aimes plus. »

— « Ah ! dit-elle, avec un soupir, si tu m'aimais comme je t'aime, nous ne serions que trop heureux ! »

— « Peut-être ne te l'ai-je pas assez prouvé jusqu'à présent ; tout mon désir est de t'en convaincre. Si je tire un bon numéro, c'est fini, je ne te quitte plus. »

— « Si le sort se met contre toi, ce ne sera pas que j'aie manqué de prier le bon Dieu. »

— « Tu es digne que Dieu t'écoute, et mérites d'être adorée pour la bonté de ton cœur. Mais je voudrais bien te voir seule ; j'ai tant de choses à te dire ! »

— « Je sais que tu as beaucoup souffert, et j'ai bien pris part à tes peines. »

— « Qu'importe la peine passée, si nous devons être heureux un jour. »

— « Avant d'arriver au but que nous désirons, j'ai le pressentiment que nous serons malheureux. Ma mère est toujours la même. Elle sait que je pense à toi ; on le lui dit chaque jour. « Il va être soldat, répond-elle, et Louisa sera mariée avant qu'il revienne ! »

Digitized by Google

— « Laisse dire, aimons-nous et espérons. Tu connais Madeleine Barrère. On peut avoir confiance en elle. Nous pouvons nous voir dans sa maison en tout bien et tout honneur. Elle y consent et ta mère ne s'en défiera pas. Je t'attendrai là chaque soir après huit heures. »

« Elle promit et tint sa parole.

« La sachant si dévouée et la voyant si vaillante, j'avais pour elle un tel respect que l'idée de l'embrasser, comme j'avais fait une fois par surprise, si elle me vint, ne tint pas une seconde.

« Le grand père, mon ancien patron, m'avait accueilli à bras ouverts. J'y avais repris mes habitudes. Elle passait souvent devant l'atelier et me jetait tout bas un mot : « A ce soir, huit heures, n'est-ce pas ? »

« Un soir, il s'en fallut de peu que nous ne fussions pris au piège. Nous causions à côté de la croisée étroitement assis l'un près de l'autre; sa mère la savait dans la maison, mais elle ignorait que j'y allais. Elle frappe à la croisée et appelle sa fille. L'obscurité de la chambre ne lui permettait pas de nous voir, mais je la voyais, moi, à travers le rideau, à la lueur du reverbère que le vent balançait dans la rue.

« Louisa ne répondant pas et la porte étant close, sa mère appela Madeleine, qui s'empressa d'ouvrir la croisée. L'épaisseur de la muraille me séparait seule de Germaine. Je me couchai vite à plat ventre. Elle ne se douta de rien et emmena sa fille parce qu'il était l'heure de se coucher.

« Louisa, dans une de ses lettres, m'avait parlé de la visite de l'oncle Jean et de la demande en mariage qu'il avait faite anciennement au nom de Guillaume Loubeau.

« Ce jeune homme était admis dans la maison. Louisa, régulièrement, le laissait avec ses parents, et venait aussitôt me rejoindre. Le prétendant faisait force cadeaux, — des bonbons, notamment, que je mangeais en compagnie des jeunes filles qui venaient au bal du dimanche. Louisa, extrêmement délicate, n'en toucha aucun de ses lèvres.

« Notre avenir ne se dégageait pas et cela me troublait l'esprit. N'y tenant plus, je dis à Louisa ; « Je vais te faire de la peine, mais la loyauté me commande de t'ouvrir mon âme. Je vais subir le sort un de ces jours et j'ignore naturellement si je serai ou non soldat. Tu

Digitized by Google

trouves à te marier dans des conditions avantageuses. Accepte donc la main du jeune homme qui t'a demandée et qui t'attend. Il me sera dur de te voir au bras d'un autre, moi qui t'ai voué la plus pure et la plus sincère affection, ton bonheur m'est plus cher que tout. Voilà pourquoi je te parle ainsi. »

— « Que me dis-tu là, mon ami? Je n'en peux croire à mes oreilles. Si tu m'aimais réellement une telle pensée ne te fût pas venue. Je n'ai jamais songé qu'à toi et j'y songe plus que jamais. Le rêve de toute ma vie c'est notre union, notre union devant Dieu, et tu t'effaces devant un autre. Est-ce possible! Ah, que tu es cruel! »

« Son cœur se fondit et ses sanglots éclatèrent.

— « Ne pleure pas, Louisa, m'écriai-je, en pressant ses mains tremblantes. Tes reproches et tes larmes me tuent. C'est parce que je t'aime pour toi que ce triste conseil est sorti de ma bouche. Je ne puis pas te dépeindre mon amour. Dieu seul en connaît la profondeur. Je me désespère à l'idée que tu pourrais souffrir à cause de moi, aujourd'hui simple ouvrier, demain soldat peut-être. Que deviendrais-tu, pauvre enfant, pendant mes années de service? Si c'était sept jours! Mais sept ans! »

— « André, si tu es malheureux, je veux et dois l'être avec toi. Toi, soldat? ce n'est pas possible. Dieu, que je prie de tout mon cœur, guidera ta main au jour du tirage. Va, sois ferme, et compte sur moi. La mort seule peut nous séparer. »

« Cet entretien est un des plus touchants que nous ayons eus jamais.

« Le prétendant se rebuta, se lassa d'offrir des dragées et prit congé définitivement, mais un autre entra aussitôt en scène.

— « Sais-tu, André, me dit Louisa, qu'il est question pour moi d'un jeune homme de Layrac? Ma mère, qui le dit riche d'au moins quatorze mille francs, veut me marier avec lui; à défaut de lui, avec un autre; avec qui que ce soit, excepté avec toi. Elle nous a laissés seuls. « Pourquoi venez-vous ici? lui ai-je dit, je ne veux pas me marier. Adressez-vous ailleurs et laissez-moi tranquille. » — « Vous voulez André Cazaubon, je le sais, m'a-t-il répondu. Mais vous ne l'avez pas encore. A n'écouter pas vos parents, vous risquez le bonheur de votre vie. Dans le chemin où vous vous engagez, ce qui vous attend, c'est la misère. »

Digitized by Google

« Si vous n'aviez pas, lui ai-je dit, d'autres compliments à m'adresser, vous eussiez mieux fait de rester chez vous ; tâchez de ne plus revenir. J'aime André, il a ma parole. Plus vous me parlez contre lui, plus je l'aime. Vous pourrez le dire tout haut, à qui vous voudrez, fut-ce à ma mère. »

« Le jeune homme eut le bon esprit de garder pour lui cette communication. Si peu qu'il en eût révélé, Germaine, affolée de colère, eut mis, comme on dit, le feu à la maison.

« Cependant voisins et amis viennent peu à peu à notre aide. On n'aimait guère Germaine, parce qu'on la savait plus intéressée qu'il n'est raisonnable de l'être. Jeune, jolie et sans un liard de dot, elle avait épousé un maître coiffeur ayant pignon sur rue et une assez bonne clientèle. En consentant à cette union avec un homme qui n'avait pas la fortune qu'elle lui croyait, elle estimait faire un grand sacrifice. Ainsi déçue de son rêve, elle avouait avoir pleuré à remplir sa maison de larmes. Aussi voulait-elle à tout prix empêcher sa fille de faire comme elle un sot mariage.

« Le moment de subir le sort arrive. J'ai vingt-un ans. C'était l'épreuve attendue et redoutée qui devait décider de notre avenir.

IV

« La veille, un camarade et ami d'enfance, d'une année ou deux plus âgé que moi, — il s'appelait George Lafon — m'amène sur la terrasse du jardin public, et me dit : « Il y a deux ans à pareil jour, trois jeunes gens se trouvaient là où nous sommes. C'était Jacques Pouget, Hyppolyte Garach, et moi. Mes amis, leur dis-je, nous allons demain tenter la fortune ; le sort va décider si nous serons soldats ou non. Je vous propose de nous préparer à cet acte, un des plus sérieux de notre vie en assistant à la messe. Pouget me dit : Si c'est là ton désir, et si tu crois que cet acte puisse t'être favorable, va à l'église ; je t'approuve, mais permets-moi de ne pas t'y suivre. »

« Garach, lui, se moqua de moi ; il me traita de ramolli et ajouta des paroles impies que je ne répèterai point. J'allai à la messe tout seul.

« Je mets la main dans l'urne et tire le numéro 50 ; Pouget tire 40, et Garach 30 seulement.

« Que si je te raconte cela, c'est parce que tu es un bon chrétien, et que tu crois à la toute puissance de Dieu. Je t'engage à venir à la

Digitized by Google

messe avec moi. Peut-être te fera-t-il la même grâce qu'à moi même. »

« Nous y allâmes. Je déclare, sur mon âme, et par tout ce que j'ai de plus cher sur la terre, que jamais je n'ai été saisi par un désir de prière et d'adoration aussi fervent. Agenouillé et prosterné, j'ai supplié la Vierge de me bénir et d'exaucer les vœux de deux cœurs pénétrés de crainte et d'espérance.

« Georges m'accompagna à Astaffort, notre chef-lieu de canton où, chaque année, a lieu le tirage au sort. Je portais le drapeau, comme étant le plus grand de la troupe. Tambour en tête, nous traversons la ville. Le père Vacquié et La Germaine debout devant leur porte regardaient passer les conscrits.

« Je quitte la troupe et vais droit à Louisa, que j'apperçois toute pensive à la croisée d'une voisine. « Je vais en quête du bonheur, lui dis-je, mais laisse-moi te prendre un baiser. Cela me donnera des forces et me fera trouver ce que je cherche. »

« Elle me dit : « Prends-en deux, s'il le faut, et que le bon Dieu mène ta main ! »

« J'amenai le chiffre 69 sur 70 qu'il y en avait. Que mon amie va être heureuse ! pensai-je.

« Ayant, au retour, la garde du drapeau, je restai avec les autres conscrits. Georges prit les devants pour porter à Louisa la bonne nouvelle. Elle était allée l'attendre à La Croix, sur la route d'Astaffort. Elle pleura, comme vous pensez, et quand j'arrivai, nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre, sans dire une parole. Les pleurs nous étouffaient.

« Quand nous passâmes en ville, son père et sa mère me regardèrent d'un air dédaigneux. Ils songeaient certainement en voyant, le chiffre attaché à mon chapeau, que le sort avait été absurde en se montrant indulgent pour un pauvre diable tel que moi. La malheureuse Louisa supporta le contre coup de cette mauvaise humeur. Elle me raconta plus tard la scène qu'on lui avait faite. L'orage éclata le soir, après souper. Le père qui avait toujours baissé pavillon devant sa femme, ne dit rien ; mais La Germaine prit la parole et d'un ton rude :

« Écoute, Louisa ; il s'en va temps de prendre un parti. Tu dis bien que tu ne veux pas te marier, mais tu t'entêtes à aimer cet André Cazaubon qui fait notre malheur et qui fera le tien. Maintenant

Digitized by Google

qu'il n'est plus soldat, que vas-tu faire? Parle! ma patience est à bout. »

— « Eh bien ma mère, dit Louisa, puisque tu le demandes, je vais te répondre.

« Je n'aurai pas d'autre mari qu'André. Si le mariage avec lui est impossible, jamais je ne me marierai. J'y suis résolue. »

« La mère tenait à la main la pelle à feu. « Ah! tu es bien de la race des Vacquié. Quand ils ont quelque chose dans la cervelle, pas moyen de le déraciner. Mais, nous verrons bien qui aura raison. »

« Et, furieuse, levant la pelle de fer, elle en asséna un coup violent sur la tête de sa fille, en criant comme un démon : « Au lit! et dorénavant tu ne quitteras plus ta chambre. Je te mets au pain et à l'eau. »

« De la rue, on avait entendu les cris de fureur de cette femme; et comme je passais, j'entendis un voisin qui disait : « On vient de la battre. Pauvre enfant! »

« Louisa pleura toute la nuit. Je suis bien malheureuse, pensait-elle, je le serais mille fois plus s'il venait à ne plus m'aimer.

« Je continue à travailler chez le grand père, à côté de sa maison. La Germaine était vent-devant de me sentir aussi près. Elle résolut de me faire renvoyer de l'atelier.

« André ne doit plus rester chez vous, dit-elle à son beau-père. Chassez-le, sinon nous serons brouillés pour la vie. »

« Le bon vieux patron répondit doucement : « Cet enfant est laborieux et honnête, je suis très content de lui. Vous voulez me faire accomplir une action mauvaise. Avec qui prétendez-vous donc marier votre fille? Avec un millionnaire? Mieux vaut cent fois attendre patiemment et laisser ces enfants tranquilles. Peut-être les cartes se brouilleront d'elles-mêmes, et ils finiront par se quitter. »

— « Réfléchissez, fit la mère. Je ne veux plus le voir chez nous. Si vous ne lui donnez pas congé, il y aura des malheurs à la maison, et vous aurez toujours à vous les reprocher. »

« De pareilles scènes se renouvelaient souvent. Elles affligeaient mon brave patron au point qu'il en était tout pâle, ayant perdu l'appétit et le sommeil. Sa femme, la bonne Cadette, obsédée par La Germaine, finit par dire : « C'est à moi qu'incombe l'ennui de

Digitized by Google

renvoyer André, pour un bien de paix. Je vais lui dire la chose à ce pauvre cher enfant. L'argent qu'on lui doit est tout prêt. Vous verrez s'il suffit de son départ pour empêcher le mariage que vous redoutez. »

« Noëlle, la femme de Ludovic, me tenait au courant de tout ce qui se tramait contre moi : « N'allez pas à l'atelier de deux ou trois jours, me dit-elle. Peut-être la tempête passera en attendant. »

« Néanmoins j'y retournai. Je trouvai la patronne assise sur une chaise basse au fond de l'atelier, la tête penchée, les coudes aux genoux et les mains sur les yeux. « Bonjour ! Cadette, lui dis je. Je viens chercher mes outils. »— Et je me mets en devoir de les ramasser sur l'établi et dans les tiroirs.

— « Ah ! mon pauvre, quelle peine ce nous est de te renvoyer, quand le travail abonde à la maison. Voilà ton argent. et que Dieu te conduise ! Après çà, si tu m'en crois, tu abandonneras l'espoir d'épouser ma petite fille. Quitte là et n'y pense plus. »

— « La quitter ! Jamais de la vie ! Il est trop tard pour empêcher ce que nous avons résolu. Rien désormais ne peut nous séparer. Vous avez de la peine à cause de moi, pauvre femme. Je le comprends et je m'en afflige. Pardonnez-le moi, s'il vous plaît. En vous quittant, je me rends ce témoignage que j'ai fait de mon mieux pour vous contenter, et pour avoir votre estime et celle du patron. Puissé-je y avoir réussi ! Je pars sans rancune, croyez-le, et dites-le à Pépé de ma part. Quand mon espoir sera réalisé, je reviendrai avec ma femme, et nous serons parents et amis pour toujours. »

« Je commence à répandre le bruit que j'allais continuer mon tour de France par un voyage dans le Midi et que j'avais renoncé à Louisa ; mais, par dessous main, je fais savoir à mon amie, par une personne discrète et sûre, que je n'ai aucune envie de partir, l'aimant toujours, l'aimant plus que jamais, et ne pouvant pas supporter l'idée d'une séparation même passagère.

« Louisa guérie du coup qu'elle avait reçu, put reprendre ses occupations. Elle alla de nouveau coudre à la journée dans le bourg et à la campagne. De mon côté, j'avais trouvé de la besogne à Caudecoste, village peu distant de la route d'Auvillars. Je lui fis savoir que le samedi suivant je l'attendais dans la soirée au moulin de Fontabeille, près de la source qui porte ce nom.

Digitized by Google

« Arrivé une heure avant elle en ce lieu solitaire, je me couchai dans un bois voisin, interrogeant avec inquiétude le point de l'horizon par où elle devait venir. Bientôt je la vis marchant le long du sentier. Mon cœur battait; j'allai à sa rencontre, elle eut un sourire triste et doux qui me troubla. « Bonjour, André. Il y a bien du temps que nous ne nous sommes vus, me dit-elle d'une voix tendre, plus harmonieuse cent fois à mon oreille que l'instrument le plus délicat et le plus parfait.

« Nous parlâmes naturellement des moyens que nous pourrions employer pour arriver plus vite à nos désirs. Obtenir le consentement de ses parents, de sa mère surtout, il n'y avait pas à y songer. Leur présenter des actes de respect, n'était pas davantage possible, Louisa étant encore mineure. L'enlever, j'y répugnais comme à un crime, et, ce jour-là, je n'osai lui en parler.

« A notre second rendez vous, elle m'aborde avec tristesse :« On me menace maintenant de ne plus me laisser aller en journée. Ma mère a eu sans doute vent de nos rendez-vous. Notre malheur n'est pas près de finir. Plus il dure, plus il s'aggrave. Juges-en. Une ressource, sur laquelle je comptais, nous manque bien mal à propos. Quand mon oncle Jean vint à Layrac, voilà plus d'un an, pour la demande en mariage qui a si mal arrangé nos affaires, il me dit : André reviendra, et si vous vous aimez toujours, je vous donnerai un coup de main. » Je lui promis d'avoir recours à lui, si Dieu permettait que je fusse dans la peine. Mon premier soin serait de le consulter. Je lui ai écrit, lui ai tout raconté, l'ai appelé à mon aide, imploré comme mon Dieu. Il n'a pas répondu et ne répondra pas. Un de ses enfants vient de mourir après une longue maladie, et l'autre est gravement malade. Pauvre homme! Sa douleur est encore plus grande que la nôtre. Tu le vois, tout est contre nous. »

— « Cette vie n'est plus supportable; écoute-moi bien, Louisa. Je vais te faire une proposition suprême, il n'y a plus pour nous d'autre moyen de salut. Partons ensemble et au plus tôt. »

— Elle tressaillit et baissa la tête comme accablée, puis : « Quand tu voudras, dit-elle après un moment de silence, d'un ton bas, mais résolu.

— « Je te respecterai comme j'ai toujours fait. Sois tranquille; je sais mon devoir. »

— « Je te connais. Tu es honnête, incapable de me trahir; je n'ai pas l'ombre d'un soupçon. »

Digitized by Google

— « Ne crains pas que je t'emmène dans la première maison venue, en fuyard, comme un malfaiteur. J'ai une cousine à Saint-Nicolas, bien mariée et établie, elle te recevra chez elle. Mon père seul connaîtra notre secret.

« Si tes parents découvraient ton refuge, je t'emmènerais chez mon oncle d'Angoulême, et tu serais en sûreté. On n'ira pas te chercher si loin. »

— « Si on mettait la gendarmerie à notre poursuite, et qu'on nous menât en prison de brigade en brigade, sais-tu, André, ce que je ferais ? Devant la justice, sans croire mal faire, je dirais... je dirais que c'est moi, moi qui t'ai emmené. »

— « Tu sauras samedi prochain ce qui aura été convenu avec ma cousine de Saint-Nicolas. Tiens-toi prête, et le moment venu, n'emporte rien de ta maison, hors les habits que tu auras sur toi. Et maintenant un baiser, Louisa, et séparons-nous. Il s'en va temps. »

(*A suivre*) J.-B. GOUX.

Digitized by Google

ANNALES

DE LA VILLE D'AGEN,

POUR FAIRE SUITE A L'ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DES ANTIQUITÉS.

(Suite)

Comme ce moyen ne réussissait pas, on fit venir un détachement de chasseurs qui, dirigeant leurs chevaux avec force sur ces Allemands ainsi rassemblés, parvinrent à les séparer, en renversèrent et blessèrent plusieurs sous les pieds des chevaux. Ce fut dans cet état qu'on les fit mettre en route, accablés de coups, de fatigue et de faim. Les blessés furent mis sur des charrettes; on conduisait les autres comme des animaux, frappant ceux qui allaient trop lentement. Jamais peut-être il ne se passa une scène aussi cruelle autour de la ville d'Agen; dès que la nouvelle de cet évènement y fut répandue, les habitants firent éclater leur mécontentement. Le maire en dressa procès-verbal, fit même une enquête à ce sujet. Le général fit mettre en prison quelques militaires; des gendarmes furent changés de résidence. On regarda cette punition comme suffisante, les droits de l'humanité assez vengés, et le vœu des citoyens d'Agen entièrement satisfait. Les prisonniers Allemands arrivés à Bordeaux, furent incorporés dans un régiment et embarqués, dit-on, pour l'Amérique.

Une maladie épidémique qui s'était déclarée l'année précédente, dans les prisons, régnait encore; quelques prisonniers avaient péri, plusieurs étaient malades. Tous les médecins et chirurgiens de la ville furent assemblés à l'hôtel de la mairie et priés de délibérer sur les moyens de prévenir la contagion et de faire cesser le mal. Leur avis fut que l'air avait besoin d'être désinfecté et renouvelé. Pour cet

Digitized by Google

objet, les prisonniers furent traduits dans l'église des ci-devant Dominicains où ils étaient gardés par douze hommes remplacés tous les jours, et servis par des guichetiers. Pendant la nuit, ils étaient renfermés dans la sacristie où l'on visitait exactement leurs fers. Le jour, ils avaient la faculté de se promener dans le fond de l'église, du côté du levant;[1] cette partie était fermée par une barrière. Un arrêté du préfet du 5 février avait d'abord autorisé le maire à faire transférer les prisonniers dans les écuries nationales de Saint-Louis;[2] on jugea ensuite qu'elles n'étaient pas sûres, et qu'il faudrait une garde plus nombreuse; on préféra donc les mettre dans l'église des Dominicains, comme plus solide et plus commode pour la garde. Ils y furent conduits le 15 février 1801. La loi du 4 vendémiaire an VI condamnait à un an de fers un gardien qui aurait laissé échapper un condamné à la peine de fers, soit qu'il eût connivé, soit qu'il n'eût été que négligent. Il était donc essentiel de prendre les plus grandes précautions. Les réparations des prisons étant terminées, on y ramena les prisonniers guéris, et en bon état. Depuis ce temps-là, il n'y a pas eu de maladie.

Décès du citoyen Dutrouilh ainé, adjoint du maire d'Agen, le 27 janvier 1801. Chargé de la visite des prisons, qu'il faisait très exactement, il y contracta la maladie dont je viens de parler, et dont il mourut en peu de jours, à la fleur de son âge, laissant une veuve inconsolable, et trois enfants en bas âge, hors d'état de sentir encore cette perte. C'était un homme bien fait, très aimable, et surtout

---

[1] C'est par là qu'on entre actuellement dans l'église de Notre-Dame des Jacobins. L'autel était de ce côté, comme c'est l'usage dans les églises chrétiennes. S'il est aujourd'hui au couchant, c'est qu'au rétablissement du culte, cette église ayant été faite paroissiale, M. Champier, qui en fut le premier curé, jugea que l'entrée serait plus commode par le côté où arrivent les habitants des places et des rues qui formaient la nouvelle paroisse. De là, la *désorientation*, certainement regrettable, de ce remarquable édifice.

[2] Les magasins à bois de M. Jounqua et la maison de M. Laborde, sur la place Saint-Louis, occupent l'emplacement de ces écuries, qui avaient été construites par Bernard de Foix et de La Valette, 2e duc d'Epernon, gouverneur de la Guyenne. Il y a cinquante ans, on appelait encore ce quartier; *les Ecuries du Roi.*

Digitized by Google

excellent citoyen ; il était généralement aimé et estimé, aussi fut-il vivement regretté de tous ceux qui le connaissaient. Il fut un des députés de la garde nationale d'Agen à la grande fédération en 1790. Il fut ensuite commissaire de police, et s'acquitta très bien des fonctions délicates de cet emploi.

1801, *an IX* — M. Bory, fils, avocat et avoué près le tribunal civil d'Agen, est installé le 19 mars. en qualité d'adjoint du maire, en remplacement de M. Dutrouilh décédé.

Publication de la paix avec l'Autriche. Grandes réjouissances à ce sujet ; distribution de pain aux pauvres ; feu d'artifice ; 200 billets donnés gratis pour l'entrée au spectacle, surtout aux anciens militaires ; repas donnés par le préfet, et par le général d'Arnaudat, ce dernier de 80 couverts chez Mme Ve Castan, à 24 fr. par tête. Cette publication se fit le 9 avril 1801.

Au commencement du mois de mai, Mlle Clairville, cantatrice très estimée du théâtre de Bordeaux, vient à Agen donner quelques représentations, avec la troupe de Saint-Romanville. Le public aurait joui plus longtemps du plaisir de l'entendre, si des jeunes étourdis n'eussent troublé le spectacle, ce qui obligea le maire à interdire la salle pour quelque temps.

M. Marraud, ci-devant avocat, ex-membre de la Cour de cassation, juge de la Cour d'appel d'Agen, nommé accusateur public près le tribunal criminel du département de Lot-et-Garonne, sur la démission de M. Canuet, est installé en cette qualité le 18 mai. Ce magistrat a occupé cette place jusqu'à la fin de l'année 1810, époque à laquelle il fut frappé d'apoplexie. Malgré tous les remèdes qui lui ont été faits, il est resté incapable de remplir aucune fonction publique. Il est mort le 7 avril 1816.

La 92e demi-brigade d'infanterie arrive à Agen, pour y rester en garnison. Le 22 juin, elle reçoit ordre de partir le 14 août suivant pour le Portugal. Elle revient à Agen le 14 novembre. Elle y est mise au complet.

An X. — Le système décimal des poids et mesures, ordonné par la loi du 1er vendémiaire an IV, et renouvelé par un arrêté des consuls de la République du 13 brumaire an IX, est mis en exécution le 1er vendémiaire an X (23 septembre 1801). Malgré les instructions

Digitized by Google

données par le préfet, malgré les tarifs et les tables de comparaison entre les anciennes et nouvelles mesures, ce système a bien de la peine à s'établir chez les particuliers. On reconnait cependant qu'il est préférable à l'ancien, et le gouvernement, qui y tient parviendra, malgré l'habitude, à le généraliser.

Fête dans toute la France au sujet des préliminaires de paix avec l'Angleterre et les puissances coalisées. *Te Deum* et grandes réjouissances à Agen ; spectacles, bals, festins, décharges d'artillerie, cloches, illuminations (22 octobre 1801).

M. Raymond, maire de la ville d'Agen, meurt le 21 novembre. On lui rend les honneurs funèbres dus à la place qu'il occupait. M. Raymond avait de l'esprit et toutes les qualités pour être un bon administrateur, mais on lui reproche d'avoir eu peu de zèle pour les intérêts de la commune.

Les habitants de Lot-et-Garonne, les Agenais surtout, passent pour aimer passionnément le jeu. Cette funeste manie a causé, dans ces derniers temps, la ruine ou le dérangement de plusieurs familles. Pour arrêter ce mal, M. le Préfet prit un arrêté le 16 septembre 1801, par lequel il défend les jeux de hazard, tels que la masse aux dés, le blanc et le noir, le trente et quarante etc, sous peine, de la part de ceux qui donneraient à jouer ces jeux, d'être poursuivis correctionnellement.

Le maire fit aussitôt publier et placarder cet arrêté dans les lieux accoutumés, aux portes des auberges, des cafés et des maisons destinées aux réunions. Le commissaire de police fit les perquisitions nécessaires pour s'assurer de son exécution. Ces mesures ne produisirent pas un grand effet ; on jouait en cachette ; ce qui obligea les autorités à s'adresser au ministre de la police générale, qui autorisa le maire à payer des surveillants pour découvrir les lieux où l'on jouait. On en découvrit en effet, mais on usa d'indulgence envers les coupables. Cependant la fureur du jeu s'est apaisée, ce qu'il faut attribuer plutôt au défaut d'espèces, qu'à la crainte des peines.

Débordement de la Garonne le 6 décembre 1801, à la suite de grandes et longues pluies. L'eau a couvert le gazon du Champ-de-Mars, sans couvrir la grande route du côté de la fontaine.

Foire de Saint-Antoine, établie par arrêté des consuls du 19 thermidor an IX, tenue pour la première fois à Agen, le 21 frimaire an X (12 décembre 1801). Il fit un temps affreux pendant ces trois jours.

Digitized by Google

Autre débordement plus considérable que le précédent le 30 décembre. Tout le Gravier fut couvert. L'eau vint par l'aqueduc de la rue Mailhé jusque sur la porte de M. Argenton, médecin.[1]

1802. *An X.* — M. Sevin aîné, est nommé maire de la ville d'Agen, en remplacement de M. Raymond, le 17 frimaire an x (8 décembre 1801). Il prête serment de fidélité à la République devant M. le Préfet du département le 6 janvier 1802, et est installé le lendemain par les deux adjoints, MM. Chaudordy et Bory, fils.

Troisième débordement le 20 février 1802, qui a couvert le Gravier et les promenades. Le 22 la Garonne était rentrée dans son lit, les pluies abondantes l'ont faite ressortir dans la nuit du 23, et revenir au point où elle était la veille. Ce débordement a duré huit jours. Un si long séjour des eaux a causé de grands dégâts dans les campagnes voisines de la rivière, il a emporté beaucoup de terrain et plusieurs ormeaux du Gravier, au bout du quinconce. Les pauvres ont beaucoup souffert ; le maire leur a fait distribuer du pain et du bois, surtout à ceux qui avaient eu de l'eau dans leurs maisons.

Quatrième débordement le 9 mars 1802. Il a égalé celui du 6 décembre précédent, moins trois pouces.

Une grande partie du rocher qui fait coin au haut de la Coste-Dréte au-dessus et vis-à-vis la maison de Dangosse, est tombé le 6 avril, et a roulé par morceaux jusqu'à mi-coteau. Les vignes voisines ont été très endommagées.

Les jours de repos pour les fonctionnaires publics cessent d'avoir lieu le décadi et sont fixés au dimanche par une loi du 18 germinal an x ; et les jours de congé pour les écoles, au jeudi. M. le Préfet prend un arrêté à ce sujet, qui est mis à exécution au mois de juin 1802.

Amnistie accordée à tous les émigrés non rayés définitivement

---

[1] Cette maison, dont il a été parlé à la page 10, va prochainement disparaître, emportée par le boulevard qui doit traverser la ville dans le sens de sa plus grande longueur. Son entrée est dans la rue Saint-Antoine au no 19 et sa sortie dans la rue Maillé, près de la bouche d'acqueduc dont parle Proché.

Digitized by Google

par un sénatus-consulte du 6 floréal an x (26 avril 1802), proclamée comme loi de la République, par le premier consul. Tous leurs biens qui sont encore dans les mains de la nation, leur sont rendus, à l'exception des bois et forêts, déclarés inaliénables.

Le Concordat, ou la loi sur l'organisation de cultes, est publié le 26 avril 1802.

Gelée qui fait beaucoup de mal aux vignes, aux fruits, et aux grains de toute espèce, les 17 et 18 mai.

Départ de la 92me demi-brigade, le 8 août, pour Neufbrissac en Alsace.

Proclamation d'un sénatus-consulte qui déclare les consuls de la République à vie, le 15 août 1802 (27 thermidor, an x).

Mgr Jacoupy nommé évêque d'Agen le 17 juin 1802, par le premier consul, sacré à Paris le 18 juillet, arrive le 3 octobre, et est installé le 17 du même mois dans l'église de Saint-Caprais, en présence de toutes les autorités constituées et d'une foule immense de peuple qui était accourue des villes du département, ponr voir cette auguste cérémonie. Conformément aux intentions du gouvernement, et au vœu de tous les citoyens, on lui donne toute la pompe et la solennité dont la ville d'Agen est susceptible.

La foire du Gravier avait toujours été de trois jours ; un arrêté des consuls du 19 thermidor an IX, l'avait prolongée de trois jours. La première de six jours se tint le 16 prairial an x (5 juin 1800). Depuis 1809, cette foire se tient le premier lundi du mois de juin, pur un règlement du Conseil municipal qui a voulu empêcher qu'elle ne fût interrompue par aucun dimanche ni jour de fête.[1]

---

[1] La création de cette foire, qui remonte à 1610, ne s'obtint pas sans difficultés. Dans la requête qu'ils présentèrent, les consuls exposaient qu'ils n'avaient aucun marché pour les chevaux et pour le bétail, ce qui était de grand dommage au pays. Leur demande fut agréée, et la concession eut cela d'avantageux que, formulée en termes généraux, elle autorisait implicitement la vente de toute espèce de marchandises.

Cette foire devait durer du 3 mai au 11 juin ; elle fut bientôt réduite à trois jours, d'où l'on peut inférer qu'elle eût peu de succès. En 1687, pourtant, on crut devoir la rétablir en sa durée primitive pour, de nouveau, au bout de quelque temps, la réduire à trois, ce qui suffisait.

« Quelques années avant la Révolution, a dit M. Tholin (*Variétés histori-*

Digitized by Google

La régie des droits réunis a été établi dans tout l'Empire français, au commencement de cette année. M. Réguis, membre de la ci-devant Convention, en est directeur pour le département de Lot-et-Garonne ; il fait sa résidence à Agen dans la maison de M. Rangouse,[1] rue Saint-Antoine, où il établit aussi ses bureaux.

Le nouveau clergé organisé d'après les arrêtés du gouvernement des consuls, a été installé le 20 octobre 1803, par Mgr Jacoupy évêque. Les curés ont prêté serment sur l'Evangile en présence du Préfet et des autres autorités, dans l'église Saint-Caprais, qui, à l'avenir, sera la Cathédrale, et portera le nom de Saint-Etienne, patron du diocèse.

La digue à pierre sèche faisant suite de celle qui est au bout du Gravier, au-dessous de la manufacture de Las, a été faite dans les derniers mois de l'année 1803, des pierres provenant de la démolition de l'ancienne cathédrale. L'endroit où elle a été construite était un précipice, il y avait vingt pieds d'eau, d'où l'on peut juger quelle quantité de pierre il a fallu employer pour cet ouvrage qui a vingt-huit toises de longueur. On y a enfoui avec le moellon, de superbes quartiers. L'intérieur de la digue, au-dessus du niveau de la Garon-

---

ques sur l'Agenais) les officiers municipaux adressèrent une requête à Fleury pour obtenir un retour à la concession de 1610. Ils faisaient valoir l'importance de leur foire en des paroles qu'il est bon de citer : « Il s'y rend, disent-« ils, un grand nombre de marchands du Limousin, qui viennent s'y « pourvoir de bestiaux destinés à fournir les boucheries de Paris. On y vend, « pareillement, une grande quantité de toiles pour le Languedoc, la Provence « et l'Espagne. Le nombre des marchands gênois qui portent des objets d'une « utilité première augmente chaque année et généralement toutes sortes de « denrées y trouvent un débit assuré. » Ce tableau était exact et il l'est resté longtemps. Dans le premier tiers de ce siècle, le mouvement imprimé par la foire était véritablement considérable. Il n'y avait pas, dans les maisons des rues Saint-Antoine, Garonne, Pont-de-Garonne, Saint-Louis, etc., de chambre, si simple fût-elle, que les hôtelier n'eussent louée d'avance pour y loger les *forains*. Dans ces quartiers, bon nombre de marchands agenais trouvèrent avantage à louer même leur magasin, déménageant leur marchandise, et suspendant pour huit jours leur commerce, tant le prix que leur offraient les marchands étrangers était rémunérateur. La création des chemins de fer, en mettant les grandes villes à la portée de tous les acheteurs, a pour toujours clos cet état de choses.

[1] La maison Argenton, avait, d'abord, appartenu à la famille Rangouse.

Digitized by Google

ne, est rempli de gravier pris sur la rive opposée du fleuve, qu'on transportait sur des bateaux.

Le dixième régiment des hussards, commandé par le colonel Lassole, est arrivé à Agen le 16 novembre 1803. Il est parti le 12 décembre pour Saint-Omer.

Le 21 février 1804, courrier extraordinaire portant la nouvelle que les généraux Moreau, Pichegru, Georges et autres avaient formé une conspiration pour renverser le gouvernement. On sait quelles furent les suites de cette affaire. Les conjurés, ou du moins leurs chefs, furent arrêtés. Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison. On fit courir le bruit qu'il s'était détruit lui-même. Moreau fut condamné à deux années d'emprisonnement; il fut ensuite exilé et passa avec sa famille dans les Etats-Unis de l'Amérique. Les puissances alliées contre Napoléon le firent venir en 1813, pour être aidées de ses conseils et de son grand nom; mais ayant été dangereusement blessé à la bataille de Wurtchen, auprès de Dresde, le 27 octobre de cette même année, il mourut peu de jours après. Il a été généralement regretté.

La foire appelée des Jambons, établie hors la Porte-Neuve, s'est tenue pour la première fois, le 5 germinal an XII (26 mars 1804). Elle commencera toujours le lundi de la semaine sainte, et durera trois jours.

Napoléon Bonaparte est élu empereur des français par le sénat le 18 mai 1804. On apprend cette nouvelle à Agen le 25 par une dépêche adressée à M. le Préfet par le ministre de l'Intérieur. Grandes réjouissances à ce sujet; décharges des canons et des couleuvrines de la ville; toutes les cloches à la volée; bal, comédie gratis, couplets chantés par les acteurs et les spectateurs avec le plus grand enthousiasme, à l'honneur de l'Empereur.

L'ancienne salle des spectacles a été démolie jusqu'aux fondements dans le mois de juillet 1804, pour être reconstruite. On a commencé à bâtir la nouvelle à la fin de septembre. La première pierre a été posée le 4 octobre par M. de Sevin, maire, qui a mis sous cette pierre une inscription et quelques pièces d'argent à l'effigie de l'Empereur.

Le 7 octobre, il est parti d'Agen seize gardes nationaux du département de Lot-et-Garonne, nommés par M. le Préfet et commandés par M. Lugat, pour assister au couronnement de l'empereur Napo-

Digitized by Google

léon. Ils avaient une bannière qui a été portée par le sieur Bouchou, perruquier de cette ville, officier retiré. En même temps sont partis les premiers fonctionnaires publics, tant civils que militaires, appelés à Paris pour le même objet. M. Lacuée, premier président, et M. Mouysset, procureur général de la Cour d'appel ; Mgr Jacoupy, évêque ; M. le préfet ; M. Godailh, membre du Corps législatif ; M. Bory, président, et M. Marraud, procureur général de la Cour criminelle ; M. St-Amans, président du Conseil général du département ; MM. Grenier et Lécussan, présidents de canton ; M. Cornier, capitaine de la gendarmerie, etc. Les présidents, procureurs généraux et Mgr l'Evêque ont eu dix francs par lieue de poste. Les présidents de canton n'ont pas été défrayés par le gouvernement.

L'empereur Napoléon-Bonaparte est sacré et couronné à Paris, le 11 frimaire an XIII (2 décembre 1804) par le pape Pie VII, qui arriva le 28 novembre 1804. Il n'y eût jamais d'assemblée aussi nombreuse et aussi brillante que celle qui assista à cette cérémonie. Napoléon fut couronné roi d'Italie le 26 mai 1805.

1805. — *Te Deum* chanté à Agen le 17 février 1805 au sujet du couronnement de l'empereur. Une fille est mariée avec un militaire retiré, aux frais de la commune.

L'Empereur entre dans Vienne, capitale de l'Autriche, le 22 octobre 1805, après la bataille qu'il avait remportée à Wagram.

M. Gérard Lacuée, fils second, colonel du 59e régiment d'infanterie est tué le 8 octobre 1805, à l'affaire du pont de Gunzbourg.[1]

Le premier numéro d'un journal, rédigé par M. Rauly, de Montauban, défenseur officieux, résidant à Agen, paraît le 23 septembre 1805, intitulé *le Messager de Lot-et-Garonne*, sous les auspices de M. Pieyre, préfet, qui oblige tous les maires du département à s'abonner à ce journal, pour y prendre connaissance de ses arrêtés qu'il y insèrera.

Le 6 octobre 1805, jour de foire à Tournon, il arriva un évènement

---

[1] On verra plus loin que la ville d'Agen, pour conserver le souvenir de ce brave soldat et de son frère qui fut aussi colonel, donna le nom de *Rue des Colonels* à la rue partant de la place de l'Hôtel-de-Ville et aboutissant à la rue de Cat,

Digitized by Google

bien malheureux. Environ 200 personnes étaient réunies dans une des salles hautes de la maison commune,[1] pour voir un spectacle de marionnettes, au moment où il allait commencer, le plancher s'est abattu sous le poids des spectateurs. Plus de cent personnes furent plus ou moins blessées. Les soins les plus prompts leur furent donnés, personne ne périt. Deux seulement furent en grand danger, et restèrent longtemps malades.

Le général Lamartillière, nommé à la Sénatorerie de l'arrondissement de la Cour d'Agen, est arrivé dans cette ville le 20 mai 1805. On lui a rendu les honneurs prescrits par le décret qui crée ces charges. Il a logé chez Mme Castan, au faubourg Saint-Antoine.

Dans la nuit du 17 novembre 1805, un violent incendie se manifesta à la tannerie du sieur Broc, située près du pont du moulin de-Cajarc; elle fut réduite en cendres. Le feu s'était déjà communiqué à celle du sieur Louis Barsalou. On fut obligé d'en abattre une partie pour sauver celles qui étaient contiguës. On ignore quelle a été la cause de ce désastre, qui aurait eu des suites bien plus funestes sans les prompts secours qu'y portèrent toutes les classes des citoyens, surtout les pompiers et les charpentiers, encouragés par l'exemple des fonctionnaires chargés de la police.

Firmin Forcade, jeune homme âgé de 22 ans, natif et habitant de Layrac, empoisonna, le 25 novembre 1805, son père, sa mère, son frère et une servante, avec de l'arsenic qu'il jeta dans une soupe. Le père et la mère en moururent. Il fut jugé au mois d'avril 1806 par la Cour criminelle d'Agen qui le condamna à mort, le 20 de ce mois. Ce malheureux se pourvut par devant la Cour de cassation qui renvoya l'affaire à la Cour criminelle de Bordeaux dont l'arrêt rendu au mois de décembre 1806, fut conforme à celui d'Agen. Firmin se pourvut encore en cassation, mais son pourvoi fut rejeté; il fut exécuté à Bordeaux le 11 février 1807, après avoir resté deux ans dans les prisons.

---

[1] L'Hôtel-de-Ville de Tournon avait dû être très mal réparé, car il était fissuré de toutes parts et menaçait ruine, quand M. le docteur Roux, maire et conseiller général, en prit à cœur la reconstruction dès longtemps résolue et toujours pendante. Un bâtiment d'une simplicité élégante, ayant au rez-de-chaussée une halle spacieuse, a, depuis trois ans, remplacé celui dont le mauvais état provoqua l'accident signalé par Proché.

Digitized by Google

Débordement de la Garonne le 13 janvier 1803. Il y avait cinq pieds d'eau sur le Gravier et environ trois pieds dans la rue Font-de-Raché.

Le 1er janvier 1806, par un décret de l'Empereur, le calendrier républicain cessa d'être suivi, l'ancien est remis en usage.

M. de Brahancam, chevalier de l'ordre du Christ du Portugal, épousa une des filles de M. le comte de Narbonne, ce mariage s'est fait à Agen, le 17 février 1806.

L'inoculation de la vaccine, inventée par le docteur Jenner, anglais, commence à être pratiquée en France, au commencement de cette année, pour l'extinction de la petite vérole; mais ce n'est pas sans avoir éprouvé de grandes difficultés que le gouvernement est parvenu à la faire adopter, surtout de la part de quelques empiriques qui, considérant plus leur intérêt particulier que le bien de l'humanité, ont tâché de décrier la vaccine et ont composé des écrits qui tendaient à la représenter comme très dangereuse, ou au moins comme inutile. Mais l'expérience a démontré le contraire; la vaccine a prévalu, et la pratique en est devenue générale.

M. Christophe de Villeneuve-Bargemont, de Draguignan, département du Var, sous-préfet de Nérac, nommé préfet du département de Lot-et-Garonne, à la place de M. Pieyre, qui passe à celui du Loiret, est arrivé à Agen, venant de Nérac, le 14 avril 1806, escorté par la gendarmerie qui s'était portée au devant de lui, et par une nombreuse cavalcade, composée de citoyens de Nérac et de tout cet arrondissement, qui ont voulu lui donner cette marque de leur affection et du regret qu'ils avaient de le perdre.[1] M. de Villeneuve a été installé le même jour, par le conseil de préfecture, et complimenté par toutes les autorités de la ville.

La foire d'Agen, dite du Gravier, a été fixée au premier lundi du

---

[1] M. Christophe de Villeneuve-Bargemont publia en 1807 une intéressante NOTICE HISTORIQUE SUR LA VILLE DE NÉRAC, *ses environs, le château des ducs d'Albret qui fut longtemps le séjour des rois de Navarre et particulièrement d'Henri IV, roi de France, sur les évènements qui s'y sont passés et sur les hommes illustres qui sont nés dans cette contrée ou qui l'ont habitée.* (Agen, imprimerie de Raymond Noubel. 1 vol. in-8°.)

Digitized by Google

mois de juin et aux cinq jours suivants, par un arrêté de M. le préfet du 25 janvier 1806, approuvé par le gouvernement.

Le 14 mai 1806, vers cinq heures du soir, un ouragan terrible traversa la ville et le canton d'Agen. Il ne grêla point, mais la pluie qui tomba par torrents, inonda plusieurs quartiers de la ville, et fit beaucoup de ravages dans la campagne. Le même jour, un orage épouvantable éclata sur le canton de Villeréal ; les vignes, les seigles, les blés et menus grains furent hachés sous les coups d'une grêle très forte, et si abondante, que le lendemain les fossés en étaient encore pleins L'orage dura près d'une heure. Les journaux nous ont appris que le même jour, un violent orage avait aussi éclaté à Paris, et y avait causé de grands dégâts.

Mission donnée dans l'église Sainte-Foi d'Agen, par M. Miquel, prêtre, au mois de mai 1806, finie le 30 du même mois ; ce jour-là fût plantée une croix en fer, avec tous les attributs de la passion, sur la place qui est entre la porte et les promenades de la porte du Pin.[1] Elle y fut portée en procession par les trois ordres de pénitents, parmi lesquels il en avait été choisi douze de chaque compagnie qui se relevaient pour la porter. Elle était précédée d'un grand nombre de jeunes filles et femmes, vêtues de blanc, couvertes de voiles, portant des bannières et des cierges ornés de fleurs, et chantant des cantiques. Les hommes et les jeunes gens qui les suivaient chantaient des psaumes; venaient ensuite le clergé de la ville, le chapitre cathédral, M. le maire et ses adjoints, le commissaire de police et leur cortège ordinaire. Le missionnaire, pieds nus, malgré la boue et la pluie qui tombait de temps en temps, parcourait les rangs, et veillait sévèrement au maintien de l'ordre. Après l'exaltation de la croix, monté sur le piédestal, il prononça un discours que sa voix forte porta jusqu'aux derniers rangs de l'immense multitude qui couvrait la place. La cérémonie se termina par la bénédiction que donna Mgr l'Evêque, après avoir accordé les indulgences à ceux qui, pendant le cours de l'année, viendraient faire des stations au pied de la croix.

---

[1] Cette croix, dont la situation rendait malaisée l'exécution des travaux d'embellissement projetés pour la place du Pin, a été transportée, il y a deux ans, sur la place Sainte-Foi, en regard de l'église si bien restaurée par les soins de son vénéré pasteur, feu M. Joseph Sérougne.

Digitized by Google

Le *Messager de Lot-et-Garonne* cesse d'être rédigé par M. Rauly-Bonnefon ; d'après les arrangements faits entre lui et M. R. Noubel, le journal sera à l'avenir rédigé et imprimé par ce dernier, sous le nom de *Journal de Lot-et-Garonne*. Le premier numéro paraît le 8 mars 1806. Cette feuille a beaucoup gagné en changeant d'auteur ; aussi le nombre des abonnés a bien augmenté.

Jean Serres, dit *Printemps*, vieillard âgé de cent-onze ans, né en octobre 1696, de la commune du Pont-du-Casse, qu'il habite actuellement, a été présenté à M. le préfet le 28 juillet 1806. Cet homme avait longtemps servi dans le régiment de Périgord infanterie. Il s'était trouvé à plusieurs batailles, entre autres à celle de Guastalla, en 1734, où il reçut trois blessures. Après vingt-huit ans de service, il quitta le régiment avec le grade de caporal et une pension de retraite. A l'âge de 82 ans, il épousa une femme de 22 ans qui lui donne les soins les plus assidus. Il n'a d'autres infirmités que la perte d'un œil et la surdité. Il conserve sa tête, sa mémoire et une humeur enjouée. Il vient à pied de chez lui à Agen, toujours accompagné de sa femme. Il aime beaucoup les petits enfants dont les espiègleries l'amusent. Il a toujours mené une vie sobre et réglée. C'est à ce régime qu'il doit l'avantage d'être parvenu à un âge aussi avancé. L'empereur Napoléon, sur la demande de M. Pieyre, précédent préfet, a porté à 408 fr. la pension de 108 fr. qu'il avait eue jusqu'alors.

Un éléphant mâle, de la plus haute taille, arriva à Agen au commencement du mois de juin de cette année, on le montrait pendant la foire, dans une baraque construite sur le Gravier. Il en coûta d'abord 24 sous pour le voir, le prix baissa jusqu'à 12 centimes. J'ai lu dans le mémorial d'une famille de cette ville, qu'en 1645, au mois de janvier, on faisait voir dans une maison de la rue de la Grande-Horloge, un éléphant femelle ; on faisait payer trois sous par personne.[1]

M. le duc de Narbonne père mourut le 22 août 1806, à l'âge de 87 ans, dans sa maison, près la Porte-Neuve, qu'il avait acquise de M. le

---

[1] Le journal de M. Malebaysse fait aussi mention d'un éléphant qui passa au mois d'août 1633, et qui resta à Agen un mois et demi.

(*Note de Proché*).

Digitized by Google

comte de Lacépède, et qui est, maintenant, occupée par Mgr l'Evêque. M. le duc de Narbonne était maréchal des camps, et grand d'Espagne de la 2e classe. Il a été enterré dans le cimetière de la chapelle du Bourg. Les pauvres l'ont beaucoup regretté, car il était très charitable, surtout envers les pauvres honteux, à qui il envoyait, en cachette, des secours considérables. Les prêtres et les religieuses ont aussi trouvé chez lui, pendant les temps de la persécution, d'abondantes ressources.

Il était père de M. le comte de Narbonne, général de division, mort d'une chûte de cheval en 1813, à Glogau, en Silésie, dont il était gouverneur, après avoir été ambassadeur à Vienne, et de M. le vicomte de Narbonne, ancien colonel du régiment de la reine, cavalerie, qui demeure à Agen, depuis son retour d'émigration ; il mène une vie très retirée et pratique les vertus de son père. Mme la duchesse de Narbonne vit encore (1814). Autrefois dame d'honneur d'une des tantes du roi Louis XVI, Mmes Victoire et Adélaïde, elle suivit ces princesses à Rome où elles s'étaient retirées, aux approches de l'ouragan révolutionnaire L'invasion de Rome les obligea à aller à Trieste où les deux princesses moururent, l'une en juin 1799, et l'autre huit mois après. Mme de Narbonne resta dans cette ville, jusqu'à ce que, cédant aux instances du comte son fils, qui jouissait alors d'une grande faveur à la cour de l'empereur Napoléon, elle rentra en France en 1812, et vint joindre à Agen la comtesse sa belle-fille qui y habitait. Au bout de quelques mois de séjour, elle se persuada que l'air de ce pays ne lui était pas favorable, et se retira à Lyon, d'où je pense qu'elle se sera rendue à Paris, depuis le retour de Louis XVIII (1814).

Le 15 août, on célèbre, pour la première fois à Agen, et dans tous les départements, la fête de Saint-Napoléon, que l'Empereur avait réunie à celle de l'Assomption de la Vierge. Grande solennité, discours prononcé à la cathédrale par Mgr l'Evêque ; procession à laquelle assistent toutes les autorités ; *Te Deum* après lequel on chante le *vivat in æternum*, motet de M. l'abbé Bosc, compositeur de Paris, et dirigé par M. Boquet, professeur de musique.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet, confirmé par le Ministre de l'Intérieur, relativement à la foire du Pin,[1] dans les années

[1] Cette foire, établie en 1632, s'ouvrait le 15 septembre et durait trois jours. Depuis 1879, elle commence le 1er lundi de ce même mois et finit le mercredi au soir.

Digitized by Google

où elle serait interrompue par le dimanche, elle sera renvoyée au lundi suivant. Cette année elle s'est tenue les 15, 16 et 17 septembre.

Les barrières placées presque aux portes des villes, et sur les grandes routes, où se percevait la taxe d'entretien des routes, ont été enlevées le 22 septembre 1806, en exécution d'un arrêté du gouvernement du 23 juin dernier. Mais en remplacement de cette taxe, il a été établi un droit sur le sel, de sorte que la mine qui coûtait cinq ou six francs, a été portée d'abord à 25 fr.; elle est montée successivement jusqu'à 45 fr. (en 1814).

M. le sénateur Lamartillière, titulaire de la sénatorerie d'Agen, arrive dans cette ville le samedi 18 octobre; il reçoit, le lendemain, la visite des corps constitués tant civils que militaires; et part le lundi 20 pour Auch.

Te Deum chanté à la cathédrale le 9 novembre, à l'occasion de la victoire remportée par les Français sur les Prussiens et les Saxons, à la bataille de Yena, le 14 octobre 1806. L'Empereur entre à Berlin le 27 octobre.

La foire de Saint-Antoine, s'est tenue le 8 octobre 1806.[1] Elle a duré trois jours, c'est la première fois qu'elle a eu lieu. Malgré la pluie et la neige qui sont tombées, on a pu s'apercevoir que cette foire prendrait, par l'affluence des gens de la campagne, et par la quantité de bétail qu'on y a amené.

Au mois de décembre 1806, MM. Ferrère et Ravès avocats de Bordeaux, connus par de grands talents, plaident devant la Cour d'Agen, sur la nullité de mariage demandée par Mlle Bellile-Phélipeaux de Miramont, contre M. de Thémines son mari. Cette affaire a fait beaucoup de bruit. Il s'était formé à Agen deux partis bien prononcés, entre lesquels il s'est souvent élevé des querelles très sérieuses; les uns s'appellaient Théministes, les autres Phélipistes. M. Ferrère plaidait pour Mlle Phélipeaux, et M. Ravès pour M. de Thémisses La cour impériale par arrêt du 10 décembre a maintenu le mariage.

---

[1] C'est une erreur; la foire de Saint-Antoine s'est tenue pour la première fois le 12 décembre 1801, comme je l'ai déjà dit. (*Note de Proché* se rectifiant lui-même.)

Digitized by Google

Pourvoi en cassation quelque temps après ces deux époux font divorce par consentement mutuel.

Le 7 décembre 1806, célébration de la fête de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur et de la victoire d'Austerlitz. Cette fête doit être célébrée tous les ans, le premier dimanche de décembre.

Te Deum chanté le dimanche, 8 février 1807, en actions de grâces des succès de l'Empereur sur les Russes.

Grande inondation de la Garonne les 7 et 8 février, par suite des pluies abondantes et de la fonte des neiges sur les montagnes. Il y avait environ cinq pieds d'eau sur les promenades, et quatre pieds dans la rue des Charretiers. La rivière est restée longtemps grosse, et semblait menacer d'un nouveau débordement.

Le 1er mars 1807 on apprend à Agen que le colonel Antoine Lacuée, fils aîné de M. Lacuée, premier président de la cour d'appel d'Agen, a été tué à la bataille d'Eylau, le 8 février dernier. Son frère Gérard Lacuée, colonel du 59e régiment d'infanterie, avait péri l'année dernière à l'affaire de Gunzbourg. Ces deux jeunes gens ont été généralement regrettés à cause des belles qualités qui les distinguaient, et des grandes espérances qu'ils donnaient. C'est d'eux que la rue *des Colonels-Lacuée* tire son nom; il y a à ce sujet un décret de l'Empereur. Elle s'appellait autrefois rue de l'*Annonciade*, parce que les religieuses de ce nom y avaient leur couvent, qui occupait tout le terrain depuis le coin de la rue de l'Angle droit en remontant jusqu'à la rue du Cat, tournant à gauche, jusque vis-à-vis la maison de M. Canuet, avocat;[1] tout cet emplacement, ou au moins une grande partie est occupé maintenant par de belles maisons qu'on vient d'y bâtir.

L'église des ci-devant Jacobins, ou Dominicains, avait servi depuis 1792, à divers usages bien différents de celui auquel elle était destinée. On en fit d'abord une écurie; on ôta le carrellement; on établit des crêches le long des murs, et entre les colonnes du milieu, on y renferma plusieurs fois les forçats à leur passage sur la Ga-

---

[1] Cette maison, qui a appartenu à la famille Lamer, est actuellement habitée par M. Barge, pharmacien.

Digitized by Google

ronne, et se rendant au bagne de Rochefort. Dans une occasion, une maladie s'étant déclarée dans les prisons, on eut besoin de les désinfecter ; pendant cette opération, on mit les détenus dans cette église, avec la précaution de renfermer les plus coupables dans la sacristie, où l'on plaça une forte garde. Elle avait donc grand besoin d'être purifiée et réconciliée pour être rendue à l'exercice du culte divin. Cette cérémonie eut lieu le 23 mars 1807, Mgr l'évêque y célébra la messe, assisté d'un clergé nombreux et d'une foule de fidèles, et la consacra sous l'invocation de la Nativité de la Vierge. Cette église est la seconde paroisse de la ville et s'appelle *Notre-Dame*. Je ne dois pas omettre de dire que sa restauration est due à M. Carrieu, beau-père de M. Sevin-Talives, qui fit toutes les avances pour l'entier carrellement, et qui se donna les soins de faire des quêtes dans toute la paroisse, pour subvenir aux autres dépenses. Il y en aurait encore beaucoup à faire pour achever de l'orner ; elle est bien nue et se ressent des maux du vandalisme moderne.[1]

Le 6 avril 1807, mort de M. Labrunie,[2] chanoine honoraire de la

[1] Cet édifice a été l'objet de bien des restaurations depuis que Proché écrivait ces lignes. De ces restaurations, quelques-unes furent détestables. On n'en veut pour preuve que le passage suivant d'une lettre à Victor Hugo, par M. de Montalembert : « A Agen, le curé de Notre-Dame, ancienne église des Dominicains, à deux nefs, d'un gothique sévère et pur, comme toutes les fondations de cet ordre, a dépensé quatre-vingt mille francs pour y faire construire, à l'extrémité de chaque nef, un monstrueux autel dans le genre Pompadour, avec volutes, gonflures et tout ce qui caractérise le bon goût du XVIIIe siècle ; plus une chaire en marbre creusée dans un des murs latéraux en forme de coquetier (*Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, page 1084 du *Dictionnaire d'Esthétique chrétienne*, de M. le chanoine Jouve, faisant partie de la collection Migne). La chaire et les deux autels que l'illustre auteur de l'*Histoire de Sainte-Elisabeth* et des *Moines d'Occident* met si justement au ban de l'art, ont survécu à l'abattage de ridicules boiseries qu'il aurait pu traiter de la même façon et dont les stalles restent comme un spécimen. Espérons que M. Debelmas, curé actuel de la paroisse, continuant l'œuvre de M. Pagua, son regrettable prédécesseur, fera régner enfin l'harmonie entre l'architecture et le mobilier de sa très curieuse église, si habilement restaurée par M. l'architecte Just Lisch.

[2] Labrunie, Joseph, a dit de lui-même, en tête d'un exemplaire manuscrit de ses *Antiquités d'Agen*, ouvrage inédit, que nous comptons publier : « Je

Digitized by Google

cathédrale, ancien curé de Monbran, âgé de 73 ans. Il est l'auteur des *Antiquités d'Agen*, 1re partie de cet ouvrage.

Le 30 du même mois, est décédé M. Martinelly, juge en la Cour d'appel, ancien avocat du roi, auprès de l'ancien sénéchal d'Agen, âgé d'environ 76 ans. C'est à ce convoi funèbre qu'on a vu se rétablir un usage interrompu depuis plusieurs années, mais exigé par la religion, les mœurs et la bienséance ; les deux fils du défunt y assistèrent, accompagnés par MM. les présidents de la Cour, et suivis d'un grand nombre de leurs parents et amis.

La reine de Hollande, Hortense-Eugénie, fille de l'impératrice Joséphine, est arrivée à Agen le 5 juin 1807, allant aux eaux de Bagnères; elle a logé chez Mme Ve Castan, elle est partie le 6. Elle voyage *in cognito*, sous le nom de Mme Brock ; elle n'a que deux berlines à sa suite ; ses domestiques sont peu nombreux.

Ordonnance de M. le maire, du 17 juin qui défend de se montrer à nu, en se baignant, sur les bords de la Garonne, exposé aux regards du public, le long des promenades et du quai de cette ville.

Te Deum, à l'occasion de la prise de Dantzick (le 24 mai 1807), chanté à la cathédrale le 21 juin. Le général Lefèvre, qui commandait le siège de cette ville, reçoit de l'Empereur le titre de duc de Dantzick.

Les reliques de Sainte-Foi, première martyre d'Agen, qui vivait dans le IIIe siècle, avaient été enlevées, on ne sait trop comment, de l'église qui est sous son invocation, et transportées à Conques, dans le diocèse de Rodez, où elles étaient conservées dans un couvent de religieux Bénédictins. Depuis longtemps, MM. les fabriciens de la paroisse Sainte-Foi, qui sentaient l'impossibilité d'avoir tout le corps de la sainte, travaillaient à obtenir au moins un ossement. Ils y ont réussi, et, le 21 juin 1807, il a été transporté en procession, de l'évê-

---

dois me borner ici à dire que je suis né à Agen le 30 octobre 1733; qu'après avoir été professeur au collège, lorsque les prêtres séculiers y entrèrent en 1767, je fus fait par M. de Bonnac, son curé à Monbran en 1769, et que j'en suis sorti en 1791. Je puis dire aujourd'hui, en parodiant les vers de Boindin :

J'étais curé, prieur, poète, historien,
Et maintenant je ne suis rien. »

Digitized by Google

ché où il avait été envoyé de Conques, dans l'Eglise de Sainte-Foi. Le clergé de toutes les paroisses et les trois compagnies de pénitents s'étaient réunis au Chapitre cathédral. La mairie escortée par un détachement de la garde nationale présidait le cortège. Mgr l'Evêque portait lui-même la relique. dont le départ, le passage et l'arrivee furent annoncés par des salves d'artillerie. Il la déposa dans l'église de Sainte-Foi, où il célébra la grande messe; après l'Evangile, M. Duffaut, chanoine, prononça un discours analogue à la solennité.

Entrevue de l'empereur Napoléon et de l'Empereur de Russie sur le Niémen, le 25 juin 1807; le 27, ils dînèrent ensemble. Le 28, le roi de Prusse se réunit à eux : le lendemain, et jours suivants, il dîna avec les deux empereurs dans le palais de Napoléon. Le 9 juillet, ils signent la paix à Tilsitt, où ils restent vingt jours, et se retirent ensuite dans leurs états respectifs.

La proclamation solennelle des traités de paix avec la Russie et la Prusse, a été faite à Agen le 2 août 1807 ; le soir, la ville a été illuminée. Le son des instruments et des chants joyeux se sont fait entendre pendant presque tout le cours de la nuit. Les fêtes pour le même sujet, ont été célébrées le 15 et le 16 du même mois, avec un grand éclat et tout l'enthousiasme qu'exite un évènement aussi désiré. Cette paix est due aux succès que les français eurent à Friedland, et à la prise de Kœnigsberg ; il avait été chanté un *Te Deum* à ce sujet le 12 juillet dernier.

Jean Serres, dit *Printemps*, de qui j'ai déjà parlé, informé qu'on avait fait son portrait et qu'il était à la préfecture, fut curieux de le voir, il se rendit, pour cet effet, le 3 août, avec sa fidèle compagne, du Pont-du-Casse, pour faire une visite à M. le Préfet qui le reçut avec bonté, ainsi que madame et les jeunes demoiselles de Villeneuve qui ne pouvaient se lasser de regarder ce respectable vieillard âgé, maintenant de 112 ans. Sur sa demande, on lui présenta son portrait, « On m'a mal coiffé, » dit-il, en le voyant, et un moment après, il ajouta : « cela ne changera pas et moi .. [1] » Il s'arrêta, mais

[1] Ce portrait existe à la Préfecture. Printemps y est représenté en habit de Garde-Française, petits yeux un peu clignottants, nez rougeaud, bouche souriante, l'air d'un bon vieux en gaîté. L'ouvrage, au reste, est des plus médiocres.

Digitized by Google

il était aisé de comprendre ce qu'il voulait dire. Le même jour, il se retira chez lui.

M. le maire d'Agen est autorisé, en vertu d'une loi du 8 septembre 1807, à emprunter, au nom de la commune, une somme de 26,000 fr., pour faire achever la salle de spectacle. En conséquence, les travaux interrompus sont repris.

Au commencement du mois d'octobre, les cantons de Casteljaloux et de Damazan sont distraits de l'arrondissement de Marmande, et réunis à celui de Nérac, conformément à une loi du 5 septembre 1807.

Le 20 octobre 1807, vers sept heures du soir, la maison de campagne de Cambes, paroisse de Mérens, appartenant à Mme de Secondat, fut brûlée en grande partie par l'imprudence de quelques femmes qui faisaient une lessive dans une chambre dépendante de cette maison. Elle a été bientôt réparée.

M. le prince Cambacérès, archichancelier de l'empire, est arrivé à Agen le 17 novembre à deux heures du matin, il est descendu au palais de la Légion d'honneur (cy-devant évêché). A huit heures, il a donné audience aux autorités constituées ; les préfets du Lot et du Gers, ainsi que plusieurs sous-préfets s'étaient rendus aussi pour le complimenter. Après avoir déjeuné,[1] le prince pour se rendre aux désirs du peuple, a traversé à pied une partie de la ville et des pro-

[1] Le souvenir de ce voyage était resté, comme on va voir, agréable à Cambacérès. Je déjeûnais en nombreuse compagnie, il y a quelque vingt ans, aux environs de Penne. Un aimable vieillard était de la partie. Comme on servait un plat de goujons : « Ah ! dit-il avec un sourire, les *Cambacérès* font leur entrée. » Tous les convives comprirent, excepté moi. Mon étonnement bien naturel me valut l'explication que voici : M. de Bourran, étant député de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, avait eu l'honneur d'être placé à table, en un dîner officiel, à côté de l'archi-chancelier de l'Empire. On causa, naturellement, et à peine le député, répondant à une question, avait-il dit d'où il était, que Cambacérès, se redressant : — « De Villeneuve-sur-Lot, Monsieur ! mais c'est tout près du Boudouyssou, une rivière peu connue et qui devrait être célèbre. J'ai goûté, à Agen, les goujons qu'elle nourrit : ce sont les premiers du monde ! » Cela fut dit avec une sorte d'émotion qui donna à ce souvenir d'un estomac reconnaissant presque l'accent d'un souvenir du cœur.

Digitized by Google

menades, précédé d'une compagnie d'élite de 50 jeunes gens à cheval, et de 300 hommes de la garde nationale, ayant à leur tête une brillante musique, et accompagné des principaux fonctionnaires. Le prince est monté dans sa voiture à deux heures de l'après-midi, aux acclamations du peuple qui couvrait la route. La gendarmerie et la garde d'honneur à cheval ont escorté sa voiture. Ce prince se rend à Bordeaux pour présider l'Assemblée électorale de la Gironde. Le vieux *Printemps* a été présenté à son altesse qui s'est plu à s'entretenir avec lui. Quelques jours après, M. le Préfet a reçu un décret daté du 26 novembre, qui accorde à ce doyen des guerriers français une pension de 800 fr. reversible sur la tête de sa femme.

Le 6 décembre, on célèbre l'anniversaire du couronnement de l'Empereur et de la bataille d'Austerlitz. Après le service divin, auquel Mgr l'Evêque a officié, M. l'abbé Guillon, chanoine de la cathédrale, a prononcé un discours à la gloire des armées françaises et de l'Empereur. Ensuite on a chanté le *Te Deum*.

Mort de M. Belloc père (Jean-Jacques) docteur en médecine, âgé de près de 74 ans. Il emporte les regrets et l'estime de toute la ville. Il a composé quelques ouvrages sur l'art de guérir, dont on fait très grand cas.[1]

1808. — Au mois de mars de cette année, Mgr l'Evêque d'Agen achète la plus grande partie du cy-devant couvent des Religieuses de la Visitation, située dans la rue Porte-Neuve, pour y placer le séminaire de son diocèse. Ce prélat a trouvé dans la piété des fidèles les ressources nécessaires pour cette acquisition.[2]

Décret impérial sur l'organisation de l'Université, du 17 mars

---

[1] On lui doit une *Topographie médicale du département de Lot-et-Garonne* et un *Cours de médecine légale*, qui eut trois éditions dont la dernière parut à Paris, en 1819. Belloc était né à Saint-Maurin, en 1730.

[2] Le couvent de la visitation, dont l'évêque Hébert avait posé la première pierre le 22 avril 1713, fut acquis en l'an VI (1797-1798) aux enchères et à la criée, par M. Lanes, maître de pension, qui le revendit à des particuliers. L'un de ceux-ci céda sa portion, en 1808, avec la moitié du jardin, à l'administration diocésaine pour y établir le Séminaire, qui y est resté, et dont les possessions se sont depuis fort accrues.

Digitized by Google

1808. L'article 134 porte qu'il sera prélevé au profit de l'Université, dans toutes les écoles de l'empire, une rétribution du vingtième sur celle payée par chaque élève, pour son instruction, à dater du 1er novembre 1808. Chaque externe payera 2 francs par mois. Ce prélèvement sera fait par le chef de chaque école, qui le comptera, tous les trois mois, au trésorier de l'Université. L'histoire ancienne et moderne n'offrent aucun exemple d'un pareil impôt; jamais aucun gouvernement n'a mis de droit sur l'instruction.

Les auditeurs près les cours d'appel ont été créés par un décret du 16 mars 1808. Leur traitement est le quart de celui des juges de la cour à laquelle ils sont attachés.

Le roi et la reine d'Espagne, qui avaient quitté leurs états, arrivent à Bayonne le 30 mai. L'empereur Napoléon, qui était au château de Marsac, près de cette ville, va leur faire une visite. Le prince des Asturies, leur fils aîné, et l'infant Don Carlos, s'y trouvent en même temps, ainsi que les ministres et plusieurs grands d'Espagne.

La croix de fer, dorée en grande partie, placée sur un piédestal en pierre, au bout de la grande allée, au-dessous de Bellevue, a été plantée le 4 juin 1808, à la suite d'une mission qui a eu lieu pendant trois semaines, dans l'église de Saint-Hilaire d'Agen. Il y a eu une procession solennelle. MM. les maire et adjoints ont assisté à cet acte religieux, qui avait attiré un grand concours de monde.[1]

Les drapeaux de la garde d'honneur formée pour le passage de l'Empereur, ont été bénis le 26 mai 1808, par Mgr l'Evêque.

L'orgue de la cathédrale, qu'on doit aux soins de M. le préfet, a été arrangé et placé par M. Turelly, musicien-organiste italien, qui l'a touché pour la première fois le dimanche 19 juin 1808, jour de la fête du Saint-Sacrement.[2]

---

[1] L'exhaussement de la route de Bordeaux, à l'occasion de la construction du pont-canal, nécessita, vers 1840, l'enlèvement provisoire de cette croix votive. Elle fut plus tard replacée, en grande cérémonie, au même point et sur un piédestal plus élégant dont la compagnie du canal latéral fournit le dessin et paya les frais.

[2] Turelly (Victor-Amédée) né à Turin en 1768, avait été élève du conservatoire de musique de cette ville et là — je le tiens de lui-même — camarade de lit

Digitized by Google

La maison de détention d'Eysses, près Villeneuve-d'Agen, est établie par un décret impérial du 16 juin 1808; vers la fin de cette année, on a commencé à y transférer les condamnés des départements des Hautes-Pyrénées, du Gers, des Landes, de la Haute-Garonne, du Lot, de la Gironde, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, etc.

Décret impérial concernant l'établissement des Dépôts de mendicité, du 5 juillet 1808.

L'empereur Napoléon et son épouse l'impératrice Joséphine, sont arrivés à Agen, le samedi 30 juillet 1808, à deux heures du matin, venant de Montauban. M. le Préfet était allé sur les frontières du département, pour les recevoir avec la garde d'honneur à cheval, qui s'était formée depuis près d'un mois, du moment qu'on avait su que l'Empereur devait venir à Agen. Elle était composée de quatre-vingt jeunes gens, tous en uniforme vert dragon, bien montés et équipés, commandés par M. de Secondat-Montesquieu, jeune, et par M. de Beaumont de Villeneuve-d'Agen, commandant en second. Il y avait aussi une garde à pied composée de quatre compagnies, en uniforme blanc, revers et parements vert foncé, commandées par M. le chevalier de Sevin. Ces jeunes gens étaient de divers lieux du département, ils s'étaient fait inscrire volontairement, et s'étaient équipés à leurs frais. Ils ont composé la garde de leurs majestés, pendant le séjour qu'elles ont fait à Agen. Dès qu'elles ont été auprès de la ville, leur arrivée a été annoncée par les acclamations des habitants et par une foule de citoyens accourus de toutes les parties du département, par le bruit du canon et par le son des cloches de la ville. Un superbe arc de triomphe était dressé hors la Porte-du-Pin, surmonté

---

de Cherubini qui devait aussi devenir français et célèbre. Il était bizarre, négligé de sa personne, mais bon jusqu'à la faiblesse et naïf comme un enfant. Longtemps chargé de la direction de la maîtrise, il forma d'excellents éleves, à la fois chanteurs et musiciens. Sa passion native pour son art allait jusqu'à l'oubli des soins indispensables, et il en sentait les beautés comme personne. Sous ses longs doigts maigres et sous son archet, son âme passait visiblement dans l'instrument qu'ils mettaient en jeu, que ce fut l'orgue ou bien le violoncelle. On croirait qu'Hoffman l'a deviné, car il l'a peint au vif dans je ne sais plus quel conte. Turelly est mort à Agen le 7 mars 1844.

Digitized by Google

de l'aigle impériale et décoré de trophées d'armes. Toutes les maisons étaient illuminées et ornées de tapisseries ; des guirlandes de chêne et de laurier traversaient les rues dans tous les sens et formaient comme une espèce de voûte, au-dessous de laquelle leurs Majestés passèrent avec leur suite et se rendirent au palais[1] de la 11e cohorte, préparé pour leur résidence. A dix heures du matin, l'Empereur est monté à cheval, suivi de plusieurs officiers de sa maison, de M. de Secondat, commandant de la garde d'honneur à cheval, d'une escorte de la même garde et de la gendarmerie. Comme on ignorait de quel côté il irait, toutes les rues, tous les chemins étaient couverts de personnes avides de le voir. Plusieurs ont été trompés dans leur espérance, car on n'imaginait point qu'il prendrait la route de Layrac, qu'il tournerait à gauche vers Génevois,[2] et qu'après avoir parcouru la campagne, il viendrait entrer par la Porte de Sainte-Foi,[3] passerait devant l'hôpital, la cathédrale et traverserait la place, pour se rendre par la rue Porte-Neuve, à son palais. Telle fut cependant la promenade qu'il fit. A midi, l'Empereur s'entretenait avec M. le Préfet sur la situation et les besoins du département ; ensuite toutes les autorités ont été admises à lui rendre leurs hommages. L'Impératrice, fatiguée sans doute du voyage, ne s'est point montrée ; elle n'a vu que Mme de Villeneuve. L'Empereur, pour prouver sa satisfaction des sentiments qui lui ont été manifestés par la cité d'Agen, a fait remettre à M. le maire une boîte d'or garnie de diamants. Le bon vieillard *Printemps*, âgé de 114 ans, est venu le remercier de l'augmentation de sa pension. S. M. s'est entretenue avec lui, et lui a fait donner 50 napoléons d'or. Leurs Majestés sont parties à six heures

---

[1] Aujourd'hui l'Hôtel de la Préfecture. M. Al. Paillard, étant préfet du Lot-et-Garonne, a publié dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen* une histoire de ce palais destiné par Mgr de Bonnac, qui en posa la première pierre le 19 juin 1775, à servir de résidence aux évêques d'Agen, et qui abrita successivement l'Ecole centrale du département, du 10 août 1796 au 21 janvier 1803 ; la 4e cohorte de la Légion d'honneur, de juillet 1804 à janvier 1809, l'Administration départementale, c'est-à-dire la Préfecture, du 23 novembre 1810 jusqu'à nos jours.

[2] Propriété rurale de l'hospice Saint-Jacques, située vis-à-vis de cet établissement, dans le quartier de Renaud.

[3] La porte Sainte-Foy, supprimée vers 1856, se trouvait dans l'axe du boulevard à la hauteur du buffet de la gare.

Digitized by Google

et demie du soir pour Bordeaux escortées de la garde d'honneur et de la gendarmerie; les acclamations du peuple qui remplissait le cours du Gravier, le son des cloches et le bruit du canon ont signalé le moment de leur départ. Un cheval qui s'est abattu vis-à-vis la caserne de la gendarmerie, et qu'il a fallu remplacer, a retardé un instant leur marche, ce qui a procuré aux curieux le moyen de les voir plus longtemps. On a remarqué que l'Empereur était sérieux et pensif; cet accident est en effet bien capable de faire faire des réflexions à un homme qui, comme lui, croit au fatalisme.[1]

Le maire d'Agen placée avec la garde nationale, auprès de la croix de la mission, a offert à leurs majestés les derniers hommages d'une cité reconnaissante et fidèle. M. le Préfet les a accompagnées jusqu'à la frontière du département. On trouvera plus en détail, dans le *Journal de Lot-et-Garonne*, tout ce qui a rapport au passage de l'Empereur et les diverses harangues qui lui ont été faites par les chefs et présidents des corps constitués.

Le grand maître du palais écrit de Rochefort, en date du 6 août à M. le maire, que l'Empereur l'a chargé de lui remettre 6,000 fr., pour être distribués aux pauvres de la ville d'Agen. Le même jour; M. de Villeneuve préfet, M. de Secondat-Montesquieu, commandant de la garde d'honneur à cheval, et M. Dudevant, adjudant-major de la même garde, reçoivent la croix de la Légion d'honneur.

Un décret de l'Empereur, daté d'Agen 30 juillet 1808, porte qu'il sera contruit un pont sur la Garonne à Agen, et un autre sur le Lot à Aiguillon. Le pont d'Agen sera placé dans le lieu le plus facile, de manière qu'il ne puisse être éloigné de la ville de plus d'un quart de lieue, en amont et en aval, c'est-à-dire, au-dessus et au-dessous. Les

[1] Un accident de même nature, mais qui eût pu être plus grave, se produisit à Agen, dans la soirée du 26 août 1839, pendant que le duc et la duchesse d'Orléans, accompagnés de M. Brun, préfet et de M. Baze, commandant de la garde nationale, visitaient, en voiture découverte, les belles allées du Gravier. Les chevaux s'emportèrent un instant, se dirigeant tout droit vers la Garonne. On eût quelque peine à les retenir et l'émotion fut très vive dans les groupes qui se formaient le long du trajet suivi par les princes. Un peu moins de trois ans après (13 juillet 1842) le duc d'Orléans trouvait sur la route de Neuilly la mort dont un heureux hasard et la présence d'esprit d'un cocher l'avaient préservé à Agen.

Digitized by Google

travaux commenceront dans la prochaine campagne c'est-à-dire, l'année prochaine, et doivent être achevés en 1820.

Il sera construit des cales sur le bord de la Garonne pour assurer les abords. On commencera en 1809 par celles d'Agen, du Port-Saint-Marie et de Couthures. C'est en vertu de ce décret qu'à été faite la cale qu'on voit au bout du Gravier, où abordent les bateaux du Passage, et ceux qui viennent de Toulouse.

Le marais de Brax sera desséché.[1] Cet ouvrage est aussi terminé, à la satisfaction des propriétaires voisins de ce marais dont les eaux stagnantes leur causaient, en été, des fièvres très opiniâtres et très dangereuses, et faisaient très souvent périr la plus grande partie de leur récolte.

La ville d'Agen sera mise en possession de la totalité de l'hôtel-de-ville actuel.

La Cour criminelle, le tribunal de première instance et le tribunal de commerce seront transférés dans la maison Secondat-Roquefort, située sur la place du Palais, qui sera acquise sur estimation et à dire d'experts. Quant à cet objet les choses sont encore dans le même état (en 1814) par les difficultés qu'on éprouve de la part de M. de Roquefort, pour la vente de cette masure, qui est dans cet état depuis qu'elle a été incendiée, il y a environ quarante ans, le 26 mai 1780.[2]

Les prisons seront agrandies, en y réunissant la maison de Las-Brimont, contiguë aux prisons actuelles, et dont il sera fait l'acquisition aux frais du département. La maison de Las a été achetée, les ouvrages pour les prisons étaient commencés, mais ils ont été suspendus, avec ceux qu'on faisait à la maison Daurée pour l'agrandissement du palais de justice, et qui étaient déjà bien avancés, par le

---

[1] Il l'a été en effet et il n'en reste que le nom affecté à une terre qui appartient actuellement à Mme veuve Ruau.

[2] Ce vieil hôtel dont les pans de mur noircis et les tourelles éventrées semblaient faire comme un lieu maudit, occupait une moitié de la place de l'Hôtel-de-Ville, celle au centre de laquelle s'élève actuellement le café de la Comédie. Il fut démoli en 1829 pour faire place à l'atelier de forage d'un puits artésien qui, commencé en 1830, fut arrêté par la Révolution, a une profondeur de 121 mètres.

Digitized by Google

désordre où se trouvaient les finances à la fin du règne de Bonaparte. Les ouvrages du grand pont ont aussi été arrêtés dans le même temps et par la même raison. Il y a lieu de craindre qu'on ne les reprendra pas de bien longtemps, et c'est bien dommage.[1]

La construction de la salle des spectacles d'Agen sera terminée dans le cours de la présente année. A cet effet, la Caisse d'amortissement est autorisée à prêter vingt mille francs à la commune d'Agen. Cet objet est rempli.

L'Empereur fait donation à la même ville, de la partie non aliénée des murs, fossés, chemins de ronde du rempart, et de l'emplacement de la *Pépinière* située hors la Porte-du-Pin, y compris le bâtiment. La même main qui avait donné ce dernier objet, l'a repris bientôt après, quand par un décret, on a ordonné la vente des biens communaux, au profit du Gouvernement.

Un secours de 50,000 fr. est accordé aux communes du département qui ont souffert de la grêle.

Les succursales d'Agen et de Sainte-Foi sont érigées en cures de 2e classe. En vertu de ce décret, le traitement des deux curés de Sainte-Foi et de Saint-Hilaire, qui n'était que de 500 fr., est porté à 1,000 fr.

L'Empereur venait de Toulouse et, passant à Montauban le 29 juillet, surpris de la beauté de cette ville, la créa chef-lieu de département, sous le nom de *Tarn-et-Garonne*. Il sera composé des démembrements des départements qui l'environnent. Le nôtre y perd les cantons de Montaigut, de Valence et d'Auvillars.[2]

Mgr l'Evêque d'Agen avait publié, le 19 juin dernier, une lettre pastorale par laquelle il invitait les fidèles du diocèse à venir au secours des deux séminaires d'Agen et d'Auch, qui n'ont pas d'autres moyens de se soutenir. Il ordonne que tous les ans, aux mois d'août et de septembre, il soit fait, par MM. les Curés, des collectes dans toutes les églises, pour fournir aux dépenses de ces deux séminaires. Ces collectes ont commencé cette année au mois de septembre.

---

[1] Ces ouvrages ont été repris et terminés peu d'années après sous le règne de Louis XVIII, excepté ceux du pont. (*Note de Proché.*)

[2] Voir page 130, à la note.

Digitized by Google

La cherté du sucre et la difficulté de s'en procurer ont fait inventer le sirop de raisin. Plusieurs familles en ont fait pour leur usage, il s'en est même établi des fabriques en plusieurs lieux, que le Gouvernement encourage, pour faire cesser, ou du moins pour affaiblir la contrebande qui se fait pour introduire le sucre d'Angleterre, avec laquelle nous sommes depuis longtemps en guerre. Les marchands d'Agen ont fait venir de Périgueux de ce sirop, qu'ils ont d'abord vendu 20 et 24 sous; il est ensuite tombé à 16. Il a à peu près la consistance du miel et remplace très bien le sucre pour les crêmes, les œufs au lait et autres mets de cette espèce, mais non pour le café, le thé et autres liquides.

(*A continuer.*) J.-N. PROCHÉ.

Digitized by Google

DEUX

MONTRES D'ARMES DU XVIe SIÈCLE

(1568 1569).[1]

On trouve assez communément dans les archives de famille une sorte de document dont la côte porte : *Rolle de monstre*. Ce sont des listes de gens d'armes ayant subi, en temps et lieu déterminés, la revue de leur capitaine et des commissaires de guerre. Ces revues étaient trimestrielles. Tous les hommes de la compagnie étaient tenus d'y assister, — obligation élémentaire, — mais équipés et armés de toutes pièces. L'habitude presque immémoriale où étaient les capitaines de de grossir fictivement les rôles pour s'attribuer la paie des manquants, avait inspiré cette précaution. Ils pratiquaient, pour dissimuler la fraude, un stratagème assez grossier, mais qui leur réussissait : c'était de mettre en ligne, au jour de la revue, des gens étrangers au métier des armes, payés, chaque fois, à tant l'heure. Ces faux soldats étaient dits *Passe-volants*, pittoresque désignation qui convenait on ne peut mieux à leur rôle léger et éphémère. Si générale était la fraude qu'on dut exiger des princes du sang qu'ils fissent montre de leurs compagnies comme le dernier des capitaines. On alla même jusqu'à prendre le signalement des chevaux, pour ajouter aux garanties

[1] Voir Du Cange (Glossarium) aux mots : *Monstra, Monstrancia, Monstrum* qu'il traduit par *Militum recensio*, revue de soldats ayant pour but leur recensement à l'occasion de la paie.

Digitized by Google

du contrôle. Enfin, des peines très sévères furent édictées contre quiconque serait convaincu d'infraction à la loi qui réglait la matière ; c'était la mort pour le Passe-volant, et pour le chef, la perte de la noblesse, avec dégradation publique et répétition sur ses biens des sommes volées à l'Etat.[1]

Les compagnies de gens d'armes, à l'époque où furent dressés les rôles que nous publions, comprenaient cinquante ou cent hommes (ces dernières étant au Roi, au connétable, aux maréchaux ou aux princes). Un capitaine, un lieutenant qui avait aussi le titre d'enseigne, un fourrier, un maréchal des logis, tel en était le personnel supérieur. D'après un de nos documents, chaque gendarme toucha, pour un demi-quartier de sa paie trimestrielle, la somme de 50 livres et chaque archer celle de 25. Il en résulte que la solde annuelle s'élevait à 400 livres pour les premiers, à 200 pour les seconds, ce qui, eu égard au pouvoir de l'argent, qui, paraît-il, était sous Charles IX, d'environ quatre fois et demi supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, donne les chiffres totaux de 1,800 et de 900 livres.

On ne pouvait, avec ces traitements, « acheter un château sur ses économies. » Mais outre que la vie matérielle était simple alors, et peu coûteuse, il ne faut pas oublier que les compagnies se regardaient partout comme chez elles. Pour se livrer à la passion du jeu, des femmes, de la bonne chère, la solde ne suffisant pas, le soldat pillait sans merci. « On ne pourrait citer, disent les cahiers des Etats d'Orléans en 1560, les extorsions, travaux et molestes que les compagnies des gens de guerre, tant de pied que de cheval, mandés pour

---

[1] *Collection des ordonnances du ministère de la guerre*, t. XIV, nos 66 et 74 cités par M. J. Caillet dans son *Administration de la France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, 1857, Paris, in-8°, p. 566.

Digitized by Google

le service du Roy et pour faire leurs montres, font au pauvre laboureur et aux habitants des lieux par où ils passent, ne se contentant pas des vivres qu'ils trouvent aux mains de leur hôte, mais le contraignant et mettant en peine et frais d'en aller chercher ailleurs; puis se départent sans rien payer, emmenant, le plus souvent, les chevaux et harnais, jusqu'à leur prochain séjour et quelquefois emportent avec eux les hardes de leurs hôtes et, pour tout paiement, les battent et outragent. » — Ce tableau est resté vrai jusqu'au XVIIIe siècle.

Les Gens d'armes, que l'on appela plus tard Hommes d'armes, constituèrent les premières compagnies dites d'Ordonnance, compagnies privilégiées, ayant une existence propre, c'est-à-dire ne concourant à la formation d'acun régiment. Ils appartenaient à la noblesse et se recrutaient partiellement dans le corps des Archers, dont la plupart étaient de condition. Le rôle de revue passée à Grenade, cite les noms de « trois *archiers faictz hommes d'armes* à la monstre précédente. » Ces simples listes offrent donc un véritable intérêt; elles sont comme un appoint à l'histoire des familles, qui est un peu celle de la nation.

Dans celles que nous publions, sur deux cents noms, cent cinquante au moins appartiennent à la région du Sud-ouest. Ils se répartissent comme suit : neuf au Périgord, dix-sept au Quercy, soixante à l'Armagnac et soixante-deux à l'Agenais. Parmi ces derniers figure celui d'une famille deux fois illustre; la famille des Scaliger; il est vrai qu'on ne s'en douterait guère étant donné la forme étrange dont le contrôleur l'a affublé : *Silvio de Vérone, italien, demeurant à Agen.* Ce Silvio, cet italien, ce n'est pas moins que Sylve Scaliger, fils aîné de Jules-César, né à Agen en 1540, qui épousa, le 30 mars 1575, noble damoiselle Catherine de Biran et de Gohas. On savait par le *Scaligerana* et par les Mémoires de de Thou, qu'il était instruit, même savant, bien qu'ayant dédaigné de se produire dans la république des lettres; on ignorait toutefois qu'il

Digitized by Google

eût coiffé la bourguignotte et endossé la cuirasse ; or, il résulte de la liste de 1569 qu'il s'enrôla comme homme d'armes, le jour même de la revue.

Nombre de noms de personne ou de lieu sont mal orthographiés On a taché de les rétablir, notamment en ce qui regarde l'Agenais ; nos confrères de l'Armagnac, du Périgord et du Quercy le feront , chacun pour sa province.

AD. MAGEN.

I

ROLLE DE LA MONSTRE et reveue faicte en armes en la ville de Bourdeaulx, le dixième jour du moys de Mars mil cinq cens soixante-huict, des quarante hommes d'armes et soixante archiers de creue qu'y a pleu au roy ordonner estre levée, soubz la charge et conduicte de Monseigneur de Monluc, pour nous Oddet de Verduzan, gentilhome ordinaire de la chambre du roy et séneschal en la senechaucée de Bazadois, ayant esté commis par le dict sieur de Monluc, chevalier de l'ordre du roy et lieutenant général pour sa Majesté au pays et duché de Guyenne, et ce pour le demy cartier d'Octobre, Novembre et Décembre mil cinq cens soixante-sept ; le dit rolle servant à l'acquit de M. Oddet de Baillon, conseiller du roy et par lui commis à la trésorerie ordinaire de ses guerres, desquels hommes d'armes et archers les noms, surnoms, qualitéz et résidence, s'ensuyvent :

PREMIÈREMENT.

Ses chefz présens

Monseigneur de Monluc, cappitaine ;

Phillippes de la Roches ; sieur de Fontenilhes, lieutenans.

Hommes d'armes présens

Anthoine Borbail, demeuranten la parroisse de Ryat (?), séneschaucée d'Agenois ;

François de Magnault, demeurant en la parroisse de Seizan (Seissan), séneschaucée d'Armagnac ;

Pierre de. . . . . demeurant en la parroisse de Florence, comté de Gaures, séneschaucée de Tholose ;

Digitized by Google

Arnauld de Signom, demeurant en la parroisse et juridiction de Villeneuve d'Agenois;

Jehan-François de Lauriac, demeurant en la parroisse de Blazier (Blaziert), séneschaucée de Lectore;

Gérard Seridos, demeurant en la parroisse d'Asques, séneschaucée de Lectore;

Bertrand Berchau, demeurant à Florence, séneschaucée de Tholose;

Jehan de Lescout, demeurant en la parroisse et juridiction de Vigum (Jegun ?), séneschaucée d'Armagnac;

Guillaume de Lauryac, demeurant en la parroisse de. . . . . séneschaucée de Quercy;

Jehan du Coussel, seigneur de la Peyrie, demeurant en la parroisse d'Aignan, séneschaucée d'Armagnac;

Bertrand de Solaine, demeurant en la parroisse de Ruffau, séneschaucée de Tholose;

Anthoine de Lisle, demeurant en la paroisse de Saint-Germain, diocèse de Xainctes (Saintes) et séneschaucée de Xaintonge;

Bidet Maurin, demeurant en la parroisse de Lyas (Lias), séneschaucée de Condom;

Jehan-Pierre de Vic, demeurant en la parroisse de Fontanilhes, séneschaucée de Tholose;

Jordain La Coste, demeurant en la parroisse de Moryac (Mauriac), séneschaucée d'Agenois;

Philippe Barate, demeurant en la parroisse de Saint-Puy, en Gaure, séneschaussée de Tholose;

Alexandre Bury (Burie), demeurant à Agen, en la parroisse de Saint-Etienne;

Adrien de Falmont, du lieu de Hauterive, séneschaucée d'Agenois;

François Mougayrat, demeurant en la parroisse de Lausanes, séneschaucée de Périgord;

Jehan de Mauryn, seigneur de la Lane, séneschaucée d'Albret;

Chrestien de la Motte Lambert, seigneur de Rotger, séneschaucée d'Agenois;

François de Sonis, seigneur du dict lieu, en la parroisse et séneschaucée de Quercy;

Digitized by Google

Jacques de Forgues, dict Despas, parroisse dudict lieu et séneschaucée d'Armagnac;

Arnauld Deydie, dict Ouguouas (Ognoas), séneschaucée de Marssan.

Charles de Gozon, seigneur d'Aire (Ays), séneschaucée de Quercy, diocèse de Cahours;

Bertrand de Maignault, de la parroisse de Marssan et Lensay, séneschaucée d'Armagnac;

Amanieu de Bezolles, seigneur de Cauderoue, séneschaucée d'Albret;

Jehan de Caumont de Sarros, du lieu de Fieux, séneschaussée d'Albret;

Bertrand Bonnail, demeurant à Saint-Michel, près d'Auvillars, séneschaucée d'Armagnac;

Pons Bardou, seigneur dudict lieu, séneschaucée de Périgord;

Guillaume Nogaret, seigneur de la Tour, séneschaucée de Tholose;

Jehan-François d'Auxilhon, seigneur de Prignan, séneschaucée d'Armagnac, diocèse de Tholose;

Jacques d'Auxilhon, seigneur du Méniule (?), séneschaucée d'Armagnac;

. . . . . seigneur de. . . . . y demeurant, séneschaucée de Condomois;

Arnauld de Faudouas, seigneur de Cabanac, séneschaucée d'Armagnac;

Arnauld de la Pomarède, demeurant à Beaumont de Rouergue, séneschaucée de Tholose;

Durand la Molière, demeurant au lieu de Grimard, en Quercy, séneschaucée de Cahors;

Blaize Lonjon, de Larazet, séneschaucée de Tholose;

Jehan d'Aine, demeurant en la parroisse de Saint-Jean-de-Luz, séneschaucée de Lanes.

Harchers présens

Arnauld de Caussade, de la parroisse de Saint-Pastour, séneschaucée d'Agenois;

Arnauld de Foyssac, seigneur de Carbonne, séneschaucée d'Agenois (*sic*);

Digitized by Google

Jehan Vayssac, demeurant en la ville de Beaumont, en Périgord,

Pierre Fenelon, de la parroisse de Saint-Michel, séneschaucée de Quercy;

Jehan Santreilhis, demeurant en la parroisse de Polastreuc (Polastruc), séneschaucée de Bigorre;

Pierre de Saint-Pierre, seigneur de la Maurage (Mouraque), séneschaucée de Condomoys;

Martin de Locques, de la parroisse de Cardounet, séneschaucée d'Agenois;

Pierre de Colomès, demeurant en la parroisse de Bonrepau, séneschaucée de Tholose;

Aiguevive, de Perricard, de la séneschaucée d'Agenois;

Jehan d'Arragon de Roquelongue, de la parroisse de Blaziert, en Condomoys;

Auban, de la parroisse de Francon, seneschaucée de Tholoze;

Bernard de Barthelot, habitant de Syvrac (Civrac), jurisdiction de Castilhon et seneschaucée de Bazadois;

Jehan la Casse, demeurant en la parroisse de Bonrepaux, seneschaucée de Tholoze;

Adam La Pomaréde, de la ville de Beaumont, seneschaucée de Tholose;

Jehan de La Clergerie, s^r de La Lande, de la jurisdiction de Montflanquin, seneschaucée d'Agenais;

Pierre Betbèze, de la ville de Tholoze, parroisse de la Daurade, demeurant en Lardenne (*sic*);

Pierre Maugarros, demeurant à Porctet (Portet), seneschaucee de Tholoze;

Janot Courent, demeurant en la parroisse de Castres, seneschaucée d'Armagnac;

Jehan de Pys, demeurant en la parroisse de Castéra, seneschaucée d'Armagnac;

Guilhem de Ramond, demeurant en la parroisse de Brassac, seneschaucée de Quercy;

Jehan de Martin, demeurant au Bugnat, seneschaucée de Quercy;

Guy de Clermont, de la seneschaucée de Quercy;

Digitized by Google

Jehan de Gaignac (Gagnac), dudict lieu, seneschaucée de Quercy;

Espremont, de la ville d'Auvillars, seneschaussée d'Armagnac;

Anthoine de Giscard, sr de Penne, du lieu de Moncuq, seneschaucée de Quercy;

Bernard de Beux, du lieu de Gigun (Jégun), seneschaucée d'Armagnac;

Anthoine de Lay, sr...., seneschaucée de Quercy;

Guillaume de Loran, demeurant au lieu de Gourdaieu (?), seneschaucée d'Armagnac;

Hugues de la Ferrete, demeurant à Saint-Clar, seneschaucée d'Armagnac;

Jehan de Beux, dict La Salle, du lieu de Gigun (Jégun), seneschaucée d'Armagnac;

Bernard du Thazet, du lieu de Castelnau-d'Auzan, seneschaucée d'Armagnac;

Jehan de Tossy, de la ville de Beaumont-de-Lomagne, seneschaucée de Tholoze;

Pierre Desplas, de la parroisse de Pérille (Peyrilles), senechaucée de Quercy;

Jehan de Seyches, de Brethaine (Bretagne), en Armagnac, seneschaucée de Lectore, diocèse d'Aux (Auch);

Jehan Levade, de la seneschaucée de Lectore;

Pierre Mesmes, de la ville de Grenade, seneschaucée de Tholoze;

Sauntes le Vieulx, demeurant à Longages, seneschaucée de Tholoze;

Anthoine la Roche, de la ville de Cleyrac, en la seneschaucée d'Agenois,

Jehan Trebos, de la ville d'Aux, seneschaussée de Tholoze;

Jehan Tassouc, demeurant à Vigneron, seneschaucée de Tholoze;

Arnauld de Roux, de Castel-Sarrazin, seneschaucée de Tholoze;

La Croix, de la ville de Castelsarrazin, de la senechaucée de Tholoze;

François Lesquyrol, demeurant à Faudouas, en la senechaucée de Tholoze;

Raymond de Devant, forrier (fourrier), demeurant en la parroisse de Puyfortéguille, seneschaucée de Condomoys;

Digitized by Google

Raymond du Bourg, de Marquefave, diocèse de Rieux, senechaucée de Tholoze;

Raymond Peyrelade, de la parroisse de Cayrac, diocèse de Cahors et senechaucée de Quercy;

Bertrand Dalias, seigneur dudit lieu (Lias), en la senechaucée de Condomoys;

Jehan de Mayne, demeurant à Lias, senechaucée de Condomoys;

Jehan du Rieux, demeurant en la parroisse de Bayssac, senechaucée de Tholoze;

Jehan du Prat, demeurant en la parroisse de Lussan, senechaucée de Tholoze;

Guillaume de Lartigue, demeurant en la parroisse de Boussan, seneschaucée de Tholoze;

Jehan de Sainct-Genès, demeurant à Aurignac, seneschaucée de Tholoze;

Bernadou Estival, habitant de Poygasque (Puygasquier), seneschaucée d'Armagnac;

Pey du Lac, demeurant à Fontenilhes, seneschaucée de Tholoze;

Jehan de Bouzet, dict *lou Bastard*, demeurant à Garat, seneschaucée d'Armagnac;

Jehan de Molyens, demeurant en la parroisse de Sainct-Lys, seneschaucée de Tholoze;

Guilhem de Colyn, demeurant en la ville de Tholoze, parroisse de Sainct-Subran (Saint-Sernin (?).

Jehan de Pontac, seigneur de Saignac (?), en Bazadois, demeurant à Bourdeauix;

Jehan Bedel, demeurant à Auvillars, senechaucée d'Armagnac;

Jehan Magade, de la ville de Castel-Sarrasin, senechaucée de Tholoze.

Nous, Oddet de Verduzan, escuyer, seigneur dudict lieu, gentilhomme, ordinaire de la chambre du Roy, et son seneschal de Bazadoys, commissaire-commis et député par Monseigneur de Monluc, chevalier de l'ordre du Roy et lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement de Guyenne, et Gratien Delvès, advocat pour le Roy en la seneschaucée

Digitized by Google

d'Agenois, aussy commis par ledict sieur à tenir le contre rolle de la dicte monstre, certiffions à nos seigneurs les gens des Comptes à Paris et à tout autre qu'il appartiendra, avoir veu par forme de monstre, les dessus nommez quarante hommes d'armes et soixante archers des ordonnances dudict sieur, estans soubz la charge et la conduicte dudict seigneur de Monluc, leur cappitaine, et par luy à nous presentez, qui se sont trouvés présens à icelle monstre, lesquelz avons treuvez en bon et suffizant equippage pour faire service au Roy, capables d'avoir, prendre et retenir les gaiges et solde ordonnez par ledict sieur pour ledict demy cartier d'octobre, novembre et décembre, qui est à raison de cinquante livres pour homme d'armes et vingt cinq livres pour archier pour ledict demy cartier, desquels hommes d'armes et archers nous avons prins et reçus le serment en tel cas requis et accoustumé. Aussy certifions que en nostre présence et du sieur de la Roche, lieutenant de ladicte compaignie, lesdictz quarante hommes d'armes et soixante harchiers à ce présens, ont été payez et lesquels ont confessé avoir heu et receu comptant dudict de Baillon, trésorier ordinaire des guerres, par les mains de Me Menault d'Araignes, commis par le Roy au payement de ladicte compaignie, la somme de *trois mille cinq cens livres* en testons a XII s. pièce, et douzains pour leurs dictz gaiges et solde dudict demy cartier qui est a la dicte raison de cinquante livres pour homme d'armes et XXV livres pour archier. De laquelle somme lesdictz hommes d'armes et archers se treuvent pour bien contents, payez et satisfaicts et en ont quicté et quictent lesdictz de Baillon d'Araignes le dixième jour de mars mil cinq cens soixante huict.

De Monluc, Verduzan, Fontenilles, Delas, d'Arainhes.[1]

II

Roolle de la monstre et reveue faicte en armes près Grenade, le vingtiesme jour de septembre mil cinq cents soixante neuf, de la compaignie de cent lances reduictes a soixante dix des ordonnances du roy, soubz la charge et conduicte de Monsieur de Monluc, chevalier de l'ordre de Sa Majesté, cappitaine de la dicte compagnie, gouverneur et lieutenant general de ladicte Majesté au pais de Guienne, par André de

[1] (Bibl. nat., manuscrits français, numéros 21, 528, folio 1890. Monstres de Gaignères).

Digitized by Google

la Grue, commissaire et Jehan Martineau, contre rolleurs ordinaires de guerre, et fut ladicte monstre pour le quartier d'Octobre, Novembre et Decembre mil cinq cents soixante huict; à laquelle monstre ont été prezentz trente six hommes d'armes, conpris les chefz, mortz, malades et prisonniers et soixante-trois archers, ausquelz paiement a este faict de leurs estatz, gaiges et soldes dudict quartier, selon et ainsi qu'il s'ensuict :

PREMIÈREMENT

Chefz de ladicte Compagnie

Blaize, seigneur de Monluc, cappitaine;

Charles de Laval, seigneur de Madaillan, lientenant;

Jehan de Lavail, seigneur de Saint-Bauzeil, enseigne;

Jehan de Mons, seigneur dudict lieu, gardien, prisonnier à Montauban;

Bertrand de Montesquiou, mareschal des logis.

Hommes d'armes paiez pour ledict quartier entier, a raison de cent livres chascuncg

Hérard de Saint-Aulbin, absent et cassé; et en son lieu a esté enrollé François du Pin, du Port Sainte Marie en Agennoys, cydevant archier;

André de Leberon, seigneur de Coubec (?), en Condomoys;

Jacques de Moncaup; a prins congé pour estre malade d'une fièvre quarte et en son lieu a été enrollé Jehan Solidos;

Anthoine Bournail; a aussi prins congé pour aller en la compagnie du seigneur de Fontanilhes et en son lieu a esté enrollé Jehan de Cossy, cy devant archier;

Pierre de. . . . . demeurant à Florance, comté de Gaure;

Arnauld de Grignan, mort de maladye le 4e jour du mois de Juillet derrenier passé, et en son lieu a esté enrollé Arnault de Roux dit la Sabalde, de Castel Sarrazin, cy devant archier;

Jehan François de Lauriac, demeurant à Buzet, en Condommoys;

Jehan de Lescout, demeurant a Jegun, en Armagnac;

Guillaume de Lauriac, mort de maladye le vingt quatrième jour du Moys derrenier passé et en son lieu a esté enrollé Bertrand Debat, cy devant archier;

Videt Maurin, demeurant à Alias, en Condomoys;

Digitized by Google

Jehan Jourdain, dict la Coste, mort à Lybourne de maladie, le premier jour de Febvrier derrenier passé.... et en son lieu a esté enrollé Aigues-Vives, cy devant archier;

Phelippes Barate, demeurant à Sainct Foy, en Armagnac;

Alexandre Bury, demeurant à Agen;

François de Ruffou, seigneur de Montguererd (?), en Périgord;

Jehan de Maubin (Malvin), seigneur de la Lanne, près Nérac;

Arnauld de Larroque, dict la Sobolle, absent et cassé et en son lieu a esté enrollé Jehan de la Clergerie, seigneur de la Clergerie, en Périgord, cy devant archier;

Jacques de Fargues, dict Espart, demeurant en Armagnac;

Bertrand de Maignault, seigneur de Barrault, demeurant à Marssan;

Jehan de Caumont, dict Sarros, demeurant à Florence, comté de Gaure;

Bernard Bonnail, dict Lisac, de Saint-Michel près Aurillac, en Armagnac (*sic*);

Pons Bardou, excusé par maladie;

Jehan François d'Auxillon, absent et cassé et en son lieu a été enrollé Loys Boresne, cy devant archier;

Jacques d'Auxillon, aussi absent et cassé en son lieu a esté enrollé Bertrand de Lyas, cy devant archier;

Jehan de Goutz (Gout ou Goth), seigneur de Saint Aignan, mort au combat près Montaulban, le vingt cinq^e^ Janvier derrenier. Et en son lieu a esté enrollé Jehan Ysac, cy devant archier;

Arnauld de la Pommarède a prins congé pour estre malade, et en son lieu a esté enrollé Augier de Cazemajour, cy devant archier;

Durant la Bessière, dict la Molière, mort d'ung coup de pistollet près Agen, le treiz^e^ jour de Juing derrenier, et en son lieu a esté enrollé Lausselleret, dict la Roque, de Saint Million (Saint Emilion), en Bourdellois.

Aultres hommes d'armes cy devant archiers.

Jehan de Seiches, demourant près Lectoure, en Armagnac;

Arnauld de Foissac, seigneur de Carbonnac;

Anthoine Laduguye, de Libos, en Agennoys;

Digitized by Google

Aultres hommes d'armes nouvellement enrollez.

Jehan de Fieux, de Rougaises (?), près Montauban;

Jehan de Canterane, seigneur dudict lieu, en Périgord;

Pierre de la Barre, seigneur de Sarrampion (Puysérrampion, en Agennoys;

Pierre Mellet, de Montault, en Agennoys;

François Coste, de Monflanquin, en Agennoys;

Aultres hommes d'armes de creue, enrollez le dixseptième décembre derrenier par le seigneur de Monluc, lesquels pour le présent ne recevront aulcun paiement.

Jehan de Maussan, seigneur dudict lieu, en Bigorre;

Jacques de Giscard, de Rocquanières, au comté d'Astarac;

Raymond Lasserre, y demourant, en Commenge;

Raymond Rassio, demeurant à Lisle, en Commenge;

Bernard de Troussans, seigneur de Bellesson, en Pardiac;

Jehan de Caillevel, de Lausun, en Agennoys;

François de Neufville, d'Escassefort, en Agennoys;

Arnaul de Nogueres, de Saincte-Bazeille, en Bazadois;

Jacques Bourguet, de Marmande, en Agennoys;

Jehan de Pauquetes, d'Aimet (Eymet), en Périgord;

Aultres hommes d'armes de creue, enrollez ce jourd'huy suivant autre commission du roy.

Raymond La Nargue, d'Ailhas, en Bazadois;

Pierre Ricart, d'Allemans, en Agennoys;

François Guerard, de Pennes, en Quercy;

Guillem Pujols, de Poy-Casquet, en Commenge;

Jehan de Pujolz, dudit Poy-Casquet, en Commenge;

Carbon de Bines, y demourant, en Commenge;

François de Lavedan, de Vincet, en Bigorre;

Jehan de Capus, demourant près Penne, en Agenois;

Silvio de Veronne, italien, demourant à Agen;

Digitized by Google

Jehan Gasc, dict cappitaine Jehan, d'Agen, demourant à Agen ;

Archiers.

Gabriel de Gouson (Gozon) a pris congé pour estre de la compaignie du seigneur de Fontenilhes et en son lieu a esté enrollé Thomas de Casenave, dudit Saint-Poy;

Nicolas Morin, de Bordaulx ;

Léonard du Molin, demeurant près Nérac;

Octavian de Nodillan (Noailhan), a prins congé pour estre blessé à la jambe ; en son lieu a esté enrollé Pierre de la Gravière, seigneur du Colomé, demourant à Mauvezin ;

Jehan Colanges, trompette;

Pierre Durand, dict Cazavel, demourant près Valleres (Valeilhes), en Agennoys ;

Jehan Vergier, demourant à Juze;

Anthoine de Las, seigneur du Bousquet, en Quercy;

François du Pin a esté faict homme d'armes ce jourdhui, et en sa place a esté enrollé Georges du Pin, de Bares;

Jaques de Montméjan, du Port-Saincte-Marie, en Agennoys;

Gaissot de la Roque, y demourant, en Condommoys, prisonnier à Montaulban ;

Barthellemy de la Moraque, y demourant, en Condomoys;

Guirauld de la Mothe, dit Penicle, demourant à Clairmont, en Quercy ;

Guillaume Bonnel, demourant près Montflanquin, en Agennoys;

Arnauld Le Roux, dit la Sabarde, faict homme d'armes ce jourdhui et en sa place a esté enrollé François de Pujolz;

Bertrand de Rabat, dict la Serène, a esté faict homme d'armes ce jourdhui et en son lieu a été enrollé François de Bat (Bap), de Tournon, en Agennoys;

Anthoine le Singre, mareschal, demourant à Agen;

Jacques Valarchier, (Belarchier) trompette ;

Aiguesvives de Péricard, a este faict homme d'armes et en son lieu a esté enroollé Jehan de Bazet, de Labit (Lavit) de Lomaigne;

Bertrand de Berthelot, demourant à Civrac, en Bazadois;

Digitized by Google

Adam de la Pomarède, de Beaumont, seneschaucée de Tholoze ;

Bertrand de Buz, dict la Coderle, demourant a Jegun ;

Bernard Tarot, demourant à Castelnau d'Auxan ;

Jehan de Quercy a esté faict homme d'armes et en son lieu a esté enroollé François d'Estaget de Sainct Avit, en Agennoys ;

Pierre de Plas, demourant a Perille (Peyrilles), en Quercy ;

Jehan Reynarde, demourant près Lectoure, en Armaignac ;

François de la Croix, de Castel Sarrazin ;

Raimond de Devant (du Devant), forrier, demourant au Poy forte Esquielle (Puy-Fort Éguille) ;

Bernard de Lias faict homme d'armes et en son lieu a esté enrollé Florent Brassio, de l'Isle en Jourdain ;

Jehan de Meyne, demourant aussy à Lyas ;

Guillaume Colin demourant à Saint-Subran de Tholoze ;

Jehan de la Clergerie, seigneur de la Lanne, en Agennoys, faict homme d'arme et en son lieu a esté enroollé Imbertou Servat, demourant à Agen ;

Autres archiers enrollez en la monstre précédente qui fut le XIIIe *octobre* MV^c^LX *et huict.*

Bernard de Cazemajor, dict Moulière le jeune, demourant près Allemans, en Agenoys ;

Jehan de Cousilanes, seigneur de Montaignon, en Armaignac ;

Jehan de Poy, de Lauzerte, en Quercy ;

Dominique du Bosquet, de Saint-Justin, seneschaucée des Lannes ;

Jehan de Cazaubon, de Bigorre ;

Joseph de Buz, de Jegun, en Armaignac ;

Charles de Campeilz a prins congé pour estre malade et en son lieu a été enroollé Mérigou Combet, d'Agen ;

Raimond de Fontebride, de Saint-Macaire, en Bourdelois ;

Jehan Mercier, demourant près Villeneufve d'Agennoys ;

Lays Boiresse (Boirosse (?)), faict homme d'armes et en son lieu a esté enrollé Anthoine Beaumont, demourant a Romieu ;

Bertrand de Pescou, de Ravières en Commenge ;

Digitized by Google

Pierre de Batac, d'Antin, en Bigorre;

Jehan Vidal, de Marmande, en Agennoys;

Jehan Ysac faict homme d'armes et en son lieu a été enroollé Anthoine Droillet, de Condom;

Augier de Cazemajor, faict homme d'armes et en son lieu a esté enroollé Bernard Dijon, dict la Roque, de Tombebœuf.

Gerauld de la Garrigue, de Monflanquin en Agennoys;

Pierre Ricard, d'Allemans;

Blaise Ally, demourant près Moncuq, en Quercy;

Pierre Roman, de Saint Barthélemy, en Agennoys;

Jehan de la Salle, d'Agennoys;

Anthoine Babi, mort de maladie et en son lieu a esté enroollé André de Vic, de Marmande;

Jehan de Castaing, seigneur de Hayos, en Armaignac;

Jehan de Luc, de Béarn;

François Regis, dict Petit Frous. d'Aiguillon;

Carbon de Mons, seigneur du dict lieu, en Astarac;

Anthoine Ysac, demeurant près Villeneufve d'Agennoys.

Jehan de Clermont, demourant à Saint-Romain, en Agennoys;

Autres archiers faictz hommes d'armes à la monstre precedente

Arnauld de Foissac, seigneur de Carbonnac;

Anthoine la Duguye, de Libos en Agennoys;

Jehan de Seyches.

Autres archiers de creue enrollez le XVIIe *de Decembre derrenier passé, par le Sr de Monluc, lesquelz pour le present ne recevront aucun payement.*

François de Maubin (Malvin), de Nérac;

Pierre de Laval, de Villeneufve d'Agen;

Arnauld de Bigot, dict Saint Quentin, de Castillonnès, en Agennoys;

Léonard Gravault, de Lausun en Agennoys;

François de la Brande, de la Sauvetat d'Aymet;

Arnault Lanne, de Villeneufve, en Agennoys;

Digitized by Google

Pierre de Cazemajor, de la Sauvetat d'Aymet;

Jehan de Maussin, de Bigorre;

Barthelemy Grenaud, dict Maux, de Tournon, en Agennoys;

Bernard du Tour, de Sauveterre, en Bazadois;

Jehan Daynne, de Cambes, en Agennoys;

Jehan Bessiere, dict la Molière, de Penne, en Agennoys.

Nous Blaise de Monluc, chevalier de l'Ordre du Roy, cappitaine des cent lances reduictes a soixante des ordonnances dudict sieur, soubz nostre charge et conduicte; Charles de Laval, lieutenant dudict sieur de Monluc en sa dite compagnie; André de la Grue, commissaire et Jehan Martineau, contrerolleurs extraordinaires des guerres, certiffions a Messieurs les gens des comptes du Roy nostre sire et a tous austres qu'il appartiendra, ce que s'ensuit : Nous cappitaine et lieutenant susdictz avoir presente auxdits commissaire et contrerolleur les trente six hommes d'armes et soixante trois archiers cy dessus nommez, et escriptz, comprins les morts, malades et prisonniers; nous commissaire avoir veu et visité en nombre les vingt neuf hommes d'armes et cinquante neuf archiers presens par forme de monstre, desquels après les avoir trouvez en bon et suffisant estat et équippage de guerre pour faire service au roy et cappables d'avoir, prendre et recepvoir les gaiges a eulx ordonnez par ledict sieur, avoirs prins et receu le serment en tel cas requis et acoustumé; et moy, contrerolleur, avoir assisté à la dicte monstre et dressé les roolles d'icelle; et tous ensemble certiffions que en noz presences les ditz trente six hommes et soixante trois archiers ont esté payez de leurs gaiges et solde dudit quartier d'Octobre, Novembre et Decembre mil cinq cent soixante huit, etc. . . . . .

En tesmoing de quoy, nous avons signé ce présent roolle de nos mains et a icelluy faict mettre le scel de nos armes a Saint-Maurice, le vingtième jour de Septembre mil cinq cens soixante neuf.

De Monluc, Charles de Laval, lieutenant, André de La Grue, Martineau, Dagron.

(Bibl. Nat., manuscrit Braneau, n° 21,530, f° 1,978. Monstres, de Saignes.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE.

Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, par M. François Moulenq, secrétaire-général de la Société Archéologique du département de Tarn-et-Garonne, etc. Tome II. Montauban, imprimerie FORESTIÉ; *Agen, librairie* MICHEL *et* MÉDAN.

Les souscripteurs à cet ouvrage, dont nous annonçâmes, il y aura bientôt deux ans, le premier volume, n'auront pas perdu pour attendre le second, qui a été récemment livré. Il n'est pas possible de mettre, avec plus d'ordre plus de noms de faits et de dates dans un volume de plus de 500 pages. Ce que cela résume de lectures ne peut guère être apprécié que par le public restreint qui se voue à l'érudition, mais combien, parmi ceux que l'histoire intéresse, y trouveront goût et profit! Nous ne croyons pas que depuis longtemps, il ait paru, dans la région, un répertoire de faits aussi utile, et si nous avions à le comparer, nous le placerions volontiers à côté des *Lettres inédites de Joseph Scaliger*, de M. Tamizey de Larroque. Ce que ce dernier recueil est à l'histoire littéraire, le premier l'est, sans conteste, à l'histoire politique. Il y a même ampleur de recherches, même bonheur de découvertes, ajoutons, même autorité.

Le premier volume traitait du diocèse et des évêques de Montauban, des abbayes et des chapitres collégiaux. Les commanderies, les villes, paroisses, seigneuries, couvents, hopitaux et maladreries forment la matière du second.

L'Ordre du temple et après lui, l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem possédaient, dans le territoire du département de Tarn-et-Garonne, quatre grandes commanderies : Lavilledieu, Castelsarrazin, Lacapelle-Livron et Golfech. Réclamons la dernière comme nôtre. Elle le fut, pendant plus de six siècles et le bourg où elle siégeait est encore à nous par le cœur, nonobstant le décret impérial du 2 novembre 1808, portant création d'un nouveau département sous le nom de Tarn-et-Garonne et y annexant, entre autres, le canton de Valence-d'Agen, dont Golfech faisait partie.

La commanderie de Golfech fut probablement une des premières que l'Orde du Temple établit dans la région. Sa situation dans la riche vallée de la Garonne lui donna dès l'abord une grande importance. Cela ressort de l'étendue des terres dont ses commandeurs eurent la gestion et qui, selon M. Moulenq, comprenaient la totalité de celles que l'Ordre possédait entre la Garonne et la Dordogne. Elle en acquit même plus tard sur la rive gauche du premier de ces cours d'eau, mais à titre de compensation pour des pertes provo-

Digitized by Google

quées par la création de nouvelles commanderies. Ce qu'on lui prenait d'un côté, on le lui rendait, ou du moins on avait l'air de le lui rendre d'un autre. En réalité, son domaine subissait peu à peu des réductions. Le 7 mai 1704, il fut affermé à un marchand de Golfech, moyennant la modique sommme de 7,400 livres, par le commandeur François de Pontèves.

Ce personnage est le vingt-neuvième de ceux qui dirigèrent la commanderie de Golfech et dont M. Moulenq donne la série complète, avec l'indication des actes par lesquels ils sont connus. Le premier est Arnaud Arroch (1241), le dernier, N. de Blacas-Carros, que la Révolution renversa. Entre ces deux termes extrêmes, on peut citer Richert del Poc, que le Temple d'Agen avait eu pour gouverneur (1282); Robert de Tintinhac, qui, troublé dans la perception des dimes par Pierre de Costa, abbé de Saint-Maurin, dut défendre ses droits à main armée (1447); Guillaume de Roquelaure, à qui Léon X accorda des bulles menaçant d'excommunication les détenteurs des biens de sa commanderie, entre autres Robert de Balsac, seigneur de Clermont-Soubiran ou de Clermont-Dessus, comme on dit aujourd'hui (1518); Mathurin de Lescout, qui commanda en marin consommé les galères du grand maître (1572); enfin Gaspard Hyacinthe de Grille, maréchal de camp des armées du roi, qui mourut lieutenant général (1757).

Le chapitre des villes, paroisses, etc, s'ouvre par une notice consacrée au chef-lieu du diocèse, du département, si l'on préfère. Les origines de Montauban, celles plutôt du bourg dont elle sortit dans le cours du IXe siècle, sont encore mal connues, bien qu'ayant provoqué de patientes recherches et inspiré d'estimables travaux. Ce n'est pas la faute de M. Devals, qui avait consacré sa vie à écrire l'histoire de sa ville natale et que la mort a surpris avant qu'il ait fait sa tâche, si l'obscurité plane encore sur l'oppidum des Tascons. Il a beaucoup étudié, mais peut-être s'est-il trop peu garé d'une tendance aux conjectures, dont son ingéniosité naturelle lui cachait les inconvénients. M. Moulenq, malgré son regard clair et son sang-froid d'homme d'affaires, n'a pu réussir à voir les traces ni du celtique *Taskdun* ni du *Tascodunum* romain et, dissipant les fausses apparences, il conclut, jusqu'à preuve du contraire, — avec raison, selon nous, — que la ville de Montauriol, dont M. Devals plaçait la fondation au commencement du IVe siècle, n'apparait que six cents ans après; que le monastère de Saint-Martin la précéda sur le plateau solitaire où Montauban devait s'étendre un jour, et que le nom de celle-ci ne fut prononcé ou écrit qu'à la fin du XIe siècle.

Digitized by Google

A la suite de ces recherches dont l'intérêt n'a pas à se démontrer, M. Moulenq résume à larges traits l'histoire civile de Montauban pendant la croisade albigeoise, sous la domination anglaise et, au sortir de celle-ci, à travers les luttes impies dont le calvinisme fut l'occasion et la religion le prétexte. Il décrit ensuite les dix-sept églises ou chapelles que Montauban possède ou qui existent encore, ses quatorze couvents et ses quinze hopitaux ; le tout formant une monographie dont la conscience de l'auteur exclut tout fait non prouvé.

C'est avec un égal scrupule et une égale richesse de témoignages imprimés ou manuscrits, inédits le plus souvent, que M. Moulenq passe en revue tout ce que les archi-prêtrés de Montpezat, de Saint-Antonin et de Cajarc renferment ou renfermaient d'établissements religieux et charitables. Cent quatre-vingt-quinze notices, parmi lesquelles on remarque celles de Cos, de Montricoux, de Caussade, de Saint-Antonin et de Caylus, sont employées à les décrire, toutes marquées de références à des notes dont l'abondance, qui est vraiment considérable, frappe moins que leur précision. Il ne nous est pas arrivé d'en trouver une, une seule, en défaut; l'auteur, il est vrai, a relevé deux fautes minuscules dans un court *erratum*.

Nous pourrions, nous devrions même poursuivre ce compte-rendu, mais l'espace va nous manquer, — ceci n'est pas simplement une formule — et d'ailleurs nous ne saurions guère, une fois en train, où nous arrêter. L'archéologie, la généalogie, l'histoire même des mœurs, sollicitent à la fois notre attention. En voici la preuve puisée dans ce dernier ordre d'idées ; c'est par là que nous finirons.

L'église Saint-Pierre, de Montricoux, a une chapelle dédiée à Saint-Entrope, où le 30 août, jour de la fête du saint, se rendent en pèlerinage tous les perclus de la contrée. D'où ce modeste oratoire a-t-il tiré sa vertu ? D'où vient, plutôt, le privilége du saint ? Uniquement de ce fait fortuit qu'en patois, on l'appelle : *Estropi*, ce qui signifie : estropié. Voilà tout le secret du culte qu'on lui rend. On voit que la mythologie, ce fléau de l'antiquité, n'est, comme l'a dit Max-Muller, qu'une maladie du langage.

AD. MAGEN.

Le Directeur-Gérant,
AD. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE ROUBEL — Vve LAMY, SUCCESSEUR

Digitized by Google

LA LIGUE AU PORT-SAINTE-MARIE

EN 1591.

L'histoire se peut comparer à la toile de Pénélope; on la refait peu à peu tous les jours. Cela tient à ce que les éléments en sont dispersés à l'extrême et que c'est le hasard qui le plus souvent les fait retrouver. Parmi les lots de vieux papiers que l'on réputc inutiles, un bon tiers contient quelque pièce susceptible d'éclairer un fait obscur ou de combler une lacune. Si les découvertes sont fréquentes, les pertes ne le sont pas moins. Que de documents historiques ont servi, servent ou serviront à allumer le feu, s'ils sont sur papier, s'ils sont sur parchemin, à recouvrir des pots de confiture. Nous connaissons une Commune dont les archives, assez riches il y a un demi siècle, ont vu leurs titres condamnés à ces destinations vulgaires et exécutés un à un jusqu'au dernier. Ce danger a été depuis partiellement conjuré par la création d'un système d'inspections confiées à d'anciens élèves de l'Ecole des chartes; mais il y a nombre de familles qui rivalisent avec les Communes pour la négligence à conserver les traces écrites de leur histoire.

Le hasard, — encore lui, — a mis récemment sous nos yeux un beau cahier de parchemin, dont les premiers feuillets ont disparu, mais qui, à partir du seizième, est aussi complet qu'on puisse le désirer. C'est une enquête ouverte en Décembre 1591, à la requête des consuls du Port-Sainte-Marie assistés du procureur du Roi, par Pierre de Perricot, lieutenant criminel au siège de Condom et commissaire en ces parties député par le maréchal de Matignon, lieutenant-général au pays et duché de Guyenne. Un complot ayant pour but de faire passer aux mains des ligueurs une porte fortifiée dont l'occupation les eût rendus maitres de la ville, telle fut l'occasion de cette procédure.

Digitized by Google

L'âme de ce complot était un gentilhomme de très ancienne lignée, fils d'un homme que le roi de Navarre honorait d'une affectueuse estime. Il s'appelait Marc-Antoine de Cours et résidait au château d'Espalais, voisin du Port-Sainte-Marie. Son père, François de Cours, était connu dans le pays, sous le titre de sieur de La Salle, du nom de la terre[1] où il s'était retiré à la fin de sa carrière active. Il avait porté le mousquet dans une compagnie de cent lances des ordonnances du roi et gouverné la place de Damazan. Si ce vieux soldat, cher au Béarnais, fut associé au projet de son fils, il ne parait pas y avoir pris une part effective ; Marc-Antoine, on le verra, avait tout conçu et menait tout.

Il convient d'indiquer sommairement la situation générale du pays dans les deux années antérieures au complot qui motiva l'enquête. Ce sera l'affaire de quelques mots.

La Ligue, presque à son déclin, essayait, pour se relever, de nouveaux et plus vigoureux efforts. Moins violents que les Toulousains, qui avaient scellé du sang de leur premier magistrat leur pacte avec la Sainte-Union, les Agenais chassèrent leur sénéchal et, sans consulter qui de droit, mirent en son lieu un gouverneur animé d'ardeur ligueuse. A Marmande, à Villeneuve, à Mézin et à Condom, l'affiliation, pour s'être faite d'une manière moins bruyante, n'était pas, au fond, moins solide. Il n'en fut pas de même au Port-Sainte-Marie. Ce n'est qu'après beaucoup d'hésitations, de tiraillement en sens inverses, que cette ville, dont l'esprit fut toujours inquiet et mobile, donna son acquiescement. Il n'y avait donc guère à s'y fier.

Le maréchal de Matignon avait, d'ailleurs, ménagé des intelligences dans la place, lorsqu'il s'éloigna, après y avoir campé en 1587,[2] et on pouvait aisément prévoir ce qui arriva. Jean de Poudenas[3] s'y

---

[1] Le château de La Salle du Prat est situé dans la commune de Galapian, canton de Port-Sainte-Marie, à 6 kilomètres environ de cette ville, à 4 de Bazens et à 7 d'Espalais. Il appartient actuellement à M. Ch. de La Roque.

[2] *Histoire de la commune de Port-Sainte-Marie*, par M. l'abbé Barrère. Agen, Noubel. 1866, in-8°, p. 12.

[3] Jean IV du Bouzet de Roquépine, fils de Jean III du Bouzet, seigneur de Roquépine et de Pouycarrègelard, et de Bernardine de Montlezun, dame en partie de Pouy. Il fut, en 1588, député aux Etats de Blois par la noblesse du

Digitized by Google

présenta, le 19 mars 1591, avec de grandes forces ; les moyens de défense manquant et sans doute aussi la foi vive, les habitants capitulèrent. Les politiques, une fois maîtres, s'arrangèrent pour n'être point troublés ; ils réparèrent les murailles et fortifièrent les portes, notamment celle de l'ouest, par où on vient de Bordeaux. Le nom donné à cette porte dans le document que nous étudions, nom resté à un aqueduc qui débouche sur le lieu même, indique qu'on y construisit un ouvrage extérieur percé de meurtrières.

Nicolas de Villars était alors évêque d'Agen. Ancien membre à Paris du Conseil des Quarante et l'un des plus déterminés, il subordonnait sans scrupule à ses instincts d'agitateur son devoir de pasteur des âmes. Après avoir poussé les Agenais à soutenir leur rôle de ligueurs, il avait usé de tous les moyens dont il disposait pour amener le Port-Sainte-Marie à embrasser le « sainct party,[1] » puis à s'y maintenir, la chose une fois faite. Charles de Monluc,[2] le gouverneur à qui

---

Condomois, capitaine de chevaulégers en 1589, député aux États de Paris en 1614, gentilhomme de la Chambre de Henri IV, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, et dicta ses dernières volontés en 1628. Voir J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne*, t. I, p. 31-42.

[1] Nous avons publié une curieuse lettre de Nicolas de Villars aux consuls du Port-Sainte-Marie dans notre notice intitulée : *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronnenc, seigneur de Saint-Chamarand.* Paris, Imprimerie-Impériale, 1865, in-8°. Il y a aussi dans cette Notice une lettre du même prélat aux consuls d'Agen. Ces deux pièces inédites, inspirées par le même esprit de prosélytisme religieux et politique, ont été tirées des Archives de la ville d'Agen.

[2] Charles de Monluc, seigneur de Caupenne, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, était fils de Pierre-Bertrand de Monluc, dit le *Capitaine Perrot*, deuxième fils de Blaise, et de Marguerite de Caupène. Il épousa, le 19 août 1589, Marguerite de Balaguier, dame de Monsalez, dont il eut une fille, Suzanne, qui épousa elle-même, le 21 décembre 1606, Antoine de Lauzières, marquis de Thémines. Sénéchal d'Agenais en 1594, il testa le 3 janvier 1595 et fut tué au siège d'Ardres en Flandre, le 16 mai de l'année suivante. Le Maréchal, son aïeul, l'avait institué son légataire universel. Voir, dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, tome II, p. 364, l'excellente notice de M. Clément Simon, intitulée : *Le testament du Maréchal de Monluc publié en entier pour la première fois, avec un codicille inédit.*

Digitized by Google

Agen venait de se donner, l'aida à poursuivre ce but. Il importait d'autant plus de réussir que les hérétiques gagnaient du terrain. Aiguillon, Sainte-Livrade, Casteljaloux, Madaillan, Sainte-Bazeille, plusieurs autres villes ou bourgs, se déclaraient ouvertement pour eux. Il fallait au plus tôt faire tourner la chance, si tant était que ce fût possible. On chercha des auxiliaires, des personnages importants, gens de conviction, de résolution, d'action. Ce qu'on entrevoit de Marc-Antoine de Cours[1] dans l'enquête que nous allons résumer, prouve qu'il était de ceux-là.

La perte des quinze premiers feuillets n'aurait guère d'inconvénient, si elle n'entrainait que celle des préliminaires de l'enquête; mais elle nous prive aussi de deux interrogatoires complets, — celui de Jehannot Breton, dit Carreau, natif du Port-Sainte-Marie et celui de Jacques ou Jacmes Bénézit, soldat de la garnison de cette ville, — enfin du commencement d'un autre, celui d'Arnauld Dolibé, dit Menjotte, de Bazens, qui est entendu le troisième. Voici le résumé de sa déposition.

Jacques Danglade, son compatriote, était du nombre des soldats qui gardaient le fort de Balan,[2] sous les ordres du capitaine Sauvage. Dolibé avait par lui des intelligences dans la place. Il s'y rendit avec quelques voisins, ayant à causer avec lui au nom du sieur de La Salle, fils. Comme on arrivait en vue du fort, Ladebat, un de ceux-ci, les pria de s'arrêter; il avait une commission pour Jehannot Bre-

---

[1] Jean II de Cours, seigneur de La Salle, bisaïeul de Marc-Antoine, avait épousé Jeanne de Mondenard de Moncaup ; or, les Mondenard, qui comptaient des alliances illustres, en avaient contracté une avec les Massencôme, d'où sortit Blaise de Monluc. Il y avait donc entre Charles de Monluc et Marc-Antoine de Cours, sinon de la parenté, du moins quelque chose d'approchant, et cela aida peut-être à les mettre en rapport, comme il appert d'un des interrogatoires. — Voir J. Noulens. Ouvrage cité.

[1] On appelle encore île de Balan la partie du lit de la Garonne que la sécheresse met à nu à l'époque des chaleurs, en face et à l'est du Port-Sainte-Marie. C'est à vrai dire un *padouen*, une terre vague où pâturent les bestiaux. Le fort de Balan était probablement la porte par laquelle on entrait en ville de ce côté, qui est celui d'Agen, pour sortir par celle de la Barbacane, située au côté opposé, qui est celui de Bordeaux.

Digitized by Google

ton dit Carreau, et les rejoindrait à l'instant. Ce Jehannot, juste à ce moment, montait sa garde au haut du ravelin, allant, venant, faisant le guet. Ladebat s'approcha du mur, l'appela et lui demanda s'il était prêt à « faire ce qu'il savait. » — Ma foi, lui fut-il répondu, le moment n'est guère opportun ; nous aviserons une autre fois. — Ladebat, tout désappointé, alla rejoindre ses compagnons, qui devisaient en attendant.

Ils se préparaient à repartir quand un homme à cheval, un pistolet d'arçon à la ceinture, les croisa sur la route. Tiens, vous voilà? dit Dolibé. — Comme vous voyez, répondit l'homme, qui s'appelait Pierre Cadroy, et commandait le château de Bazens. M. de Frégouze[1] m'a prêté un pistolet et je viens pour le lui rendre. — Cadroy mentait, car Dolibé, s'étant mis en observation, le vit, plus tard dans la soirée, qui rentrait prestement avec le pistolet. Il a d'ailleurs su depuis que Cadroy s'était longuement entretenu avec Carreau et avec Bénézit, soldat de la garnison ; qu'il avait, dans un cabaret, payé à boire au caporal Mondou ; que nombre d'hommes armés, venus avec lui, n'attendaient qu'un signal pour se ruer sur le fort, et qu'ils comptaient le prendre sans coup férir, ayant la promesse qu'on en ouvrirait la porte.

Quoi qu'il en soit, le lendemain de ce jour, Dolibé se rendit au château d'Espalais.[2] résidence ordinaire du sieur de La Salle, fils, qui

---

[1] Sans doute César Frégose, le dernier des survivants de l'évêque Janus et de deux autres frères. Il habitait, selon toute apparence, le bourg de Port-Sainte-Marie, depuis la mort de Janus, dont le château de Bazens, propriété épiscopale, était, presque en toutes saisons, la résidence favorite. C'est là que Mathieu Bandel avait écrit la plupart de ses *Nouvelles ;* là que Janus, son élève et son successeur immédiat, entretenait comme un Cénacle de femmes aimables et de fins lettrés, qui fait involontairement songer au prologue du *Décameron*. M. Tamizey de Larroque a publié douze lettres inédites de ce prélat distingué dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. III. 1873.

[2] Le château d'Espalais est situé entre Saint-Côme et Saint-Julien, à 4 kilomètres du Port-Sainte-Marie et à 150 kilomètres d'altitude, dans une superbe position d'où l'on domine la plaine de la Garonne. Marc-Antoine du Cours, fils du seigneur de La Salle, l'avait par Claude de Las, qu'il avait épousée en 1585.

Digitized by Google

s'y trouvait avec son père. Il leur exposa le résultat de sa mission au Port-Sainte-Marie et l'attitude de Carreau. Les sieurs de La Salle s'indignèrent : — Carreau n'était qu'un poltron, à moins qu'il ne fut un lâche. Il n'y avait plus à faire état de lui. — Ladebat, qui entra en ce moment dans la pièce où l'entretien avait lieu, renchérit sur ces propos. Il n'admettait pas qu'on reculât quand il fallait résolument agir. Toutefois il finit par dire qu'on aurait tort de désespérer ; ce qui n'était pas possible *asture*, le serait peut-être avant peu. — Là dessus, on se mit à table et, le repas fini, les deux compagnons reprirent tranquillement la route de Bazens.

Quant à savoir si les conjurés avaient des complices parmi les habitants du Port-Sainte-Marie, combien, et quels ils étaient, Dolibé n'a point de données pour répondre à ces qnestions. Tout ce qu'il sait, pour le tenir de frère Anthoine de Rieu actuellement en prison, c'est que trois autres religieux, dont il connait deux (frère Pierre et frère George), le vicaire de Montesquieu et un soldat nommé Jacoutet Rives, étaient d'intelligence avec les sieurs de La Salle pour la trahison projetée.

Qu'on ne lui demande pas autre chose. S'il a gardé un secret qu'il eût dû porter à la connaissance des consuls, c'est qu'il y allait de sa vie. Il croit que s'il l'eût révélé, le sieur de La Salle, qui est vif, l'eût tué sans miséricorde.

Nous nous garderons de procéder avec le quatrième interrogatoire, comme avec celui d'Arnauld Dolibé. Le prévenu qui y figure a autrement d'importance, étant moine et Jacobin, ainsi que Jacques Clément, dont le souvenir y est évoqué ; c'est déjà une raison pour l'intégrale reproduction de ce document. Il y en a une autre, l'intérêt que provoque tout tableau d'histoire, où l'auteur, impersonnel à force d'être sincère, a laissé parler le sujet lui-même. Le rire ici se mêle aux larmes comme dans un drame de Shakespeare. En regard de l'histoire d'un levraut avec lequel on essaie d'acheter une complicité utile, on voit un tableau de famille d'une sincérité qui touche. Le plus amusant, c'est ce moine qui porte un corps de cuirasse sous sa robe avec une dague et un pistolet, et qui, sentant qu'un auxiliaire va se détacher de lui, cherche, du moins, à l'annexer à l'Union, lui promettant qu'il gagnera les Sept Œuvres de Miséricorde. C'est comme un groupe détaché de *la Procession de la Ligue*.

Digitized by Google

RESPONCE ET CONFESSION VOLUNTAIRE DE ANTHOINE du Rieu, natif de la Juridiction de Sainct Flour en Auvergne, eagé de vingt cinq ans, prinse par nous Pierre de Perricot, Lieutenant criminel au siege de Condom et commissaire en ceste partie depputé par monseigneur de Matignon, Mareschal de France et Lieutenant General pour le Roy au present pays et duché de Guyenne, et ce sur le contenu des charges et Informations contre luy faictes a la requeste des seindic et consuls de la présente ville du Port Saincte Marie, joinct a eulz le Procureur du Roy, acistans avec nous Mes Jehan Supperieur, licencier ez droitz et Juge baillifz de lad. ville de Condom et Bertrand Bigos, aussy licencier ez droictz, aduocat aud. siege et Juge ordinaire du lieu de Francescas, escripuant soubz nous Me Guilhaume Lanusse procureur aud. siege, nostre greffier, le vingt troiziesme Decembre mil cinq cens quatre vingtz unze.

INTERROGÉ s'il est relligieux profès et prebstre du couvent sainct Dominicque de la presant ville,

A RESPONDU estre religieux profès et prebstre aud. couuent, et partant requiert il estre renuoyé par deuant son prieur et prouincial quil entend estre son juge.

INTERROGÉ pourquoy et despuis quand il est prisonnier,

A RESPONDU que dimanche matin, que luy semble estre le vingt septiesme du mois d'Octobre dernierement passé, il ayant cellebré la messe dans led. couuent, survindrent illec Messieurs les consuls de la presant ville, qui le constituarent prisonnier parce quilz auoient este aduertis que le respondant auoict machiné et conspiré de surprendre le fort de la barbecanne pour le metre entre les mains de ceulx de la Ligue.

INTERROGÉ s'il auoict entreprins de faire lad. trahizon, qui en est l'autheur et ses complices,

A RESPONDU quil peult auoir enuiron quatre mois que frère Pierre Salles, relligieulx dudict couuent, par ung jour duquel nest recordz pour le lapz du temps, tint propos au respondant s'il ne voulloit pas entendre a ce que la tour de la Barbecanne feust mize et deliurée entre les mains du sieur de La Salle, filz et de ceulx de l'Union; auquel le respondant

Digitized by Google

dict : frère Pierre, vous scauez comme nous viuons. Il y a des soldatz la dedans; il seroict fort dificille d'executer cela. Mais nous aduizerons en cela; luy disant led. frère Pierre que c'estoict de la part dud. sieur de La Salle, filz quil estoict la pour entandre la volonté du respondant et la luy rappourter; ce quil fist. Et cest affaire demeura en suspentz l'espace d'ung moys quelques jours et despuis led. frère Pierre qui estoict allé parler aud. sieur (de La Salle) et luy faire entandre la volonté du respondant, retourna et dict au respondant que led. sieur de La Salle luy prioit fort de voulloir aller parler a luy, ce que le respondant fist; et, de faict, il alla aux Palays, maizon scize en la jurisdiction de la presant ville et, ayant trouué led, sieur de La Salle a ung bois pres icelle maizon, se promenant auec un seruiteur seullement nommé François, pallefrenier. Led. sieur, après que le respondant l'heust sallué, luy commença a tenir propos s'il auoict entendu de ses nouvelles par led. frère Pierre qu'il auoict enuoyé expressement pour parler a luy. Et led. respondant luy dict que ouy et estoit venu expressement pour parler à luy. Et led. sieur de La Salle, fils, lui dict : Or ca, il fault trouuer moyen que la porte et fort de la barbecanne soict mize entre les mains de ceulx de la ligue, laquelle porte est sur la venue de ceulx d'Aiguillon et propre pour le passage; car les huguenaulx y entrent quand ilz veulent et les catholiques n'y peuvent pas entrer. Et le respondant luy dict quil ne se pouuoict pas faire aizement sans murtres et beaucoup de ruynes. Et led. sieur de La Salle luy respondist quil ny auroict aulcung murtres ny pilhage que de trois (*sic*) et quil en balheroict assurance par escript, auant qu'exécuter aulcune choze; et lors le respondant luy dict quil auuoict ung soldat dud. fort de la barbecanne duquel il seroict assuré, qui luy auoict promis de luy ouurir la porte du dict fort, nommé Jacoute Rivet.

Interrogé comment esse qu'ilz auoienct dressé la partie pour executer lad. trahizon et combien ilz estoienct a l'inteligence, et quels,

A rfspondu que luy et led. frere Pierre parlarent aud. Jacotes et luy declairarent quil falloict metre lad. porte et fort entre les mains dud. Monsieur de la Salle, luy prometant de le faire bien recompancer. A quoy led. Jocoutet[1] s'accourda et promist d'y faire tout son debuoir, et

[1] Rien de plus variable que l'orthographe des noms inscrits dans cette enquête. Ce *Jacoutet* deviendra *Jacotes* un peu plus loin, comme *Rives*, de-

Digitized by Google

estoient ceulx qui menoient lad. entreprinze, le respondant, led. frère Pierre et led. Jacotes et deux prebstres que led. frère Pierre admeneroict de Montesquieu ou de Bruch, lesquelz il respondant ne congnoist, et led. sieur de la Salle luy debuoict fournir de trois ou quatre hommes.

Interrogé sy Arnauld Dolibé, le vingt sixiesme dud. moys d'Octobre, luy appourtant un lebrault et une espée de la part dud. sieur de La Salle, filz, il lui tint tels propos : que led. sieur luy enuoyaict led. lebrauct et espée et quil se trouuast au lieu ou il scauoit pour dire messe ; et sy le respondant, ayant prins led. lebrault et espée, dict aud. Dolibé quil ne falloict pas que led. sieur de La Salle tardast tant comme ils auoienct arresté pour se trouuer au lieu ou il scauoict et quil estoict besoing que ce feust entre sept et huict du lendemain, jour de dimanche, et que s'ilz tardoient tant comme ilz auoient arresté, il y pourroict auoir des empeschements et quil allast aduertir de ce led. sieur de La Salle ; dizant en oultre aud. Arnauld sil ne s'y treuveroict pas pour estre de la partie ; et sy led. Arnauld dict quil ne s'y treuveroict poinct ; et que le respondant luy dict que led. sieur luy auoict promis de luy enuoyer ung homme pour l'acister a lad. exécution ; et sy led. Arnauld luy dict quil diroict au sieur de La Salle qu'il luy enuoyast François, son pallefrenier, et si le respondant dict qu'il l'enuoyast donc et qu'il allast l'atandre dans la maizon de Jehan Lafargue de Loulenge (*sic*) qui est en l'enclos du fort de la barbecanne, ou il trouveroict le disner tout prest, et auroict grand affaire de luy,

A accourdé led. interrogatoire, si n'est seullement qu'il ne luy souvient d'auoir nommé la maizon dud. Lafargue pour disner, ny qu'il dict aud. Dolibé que led. sieur luy enuoyast led. François pour l'acister a lad. execution, parce que, bien quils heussent arresté d'executer lad. entreprinze auec led. sieur de La Salle, ne voulloit il led. homme que pour luy aider a pourter des accoustremens conuenables pour celebrer la messe et, lorsquil auroict parachevé lad. messe, son intention estoict de arrester avec led. sieur de La Salle, l'heure et jour que lad. execution se debuoict faire.

---

viendra *Rèves*, *Rivet* ou *Ribet*, comme *Du Rieu* deviendra *Durieu*, etc., etc. Il suffirait aujourd'hui, pour l'invalidation d'un acte, d'une seule et de la moindre des modifications de noms, qui foisonnent dans celui-ci.

Digitized by Google

INTERROGÉ a quelles fins led. sieur de La Salle luy enuoyoict lad. espée,

A RESPONDU que lors du commencement quil parla aud. sieur de La Salle filz pour l'execution de lad. trahizon, le respondant luy dict quil n'auoict aulcunes armes. A ceste cause, led. sieur de La Salle luy enuoyoict lad. espée.

INTERROGÉ sy lorsque led. Arnauld l'ala trouuer, luy appourtant lad. espée et lebrault, il auoict aulcunes armes dans sa chambre ny accoustremens et quelles armes et accoustremens,

A RESPONDU n'auoir pour lors autres armes que lad. espée, ny accoustremens sy ce n'est deux paires de bas, l'ung noir et l'aultre de coleur violet, auec de frange.

INTERROGÉ s'il congoist Jehan Rèbes, cordonnier,

A RESPONDU le cognoistre pour estre habitant de la présant ville et l'auoir veu et frecquanté souuant, comme estant voizin dud. couuent.

INTERROGÉ sy le vendredy, vingt cinquiesme jour d'Octobre qu'estoit le jour de Saint Crespin, le dit Rivet estant arriué de la ville de Thonnenx ou estoict allé vendre sa marchandize, il respondant alla trouuer led. Rivet dans sa maizon, luy tenant tels propos : Quest ce que tu as faict au dict Thonnenx? As tu vandu ta marchandise? Et sy led. Rivet luy respondit qu'ouy, et (sy) le respondant luy dict : Desjeunerons nous demain ensemble? Et le dict Rivet dict que ouy. Eh bien, dict le respondant, je t'enuoyeray ung lebrault, fais le accoustrer pour desjeuner — et sy apres ca, il luy dict que le sieur du Fraissou[1] luy debuoit bailher deux cens escuz, lesquelz il voulloit aller quérir luy, demandant s'il lui voulloit faire compagnye, et luy prometoit de luy prester cinquante escuz pour

---

[1] Il y a tout près du Port-Sainte-Marie, dans la direction d'Aiguillon, un lieu-dit qui s'appelle *Frèche*. Serait-ce là le *Fraissou* ou *Fraixou* de l'enquête, ou faut-il le voir dans la commune de l'arrondissement et du canton de Nérac, qui porte le nom de *Frêchou?*

Digitized by Google

faire ses affaires et luy ayant led. Rives promis d'aller avec luy et tenu quelques aultres propos, le respondant s'en alla et peu apres il luy enuoya led. lebrault,

A CONFESSÉ led. interrogatoire et dict que tous les propos quil alla tenir auec led. Rivet ne tandoient a aultres fins que pour atirer led. Rivet a luy obeyr pour executer la trahyzon quil auoict entreprinze sur lad. tour et porte de la barbecanne, pour la metre et deliurer entre les mains des ligueurs.

INTERROGÉ sy peu après le respondant luy enuoya led. lebrault par le cuysinier dud. couuent,

A CONFESSÉ led. interrogatoire.

INTERROGÉ sy l'endemain jour de dimanche, led. respondant vint treuver led. Rivet dans sa maizon, estant led. Rivet encores dans son lict :— Et le desjeuner n'est pas encores prest ?— Et led. Rivet luy dict que non, mais qu'il le seroict bien tost et luy remonstra quil y auoict asses detemps pour partir et aller au lieu du Fraixou, apres que la grand messe seroict celebree ; et si lors le respondant tira a part led. Riuet dans une chambre de sa maizon et luy dict : Je te veulx faire gagner et a ton frere cent escuz ceste nuict. Et le dict Riuet respondist la dessus : Et en quoy me les voulles vous faire gagner? — Et le respondant luy demanda : Estes vous aultres catholicques ?— Lequel Riuet luy respondit que ouy et led. respondant luy dict :— Et que vouldries vous plus ou que les huguenaulx feussent en la presant ville ou les catholicques? Et led. Rivet lui dict quil vouldroict plus que les catholicques y feussent, et led. respondant luy dict sil voulloict entendre a ce que la ville feust mize entre les mains de ceulx de la Ligue et qu'ilz auroient deliberé de les faire entrer dans la tour de la barbecanne et le respondant mesmes auec deux ou trois aultres,

A CONFESSÉ ledict interrogatoire.

INTERROGÉ sil ne dict par aud. Rivet quilz se saiziroient avec d'aultres de lad. tour de la barbecanne et, s'en estant saizi, le sieur de Monluc debuoit la estre prest pour entrer dans la presant ville, et le respondant monstra aud. Rivet un corps de cuyrasse quil auoict soubz son habit, duquel il estoict armé, et si led. Rivet luy dict quil ne voulloit nullement

Digitized by Google

entandre a lad. entreprinze et plus tost voulloir mourir; et si lors le respondant luy pria, puysquil ne voulloit entendre a lad. entreprinze, de voulloir tenir secret ce dessus et ne le reveller a personne, et vouloist lors laisser led. corps de cuyrasse dans la maizon du deppozant, lequel ne la voulzist recepuoir, et led. respondant dict aud. Rivet que lorsque l'execution et massacre se fairoict, il et son frere se pourroient geter dans le couuent ou ilz seroient sauués pourueu quilz fermassent bien les portes et n'y laissassent entrer personne, dizant oultre que si led. Rivet voulloict entendre a faire metre lesd. de l'Union en la presant ville, il gagneroict les sept œuures de mizéricorde,

A CONFESSÉ le dict interrogatoire.

INTERROGÉ sy apres auoir tenu les susdicts propos auec led. Rivet, icelluy Rivet sen alla trouuer sire Gueyssot Sépède, consul de la presant ville, auquel il fist entendre les susdicts propos, l'ayant treuué au deuant la maizon du cappitaine Metge, ou, cependant quil parloit aud. Sépède consul, devint blesme et comme demy mort, cognoissant que sa trahizon estoict descouuerte, estant led. respondant encores armé de lad. cuyrasse,

A CONFESSÉ led. interrogatoire sauf quil dict n'auoir lors lad. cuyrasse parce quil l'auoict laissée a la maizon de sa mere, laquelle, voyant quil laissoict lad. cuyrasse, se mit a pleurer amerement et luy demanda pourquoy il la laissoict, et le respondant lui dict : Je suis perdu! sans aultrement luy declairer lad. trahizon.

INTERROGÉ de qui il auoict heu lad. cuyrasse et a qui appartenoict,

A RESPONDU quil l'alla prendre a la maizon d'Espalays, appartenant a la femme dud. La Salle, filz, et luy feust deliuree par led. Francois pallerenier, auparauant que led. sieur luy enuoyast lad. espée.

INTERROGÉ sil a esté plusieurs foys a la maizon dud. sieur de la Salle père, auec led. frere Pierre pour parler de la trahizon et sy led. La Salle, pere, le scauoict,

A RÉSPONDU auoir esté une fois a la maizon de la Salle en compagnye dud. frere Pierre pour parler de lad. trahizon et led. de la Salle, père, n'en scauoict rien.

INTERROGÉ sy lors il fist faire par Magdalenne Tropel, sa mère, certaine

Digitized by Google

grand quantite de pains et ce, oultre quelle n'auoict accoustumé, pour la nourriture de ceulx qui debuoient entrer;
A NYÉ le dict interrogatoire,

INTERROGÉ s'il auoict entreprins de arrester ung de ceulx qui font la ronde de nuict et se faire donner le mot pour mieulx executer lad. trahizon,

A NYÉ le dict interrogatoire.

INTERROGÉ quelles armes auoict led. frere Pierre,

A RESPONDU qu'il ne scaict que led. frere Pierre heust aultres armes qu'ung pistolet.

INTERROGÉ quels estoient les complices de lad. intelligence et trahizon,

A RESPONDU n'en scauoir aulcungs, sinon ceulx quil a nommés cy dessus.
INTERROGÉ sil n'a descouvert a personne lad. trahizon et pourquoy il ne la descouvert,

A RESPONDU ne l'auoir reuellé a personne pour ce que son intention estoit de le tenir secret.

INTERROGÉ sy despuys quil est en prizon il a tenu propos que sil pouuoit sortir, il viendroict soubz l'oulme [1] de la barbecanne de ceste ville tirer

---

[1] C'est-à-dire l'ormeau. « L'abbé Le Bœuf cite deux circonstances dans lesquelles les parties adverses se rendirent sous l'orme pour terminer leur différend. Cela vient de ce que, dans les campagnes, la justice se rendait fréquemment sous un orme planté devant le château du seigneur. » Le Roux de Lincy. *Le Livre des proverbes français*, t. II, p. 152, 598. « L'orme, dit M. Francisque Michel, cité par M. A. Lavergne, dans la *Revue de Gascogne*, de septembre-octobre 1882, p. 419, semble avoir été un des arbres les plus vénérés de nos ancêtres, celui qu'on plantait d'ordinaire pour servir de point de réunion. C'est que là se tenaient les assemblées municipales et les conférences des princes, là que se rendait la justice et que se concluaient les actes solennels. » De ces actes, deux intéressent notre région ; 1° l'hommage du vicomte d'Asté, que le comte de Bigorre venait recevoir *sous l'orme* de Lourdes, 2° la donation de Sainte-Christie, faite à

Digitized by Google

ung coup de pistollet et thuer tous ceulx quil treuueroict de lad. ville de l'eage de sept ans en haut[1] et metraict le feu aulx boriages[2] du sire Imbert.

A NYÉ ledict interrogatoire et ne scauoir ce qui en est et autre chose n'a respondu deument interrogé et s'est signé : frere Anthoine Du Rieu, respondant, ainsin signé.

Après du Rieu comparaît Jacques Rivet, âgé d'environ vingt ans, natif et habitant du Port-Sainte-Marie. Cet homme déclare être au service du Roi, sous le capitaine Metge, au fort dela barbacane où il exerce, en même temps, la profession de tailleur. Il connaît frère du Rieu, pour lui avoir fait des habits et se souvient qu'il y a cinq mois, le jour de la saint Dominique, ils se rencontrèrent au couvent. Le frère le tirant à part, pour n'être entendu de personne, s'enquit du nombre de soldats qui gardaient le fort avec lui. — Nous sommes six, répondit-il, plus un sergent, Dossat, qui nous commande. — Ce fort, reprit le Religieux, est, par malheur, aux mains des politiques et les huguenots y entrent quand il leur plait. Ne pourrions-nous pas faire comme eux ? — C'est bien possible, fit Rivet. — Arrangez-vous donc pour nous rendre ce service et promettez-moi d'ouvrir à toute heure. C'est la condition du succès.

Rivet réfléchit, puis refusa catégoriquement. En vain frère Antoine et ses complices renouvelèrent leurs instances, pour l'amener à s'engager ; il maintint son refus, exprimant le regret d'avoir d'abord paru acquiescer. Sa conscience lui reproche aussi d'avoir caché à son capitaine et aux consuls la trame qui se préparait. Pour ne l'avoir fait, il a grandement failli. Il avoue, d'ailleurs, ignorer les

---

l'église Sainte-Marie d'Auch, par le comte de Fezensac, *sous l'orme* du monastère d'Eauze et confirmée par le comte Astanove, dans la ville d'Auch, *sous l'orme*, devant le château. — On plantait aussi des ormes devant la porte des églises. Citons parmi les plus beaux du pays, celui de Doulougnac, commune de Madaillan.

[1] Au-dessus de sept ans.

[2] Ferme, métairie, maison de campagne.

Digitized by Google

noms des complices de frère Antoine et reconnait que celui-ci assura « avoir promesse qu'il n'y auroit personne de thué ny pilhé. »

Les interrogatoires clos, les accusés et témoins affrontés et acarés,[1] les magistrats et les syndics se constituèrent en tribunal et procédèrent au jugement. Le substitut du Procureur du Roi dit qu'ayant vu la procédure criminelle faite contre les prévenus actuellement prisonniers, il les jugeait suffisamment atteints et convaincus de trahison, et conclut à ce qu'ils fussent condamnés à la peine de mort et à une amende de 500 écus, le solvable payant pour le non solvable. Il demanda aussi contre eux la question et la torture. Quant aux absents, nommément François de Cours, sieur de La Salle, son fils Marc-Antoine et François, leur palefrenier, François de Ladebat, Arnaud de Ramon, Arnauld Bonneau, Pierre Cadroy, frères Pierre Salles et George Bonnemaison, religieux du couvent du Port-Sainte-Marie, ils devaient être pris au corps en quelque lieu et part qu'ils pussent être et conduits aux prisons royaux, pour être ouïs sur le contenu de la procédure criminelle où chacun d'eux figurait comme accusé.

Ces conclusions, après une réserve faite par les syndics dans l'intérêt de leur justice civile, furent adoptées, le 3 janvier 1592. La question fut appliquée aux accusés le jour même, comme on va voir par l'extrait suivant :

Ce Jourdhui troisiesme du mois de Janvier mil cinq cens quatre vingts douze, nous Pierre Perricot, commissaire appelé par Monsieur le Mareschal de Matignon, acompagné de Me Jehan Supérieur, lieutenant ez loix, juge baillif de la ville et cité de Condom, Bertrand Bigos, aussi licencier ez droitz, aduocat au siege de la dite ville et juge ordinaire de Francescas, Joseph Lauagnon, aduocat en la Cour de Parlement de Bourdeaulx, François Podensan, Imbert Geneste, bachelliers, aduocatz en la Cour du sennechal d'Albret à Nérac, et Loys Laboyrie, aduocat en la Cour

[1] *Care* dans la langue grecque et dans plusieurs idiomes du midi de la France, signifie tête ou visage. *Acarer* a donc le sens d'*affronter*, avec quelque chose de plus. Voir le *Glossaire du droit françois* d'Eusèbe de Laurière, aux mots *acarer* et *confronter*.

Digitized by Google

ordinaire de Lavardac, nous sommes transpourtés a la maison de la ville du Port Sainte Marie ou les actes de justice ont accoustumé estre faitctz, sur l'heure de diz du matin, pour proceder a l'execution de la sentence de question et torture par nous donnée et prononcée ce iourdhui contre Jehannot Breton dict Carreau, Jacques Benezit, Arnauld Dolibé, frère Anthoine du Rieu, relligieulx du couvent Sainct Dominique de la present ville et Jacques Rives, dict Jacotet ; qu'auons faict venir a ladicte maison de ville le dit du Rieu estant en habit de lay, lui auons faict despoulher son habit dans la prizon et ayant faict préparer ung banc avec une piairre et cordes, a esté procedé a ladite torture comme s'ensuyt :

Premierement avons faict venir le dict frere Anthoine auquel auons faict jurer, la main pozée sur la poitrine, dire vérité et ne se faire tourmenter en la question. A dict au sérement quil a faict et a foy de Religieulx, qu'il a confessé tout ce quil scauoit et tout ainsin qu'est contenu en sa response, laquelle luy a esté leue de mot a mot, et dict contenir en tout et partout vérité ; et après, l'avons faict deschausser ses bas de chaulsses et despoulher son perpoinct, et ainsin pied nud, en chemise et teste nue, l'auons faict assoir sur ledict banc, l'exortant nous dire qui estoient les complices et inteligents a la trahizon et surprinze de la presant ville ; qui nous a respondu ne scauoir quil y heust aultres que ceulx qu'il a nommés par sa dite response, qu'est Marc Anthoine de Cours, fils de François de Cours, sieur de la Salle, qui l'a persuadé et induict a entendre et entreprendre lad. trahizon, et ny a aulcung habitant de ceste ville qui y soict consent, sy ce n'est ledict Jacotes Riuet, soldat de la garnison de la present ville en la tour de de la barbecanne, lequel luy auoict promis ouvrir la porte lorsqu'il voudroit donner dedans pour executer ladicte trahizon ; et l'auons faict estendre sur ledict banc et faict attacher par les pieds et mains et une piairre dessubz ses reins et commandé a Jehan Bretons et (l'autre nom est en blanc) de tirer, ce que faisant ledict frère Anthoine du Rieu auroit crié : O Mon Dieu, ayés mercy de moy ! disant : *In manus tuas, Domine, commendo espiritum meum. Redemisti me, Domine, Deus veritatis.* Et interrogé dire qui sont les complices, a dit n'en scauoir aulcungs ny aultre chose, sinon ce qu'est contenu en sa response et comme il a dict cy dessus. Et ayant faict tourner la roue par cinq ou six tours et interrogeant le dict du Rieu de dire les complices, comme dessus crioit : O Dieu, *In manus tuas*,— et a respondu ne scauoir aultre choze sinon ce qu'il a dict dessus ; et sur ce, auons commandé de lascher la roue et le tirer de dessus le dict banc.

Digitized by Google

Après le frère Jacobin, c'est à Jacotes Rivet qu'on applique la question. Il nie d'abord sa complicité, mais trois tours de roue lui délient la langue. Il confesse qu'il devait ouvrir au frère Anthoine et à ses compagnons la porte de la tour de la barbacanne moyennant la somme de cent écus que le frère devait lui compter, indépendamment d'une plus forte promise au nom du marquis. Il ne saurait nommer des complices, n'ayant été en rapport avec aucun. Le commissaire Perricot « faict tourner la roue par quatre ou cinq foys » et le malheureux, dont les jointures craquent, pousse un cri de douleur : — Ayez pitié de moi, fait-il. Les bras me saignent, je suis mort ! — Comme il persiste à affirmer qu'il a dit tout ce qu'il savait, on lâche la roue, on le tire de son banc et on le porte, tout meurtri, devant le feu.

C'est le tour d'Arnauld Dolibé. A la demande qu'on lui fait relativement à sa moralité, il répond en déclarant qu'il n'a encouru aucun reproche, vu qu'il est homme de bien. S'il a tué un nommé Lapire, c'était en un cas de légitime défense, cet homme l'ayant attaqué.[1] Il ne se défend pas, au reste, d'avoir participé au complot dont l'exécution était fixée au lundi, 28 d'octobre. Les ligueurs, dispersés aux entours de la ville, étaient prêts à y entrer. Il était convenu qu'on les avertirait en tirant deux arquebusades et arborant au bout d'un bâton une écharpe rouge, que Marc-Antoine de Cours lui avait donnée à cette fin : voilà tout ce qu'il sait et tout ce qu'il peut dire. — Six tours de roue sont impuissants à tirer de lui aucun autre aveu : — Mon Dieu ! Mon père ! s'écrie-t-il, fais moi miséricorde. Je ne sais pas autre chose et ne veux pas damner mon âme !

Il n'y a rien de particulier et qu'on ne connaisse déjà dans les révélations faites par Breton dit Carreau, sur le banc de torture. Quant à Jacmes ou Jacques Bénézit, il confesse son dessein de tuer un soldat de la compagnie du capitaine Ganot, dans le cas où l'affaire eût réussi. L'explication ou le prétexte de cette préméditation criminelle, c'est que cet homme est huguenot. Au reste, c'est lui Bénézit qui a fait manquer le complot. Cadroy devait lui apporter cent écus sur les mille qui lui étaient promis et il n'a pas tenu parole : — S'il

[1] « C'estoit ung *affronteur* » est-il dit dans le texte.

Digitized by Google

m'eût payé, dit Bénézit, avec un naïf cynisme, j'eusse exécuté la trahison.

A toute pièce il faut un dénouement. Ici, il n'en est point d'autre que le texte du jugement prononcé le 4 janvier contre les quatre accusés sur lesquels s'était abattue la main de la justice. En voici la partie majeure.

PAR ADVIS et deliberation de conselhs jugeant le proces diffinitifvement, sommairement et en dernier ressort, suyvant les edictz et ordonnances royaulx, AUONS dict et dizons les dictz du Rieu, relligieulx, Ribes, Breton dict Carreau, Benezit et Dolibé dict Menjotte, estre suffizement attaints et convaincus du dict crime de trahizon, pour reparation duquel les auons comdempnés et condempnons a estre liurés a l'executeur de la haulte justice pour par luy leur faire faire le discours[1] accoustumé en la presant ville, piedz, jambes et testes nues, en chemise, la hard au cou et apres estre admennés et conduicts au deuant l'esglize paroissialle de lad. presant ville et illec, tenant chacun une torche de demy liure ardante au poing, dire que temererement et meschament ilz ont adhéré et voleu trahir la presant ville, et en demander pardon a Dieu, au Roy et a Justice, consuls et cappitaines de lad. ville ; et de la, seront conduitz et admenéz sur ung eschaffault qui, pour cest effect sera dressé, et illecq auoir leurs testes tranchées et les quatre membres couppés, sauf dud. du Rieu qui aura la teste couppée seullement ; les quelles seront mizes sur les tours de lad. presant ville et les membres disperssés par les lieux accoustumés, et le corps dud. du Rieu, relligieulx pourra estre retiré pour estre ensepvely en terre saincte. ET AUONS condempné et condempnons lesd. du Rieu, Ribes, Breton dict Carreau, Benezit et Dolibé en l'esmende de cent escuz chacun, le soluable pour le non soluable, applicables ausd. seindicz et consuls et aux frais et mizes de Justice enuers lesd. scindicz, la taxe a nous rezervée ; et en oultre avons ordonné et ordonnons que Francois et Marc Antoine de Cours, escuyers, père et fils, sieurs de La Salle et d'Espalais, Francois de Ladebat dict *de Fauret*, Arnauld de

---

[1] Ce mot a ici le sens d'excursion, de promenade (du prèfixe *dis* et de *currere*).

Digitized by Google

Ramond, Bernard Arnauld, Bonneau, dict *lou tou de Chichon*, Pierre Cadroy, Francois, pallefrenier dud. sieur de La Salle, frères Pierre Salles et George de Bonnemaison, relligieux du couuent des Jacobins de la presant ville seront prins au corps, menés et sconduictz aulx prins royaux de la presant ville pour illec fournir a droict et respondre aulx fins et conclusions du Procureur du Roy et fins ciuilles de partie instiguante. — De Perricot, comissaire depputé; de Supperiori; B. Bigos; Lavagnon; Geneste; Podensan et Laboyrie, ainsin signés. Prononcée a esté la presante sentence dans la maison de ville du Port Saincte Marie, ou les actes de justice ont accoustumé estre exercés, par led. sieur Perricot, commissaire susdict avec lesd. acistans, en presence de Siruent, substitut du Procureur du Roy en lad. ville, scindicz et consulz d'icelle qui l'ont acceptée et desd, du Rieu, Ribet, Carreau, Benezit et Dolibé, prévenus, qui n'ont rien dict : presants a lad. prolation plusieurs juratz, cappitaines et aultres habitans de lad. ville, le quatriesme de Janvier mil cinq cens quatre vingtz et douze. — Lanusse, greffier.

Cette sentence fut immédiatement signifiée à Sirvent, substitut du procureur du roi et à Caprais Lèpe, l'un des syndics, qui l'agréèrent. D'autres formalités suivirent, dont l'exposé n'aurait point d'intérêt et qui se terminèrent par une sentence définitive rendue le 5 janvier, dans la Maison de Ville, en présence des prisonniers, des consuls, des jurats, des capitaines et d'un grand nombre d'habitants. Nous n'avons trouvé aucun détail sur l'exécution.

Restait à faire le procès aux fugitifs. Le procureur du roi les fit appeler à son de trompe et à cri public, pendant trois jours consécutifs, devant le poteau de la ville; naturellement aucun ne se rendit. Il fut requis défaut contre eux, après quoi le procès fut appointé en droit. Là s'arrête notre document.

Henri de Navarre, roi de droit, le devint de fait l'année suivante. Il affectionnait François de Cours, qui l'avait, en son temps, aidé de son épée. Pardonner au vieux serviteur une complicité plus improbable encore que douteuse, c'était un devoir de justice où le cœur trouvait satisfaction. Nul doute qu'il ne l'ait rempli et qu'il ait poussé la clémence jusqu'au bout en amnistiant, du même coup, Marc-Antoine et toute sa bande. Il résulte, en effet, d'un acte public

Digitized by Google

conservé au château de Lavalade[1] que, huit ans après sa condamnation à mort, le seigneur d'Espalais, à qui l'esprit d'aventure avait si mal réussi, vivait assagi et tranquille sur ses terres.

AD. MAGEN.

---

[1] Dénombrement des terres nobles de La Salle du Prat et d'Espalais fourni le 18 mai 1600. (J. Noulens, ouvrage cité.)

Digitized by Google

UNE

PROMENADE A L'ÉTANG DE QUÉRIGUT.

Si vous avez quelquefois, en feuilletant vos vieilles notes, retrouvé le souvenir écrit d'une journée heureuse, noyée dans le lointain d'un quart de siècle, vous comprendrez avec quelle émotion je relisais une lettre dont le hasard m'a rendu les débris. Sans y goûter le même plaisir intime et personnel, peut-être prendrez-vous intérêt à ces pages, où s'esquisse un coin des Pyrénées tout à fait inconnu.

Mon début dans une carrière plus estimée que lucrative m'avait assigné pour séjour le canton de Quérigut, autrefois appelé le Donézan, perché à l'extrémité de l'Ariège, entre les bras d'un angle formé par les chaînons de montagnes qui limitent les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Encore si le privilège de résider au chef-lieu m'eût été octroyé! J'habitais le Pla, village le plus central de ce vallon perdu. Il n'y avait là que des cultivateurs, MM. Sarda, régent de l'école primaire, et Perrone, percepteur des contributions, exceptés. Point de prêtre : le curé d'Artigues disait la messe au Pla le dimanche, en attendant que la mutation prochaine amenât son successeur dans notre presbytère et imposât à nos voisins une privation dont les deux paroisses souffraient à tour de rôle.

J'étais arrivé le 2 octobre 1856, sous un vêtement d'été, après avoir enfoncé dans la neige jusqu'au ventre en traversant le *Port de Paillères*, redoutable défilé qui sépare le Donézan de la station thermale d'Ax. Les prairies, constellées de crocus, et les derniers agréments de l'automne (c'est la meilleure saison de l'Ariège) me réconcilièrent d'abord avec ma résidence. Mais l'hiver fondit sur le vallon. La neige tomba tous les jours, s'amoncelant, comblant les chemins. Ce linceul nous enveloppa de la semaine des morts aux fêtes pascales. Sous combien d'aspects il fallut voir la neige! lors-

Digitized by Google

qu'elle descend dans l'air calme, à flocons pressés, et quand, dispersée par les colères du vent, elle tourbillonne, aveugle, étouffe : c'est la *tourmente*, qui dérobe la route au voyageur et ensevelit loin des secours les victimes trop nombreuses dont vous pouvez lire les noms gravés sur des croix de fer, en maints endroits de la montagne. J'ai vu la neige éblouissante aux rayons du soleil ; je l'ai vue scintiller au clair de lune, dans les nuits glacées, et faire pâlir les étoiles par l'intensité de l'éclat qu'elle lance au firmament.

Les gardes forestiers, mes clients ordinaires, entraient dans le bureau un bâton ferré à la main, des stalactites de glace à la barbe. Le soir, quelques paysans venaient, déposant le capuchon de toile grise dont ils étaient couverts et gardant le long bonnet de laine violette, se réchauffer à mon poêle et deviser jusqu'à l'heure du couvre-feu. Leurs Noëls, leurs contes auraient mérité d'être sauvés de l'oubli par celui de nos collaborateurs qui recueille avec un zèle avide des moindres miettes les traditions orales et les reliques de la littérature populaire.

Dans les veillées, ces braves gens, nourris de pommes de terre et de salaisons, étanchent leur soif, toujours renaissante, en buvant à la régalade, avec une adresse dont je fus parfois l'émule malheureux, l'eau d'un *bouteil* que leur main tient suspendu. Le *bouteil*, cruchon fermé par le haut, présente deux becs, l'un assez large pour que le récipient se remplisse promptement à la source, l'autre assez étroit pour n'accorder au buveur qu'un filet liquide. L'eau froide qui tombe sur les dents de causeurs accroupis devant les tisons ne tarde guère à causer la perte des incisives. Aux repas, ils vident de même le *pourron*, verre d'une forme analogue, mais plus élégante, où l'on a versé le vin de Roussillon apporté par les marchands dans des outres, à dos de mulet. Car la vigne est absente du Donézan : un pied de malaga planté sur une terrasse, parmi les ruines du château d'Usson, n'a pu donner un grain mûr.

Faut-il parler des loups rôdant autour du village, dans les grands froids ? Les os de deux chiens dévorés jonchaient le sol, un matin, près de ma maison.

Enfin le mois de mai parut. Les vents tièdes d'Espagne soufflèrent sur les neiges compactes, dont le marbre avait résisté aux flèches du soleil d'avril; les cristaux enchevêtrés de l'immense nappe furent désagrégés à vue d'œil et fondus. Alors tous les ruisseaux se gonflent, on revoit l'ardoise des toitures et l'herbe verdoyante ; une

Digitized by Google

autre neige, la floraison des narcisses, blanchit aussitôt la prairie, et la brise vous enivre de leur parfum. La truite saute aux cascades des torrents; l'aurore, ce brillant papillon que j'envoyais comme une fleur dans mes lettres, folâtre à côté des abeilles qui distillent les miels blancs de Quérigut; sous les bois la framboise et la fraise vont rougir. Les premiers baigneurs s'installent à Carcanières, où les eaux sulfureuses qui filtrent des rochers se mêlent, en fumant, au cours rapide de l'Aude, né tout à l'heure dans la forêt voisine. Jamais printemps ne me sembla si beau!

Ma plume s'attarderait volontiers au charme de ces contrastes. Mais c'est assez d'introduction, déplions la lettre jaunie.

Un mardi de juillet, le percepteur, le régent et moi nous partîmes à cinq heures du matin, l'un chargé du hâvre-sac, l'autre armé d'un fusil, et moi-même portant en bandoulière une lunette d'approche. La journée s'annonçait magnifique. Nous gravîmes gaiement le sentier de *Labarthe*. Bientôt nos fronts étaient baignés de sueur, mais la joie d'une excursion dès longtemps projetée en trompait la fatigue. L'instituteur, superbe type de montagnard, grand, fier et fin, contait en riant les prouesses des ingénieux habitants de Prades, les tortures plaisantes de l'homme qui, barbouillé de farine et de miel, au jour de la frairie, ne pouvait se défendre des mouches ni s'interdire les grimaces; et les *Quillanades* ou sottises de ceux de Quillan, qui passent pour vendre peu d'esprit, à telles enseignes que, voulant déplacer un pont, il y nouèrent un filin, tirèrent tous ensemble au commandement du consul et, le cordage rompant, se cassèrent le nez.

Des futaies de hêtres nous prêtent leur ombre. « Regardez, dit l'instituteur, cet arbre dont les ramures courbées se penchent vers la terre : c'est un hêtre pleureur, le seul de nos montagnes. » Une voie pierreuse, escalier plutôt que chemin, nous conduit aux prairies du *Bosc Négre*. Quelques pas de plus, voici les rhododendrons. La jolie fleur rose! elle embellirait vos serres et vos jardins, et ici, à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, elle croît naturellement. Notre admiration monte à l'enthousiasme quand, au lieu de touffes isolées, se déroulent des champs entiers de rhododendrons, un océan de roses. A perte de vue, la montagne est revêtue de

Digitized by Google

pourpre, et le mois d'avant elle étalait sa robe blanche. Que dis-je ? des amas de neige fondent encore à côté des fleurs.

Monts gelés et fleuris, trône des deux saisons,
Dont le front est de glace et les pieds de gazons.[1]

Le percepteur coupe une de ces branches pour l'attacher à son chapeau de paille : M. Perrone, déjà grison, se croit charmant ainsi et prétend rappeler un pasteur des temps antiques couronné de feuillage.

Nous cheminons longtemps à travers les fourrés de rhododendrons. Il y a des lacunes, verts tapis où la *réglisse*,[2] aux racines sucrées, entrelace ses feuilles courtes. Des troupeaux de bœufs paissent et ruminent ; nous écoutons tinter leurs clochettes. Tant que dure la belle saison, les bergers s'exilent des villages afin de garder sur les hauts lieux les bestiaux de la commune. Dînant au presbytère d'une paroisse que visitait l'évêque, j'avais entendu Mgr Galtier invoquer l'autorité du maire, assis en face de lui, pour obtenir une organisation de la dépaissance qui permît aux pâtres d'assister l'un après l'autre à la messe dominicale. Il n'y fallait qu'un brin de bonne volonté : le maire, exagérant l'indépendance propre aux montagnards de l'Ariège, déclara très vite la chose impossible, et arguments, instances, prières du prélat échouèrent contre l'opiniâtreté mal respectueuse du petit souverain.

Dans ces pâturages sans bornes, les troupeaux errent en liberté. On y assiste, disait M. Sarda, aux luttes des taureaux affolés de jalousie, dont Virgile a peint au vif les fureurs (c'est moi qui l'ajoute, l'harmonie des *Géorgiques* n'a jamais résonné à l'oreille de notre guide). Leurs fronts se heurtent comme des massues :

..... *Reboant sylvæque et magnus Olympus.*

Ils se blessent, ils se déchirent, et l'on a vu le plus faible, acculé par son adversaire au bord d'un ravin, perdre pied et rouler dans le fond.

Le tableau change. Nous foulons de petits genêts fleurissants :

---

[1] Alfred de Vigny.

[2] Je répète la dénomination locale sans me soucier du son orthodoxie.

Digitized by Google

partout des grappes d'or. L'odeur en est si forte qu'elle entête. Nos pas s'engagent ensuite dans une forêt de pins et de sapins, et nous découvrons l'étang de Quérigut. Un lac arrondi brille au milieu des arbres sombres qui l'entourent. La rive opposée se hérisse de pics où les genêts et les rhododendrons marient les nuances de leurs bouquets; l'étang reflète ces pyramides jaunes et rouges; au ciel et dans l'eau, le croissant pâli de la lune. Voilà pour les yeux, mais la nature a jeté sur sa toile grandiose un trait que l'âme seule peut saisir : la majesté du silence. Un souffle ride le miroir de l'onde sans balancer les rameaux. Ce paysage solitaire élève la pensée : on sent Dieu près de soi. Nous sommes dans un temple, et si ce n'est pour le Dieu créateur, à quelle intention s'épanouiraient les fleurs sans nombre qui en décorent chaque jour les colones et les autels et que l'homme vient à peine contempler une heure, de loin en loin?

Après que nous nous fûmes longuement émerveillés, l'admiration grave se détendit. Il y avait à nos pieds des pierres plates, on essaya des ricochets sur le lac, et le premier prix me fut décerné.

L'étang a 150 mètres de circonférence et 21 de profondeur. Des plantes dont la racine plonge dans ses vases ont allongé leur tige comme une corde afin de respirer à fleur d'eau. On n'y trouve aucun poisson, tandis que l'étang de Mijanès contient en abondance de belles truites, qu'on chasse à coups de fusil et, pour ainsi dire, au vol, en épiant leurs jeux à la surface. Des sources d'un faible débit versent leur flot dans cette grande coupe, et, circonstance étonnante pour M. Sarda, peu géologue, un ruisseau plus conridésable que la somme de leurs tributs réunis sort du bassin sans l'épuiser ni en abaisser le niveau.

La cérémonie de la bénédiction du lac est un vieil et pittoresque usage. Au retour du printemps, le curé de Quérigut, accompagné d'enfants de chœur et suivi de ses paroissiens, se rend aux bords de l'étang et y récite une oraison spéciale. Le peuple est persuadé que ces prières éloignent la grêle des champs qu'il a cultivés. Les rites accomplis, on s'assied sous les pins, parmi les fleurs; la cuisine se prépare en plein air, la broche tourne appuyée sur deux fourches, et l'on déjeune mieux que les Parisiens chez Véfour.

Il était neuf heures, la faim grondait. « Si j'ouvrais le panier? » fit M. Perrone. Mais le régent : « Atteignons la fontaine de la *Bentaillole*, si limpide et si fraîche. » Et nous grimpons par le sentier

Digitized by Google

plus raide. Il nous plait, chemin faisant, de précipiter des pierres énormes et de considérer leurs bonds le long des pentes.

Enfin nous entendons la source; elle jaillit, en gazouillant, du sable et de l'herbe et s'épanche dans les prés. Le percepteur dispose sur la roche nos richesses culinaires, truites grillées et larges morceaux de pain. Quel appétit! La gourde se vide lestement, mais la fontaine n'est pas dédaignée : pliés en deux, nous buvons au courant l'eau vive, — les verres manquaient! J'avais achevé ma part des victuailles et n'aspirais qu'au plaisir tranquille de la digestion, quand M. Perrone fouille avec mystère son hâvre-sac et en retire, ô joie! ô surprise! une douzaine d'abricots achetés la veille, à la foire de Formiguières. Riez, vous qui regorgez de fruits, mais sur la cîme des Pyrénées quelle fortune! Mon appétit se réveille pour faire honneur au dessert. Le percepteur tenait en réserve d'autres gourmandises : il offre du cognac, des cigares espagnols, que j'accepte, et entame une chanson grivoise : je me plains. « Allons, sévère censeur, fermez les oreilles. — Fermez plutôt la bouche : les refrains d'un rimeur en goguette me gâtent la poésie de cette promenade. »

On se lève. L'ascension continue. Le soleil darde ses plus chauds rayons. Les mouches, le croiriez-vous? nous incommodent. Heureusement les eaux ruissellent de toutes parts et tempèrent la chaleur. Sur les montagnes l'herbe est verte et drue, alors que l'été consume les végétations de la plaine. Nous cueillons dans les rigoles mille fleurs disparues du vallon depuis un mois; on dirait que le printemps gagne les sommets et se réfugie d'étage en étage devant l'invasion croissante de l'été.

Au loin, deux hommes fendaient de vieux pins à coups de hache, vous ne devineriez pas dans quel but. Les habitants d'un pays si pauvre n'ont point, pour éclairer les veillées de l'hiver, les flambeaux de résine que les paysans se procurent ailleurs à bon marché. Les pins de la forêt appartiennent à l'Etat : les communes n'y exercent qu'un droit d'usage borné aux besoins de la construction [1] et du foyer;[2] il n'est pas permis d'en extraire la sève qui enrichit le Landais. Et les chandelles de suif coûteraient trop cher.

---

[1] Droit de *marronage*.

[2] Affouage.

Digitized by Google

Mais le tronc et les racines des vieux pins livrent au montagnard de minces copeaux qui brûlent en projetant une flamme éclatante : c'est le *bois gras*. Il y a soûs le manteau des cheminées, dans le Donézan et le Capsir, à hauteur de la main, un grillage où l'on étend une poignée de ces copeaux, qu'on allume le soir. La fête patronale de la Tour-de-Carol, village des Pyrénées-Orientales bâti sur la frontière espagnole, m'a fourni l'occasion de voir, à la tête d'un piquet fixé dans le centre de la place publique, une corbeille de fer pleine de *bois gras :* les copeaux y flambaient par brassées jusqu'à l'aurore, éclairant les danses. Il s'en faut que tous les pins produisent un bois gras lumineux ; le paysan doit apprendre l'art de les choisir.,...

J'ai vainement cherché la feuille suivante du manuscrit : elle est allée, sans doute, où vont les feuilles de rose et les feuilles de laurier. La regretterez-vous autant que moi ? Mais, remise en contact avec le passé dans la lecture des premières pages, mon âme a su renouer le fil des souvenirs : le suivre jusqu'au bout sera l'affaire d'un instant. L'excursion a touché le point culminant de son itinéraire, on va redescendre à grands pas.

En face de nous, au-delà d'une vallée profonde, le *Roc Blanc* se dressait, comme un donjon dominant le fossé et les remparts. Ce pic, la plus élevée des masses de granit qui enserrent le canton, emprunte son épithète aux neiges éternelles des crevasses dont il est lézardé. Dans la canicule même, il neige de temps en temps sur le colosse : la nuit ou le matin le saupoudrent, et midi l'a dépouillé. J'aurais eu quelque orgueil à poser le pied sur son front, mais le jour déclinait, et la distance était grande.

« Lorsque nous poursuivons l'isard, s'écrie l'instituteur, nous ne reculons pas devant les précipices du Roc Blanc. » Là-dessus M. Sarda se fait l'historien de maints chasseurs devenus illustres dans les sept bourgades du Donézan. Dans un bois de sapins, dont les branches laissent pendre une longue mousse grise, ils se souvient d'un ours, hôte de ces quartiers, contre lequel les plus hardis tireurs durent liguer leurs efforts ; et comme notre compagnon se flatte, s'il ignore Virgile, de connaître au moins les beautés du patois, il a recours au vocabulaire de sa langue maternelle pour exprimer la violence du drame et les convulsions de la bête blessée, qui, disait-il, *repoutegabo*, agonisante et terrible. « Mais voilà

Digitized by Google

longtemps, ajoute le digne homme avec une teinte de mélancolie, que l'ours déserte nos parages, et les paysans du Pla auraient peine à garder la coutume des cantons de l'Ariège où les jeunes filles reçoivent en dot un de ces fauves, pour le promener dans le bas pays. » L'avouerai-je ? cette rareté de l'ours ne m'inspira qu'un médiocre chagrin.

Jaloux d'intéresser encore la retraite, moins animée que le départ, le régent énumérait les coqs de bruyère qu'il avait immolés dans le bon temps. Le fourré s'agite avec un bruit d'oiseaux... Je furette, rêvant déjà la chance d'occire à mon tour le succulent gallinacé : un moineau voltige dans les buissons! N'importe! Votre serviteur veut dire, un jour, à ses neveux sans mentir : j'ai chassé dans les Pyrénées. Il tire, le plomb part, et aussi le moineau!

C'est pourquoi, résigné à ne tirer désormais que les coulisses de ma lunette, j'interroge l'horizon par une échancrure des montagnes où l'on aperçoit Carcassonne, quand l'atmosphère est exempte de vapeurs. Ah! si dans la trouée bleuâtre l'œil avait pu discerner Agen, mon cœur eût pris des ailes pour y voler : je venais de laisser là-bas la famille, les amitiés, et qui sait? peut-être un peu d'amour.

Les fleurs qui nous sourirent de droite et de gauche mettraient un botaniste au troisième ciel. Je leur répondais du regard sans pouvoir les nommer, sauf la linaigrette, dont les houppes blanches et soyeuses m'arrêtèrent ravi devant les joncs d'un marais. Ce fut la dernière curiosité du chemin.

Nous descendions des rampes abruptes. Elles fatiguaient tellement le percepteur qu'il fit une halte, ouvrit le flacon et ingurgita une ample goutte de cordial. Des traîneaux, glissant sur ces pentes, rapportaient de la forêt au village les arbres morts et les branches brisées par le vent, seuls bois de chauffage qu'il soit licite d'enlever dans les vastes, mais assez maigres domaines de l'Etat. La permission est fréquemment outrepassée, vous pensez bien, et les procès-verbaux pleuvent.

Las et poudreux, nous rentrions au logis avec des résolutions menaçantes pour le souper. Et j'expédiais, le soir même, à une adresse aimée un croquis de cette journée de touriste, non sans avoir inséré dans l'enveloppe de la lettre ma plus belle houppe d'*heriophorum*, soigneusement éployée.

LÉON LACROIX.

Digitized by Google

INVENTAIRE

D'UN MOBILIER DE GRANDE DAME EN GASCOGNE

L'AN 1677.

La famille de Grossolles, originaire du Périgord, où elle était connue dès le XIIIe siècle, vint s'établir en Gascogne vers la fin du XIVe ; elle y forma les trois branches de Flamarens, de Caumont et de Saint-Martin. Alliés successivement aux d'Abzac, aux Bezolles, aux Brassac, aux Noailles, aux La Tour et aux Lustrac, les Grossolles eurent de tout temps une grande situation dans le pays.

Bernard Renaud de Grossolles, seigneur de Flamarens, Mauroux et autres places, fut sénéchal des pays de Marsan, Tursan et Gabardan, chevalier des ordres du Roi, et fort bien en cour auprès de Charles IX et de Henri III. Il avait épousé Anne de Montlezun, dame du Vignau en Marsan, et de Montastruc en Agenois.

Leur fils, Hérard II de Grossolles, seigneur de Flamarens, Mauroux, Montastruc et Buzet, fut d'abord maréchal de camp de l'armée de Guienne, puis capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes et enfin chargé, en 1588, par la reine Marguerite de Navarre, de défendre l'Agenais et le Condomois. Marié avec Brandelise de Narbonne, il fut père de Jean III de Grossolles, baron de Flamarens, seigneur de Mauroux, Montastruc et Buzet, célèbre par son duel avec MM. de Gondrin-Montespan et de Lussan où ce dernier fut tué.

La valeur, le nom et la fortune de Jean de Grossolles lui permirent d'aspirer à une alliance qui le rendait presque parent du Roi ; et il obtint, le 10 décembre 1609, la main de Françoise d'Albret, fille de Henri d'Albret de Miossens-Coarase, chevalier des deux ordres,

Digitized by Google

gouverneur et lieutenant-général au pays de Béarn, et de dame Antoinette de Pons.[1]

Après une existence fort agitée, et de nombreux démêlés avec Emeric de Léaumont, co-seigneur de Mauroux, au sujet des droits de justice à exercer dans ce village, Jean de Grossolles fit son testament dans le château de Buzet, le 31 mai 1643. Il laissa à sa femme, Françoise d'Albret, la jouissance du château et du domaine de Montastruc; de plus il déclara « *devoir à cette dernière 69,500 livres « qu'elle avait reçues en dot, et nombre de pierreries, à elle appar- « tenant, qu'il avoit engagé en diverses fois pour la somme de « 5000 livres, employées par lui à des affaires urgentes el particu- « lières. Ces joyaux consistaient en perles fines, diamants, rubis, « et il chargea son fils aîné Antoine Agésilas de Grossolles, marquis « de Flamarens, de les rendre ou d'en payer la valeur à ladicte « dame.* »

« En outre, il donna 40,000 livres à Henriette sa fille, marquise « de Carbonnieux, 20,000 livres à son fils Apollo, abbé de Villeneuve « et prieur de Buzet, pareille somme à sa fille Françoise-Claire, « femme de Messire de la Tour de Bures, et enfin 3,000 livres à son « autre fille Marguerite de Grossolles, religieuse au couvent du Pa- « ravis. Il nomma pour ses exécuteurs testamentaires les seigneurs « de Mieussens et de Birac, ses parents.[2] »

Cette succession fut la source de longs procès qui se terminèrent, le 30 mai 1676, par un arrangement fait à Agen, entre les divers héritiers de Jean de Grossolles, en présence de César Phœbus d'Albret, maréchal de France.

Françoise d'Albret, veuve de Jean de Grossolles, se retira dans le château de Montastruc en Agenois, dont la jouissance lui avait été conservée. Cette terre « venoit d'Anne de Montlezun, dame du « Vignan en Marsan, et de Montastruc en Agenois, femme de Ber-

---

[1] Les armes de Grossolles qui étaient : d'or au lion de gueules naissant d'une rivière d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, furent écartelées d'Albret, par suite de cette alliance.

[2] Archives de Magnas (Gers.

Digitized by Google

« nard Renaud de Grossolles, seigneur de Flamarens, laquelle testa « le 31 décembre 1600.[1] »

Françoise d'Albret, dame de Grossolles, ou, comme on l'appelait ordinairement, Mme la douairière de Montastruc, avait eu cinq enfants. L'aîné, titré marquis de Flamarens, « chaud partisan du prince « de Condé, fut tué le 2 juillet 1652, au combat de la Porte Saint- « Antoine à Paris, à l'endroit même où quelques années auparavant, « il avait occis en duel le comte de Canillac.[2] »

Françoise le Hardy de la Trousse, veuve du marquis de Flamarens, vivait en fort mauvais termes avec sa belle-mère et ses belles-sœurs, la marquise de Carbonnieux et Mme de la Tour de Bures.

A la nouvelle de la mort de Mme de Montastruc, la marquise de Flamarens « partit à cheval avec son fils et force gens armez, péné- « tra de force en rompant la porte, dans le château de Montastruc, « et en chassa, si rudement que plus ne se peult, tous les serviteurs « de la défuncte.[3] »

Ce fut à l'occasion de ces violences que Françoise-Claire de La Tour de Bures, produisit l'inventaire du manoir, secrètement dressé, par précaution, la nuit même du décès de sa mère. Ce document figura, l'année suivante, au procès intenté par l'héritière lésée à la marquise de Flamarens, sa belle-sœur.

Nous le transcrivons ici, avec son style et son orthographe, comme un spécimen curieux du mobilier d'une grande dame de notre province en 1677.

Estat des meubles, or et argent monoyé vaisselle d'argent, bagues et joyaux, pierreries, bleds, vin, bestiaux, ustancilles et autres effets ayants appartenu a feu haute et puissante dame Francoise d'Albret douairière de Montastruc, et qui estoient dans son chasteau audit Montastruc en Agênois, lors de son décez arrivé le 23e décembre de l'année 1677 et dont dame Francoise Le Hardy de Latrousse, marquise de Flamarins, sa belle-fille, le sieur Chevalier de Buset, son fils, se sont em-

---

[1] Archives du château de Flamarens (Gers).

[2] *Mém. de Mlle de Montpensier.*

[3] Archives de Magnas (Gers).

Digitized by Google

parez le jour mesme du décez à main armée, s'estant saisis dudit chasteau au préjudice de dame Françoyse Claire de Grossolles, veufve de messire Pierre, Gaspard de Bures de La Tour à qui les susdites choses appartenoient, comme héritière de ladite dame d'Albret sa mère.

PREMIÈREMENT.

Dans la chambre de ladite dame, un grand coffre bahut dans lequel y avoit une pettite cassette de bois d'inde garnie d'argent, ou ladite dame avoit la somme de trois mile livres en or qu'elle gardoit pour le seigneur de Mauroux son petit-fils, qu'elle avoit receues de monsieur de Bures son oncle sur les droits de légitime de feu monsieur de La Tour son père.

Plus qu'il y avoit dans ladite cassette un boittier de velours noir, garny d'argent, ou il y avoit plusieurs riches bagues, et entre autres deux beaux diamans de valeur de plus de quarante pistolles chacun, une grosse émeraude de valeur de vingt pistolles, d'un rubis de valeur de plus de trente pistolles, une grosse turquèse (turquoise) de valeur de dix pistolles, une grosse opalle de valeur de dix pistolles, un gros grenat de valeur de plus de six pistolles, trois grandes amétistes de valeur de plus de douze pistolles.

Plus dans ladite cassette un tour de grosses perles des plus fines, de valeur de 1800 livres, deux autres tours de perles de médiocre grosseur fort rondes, et fort fines, de valeur de cinq cent livres.

Une croix d'or avec plusieurs beaux diamants de raisonnable grosseur, de valeur de 1500 livres.

Un paire de pendans doreilles de diamans de valeur de 1000 livres.

Une autre croix d'or creuse, à mettre des reliques, avec 4 grosses perles, de valeur de 300 livres.

Plus dans le dit coffre, un grand bassin, une aiguière, une escuelle couverte, 4 petites sallières, une douzaine de cuillères une dousaine de fourchettes et deux flambiaux, le tout d'argent, de valeur de 1800 livres.

Une douzaine de couteaux de gaisne avec le manche d'argent, de valeur de 75 livres.

Une grande escritoire de toillette de maroquin vert de Levant, garny d'argent, de valeur de 20 livres.

Une grande cassette aussy de marroquin de Levant rouge, dans la-

Digitized by Google

quelle il y avoit la toilette de ladite dame de velours noir, garny d'une dentelle d'argent de cinq pied d'hauteur avec son dessus de tabis noir, aussy garny d'une dentelle d'argent de la hauteur de 2 doits.

Un grand miroir fin de toillette.

Une trousse de velours noir doublée de tabis, garny d'une dantelle d'argent avec une douzaine de beaux peignes.

Deux belles perruques blondes, ou paresseuses,

Une boitte à poudre de velours noir garnie d'argent.

Un chapelet de guy de chesne fort grand et de valeur.

Un autre chapelet de turquèse fines de notable valeur.

Un autre chapelet de cailloux à facon de diamant, de notable valeur.

Deux grans reliquaires garnis dargent, de valeur.

Un ciboire dargent avec son estuy.

Une lampe dargent.

Plus dans la mesme chambre :

Deux petits cabinets en menuiserie.

Six plians garnis de drap noir.

Un fauteuil garny de mesme.

Deux cheses garnies de noir.

Des tablettes de noyer.

Le lict de ladite dame, garny de drap noir, coiette, transversin, matelas de cotton, contre-poinct de mesme, couverte,

Une couverture traisnante de drap noir,

Ung lict de repos, garny de sa coiette, matelas, contre-poincts, couvertures traisnante de drap noir.

Une table en ovalle avec son tapis de drap noir.

Une autre table avec son tapis.

Six petits tabourets, garnis de drap noir.

Un timbre de cuivre.

Une paire de chesnet de fer, pèle et pincettes garnis de petites pomes dargent.

Digitized by Google

Une tapisserie de drap noir.

Deux douzaines de tableaux de valeur de plus de deux cents livres.

Dans l'antichambre de ladite dame :

Un grand cabinet de bois de noyer dans lequel il y avoit appartenant à ladite dame :

Six dousaines de serviettes de Flandres,

Six napes de mesme,

Deux dousaines de draps fort fins,

Deux dousaines de chemises fines,

Trois paires d'habits d'estoffes de soye avec les assortiments,

Deux paires d'habits d'estoffes de laisne avec les assortiments,

Deux garnitures de lict en broderie,

Six paires de bas,

Six dousaines de serviettes fines neuves,

Six napes fort fines,

Six dousaines de linceuils, toile de maison commune,

Deux dousaines de grossières,

Deux napes grossières,

Huict dousaines de serviettes grossières ;

Plus dans ledict cabinet, il y avoit, apartenant à Marthe Carrier, damoiselle de ladite Dame :

Trois paires d'habits avec les assortiments et garnitures,

Deux dousaines de chemises fines,

Deux coiffes à passement fines,

Deux colets à passement,

Trois dousaines de serviettes fines et neuves,

Six napes fines et neuves,

Une dousaine de draps fins.

Plus dans la Grand Chambre :

Un grand coffre bahut ou estoit le linge sale et ou il avoit aussy plusieurs vieux habits.

Digitized by Google

Un lict garny de Rose vif, coiette, matelas, contrepoinct, couvertures et transversins ;

Plus un autre cabinet dans lequel il y avoit deux douzaines de plats, quatre dousaines d'assiettes, une aiguière, un grand bassin, une dousaine de cuillères, une douzaine de fourchettes, quatre salières, six flambiaux d'estaing, fort fin, à façon d'argent.

Deux grands bassins de Verre de Venise,

Six assiettes, deux écuelles couvertes de mesme,

Deux flambiaux de christal,

Demy dousaine de verres de mesme,

Quatre tasses de christal,

Deux pagniers à fruicts, garnis de demy dousaine de petits plats de Verre de Venise,

Six peins de sucre,

Deux livres de pouèvre,

Douze livres de cassonade,

Quatre onces de canelle,

Une livre de scèné.

Plus dans une chambre joignant celle de la Dame défuncte :

Un lict garny de Ras vert, de coiettes, transversins, matelas, contrepoincts, et couvertures de mesme,

Un grand cabinet en menuiserie de bois de noyer ou il y avoit le pain de deux sacqs de froment,

Une grande table de bois de noyer,

Une grande huche,

Une caisse ou estoit les papiers de ladite dame,

Un cabinet ou il y avoit plusieurs drogues et médicamens de ladite dame et plusieurs essence pour eaux cordiales, de valeur de plus de 30 pistoles.

Dans l'antichambre joignant ladite chambre :

Un cabinet en menuiserie ou estoit le linge pour sa cuisine concistant en :

Deux dousaines de haillons,

Digitized by Google

Douze napes,

Quelques drapeaux ou vieux linge,

Deux moules à pétrir,

Deux tamis,

Quatre grand pots de graisse dhoye,

Deux pots de cuisses et d'aisles doison,

Soixante saussisses,

Un quartier de lard vieux,

Autres provisions.

Dans la Salle :

Une grande table en menuiserie,

Une dousaine de chèses en menuiserie de bois de noyer garnies de cadis gris de More, avec un galon jaulne,

Un grand tableau devant la cheminée, représentant le retour d'Egypte, de la valeur de 60 livres,

Deux autres petits tableaux, l'un l'histoire tragique de Pirame et Thisbé, l'autre d'Adonis et de Vénus,

Un autre de St Jean,

Une grande tapisserie usée.

Dans la Chambre Verte :

Deux licts avec les coiette, transversins, matelas, contrepoincts, garnis de cadis gris,

Une table de bois de noyer et un tapis de drap violet avec bordure,

Deux grandes chèses de tapisserie,

Deux plians garnis d'Escarlatte,

Une paire de chaisnets de fer,

Une pele en fer.

Dans la Chambre Rouge, ou ladite Dame de La Tour résidoit :

Un lict garny, de Ras vert complet avec la couverture jaulne,

Un autre lict garny de mesme.

Deux males, dans lesquelles ladite Dame avoit : scavoir dans la plus grande :

Digitized by Google

Une cassette d'hébène garnie d'argent dans laquelle il y avoit onze mil livres en or que feu Mr l'abé de Flamarins luy avoit baillé à garder et trois mil livres en argent qu'il avoit faict de la vente de son blé quelque temps avant sa mort, arrivée à Buset, le dix Décembre 1651.

Plus un boittier de velours vert garny d'argent, dans lequel il y avoit des bagues dor ou pierreries montées ou a monter, valant pres de dix mil livres,

Plus dans la dite malle, trois paires dhabits d'estoffe de soye avec tous les assortimens,

Plus une cassette descaille de tortüe dans laquelle ladite dame avoit deux beaux diamans, un grand et l'autre médiocre, une émeraude de la vieille roche, un rubis de médiocre grosseur, un poinson de diamans deux roses de diamans, une paire de pendans d'oreilles de diamans, le tout de valeur de six mil livres,

Une toilette de velours vert avec son dessus de tabis vert garny d'une dantelle d'or et d'argent avec tout l'assortiment, évalué de plus de onze cent livres,

Plus une autre cassette de marroquin de Levant dans laquelle la dite Dame avoit environ de trois mile livres en or ou en argent, six cuillères et six fourchettes d'argent,

Dans l'autre malle il y avoit trois douzaines de chemises fines, le linge et passeman de ladite dame,

Une douzaine de chemises de toile de maison, fines,

Trois dousaines de serviettes fines et une dousaine de napes,

Une dousaine et demy de draps fins.

Dans un cabinet quy est dans la muraille de la dite chambre il y avoit :

Scavoir : deux pièces de toille de maison pour faire des linceuils et chemises,

Une pièce d'estoffe pour faire une garniture de lict, des plats, assiettes, bassins, aiguières, flambiaux, cuillères, fourchettes, une dousaine de chaque, le tout d'estaing,

Une tapisserie verte et rouge,

Plus dans un coffre bahut de Marthe Carrier, sa damoiselle, et qui l'avoit été auparavant de sa feu mère, il y avoit, deux agraffes d'argent avec des diamants de valeur,

Digitized by Google

Deux bagues d'or montées d'une turquèze et d'une amétiste de valeur, un diamant seul, de valeur, quatre boutons d'or et argent, un Saint-Esprit d'or et d'argent, une boitte de marroquin de Levant rouge, une dousaine de napes et serviettes fort fines, à elle appartenans en propre.

Dans la cuisine :

Un grand coffre noyer dans lequel il y avoit, un grand bassin, et une ayguière, six grands plats, deux dousaines d'assiettes, une dousaine de cuillères et fourchettes, dix assiettes creuses, le tout d'estaing commun,

Plus six chandelliers, quatre d'estaing et deux de laitum,

Quatre flambiaux de cuivre blanchi, trois chaudrons, un grand tenant une comporte, un moyen et un petit,

Un grand et un petit paston,

Deux poisles,

Deux cuillères de laitum, deux de fer, un sceau de cuivre, un grand cremail, un trépié, deux grands pots de fer, une paire de chesnets de fer et une paire de grands landiers, avec une pèle de fer grande,

Plus deux broches, une grille, deux lampes de laitum, une lèche, une lanterne, une grande table, trois vieux dressoirs à l'antique.

Dans le Saloir :

Grande provision de lard,

Douze barriques de vin achettée pour la table de la dite Dame,

Une grande table,

Un quintal de bonnes prunes.

Dans la tour joignant le Saloir :

Un gros coq d'Inde,

Quatre oyes grasses,

Cent vingt sacqs de froment,

Soixante saqs d'avoine,

Quinze saqs de fèves et autres menus grains,

Une charrette d'oignons,

Un quintal de laisne,

Digitized by Google

Un quintal de brins de lin ou chanvre sans être peigné, de la valeur de soixante quinze livres.

Dans la basse-cour, sous la remise des carrosses :

Deux grands tonneaux, l'un de quinze barriques l'autre de huict barriques.

Dans les offices :

Vingt-deux barriques vuides,

Enfin deux grosses truyes plaines et trois pourceaux d'un an et huict petits,

Cinq grandes chevres,

Et chez Fontanges Rodier, de Cabanes, vingt charrettes de foin, à luy baillées en garde.

Tous lesquels meubles, ustanciles et autres choses mentionnées dans le présent estat, estoient en partie propres à la feu dite dame douairière de Montestruc, come les ayant achettées de son argent propre despuis le partage fait de sa maison en l'année 1655 par le feu abbé de Flamarins son fils, d'intelligence avec la dame Marquise de Flamarins sa belle-fille, comme il est justifié par les informations faites contre lui, et quy appartiennent aujourd'huy à ladite dame de La Tour, héritière de tous les sus dits effets avec bénéfice d'inventaire, quy luy doivent être rendus par ladite dame Marquise sa belle-sœur, comme les y détenant d'authorité despuis le décez de ladite Dame sa mère, ensemble avec ceux de Marthe Carrier sa damoiselle.[1]

Signé : (Illisible.)

Faict au château de Montastruc, nuictament, le 23e jour de Décembre 1607.

(Communiqué par Monsieur le Marquis de Galard.)

---

1 Archives du château de Magnas (Gers).

Digitized by Google

ANNALES

DE LA VILLE D'AGEN,

POUR FAIRE SUITE A L'ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DES ANTIQUITÉS.

(Suite)

Le jeudi 13 octobre, vers huit heures du soir, le sieur Robineau, fils, armurier de cette ville, demeurant rue Garonne, était occupé à peser et à mettre en paquets une certaine quantité de poudre à feu, qu'il se proposait de vendre ; sa servante l'aidait dans ce travail ; une étincelle qui se détacha de la chandelle, tomba sur la poudre, qui prit feu tout à coup et causa une explosion qui se fit entendre dans tout le quartier. Les planchers des appartements du derrière de la maison et l'escalier furent déplacés. Ceux des deux maisons voisines qui appartiennent aux Sicars Lagardelle, tailleur, et Macary, orfèvre, l'une à droite, l'autre à gauche, ont été bouleversés. Le sieur Robineau et sa servante, les sieurs Macary père et fils, restèrent ensevelis sous les ruines ; on les croyait entièrement perdus. Mais par le zèle et l'activité de plusieurs citoyens et surtout des charpentiers qui étaient accourus, et qui, animés par la présence de M. le Préfet et des officiers municipaux, bravèrent tous les dangers. On parvint à sortir du milieu des ruines, les sieurs Macary ; le fils eut la clavicule cassée et le visage meurtri ; son père eut une jambe fracturée. On entendait les cris du sieur Robineau, qui indiquaient le lieu où il était ; mais il ne put être sorti de dessous les décombres qu'après deux heures d'un travail très pénible, et après avoir pris les plus grandes précautions. Il était demi-mort ; son visage et son corps étaient horriblement brûlés ; cependant point de fractures. La servante seule périt dans ce désastre qui aurait eu des suites bien

Digitized by Google

plus funestes, si les épouses et les familles des sieurs Macary et Robineau ne s'étaient trouvées absentes dans ce moment, et si l'incendie avait succédé à l'explosion. Ces trois particuliers ont été très longtemps malades, surtout le sieur Robineau. Celui-ci a été tenu de céder sa maison [1] pour indemniser ses deux voisins des dommages qu'il leur a causés, et des dépenses qu'ils ont été obligés de faire pour réparer les leurs. Je ne passerai pas sous silence un trait de courage du sieur Lami Roy, fils, sellier de cette ville. Informé qu'un enfant du sieur Macary était couché au second étage de sa maison, il s'élance au milieu des débris brûlants, monte un escalier tout ébranlé, prend l'enfant, le transporte au travers des mêmes dangers, le remet à une femme qui l'attendait sur la rue, et revient dans la maison pour se joindre à ceux qui travaillaient à déterrer Robineau.

Les cantons de Valence, Auvillars et Montaigut sont distraits du département de Lot-et-Garonne, pour être réunis au nouveau département de Tarn-et-Garonne, par un décret du Sénat conservateur en date du 2 novembre 1808, au grand regret de tous les habitants de ces cantons qui ont toujours fait partie de l'Agenais. Ils ont fait à ce sujet des représentations au Gouvernement; on n'y a pas eu égard.

Les eaux de la rivière du Tarn font grossir considérablement la Garonne, qui déborde le 11 novembre. Cinq pieds sur l'esplanade du Gravier ; près de quatre pieds dans les parties basses de la ville.

Le Ier décembre, le collège électoral du département de Lot-et-Garonne a tenu sa première séance dans l'hôtel de la Préfecture (ci-devant couvent des Carmélites). Il était présidé par M. Lacuée, premier [2] président de la Cour d'appel, en remplacement de M. le comte

---

[1] On a construit sur les ruines de cette maison celle où se trouve actuellement le magasin de chaussures de MM. Carrère et Canteloup.

[1] Jean Chrysostôme, baron de Lacuée, né au château de La Massas en 1747, mort au même lieu le 8 octobre 1824. Il avait été successivement lieutenant assesseur au sénéchal d'Agen, juge de paix, juge au tribunal civil, président de chambre, puis premier président de la Cour d'appel d'Agen. Il prit sa retraite en 1818 et fut nommé premier président honoraire. C'était un ma-

Digitized by Google

de Cessac, son frère, nommé par l'Empereur. Ses occupations ne lui ont pas permis de se rendre.

La nouvelle salle de spectacle d'Agen a été inaugurée le 4 décembre, jour de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur et de la victoire qu'il a remportée à Austerlitz. On trouve de très grands défauts à cette salle ; elle manque par le plan, la construction et la disposition du local, on ne voit rien du second rang des premières et secondes loges ; on est très mal à son aise au premier rang. Il était possible de faire, avec l'argent qui a été employé à cet édifice, quelque chose de plus beau et de plus commode.[1]

Les auditeurs près la Cour d'appel ont été créés vers la fin de cette année. M. Barret-Lavedan, le fils et M. Moullié, ont été les premiers qui ont prêté serment, en cette qualité, le 13 décembre.

M. Armand-Joseph de Rangouse, vicaire général du diocèse

---

gistrat éclairé, impartial, d'une grande bienveillance. Sa bonté, sa bonhomie sont restées proverbiales. Il traitait les accusés, si peu intéressants qu'ils fussent, avec une familiarité patriarcale qui faisait sourire. Au début d'une session d'assises, interrogeant un malheureux qu'on soupçonnait d'un crime capital et comptant le lui faire avouer :« *Digats me nostr'amic*, lui dit-il en patois, ce qui donnait à ce nom d'ami tombant de si haut sur un tel homme plus d'étrangeté encore et de saveur. On ne s'étonnait pas de ces allures dans un temps où la simplicité des mœurs était poussée à l'extrême. De respectables magistrats allaient, comme on dit, boire bouteille, sur la porte des marchands de vin, assis entre des futailles, et le baron de Lacuée se faisait porter au Palais, où dans une voiture traînée par deux bœufs, comme les rois fainéants. Le père de celui qui écrit ces notes a été souvent témoin de ces faits. — Nous rappelons que M. de Lacuée était le père des deux colonels dont on connaît la mort glorieuse.

[1] D'importantes réparations furent faites en 1843, M. le comte de Raymond étant maire, d'après les plans de M. Bourrière, architecte du département. M. Delmas, ingénieur de la ville, fit aussi exécuter, il y a quatre ou cinq ans, des travaux qui augmentèrent le nombre des places et atténuèrent quelques inconvénients. Une restauration complète de la scène, qui est en train de se terminer, permettra d'opérer les *changements à vue*, et, par suite, de jouer les pièces dites *féeries*.

Digitized by Google

d'Agen avant et après la Révolution, est décédé le 11 janvier 1809.

Deux centenaires, domiciliés à Agen, sont morts le même jour, 25 janvier. L'un d'eux, nommé Jean Grousset, natif de Bon-Encontre, jardinier de M. de Grave, était âgé de 104 ans. L'autre, Jean Larue, de la commune de Boé, serger, âgé de 102 ans, s'était marié, pour la cinquième fois, à l'âge de 90 ans; il est mort sans laisser d'enfants.

M. l'abbé de Fabry, d'Agen, ancien vicaire général de Saint-Omer, récemment arrivé de Russie, où il s'était retiré lors de sa sortie du royaume, a été nommé vicaire général et archidiacre du diocèse d'Agen, en remplacement de M. de Rangouse, il a été installé le 29 mars 1809.

L'hôpital de Las est désigné par un décret impérial du mois d'avril de cette année, pour recevoir le dépôt de mendicité du département.

Les départements voisins et le nôtre ont beaucoup souffert de la rigueur du froid, qui a régné depuis le commencement d'avril jusqu'au 18 du même mois. Le vent du nord a soufflé constamment. Les bords des rivières ont été pris par la glace; tout le fruit a péri; la gelée a fait beaucoup de mal aux vignes.

Te Deum chanté dans l'église cathédrale d'Agen, le 14 mai, pour rendre grâces à Dieu des victoires remportées par les Français sur les Autrichiens à Eckmulh et à Ratisbonne. Les Français sont entrés à Vienne le 12 mai 1809.

Le maréchal Lannes, duc de Montebello, natif de Lectoure, meurt le 31 mai, des suites des blessures qu'il avait reçues à Essling le 22 mai.

M. Dauront de la Palisse, ancien militaire, de la commune de Lévignac, fait donation par acte public du mois de mai 1809, au séminaire d'Agen, d'un domaine qu'il possède dans cette commune, avec réserve de jouissance pour lui et pour son épouse.

Te Deum chanté dans l'église cathédrale le 4 juin, au sujet de la prise de Vienne, capitale de l'Autriche.

Le 12 juillet, on a découvert, en fouillant dans les ruines de l'ancienne cathédrale, le tombeau d'un évêque qu'on a reconnu, à une inscription trouvée dans son cercueil, être celui de M. Claude Joly, nommé à l'évêché d'Agen le 25 avril 1664, mort dans cette ville le 21 octobre 1678. La municipalité, instruite de cette découverte, a fait

Digitized by Google

recueillir avec soin les restes de ce vénérable prélat, ainsi que les attributs de la dignité épiscopale qui avaient été renfermés dans sa tombe. M. Joly est l'auteur du grand Catéchisme d'Agen publié sous le titre de *Devoirs du chrétien.*[1]

Te Deum chanté le dimanche 30 juillet, à l'occasion de la victoire remportée par les Français à Wagram le 6 juillet.

Dans le courant de ce mois, il est arrivé à Agen un grand nombre d'espagnols, prêtres ou séculiers, qui ont abandonné leur patrie à cause des troubles qui y existent, ou du refus qu'ils font de reconnaitre le roi Joseph, que l'empereur Napoléon, son frère, a placé sur le trône d'Espagne, après en avoir expulsé les princes légitimes. Parmi ces exilés, sont les deux médecins du prince des Asturies, M. Ignace Jaurégui et M. Martinez, tous deux très habiles. Ils ont demeuré environ quatre ans dans cette ville, et se sont rendus très utiles aux personnes malades. Les autres médecins les appelaient dans leurs consultations.

On apprend, vers le même temps, que le Pape ayant refusé d'adhérer au décret impérial qui réunit ses états à l'Empire français, a été arrêté et conduit à Gênes avec trois cardinaux.

La cloche de Saint-Hilaire a été fondue le 25 juillet 1809 et bénie dans l'église par M. Jacoupy, évêque, le 8 août suivant. Le parrain a été M. de Sevin, maire d'Agen, et la marraine, Mme Uchard, épouse de M. Uchard, ci-devant juge en la Cour criminelle.

Le dimanche 20 août, il s'éleva une vive querelle dans l'église cathédrale de cette ville, entre plusieurs jeunes gens qui assistaient à la messe; ils se battirent et il y eut du sang répandu. M. l'Evêque en étant informé, prononça sur-le-champ l'interdiction de l'église ainsi profanée. Le lendemain matin ce prélat fit la cérémonie de la réconciliation avec toute la solennité usitée en pareil cas, en présence de

---

[1] *Les devoirs du chrétien, dressés en forme de catéchisme par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Claude Joly, Evêque et comte d'Agen, en faveur des curés et fidèles de son diocèse, etc. Agen, Jean Bru, imprimeur de Monseigneur l'Evêque et du collège, avec privilége du Roi.* (Sans date) in-12, XXIV — 416 p. Cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions.

Digitized by Google

son clergé et d'un grand nombre de fidèles attirés par une cérémonie sans exemple parmi eux.

Les pluies abondandes qui sont tombées pendant le mois d'août et de septembre ont fait pourrir les raisins et retarder les vendanges.

M. le comte de Valence, sénateur, général de division, arrive à Agen le 30 novembre avec sa femme et ses deux filles. Il fixe sa demeure à Valence, chez M. Despalais, pendant le séjour qu'il doit faire pour visiter ses propriétés dans le département. M. le comte de Valence a passé ses premières années à Agen Je n'assurerai pas qu'il y est né ; mais sa famille y était établie depuis longtemps. Elle habitait la maison actuellement occupée par M. Parades, gendre de feu M. de Bazon, rue Saint-Jérôme,[1] qui lui appartenait. Le père de M. de Valence était comte et avait été colonel. Il avait deux oncles, dont l'un était commandeur de Malte, et l'autre, qui résidait à Toulouse, s'appelait le marquis de Timbrune, véritable nom de la famille. M. le comte de Valence reçut à la bataille de Jemmapes, un coup de sabre qui lui abattit la peau du front sur les yeux ; il fut bientôt guéri. D'après les renseignements que j'ai pris, je puis assurer maintenant qu'il est natif d'Agen, sa mère nourrice (la veuve Bosc, à Saint-Louis) est encore vivante.

Te Deum, le 3 décembre, double fête au sujet de l'anniversaire du couronnement de l'empereur Napoléon et de la paix avec l'Autriche, signée à Vienne le 14 octobre dernier. Une jeune fille choisie par le Conseil municipal et dotée des fonds de la commune a été mariée avec un militaire retiré. La dot est de 600 fr. M. l'Evêque a fait la célébration du mariage, en présence des autorités qui avaient été invitées à cette fête.

Jean Serres, dit Printemps, meurt le 8 décembre, à l'âge de 114 ans, 1 mois, 14 jours. Il s'est éteint paisiblement et sans douleur dans les bras de son épouse, qui lui a donné ses soins jusqu'au dernier soupir.

Les travaux et réparations nécessaires pour établir le dépôt de

---

[1] Cette maison a été acquise par la famille de Parades, dont un membre, conseiller à la cour d'Agen, l'habite actuellement.

Digitized by Google

mendicité dans la manufacture de Las, ont été commencés au mois de décembre 1809. On commença aussi en même temps à préparer l'évêché pour le logement de M. le Préfet.

M. Lacuée, comte de Cessac, est nommé Ministre de l'Administration générale de la guerre, par décret du 16 décembre 1809. Il est, outre cela, membre de l'Institut de France, gouverneur de l'Ecole polytechnique, membre du Conseil privé de l'Empereur, général de la Couronne de fer, directeur de la Conscription, président de la section de la guerre.[1]

---

[1] Jean-Gérard de Lacuée, comte de Cessac, né au château de La Massas en 1752, mort à Paris le 14 juin 1841, se dévoua, dans tout le cours de sa longue carrière publique aux intérêts de son département. La ville d'Agen lui dut sa Cour d'appel. A cette occasion, l'Empereur qu'il fatiguait de ses instances, ne put s'empêcher de lui dire : « Sur ma foi, Monsieur le Ministre, si je faisais tout ce que vous voulez, je transporterais à Agen le siège de mon gouvernement. » M. de Cessac qui, ministre de la guerre, s'était fait nombre d'ennemis en poursuivant les dilapidations, tomba en disgrâce après la campagne de Russie et perdit ses emplois. La première Restauration le fit inspecteur général d'infanterie et Louis-Philippe, pair de France. Proché, dans le passage que vise cette note, tout en disant que M. de Cessac était de l'Institut de France, oublie de spécifier la classe à laquelle il appartenait. Nous ajouterons, pour le compléter, que, nommé en 1795, dans la section des sciences morales et politiques, il passa en 1803 dans celle de la langue et de la littérature françaises. M. de Cessac a publié d'importants ouvrages ayant trait à l'art militaire. En voici la liste d'après une communication de M. Jules Andrieu, si versé dans la bibliographie de la région : 1° *Guide de l'officier particulier en campagne ou des connaissance militaires nécessaires pendant la guerre aux officiers particuliers*. Paris, Louis Cellot, 1785, 2 vol. in-8°, avec planches ; 2° *Projet de constitution pour l'armée des Français* (avec Servan). Paris, 1789, in-8° ; 3° *Un militaire aux Français*. Paris, 1789, in-8° ; 4° *Le Dictionnaire de l'art militaire*. Paris, 4 vol. in-4°, avec planches, formant la partie « Art militaire » de l'*Encyclopédie méthodique* ; 5° Dans la description de la collection Labédoyère, figure au n° 579, l'indication de 84 pièces émanant de M. de Cessac et se rapportant aux années comprises entre 1791 et 1799. Elles ont ce titre collectif : *Rapports faits au nom du Comité de la guerre, Discours, Opinions et autres travaux législatifs*. — La maison de ville de la famille Lacuée, située dans la rue dite autrefois *de l'Ave-Maria*, aujourd'hui *des Colonels Lacuée*, est actuellement possédée et habitée par M. A. Montels, avocat, conseiller général du canton de Larroque-Timbault.

Digitized by Google

Le mariage de l'empereur Napoléon avec Joséphine Tascher de la Pagerie, qui avait eu lieu le 8 mars 1796, fut dissout par un sénatus-consulte du 16 décembre 1809. On a remarqué que pendant que Napoléon a vécu avec Joséphine, il a réussi dans toutes ses entreprises, et que, depuis qu'il en est séparé, il n'a presque eu que des revers.

Le 22e régiment d'infanterie de ligne est arrivé à Agen le 17 janvier 1810, allant en Espagne, composé de près de 4,000 hommes ; il y a eu séjour. La plupart des habitants ont été obligés de loger quatre de ces militaires.

M. Tarry, médecin de cette ville, invente une encre indélébile et à l'épreuve de tous les agens chimiques ;[1] elle est approuvée par la classe des sciences physiques de l'Institut de France. M. Tarry s'est rendu, pour cet objet, à Paris, où il a demeuré environ six mois, attendant une récompense qu'on lui avait fait espérer, il n'a encore rien reçu (1814).

A partir de 1809 et pendant deux ans, l'arrondissement d'Agen payera trois centimes additionnels, et celui de Condom quatre centimes, pour les travaux de la route d'Agen à Condom. (Loi du 27 décembre 1809.)

Les ouvrages à faire au dépôt de mendicité ont été adjugés, le 2 janvier 1810, pour la somme de 87,500 francs, au sieur Lapalme, maçon. Cet édifice n'avait pas été achevé ; il n'existait que le corps de logis qui fait face à la Garonne et l'aile qui est au nord. Il n'y avait qu'un simple mur de clôture au midi et à l'est, où sera la porte d'entrée, sur l'avenue de Layrac.

Des tribunaux de commerce sont établis à Marmande et à Nérac, par un décret du 6 octobre 1809, qui règle aussi le costume des juges. Le tribunal de commerce d'Agen fut établi en 1792. M. Lamouroux père, en fut le premier président. On créa en même temps un

---

[1] *Dissertation sur les encres à écrire*, par le docteur B. H. Tarry. Agen, imprimerie Prosper Noubel, 1821, in-8° de 16 pages. Cette dissertation fut reproduite, la même année, à la suite d'un *Mémoire* du même auteur *sur la culture du prunier*, ou plutôt ces deux écrits furent brochés sous une couverture unique. Né en 1769, M. Tarry mourut à Agen le 19 avril 1833.

Digitized by Google

bureau de conciliation, composé de six citoyens, versés dans les affaires, dont les fonctions étaient de prévenir les procès entre les particuliers, en tâchant d'arranger leurs différents ; ce bureau, qui ne coûtait rien, a duré trop peu. Le tribunal de police correctionnelle était alors composé des deux juges de paix de la ville et d'un assesseur. Chaque juge de paix avait six assesseurs, dont deux l'assistaient dans les jugements soit civils, soit de simple police ; au lieu qu'aujourd'hui il juge seul. Les suppléants le remplacent en cas de maladie ou d'absence. La police correctionnelle appartient aux tribunaux de 1re instance, et la police simple aux deux juges de paix de la ville, qui alternent tous les six ou trois mois. Le commissaire de police assiste aux audiences et fait les réquisitions.

Mariage civil de l'Empereur Napoléon avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise, le Ier avril 1810, à Saint-Cloud, le lendemain la bénédiction nuptiale leur est donnée par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, assisté de plusieurs cardinaux et autres prélats.

Le 23 avril, fête au sujet du mariage de l'Empereur. La commune d'Agen, en conformité d'un décret du 25 mars 1810, célèbre le mariage de deux militaires, à chacun desquels elle donne 600 francs. Cette cérémonie se fait avec solennité, en présence de tous les corps constitués et au milieu d'un concours immense de peuple. Des militaires ont aussi été mariés, le même jour et pour le même sujet, dans tous les cantons de l'Empire français.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 mai 1810, a nommé M. Noël-Joseph Proché, instituteur et maître de pension, conservateur de la bibliothèque de cette ville, en remplacement de M. Delsoert-Lalaurencie, nommé inspecteur près l'Académie impériale de Cahors.[1]

Un décret impérial du 23 avril 1810, concède gratuitement à la ville d'Agen, en remplacement de l'évêché qui lui avait été abandonné en 1796 pour l'indemniser de son ancien collège aliéné au profit de l'Etat, l'ancien couvent des Carmélites, à l'effet d'y établir son collège. En conformité de ce décret, la Préfecture, qui était aux

---

[1] Voir aux pages 136-137 la note relative à la bibliothèque publique d'Agen et la série des bibliothécaires.

Digitized by Google

Carmélites, a été transportée, vers la fin de cette année, à l'Évêché, et le collège fut établi, au mois de novembre de l'année suivante, au couvent des ci-devant religieuses Carmélites.

Le célèbre Rode, de Bordeaux, l'un des premiers violons de l'Europe, donne un concert à Agen le 6 juin. Une assemblée nombreuse et brillante y assiste ; les amis de la musique y ont accouru de toutes les parties du département, et tous les spectateurs ont admiré les qualités éminentes de ce virtuose qui a eu lieu aussi d'être satisfait de la recette.[1]

Le 6 juillet solennité funèbre et religieuse dans l'église cathédrale d'Agen, consacrée à la mémoire du maréchal Lannes, duc de Montebello, à laquelle ont assisté tous les corps civils et militaires ; un catafalque, décoré d'attributs militaires et des emblèmes des hautes dignités dont le maréchal fut revêtu, et resplendissant de mille feux, s'élevait du milieu de la nef jusqu'aux voûtes du temple. Les militaires étaient rangés autour. Mgr l'Evêque, entouré de son chapitre et de tout le clergé de la ville, a présidé aux offices religieux et funèbres, durant lesquels des morceaux de musique et de chant, analogues à la circonstance, ont été exécutés par les musiciens de ville, sous la direction de M. Baquet. M. l'abbé Fabry, vicaire général, a prononcé l'oraison funèbre. Il est fâcheux qu'une cigale, perchée au haut de la voûte, ait souvent interrompu, par ses criailleries, l'orateur qui, par la manière dont il a témoigné son impatience, a effacé, pour un instant, dans l'esprit des auditeurs, les impressions de dou-

---

[1] Ce célèbre artiste vint habiter, sur la fin de sa vie, au château de Bourbon, entre Tonneins et Nicole. Un vieux métayer de M. J. Amblard, à qui appartient ce château, me racontait, il y a quatre ou cinq ans, la vie triste qu'y menait cet homme dont le violon avait charmé l'Europe. Une paralysie générale avait altéré ses facultés et éteint sa mémoire. Il se promenait, errait plutôt dans la belle et longue avenue qui conduit au château de Lafont, regardant vaguement la riche plaine où la Garonne se déploie et ne songeant pas un instant à l'élégante maison qu'en ce moment même on construisait pour lui à Cugnos, près de Marmande. Pendant les deux ou trois ans qu'il y passa, pas une fois il ne toucha son violon. Il mourut le 25 novembre 1833, après deux jours d'agonie, ayant été, la veille au soir, administré par le curé de Nicole.

Digitized by Google

leur que leur inspirait son discours, propre à augmenter les regrets qu'on ressentait déjà de la perte du Maréchal.

Le corps du duc de Montebello fut porté, le 2 juillet, dans l'église de l'hôtel des Invalides, où il resta exposé pendant quatre jours et transféré, le 6, en grande cérémonie, dans un caveau de Sainte-Geneviève.

La Hollande est réunie à l'Empire français, par un décret du 9 juillet 1810.

Par un décret du 18 août, reçu à Agen, le 18 septembre, les pièces de 24 sous sont réduites à un franc ; celles de douze, à dix, et celles de 6 sous, à cinq, pourvu encore qu'elles conservent quelques traces de leur empreinte. Les sous marqués de deux sous sont réduits à six liards, et bientôt après, toutes les pièces de billon sont retirées de la circulation.

Un autre décret du 12 septembre réduit les pièces d'or de 48 livres tournois à 47 fr. 20 c., celles de 24 livres, à 23 fr. 55 c., l'écu de six livres, à 5 fr. 80 c. et l'écu de 3 livres, à 2 fr. 75 c.

Le 19 septembre 1810, des voleurs ayant escaladé le mur de clôture du cimetière de la chapelle de Notre-Dame-du-Bourg,[1] s'introduisirent dans la sacristie, après avoir brisé, par le moyen d'un levier, les barreaux d'une croisée, et y volèrent deux calices d'argent et une croix plaquée aussi d'argent. Ils entrèrent ensuite dans l'église, forcèrent le tabernacle et y prirent deux ciboires, dont un était d'argent. Ils ouvrirent les troncs et armoires, qu'ils trouvèrent vides. On reconnut que ces brigands avaient bu et mangé dans l'église. S'étant aperçus qu'un ostensoir et l'un des ciboires n'étaient point d'argent, ils les brisèrent et en laissèrent les débris. Plusieurs vols du même genre avaient été commis, quelques jours auparavant, dans les départements de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne. On n'en a pas découvert les auteurs. Le 22 du même mois, M. l'Evêque réconcilia cette église profanée par le vol qui y avait été commis.

---

[1] Ce cimetière occupait, à peu de chose près, tout l'espace compris entre la place de Notre-Dame-du-Bourg, la rue Paulin, jusqu'à la maison Casse, la rue Porte-Neuve jusqu'à la rue Saint-François et celle-ci jusqu'au milieu de sa longueur. La superficie, que représentent les immeubles, bâtis ou non, de MM. Massias, Fabre Antoine et Panbrun, était d'environ 3,500 mètres.

Digitized by Google

Un décret récent ordonnait que tous les cimetières seraient établis hors de l'enceinte des villes. La commune d'Agen, après avoir longtemps discuté sur l'endroit où elle placerait le sien, choisit, enfin, un terrain contigu à l'ancien cimetière de Sainte-Foy et le long des murs de la ville, jusqu'auprès de la tour de Saint-Côme. Ce local fut entouré d'un mur de clôture qui, au nord, est baigné dans toute sa longueur, par les eaux qui viennent du moulin de la Salève. Le voisinage de ce ruisseau rend le cimetière très aquatique, de sorte que, quand on y creuse une fosse, elle est aussitôt remplie d'eau. C'est là cependant qu'il faut déposer le cercueil qui renferme le cadavre, ce qui déplaît beaucoup aux habitants. Quoiqu'il en soit, ce nouveau cimetière fut béni le 27 septembre 1810, par l'Evêque, assisté de son chapitre et du clergé de la ville, avec toute la solennité du rit pontifical. M. le Maire et ses adjoints assistèrent à cette cérémonie. Quoique ce cimetière doive être commun aux quatre paroisses, M. le Maire a obtenu que celui de Saint-Hilaire serait conservé pour les habitants de cette paroisse.[1] M. de Saint-Phélip, chevalier de Saint-Louis, a été le premier enterré dans le nouveau cimetière.

Un dépôt de mendicité est institué pour le département de Lot-et-Garonne, par décret du 9 octobre 1810. Il sera placé dans les bâtiments de l'ancien hospice de Las,[2] qui seront disposés pour recevoir trois cents mendiants de l'un et de l'autre sexe. Notez qu'après recensement fait dans toutes les communes du département, il s'est trouvé environ six mille mendiants ; et cependant le gouvernement veut détruire la mendicité. Il a été défendu de mendier dans les rues, on a fait quelques arrestations ; tout a été inutile, le nombre des mendiants n'a pas diminué. La dépense annuelle de cet établissement coûte près de cent mille francs, imposés sur le département

---

[1] La percée du boulevard Sylvain-Dumon, qui conduit du cours Saint-Antoine à la gare du chemin de fer, fit supprimer ce cimetière en 1862 ; les ossements des paroissiens de l'église Saint-Hilaire furent transportés au cimetière général de Gaillard, inauguré le 25 août 1850 et qui a dû depuis être agrandi.

[2] Il a été plusieurs fois déjà question de l'Hospice de Las. Nous renvoyons le lecteur au texte et aux notes qui concernent cet établissement de bienfaisance.

Digitized by Google

de Lot-et-Garonne. Le directeur, l'aumônier, le secrétaire, le pharmacien, le médecin, les surveillants, le garde magasin, les cuisiniers, les infirmiers, l'architecte, les lingères, etc., etc., etc., et le portier en emportent une bonne partie.

Le sieur Ravel aîné et ses frères, danseurs de corde de la première force, ont donné, le 26 octobre et jours suivants, des représentations de leurs exercices, qui ont excité l'admiration et les applaudissements des spectateurs.

M. le comte de la Martillière, sénateur, titulaire de la sénatorerie d'Agen, a cédé aux hospices de cette ville, la jouissance de tous les biens-fonds dependants des métairies dites de la Grande-Mothe et Fontanes, situées dans l'arrondissement d'Agen et dépendantes de la dite sénatorerie, pour, par l'administration des hospices, en percevoir les fruits au profit des pauvres, jusqu'à nouvelle circonstance. L'acte de cession retenu à Auch, est du 10 octobre 1810.

M. Jacoupy, évêque d'Agen, a été nommé, au commencement du mois de novembre, membre de la Légion d'honneur et en a reçu la décoration.

La bibliothèque qui, depuis un an, avait été transférée de l'ancien évêché dans un appartement dépendant de l'hôtel de la mairie, a été ouverte au public, le lundi 3 décembre 1810.

Mandement de Mgr l'Évêque du 19 novembre, qui ordonne des prières particulières pour l'impératrice Marie-Louise, au sujet de sa grossesse.

M. le Préfet a transféré, au mois de décembre de cette année, le siège de l'administration départementale et son propre domicile du ci-devant couvent des Carmélites, à l'évêché, qui a été successivement le palais des évêques d'Agen, l'école centrale du département et le chef-lieu de la 10me cohorte de la Légion d'honneur. Ce même jour, les habitants du faubourg Porte-Neuve firent une fête et allumèrent un feu de joie pour célébrer l'époque qui place au milieu d'eux cet établissement

Par décret du 29 novembre, le tabac est mis en régie. En conséquence, tous les tabacs existant chez les cultivateurs, négociants et fabricants seront achetés par la régie des droits réunis et vendus par des débitants pourvus de licence.

Les allées d'acacias qui sont autour de l'ancienne cathédrale et du marché au blé ont été plantés dans le mois de janvier 1811. On a

Digitized by Google

remarqué que, quoique ce terrain soit très pierreux, puisqu'il est le résidu des décombres d'un grand édifice, tous ces arbres ont bien réussi. On n'a été obligé d'en remplacer aucun.

Débordement de la Garonne les 15 et 16 février ; trois pieds d'eau sur la promenade du Gravier ; environ un pied dans la rue des Charretiers. Dans ces occasions, la mairie est dans l'usage de faire distribuer du pain et du bois aux malheureux qui ont souffert de l'inondation, en proportion du nombre des personnes qui composent les familles et du dommage qu'elles ont essuyé. Cette œuvre de charité a été observée.

M. Descouloubre, de Toulouse, auditeur au Conseil d'Etat, est installé le 4 mars, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Agen ; il occupe la maison de M. Parades, rue Saint-Jérôme.

Naissance du roi de Rome, fils de l'empereur Napoléon et de Marie-Louise d'Autriche le 20 mars 1811. Le 23, à deux heures de l'après-midi, un courrier extraordinaire, venant de Paris, arrive à Agen, portant cette nouvelle. Aussitôt elle est annoncée par 21 coups de canon, par plusieurs couleuvrines et par toutes les cloches de la ville qui ont sonné jusqu'à la nuit. Les pièces de canon étaient placées sur le bord de la Garonne. Le soir, illumination générale. Le lendemain, dimanche, *Te Deum* à la cathédrale et dans les autres paroisses de la ville. Jamais le peuple ne témoigna une plus grande allégresse.

La Cour prévôtale des douanes a été installée à Agen le 28 mars, par M. Vergès, conseiller à la Cour de Cassation, dans la grande salle du Palais, quoique cette Cour ne doive pas y tenir ses séances. Des discours y ont été prononcés par M. Vergès, par M. Desmirail, président et par M. Buhan, procureur-général impérial. Ensuite tous les membres ont prêté leur serment, ainsi que M. Lespès aîné, greffier. Les membres de cette Cour s'appellent assesseurs, ils sont au nombre de huit. Ils tiendront leurs séances dans la maison du sieur Auguste Barsalou, place du Roi de Rome. Cette Cour, établie par décret du 31 octobre 1810, connaît des crimes de contrebande, de fraude et de toutes les entreprises de ce genre, ainsi que des délits des employés dans leurs fonctions. Elle est également chargée de faire exécuter les lois qui prohibent l'introduction des marchandises anglaises. Il n'y a en France que sept cours prévôtales et 34 tribunaux ordinaires. La Cour prévôtale d'Agen a pour arrondissement ceux de Bordeaux, Bayonne, La Rochelle et Saint-Gaudens. Le pré-

Digitized by Google

sident se nomme grand prévôt ; il siège l'épée au côté. Les assesseurs sont revêtus de robes noires, avec une large ceinture amarante Six huissiers font le service de cette cour, leur costume est semblable à celui des huissiers des autres tribunaux.

Une manufacture de tabac est accordée à la ville de Tonneins, par un décret impérial du mois d'avril 1811.[1]

Le 20 mai 1811, la Cour impériale d'Agen, ci-devant Cour d'appel, est installée par M. le sénateur, général, comte de la Martillière, commissaire de S. M., en présence de toutes les autorités, du clergé de la ville et d'une foule de spectateurs. Avant l'installation, M. l'abbé Rous, vicaire-général, a célébré la messe du Saint-Esprit, dans la chapelle du Palais. Ensuite on s'est rendu dans la grande salle où, après un discours prononcé par M. de la Martillière, chacun des membres de la Cour a prêté serment. M. le premier Président et M. le Procureur général ont aussi prononcé chacun un discours. Le premier a invité, en terminant le sien, tous les membres de la Cour qu'il préside à ne jamais séparer les autels de l'amitié de ceux de la justice.[2] Le soir, M. le Sénateur, a donné un superbe banquet

---

[1] Cette manufacture fut organisée immédiatement dans un ancien local qu'on accommoda tant bien que mal à sa nouvelle destination; elle fonctionna dès 1812 sous la direction de M. Arbanère, qui fut plus tard maire de Tonneins et membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France. Menacée depuis et plusieurs fois dans son existence, elle a été maintenue au grand profit de la ville de Tonneins et des planteurs de la région. Elle est aujourd'hui installée dans un superbe local construit à grands frais près de la gare et dont l'aménagement intérieur se prête à tous les besoins et résume tous les progrès de l'importante industrie qui s'y exerce.

[2] On ne peut s'empêcher de sourire en lisant cette phrase si bien dans le goût du temps. La Métaphore florissait non seulement dans la poésie, ce qui était bien naturel, mais dans la prose, dans la chaire comme au barreau, dans le Temple de l'Eternel comme dans celui de Thémis. Un homme qui avait de l'esprit et du meilleur, écrivait ceci, sans broncher, dans le registre des délibérations d'une Académie de province, à propos de la réception d'un futur Procureur général qui, en attendant « soupirait » des élégies : « Le récipiendaire est introduit; les membres font un accueil flatteur à ce jeune nourrisson des Muses.» — Le style a ses modes comme les chapeaux. « Mon

Digitized by Google

aux membres de la Cour et à plusieurs autres fonctionnaires. Le tribunal de première instance de l'arrondissement d'Agen a été installé le même jour par M. Bergognié, l'un des présidents de la Cour impériale.

La Garonne, grossie par les pluies, a débordé le 18 mai, l'eau a couvert les promenades.

Le 9 juin, *Te Deum* et réjouissances à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Deux mariages dotés par la ville sont célébrés à Agen. M. le Préfet donne une fête à ce sujet. Feu de joie, feu d'artifice ; illumination générale. A cette époque, la place de l'ancien collège reçoit le nom de *Place du Roi de Rome*.

Ouverture du Concile national tenu à Paris, et présidé par M. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, le 17 juin 1811. Tous les archevêques et évêques de France et d'Italie s'y trouvent. On n'a jamais trop su ce qui avait été traité dans ce Concile ; on n'en a jamais vu le résultat.

Le dimanche, 29 juin, à la suite des pluies fortes et presque continuelles qui tombaient depuis plusieurs jours, qui avaient grossi les ruisseaux, avaient causé de grands dégâts dans les plaines et auxquelles avaient succédé des chaleurs excessives, il éclata un violent orage sur la ville d'Agen, vers midi, et dura le reste du jour. Des averses l'inondèrent à plusieurs reprises, la foudre y tomba en plusieurs endroits ; à une heure et demie, un ouvrier nommé Jean Haillau, âgé de trente ans, placé à une fenêtre du sieur Laroche, apprêteur de draps, près le pont des Gendarmes, rue Saint-Pierre, occupé à étendre des étoffes sur une perche, fut frappé du feu du ciel et mourut sur le champ.

M. Guillou, natif d'Avignon, chanoine de la cathédrale d'Agen, secrétaire de M. l'Evêque, est mort le 16 juin, âgé de 55 ans. Ses rares talents et ses vertus bienfaisantes, le font regretter de tout le

---

style, a dit l'auteur du *Génie du Christianisme*, a teint de sa couleur bon nombre des écrits de mon temps. » On n'aime plus cette couleur, qui avait, au moins, de l'éclat. C'est maintenant Zola qui tient la corde, pour parler l'argot du jour. Combien cela durera-t-il ? Le temps de dire avec Villon : « *Mais où sont les neiges d'Antan ?* »

Digitized by Google

diocèse. L'église d'Agen doit le placer au rang de ses plus dignes ministres.

Une colonne mobile, composée de 300 hommes d'infanterie et de cinquante hommes de gendarmerie d'élite, sous le commandement d'un colonel, arrive à Agen le 23 juillet, pour être dispersée dans le département et faire partir les conscrits déserteurs ou réfractaires. Cette mesure a produit le départ d'un grand nombre d'hommes, mais aussi elle a affligé plusieurs communes qui étaient obligées de nourrir et de payer la garnison qu'on envoyait sur leur territoire.

Incendie de la maison de M. Géraud, chirurgien, rue de la Grande-Horloge,[1] dans la nuit du samedi au dimanche 4 août 1811. Un boulanger, qui habitait, comme locataire, le rez-de-chaussée, avait laissé du charbon mal éteint à côté du four. La chaleur se communiqua au plancher qui prit feu et passa bientôt aux autres appartements. Cet homme épouvanté prit la fuite avec sa femme, sans appeler au secours, et sans avertir la famille de M. Géraud, composée de cinq personnes, ni leur propre garçon, qui étaient couchés au premier et au second étage de la maison. Le feu avait déjà fait de grands ravages, lorsque M. Géraud, éveillé par son jeune fils, se leva et éveilla, à son tour, sa fille et deux femmes qui étaient à son service. Ils eurent à peine le temps de descendre à l'aide de draps de lit et de sauter par la fenêtre du premier étage dans la rue. Le fils, après avoir éveillé son père, courut au second étage pour avertir le garçon du boulanger, croyant pouvoir se sauver avec lui par-dessus les toits, car l'escalier était déjà embrasé. Malheureusement la porte se trouva fermée. Alors le garçon boulanger se décida à sauter dans la rue par la fenêtre du second étage qui était très élevé. Il est mort des suites de sa chute, après avoir longtemps souffert, à l'hôpital où il avait été transporté. Le fils de M. Géraud, ou n'eut pas le courage de sauter par la fenêtre, ou fut surpris par les flammes, il périt victime de sa généreuse pitié. Les restes de son corps furent trouvés le lendemain parmi les décombres et portés au cimetière de Saint-Hilaire. Le tocsin et les cris d'alarme ne purent avertir le public de l'incendie, que lorsqu'il était dans toute sa fureur. MM. le Préfet, le

---

[1] Cette maison était située presque à l'angle de la Cornière et de la rue Grande-Horloge, vis-à-vis de celle de M. Guérineau, droguiste.

Digitized by Google

Sous-Préfet, les Adjoints du Maire et le Commissaire de police y accoururent et encouragèrent par leur exemple les charpentiers et les citoyens de toutes les classes à empêcher que le feu ne se communiquât aux Cornières.qui sont toutes construites en bois et qui n'étaient séparées du foyer de l'incendie que par un seul mur, qui, heureusement, était solide. Outre cela, une pluie assez forte qui tomba calma le vent et rendit moins dangereuse la chute des charbons et des débris enflammés qui étaient portés dans le voisinage. On ne peut considérer qu'avec effroi le danger qu'aurait couru ce quartier, si le feu y eût pénétré.

Vers la fin du mois d'août, on a commencé sur le bord de la Garonne les premiers piquets et à établir un échafaud pour sonder le terrain à l'endroit où le pont doit être placé.

Le 1er septembre, on aperçoit une superbe comète dans la partie septentrionale du ciel ; elle fut dans son plus grand éclat au milieu d'octobre, et cessa d'être visible vers les premiers jours de décembre. On peut voir dans les journaux de ce temps-là tous les raisonnements qui furent faits au sujet de ce phénomène.

M. l'Evêque d'Agen arrive, le 17 octobre de Paris où il avait été appelé au Concile national.

Mme la duchesse de Narbonne arrive à Agen le 26 octobre 1811, venant de Trieste, où elle était restée après la mort des tantes de Louis XVI, de l'une desquelles elle était dame d'honneur. Elle venait pour habiter avec sa belle fille, femme du comte de Narbonne. Elle menait avec elle son médecin, une femme de chambre et trois laquais. Mais elle a trouvé que l'air du pays ne lui était pas favorable ; et au bout de près de deux mois de séjour, elle est partie pour Lyon.

L'ordre impérial de la Réunion a été établi par un décret du 18 octobre 1811, daté d'Amsterdam. Il est destiné à récompenser les services rendus à l'Etat dans l'exercice des fonctions administratives, judiciaires et dans la carrière des armes. La décoration de cet ordre est une croix attachée avec un ruban bleu.[1]

Mort de M. Lafont du Cujula, secrétaire général du département

---

[1] L'ordre de la Réunion a été supprimé en 1815 par Louis XVIII.

(*Note de Proché.*)

Digitized by Google

de Lot-et-Garonne, ancien membre du corps législatif, le 1er novembre 1811; homme recommandable par le zèle avec lequel il a rempli les diverses fonctions dont il a été chargé. Il était maire de la ville d'Agen en 1793, et ce qui fait son éloge, c'est que les représentants qui vinrent à cette époque, ne le jugèrent pas digne d'occuper cette place et le destituèrent.[1]

Le nouveau collège d'Agen a été installé et a ouvert le cours de ses classes le 18 novembre dans le ci-devant couvent des Carmélites, qui avait été disposé pour cet objet par les soins de M. Roche,[2] ci-devant oratorien, principal du Collège. M. Paulin, recteur de l'Académie de Cahors est venu présider à cette installation, à laquelle ont assisté M. le Préfet, accompagné du Conseil de Préfecture, M. le Sous-Préfet, MM. les Adjoints du maire, le Conseil municipal et plusieurs autres fonctionnaires de tous les ordres. La messe du Saint-Esprit a été célébrée par M. l'Évêque. Ensuite M. le Préfet, M. le Recteur et M. le Principal ont prononcé chacun un discours.

M. Désiré Pélissier, nommé juge de paix de la 1re section de la ville d'Agen, par décret impérial du 15 novembre, à la place de M. Cahusac, assesseur en la Cour prévôtale des douanes, est installé

---

[1] M. Lafon de Cujula a publié un *Annuaire ou Description statistique du département de Lot-et-Garonne, rédigé d'après les intentions de son Excellence le Ministre de l'Intérieur*. Agen, Imprimerie de Raymond Noubel, 1806. Un volume in-8o. Il a lu en séance, à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, deux mémoires ayant pour titre, l'un : « De la musique considérée comme un art qui imite la nature. » L'autre : « De l'influence des belles-lettre sur la propagation des sciences. »

[2] Nous avons eu, vers 1830, étant élève de la pension Delmas, l'occasion de voir M. Roche, que ses élèves et ses anciens collaborateurs au collège d'Agen, appelaient toujours *le Père Roche*, en souvenir de son titre, périmé, mais non oublié, d'oratorien. C'était un petit homme vif, propret, tout de noir vêtu, en habit et culottes courtes. Il ne lui manquait que des boucles aux souliers pour figurer un tabellion de comédie, comme on les voyait au dernier siècle. Son passage à Agen, dont il avait administré le collège depuis le 18 novembre 1811, jour de l'inauguration, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1821, fut une fête pour bien des familles, qui l'avaient fort regretté. Il paraissait âgé d'environ soixante ans et était d'un abord facile et gracieux.

Digitized by Google

dans ses fonctions et prête serment devant le tribunal de 1re instance, au commencement du mois de décembre.

C'est dans l'automne de 1811 qu'on a commencé à travailler à la côte du Grezel, dont le sommet était trop rude et trop pénible pour les voyageurs et les voitures. Il a été abaissé de 36 pieds. Cet ouvrage a duré deux ans, et a coûté près de cent mille livres. C'est avec la terre provenant de cet atelier qu'on a aplani le chemin qui mène de Gaillard à la Porte-du-Pin ; il était auparavant montueux et surtout très raboteux entre les deux ponts.

Le dépôt du 15e régiment de dragons arrive à Agen le 27 décembre; il est placé aux casernes du séminaire. Cette troupe était peu nombreuse à son arrivée ; mais bientôt elle augmenta par les conscrits qui s'y rendirent, et les chevaux qu'on y envoya de divers endroits. On les faisait manœuvrer sur le Gravier, et lorsqu'il y en avait un certain nombre d'assez exercés, on les expédiait pour l'armée. Le colonel de ce régiment était M. Valdec-Boudignon. Ce militaire avait gagné l'estime de tous les habitants d'Agen par sa douceur et par son empressement à rendre service à tous ceux qui l'employaient. Il était logé chez M. Lamouroux, aux ci-devant Petits-Carmes.

Un décret du 15 janvier 1812 ordonne qu'il sera ensemencé, en France, cent mille hectares de terre , en betteraves, pour faire du sucre avec le suc de cette plante. Le département de Lot-et-Garonne doit ensemencer 400 hectares pour son contingent. Dans le même temps, on sème aussi de la graine de pastel pour en faire de l'indigo.

Aux mois de février et de mars, il passe à Agen environ dix mille prisonniers espagnols, officiers ou soldats, dans l'état le plus pitoyable, couverts de haillons, la plupart sans chapeau ni bonnet, presque tous sans chemise et sans souliers. Le temps était affreux, la pluie était continuelle. On peut juger combien devaient souffrir ces malheureux. A leur arrivée, on les enfermait aux écuries de Saint-Louis. Là des personnes charitables leur faisaient distribuer de la soupe qu'elles leur avaient fait préparer. Ils étaient escortés par la force armée ou par des gardes nationaux qui se relevaient d'un gîte à l'autre. On les conduisait du côté de la Bourgogne, où très certainement il n'en est pas arrivé la moitié. A chaque logement, il en restait dans les hôpitaux, où ils périssaient misérablement de maladie ou de lassitude. Ils répandaient partout une odeur infecte ; plusieurs

Digitized by Google

même portaient un reste de fièvre jaune qui se communiquait aux personnes qui s'approchaient d'eux pour les soigner. Plusieurs en ont été les victimes à Agen, entre autres deux sœurs de l'hospice, M. Durand, médecin, et Mme Villeneuve (demeurant au quartier Saint-Louis, près les écuries) qui, après avoir fait elle-même la distribution de la soupe, se retira chez elle pour prendre du repos ; mais bientôt elle fut atteinte de la fièvre et mourut peu de jours après. Il périt dans l'hôpital d'Agen environ 200 Espagnols, autant à Villeneuve, où plusieurs personnes furent aussi victimes des soins charitables qu'elles avaient donnés à ces malheureux. On en trouva plusieurs morts sur la route, dans les fossés. Heureusement il ne faisait pas chaud, le temps était froid et pluvieux, autrement la peste était inévitable.

Aux mois de mars et d'avril, le blé et, par conséquent, le pain étaient très chers. Le blé se vendait 48 et 50 francs le sac, le pain coûtait sept sous et demi la livre. Le pauvre vivait très difficilement, ce qui excita la charité des fonctionnaires et des personnes riches, qui aidèrent la commune par des contributions volontaires, à venir au secours des indigents.

Arrêté de M. le Préfet du 19 mai, qui fixe le prix de l'hectolitre de blé à 33 fr., celui de seigle à 23 fr. 50, et le maïs à 18 fr. Au mois de juin, on cesse de distribuer du pain aux pauvres, mais on leur donna de la soupe appelée *à la Rumfort*, très bonne et très économique. Cette soupe était faite dans la cour de la mairie, où se faisait aussi la distribution, en observant de faire entrer les pauvres par la porte du côté du palais, et de les faire sortir par celle de la petite place. On fait à Villeneuve du pain avec la farine de maïs et des pommes de terre bouillies. La soupe *à la Rumfort* a été distri tribuée pendant environ un mois.

Le 22 juin 1812, M. le Maire reçoit les nouvelles armoiries accordées à la ville d'Agen par lettres-patentes de l'empereur du 27 avril 1812,[1] avec le diplôme qui a coûté six cents francs. La seule diffé-

---

[1] Les lettres patentes de l'Empereur fixent, comme suit, les armoiries de la ville d'Agen : « De gueules à la tour crennelée de sept pièces, chargée d'une roue, donjonnée d'un château de trois tourelles, une et deux, crennelées de trois pièces chacune, couvertes et girouettées, le tout d'or, ouvert,

Digitized by Google

rence qu'il y ait avec les anciennes armoiries, c'est que celles-ci avaient un aigle tenant dans ses pattes une légende chargée du mot *Agen*, au lieu que les nouvelles ont un coq tenant la même légende. On sait, par tradition, que l'empereur Charlemagne avait donné l'aigle à notre ville pour récompenser la bravoure et la fidélité de ses habitants. (Voyez page .)

La plus grande partie des sœurs de l'hôpital Saint-Jean quittèrent leurs fonctions et se retirèrent ayant refusé de reconnaître une générale, nommée par l'Empereur, elles sont bientôt remplacées par d'autres sœurs envoyées par le Gouvernement, qui sont installées le 22 mai.

On fait un fossé large et profond autour de l'emplacement que doivent occuper les matériaux et les ouvriers qui doivent travailler au pont de la Garonne. Cet ouvrage s'est fait au mois de mai, et immédiatement après la barrière en planches et trois grandes portes.

Le sieur Devèze, ferblantier de cette ville, propriétaire des bains

---

ajouré et maçonné de sable, adextré d'un coq d'argent, tenant dans ses pattes une légende du même, chargée du mot AGEN de sable : franc quartier des villes de seconde classe, qui est, à dextre, d'azur, chargé d'un N d'or, surmonté d'une étoile rayonnante du même : pour livrée, les couleurs de l'Ecu ; — Les ornements consistent en une couronne murale, à créneaux d'argent pour cimier, traversé en fasce d'un caducée contourné du même, auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre, d'olivier, l'autre à senestre, de chêne, aussi d'argent, noués et rattachés par des bandelettes d'azur. » — M. de Lugat, maire d'Agen, obtint, en 1818, des lettres patentes de confirmation des armoiries de la ville, « telles qu'elles avaient été accordées par les rois, nos prédécesseurs, » est-il dit dans ce document qui les détermine ainsi : « De gueules, à un aigle volant de profil d'argent, tenant de ses deux pattes une liste du même, sur laquelle est écrit : Agen, en lettres capitales de sable, posé à dextre ; et une tour d'or, couverte en pavillon de trois pièces girouettées du même, et posée à sénestre. » Voir dans la *Revue de l'Agenais*, janvier-février 1882, p. 91, la représentation gravée du sceau de la ville, et du contre-sceau, usités depuis l'an 1243. » (*La place de la Halle à Agen, édifices qui ont existé sur son emplacement, cloche de l'ancienne horloge*, par MM. Magen et Tholin, et *La bannière d'Agen*, par M. J. de B. de Laffore, dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 1re série, t. VI, p. 332 et suiv.)

Digitized by Google

du Gravier, augmente, embellit et met cet établissement dans l'état où il est maintenant ; vers le mois de juillet, il double le nombre de baignoires. Il avait acquis ce local du sieur Lorrain, à qui la municipalité l'avait concédé par sa délibération du 19 janvier 1780 et qui y avait placé quelques bains, après y avoir fait construire une faible cloison en briques. C'était auparavant un pilier de l'ancien pont, pareil à celui qui existe encore au bord de la Garonne.

Le Pape arrive le 20 janvier 1812 à Fontainebleau, où il doit faire sa résidence.

La ville de Bordeaux était, ainsi que la nôtre, réduite à la plus grande disette. Les pauvres surtout y souffraient beaucoup. Le Sous-Préfet de cette ville vient à Agen le 23 juin, croyant y trouver quelque ressource ; mais, nous voyant aussi embarrassés que les Bordelais, il alla vers Astaffort et Auvillars, où il fit quelques achats de blé, qui étaient bien loin d'être proportionnés aux besoins.

Mme Saqui, de Paris, fameuse danseuse sur la corde tendue, où l'on peut dire qu'elle fait des prodiges, arrive à Agen, le 20 juillet. Elle y donne plusieurs de ses exercices avec ses associés, dans la salle des spectacles, où elle a été très suivie à toutes les représentations. On ne pouvait se lasser d'admirer son adresse, sa force et son agilité.

Le mur qui est autour de la fontaine du Gravier a été bâti en 1812, pour empêcher que le bassin ne soit plus obstrué par la quantité de cailloux qui y étaient transportés à la suite des orages et des pluies abondantes, par les eaux qui viennent de la Porte du Pin et des ruisseaux qui y aboutissent.[1]

(*A continuer.*) J.-N. PROCHÉ.

---

[1] Voir dans la présente Revue, no de mai-juin 1882, p. 216-217, la note relative à cette fontaine.

Digitized by Google

L'AMOUR AU VILLAGE.

(Suite)

V

« Dans la semaine, je trouve le moyen de m'échapper une heure de l'atelier, et je me rends à Saint-Nicolas. Ma cousine, en me voyant l'air préoccupé, presque sombre :

— « Qu'as-tu, André? me dit-elle; est-ce qu'il y a un malheur dans la famille? »

— « Ah! Cécile, je suis bien à plaindre. »

— « Je soupçonne que la fillette que tu aimes te cause des embarras. »

— « Je venais te demander un grand service. »

— « Parle. »

— « Tu vas me le refuser peut-être. Mais si tu veux me donner assistance, je ne pourrai jamais assez t'en remercier. »

— « De quoi s'agit-il? » demanda-t-elle avec un sourire encourageant. Elle devinait déjà.

— « J'aime Louisa, et elle m'aime; nous voulons nous marier, et c'est la mort dans l'âme que nous employons un moyen qui nous répugne Elle consent à ce que je l'enlève; je te supplie de la recevoir chez toi. »

— « André, en ce qui me regarde, je n'ai rien à te refuser, mais comme c'est une chose très sérieuse, je ne saurais t'autoriser à venir ici avec elle, sans en avoir parlé à mon beau-père ainsi qu'à mon mari, pour le moment, absent de la maison. »

— « C'est trop juste. Je reviendrai samedi, tu ne me diras qu'un oui ou un non; mais si tu savais comme elle est malheureuse, c'est oui que tu dirais et plutôt deux fois qu'une. »

Digitized by Google

« Quand je revins chez ma cousine, elle m'apprit que nous pouvions venir, Louisa et moi, quand nous voudrions. Elle ne laissait pas que d'avoir des scrupules, je le compris.

— « Ecoute-moi, lui dis-je, ne va pas t'imaginer que je vais faire un acte malhonnête. Elle entrera pure chez toi. Nous arriverons de nuit ; elle partira de même, et tout le monde ignorera sa présence dans ta maison. Si rien ne contrarie mon désir, je l'amènerai le 6 mai, jour de la foire de Layrac. »

« J'accours, impatient de revoir Louisa, au rendez-vous accoutumé. Elle n'y vint pas. Serait-elle malade ? Nous aurait-on trahis ? A-t-elle été frappée et renfermée encore ? Dévoré d'inquiétude, aussitôt la nuit venue, je me rends à Layrac pour me renseigner. J'apprends avec désespoir qu'en effet une personne, par qui nous avions été surpris à Fontabeille, avait révélé à la mère le secret de nos rendez-vous ; qu'après celui du samedi précédent, elle avait été grondée, puis battue et renfermée dans sa chambre, à double tour.

« Je repars le lundi pour Caudecoste, à moitié mort de chagrin. Malgré la certitude de ne pas l'y rencontrer, le samedi, je retourne à Fontabeille, et là, seul, la tête perdue, je pleure amèrement, étendu par terre, à côté de la fontaine.

« J'allai coucher à Layrac, où je passai la journée du dimanche. Le soir, dans la rue de Louisa, une voisine m'appelle, me fait entrer chez elle, et me dit que la Germaine désire avoir un entretien avec moi. « J'y consens, lui répondis-je, surpris à la fois et irrité. Prévenez-la que je l'attends. »

— « Ecoute, André, me fit-elle, sois convenable à l'égard de cette femme, elle est folle de colère, et peut-être... »

— « Soyez tranquille, je n'aurai garde de manquer de respect à celle qui doit être un jour ma belle-mère. »

« Malgré mon calme apparent, j'étais fort ému lorsqu'elle entra, je crois même que je tremblais un peu.

— « Te voilà, André, me dit-elle, tu as bien fait d'agréer cet entretien dont tu peux tirer grand profit, si tu as un grain de bon sens. Tu voulais avoir Louisa, je ne voulais pas te la donner ; ça été un jeu entre nous deux. Tu n'as pas gagné la partie. Te voilà battu, c'est fini. Mais beau garçon comme tu es, tu te marieras fort bien quand tu voudras avec une belle fille à ton gré. Il y a longtemps que tu aurais renoncé à la nôtre, si tu savais à quel point son caractère est

Digitized by Google

mauvais. Oublie-la, si tu peux; c'est ce que tu as de mieux à faire. Au reste, que tu l'oublies ou non, je m'en soucie comme d'un fétu. »

— « Si vous n'aviez rien de plus à me dire, lui répondis-je, ce n'était pas la peine de me faire appeler; je connais votre fille mieux que vous. Voilà pourquoi aujourd'hui même j'ai juré d'être à elle toujours, — toujours, entendez-vous, et soyez sûre que je tiendrai mon serment. »

« Sur cette parole, je gagne la porte et je m'en vais, le cœur plein d'amour et de colère.

« Cette scène avait lieu au commencement d'avril. Un mois passe. Louisa, toujours renfermée et surveillée ne quittait plus la maison. Nous tombions au premier mai. Je fais courir le bruit que je partais le quinze pour Cette. A Layrac, tout le monde le crut, et les Vacquier comme les autres. Une personne qui tenait nos intérêts pouvait, chaque soir, voir la recluse, sans éveiller les soupçons de la Germaine. Louisa, sur son conseil, ne se cacha pas pour dire que n'ayant plus la force de lutter seule contre sa famille, elle cédait de guerre lasse. En même temps, elle apprenait que le 6 mai à huit heures du soir, je l'attendrais sur le pont du Gers, pour l'amener dans une famille où elle serait tranquille et respectée.

« De mon côté, je jouais mon rôle; j'affirmais que j'avais renoncé à Louisa; je le disais à des voisins qui ne manquaient pas de rapporter mes paroles à sa mère.

« Un incident faillit tout compromettre. Comme je passais, un matin, devant la porte de Vacquier, Louisa, en me voyant, éprouva une telle émotion, qu'elle laissa choir une assiette qu'elle tenait en ce moment : « André ! » fit-elle, sans pouvoir se retenir. La Germaine observait ses moindres mouvements : « Tu prétendais que tu ne l'aimais plus, » cria-t-elle aigrement. » — « Pardon, ma mère, quand je l'ai vu, comme cela, sans m'y attendre, j'ai éprouvé une impression pénible, un véritable saisissement. Je ne l'aime plus, je vous l'assure, et ne veux plus de lui jamais. »

« La mère se laissa convaincre et l'accident n'eut aucune suite fâcheuse. Louisa, d'ailleurs me fit savoir secrètement qu'elle serait sur le pont, le jeudi soir, à l'heure convenue.

« J'étais néanmoins trés préoccupé et ma tristesse augmentait à mesure que nous approchions du jour fatal. La veille, en soupant,

Digitized by Google

mon père, seul avec moi, vit des larmes tomber dans mon assiette. Il releva ma casquette, et me pressant dans ses bras : « Tu pleures, mon fils ! Conte-moi ta peine. »

« Mes sanglots éclatèrent. J'embrassai mon père avec une tendresse enfièvrée et pleurai à grosses larmes, le front caché sur sa poitrine.

« Quand je pus parler : « Mon père, lui dis-je, mon cher père, je voulais souffrir tout seul, et voilà que je vous rends malheureux. Vous me demandez pourquoi je pleure, c'est que je vais vous faire de la peine. Demain soir j'enlève Louisa. »

— « Ah ! tu me fais mourir, André. Sais-tu bien à quoi tu m'exposes ? A te voir conduire par les gendarmes et traîner devant la justice ! »

— « Il y a dans la vie des malheurs inévitables. Je subirai toutes les conséquences d'une détermination nécessaire. Mes intentions sont droites et pures, et j'ai contracté avec Louisa un engagement sacré. »

« Je lui racontai tout. Il m'écoutait attentivement et de temps à autre essuyait une larme. Quand j'eus fini, il se leva sans dire un mot, se dirigea vers une armoire dont il avait la clef et en tira un petit paquet qu'il me mit dans la main. « Tiens, André, j'ai là deux cents francs, c'est toute ma fortune ; prends-les. Je voudrais être plus vieux de quinze jours pour savoir comment la chose aura tourné. Laisse-moi te faire un dernier baiser, et demain pars sans m'avertir. Adieu, mon fils, et que Dieu te protège ! »

« Je ne puis fermer l'œil de toute la nuit. Le matin du 6 mai se leva radieux, commençant la journée la plus féconde en angoisses de toute ma vie. C'était grande foire dans le bourg, ce qui revient à dire grande fête. J'étais fort pâle ; les amis qui me rencontrèrent dans les rues ou au café, attribuant ma mine piteuse à ma rupture avec Louisa, ne me ménagèrent ni leurs plaisanteries ni leurs consolations. Ils m'entraînent au bal, ils veulent me faire danser, je refuse disant que je suis malade, et je monte à l'orchestre. A peine y suis-je assis, à côté du ménétrier en chef, le brave Dufour, dont le violon a transporté la jeunesse de Layrac pendant vingt-cinq générations, que je vois Louisa entrer au bras de Rosine. La pauvre enfant portait sur son pâle visage la trace des souffrances occasionnées par sa longue réclusion et par le chagrin d'amour.

Digitized by Google

— « Voilà ta belle, me dit Dufour, avec un malin sourire en continuant à brandir son archet et en faisant éclater ses notes dansantes; va la prier pour le premier quadrille. » — « Moi, fis-je vivement. Vous vous trompez, maître sonneur, si vous me prenez pour un diseur de paroles en l'air. Je ne veux pas seulement la voir, et je m'esquive. »

« Tous les regards étaient braqués sur nous. Mais je traversai bravement la foule de danseurs, et allai me perdre dans la foire. Jeunes garçons et jeunes filles du bal raillaient Louisa. Mais elle :— « C'était bien la peine qu'on se fît battre pour lui ! disait-elle dédaigneusement »

« Je comptais les minutes qui nous séparaient de l'heure choisie. La journée avait été chaude et lourde. A l'entrée de la nuit, l'horizon se voila vers le couchant. Bientôt des nuages s'amassèrent de l'Estelle à Bois-Renaud et sur la colline de Brumas. On se hâtait de quitter la foire avec les bestiaux et les jardinières.

« J'arrive au pont longtemps avant l'heure et j'attends Louisa Une inquiétude profonde me saisit. Louisa a-t-elle pu s'échapper sans éveiller l'attention des siens ? Un accident imprévu ne l'a-t-il pas arrêtée ? N'a-t-on pas couru après elle ? Comme je me fais ces questions, une bouffée de vent m'apporte le son de la demie de huit heures ; la lueur d'un éclair me permet de voir à quelques pas un homme accoudé au parapet du pont. C'est Salvant. Bien qu'il soit des nôtres, je n'en éprouve pas moins une vive contrariété. J'aurais voulu, surtout en ce moment, être seul au monde avec Louisa. Heureusement qu'elle aussi se montra ; d'aussi loin qu'elle m'aperçut, elle m'adressa un léger sourire, puis saluant le vieux, vint à moi et simplement mit sa main dans la mienne. Salvant connaissait notre histoire, comme tout le monde à Layrac. — « Ah! vous vous en allez, pauvres enfants, nous dit-il, n'ayez pas peur que je vous trahisse. Partez vite, et soyez heureux. »

« La première parole de Louisa fut celle-ci : Je viens à toi, André, en confiance. » — « Je mourrais, Louisa, plutôt que de la trahir. Mais hâtons-nous. Il me semble que tous ceux qui passent nous veulent du mal et j'en ai l'esprit troublé. »

« Nous prîmes, à pas pressés, le chemin du Cantayré. Le moulin du Gers dépassé, pour atteindre Saint-Nicolas, nous avions encore deux heures de marche. La nuit était déjà venue ; l'orage la rendait

Digitized by Google

encore plus obscure. De temps en temps un éclair brillait et le tonnerre commençait à gronder dans le lointain. Bientôt la pluie tomba à flots.

« Etant assez fort pour pouvoir me mouiller impunément, j'ôtai mon paletot afin d'en couvrir Louisa. Elle refusa, alléguant qu'elle avait dans son tablier deux casaques de bonne étoffe; je les disposai sur la tête et sur les épaules pour protéger sa délicate poitrine. Entre Charrin et le Pesqué, des piétons et des jardinières attelées, qui se retiraient de la foire et qui fuyaient l'orage, nous atteignirent. De crainte d'être poursuivis, nous quittâmes le chemin public et prîmes à travers champs, sous une longue averse. L'obscurité était profonde. Bientôt, nous ne sûmes plus où nous étions, ni quelle direction prendre. Les éclairs, de temps en temps, nous aidaient à retrouver le chemin. A peine étions-nous arrivés à la hauteur de la Garonnère dont nous pûmes entrevoir les pignons et les meules de paille, l'orage était sur nous et de violents coups de foudre retentissaient à des intervalles de plus en plus rapprochés. Louisa s'appuyait fortement sur mon bras, tressaillant à chaque détonation. « Qui sait, André, me dit-elle, si le bon Dieu ne veut pas nous punir? » — « S'il le veut, ma Louisa, qu'il nous frappe ensemble de sa main. La mort avec toi me serai douce. »

— « Tu as raison, » dit-elle, et nous continuâmes à marcher d'un pas alerte. L'orage enfin s'éloignait, mais la pluie, quoique moins forte, ne cessait pas. Nos vêtements, y compris ma chemise, étaient trempés jusqu'au dernier fil.

« Vers le milieu de cette nuit cruelle, nous arrivons à la porte de ma cousine, qui était venue à la foire et que j'avais prévenue. Avant de frapper :

— « Pauvre ange, dis-je à Louisa, nous avons fait toute cette route, et je ne t'ai pas embrassée. Nous voici arrivés, grâce à Dieu, et enfin à l'abri. » Je lui fais un baiser sur chaque joue et je frappe. La porte s'ouvre. Cécile prend Louisa par la main et l'embrasse.

« Entrez, pauvres enfants dit-elle. Du linge chaud et des habits bien secs vous attendent. Que de souci j'ai eu pour vous, pendant ce terrible orage ! Un moment j'ai craint que vous ne vous fussiez noyés dans les eaux de l'Estressol. »

« Je m'approchai du foyer où se chauffait le beau père de ma cousine, un vieillard de quatre-vingt ans, et je le saluai; il me prit la main et me dit :

Digitized by Google

— « En entendant le tonnerre et l'averse, je disais le chapelet, pour que Dieu vous protégeât. Il est bon de s'aimer; mais on est exposé à de grandes traverses. Je chérissais ma pauvre femme, et l'avais longtemps espérée; son frère aîné, un méchant homme, s'étant, comme on dit, mis en travers et faisant la loi aux parents, ah, que de mal j'ai eu pour réussir! Les choses ne vinrent pas au point où sont les vôtres, mais il s'en fallut de peu. Quand une fille vous aime, le premier devoir est de l'estimer et de la respecter. Si vous étiez venus ici pour vous conduire déshonnêtement, je vous chasserais comme un chien. »

— « Je vous jure, lui répliquai-je, que j'ai toujours respecté Louisa, et que je ne lui ai jamais dit une parole dont elle eût à rougir. Voilà pourquoi elle s'est décidée à me suivre dans l'honnête maison où je la conduis, et où vous l'aimerez, j'en suis certain d'avance. »

« Quand nous eûmes changé de linge et de vêtements, le vieux regarde Louisa, lui prend la main et lui dit : « Vous avez une bonne figure, ma mie; elle me rappelle ma pauvre morte qui était avenante comme vous. » Et il pleura doucement.

« Ma cousine avait disposé sur la table une légère collation. La chambre était grande et triste; les murs, les poutres et le plafond avaient été noircis à la longue par la fumée du foyer. Dans un coin, au fond, s'élevait un grand lit à colonnes; dans un autre coin, tout en face, se dressait un petit lit. La table était au milieu de la pièce; nous y primes place. Ce repas de minuit ne fut pas long.

— « Mange, Louisa, dis-je. Mais qu'as-tu donc? »

— « Elle me répondit par ce cri désespéré :

« Ah! ma mère! » Et se mit à pleurer amèrement. Sa poitrine se soulevait à chaque sanglot. Son émotion nous gagna et nous fîmes comme elle. Après un moment, je m'essuie les yeux, je me lève, et prenant sa main : N'aies point de regret, mon amie; nous allons, si tu veux, repartir tout de suite, et pas un âme ne saura que tu étais sortie de la maison. Je dirai à tes parents, en te remettant dans leurs mains : « Ne faites pas de scandale inutile; je vous rends votre fille telle que je l'ai prise. » Parle donc, Louisa, parle donc. Il est temps encore de tout réparer. »

— « Ne veux-tu pas que je pense à ma mère? A ce qui est fait, il n'y a plus de remède; je ne m'en repens pas. Pardonne moi donc un souvenir et une parole qui malgré moi sont sortis de mon cœur. »

Digitized by Google

— « Tu es donc décidée à rester? »

— « Bien décidée. » Et son visage s'éclaira d'un pâle sourire.

« Le vieux beau-père dit alors :

— « Allons, mes enfants, c'est l'heure de prendre un peu de repos. André, vous coucherez-là dans ce petit lit à côté du mien. » Il conduisit les deux femmes dans une chambre voisine, ou couchaient aussi les enfants, ferma la porte à double tour et mit la clef dans la poche de sa veste.

« Alors ce brave homme s'agenouilla, fit le signe de la croix, et avant de commencer à prier, me dit : « Je vous donne le conseil, mon ami, de faire votre prière, afin que le Bon Dieu vous accorde le consentement du père et de la mère de cette pauvre fille. Je vais m'unir à votre intention. »

« Et prosternés, lui au chevet de son lit, moi au chevet du mien, nous demandâmes à Celui que l'on n'implore jamais en vain de m'accorder ce que je souhaitais le plus au monde.

« Les émotions de la journée avaient produit en moi une telle excitation, que j'avais comme une sorte de fièvre, et que, je ne pus goûter un instant de sommeil.

« Le matin, à la première heure, j'entends marcher dans la chambre voisine. Louisa et ma cousine venaient, comme moi, de quitter leur lit.

« Allons, Pépé, dis-je en souriant, voulez vous ouvrir la porte; il me tarde de savoir comment, de l'autre côté, on a passé la nuit. »

« Le vieillard tire la clef de sa poche, et se met en devoir d'ouvrir la porte. Louisa se présente sur le seuil. Nous nous jetons, en pleurant, dans les bras l'un de l'autre.

« Pas plus que moi elle n'avait dormi : « Mon enfant, lui dis-je ; on doit ignorer que tu es ici ; pour n'éveiller aucun soupçon, je vais reprendre mon travail ; mon patron a un chantier au château de Saint-Félix; je vais m'y rendre, et, ce soir, je reviendrai à l'entrée de la nuit, en disant au maitre et aux camarades, que j'ai besoin d'aller à Layrac. » Et me tournant vers ma cousine : « Je te recommande Louisa comme la prunelle de tes yeux. Cette journée sera pour moi d'une longueur mortelle; je voudrais qu'elle fût déjà passée ; fais ton devoir de bonne parente et attends tout de ma recon-

Digitized by Google

naissance. Toi, ne pleure pas, ma petite ; je serai ici de bonne heure. Laisse-moi t'embrasser et adieu ! »

« Je me disposais à sortir ; soudain, d'un mouvement spontané, pour la première fois, Louisa se jette à mon cou : « Ne pars pas, André, je t'en prie. Rester ici sans toi m'est impossible. Que l'on me découvre ou non, peu m'importe à présent; mais, par grâce, ne me quitte pas. »

—« Réfléchis un peu, Louisa. Ce que je vais faire est raisonnable. D'ailleurs, je ne m'éloigne pas. D'ici l'on voit le château dont je parle. Je reviendrai avant ce soir. Cécile a, je le sais, un travail de couture assez important pour deux; aide la. En lui rendant service, tu trouveras le temps moins long, car tu n'es pas élevée à ne rien faire. »

« Louisa, pleurant toujours, me dit : « Il me semble, André, si tu t'en vas, que Dieu va nous punir, qu'un accident va t'arriver, que je ne te reverrai plus, — que sais-je ? — que tu vas mourir. »

« Elle avait une pensée secrète qu'elle m'a avouée depuis ; elle craignait que l'on me saisît, que l'on m'emprisonnât, à cause de l'enlèvement, et que l'on nous séparât pour toujours.

« Enfin, à grand regret, elle consent à me laisser partir.

« Le patron s'étonna bien de me voir arriver de Layrac, à cette heure si matinale. « Je suis las de flâner lui dis-je. Les foires et les jours de fêtes sont la ruine des travailleurs. » Cette excuse eut un plein succès. Mais dans le cours de la journée, comme je travaillais au haut de la maison, je regardais obstinément du côté de la route de Layrac, préoccupé de cette idée qu'on avait mis de tous côtés des émissaires à nos trousses ; mon patron remarqua l'étrangeté de mes allures, qui fixa aussi l'attention de mes camarades d'atelier.

« Aux questions que l'on me fit, je répondis par un gros mensonge : Ma grand'mère était fort malade, et je craignais qu'on ne vînt me chercher. Voilà pourquoi à chaque instant je regardais du côté de la maison.

« Dans l'après midi, mon inquiétude augmente tellement qu'il m'est impossible de tenir en place. Je demande à prendre congé : « Vous ne compterez pas cette journée, dis-je au patron, non sans embarras, je n'ai pas fait pour un sou de besogne. Si la grand'mère n'est pas plus malade, je reviendrai demain ; comptez sur moi. »

Digitized by Google

« Comme je quitte l'atelier, un camarade vient à moi et me dit à voix base : « André, quelque chose te tourmente; tu souffres, j'en suis sûr et j'en ai de la peine. Ouvre moi ton cœur, tu peux le faire; je garderai fidèlement ton secret. »

« Je lui saisis la main et je l'embrasse : « Tu es un brave garçon, je le savais depuis longtemps et tes paroles me le prouvent. Tu es le premier et tu seras le seul qui connaîtras mon secret. J'ai enlevé Louisa. »

— « Ce n'est pas possible malheureux ! Et, où est-elle ? »

— « Près de nous, à Saint-Nicolas. »

— « Ah ! mon Dieu, comment as-tu fait ? »

— « Je te dirai cela plus tard, ne m'en demande pas davantage, pour le moment. Adieu. Je vais la rejoindre. »

— « Vas donc, ami, et bon courage ! »

(*La fin au prochain numéro.*) J.-B. GOUX.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VILLE DE TONNEINS.

Dans son intéressante et savante *Notice sur la ville de Marmande*, publiée en 1872, M. Philippe Tamizey de Larroque, veut bien exprimer le vœu que *les Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins*, publiées en 1833, par M. L.-F. Lagarde, soient rééditées et développées à l'aide des matériaux que l'auteur à laissés, et d'un travail manuscrit qu'il n'a guère cessé d'améliorer jusqu'à sa mort.

Avec une bienveillance dont je tiens à le remercier, notre savant compatriote qui me fait presque un devoir d'entreprendre cette tâche, m'y aide en mettant à ma disposition des documents recueillis par lui-même et m'y encourage en acceptant la dédicace de ma monographie. Je serais donc inexcusable de rester sourd à un appel dont je me sens très honoré.

M. Louis Florimond Pierre Lagarde, mon père, avocat, puis juge au tribunal de Marmande, plus tard notaire, et enfin juge de paix à Tonneins, avait conçu le projet de travailler à l'histoire de sa ville natale. Il fut poussé à le réaliser par la remise qu'un honorable citoyen, feu M. Laperche, docteur en médecine, lui fit, pour être déposées dans les minutes de l'étude, des anciennes coutumes de Tonneins, confirmées aux consuls, jurats et habitants de Tonneins en 1301, par Guillaume Ferréol, seigneur de Tonneins.

« Cette découverte, dit M. Lagarde dans l'introduction à

Digitized by Google

« ses *Recherches historiques*, me faisait connaître le nom des « anciens seigneurs et les lois particulières de Tonneins ; elle « était d'une grande importance pour l'objet que je m'étais pro- « posé ; elle jetait un grand jour sur l'une des principales dif- « ficultés de mon entreprise. Toutefois j'avais à déterminer « encore la fondation et les circonstances qui s'y rattachent ; « enfin restait l'histoire de la ville avant et depuis la rédaction « par écrit de la coutume.

« L'étude de ces questions m'a offert le tableau d'un fief « héréditaire remontant au VIIe siècle ; un exemple d'organisa- « tion municipale comme on l'entendait dans l'origine ; le « spectacle d'une ville qui, après avoir perdu jusqu'à l'exis- « tence dans les longues calamités qui ont désolé la Guienne, « s'est retrouvée avec ses anciennes institutions, son ancien « esprit, son ancien caractère, et à l'aide de ces secours pure- « ment moraux, s'est créée une seconde fois. »

Les Recherches historiques sur la ville et les anciennes coutumes et institutions de Tonneins, peuvent être divisées en trois parties :

1° Situation et origine de Tonneins, constitution politique et civile de la ville et de la seigneurie.

2° Evènements arrivés à Tonneins ou se rapportant à cette ville depuis sa fondation jusqu'à l'année 1453, époque où la domination des seigneurs de la maison de Ferréol passa dans la maison de Xaintrailles.

3° Evènements survenus depuis 1453.

PREMIÈRE PARTIE.

Situation, origine, constitution politique et civile de la ville et de la seigneurie de Tonneins.

Le territoire de Tonneins était compris dans la division des Gaules connue, avant la conquête de César, sous le nom de *Celtique ;* et ce

Digitized by Google

que nous savons de la position et des limites du royaume des *Nitiobriges*, ne permet pas de douter qu'il ait fait partie de ce royaume.

Après la conquête de César, le pays des Nitiobriges fut enclavé dans la *seconde Aquitaine*. Plus tard, il fit partie du royaume des Visigoths sous le nom d'*Agenais*, avec les mêmes limites, à peu près, qu'il avait eues plus anciennement. Puis il dépendit successivement du royaume d'*Aquitaine*, du *duché d'Aquitaine*, du *comté de Toulouse*, encore du *duché d'Aquitaine*, enfin de la *Basse-Guienne*.

Le territoire de Tonneins subit les mêmes changements. Aujourd'hui ce territoire est compris dans le deuxième arrondissement de Lot-et-Garonne. Tonneins est chef-lieu d'un canton comprenant cinq communes et a une population de 8,079 âmes, d'après le recensement le plus récent.

La ville est située sur la rive droite de la Garonne; elle est assise sur un rocher élevé qui domine l'autre rive, et forme sur ce point l'extrémité méridionale d'une haute plaine. Le fleuve, après avoir décrit un angle à peu près droit, à la naissance orientale de la ville, court au pied du rocher du levant au couchant, de telle sorte que Tonneins, élevé à une hauteur de quarante mètres au-dessus d'une vaste et riante plaine, offre, du côté du Midi, une exposition vraiment belle.

La longueur totale de la ville est de deux mille mètres.

Dans cette étendue ont existé deux villes closes et fortifiées, dont chacune a été le chef-lieu d'une haute baronnie : *Tonneins* proprement dit, ou le *Grand Tonneins*, ou *Tonneins-Dessous*, à cause de sa position eu égard au cours de la Garonne, et le *Petit-Tonneins* ou le *Bourg Saint-Pierre-de-Tonneins*, ou *Tonneins-Dessus*.

La première, *Tonneins-Dessous* se composait de la partie occidentale de la ville, depuis le faubourg appelé *Biscarret*, en remontant le fleuve jusqu'à l'ancien passage d'eau, après le château. Son enceinte formait un arc, dont le fleuve était la corde. Le bourg de Cuges, qui dépendait du *Grand-Tonneins*, était à la suite de cette dernière ville, toujours en remontant le fleuve ; et le quartier d'*Entre-deux bourgs*, à la suite du bourg de Cuges, se trouvait placé entre les deux ville et était commun entre elles.

La seconde, comprenait toute la partie orientale, à partir de l'Entre-deux bourgs. Sa figure était, à peu près, celle d'un triangle ayant sa base du côté du Grand-Tonneins.

Digitized by Google

Cette description est d'accord avec le plan déposé à la bibliothèque nationale et avec les indications du Mercure de France (année 1621) et de l'historiographe Malingre, dans son *Histoire générale des guerres et mouvements arrivés dans les divers états du monde, sous le règne de Louis XIII.* [1]

Ces deux villes ayant été incendiées en 1622, il n'est point possible d'indiquer exactement le tracé de leurs voies et places, encore moins de décrire les édifices qu'elles renfermaient. Voici le peu qu'on sait à cet égard.

La route de Bordeaux à Toulouse traversait, comme aujourd'hui, les deux villes dans toute leur longueur. Tonneins-dessous avait un château considérable et bien fortifié, sur le bord du fleuve, à l'extrémité Sud-Est de la ville, sur l'emplacement actuel de la place dite du château, des maisons environnantes et des terrains que le fleuve a fait disparaître. Ce château appartenait au seigneur. L'ancienne église de Tonneins-dessous était, comme celle que l'on voit aujourd'hui, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Mercadieu ou de Mercadil; elle fut détruite pendant les guerres du XVIe siècle. L'église actuelle fut construite à peu près sur l'emplacement de l'autre, dans l'espace de temps qui s'écoula entre 1701 et 1755.

On voyait dans l'ancienne église le piédestal d'un autel votif dont l'origine est encore obscure. Venuti, dans ses *Inscriptions antiques de la ville de Bordeaux*, Saint-Amans dans ses *Essais sur les antiquités de Lot-et-Garonne*, et Delurbe, dans sa *Chronique bordelaise*, affirment que les chrétiens, à une époque inconnue, brisèrent dans l'église Notre-Dame de Tonneins, la corniche de ce monument qui fut transporté à Bordeaux dans l'édifice gallo-romain connu sous le nom de *Piliers de Tutelle*, et de là à Lauzun où il se trouve actuellement, dans le beau jardin du château.[2]

---

[1] Les corrosions successives exercées par le fleuve ont fait rentrer du côté de la ville la ligne droite qu'on remarque dans les plus anciens plans.

[2] M. Ad. Magen, dans une note de son édition des *Essais historiques et critiques* d'Argenton, abbréviés par Labrunie (*Dissertation sur les Nitiobriges*, p. 36,37), donne les raisons qui portent à admettre que l'autel en question, arrivé à Lauzun par une série d'émigrations, n'est qu'un *transfuge de Bordeaux* où il ornait le temple consacré à la divinité tutélaire de cette ville.

Digitized by Google

Tonneins-Dessus avait aussi son château. L'ancienne église était sous l'invocation de Saint-Pierre. Elle fut détruite au XVIe siècle, ainsi que la seconde, qui était placée sous la même invocation et que le fleuve, à chaque crue, menaçait d'emporter comme il a fait du cimetière.

La nouvelle, a été construite sur un emplacement que la Garonne ne peut atteindre ; elle porte le même vocable que les deux qui l'ont précédée.

Cette ville possédait depuis longtemps un couvent de Carmes, tandis que Tonneins-Dessous n'eut pas d'établissement monastique avant les dernières années du XVIIe siècle. A cette époque, le seigneur y fonda un couvent de Picpus et de Tierçaires de l'ordre de Saint-François.

Depuis 1622, l'une et l'autre ont été entièrement reconstruites. Elles n'en font maintenant qu'une sous le nom de Tonneins, bien que, dans son enceinte, on se serve encore des dénominations anciennes.

D'après d'anciens actes, les deux villes avaient une population d'environ quatre mille âmes.

Existait-il, dès l'époque des Nitiobriges, un établissement gaulois sur l'emplacement où Tonneins a été bâti ? L'affirmative est probable, mais la preuve n'existe pas.

Les quatre premiers siècles du moyen-âge ne fournissent aucun document sur l'histoire de Tonneins; il n'en est pas de même du cinquième.

Sous le règne d'Honorius, empereur d'Occident, au commencement du Ve siècle, Tonnantius Ferreolus, connu sous le nom de Tonnantius Ferreolus I, était préfet du prétoire des Gaules, dignité qui donnait les mêmes pouvoirs que ceux de l'Empereur lui-même, là où elle était exercée. Il était chef de la justice, de la police, de l'administration et des finances. Elu par l'Empereur qui lui remettait une épée et le ceignait d'un bouclier, il se montrait en public sur un char doré, attelé de quatre chevaux de front, et le hérault l'acclamait *Père de l'Empire*.

De son mariage avec Papinianille, fille du consul Affranius Syagrius, naquit Tonnantius Ferreolus II, qui fut sénateur et préfet du prétoire des Gaules. Celui-ci épousa une fille de l'Empereur Avitus, sœur du comte Edicius et de Papinianille, femme de Sidoine Apollinaire.

Digitized by Google

Tonantius II se fit remarquer dans les évènements de la fin du VE siècle.

Il avait recueilli dans la succession de son père deux magnifiques palais, l'un appelé *Trevidon*, à quatre lieues de Millau, sur le bord de la petite rivière de Trévezels, l'autre appelé *Prusianum*, sur la rivière du Gard.

Autour de ces palais, la famille Tonnance Ferréol se forma une souveraineté comprenant quinze villes conquises sur les Visigoths.[1]

Tonnance Ferréol II eut plusieurs enfants. L'ainé, Tonnance Ferréol III, aurait épousé, disent quelques historiens, une sœur du roi Clovis Ier.

Il eut une nombreuse descendance; l'un de ses fils, Déothaire, fonda dans le pays soumis à l'autorité de son père, un évêché dont il fut le premier évêque et qui est indiqué dans une foule de manuscrits sous les noms d'*Aridium*, *Arisium*, *Arisidum*, *Arisidium*.[2]

Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* disent que ce pays, appelé par Grégoire de Tours, *Pagus Arisitensis*, prit ensuite le nom d'*Arsaqués*, pays d'*Arsac*. Ce mot Arsac employé dans nos contrées signifie un vaste pays et, par extension, une immense chose.

La branche aînée de la maison Tonnance Ferréol se fixa dans le Nord de la France. Ansbert, duc, sénateur, maire du palais en Austrasie, en fut le chef. C'est ce qu'affirment divers historiens très accrédités ; mais cette recherche n'entre pas dans notre cadre.

La souveraineté d'Arisidium fut démembrée, et l'évêché fondé par Déothaine , supprimé. D'après les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, les traces de cette famille se perdirent, en sorte qu'on ignore où se fixèrent les enfants de Tonnance Ferréol II et de son successeur, après qu'ils eurent quitté le pays d'Arisidium.

Quoiqu'il en soit de ces opinions, notre pays possède un document authentique commençant ainsi : *Asso son las costumas , privilegis,*

---

[1] Pour ces détails, voir Moreri, Dubouchet, Grégoire de Tours.

[2] Voir un mémoire de M. de Mandajors, *Histoire de l'académie des inscriptions et belles lettres*, t. V, p. 336, 343.

Digitized by Google

franquesas, stabliments et libertats que lo noble senhor Moss. en Guilhem Ferreol, senhor de Thonnenx, tant elh e sos ansiens. an usat, autregat et confermat als conseilhs, jurats et habitants delh dict loc de Thonnenx, aysi coma dejus se ensec. Et ayso fo feit l'an de nostre senhor mil CCCI.

La dispersion des enfants de Tonnance Ferréol, rapprochée des termes de la coutume désignant les ancêtres de Guillaume Ferréol comme seigneurs de Tonneins; le rapport évident qu'il y a entre ces noms *Tonnance* et *Tonneins Ferréol*, *Ferriol*, *Ferruol*, permettent assurément de dire que Tonneins doit son origine à l'un des enfants de cette illustre maison. Après avoir transporté la fortune de ses pères dans nos riches contrées, au commencement du VIIe siècle, époque de la dispersion de la famille, il a fondé un fief héréditaire sur notre territoire et lui a donné le nom de *Tonnance*, porté par lui et par ses *ansiens*, nom dont on a fait ensuite *Tonenx*, *Thonenx*, *Thonnenx*, comme on le voit dans les coutumes et enfin *Tonneins*.

L'étymologie du nom Tonneins qui se trouve dans celui de Tonnance, celle du nom de Ferréol qui se trouve dans celui de Ferréol, la rencontre de ces deux noms *Tonnance* et *Ferréol* concordant l'un avec le nom du fief, l'autre avec le nom des seigneurs qui l'ont possédé jusqu'au XVe siècle, ne semblent laisser aucun doute sur ces origines.

Quant au fait très important de l'existence de la seigneurie de Tonneins au VIIe siècle, il est facile de l'établir par des documents authentiques. Une explication préalable est toutefois nécessaire.

Tout le monde sait que l'institution des dîmes eut pour cause la piété des fidèles. C'était le dixième des fruits, qu'on donnait aux ministres des autels pour les frais du culte. Les prêtres en jouirent sans trouble jusqu'à l'invasion des Sarrasins, au VIIe siècle. Obligés de fuir devant ces envahisseurs, ils abandonnèrent les contrées où ils faisaient leur résidence. Les dîmes, devenues vacantes, tombèrent au pouvoir des seigneurs et, en raison de ce fait, furent dites inféodées.[1]

Les ecclésiastiques réclamèrent leurs dîmes après que Charles Martel eut chassé les Sarrazins de l'Aquitaine, mais les seigneurs qui

---

[1] Boucher d'Argis, *Code rural*.

Digitized by Google

avaient puissamment contribué à la défaite des Sarrasins, en retinrent la possession comme récompense de leurs services. Cette inféodation fut confirmée par Charles Martel et plus tard reconnue par le concile de Latran.

La direction des idées religieuses porta plusieurs seigneurs à transiger avec le pouvoir ecclésiastique. Celui de Tonneins adopta ce parti. Il fit un accord avec l'abbé de Sarlat en 1262 ; l'abbé lui abandonna ses prétendus droits sur les dîmes inféodées de Cuges, Sabalaure et Lacouture, à la charge de lui en faire hommage et d'être le chevalier, le vidame et l'avoué de l'abbaye de Sarlat, titre que les barons de Tonneins-Dessous ont toujours porté depuis.

Ces dîmes étaient patrimoniales et héréditaires et, suivant une opinion généralement adoptée, remontaient au moins au VIIe siècle. Elles étaient donc antérieures à l'invasion des Sarrazins.

Il existe un grand nombre de titres, reconnaissances, baux à ferme, établissant l'existence de ces dîmes au nom des seigneurs de Tonneins, et cela depuis un temps immémorial. Nous avons une reconnaissance de noble dame Catherine Brachet, dame de Xaintrailles, de Villeton et de Tonneins, agissant sous l'autorité de monseigneur Jehan de Stuer, son mari, comparant en son nom et avec sa procuration, nobles et puissants seigneurs Messires Antoine de Salaignac et Jehan de Salaignac, son père, écuyers, seigneurs de La Mothe; cette pièce suffit pour donner une idée de l'importance qu'avaient ces actes. Elle est rédigée en latin; je traduis littéralement :

« De son propre mouvement ainsi qu'il (le mandataire) l'a dit au « nom de la dite dame Catherine, dame du dit lieu de Thonnenx, en « vertu de son mandat spécial ainsi qu'il résulte des lettres de pro- « curation susdites , a reconnu et confessé , toute fraude cessant , « tenir et posséder et, des prédécesseurs seigneurs, du dit lieu de « Thounenx-Dessous , avoir de *toute ancienneté* tenu et possédé « *en fief* mouvant du seigneur évêque de Sarlat et de ses prédéces- « seurs, au nom de la dite Eglise de Sarlat comme seigneur juridic- « tionnel, sous hommage et serment de fidélité , toute la dîme que « la dite dame lève et perçoit et que de toute ancienneté ses prédé- « cesseurs seigneurs du dit lieu de Thonnenx ont levée et perçue « et ont accoutumé lever et percevoir dans la paroisse de Saint- « Pierre de Brunens, près le dit lieu de Thounenx, sous et avec pen-

Digitized by Google

« sion annuelle de dix livres arnaudenques,[1] payables annuellement

---

[1] La livre *anauldense* dont se servit le mandataire de noble dame Catherine Brachet avait cours bien avant 1300, car, elle est mentionnée dans les coutumes de Tonneins, coutumes tracées par écrit en 1301, mais qui existaient antérieurement, ainsi que le prouve le texte même de la coutume.

« Asso son las costumas, privilegis, franquosas, establimentz e libertatz « que lo noble senhor Moss. en Guilhem Ferriol, senher de Thonnenx, tant « el e sos ansiens, an usat, etc. »

Cette monnaie, qui était de billon, circulait en Guienne ; elle était d'un usage général à l'époque où furent rédigées les coutumes de Tonneins. D'après M. l'abbé Argenton, l'un des hommes qui ont le mieux étudié les antiquités de l'Agenais, le nom de notre monnaie était emprunté à Arnaud de Boville, évêque d'Agen au XIe siècle. Il fallait tailler pour la monnaie arnaudenque 250 deniers par marc tandis qu'il n'en fallait que 220 pour la monnaie tournoise.

Art. 93 de la coutume de Tonneins-Dessous : « Si nulh homme ny nulha « fenna en vendre ny en crompar mesurava a autra mesura que no fos mer- « cada de la merca de la vila de Thonenx, ab que en aquera fos leial e bona, « lo senhor y deu avev V. S. darnaldens de gatge. »

Toutes les amendes, tous les prix des tarifs pour droits quelconques sont ainsi fixés en monnaie arnaudenque.

Bien que Tonneins-Dessous et Tonneins-Dessus eussent des coutumes différentes, il y avait de fréquents rapports entre ces deux localités et, dans les transactions de tous les jours, on devait trouver peu commode d'avoir deux sortes de monnaies. Tonneins-Dessus, en effet, qui avait reçu du seigneur la coutume de Casteljaloux, employait une monnaie qui se fabriquait à Morlaas dans l'ancien palais des vicomtes de Béarn. Elle est plusieurs fois mentionnée dans la coutume et fut en usage dans le Béarn jusqu'au règne d'Henri IV. — Les espèces des Etats voisins n'avaient aucun cours en Béarn.

Cette monnaie portait d'un côté l'empreinte d'une tête avec ces mots à l'entour :

Gasto vic et dom Bearn

Et au bas : *honor fuec Morlan*

Sur le revers était une main tenant une épée, avec les armes de Béarn et en exergue *Gratia Dei sum id quod sum.* Les livres de Béarn se nommaient *livres Morlanes.* Le sou *Morlan* était la vingtième partie de la livre. Le quart du sou se nommait *ardit,* liard. Celui-ci se subdivisait en petites pièces nommées *Baquettes,* petites vaches. Le mot *ardit* s'est conservé dans notre patois, bien que cette monnaie ne soit plus, depuis longtemps, en usage. On dit d'un enfant polisson « *nous baou pas un ardit.* »

Digitized by Google

« au dit seigneur évêque ou à son ordre certain à la fête de Saint-
« André d'hyver, de laquelle pension payée pour le dit procureur
« fondé jusqu'au présent jour au dit seigneur évêque le dit seigneur
« évêque, par amiable composition, a donné quittance au dit pro-
« cureur fondé, ainsi que de tous arrérages jusques au présent jour.
« Après quoi le dit procureur fondé a supplié et requis le dit sei-
» gneur évêque, ici présent et stipulant pour lui et ses successeurs,
« de vouloir bien admettre le dit procureur fondé a prêter son
» hommage et son serment de fidélité, selon la forme dans laquelle
« les prédécesseurs du dit seigneur évêque, avaient accoutumé à re-
« cevoir et admettre les prédécesseurs de la dite dame Catherine
« seigneurs du dit lieu de Thonnenx.

« Lequel dit seigneur évêque ayant entendu la supplication et la
« requête susdite de la part de la dite dame de Tonneins, voulant
« être favorable à la dite supplication, nonobstant que la dite dame
« Catherine eût été obligée et tenue de venir en personne dans la
« dite cité de Sarlat pour y prêter son hommage et voulant à cet
« égard donner une marque de sa considération pour la dite dame, a
« consenti à recevoir le dit hommage du dit noble Jean de Salignac,
« procureur fondé, mais pour cette fois seulement,

« Et alors le dit noble Jean de Salignac procureur susnommé de
« la dite dame Catherine et au nom de cette dernière, présent, de-
« vant le dit seigneur évêque, dans la cour et palais de Sarlat, ayant
« ployé le genou droit et ôté son manteau et son épée et la tête dé-
« couverte, a prêté l'hommage et le dit serment de fidélité au dit
« seigneur évêque ici présent et stipulant et acceptant pour lui et
« pour ses successeurs et pour la dite église de Sarlat. Le dit pro-
« cureur a juré par les saintes Evangiles de Dieu dont le livre a été
« par lui corporellement touché, pour lui et pour les héritiers de la
« dite dame Catherine et dans les mains du dit seigneur évêque, ac-
« ceptant pour lui et ses successeurs et pour la dite église de Sarlat,
« que la dite dame Catherine sera bonne et fidèle vassalle au dit
« seigneur évêque et à ses successeurs et à la dite église de Sarlat,
« et qu'elle conservera sains et entiers les droit du dit seigneur évê-
« que et de ses successeurs et de l'église susdite de Sarlat et les
« droits des dîmes susdites de tout son pouvoir, de bonne foi et
« dans la forme et manière qu'il a accoutumée être fait par les pré-
« décesseurs de la dite dame Catherine, seigneur du dit lieu de
« Tonneins-Dessus. Obligeant en vertu des pouvoirs susdits, tous les

Digitized by Google

« biens présents et avenir de la dite dame Catherine pour la parfaite « entente et exécution des présentes.

« Lesquelles choses ainsi faites, le dit seigneur évêque a admis le « dit procureur fondé au nom de la dite dame Catherine et l'a reçu « à titre de vassal et à l'hommage et serment de fidélité. Il a déclaré « de plus être pleinement et intégralement satisfait de la dite pension « annuelle de dix livres arnauldenses jusqu'au présent jour et en a « quitté jusques au présent jour ladite dame Catherine, ses hé- « ritiers.

« Il est néanmoins expressément réservé, du consentement des « dites parties que s'il était découvert quelque titre duquel il résultât « que la forme de l'hommage dût être différente, la dite dame Ca- « therine et ses successeurs devraient s'y conformer, et que, pareil- « lement, le dit seigneur évêque et ses successeurs sus dits se- « raient tenus de recevoir et admettre la dite dame Catherine et ses « successeurs, à l'hommage dans la forme et de la manière indiquée « par les dits titres.

« De toutes et chacune lesquelles choses les dites parties et cha- « cune d'elles ont demandé et requis moi notaire de leur délivrer « un instrument public ou plusieurs selon qu'il leur en sera néces- « saire et opportun, ce que moi notaire ssussigné leur ai concédé et « accordé.

« Ce fut fait dans la cité de Sarlat les an, jour, mois susdits, pré- « sents et entendant vénérables et religieux hommes pères, Pierre « de Saint-Meyrals autrement Druguet, chantre et Jean de Manhonac, « chanoine de la dite église de Sarlat, maître Gailhard de Langlade, « prêtre recteur ou vicaire perpétuel de Sainte-Marie de Triumphac « près Sarlat et Guillaume Usqui, citoyen de Sarlat, témoins à ce « requis. Et moi Guillaume de Vallette, prêtre, citoyen de Sarlat, par « l'autorité royale notaire public. »

Beaucoup de baux et reconnaissances pourraient être joints à la pièce que je viens de transcrire pour constater l'existence de dîmes inféodées à l'ancienne Baronnie de Tonneins depuis un temps immémorial. Il résulte de ces documents que Tonneins existait, tout au moins, au VIIe siècle.

La famille Tonnance Ferréol était d'origine gauloise. Elle avait, dès avant le Ve siècle, embrassé le christianisme. A l'époque où elle se dispersa, plusieurs de ses membres avaient rempli les fonctions de

Digitized by Google

l'épiscopat. Il est dont probable que, en fondant à Tonneins une seigneurie, le descendant de tant de nobles et pieux personnages y fonda en même temps l'église de Notre-Dame de Mercadil.

Dans l'ancien langage le mot *mercadil* signifiait à la fois *frontière*, et *marchand*. Tonneins était ville frontière soit par rapport à la seconde Aquitaine, soit par rapport à l'Agenais. D'un autre côté, la position de la ville sur le fleuve , et ce qu'on lit dans les coutumes relativement à son commerce permettent de croire que ses premiers habitants furent des marchands.

Les doctrines des Vaudois avaient trouvé de nombreux et fervents adeptes parmi les peuples qui habitaient nos riches plaines. Leurs chefs affectaient partout un grand mépris pour les cérémonies de l'Eglise romaine; ils ne se découvraient pas au passage d'une procession, ils ne s'inclinaient pas devant le Saint-Sacrement. Le clergé crût dissiper ces symptômes de réforme en faisant punir ceux qui s'éloignaient ainsi de Rome. Des colonnes de croisés furent chargés de conquérir ces âmes. La colonne de l'Ouest, formée d'Aquitains placés sous la conduite de l'archevêque de Bordeaux, remonta la Garonne, enrôla dans ses rangs l'évêque de Bazas et les chevaliers des Landes. La ville de Gontaud ne put résister, elle fut à moitié brûlée. Tonneins fut soumis au pillage et à la destruction : tristes préludes de ces luttes terribles qui, sous le nom dérisoire de guerres de religion, firent couler tant de sang et amoncelèrent tant de ruines.

L'Italien Henri, homme austère et courageux, dont le nom est devenu célèbre dans l'histoire, parcourut nu pieds, portant à la main un bâton surmonté d'une croix, les contrées situées entre Bordeaux et Toulouse. Il prêchait la soumission aux Saintes-Ecritures, l'abolition du jeûne en tant que méritoire devant Dieu, le salut gratuitement offert par Jésus-Christ. A la fin du XII siècle, l'Agenais était signalé comme le pays de l'hérésie.

Les bûchers furent en permanence des bords du Rhône aux bords du Lot. Un décret du pape Grégoire IX (1233), chargea les dominicains de punir les hérétiques, surtout dans le diocèse de Bordeaux. Des tribunaux d'inquisition furent établis à Toulouse, Albi et Cahors.

Tonneins eut beaucoup à souffrir de ces luttes.

Digitized by Google

La Baronnie de Tonneins-Dessous appartenait à la maison de Ferréol ; celle de Tonneins-Dessus appartenait en 1261, à Raimond Bernard de Rovinha, seigneur de Caumont et de Casteljaloux, qui donna à ses habitants les coutumes de cette dernière ville.

Il est hors de doute que Tonneins-Dessous et Tonneins-Dessus ont la même origine. Les raisons qui portent à attribuer à un membre de la famille de Tonnance Ferréol la fondation de Tonneins-Dessous s'appliquent à Tonneins-Dessus.

Le seigneur de Tonneins-Dessous possédait dans sa seigneurie de Tonneins-Dessus des dîmes inféodées. Cette dernière seigneurie devait anciennement foi et hommage à sa voisine. Un inventaire dressé le 25 juillet 1753 entre le comte de Lavauguyon et les sieurs Lescun, Pouget et Ballias établit cette déclaration de foi et hommage.

La ville a toujours été divisée en deux paroisses ; Tonneins-Dessous et Tonneins-Dessus, chacune ayant son église : *Notre-Dame de Mercadil* et *Saint-Pierre*.

De quelle manière la seigneurie de Tonneins-Dessus fut-elle détachée de l'autre seigneurie ? C'est ce qu'il est impossible, jusqu'ici, de dire positivement. Il est probable que c'est par suite d'un mariage qui aura entraîné une division, ou d'une vente pour le voyage de la Terre-Sainte ; mais ce ne sont là que des présomptions. Dès l'année 1261, chacune des seigneuries avait son territoire et ses dépendances.

La Seigneurie de Tonneins-Dessous était limitée au Nord par le ruisseau de la *Torgue*, au Sud par la seigneurie de Villeton, à l'Est par celles de Grateloup, de Clairac et de Tonneins-Dessus, à l'Ouest par celle de Fauillet. Elle comprenait quatre paroisses : Saint-Blaise de Breil, Saint-Germain de Rivière, Saint-Etienne de Gajoufet, Notre-Dame de Mercadil.

Elle s'accrut :

1° De celle de Grateloup comprenant les paroisses de Grateloup, Varès, Sainte-Marthe et Saint-Gayran ;

2° De celle de Villefranche-du-Cayran, dont le quart fut donné, le 13 juin 1340, par le roi d'Angleterre, duc de Guienne, à Guillaume Ferréol, et dont les autres trois quarts entrèrent dans la maison de

Digitized by Google

Ferréol, probablement par suite de ses alliances avec la maison d'Albret ; [1]

3° De la baronnie de Villeton, qui appartenait auparavant à la maison de Xaintrailles;

4° Du marquisat de Calonges, acquis dans le XVIIIe siècle par Antoine-Paul-Jacques de Quelen de Stuart de Caussade, comte de Lavauguyon ;

5° Enfin de la baronnie de Tonneins-Dessus qui, à la même époque, fut acquise du duc de La Force par le comte de Lavauguyon, et rentra ainsi dans le domaine des barons de Tonneins-Dessous.

(*A suivre*) ALPHONSE LAGARDE.

---

[1] *Roles gascons, recueil de Rymer.*

Digitized by Google

LE POËTE.

Le pourpoint négligé, l'œil sombre et presque dur,
Un jour, près d'un palais dont il longeait le mur,
Le poëte passait.
Or, la jeune princesse
Sortait, faucon au poing et lévriers en laisse.
Il la regarde ému, par l'amour emporté...
« Madame, lui dit-il, ô douce Majesté,
« J'ai pour toi dans la main mille strophes ailées
« Qui porteront ton nom aux voûtes étoilées.
« Pour toi, j'ai dans le cœur un grand et saint amour.
« Accorde-moi ta foi, noble dame, en retour. »
La princesse sourit d'un dédaigneux sourire
A ce pâle amoureux et passe sans rien dire.
« Que ton nom soit rayé du livre des vivants !
« Murmura l'inconnu. Je porte ailleurs mes chants. »

A quelques pas de là, toujours seul, le poëte
Dans une rue allait pensif, l'âme inquiète,
Lorsqu'une belle enfant près de lui s'avança
Modeste et l'œil si pur qu'à voix haute, il pensa :
« A toi, je voue amour et génie, ô ma belle !
« Par l'un, femme est heureuse et par l'autre, immortelle.
« Je ne souhaite, enfant, qu'un sourire de toi. »
La belle enfant, soudain, l'œil rayonnant de foi,
Par un regard ami répondit au poëte...
Transfiguré, joyeux et portant haut la tête :
« Désormais, aux vivants ton nom sera sacré,
« Murmura l'inconnu, car je te chanterai. »
Puis, reprenant sa route, altier, la voix ardente :
« Princesse, cria-t-il, tu reconnaîtras Dante. »

ÉLIE FOURÈS.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE ET CHRONIQUE RÉGIONALES.

Épigraphie gallo-romaine du Gers, publiée en fac-simile *de grandeur naturelle, par* M. l'abbé Cazauran. — A Auch, chez le concierge du Grand-Séminaire.

La ville d'Auch, l'antique Elimberris, est devenue, depuis quelques années, le centre d'un mouvement historique relativement considérable. Le vénérable et savant abbé Canéto, l'abbé Montlezun, Prosper Lafforgue, donnèrent l'impulsion première. M. Léonce Couture, à la tête d'une petite mais vaillante armée de travailleurs, l'a continuée, en la réglant, de la manière la plus heureuse. La *Revue de Gascogne*, entre les mains de ce parfait lettré, qui est un parfait érudit, a vu rapidement grandir son importance. Les vingt-trois volumes qui la constituent jusqu'à présent sont comme une bibliothèque où quiconque voudra connaître l'histoire et les monuments de la région sera tenu désormais de puiser.

Les monuments y occupent moins de place que les documents ou les récits historiques, mais les découvertes qui se font tous les jours dans le vieux sol auscitain, en appelant l'intérêt sur ces témoignages du passé, tendent de plus en plus à rétablir l'équilibre. On a pu voir, dans le ferme récit qu'a fait M. Adrien Lavergne de l'excursion de la Société française d'Archéologie, quelle est, à ce point de vue, la richesse du département du Gers. Nous n'en voulons retenir pour le moment que la partie épigraphique, qui est traitée presque de main de maître.

Signaler à cette occasion l'entreprise de M. l'abbé Cazauran, archiviste au grand-séminaire d'Auch, est un devoir de conscience. Toutes les inscriptions des sept premiers siècles de notre ère, qui ont été recueillies dans le Gers, seront reproduites en *fac-simile*, dans leurs dimensions naturelles. Les planches déjà publiées, permettent dès à présent d'apprécier le mérite de l'œuvre. Il eût peut-être mieux valu les réduire au quart de leur grandeur ; c'était les rendre plus

Digitized by Google

maniables, plus faciles à conserver sans froissement ni pli d'aucune sorte ; mais, comme elles sont simplement autographiées sur des empreintes obtenues par estampage, la reproduction des originaux eût été nécessairement moins fidèle.

Là ne se borne pas le travail de M. Cazauran. Un commentaire d'une suffisante ampleur accompagne chaque inscription. Toutes les particularités matérielles qui ressortissent à la paléographie y sont relevées et expliquées. Les personnes qui se livrent à cette difficile étude savent que l'âge probable d'un monument où nulle date n'est inscrite se déduit de la forme donnée à ses caractères, de ses liaisons et conjonctions, de son style, enfin, ou de sa physionomie ; il y aura plaisir pour les non initiés à voir ici un habile praticien appliquer devant eux, avec autorité, ces procédés de détermination.

Le commentaire comprend aussi l'interprétation des textes, tâche autrement épineuse et délicate. Il est infiniment rare de rencontrer des textes épigraphiques qui ne soient incomplets par quelques points. Quand ce n'est pas une ligne qui manque, c'est le commencement ou la fin de plusieurs lignes, d'autrefois seulement quelques lettres. Si petite que soit la lacune, elle est toujours d'une extrême importance, et on ne peut guère s'en tirer avec honneur qu'avec la science consommée des Renier et des Allmer, pour ne citer que les maîtres impeccables. Dire que M. Cazauran n'a jamais, dans les interprétations, passé à côté du vrai sens, serait quelque peu inexact. Il est difficile qu'on n'ait pas le défaut de ses qualités. L'auteur de l'ouvrage que nous signalons est de la race de ces lettrés dont le regretté Edward Barry restera comme un type parfait. Les préoccupations de l'esthéticien et de l'écrivain ne se séparent jamais chez lui de celles du savant, moins strictement attaché à la forme. C'est là d'ailleurs une faute agréable dont on l'absoudrait volontiers si elle ne se liait à des vivacités de son imagination. C'est elle certainement qui lui a inspiré son inadmissible théorie sur la survivance du gaulois, théorie renouvelée de celle qu'émit, il y a dix ans, dans son *Histoire des origines de la langue française*, un Gascon qui fit beaucoup de bruit en sa longue vie publique et dont le talent incontesté avait infiniment moins de solidité qu'il n'avait d'éclat.

Nous n'avons pu nous empêcher de dire toute notre pensée sur l'important ouvrage de M. l'abbé Cazauran. On nous aurait bien mal compris si l'on nous jugeait défavorables ou seulement indifférents. Les érudits seront heureux d'avoir à leur disposition toute une série

Digitized by Google

de textes authentiques très fidèlement reproduits, sur lesquels pourra s'exercer leur science interprétative. Quant aux simples curieux, ils trouveront certainement dans les commentaires très ingénieux qui suivent chaque inscription le vif intérêt qui s'attache à d'exactes révélations sur les mœurs et la vie d'autrefois.

AD. MAGEN.

Nous empruntons à la spirituelle chonique de M. Clarétie, dans le *Temps* du 7 septembre, les intéressantes pages qu'on va lire. Bien qu'ayant pour titre : *La vie parisienne*, elles ne parlent que de la province, représentée par deux extrêmes, la Bretagne et le Roussillon.. L'Agenais, dont on ne dit rien, a cependant fourni l'âme de ce récit, en donnant le jour au créateur des laboratoires marins de Roscoff et de Banyuls-sur-Mer.[1]

En signalant au congrès scientifique de Bordeaux (octobre 1861) les études zoologiques de M. de Lacaze-Duthiers, nous disions et nous écrivions que ce médecin de campagne, — il l'était provisoirement, — avait sa place marquée à l'Institut. Notre compatriote poursuivait alors ces recherches sur la formation du corail, qui ont provoqué tant d'ingénieuses observations et produit un si beau livre.[2]

Dix ans s'étaient à peine écoulés que l'Académie des Sciences lui ouvrait ses portes, comme au successeur de M. Longet, le célèbre physiologiste. La direction des *Annales du muséum d'histoire naturelle* est aujourd'hui entre ses mains, ce qui équivaut à dire qu'elle est féconde, libérale, ouverte à tous, même aux obscurs, quand ils se présentent avec un mémoire ou les faits et les idées, accusent l'habitude de l'expérimentation et la vocation d'un naturaliste philosophe. Résumons tous ces titres et d'autres en disant que M. de Lacaze-Duthiers, observateur et dessinateur de premier ordre, de plus travailleur infatigable, est aussi sympathique comme homme que désintéressé et loyal comme savant.

AD. M.

---

1 M. de Lacaze-Duthiers (Félix-Joseph-Henri) est né à Montpezat en 1821.

2 *Histoire naturelle du Corail, organisation, reproduction, pêche en Algérie et industrie*, Paris, J.-B. Baillère, 1864. In- ° avec pl. en couleur.

Digitized by Google

. . . . . .

En dehors de cette exposition et des duels qui privent de leur père les enfants innocents de nos polémiques, je ne vois guère de nouveau que l'arrivée de M. de Lesseps et le retour de M. Milne Edwards, qui rapporte d'une expédition sur les côtes du Maroc et dans les environs de Madère une cargaison zoologique. Son bateau, le *Travailleur*, a dragué une infinité d'animaux dans les profondeurs de la mer.

Je sais bien que ce n'est pas là ce qu'on peut appeler une nouvelle *parisienne ;* mais Paris qui pense et qui étudie fait aussi partie, ce me semble, de la *vie de Paris.* Il m'est arrivé, le mois passé, de le rencontrer, ce Paris érudit et laborieux, sur une côte bretonne, à deux pas d'un hôtel où les baigneurs prenaient le frais ou jouaient des airs d'opérette après déjeuner, sans se douter, certes, qu'à quelques mètres de là travaillaient des savants aussi peu soucieux du *high life* voisin que les désœuvrés pouvaient l'être de leur science.

C'était à Roscoff, un de ces coins privilégiés du Finistère où les eaux du *gulf stream* entretiennent une température africaine. Les artichauts de Roscoff sont, pour le pays une fortune. On montre là un colossal figuier bi-centenaire dont les branches multiples forment à elles seules tout un jardin plein d'ombre. Des plantes d'Algérie poussent sur les murailles blanches de Roscoff.

Et là, place de l'Eglise, tout près de la mer, on est tout étonné de lire sur un bâtiment blanc à deux étages cette inscription qui surprend et fait plaisir, si loin du Paris de la rive gauche : *Etablissement de l'Etat. Annexe de la Sorbonne.*

Ici l'on travaille et l'on cherche. Cette *annexe* de la Faculté des sciences est née des sacrifices et de la volonté d'un savant homme, qui fait de la zoologie comme un apostolat. Je gage que parmi les baigneurs parisiens ou provinciaux qui viennent à Roscoff dans la belle saison, il n'en est pas deux sur cent qui se donnent la peine de savoir ce que c'est que cet *Etablissement de l'Etat.* Mais les étrangers, mais les Allemands savent bien l'importance que peut et doit prendre le *Laboratoire de zoologie expérimentale* de M. de Lacaze-Duthiers, et ils en sont jaloux. Pour nous, en vérité, nous ignorons décidément trop ce qui se passe chez nous, et l'histoire de la station zoologique de Roscoff mériterait un chapitre particulier.

Il y a à peine dix ans, en 1872, que M. de Lacaze-Duthiers, avec des moyens extraordinairement restreints, trois mille francs

Digitized by Google

par an pour tout budget, organisait, loin de Paris, un laboratoire qui servit à Paris même, qui fut, pour les auditeurs de la Sorbonne, un lieu d'étude sur le vif, une sorte de lieu de dissection, devant la mer même. Les livres sont excellents pour former des naturalistes, mais la nature elle-même parle plus haut et mieux que les livres. C'est devant la mer que Michelet a écrit la *Mer*. A Roscoff, on n'a qu'à sortir de sa chambre pour trouver, dans le vivier, sous les pierres, d'éternels éléments d'études. C'est là, dans un bâtiment d'abord loué, puis acheté vingt-trois mille francs, que M. de Lacaze-Duthiers a établi comme une sorte de Chartreuse d'étudiants, où, gratuitement, les zoologistes français ou étrangers reçoivent asile, ont à leur disposition des bacs où vivent des animaux hippocampes ou étoiles de mer, nauplius de succuline ou onchidies ; les instruments pour les étudier, comme les microscopes, une bibliothèque à consulter et une chambre propre et gaie, meublée en pich-pin pour reposer.

Gratuitement ! oui, gratuitement ; voilà qui est bien français et digne d'une nation hospitalière. A Naples, il y a un établissement de ce genre, un laboratoire de zoologie expérimentale, mais on y paye 1,800 francs par an pour avoir le droit d'y travailler. A Roscoff, rien. Entre qui veut, pourvu qu'il prouve qu'il vienne pour étudier. Et là, dans ce lieu d'asile pour la science vraie, dans ce laboratoire que je n'ai pu visiter sans une certaine émotion, l'étudiant naturaliste a pour maître un savant admirable de zèle et d'érudition. M. Lacaze-Duthiers, de l'Institut, que remplace parfois M. Delage, maître de conférences. Il a, cet hôte de Roscoff, un bateau pour aller draguer les côtes, parfois assez loin, jusqu'aux îles Malouines, jusqu'à Lannion, avec d'anciens quartiers-maîtres de l'Etat pour pilotes. Il a tout, cet étudiant, dont ses maîtres d'aujourd'hui envient le sort et la jeunesse. Et comme disait M. de Quatrefages : « Ah ! si de notre temps nous avions eu tous les moyens qu'on a aujourd'hui ! »

— Après tout, ajoutait bravement le savant, aurions-nous travaillé avant tant d'ardeur si tout nous eût été si facile ?

En dix ans, plus de cent cinquante personnes, dont quarante étrangers, Anglais, Belges, Hollandais, Américains, Russes, Serbes, etc., tous traités comme les Français, ont reçu l'hospitalité du laboratoire de Roscoff. En 1872, il n'en était venu que trois. En 1881, il en est arrivé 36. Quand je suis passé à Roscoff, le directeur, pris au dépourvu comme un hôtelier chez qui se rencontrent trop de touristes

Digitized by Google

à la fois, s'inquiétait d'envoyer chercher des matelas à Saint-Pol-de-Léon pour loger ses hôtes. Que voulez-vous que je vous dise? Cette cordialité dans l'enseignement, cette largesse dans l'accueil, me paraissent quelque chose d'unique. M. Berthelot et M. A. Dumas ont fait, tour à tour, des rapports fort élogieux sur un tel établissement. On n'en saurait trop faire et trop les répéter.

Parfois des peintres ont passé par la maison de Roscoff : Hamon, qui y a exécuté quelques-uns de ses tableaux ; M. Gaston Lafenestre, qui a laissé des traces de son passage ; mais ce sont les jeunes savants qui y viennent. Un chercheur, spécialisé dans l'étude des toxiques, du curare en particulier, y faisait, le mois passé, des expériences sur le venin des scorpions, foudroyant ou à peu près de malheureuses grenouilles.

Et, pour arriver à fonder cette *station d'été*, quels efforts M. de Lacaze-Duthiers a dû déployer! Il est toujours en chemin, quittant Paris pour Roscoff et Roscoff pour la *station d'hiver* qu'il a établi à Banyuls-sur-Mer, de telle sorte que les zoologistes pourront étudier les animaux de deux mers différentes, — pendant deux différentes saisons. Il va et vient, le professeur, sans que son cours de la Sorbonne en souffre. Dans une année, il a fait onze fois le voyage.

Et que les ressources dont dispose ce vaillant homme sont précaires! La science n'a pas besoin d'être caressée, choyée ; elle ne peut donner des voix aux députés, et on prête moins d'attention aux réclamations patriotiques d'un savant qu'aux doléances d'un garde champêtre. Quelle allocation accorde l'Etat à un tel établissement, qui sera une des gloires du pays ? Par an, 7,500 francs, c'est-à-dire presque rien. Et la commune de Roscoff? *Cent francs* par an, c'est-à-dire rien du tout.

Les habitants des Pyrénées-Orientales sont plus généreux. Ils ont donné une vingtaine de mille francs et plus pour l'établissement de Banyuls, ce *laboratoire Arago* qui faisait dire à M. Carl Vogt, — le seul Allemand qui ait franchi le seuil du laboratoire de Roscoff, — que « le *grand poulpe français* (c'est M. de Lacaze-Duthiers) allait étendre ses tentacules jusqu'à la Méditerranée. » Et, entre parenthèses, je ne sais pas de plus bel éloge pour notre Français que l'ironie du savant allemand.

Hélas ? le directeur du laboratoire de Roscoff aurait besoin d'aides pour arriver à son but. Il veut, à côté du vivier où l'on va ramasser

Digitized by Google

les zoophytes qu'on étudie, construire un aquarium. Il veut établir des bacs dont chacun coûte une centaine de francs. Il a demandé au département du Finistère dix mille francs pour aménager les nouveaux locaux de l'école communale, acquis par l'Etat. Deux fois, trois fois, le département a refusé. Sur qui donc M. de Lacaze-Duthiers doit-il compter ? Sur lui-même d'abord, sur son énergie, son activité, son dévouement à la science. Sur ceux de nos gouvernants, qui savent en quel terrain on doit semer l'argent pour faire lever, au profit de la nation, les moissons glorieuses.

Des collègues de M. de Lacaze-Duthiers l'ont aidé, l'Association pour l'avancement des sciences lui a donné un beau et bon bateau dragueur à demi ponté, le *Dentale*. On vient d'offrir au maître naturaliste un scaphandre. La mer pourra être fouillée, étudiée, pierre à pierre, animal à animal, je dirais presque goutte à goutte, et cette mer, où les poissons couleur de corail, bleus d'azur ou blancs, blancs comme des fleurs de cerisier, courent, allongés comme des pinceaux ou ronds comme des fruits rouges, la merveilleuse mer n'aura plus de secrets pour les zoologistes.

Dans le parc de Roscoff, les animaux sont conservés, trouvés, portés sous le microscope à l'état vivant. Pendant les grandes marées, lorsque les paysans bretons n'ont plus de *gouémon* à couper — ces algues qui ressemblent à des tœnias immenses et d'un vert noir — ils s'en vont retourner les pierres, sur les plages, à l'aide de barres de fer comme de leviers. Or (c'est le naturaliste qui nous le dit), toute pierre retournée est *pendant quelques années* une pierre perdue pour le zoologiste, car la population d'animaux qu'elle portait fixés sur sa face inférieure meurt inévitablement. Eh ! bien, dans ce clos réservé et gratuit que M. de Lacaze Duthiers offre aux chercheurs de tous pays, les pierres *vierges* seront là assurées, en même temps que le logement, l'aquarium et le laboratoire particulier.

Ce que voudrait ainsi faire le savant enthousiaste de son *art* — je dis bien, son *art* — c'est une génération nouvelle de ces zoologistes qui menacent de manquer dans le pays de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire. La bibliothèque de la station de Roscoff, où quelques rares volumes d'histoire, quelques tomes de Voltaire, alternent en trop petite quantité avec des ouvrages de science, possède des livres anglais admirables, une longue suite de volumes sur les *Poissons et les Mollusques de la Grande-Bretagne*. Rien de comparable, rien n'a été publié en France.

Digitized by Google

— Voulez-vous vous immortaliser? dit M. de Lacaze-Duthiers, de sa voix vibrante aux jeunes gens qui viennent étudier à Roscoff? Faites un de ces livres-là! Votre pays vous en saura gré!

Et d'ailleurs, que le pays en sache ou non gré au savant, qu'il soit ingrat ou reconnaissant, le pays — qu'importe! — le vrai chercheur a pour lui sa conscience. Le devoir est rempli, cela suffit. Et la découverte d'une minute paye au centuple des années de labeur. On ne le connaît pas, cet *Etablissement zoologique* de Roscoff. A Morlaix, où j'en parlais, on me disait: « — Oui, oui, nous savons ce que c'est. Nous allons même y acheter souvent des homards et des langoustes! » On confondait le laboratoire du savant avec le réservoir de Sainte-Barbe, réservoir d'où l'on expédie, en effet, aux halles et aux restaurants de Paris, des crustacés vivants.

Qu'importe, encore un coup, à M. de Lacaze-Duthiers, à ses collaborateurs dévoués et à ses élèves! Ils travaillent. Que le département fasse la sourde oreille, que les ministres soient médiocrement généreux, ils n'en restent pas moins courbés sur leur microscope et, laissant passer les infiniment petits qui les ignorent, ils étudient l'*infini vivant* de l'immense mer!

On doit se moquer de tout un peu lorsqu'on a pour préoccupation unique l'*Océan*.

Et je ne m'excuse pas de m'être laissé aussi longuement entraîner, à propos de l'annonce de l'arrivée de M. Milne Edwards, vers cette digression quasi zoologique. Je revoyais, en écrivant, ces jeunes gens travaillant, là-bas, sous la direction du maître, et je ne pouvais m'empêcher de me répéter à moi-même cette parole que disait un jour à M. Jules Simon, en parlant de l'Ecole normale, ce sage Bersot dont M. Scherer nous traçait hier un si vivant portrait.

— Il y a, du moins, quelque part, un coin de France qui va bien!

JULES CLARETIE.

Digitized by Google

A Monsieur le Directeur de la REVUE DE L'AGENAIS.

Agen, ce 25 septembre 1882.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'apprends que plusieurs personnes m'attribuent une brochure in 8° de 108 pages (avec figures), imprimée chez Deltilh, à Nérac, en 1881. Cette brochure est intitulée : *Les Sotiates, leur origine et leur histoire. Étude monographique, par A. B.*

Je tiens beaucoup à ce que le public sache que je suis complètement étranger à ce travail, dont je dois et veux laisser à l'auteur le mérite et la responsabilité.

Tout ce que je publie, je le signe de mon nom, et jamais de mes initiales, qui, d'ailleurs, sont J.-F. B. et nom A. B. Certes, le rédacteur de la brochure sur *Les Sotiates* est libre de faire autrement ; et je serais mal venu à le mettre en évidence plus qu'il ne semble le souhaiter. C'est pourquoi je me borne à protester contre une confusion de personnes dont nous sommes tous deux innocents.

Je vous prie, Monsieur et cher Confrère, de vouloir bien publier, dans votre plus prochain numéro, cette lettre que je serais bien aise de voir reproduire dans les journaux de la région. Mes remerciements sont acquis d'avance à ceux qui voudront bien rendre ce service à

Votre affectionné et dévoué serviteur,

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Le Directeur-Gérant,

AD. MAGEN.

AGEN — IMPRIMERIE ROUDEL — Ve LAMY, SUCCESSEUR

Digitized by Google

INTRODUCTION

A UNE BIBLIOGRAPHIE DES JOURNAUX ET REVUES

DE L'AGENAIS.[1]

L'histoire du Journal dans l'Agenais me parait pouvoir être succinctement résumée.

Je n'ai découvert aucune publication antérieure à 1789, qui ressemblât en rien à une gazette et offrît le moindre caractère du périodique. Les mesures restrictives étaient d'ailleurs d'une sévérité singulière et les conséquences d'un privilège fort onéreuses.

Tout a dû se borner à la circulation accidentelle et clandestine de feuilles manuscrites, où quelque esprit hardi manifestait parfois, dans un épigramme ou un couplet, des velléités frondeuses.

Je trouve précisément dans le manuscrit de Labrunie sur les *Antiquités d'Agen* la mention d'une satire burlesque contre le duc d'Epernon. Cette satire, appelée l'*Epernonisme berné*, circulait à Agen en 1650. Il y fut, du reste, promptement répondu, puisque Malebaysse raconte que des couplets injurieux pour les Agenais étaient composés et chantés à la même époque.

---

[1] Cet article est détaché d'un travail depuis longtemps en préparation et qui comprendra la Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le département de Lot-et-Garonne. Des notices biographiques ajouteront de l'intérêt à ce répertoire alphabétique de tous les livres, brochures, journaux, etc., dus à des écrivains de la région, imprimés dans notre pays ou l'intéressant à titres divers. On peut prédire avec certitude qu'il vaudra à l'auteur la reconnaissante estime des bibliophiles et des érudits. (*La Rédaction.*)

Digitized by Google

Faut-il parler, à ce propos, des nombreux libelles qu'on désigne sous le nom de *Mazarinades*, lesquels affectèrent parfois comme une allure périodique? L'Agenais, qui était frondeur, dut sans doute participer à ce mouvement d'effervescence et concourir lui-même à la manifestation littéraire ; mais on ne saurait guère attribuer à tout ceci le caractère du journal proprement dit.

Je ne crois donc pas à l'existence d'une communication typographique régulière dans notre pays avant l'affranchissement légal de 1789, date à laquelle parut à Agen, chez la veuve Noubel, la première feuille périodique connue, sous le nom de *Journal patriotique de l'Agenois*, devenu peu après, lors de la formation des départements, le *Journal patriotique du département de Lot-et-Garonne, ci-devant Agenois.*

Le premier numéro, de huit pages format in-8o, porte la date du 20 novembre 1789. Ce journal se complétait d'abord par un *Bulletin* de même format et du même nombre de pages.

Mon intention ne saurait être de résumer ici les variations qu'a subies le régime de la presse en France. Cette histoire est faite.[1] Je dois me borner à crayonner tout simplement un tableau chronologique très sommaire du journalisme Agenais, en renvoyant le lecteur, pour chaque feuille en particulier, à son ordre alphabétique.

Malheureusement, cette forme moderne de la pensée humaine est loin d'avoir la consistance et la vitalité du livre. Celui-ci est généralement conservé ; la brochure elle-même, lue ou non, est, le plus souvent, mise en réserve, tandis que le journal, communication quotidienne et familière, presque toujours détruit, disparait aussitôt sans laisser aucune trace.

A part quelques publications spéciales, les feuilles les plus répandues, les plus populaires, celles dont le tirage est le plus considérable n'échappent guère à cette destinée et trouvent bien peu de collectionneurs.

Des nombreuses feuilles parues depuis cinquante ans dans notre

---

[1] V. notamment l'*Histoire politique et littéraire de la presse en France*, par E. Hatin (Paris, Poulet Malassis, 1858-61. 8 v. in-8o.)

Digitized by Google

région, combien en est-il dont le nom soit arrivé jusqu'à nous ? — Et cependant on ne saurait méconnaître l'intérêt de cette branche accessoire de la bibliographie générale.

La collection laborieusement réunie à la bibliothèque départementale de Lot-et-Garonne, quoique bien incomplète, est donc comme une sorte de révélation. — C'est surtout grâce à elle qu'il m'a été possible de reconstituer à grands traits une page vraiment curieuse de notre histoire littéraire.

Le nombre et le titre des journaux caractérisent souvent, pour une période, l'état général des esprits et les tendances communes.

Notre province était, semble-t-il, fort attardée. L'époque révolutionnaire, qui, presque partout ailleurs, amena l'éclosion d'une foule de publications périodiques, ne produisit chez nous qu'une seule feuille emportée par la première tempête.

L'arrêté consulaire du 17 janvier 1800 et, plus tard, le décret impérial du 17 septembre 1811 firent à la presse une situation difficile ; ils inspirèrent une défiance que ne pouvait guère dissiper le libéralisme des Cent jours, sur lequel d'ailleurs vint bientôt réagir la réglementation étroite de la Restauration.

L'Agenais reste encore presque étranger à la politique militante, car, pendant cette longue période, je ne trouve à citer, en dehors du *Recueil des actes administratifs du département de Lot-et-Garonne*, paraissant depuis le Ier octobre 1815, qu'un seul journal politique : Le *Messager de Lot-et-Garonne*, créé le 25 septembre 1805 et devenu, cinq mois après, le *Journal de Lot-et-Garonne* qui existe encore ; un *Bulletin de l'armée d'Allemagne*, publication officielle dont je ne connais que deux numéros de 1808, et un petit journal littéraire : *Le Parleur*, né et mort en 1829.

C'est de la révolution de 1830, véritable émancipation du journalisme français ; c'est du gouvernement de juillet que date réellement la vie active de la presse agenaise, laquelle s'affirme alors par l'apparition de diverses feuilles, la plupart littéraires, dont quelques-unes devaient fournir une longue carrière.

Voici d'abord le *Mémorial Agenais*. Son premier numéro est du 14 mai 1831. Ce journal politique fut intéressant et bien dirigé par un spirituel avocat d'Agen, M. Dupront, jusqu'en 1835. Il vécut ensuite jusqu'en 1848.

Je citerai, parmi les feuilles littéraires : le *Griffon*, de Nérac (1832),

Digitized by Google

la *Feuille d'Annonces*, de Villeneuve (1833), le *Courrier de Villeneuve* (1834), la *Feuille d'Annonces* de Marmande (1835) qui eurent une existence très éphémère, et plus spécialement le *Journal de Nérac* (1834) et l'*Echo de Marmande* (1838) qui, ayant su se faire une place honorable dans la petite presse départementale, chiffrent aujourd'hui l'un sa quarante-huitième et l'autre sa quarante-quatrième année. Ce dernier fut même précédé par le *Papillon de l'arrondissement de Marmande*, une feuille intéressante créée en 1837 et conduite jusqu'en 1842.

Voici encore le *Follet des Salons, journal de l'entr'acte et du théâtre d'Agen* (1839), qui devint, à son sixième numéro, le *Causeur Agenais*. Cette charmante publication hebdomadaire vécut trop peu. Elle succomba sous une inexplicable indifférence. Créée par de jeunes esprits avides d'art et de poésie, enthousiastes des nouvelles doctrines, ce fut une des feuilles le plus franchement littéraires qui aient paru dans notre région. La collection en est toujours agréable à parcourir.

Je dois mentionner enfin le *Progrès de Villeneuve*, journal politique datant de 1840, et la *Revue Marmandaise*, qui remonte à 1845 et vint succéder à l'*Aspic* né en 1843. Ces deux feuilles peu encombrantes ont su résister à tous les orages.

Sous la seconde République, la presse retrouve une liberté complète et les journaux naissent innombrables.

Dans la seule année 1848, on rencontre, en effet : le *Charivari du Midi*, politique et littéraire illustré, qui ne dépassa pas l'année de sa naissance ; le *Républicain de Lot-et-Garonne*, que rédigea Léon Plée du Siècle ; l'*Echo du Peuple ; l'Œil du Peuple*, et le *Travailleur, Journal démocratique*.

Un peu plus tard vint le *Conciliateur Agenais* (1849), qui se conduisit jusqu'en 1851, et ensuite le *Radical de Lot-et-Garonne* (1850), écrasé par la loi du 16 juillet 1850 et qui valut à son rédacteur Gauzence un emprisonnement de neuf mois.

Sous le second Empire, la presse fut, on le sait, sévèrement réglementée. Entre le décret draconien du 17 février 1852 et la loi plus libérale du 11 mai 1868, il s'écoula une période de seize années difficiles, pendant lesquelles je ne trouve à citer, pour notre région, que deux journaux politiques dirigés par Léon Rabain : le *Messager du Sud-Ouest*, de 1867 à 1869, et le *Courrier Agenais*, issu en 1868 de

Digitized by Google

l'*Abeille Agenaise* e conduit jusqu'en 1871, date à laquelle il prit pour s'éteindre le nom d'*Union du Sud-Ouest*.

Mais si la manifestation de la pensée politique était environnée de dangers ; si l'étroit sentier laissé seul ouvert à la grande presse était parsemé d'embuches, il restait à la malice spirituelle la ressource du journal littéraire et satirique où l'épigramme douceureuse et l'allusion adroite parvenaient encore à se donner carrière. Jeu périlleux qui conduisit à trépas bien des publications nées viables.

La province, dont la sève toujours un peu latente n'a guère d'exubérance, l'Agenais notamment, fut plus réservée et ses audaces émergèrent rarement d'une moyenne anodine.

De ces feuilles légères, la première en date, comme du reste en importance et en valeur propre, est le *Papillon*, qui, de 1852 à 1857, sut offrir aux Agenais une prose intéressante. J'en parlerai plus longuement à l'article spécial qui lui est consacré. Puis vint le *Chat* (1853), journal artistique et littéraire qui, né d'une scission dans le personnel du *Papillon*, ne put atteindre le succès, malgré les plus louables efforts. La lutte de ces deux journaux fut violente et acharnée. Le *Chat*, terrassé, légua sa succession à l'*Agenais, Journal-Revue* (1853), lequel ne vécut, je crois, que l'espace de deux numéros.

Après avoir indiqué au passage l'*Essai* de Villeneuve (1853), qui a pu se maintenir jusqu'à ce jour, je mentionnerai les *Annales du Comice agricole de Villeneuve* (1856), puis l'*Abeille Agenaise* qui, de 1857 à 1864, parvint à satisfaire ses lecteurs et dont la collection renferme de nombreuses notices biographiques.

Le premier numéro du *Bulletin de la Société de Médecine d'Agen* est de 1858. Ce recueil in-8o ne dura que quelques années. En 1863, naquit le *Glaneur Catholique* (in-8°), remplacé en 1865 par le *Glaneur religieux* (in-folio). Vinrent ensuite le *Cultivateur Agenais* (1864) et le *Bulletin officiel de l'Instruction primaire* (1866), qui existent encore. Enfin, en 1867, on rencontre la *Gascogne*, transformée, après son dix-septième numéro, en journal politique, sous le nom déjà cité de *Messager du Sud-Ouest*, et aux derniers jours de cette période vient le *Gascon* (1870), feuille intéressante dont la publication est interrompue par la sinistre catastrophe.

La troisième République a de nouveau affranchi la presse de toute entrave et lui a attribué une entière liberté d'allures. Les journaux se sont d'abord multipliés sans mesure ; mais, comme l'existence

Digitized by Google

d'un périodique est subordonnée au succès, peu de ces nouveaux venus ont pu résister à une épreuve décennale.

Les publications parues dans la région depuis 1870 sont assez nombreuses.

La première est le *Réveil de Lot-et-Garonne* (1870) qui, né des cendres du *Gascon*, a gardé son nom jusqu'en 1877, date à laquelle il a pris son titre actuel : la *Constitution*.

J'ai déjà cité l'*Union du Sud-Ouest* (1871), suite du *Courrier Agenais* dont le titre seul fut changé et qui vécut encore cinq années

La série se continue par le *Courrier du Dimanche* (1871), feuille anémique dont la fin était proche, et par l'*Indépendant de Villeneuve-sur-Lot* (1873), un journal littéraire qui, sur les quatre numéros dont se compose sa modeste collection, en a eu deux de lithographiés. Mais une mention spéciale doit être accordée à la *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest* (1874), publication mensuelle qui compte aujourd'hui neuf années d'existence et dont la collection renferme de remarquables travaux d'érudition et d'histoire locale.

J'écarte une feuille protestante : l'*Avenir*, dont les débuts me sont inconnus, et je cite à la file :

La *Claque* (1875), journal théâtral et littéraire de peu de consistance, épuisé par la floraison de dix-neuf numéros ; la *Semaine Catholique du diocèse dAgen* (1876) ; la *Fronde Agenaise* (1876), un satirique illustré dont la forme trop agressive lui valut dans le scandale une fin prématurée.

Cette même année 1876 fut particulièrement féconde, car elle vit naître encore quatre autres feuilles, dont deux politiques : l'*Appel au Peuple*, publication de circonstance qui vécut peu, et le *Journal d'Agen*, qui s'est maintenu. — Les deux autres furent : le *Néracais*, bientôt disparu, et le *Bulletin de la Société de médecine vétérinaire de Lot et-Garonne*, conduit jusqu'en 1880.

Je citerai ensuite, pour 1878 : le *Journal du Peuple*, politique et hebdomadaire, qui dura une année, et le *Bulletin mensuel du Comice agricole de Nérac*.

En 1880, on rencontre successivement : le *Bulletin mensuel de l'Eglise du vœu du Sacré-Cœur*, mort l'année suivante, et trois journaux politiques : le *Commercial du Sud-Ouest*, hebdomadaire de Nérac éteint doucement en 1882 ; la *Chronique*, hebdomadaire de

Digitized by Google

Tonneins dont la publication se continue, et l'*Indépendant de Lot-et-Garonne*, feuille quotidienne qui a trouvé le succès.

A 1881 appartiennent deux petits journaux politiques hebdomadaires : l'*Avenir*, de Villeneuve-sur-Lot, et le *Conservateur de Marmande*, encore existants.

Enfin l'année 1882 a vu naître une petite Revue spéciale mensuelle : *Le Progrès Agricole*.

Telle est, rapidement esquissée, la chronologie sommaire de notre presse régionale, laquelle, sans jamais affecter une activité remarquable, a su néanmoins, depuis 1830, tenir honorablement son modeste rôle.

JULES ANDRIEU.

Digitized by Google

QUATORZE SUPERSTITIONS POPULAIRES

DE LA GASCOGNE.

A MONSIEUR ADRIEN LAVERGNE.

Agen, ce 15 décembre 1882.

Cher Monsieur et Ami,

J'ai publié récemment les Poésies populaires de la Gascogne. *Maintenant, je revois une dernière fois le manuscrit des* Contes *de notre province.*

Cette nouvelle collection se composera de trois volumes, dont le premier comprendra les Contes épiques, *le second les* Contes mystiques et Superstitions, *et le troisième les* Contes familiers et Récits.

Je détache aujourd'hui de mon recueil, encore inédit, Quatorze Superstitions, *dont je tiens à soumettre le texte à quelques juges dont le suffrage m'inporte. Comme par le passé, je leur serai reconnaissant des communications, et surtout des censures, dont j'espère à bénéficier avant mon entreprise définitive.*

Vous êtes, cher Monsieur et Ami, de ces précieux conseillers, dont la compétence multiple ne m'a jamais fait, ne me fera jamais défaut. Acceptez donc cet essai, comme une bien faible preuve de toute la reconnaissance de

Votre bien dévoué et affectionné,

Jean-François BLADÉ.

Digitized by Google

I

LES MAUVAIS ESPRITS.

Les imbéciles ne prennent pas garde aux chats ; mais les gens avisés s'en méfient. Beaucoup de ces bêtes-là ont fait un contrat avec le Diable, qui les paie pour veiller toute la nuit, et faire sentinelle quand les Mauvais Esprits s'assemblent. Nul n'est en état de dire au juste ce que les chats reçoivent de gages, ni ce qu'ils en font. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le Diable les invite à dîner le jour de Carnaval. Voilà pourquoi il est si rare de voir un chat ce jour-là.

Maintenant, vous comprenez pourquoi, tout le long du jour, les chats sommeillent, ou font semblant, l'hiver au coin du feu, l'été au premier endroit venu. Ils sont fatigués d'avoir patrouillé toute la nuit, autour des granges et des étables, dans les caves et dans les greniers. Vous comprenez aussi qu'avec de si bonnes sentinelles, les Mauvais Esprits sont presque toujours avertis à temps pour détaler. Voilà pourquoi ceux que nous pouvons voir ne paraissent pas souvent, et s'évanouissent comme un éclair.

Il y a, en effet, de Mauvais Esprits que l'homme peut voir, et d'autres qu'il ne verra jamais. Je ne parle pas des sorcières et des loups-garous, qui ne sont que des gens liés par un contrat avec le Diable. Je parle des Fantômes, des Peurs et des Dracs, que l'on a vus, aussi vrai que nous devons tous mourir. Il y a aussi la Marrauque et la Jambe-Crue, qui rôdent le soir autour des métairies et derrière les meules de paille, pour voler les petits enfants qu'elles vont manger je ne sais où. Voilà les Mauvais Esprits que l'homme peut voir.

Il y en a d'autres dont je ne sais pas le nom, et que nous entendons sans les voir. L'été, ils dansent au clair de la lune, dans les prés, dans les champs, et sur la cime des arbres. L'hiver, ils demeurent tout le long du jour dans les greniers, dans les fours et les trous de mur ; et ils n'en sortent que la nuit, pour faire grincer et battre les portes et les fenêtres.

Digitized by Google

Il y a aussi de Mauvais Esprits, que l'homme voit sans se douter de rien. Ceux-là ont le pouvoir de prendre toutes sortes de formes, de se changer en bêtes, en arbres, en pierres, et autres choses pareilles. On les prend pour ce qu'ils ne sont pas, et on passe saes y faire attention. Si vous ne croyez pas cela, je ne suis pas embarrassé pour vous en donner la preuve.

Vous connaissez le moulin d'Aurenque [1] aussi bien que moi. Un jour, la mécanique des meules se détraqua. Alors, le meunier se dit en lui-même.

— « Voilà qui est bien ennuyeux. Mais plaie d'argent ne fait pas mourir. Il y a, à Condom, un fameux charpentier pour moulins. J'irai le chercher cette nuit. Demain je le ramènerai, et sept jours ne se passeront pas sans que mes meules rentrent en danse. »

Alors, le meunier s'en alla dans l'écurie, étrilla son plus beau cheval, le bâta, et lui donna double picotin d'avoine. Cela fait, il s'habilla de neuf, bût et mangea comme un homme qui doit aller loin, et revint à l'écurie mettre la bride à son cheval. C'était au temps du mois mort.[2] Il faisait noir comme dans un four. Sur le coup de onze heures de la nuit, le meunier monta à cheval armé d'un coutelas, car il lui fallait traverser de grands bois, et il craignait les mauvaises rencontres des loups et des voleurs.

En traversant le Ramier,[3] tout alla bien. Le meunier content, tira sur la bride du côté du château de Lamothe-Goas,[4] et ne tarda pas, malgré le froid, à sommeiller sur le bât, car le cheval allait au pas. Combien de temps le cavalier dormit-il ainsi ? Jamais il n'a pu le dire. Quand il se réveilla, il était prisonnier, serré de tous côtés par de grands chênes, par des arbres couchés et des branches mortes, par des ronces et des épines si pressées, qu'un serpent ou une vipère n'auraient pu y trouver passage. Les feuilles sèches tremblaient ; les branches se rompaient ou claquaient. Les buissons, que

---

[1] Moulin sur le Gers, entre Lectoure et Fleurance.

[2] Les Gascons nomment ainsi le mois de décembre.

[3] Forêt entre Lectoure et Fleurance.

[4] Château de l'ancien pays de Gaure, canton de Fleurance (Gers). Lamothe-Goas était jadis un comté.

Digitized by Google

nulle serpe n'aurait jamais émondés, égratignaient le cavalier et le cheval, sans leur permettre de faire un pas.

Le meunier comprit alors qu'il était tombé dans une assemblée de Mauvais Esprits qui prennent toutes sortes de formes. Il tira sur la bride, n'éperonna plus sa bête, et attendit le jour en priant Dieu. Jusqu'à la pointe de l'aube, le pauvre homme fut tourmenté de mille façons. Quand le chant du coq mit les Mauvais Esprits en fuite, le cavalier se trouva, sans savoir comment, au milieu du grand chemin, et à demi-portée de fusil du château de Lamothe-Goas.

La dame de ce château, qui était une veuve fort charitable, manda le chirurgien de La Sauvetat,[1] qui soigna le meunier pendant sept jours. Elle envoya aussi un valet à Condom, pour avertir le charpentier de moulins ; de sorte que la mécanique était réparée, le matin même où le meunier rentra chez lui.[2]

II

LES SIRÈNES.

Il y a des Sirènes dans la mer. Il y en a aussi dans la Garonne. Tout-à-l'heure, vous aurez la preuve qu'on en a vu dans le Gers.

Les Sirènes ont des cheveux longs et fins comme de la soie, et elles les peignent avec des peignes d'or. De la tête à la ceinture, elles ressemblent à de belles jeunes filles de dix-huit ans. Le reste du corps est pareil au ventre et à la queue des poissons. Ces bêtes ont un langage à part, pour s'expliquer entre elles. Si elles ont affaire à des chrétiens, elles parlent patois ou français.

On dit que les Sirènes vivront jusqu'au jugement dernier. Certains croient que ces créatures n'ont pas d'âmes ; mais beaucoup pensent qu'elles ont dans le corps les âmes des gens noyés en état de péché mortel. Là-dessus, je suis hors d'état de rien décider.

---

[1] Bourg de l'ancien comté de Gaure, actuellement compris dans le canton de Fleurance (Gers). Les communes de La Sauvetat et de Lamothe-Goas sont contiguës.

[2] Dicté par Cazaux, mort à Lectoure, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Digitized by Google

Pendant le jour, les Sirènes sont condamnées à vivre sous l'eau. On a jamais pu savoir ce qu'elles y font. La nuit, elles remontent par troupeaux, et folâtrent en nageant, au clair de la lune, jusqu'au premier coup de l'*Angelus* du matin. Il arrive quelquefois qu'elles se battent. Alors, elles s'égratignent, et se mordent pour se sucer le sang. Au premier coup de l'*Angelus*, elles sont forcées de rentrer sous l'eau.

Force mariniers, en voyageant sur la mer, ont vu des troupeaux de Sirènes nager autour des navires. Force bateliers en ont vu aussi dans la Garonne. Elles chantent, tout en nageant, des chansons si belles, si belles, que vous n'avez jamais entendu ni n'entendrez les pareilles. Par bonheur, les patrons des navires et des barques se méfient, et savent ce qu'il faut penser de ces chanteuses. Ils empoignent une barre, et tombent à grand tour de bras sur les jeunes mariniers qui sont prêts à plonger, pour aller trouver les Sirènes. Mais les patrons ne peuvent pas avoir l'œil partout. Alors, les Sirènes sautent sur les plongeurs. Elles leur sucent la cervelle et le sang, et leur mangent le foie, le cœur et les tripes. Les corps de ces pauvres mariniers deviennent autant de Sirènes, jusqu'au jugement dernier.

Maintenant, voici la preuve qu'il y a des Sirènes dans le Gers.

Il y avait autrefois au hameau de La Côte, tout proche de la ville de Lectoure un jeune tisserand si passionné pour la pêche, qu'on lui avait donné le surnom de Bernard-Pêcheur.[1] Chaque soir, au coucher du soleil, il s'en allait tendre dans le Gers des filets et des lignes de fond, qu'il levait le lendemain matin, avant la pointe de l'aube.

Un soir, au temps de la moisson, Bernard-Pêcheur était allé poser ses filets et ses lignes de fond en face de Talayzac, dans la commune du Castéra. Cela fait, il se dit en lui-même :

— « Ma maison est loin : la métairie de Talayzac est proche. Je connais le métayer. Il me logera pour la nuit, et demain je lui ferai présent d'une carpe ou d'une anguille. »

Le métayer fit souper Bernard-Pêcheur, et l'envoya se coucher dans un bon lit. Quand il eut bien dormi, Bernard-Pêcheur sauta

---

[1] Nom du martin-pêcheur en Gascogne.

Digitized by Google

par terre, s'habilla dans l'obscurité, ouvrit la fenêtre, regarda la lune et les étoiles, et pensa :

— « Trois heures ne sont pas loin. Il s'en va temps d'aller lever mes filets et mes lignes de fond. »

Aussitôt, Bernard-Pêcheur descendit vers la rivière. A cent pas du Gers, il entendit des cris et des rires de jeunes filles.

— « Au Diable ! pensa-t-il. Les jeunes filles du Castéra sont venues se baigner. Elles auront épouvanté le poisson. Je n'aurai pas besoin d'emprunter la jument poulinière du métayer de Talayzac, pour rapporter ma prise à la maison. »

Bernard-Pêcheur s'approcha doucement, doucement de la rivière, en se cachant derrière les buissons, les frênes et les saules, pour bien voir les jeunes filles, sans leur donner à comprendre qu'il était là. Les jeunes filles peignaient, avec des peignes d'or, leurs cheveux fins comme la soie. Elles nageaient et folâtraient au clair de la lune. Bernard-Pêcheur entendait leurs cris et leurs rires.

— « Le Diable m'emporte, pensa-t-il, si je connais aucune de ces jeunes filles, et si je comprends un seul mot de ce qu'elles disent. »

La pointe de l'aube n'était pas loin, et Bernard-Pêcheur regardait toujours. Enfin, une de ces jeunes filles l'aperçut et cria :

— « Un homme ! Un homme ! »

Aussitôt, toutes les jeunes filles se tournèrent vers Bernard-Pêcheur :

— « Bernard-Pêcheur, mon ami, viens, viens nager avec nous.

— Mère de Dieu ! Je suis tombé sur un troupeau de Sirènes.

— Bernard-Pêcheur, mon ami, viens, viens nager avec nous. »

Alors, les Sirènes commencèrent une chanson si belle, si belle, que vous n'avez jamais entendu ni n'entendrez la pareille. Par la vertu de cette chanson, Bernard-Pêcheur était forcé de se rapprocher de l'eau de plus en plus.

Les Sirènes chantaient toujours.

— « Bernard-Pêcheur, mon ami, viens, viens nager avec nous.

— Mère de Dieu ! Je suis tombé sur un troupeau de Sirènes. »

Les Sirènes chantaient toujours.

Digitized by Google

— « Bernard-Pêcheur, mon ami, viens, viens nager avec nous.

— Mère de Dieu ! Je suis tombé sur un troupeau de Sirènes. »

Bernard-Pêcheur était au bord de la rivière. Il allait plonger sans le vouloir, quand les cloches de l'église du Castéra sonnèrent le premier coup de l'*Angelus*. Aussitôt, les Sirènes finirent leur chanson, et se cachèrent sous l'eau.

Bernard-Pêcheur tremblait comme le trèfle sauvage, et il était pâle comme un mort. Il leva ses filets et ses lignes de fond. Jamais le tisserand n'avait pris tant et de si beaux poissons. Mais il ne garda rien pour lui, et donna tout au métayer de Talayzac. Cela fait, il rentra chez lui, à La Côte, et demeura sept jours sans sortir. Le huitième, il partit avant le jour pour Notre-Dame-de-Bétharam, qui est un lieu de dévotion renommé, dans le pays de Béarn. Là, Bernard-Pêcheur passa tout un mois à faire brûler des cierges, et à entendre des messes depuis le lever du soleil jusqu'à midi. Le soir, il disait son chapelet jusqu'à l'heure du coucher. En rentrant à La Côte, Bernard-Pêcheur brûla ses filets et ses lignes de fond. Il ne pêcha plus, et conseilla à ses amis d'en faire autant. La nuit, il s'écartait du Gers, car il avait peur de retomber sur un troupeau de Sirènes.[1]

III

LES TREIZE MOUCHES.

Il y avait autrefois, au Mounet-du-Hour,[2] un tisserand fainéant comme un chien. Jamais on n'entendait le bruit de son métier. Pourtant, cet homme n'avait pas son pareil, pour tisser et remettre, au jour marqué, autant de belle et fine toile que ses pratiques lui en avaient commandé.

Jamais il ne bêchait son jardin Jamais il ne labourait son champ. Jamais il ne travaillait sa vigne. Pourtant, il y récoltait, chaque année, treize fois plus que ses voisins.

---

[1] Dicté par feu Cazaux, de Lectoure.

[2] Hameau de la commune de Lectoure. Le Mounet-du-Hour passe pour être un pays de sorciers.

Digitized by Google

La femme du tisserand ne pouvait s'imaginer comment cela pouvait se faire. Jour et nuit elle questionnait son mari. Mais au bout de sept ans de mariage, elle n'en savait pas plus que le premier jour.

Un matin de la Saint-Martin,[1] le tisserand dit en se levant :

— « Femme, j'ai besoin d'aller à la foire à Lectoure. Tu garderas la maison, jusqu'à ce que je sois revenu.

— Mon homme, sois tranquille. La maison sera bien gardée. »

Le tisserand partit. Sa femme le suivit doucement, doucement, en se cachant derrière les arbres et les haies. Arrivé au milieu d'un petit bois, le tisserand tira quelque chose de sa poche, le cacha au pied d'un genévrier et repartit. Cinq minutes après, la femme avait trouvé la chose cachée. C'était une noix grosse comme un œuf de dinde, d'où l'on entendait crier :

— « Brrrr. Ouvre la noix, Brrr. Où est l'ouvrage ? Brrr. Ouvre la noix. »

La femme rentra vite chez elle avec sa trouvaille. Toujours elle entendait crier :

— « Brrr. Ouvre la noix. Brrr. Où est l'ouvrage ? Brrr. Ouvre la la noix. »

Enfin, la femme ouvrit la noix. Aussitôt, treize mouches se mirent à voler par la chambre.

— « Brrr. Où est l'ouvrage ? Brrr. Où est l'ouvrage ? Brrr. Où est l'ouvrage ? »

Alors la femme épouvantée commanda :

— « Mouches, rentrez toutes dans la noix. »

Les treize mouches rentrèrent aussitôt dans la noix. Mais toujours elles criaient :

— « Brrr. Ouvre la noix. Brrr. Où est l'ouvrage ? Brrr. Ouvre la noix. »

---

[1] Le 11 novembre. Il y a ce jour-là, à Lectoure, une grande foire de mules.

Digitized by Google

La femme impatientée, alla remettre la noix au pied du genévrier où le tisserand l'avait cachée. Le soir, quand il fut de retour, elle lui dit, en mangeant la soupe :

— « Mon homme, je connais maintenant les ouvrières qui travaillent à ta place. Ce sont treize mouches que tu tiens prisonnières dans une noix grosse comme un œuf de dinde.

— Femme, tu as dit la vérité. Puisque tu connais mes ouvrières, commande-leur tout ce que tu voudras. Elles t'obéiront comme à moi-même. »

A partir de ce jour, la femme du tisserand n'eut plus qu'à se croiser les bras, à ouvrir la noix et à commander. Quel que fût le travrail, les treize mouches l'avaient fait en un moment.

Aussitôt elles rentraient dans la noix, que la femme tenait cachée sous son traversin, mais alors elles criaient :

— « Brrr. Ouvre la noix. Brrr. Où est l'ouvrage? Brrr. Ouvre la noix. »

A ce bruit, la femme perdait souvent patience. Dans sa colère, elle commandait aux treize mouches les choses les plus difficiles. Mais, quel que fût le travail, elles l'avaient fait en un moment.

Aussitôt, elles rentraient dans la noix que la femme tenait cachée sous son traversin ; mais alors elles criaient :

— « Brrr. Ouvre la noix. Brrr. Où est l'ouvrage? Brrr. Ouvre la noix. »

Un jour, la femme ne put plus y tenir. Elle ouvrit la noix en criant :

— « Mouches, voici six cribles, six tamis, et une barrique défoncée de chaque bout. Volez jusqu'au Gers, et rapportez ici toute l'eau de la rivière. »

En un moment, le Gers était à sec, et tout le pays du Mounet-du-Hour dans l'eau. Aussitôt les treize mouches rentrèrent dans la noix que la femme tenait cachée sous son traversin, mais toujours elles criaient :

— « Brrr. Ouvre la noix. Brrr. Où est l'ouvrage? Brr. Ouvre la noix.

— Mon homme, cria la femme bleue de colère, ces mouches-là me feraient perdre la tête. Renvoyons-les.

Digitized by Google

— Femme, tu vas avoir contentement. Mouches, partez.

— Brrr. Compte-nous nos gages. Brrr. Nous partirons. Brrr. Compte-nous nos gages. Brrr. Nous partirons.

— Mouches, voilà treize corbeaux, treize corbeaux qui volent vers la forêt du Ramier.[1] Prenez-les en paiement de vos peines. »

Les treize mouches s'envolèrent, emportant les treize corbeaux. Depuis lors, l'homme et sa femme ne les revirent jamais, jamais.[2]

IV

LA MESSE DE SAINT SÉCAIRE.

Il y a des gens qui n'osent pas attaquer hardiment leurs ennemis, et qui n'osent pas non plus les empoisonner, par crainte de la justice. Celui qui tue mérite la mort, et le bourreau lui coupe la tête.

Que font parfois certains vauriens? Ils s'en vont trouver des sorcières, pour faire donner du mal à leurs ennemis. Autrefois, les sorcières étaient brûlées vives par ordre des juges. Maintenant, les gueuses peuvent tout faire, sans que les gens en place s'en mêlent. Par bonheur, plus d'une de ces carognes a été mise au four, sans que la justice en ait jamais rien su, ni mandé des témoins qui se seraient mal trouvés d'avoir parlé.

Il y a d'autres moyens de se garder contre cette vermine, sans qu'on soit en droit de vous châtier. Si vous savez qu'une sorcière veut vous donner du mal, surveillez-la bien. Quand elle passera près de vous, et quand elle étendra le bras pour faire sa mauvaise œuvre, dites en vous-même :

— « Que le Diable te soufle au derrière. »

Aussitôt, la sorcière pâtira cent fois plus que vous n'auriez pâti, et

---

[1] Forêt aujourd'hui défrichée en grande partie, et située entre Lectoure et Fleurance.

[2] Ecrit sous la dictée de feu Cazaux de Lectoure. Cf. Cerquand. *Légendes et récits populaires du Pays Basque*, II, 61-62. *Les Mouches de Mendiondo.*

Digitized by Google

vous n'aurez plus rien à craindre d'elle. Pareille chose arrivera, quand vous la verrez venir de loin, si vous dites, toujours en vous-même :

— « Je te doute.
Je te redoute.
Pet sans feuille.
Monte en haut de la cheminée. »

Maintenant, vous êtes averti, et vous savez ce qu'il faut faire.

Il y a quelque chose de bien plus rare, mais de bien pire que le mal donné par les sorcières. C'est la messe de saint Sécaire. L'homme à l'intention de qui on la fait dire sèche peu à peu, et meurt sans qu'on sache pourquoi ni comment, et sans que les médecins y voient goutte.

Bien peu de curés savent la messe de saint Sécaire, et les trois quarts de ceux qui la savent ne la diront jamais, ni pour or, ni pour argent. Il n'y a que les mauvais prêtres qui se chargent d'un pareil travail. Ces prêtres ne demeurent jamais deux jours de suite dans le même endroit. Ils marchent toujours la nuit, pour s'en aller, aujourd'hui dans la Montagne,[1] demain dans les Grandes Landes de Bordeaux ou de Bayonne.

La messe de saint Sécaire ne peut être dite que dans une église où il est défendu de s'assembler, parce qu'elle est à moitié démolie, ou parce qu'il s'y est passé des choses que les chrétiens ne doivent pas faire. De ces églises, les hiboux, les chouettes et les chauves-souris font leurs paradis. Les Bohêmes y viennent loger. Sous l'autel, il y a tout plein de crapauds qui chantent.

Le mauvais prêtre amène avec lui sa maîtresse, pour lui servir de clerc. Il doit être seul dans l'église avec cette truie, et avoir fait un bon souper. Sur le premier coup de onze heures, la messe commence par la fin, et tout à rebours, pour finir juste à minuit. L'hostie est noire et à trois pointes. Le mauvais prêtre ne consacre pas de vin. Il boit l'eau d'une fontaine où on a jeté un enfant mort sans baptême. Le signe de la croix se fait toujours par terre, et avec le pied gauche.

---

[1] Les Pyrénées.

Digitized by Google

Il se passe encore, à la messe de saint Sécaire, beaucoup d'autres choses que personne ne sait, et qu'un bon chrétien ne pourrait voir sans devenir aussitôt aveugle et sourd-muet pour toujours.

Voilà comment certaines gens s'y prennent, pour faire sécher peu à peu leurs ennemis, pour les faire mourir sans qu'on sache pourquoi ni comment, et sans que les médecins y voient goutte.

Vous comprenez de reste que les mauvais prêtres, et les gens qui les paient pour ce travail, auront un grand compte à rendre, le jour du dernier jugement. Aucun curé ni évêque, pas même l'archevêque d'Auch, n'a le droit de leur pardonner. Ce pouvoir n'appartient qu'au pape de Rome, qui ordonne alors, pour toute la vie, des pénitences plus terribles que le plus profond des enfers. Mais bien peu de ces misérables veulent s'y soumettre, et la plupart meurent damnés sans rémission.

Il y a pourtant un moyen de se garder contre la messe de saint Sécaire; mais je ne sais pas la contre-messe qu'il faut dire. Vous pouvez croire, Monsieur Bladé, que si on me l'avait apprise, je vous l'enseignerais de bon cœur. Votre pauvre père (Dieu le pardonne!), était un brave homme, qui m'a fait service plus d'une fois. Tâchez de le valoir. J'ai ouï dire que vous parliez le français aussi bien que les avocats d'Auch, et même d'Agen.[1] Pourtant, vous n'êtes pas un *francimant*,[2] et il n'y a pas de métayer qui sache le patois mieux que vous. Aujourd'hui, force bourgeois de Lectoure, qui ont vingt-quatre heures de loisir par jour, en passent plus de la moitié à lire les nouvelles, et à se disputer pour savoir qui on nommera aux élections. Ils font semblant de ne pas croire aux sorciers et aux loups-garous. Mais j'en connais qui, la nuit, tremblent de peur dans leur lit, quand ils ont soufflé leur chandelle.

Tout cela, Monsieur Bladé, est pour vous dire que si je savais la

---

[1] Agen est le chef-lieu d'une Cour d'Appel, comprenant sous son ressort les trois départements de Lot-et-Garonne, du Gers et du Lot.

[2] Se dit d'un homme qui affecte le langage et les manières des Français du Nord.

Digitized by Google

contre-messe de saint Sécaire, je vous la réciterais de bon cœur, pour la mettre par écrit, parce que je vous crois incapable d'en faire un mauvais usage. Marquez pourtant que cette messe a le pouvoir de faire sécher peu à peu le mauvais prêtre et les gens qui l'ont payé. Ils sèchent peu à peu, et meurent sans savoir ni pourquoi ni comment, et sans que les médecins y voient goutte.[1]

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

---

[1] Dicté par feu Cazaux, de Lectoure. La croyance à la messe de saint Sécaire est encore fort répandue en Gascogne.

Digitized by Google

LES

CAHIERS DU PAYS D'AGENAIS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

(1588 — 1614 — 1789).

Parmi les documents historiques qui fournissent des renseignements nombreux et précis sur la condition des personnes et l'état des institutions sous l'ancien régime, il faut placer au premier rang les cahiers de doléances rédigés dans les provinces à l'occasion de la tenue des Etats-Généraux.

Les plus anciennes pièces de ce genre relatives à l'Agenais ne sont pas antérieures à la seconde moitié du XVIe siècle. Elles n'en sont pas moins instructives.

Lors de la convocation des Etats-Généraux, à Blois, dans les années 1576 et 1588, la situation de l'Agenais était, à peu de choses près, la même que dans les siècles précédents. Villes, seigneurs, simples particuliers vivaient encore sous le régime des priviléges octroyés depuis le commencement du XIIIe siècle jusques au milieu du XIVe, et dont un bien petit nombre avaient été abolis. Les seigneurs avaient assez bien maintenu leurs droits et leurs situations acquises, et, d'autre part, les villes libres, de plus en plus fortes, n'étaient pas moins jalouses de sauvegarder leurs franchises municipales.

Les états d'Agenais, dont les pouvoirs étaient assurément plus étendus que ceux de nos Conseils Généraux actuels, ne pouvaient cependant réussir à ramener à l'unité ces fractions si dissemblables d'un même pays, les juridictions urbaines et les domaines seigneuriaux. Ils constituaient une fédération politique et financière, rien de plus. Ne fallait-il pas compter avec les vieux parchemins? Il semble d'ailleurs qu'en ce temps là les mieux avisés ne soupçonnaient guère les réformes à accomplir. Ainsi, l'entente était si difficile à établir d'une juridiction à l'autre qu'on ne trouverait pas à citer un accord

Digitized by Google

entre deux villes voisines pour le tracé d'un chemin, ni même une concession pour l'échange des produits. Chacun pour soi. L'égoïsme collectif dans les villes, personnel dans les châteaux, avait pour effet de paralyser tout progrès et de maintenir un régime d'inégalités et de misères.

Les consuls d'Agen, syndics naturels du pays dans les intervalles des sessions des états, étaient eux-mêmes d'acharnés protectionnistes. Un seul exemple : quiconque eût osé acheter du vin récolté hors de leur juridiction, à Madaillan, je suppose, ou à Moirax, s'exposait à voir sa marchandise confisquée, brûlée sur la place publique ou livrée aux hospices. Quelles entraves pour l'agriculture, pour le commerce !

Et nul ne songeait à protester, parce que ces abus avaient leurs racines dans les priviléges locaux. Il existait d'ailleurs des causes de doléances autrement graves : les ruines causées par les guerres, les dissentiments en religion, les défaillances du clergé, l'augmentation des tailles, les exactions des collecteurs et de la noblesse, la difficulté d'obtenir justice, même au prix de lenteurs interminables et de grosses dépenses. La situation de la classe agricole dans tout le pays était particulièrement déplorable, et ce sont les plaintes de ce pauvre peuple que les délégués des villes de l'Agenais devaient traduire dans leurs cayers.

Les doléances à remettre aux états de 1576 ne nous sont point parvenues. Nous trouvons seulement aux archives,[1] le procès-verbal de l'élection du député. L'assemblée dut être tumultueuse. Un agenais, Michel de Boissonnade, obtint la majorité des suffrages, mais nombre de communes votèrent sur deux ou trois noms. Les électeurs de Sainte-Foy-la-Grande, Montflanquin, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Saint-Barthélemi, Puymiclan, Lusignan, Clairac, Nicole, Seyches protestèrent, alléguant qu'il convenait de nommer au moins deux députés, dont l'un de la religion réformée. Il fallut en référer au sénéchal pour faire exécuter l'ordonnance du roi, aux termes de laquelle l'Agenais devait envoyer un seul député.

---

[1] Tous les documents relatifs aux Etats-Généraux cités ou publiés dans cet article sont classés dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Agen sous les cotes AA 44-46.

Digitized by Google

On résolut de faire « un cayer des plainctes générales et autre « cayer des plainctes particullières et ne porra celluy qui faira « le dict voyage adjouster ny diminuer aulcune choze auxdits « cayers. »

C'était le mandat impératif.

Le procès-verbal de l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1588 ne se retrouve pas. Nous savons seulement par une note insérée dans un testament des consuls (BB. 35.) qu'un seul des députés élus, M. Branchut, fit le voyage de Blois, qui coûta 77 écus.

Le cahier des doléances du tiers-état, rédigé à cette occasion, a été conservé. Nous croyons devoir donner le texte de ce document sans commentaire.

Mémoires et remonstrances a faire par les depputés du tiers-estat du pays d'Agennois en la teneue des Estats généraulx, convoqués en la ville de Blois, par le Roy, en ce mois de septembre 1588.

Premièrment ledict tiers-estat se plainct des foulles et opressions qu'il endure et ausquelles lesdicts estats soubz l'hautorité du Roy peuvent et doivent remédier : des abus commis en l'esglise ; du mauvais traictement et rudesse de la noblesse ; du tord provenant de la justice ; et de la tirannye et exaction procedant des trésoriers et recepveurs des finances et deniers, reçus pour sa Magesté audict pays d'Agennois.

Quand à l'esglise, qui est le chefz de l'estat audict pays d'Agennois, y a deux abus remarcables, dignes de correction et esmandement. Le premier est la non résidance et cessation du service que les curas et recteurs des paroisses doivent faire en personne. Le second, qu'on arante les fruicts de tous bénéfices, indiférament aulx gentishommes et gens de guerre, aulx ungs manifestement, aulx autres par interposites personnes et introduction d'ung pouvre vallet ou serviteur soubz le nom duquel telz contracts sont passés, contre les ordonnances.

Du premier chief et non residance, procèdent plusieurs maulx au pouvre tiers-estat, mesmes aux pouvres gens de labeur innorant les lettres.

Digitized by Google

Le premier, est l'ignorance de cognoistre ce qu'est de Dieu et de sa relligion.

Le second, le mespris et contennement de ses sainctes loix.

Le troizièsme, les blasphêmes et impiétés que le peuble commet par ignorance et pour faulte d'en estre repris et esmandés par ceulxqui ont le régisme et gouvernement de leurs consiances.

Le quatriesme, que plusieurs petits enfans meurent sans batesme, les grandz sans confession ny administration des saints sacrements ; et tout cella a servy comme sert encores de fondement et prétexte à l'érézye, par le moyen de laquelle l'estat du Royaulme est troublé et l'esplandeur d'icelluy obcursye.

Du second chief et arantement des fruicts procèdent deux maulx. Le premier, la cessation du service divin, très-bien payé par le tiers-estat, voire en plusieurs endroitz payé de six ou sept gerbes une. Le second, la cessation de payer les descimes au Roy.

De telle cessation de payer les décimes procède la séquestration des fruicts à la requête du recepveur d'icelles descimes; les pouvres paisans, establys commissaires, troublés par les fermiers quy ont la main forte.

A faulte de pouvoir randre compte sont convenus pardevant certains depputés ecclésiastiques yrégulièrement constitués quy ne scavent ny ne peuvent juger, oultre ce qu'ils sont incompétans à cause que l'affaire leur touche.

Par quoy, les estats seront suppliés, soubz l'authorité du Roy, de faire ordonner à Sa Majesté que tous recteurs et curas ayant charge d'ames résideront en personne et feront service actuel en leur paroisse, sur la peyne de perdre leur bénéfice. Sera inhibé et deffandu de n'affermer les fruicts d'aulcung bénéfice requérant résidance à quelque manière de gens que ce soict ; et de quelque autre sorte que soict le bénéfice, de arranter lesdicts fruicts à gentisommes, gens de guerre ny gens de justice, directement ny indirectement, à peyne de confiscation desdicts fruicts.

Pour le regard de la noblesse, le tiers-estat en est maltracté par plusieurs façons au lieu d'estre sousteneu et deffandu par icelle noblesse.

Car premièrement, les seigneurs et gentishommes ne font difficulté de batre, mal tracter leurs pouvres paysans et voisins, voire par leurs vallets.

Digitized by Google

Chassent en tout temps ; ordinairement foullent aulx piedz les fruicts cultivés par le pouvre tiers-estat, avec leurs chevaulx.

Cessent de payer les tailhes dhues au Roy pour raison des biens rocturiers qu'ilz possèdent, et telle charge est rejectée sur le pouvre tiers-estat.

Lhors que les consuls ou leurs collecteurs vont demander la tailhe aulx gentishommes, pour ce que elle est réelle audict pays d'Agennois, au lieu de payement ils sont battus ou maltractés.

Pour ce que, à cause de la guerre, plusieurs se sont retirés chez lesdicts seigneurs gentishommes, y ont apourté leurs tiltres et doceumants, on les leur a faict perdre et adirer, et recognoistre de nouveau plus grand rante que la première, ne voullant monstrer leurs fondements et premières bailletes soulz prétexte qu'ilz n'en sont teneus, mesmes les usticiers.

Au moyen de quoy Sa Majesté sera supplyeé tenir les pouvres païsans et peuble des champs soulz sa protexsion et les bailler en garde aulx gentishommes ; deffandre de chasser lhors que les fruicts sont pendans ; injoindre de payer les tailhes de toutz biens qu'ilz possèderont non anoublis et amourtis ; inhiber et deffandre de ne meffaire ny mesdire aulx consulz ny à leurs collecteurs, en demandant la tailhe, à peyne de la vie ; ordonner que tous seigneurs directs monstreront le fondement et première bailhette, encore que soinct justiciers.

Et, en tant que conserne la justice, que doibt estre le seul reffuge et consolation du pouvre tiers-estat, il en souffre plusieurs opressions et par les moyens que s'ensuyvent.

Premièrement à cause des lettres de *comictimus* que certains privilégiés impètrent de Sa Majesté ; pour demander ausquels ce qu'ils doivent ou se deffandre contre eulx, ung pouvre homme est constraint aller playder à cinquante voire quelque fois à cent lhues loing de sa maison.

Item, quelque ordonnance qu'il y ayt d'exploiter les mandemens et lettres du Roy par tout le royaulme sans demander permission ny *pariatis*, ung pouvre homme est constraint de l'aller demander en la court de Parlement à grand frais et despans, et le plus souvant luy est desnié, et par tel moyen il demeure privé de son droict.

Les espices et rapports que tous les juges indifférement ont acoustumé de prandre sont sy grandes qu'il n'y a marchandize plus chère en France que la justice.

Digitized by Google

Et principallament en la court de Parlement, où on juge par apres-diners, l'argant du payement desquelles le plus souvant monte plus que le pris et différant des partyes.

Messieurs les présidans, conseilhers et autres officiers de la court de Parlement se disent nobles et eulx et leurs enfans, et, en conséquence de ce, reffusent de payer les tailhes et charges ordinaires et extraordinaires, ores qu'elles sont réelles comme audict pays d'Agennois,

Le renvoy des officiers présidiaulx au plus prochain siège est plus préjudiciable que profitable à ceulx qui ont affaire à eulx, pour ce que les ungs prestent la main aulx autres, sachant qu'ils seront juges les ungs des autres par réciproceation.

Icelluy quy n'a crédict pour avoir son audiance, ou moyen de donner quelque chose a celluy quy l'appelle ce consume le plus souvant à le poursuivre.

Le greffe de présantations aulx courts ordinaires est du tout inutille et ne sert que de ruyne au peuble, comme sont aussy les nouveaulx clercz esrigés puis certain temps.

Les huissiers et sergens n'esploictent rien sans estre payés doublement oultre ce que porte l'ordonnance.

Messieurs les senneschaulx, baillifs et autres juges royaulx exigent indument ung teston ou vingt soulz de chesque contrat qu'on faict insignuer, au grand destrimant du peuble.

S'il fault faire despartir seullement vingt ou trante escus par inposition et commission du Roy sur quelque petitte juridiction, monsieur le senneschal en prand vingt-cinq livres.

La conduite des prisonniers condempnés à telle esmande et correction que l'appellation de la condempnation resourtisse nuement et imédiatement en la court du Parlement est de sy grand coust que le plus souvant les condempnés n'ayant de quoy les payer sont absoulz ou eslargis sans punition.

Qnand les juges ordinaires n'auront adjugé que cinq soulz on appelle de leur santance et jugement et le plus souvant, par tel moyen, celluy qui a obteneu ayme plus perdre son debte que d'aller playder en l'appel.

Il y a des créditeurs sy rigoureux que, voire pour deux escus, font emprisonner leur débiteur.

Les pappiers et protocolle des notaires sont ordinarement conférés

Digitized by Google

par les senneschaulx, moyennant de l'argent, et baillés à de collationaires quy les transportent hors du lieu où ilz fonct besoing et le plus souvant hors du ressort de la senneschaucée.

Partant pour rellever le pouvre tiers-estat des susdites opressions Sa Majesté sera supplyée :

Premièrement, d'aboullir tout *comictimus* saufz des officiers quy sont affectuellement près de sa personne.

Secondement, d'autoriser son ordonnance consernant l'exploict, de ses mandemens, sans demander permission ny *pariatis*, avec inhibition et deffance aulx courts de Parlement et touts autres juges de y contrevenir.

Item de modérer l'excesivité desdites espices tant en courts de Parlement que subaltarnes.

Item, d'aboullir entièrement les apprès disnés.

Item, d'ordonner que audict pays d'Agennois, où les tailhes sont réalles, messieurs les présidans, conseilhiers et leurs enfans, demeureront chargés de le payer pour le bien qu'ilz y possèdent.

Sa Majesté sera aussy supplyée d'ordonner que le renvoy des officiers présidiaulx ne sera plus réciprocé, ains que ceulx que seront juges de leurs voisins seront renvoyés à ung autre plus prochain siège du leur, et ainsy en concéquance de proche en proche.

Sera mandé à tous juges que expédient le différant des partyes par audiance, faire appeler les causes par ordre et sellon le temps que ont esté introduites.

Sa Majesté sera supplyée d'aboullir toutz greffes de présentation aulx courts ordinaires et supprimer tous les clercz des greffes quy prannent moytié moings que le greffier, chose tresque pernicieuse et que aporte grand détrimant et ruyne au pouvre peuble du tiers-estat.

La taxe des journées faite aulx sergens par les ordonnances sera gardée, avec inhibition et deffance aulx juges de ne leur taxer plus haulx que de ce que est conteneu en ladicte ordonnance.

Sa Majesté sera supplyée de deffandre aulx senneschaulx, baillifs et autres juges prendre plus hault que de cinq soulz de chesque contract insignué, et aux greffiers autre chose que ce qu'est porté par l'ordonnance faicte par le feu Roy Henry second, lhors de l'élection des greffes d'insignuation.

Digitized by Google

Pareillement de prandre plus hault d'ung escu pour despartement ou veriffication des lettres pour impozer, sy la somme despartye ne monte plus de mil livres.

Item, de donner puissance aulx sennechaulx et juges présidiaulx condempner en dernier ressort jusques au fouet, au collier ou esmande honnorable ceulx quy n'auront moyen ce faire mener en la cour de Parlement en leur cause d'appel, et à ses fins injoindre aulx juges, lhors de la prévantion et audition volontaire, les interroger sur leurs moyens et facultés.

Sera aussy supplyée de permettre aulx juges ordinaires juger par provision et en baillant cautions jusques à la somme de vingt livres, nonobstant l'appel.

Item de inhiber et deffandre à toutz juges faire emprisonner leurs domicilliers et justiciables pour debt peur civil, sy n'excede la somme de vingt-cinq livres.

Et pour relever le peuble de peyne de aller resercher loing les contracts que leur sont nécessaires, ailleurs que au lieu la où ils onct esté passés, Sa Majesté sera supplyée d'ériger un collationnaire général en toutes ses villes et juridictions ou il y aura plus de trois notaires pour avoir recours à luy nonobstant l'ordonnance par laquelle est mandé les remettre au greffe pour ce que les greffiers ordinairement sont fermiers et le plus souvent estrangiers du lieu où ils exercent, avec inhibition et deffance ausdicts collationnaires généraulx et gardes-notes de ne les transporter hors du lieu là où ilz seront hérigés.

Concernant le quatriesme et dernier chiefz, le tiers-estat est plus molesté par les commis des trésoriers et recepveurs pour leur payer ce qu'ilz exigent que non pas de payer le principal des tailhes, ores bien qu'elles soinct sy excessives audict pays d'Agenois que à peyne le pouvre peuble les puisse pourter.

Item, oultre l'exaction desdicts commis, ont faict emprisonner les particulliers, ores qu'ilz ayent payé leur part à quoy ils ont esté cotizés et le bestial du labourage, contre le privilège du pays, qu'est règle sellon le droit escript.

Item, ung seul recepveur peult faire ce que font quatre, les gaiges desquelz montent une bonne partye de ce qu'on lève pour le Roy.

Parquoy Sa Majesté sera supplyée de les reduire tous à ung, et supprimer les autres, et à celluy là luy faire inhibition et deffance, à peyne

Digitized by Google.

de la vye, de n'envoyer que ung homme de pied pour demander la tailhe, ne prandre ny exiger plus hault que vingt soulz par jour, et de ne pouvoir faire et constituer prisonnier autres que consulz ou collecteurs, ny le bestial du labourage, comme est faict par tout Languedoc, injoindre à tous sennechaulx et autres juges qu'il apartiendra de cesser telz emprisonnemens et saizies, ou de descouvrir les maisons et empourter les portes.

Sera remonstré audicts estats que, pour les charges ordinaires de la guerre, despuis trois ans en sa, le pays d'Agennois a plus souffert que tout le reste de la Guyenne, et principallement le tiers-estat quy porte tout, à cause du continuel séjour que Monseigneur le maréchal de Matignon y a faict avec son armée, ensemble celle que y feut conduite par Monseigneur le duc du Maine, ayant ordinairement séjourné ez villes et pays catholiques sans avoir aulcungs lougis ou bien peu ez pays et juridiction des villes que les enemys occupent, de manière que par ce moyen les catholicques ont lougié du tout, et lesdicts enemis sont soulaigés. Duquel mal ou de la grand connivance et fréquantation que la noblesse ou la pluspart de celle dudict pays faict avec lesdicts enemys viendra la toutalle ruyne et perte dudict pays, s'il n'y est pourté remède par descharges des grans tailhes que se lèvent sur les catholicques, refformation de vye aulx gens de guerre, et la guerre sans communication qui se font avec les enemis, avec punition exemplaire de ceulx qui les fréquentent et communiquent avec eux.

Item que une bonne partye du pays est occupée par ceux de la nouvelle oppignon qui urgent et tiranisent les catholicques par toutes les voyes et moyens qu'ils peuvent inventer, tant sur leurs personnes que sur leurs biens. Et, jaçoit que le pouvre peuble paye exactement le disme (a) Messieurs les ecclésiasticques, ce néantmoings ils ne veullent rien souffrir de telle despance extraordinaire, à cause des exantions qu'ilz disent et monstrent avoir obteneu de Sa Majesté, principallement en tant que conserne le lougis, payement et solde de gens de guerre, dont aussi les gens de justice et officiers s'excuzent et disent estre privilégiés et ne debvoir pourter telles charges, ores bien quy poussèdent une bonne partye des biens dudict pays et vivent de la sustance du pouvre tiers estat, au moyen de quoy, sera remonstré auxdicts estats généraulx telz privilèges et exantions estre grandement prejudiciables au pouvre peuble, quy garde les villes au Roy et quy seul est la nuict sur la murailhe, estant messieurs de l'esglise et de la justice bien couverts dans leur lict, affin que Sa Majesté soit supplyée de déclairer, par article exprès, qu'il

Digitized by Google

révoque telles exantions et immunités, veult que chacun porte sellon ses moyens les charges de ladicte guerre et affaires urgans et importants à la conservation du pays et de l'estat.

Item, pour ce que, pandant le temps que la guerre a duré, ledict pays, d'Agennois a esté tousjours occupé comme est encores et les pouvres catholicques teneus comme prisonniers dans les villes et maisons, mesmes les plus affectionnés au service du Roy et à la conservation de l'estat et relligion catholique ; en conséquance de quoy, certains aultres qui béguinent, et par intelligance qu'ilz ont eu avec ceulx de la nouvelle opignon, ont passé et repassé pour aller et venir en la ville de Bourdeaulx, Paris et autres lieulx, ou le privé conseil, grand conseil et autres cours souveraines où ils ont poursuivi et obteneu plusieurs arrests contre les bons et fidelles catholicques quy n'ont peu aller remonstrer leur droict, par le moyen susdict, les estats seront supplyés de mettre en délibération de supplier Sa Majesté que luy plaise casser telz arrests, et ordonner que les partyes seront remises en l'estat que estoint lhors qu'ils commansarent d'estre empèchés,

Sera aussi remonstré par lesdicts estats à Sa Majesté, que le seul moïen d'extirper l'hérésie au pays d'Agennois est l'introduction du collège et couvant des Jésuites, en la ville d'Agen, qui est la cappitalle, où la royne de Navarre avoit desja dressé un commencement, et de fait la maison y est faicte et l'esglise fort avancée, avecques un peu de revenu, non toutesfois suffisant pour doubter ledict colliège ; mais qu'il y a plusieurs prieurés et autres béneffices que n'ont cure d'ames audict pays, tenus et occupés par des séculiers gentilshommes et autres, voire mesmes par les héréticques. Par quoy, sadicte Majesté sera suplyée de annexer audict colliège et lui donner lesdicts prieurés estans de la nomination et collation de sa Majesté, jusques au revenu de six escus, ce qui pourra servir pour le général.

Item les estats seront pryés supplier Sa Majesté qu'il luy plaise remecttre les villes et universités en mesmes authorités, préroguatives et préhéminances, franchises et libertés qu'elles estoient au temps du Roy Louys doutziesme, nonobstans quelques ordonnances faictes au contraire.

(*A suivre*). G. THOLIN.

Digitized by Google

L'AMOUR AU VILLAGE.

(Suite et fin)

VI

« Je m'en vais à petits pas le long de la Garonne. De loin, du côté de la maison de de ma cousine, où se portent continuellement ma vue et mon inquiétude, des gens, hommes et femmes, en assez grand nombre, travaillent aux champs. « En me voyant entrer chez Cécile, pensais-je, ils feront des commentaires, m'espionneront, chercheront la vérité, et la découvriront; ma pauvre Louisa et moi serons dénoncés et perdus. »

« Alors, n'osant plus me montrer, je descends dans les fourrés d'oseraies qui bordent le fleuve, et qu'on nomme, ici, des *jetins*. Là, assis sur une souchette, le front dans les mains, la tête en feu, ne sachant à quoi me résoudre faute de nouvelles de Layrac, je tire des plans à l'infini. Toute mon énergie m'abandonne, le remords m'accable et me déchire. Tel était en cet instant mon désespoir, que si Louisa eût été là, et qu'elle m'eût dit : « mourons ensemble, » je serais mort avec joie.

« Au coucher du soleil, lentement, tête basse, dans les sentiers qui côtoient le rivage, je chemine jusqu'à la maison. J'entre, et jusqu'aux petites filles, tout le monde est en larmes. En vain, je cherche de l'œil Louisa. Ma cousine me dit qu'elle ne quitte pas sa chambre, où elle s'est renfermée comme dans une prison. « Quel malheur ! ajoute-t-elle, j'ai commis une grande faute en t'autorisant à la conduire ici. Elle pleure depuis ce matin, elle est capable d'en mourir. »

« Louisa m'a entendu ; elle se présente. Ses yeux sont rouges, gonflés, noyés de larmes. Toutefois, en m'apercevant, la pauvre enfant essaye un sourire, triste sourire, en vérité, semblable à ces pâles rayons qui percent, dans les soirs d'orage, des nuages gros de pluie.

Digitized by Google

« Qu'as-tu, mon ange ? m'écriai-je. Tu me désoles, écoute-moi. Le mal qui est fait peut se guérir. Si tu persistes à regretter ton départ de ta maison, je cours à Layrac, voir ta famille, et lui annoncer ton retour ».

— « Ne parle point de cela, André. Qu'on nous recherche, qu'on nous poursuive, qu'on découvre le lieu où nous sommes, tout cela m'est indifférent. Ce qui m'importe, c'est que tu sois avec moi, que tu ne me quittes plus, pas même un jour, pas même un instant. »

— « Si tu savais le mauvais sang que j'ai fait, durant deux mortelles heures dans les saulaies de la Garonne! J'ai pleuré, moi aussi, toutes les larmes de mon corps, J'espérais, en te retrouvant, avoir quelque consolation ; c'est le contraire qui arrive. Allons, ma fille, un peu de courage! Aidons-nous mutuellement à supporter notre malheur ».

« Elle me pressa la main.—« Tu ne me quitteras plus, n'est-ce pas? et personne ne sera plus malheureux ici à cause de moi. Donc je ne pleurerai plus, c'est fini ; ma résolution est prise. » Et elle essuie ses yeux, et saute au cou de Cécile, du vieux père, des enfants. Elle nous embrassa tous.

« Alors ma cousine : « Il s'en allait temps, par ma foi ! vous m'auriez rendue malade, ça été, aujourd'hui, la plus triste journée de ma vie. »

— « Et de la mienne aussi, ajoute l'aïeul, quoique j'aie déjà dépassé quatre-vingts ans. A dire vrai, cette journée a eu des moments terribles, et il m'a semblé qu'elle ne finirait plus.— Cécile, fait-il. en se retournant du côté de sa bru, puisque Louisa est bien décidée à se montrer sage et contente, et à cesser de pleurer, j'entends que dimanche prochain, pour que la fête soit complète, tu fasses quelques douzaines de crêpes pour régaler ces enfants. »

« Les fillettes Jeanne et Marie commencent à comprendre, en écoutant leur grand-père, que la tristesse a dit son dernier mot et qu'il convient de se réjouir. Toutes deux courent se jeter dans les bras de Louisa, qui leur dit tout bas à l'oreille : « Allez aussi embrasser André. » Elles obéissent à l'instant. Voici la gaîté revenue. On n'avait rien mangé de la journée, on dîna de bon appétit.

— « Cousine, dis-je à Cécile, j'ai une proposition à te faire, c'est de servir de marraine à Louisa, le jour de notre mariage ? »

— « Ce sera pour moi un honneur et un plaisir. Mais, sans me

Digitized by Google

vanter, dit-elle avec un sourire, je crois pouvoir dire que je les ai largement mérités. »

« Pas un nuage n'obscurcit la journée du lendemain. Nous étions enfin réunis, c'était tout ce qu'il nous fallait pour éloigner jusqu'à l'ombre d'une tristesse. Ce jour-là, une circonstance me frappa. Nous étions au jardin, cueillant des fleurs pour faire un bouquet. « Pour qui ce bouquet, Louisa, lui dis-je ? Le réserve-tu pour nos fiançailles ? » — « Non, dit elle, pas celui-ci : nous sommes au mois de Marie ; je désire offrir à la Sainte-Vierge ces fleurs que nous cueillons ensemble. Elle sera, je l'espère, touchée de cet hommage et daignera nous protéger. »

— « Ta pensée est bonne, Louisa. Je l'approuve, et t'en sais gré, Que ta prière monte au ciel comme le parfum de ces roses, et notre sainte protectrice nous accordera ce que nous désirons. »

« Elle me laisse sur cette parole, et rentre dans la maison. J'y rentre, aussi, quelques instants après elle, et, du seuil, je la vois, dans sa chambrette dont la porte est grande ouverte, priant, à genoux, les mains unies, devant une statue de la Vierge, aux pieds de laquelle le bouquet est posé.

« Cécile était allée à Caudecoste faire quelques provisions. Je l'attendais avec impatience, pour savoir si elle n'avait rien entendu murmurer au sujet de notre faute, et si l'on avait des nouvelles de Layrac. Ses réponses furent négatives. Le lendemain, de bon matin, je me rendis à l'atelier de Saint-Félix. L'air était vif, presque froid ; je marchais très vite et je simulais un véritable essouflement, pour donner le change aux camarades, et leur faire croire que j'arrivais de Layrac, à l'autre bout de la vallée.

— « Te voilà, André ? me crie le patron, du plus loin qu'il m'apperçut. Eh bien, comment va ta grand'mère ? — ajoute-t-il malignement. Elle est guérie, n'est-ce pas ? Tant mieux, c'est une brave femme. Mais voici qui va t'intéresser. Tu connais Gaspard, le plâtrier. Il arrive aussi de Layrac et a quelque chose à te dire. »

— « Aye ! aye ! fis-je à part moi. Voici les nouvelles attendues. Que vais-je apprendre, mon Dieu ? » Ce n'est pas sans appréhension que j'aborde le vieux plâtrier, homme rude s'il en fût, hérissé comme un fagot d'épines, allant droit à son but, sans se presser, eût-il tombé du ciel des hallebardes, et disant leurs vérités aux gens, sans leur mâcher le morceau.

Digitized by Google

— « Ah! te voilà, voleur de filles! » fit-il de sa plus grave voix et du ton lugubre d'un chantre entonnant le *De Profundis*.

« Je ne comprends pas, père Gaspard.

« Allons, dit-il plus froidement, ne vas pas faire le malin. La fille de la Germaine, tu sais, a disparu depuis le soir de la foire. Quelques-uns blâment la chose; la plupart n'en sont pas fâchés. C'est la plus jolie fille du pays. Si c'est toi qui a fait le coup, tant mieux pour toi; tant pis, si tu ne l'as pas fait. »

« Il disait cela lentement, comme s'il avait demandé une prise de tabac.

« Il poursuivit : « Si c'est toi, dis à ton patron de mettre un autre ouvrier à ta place et va-t-en à Layrac au plus vite faire afficher à la mairie les bans de ton mariage. Hier, à la tombée de la nuit, la Germaine — la Germaine, entends-tu? — est venue chez moi tout exprès pour me charger de t'en avertir. »

— « Voyons, *La Lenteur*, ne vous moquez pas de moi. Ce que vous dites est-il vrai? je serais bien malheureux, si vous me trompiez. »

— « Sache bien, mon petit, que je n'ai jamais trompé personne. Ce que je te dis est la pure verité. Tu peux y compter, j'en réponds. »

« Je lui serre la main avec force et le prie de me raconter tout ce qui s'est passé depuis notre départ.

— « Ah! tu veux tout savoir, mon brave; je comprends ça. Eh bien, voici : Le lendemain, beaucoup de gens, amis et parents, et même d'autres, allèrent voir la famille de la petite. — Vous êtes bien à plaindre, disaient les uns, mais, que faire? Il faut patienter. Peut-être sera-t-elle heureuse. Le garçon n'est pas riche, mais il est travailleur. Qu'importe parfois la fortune! il vaut mieux en donner qu'en prendre. D'autres, au contraire, et parmi eux, le bottier, l'oncle de Louisa, un enragé, attisaient le feu. — Ils ne laisseraient pas dormir cette affaire. Ce garçon-là est un débauché. Il faut le découvrir et le faire arrêter par la gendarmerie.

« Ludovic Vacquier, en homme raisonnable, comme tu sais, inter, vint le dernier; « Ecoutez, dit-il à son frère et sa belle sœur, vous avez eu toute la journée des commères et des compères qui n'ont pas ménagé les conseils. Je viens vous en donner un à mon tour, et qu'il soit le bon, si vous m'en croyez. Quand je me suis marié, j'ai dû, vous ne l'ignorez pas, enlever Noëlle, ma femme? Si l'on m'avait

Digitized by Google

poursuivi et traîné devant la justice, on aurait simplement déshonoré notre famille. Voudriez-vous déshonorer votre enfant? Quand ce serait fait, vous seriez bien avancés. Crois-moi, Germaine, cesse de t'inquiéter en ce qui regarde le travail de ta boutique. Tu voulais un gendre coiffeur, perruquier, barbier, que sais-je? Eh bien! André est adroit comme un singe; il sera barbier, perruquier et coiffeur quand tu voudras. Au lieu d'une profession, il en aura deux. Je connais ce dont il est capable en fait de menuiserie; c'est dire qu'il trouvera du travail, d'un bout de l'année à l'autre, dans mon atelier. Je sais ce qu'il vaut, pour l'avoir vu à l'œuvre et te le donne pour un très brave garçon. Demande plutôt à nos vieux qui l'avaient pris en grande amitié. ».

« Voilà ce que leur a dit Ludovic, et, les voyant sensibles à ses conseils, il a ajouté simplement : « André travaille au château de Saint-Félix avec son patron de Caudecoste. Votre voisin, *La Lenteur*, doit y passer la semaine pour des ouvrages de plâtrerie. Chargez-le de porter à ce jeune homme des paroles de paix, et que cette malheureuse affaire ait une heureuse fin. Le plutôt ne sera que le mieux. »

« Après ce long discours du père *La Lenteur*, qui n'en avait jamais tant dit à la fois, je lui prends la main de nouveau et le remercie de bon cœur.

— « Soyez heureux, mon cher André, me dit mon patron qui était survenu pendant cet entretien. Je ne vous en veux nullement de votre petite tromperie à mon égard. Vous étiez tenu, je le comprends, à une grande réserve. Aujourd'hui, vous pouvez le croire, je suis aussi content que vous. Quand vous serez marié, menez-nous votre femme à Caudecoste. Là, nous aurons vraiment plaisir à faire sa connaissance; on y fêtera, le verre en main, la fin de vos misères et le commencement de votre bonheur. »

« Il me tardait de porter une bonne nouvelle à Louisa. Je ne m'amusai pas, cette fois, à pleurer sous les ombrages de la Garonne; mais, la tête haute, et léger comme une plume, je me hâtai vers la maison de ma cousine, agitant mon mouchoir d'un air joyeux, pour appeler son attention.

— « Qu'y a-t-il donc? demanda-t-elle. » A son cri, tout le monde sortit, jusqu'aux petits enfants.

— « Quelle chance! ma Louisa. Tes parents m'ont fait dire de cou-

Digitized by Google

rir à Layrac, pour faire mettre nos bans à la mairie. C'est le plâtrier du château qui a fait la commmission au nom de ta mère elle-même. »

« Louisa n'en pouvait revenir. — « J'ai bien pleuré de chagrin, laisse-moi pleurer de joie, dit-elle. » Elle s'assied sur une pierre, devant la maison, et pleure et rit en même temps, m'accablant de questions sans cesse renouvelées et me faisant répéter les paroles du vieux Gaspard. — « Oh ! je le connais bien, dit-elle; j'ai pleine confiance en lui. Alors, André, tu vas chez mes parents ? dans notre maison ? tu oseras ? »

— « Certes oui, mais pas en plein jour. Tout le monde, dans la rue, me regarderait passer, comme une bête curieuse. J'irai ce soir, quand la nuit sera tombée.

» Huit heures sonnent, j'embrasse Louisa. — « Je pars, mon enfant, je te quitte, mais cette fois, tu ne pleureras plus ? — « Oh ! non, fait-elle, pourrais-je pleurer, lorsqu'il n'y a qu'à se réjouir. »

« J'arrive vers dix heures à la porte de mon père. Au coup que je frappe, une voix, dans la maison, une voix connue, crie : « C'est lui !

« Mon père, assis au coin du feu avec quelques voisins, se lève et me prends dans ses bras : — « Te voilà donc revenu, mon fils ! Comment va Louisa ? La pauvre enfant a dû bien souffrir.

— « Elle a été malheureuse au possible, elle est heureuse autant qu'on peut l'être, ayant su la bonne nouvelle. »

— « Tu lui diras, André, que je l'aime autant que toi-même et que j'ai hâte de la voir. On est venu deux fois ce soir te demander de la part de la Germaine.

— « Vraiment ! Faites-lui savoir bien vite que Louisa est en bonne santé. »

« Un voisin se charge de la commission et revient après quelques instants. Les parents de Louisa me font dire qu'ils donnent le consentement au mariage. Ils désirent que je m'occupe de la publication des bans à la mairie, pour en finir le plus tôt possible et que je leur apprenne le lieu où se cache leur fille. Je ne crois pas qu'il soit prudent de répondre encore à ce désir. Dès le matin, malgré quelques difficultés et le mauvais vouloir du maire, ancien ami des parents de Louisa, et qui avait pris chaudement leur parti, je règle la question des bans à la mairie et à l'église. Puis, sur le bienveillant conseil de M. le curé, je décide que j'amènerai Louisa »

Digitized by Google

non pas chez mon père, mais dans la maison de ma marraine, jusqu'au jour de la célébration du mariage religieux.

« Ces dispositions arrêtées, je reprends, alerte et joyeux, la route de Saint-Nicolas, et je m'empresse de raconter à Louisa tout ce que je viens de faire.

« Nous partons le dimanche suivant, de manière à arriver de nuit à Layrac. La séparation fut une occasion de larmes. Louisa s'était fait aimer de ma cousine et de toute la maison. Les petites filles surtout ne voulaient pas la laisser partir; elles sanglotaient à qui mieux mieux.

« Il n'y eut pas d'orage ce soir-là ! L'air était pur et embaumé, et nous nous redisions les tristesses et les péripéties de notre premier voyage sous la pluie et la tempête. Rien de plus délicieux pour nos cœurs rassénérés, que cette soirée de printemps. Toutes sortes de senteurs douces sortaient des herbes en fleur. Seuls et appuyés l'un sur l'autre, nous allions enfin droit au but où nous attendait le bonheur longtemps rêvé. Tantôt, nous regardions le ciel étoilé, et nous rendions grâce à l'auteur de toutes choses d'avoir marqué un terme à nos misères; tantôt, muets d'admiration, nous écoutions le battement de nos cœurs et les mille bruits qui s'élèvent de la campagne aux heures calmes du soir; nous aurions souhaité que la distance plus longue nous permît de poursuivre longtemps notre marche, et prolongeât jusqu'au lever du jour les enchantements de cette nuit.

« Pour la première fois depuis son départ, Louisa vit ses parents chez le notaire, le jour du contrat. Les deux familles s'y étaient rendues à la sourdine, chacune de son coté. Je m'arrangeai de manière à arriver le dernier, afin d'esquiver, si c'était possible, toute explication délicate. Louisa, en entrant, va se jeter au cou de sa mère. — « Je te renie, » dit celle-ci en détournant la tête. Attérée par cet accueil, la pauvre fille se dirige vers son père, qui lui ouvre les bras en pleurant.

— « Germain Vacquié, que donnez-vous à votre fille? demande le notaire.

— « Je n'ai qu'elle, dit Germain; je ne lui constitue rien pour le moment.

— « Que dites-vous de cela? Casaubon, fait l'officier public, se tournant de mon côté.

— « Cela me suffit; je m'en contente. »

Digitized by Google

Louisa, qui pleurait, découvrit à demi ses yeux cachés sous son mouchoir, et me regarda. Un sourire reconnaissant brillait à travers ses larmes.

« Après le départ de Louisa, la Germaine avait écrit à son frère pour lui mander l'événement qui compromettait le renom de la famille. Malgré son double deuil, car son second frère était mort aussi, l'oncle de Louisa vint à l'appel de sa sœur, accompagné de sa femme, la tante Catherine. Ils se détachaient un moment de leur chagrin pour apaiser celui des autres.

« Dès son arrivée, l'oncle Jean fit visite à toute sa parenté et, en premier lieu à un beau-frère, simple cordonnier de son état, mais qui avait mis sur son enseigne : QUERCY BOTTIER, le mot de cordonnier lui semblant trop vulgaire. Un collégien en vacances ayant autrefois transformé le nom de Quercy en *Quercus*, ce nom lui était resté, et, chose extraordinaire chez un mauvais coucheur comme il était, il ne lui déplaisait pas trop de recevoir familièrement une désignation latine, qui le distinguait de ses compatriotes et surtout de ses concurrents. Il ne haïssait pas d'ailleurs ce qu'on appelle le jus des treilles, et faisait volontiers tout ce qu'il faut pour entretenir les rubis d'un nez très riche en bourgeons, en sorte que sa figure était, pour ne pas dire plus, aussi peu gracieuse que son âme. Il ne manqua pas l'occasion d'épancher sa bile, et, sans chercher le moins du monde, à adoucir la crudité habituelle de son langage :—« nous avons, dit-il à l'oncle Jean, une drôlesse de plus dans la famille » Il débutait charitablement par une allusion venimeuse au mariage de Ludovic et à l'enlèvement de sa femme Noelle. Il continua sur le même ton: — « Germain est perdu de réputation ; il faut le plaindre ; sa coquine de fille a trouvé le plus mauvais garnement de la terre. »

— « Mais, dit froidement l'oncle Jean, qui jugea le compère du premier coup ; il ne suffit pas d'attaquer ce jeune homme par de vagues affirmations. Je ne le connais pas. Faites m'en le portrait, vous qui paraissez être un homme de grand sens.

— « Puisque vous le demandez, fit *Quercus*, je vais vous mettre au courant. Son père sert les maçons, sa mère est laveuse. Quant à lui, naturellement, il est pauvre comme un grillon. Et voilà!

— « Tout cela importe peu, si le garçon travaille bien et s'il a du cœur à l'ouvrage.

— « Bien trouvé ! Il est paresseux à ne pouvoir se lécher, joueur

Digitized by Google

avec cela, et noceur, et coureur de femmes, un vrai pilier de café. Louisa, vous savez, ne vaut pas mieux que lui. Voilà un couple assorti! Pas plus lui qu'elle n'ont jamais voulu écouter un bon conseil. Mais le châtiment viendra. Nous les verrons misérables; seulement il est malheureux pour nous qu'ils soient de notre parenté.

— « Je m'étais promis de le voir avant, mais, après ce que vous venez de me dire, naturellement j'y renonce. Il ne me reste qu'à rentrer chez moi, après avoir dit bonjour à ma sœur.

— « Cela vaut mieux que d'aller chez eux; car, vraiment, vous vous feriez tort.»

Ayant pris congé de cette mauvaise langue, l'oncle Marcadié retourne tristement chez sa sœur.

— « Qu'as-tu? lui dit la Germaine en le voyant entrer. Tu pleures!

— « Je viens de prendre des renseignements sur le compte de ce jeune homme. Ton beau-frère Quercy m'a fait frémir. Ma pauvre nièce aurait bien du chagrin si je lui répétais ce que je viens d'entendre. C'est une bonne œuvre de le lui cacher.» Et l'oncle Jean raconte à sa sœur l'entretien qu'il a eu avec *Quercus*.

— « Doucement! interrompt la Germaine; André n'est pas ce qu'on t'a dit. Mon beau-frère n'aime personne, pas plus Louisa que les autres. Pourquoi? Nous n'en savons rien. Il n'est jamais venu à la maison sans que la discorde et les disputes y soient entrées avec lui. Que de larmes il m'a fait verser, en mettant la zizanie entre nous, disant à Germain que j'étais légère, à moi que Germain était fainéant et incapable! Ce diable là brouillerait l'univers par simple besoin de mentir. Aussi ne crois rien de ce qu'il t'a dit et ne pars pas sans aller voir André. Si tu as envie d'un prétexte, tu pourras dire à Louisa que si elle veut son bonnet neuf pour épouser ce soir à l'église, je le tiens à sa disposition. Au fait, porte-le lui toi-même, cela vaudra encore mieux.»

« Ce langage, presque sympathique à mon égard, avait lieu d'étonner dans la bouche de la Germaine, dont le mauvais vouloir à mon endroit ne s'était jamais démenti. Commençait-elle à voir clair sur mon compte, ou se donnait-elle le plaisir de contredire? Explique cela qui pourra. Au surplus elle réussit à convaincre l'oncle Jean qui lui dit d'un air décidé :

— « Je vais voir André, tu as raison.

Digitized by Google

« Nous avions épousé la veille à la mairie ; et le soir, à minuit, nous devions faire bénir à l'église notre mariage. Louisa était assise devant la porte ; je lisais, seul, dans une chambre, au haut de la maison, près de la fenêtre, derrière la vitre. Le hasard veut que je regarde au dehors et j'avise au bout de la rue l'oncle de Saint-Loup. —« Louisa, lui dis-je du haut de l'escalier, s'il vient ici, dis-lui que je n'y suis pas.» Je me figurais qu'il était du même calibre que *Quercus* et n'avais pas envie de lui parler. Voici cependant qu'il se présente. Je l'entends qui dit : «Bonjour, ma Louisa. Eh, pauvre enfant, tu as beaucoup pleuré. Ta figure est méconnaissable. Tu pourras rire maintenant que le mauvais temps est passé. Ce n'est pas trop tôt, n'est-ce pas ? Mais où est ton mari? Je voudrais le voir, causer avec lui. S'il n'est pas ici, je l'attendrai ; j'imagine qu'il ne doit pas te laisser seule longtemps. »

» Je ne perdais rien de ses paroles. Sa voix me parut sortir d'une poitrine sincère. Sous le coup d'une inspiration subite, je criai à Louisa de le faire monter. Je vois arriver un homme de grande taille, dont la voix vibrante et loyale me jette un bonjour sonore, dont la main rude se tend vers la mienne.

— « Bonjour, Monsieur, lui dis-je.

— « Vous pouvez m'appeler votre oncle, reprit-il, puisque je le suis depuis hier soir.

— « Lorsque nous nous connaîtrons un peu mieux, j'emploierai ce mot volontiers. J'en serai satisfait et flatté, croyez-le bien.»

« L'entretien se prolongea longtemps. Nous revîmmes sur le passé, sur nos douleurs et sur celles de la famille, à la suite de l'enlèvement. Il m'interrogea avec bienveillance sur mes projets d'avenir, étant connue l'idée qu'avait sa sœur de leur fermer l'entrée de sa maison. Je lui dis, la main sur le cœur : «J'aime tendrement votre nièce, et je ferai tout mon possible pour lui donner le bonheur qu'elle mérite. Je suis jeune et fort, j'ai de la santé ; je travaillerai avec courage et ce ne sera pas ma faute si je ne deviens pas un citoyen estimable et utile.» J'ajoutai : « On m'a fait une réputation que je ne mérite pas; votre sœur m'a, de parti pris, repoussé injustement, dénigré aux yeux de tous. Sans ses méchants propos, je n'aurais pas songé à enlever sa fille. Ce moyen violent de trancher les difficultés répugnait à tous mes instincts. J'en ai souffert cruellement et pleuré plus que je ne pourrais le dire. »

Digitized by Google

— « Vous êtes un brave garçon; ces sentiments là vous honorent. Quoique paysan, je me connais en hommes. Allons! il faut oublier le passé. Si je vous juge pour ce que vous êtes, vous avez le cœur loyal, incapable de rancune. Pardonnez donc à votre belle-mère. Vous allez sur le champ me le promettre et je ferai tous mes efforts pour qu'elle vous traite avec bienveillance. Je m'y emploierai dès ce soir, et j'espère y réussir.»

— « Qui êtes-vous donc pour me parler de la sorte? Le premier, de votre famille, vous prêchez la paix, la réconciliation. J'en suis s touché que, voyez, j'en pleure.

— « Je ne suis rien qu'un homme de bon sens qui, ayant beaucoup souffert, sait comprendre les peines des autres. On m'avait fait de vous un portrait infidèle. Je vous ai vu, je vous ai entendu, et je déclare que ceux qui vous ont jugé se sont trompés grossièrement. Je ne voudrais certes vous aigrir contre aucun des membres de la famille, mais je ne puis me dispenser de vous dire qu'il en est un, l'oncle Quercy, dont vous devez vous défier.» Après m'avoir raconté sa conversation avec cet homme, il ajouta : « Rendez-lui le bien pour le mal, et si jamais il a besoin de vous, ce qui pourrait arriver, n'hésitez pas à le servir dans la mesure de vos forces. »

— « Il ne m'en coûte aucunement de vous faire cette promesse. Je ne lui en veux nullement, et, si je lui gardais rancune, votre intervention en sa faveur suffirait à faire naître en moi un sentiment contraire. Je regrette que notre conversation n'ait pas eu Louisa pour témoin. Permettez-moi de l'appeler. »

— « A dater d'à présent, nommez-moi votre oncle, j'y tiens, mon ami. Et, là, donnez-moi votre main. »

— « Mieux que cela, embrassons-nous.»

« Louisa arrive en ce moment. « Tu vois, Louisa, que j'entre dans la famille. Voilà ma première embrassade. »

— « Viens ici, pauvre enfant, dit l'oncle Jean, que je t'embrasse toi aussi. Et que le bon Dieu vous bénisse ! »

« Je l'invite à prendre une prune à l'eau-de-vie. Comme je la lui servais, il s'assit, pencha la tête et l'appuya un instant sur sa main. Louisa et moi le regardions. —« Vous êtes étonnés sans doute de me voir ainsi réfléchir. C'est que je devais partir ce soir et que, par amitié pour vous, je me décide à rester vingt-quatre heures. Je vais vous dire mes raisons.

Digitized by Google

« Vous épousez cette nuit, n'est ce pas? Je vais aller chez ma sœur ; j'ai quelque influence sur elle, je la prierai de vous recevoir à déjeuner demain matin. Si elle refusait, ce que je ne crois pas, je viendrais, moi, avec vous et tout, dès ce moment, serait rompu entre elle et moi ; je ne la reverrais de ma vie.

— « Vous avez droit à toute notre reconnaissance pour cette bonne pensée, mais ne craignez-vous pas de la pratiquer trop tôt? La plaie de la Germaine saigne encore : ne vaudrait-il pas mieux attendre qu'elle soit un peu cicatrisée. Vous risquez de ne pas réussir. N'allez pas, je vous en supplie, vous brouiller avec votre sœur ; ce serait un malheur pour elle. Essayez, essayez prudemment, mais quoiqu'il arrive, ne rompez pas avec elle.

— « Je la connais, laissez-moi faire et attendez patiemment l'effet de ma négociation. Je ne serai pas long à revenir.

— « Faites, cher oncle, et à la grâce de Dieu ! je ne vous connais que depuis quelques instants, et mon affection dévouée vous est acquise pour la vie. Tenez, votre bonté me donne du courage, et je vais vous demander un plaisir. A huit heures, ce soir, nous soupons chez mon père. Louisa y vient pour la première fois. Vous voudrez bien nous y porter la réponse, bonne ou mauvaise, que votre sœur aura faite. Amenez, s'il vous plait, ma tante, que je n'ai pas le bonheur de connaître. Nous souperons ensemble, et de là nous irons tous à l'église pour la bénédiction nuptiale. »

— « Je ne puis rien vous refuser, dit l'oncle en nous pressant la main. Ce que vous désirez sera fait et de bon cœur !

« Le brave homme vint en effet, accompagné de la tante Catherine qui nous embrassa cordialement. C'était une figure de sainte, austère, longue, amaigrie, et depuis son double deuil, vêtue et coiffée de noir.

— « J'aurais gagné un million, dit l'oncle, je ne serais pas plus content. Ah ! que Louisa, ici présente, va être heureuse ! Tout marche à souhait, même au-delà. Je suis, chers enfants, autorisé à vous dire que la maison de ma sœur vous est grande ouverte. Vous l'habiterez en famille dès le lendemain de votre mariage religieux.

« L'oncle jubilait en faisant éclater cette bonne nouvelle ; quant à vous dire la joie de sa nièce, je ne l'essaierai même pas. Embrasser tout à son aise sa mère comme autrefois et dans la maison natale, c'était le meilleur de ses vœux, le seul, à vrai dire, qu'elle formât en ce moment solennel de sa vie.

Digitized by Google

« Quand nous partîmes pour l'église, il nous quitta, en nous donnant rendez-vous chez les parents de Louisa, à l'heure du déjeuner.

« Nous n'eûmes garde de l'oublier. Je me demandai, toutefois, en y allant, s'il ne s'était pas trompé, cet excellent oncle, et si on n'allait pas nous jeter à la porte. « Passe la première, dis-je à ma femme; si l'on te chasse, je n'aurai pas à rebrousser chemin.

« La famille, réunie, nous attend dans la cuisine. Des chaises sont rangées au fond de la pièce en demi-cercle. Mon beau-père est assis au centre; à sa droite et à sa gauche, l'oncle et la tante Marcadié occupent chacun leur chaise. Ils causent à voix basse. La Germaine, seule, manque à cette réunion, sur laquelle plane un air de tristesse qui la fait ressembler aux préliminaires d'un enterrement.

« Louisa se présente, mon beau-père se lève: — « Te voilà, ma fille, revenue chez tes parents, qui ne croyaient plus te revoir! »

« — Pardon, mon pére, dit-elle toute émue, en se mettant à genoux, de t'avoir causé tant de peine. »

— « Relève-toi, ma chère enfant, je te pardonne de bon cœur et je t'aime comme toujours. »

« Ils s'embrassent et éclatent en sanglots.

« Je m'approche à mon tour: « Voulez-vous me permettre de vous embrasser, Germain? »

— « Oui, mon ami, sois bon pour nous, et nous t'aimerons comme un fils. »

— « Et ma mère! Où est-elle, dit Louisa.»

— « Ah! tu la réclames, mon enfant, cela me fait plaisir; je croyais que tu ne l'aimais plus. Elle est allée chercher des provisions pour vous recevoir. »

« Au même instant, nous entendons du bruit à la porte; c'est la Germaine. Sa fille, les bras ouverts, se précipite vers elle: — « Pardon, ma mére! Mille fois pardon!

« La Germaine, hors d'elle-même, laisse tomber le paquet qu'elle tenait à la main: — « Oh! certes oui, je te pardonne, et mille fois, comme tu dis, plutôt qu'une; pardonne-nous, de ton côté, pour ce que nous t'avons fait souffrir. Il s'en va temps que nos tourments finissent. Tout cela me ferait mourir. — Et toi, André, m'en veux-tu toujours? ajoute-t-elle en me tendant la main.

Digitized by Google

« Elle cesse de parler ; les larmes l'étouffent ; je l'embrasse : — « Oh ! non, je ne vous en veux pas. C'est à moi, à moi surtout, de vous demander pardon. Il n'est rien, je vous le jure, que je ne sois déterminé à faire pour vous rendre tous heureux. »

« En voyant la bonne tournure que prenait, décidément, l'affaire, l'oncle Jean, qui déjà souriait dans sa barbe, n'y peut tenir davantage. Mettant la main sur ses yeux : — « Ces mâtins d'enfants, fit-il, ils sont capables de tout. Voyez-vous ça ; ils me font pleurer ! »

Si le lecteur a trouvé quelque plaisir à lire ces pages familières, je n'en tirerai pas vanité. Rien n'y est de moi et peut-être ai-je mal rendu les confidences qui en forment la trame. Ce roman, le premier que j'aie écrit, le dernier que j'écrirai, a été réellement vécu. André et Louisa se sont aimés comme je l'ai dit, ont ainsi, souffert et pleuré, ainsi gagné le bonheur dont ils jouissent. Je les vois souvent et j'aime à leur témoigner l'affection due aux cœurs simples et purs. Ma fidélité de narrateur est donc entière, bien qu'un scrupule que l'on comprendra m'ait fait mettre sur la vérité le voile discret des pseudonymes.

J.-B. GOUX.

Digitized by Google

ANNALES

DE LA VILLE D'AGEN,

POUR FAIRE SUITE A L'ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DES ANTIQUITÉS.

(Suite)

Les travaux pour la construction du pont d'Agen, sur la Garonne, se continuent avec activité depuis qu'on a achevé de sonder le fond et que l'on a trouvé le tuf sur lequel doivent être assises les fondations des culées et des piles. On a déjà transporté sur l'emplacement fermé par le fossé et la barrière en planches une grande quantité de bois de chêne et de pin, de moellon et de grosses pierres qu'on tire des carrières de Moirax. Au reste, la barrière qui a été établie autour de l'atelier, a pour objet d'empêcher que les ouvriers ne soient détournés par les curieux et qu'on n'enlève les outils et les matériaux. Les entrepreneurs du pont sont deux frères nommés Boucheron, de Saintes. Ils ont aussi entrepris la construction du pont d'Aiguillon, auquel on travaille en même temps. Le 22 septembre, ils ont posé la première pierre moellon sur le tuf, qui doit former le lit destiné à recevoir la grille en bois de chêne, sur laquelle doit être construite la première culée du pont d'Agen.

Le 3 août, la grêle causa les plus grands ravages dans les communes de Gontaud, Fauguerolles et autres lieux circonvoisins. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu des grêlons d'un si gros volume et d'un si fort poids. On en pesa plusieurs de 2, 3 et 4 livres. Les habitants de Gontaud furent obligés de se mettre sous les lits pour éviter les atteintes des grêlons qu'écrasaient les toitures et pénétraient dans les appartements. Toutes les tuiles furent brisées. La

Digitized by Google

façade des maisons exposées au vent avait des empreintes semblables à celles que pourraient faire des coups de fusils chargés à balle. Le même orage s'étant dirigé vers Monflanquin et Fumel, la grêle qui tomba dans ces cantons, durant quinze minutes, enfouit le maïs, abîma les vignes, brisa les châtaigniers et abattit toute espèce de fruits. Les moindres grêlons étaient de la grosseur d'un œuf de poule. Ce désastre s'est étendu jusqu'à Limoges, les lettres qu'on a reçu de cette ville en offrent le tableau le plus déchirant.

Le chemin vicinal du vallon de Courborieu a été réparé dans l'automne de cette année; il a été pavé en pierre au printemps de 1813. Cet ouvrage a été fait au moyen d'un dixième imposé sur les contributions directes de la commune. Ce n'était l'avis ni de M. le Maire ni du Conseil municipal, qui ne regardaient pas ce chemin comme d'un intérêt général pour la commune d'Agen. Le Ministre de l'Intérieur fut consulté, il décida, sur l'avis de M. le Préfet, que l'ouvrage serait fait aux frais de la commune. Il a coûté dix mille francs.[1]

M. le Sire, natif de Besançon, a été ordonné prêtre, à l'âge de 60 ans, par M. l'Evêque d'Agen, le 19 septembre 1812. Il avait d'abord servi dans le régiment de Lorraine-infanterie. Il continua son service pendant la Révolution dans la 92e demi-brigade de Ligne, qui a longtemps été en garnison à Agen; il parvint au grade de chef de bataillon. On l'a souvent vu, sur le Gravier, commander les évolutions de son régiment. Son âge et ses blessures l'ayant obligé à demander sa retraite, il l'obtint avec la croix de la Légion d'honneur. Alors il se retira dans la maison curiale de Monbusq, qu'il avait achetée au district d'Agen. Mais, ennuyé de mener une vie oisive et voulant se rendre utile de quelque manière, il prit la résolution d'apprendre la langue latine et d'embrasser l'état ecclésiastique. Il parvint, par un travail assidu et par les soins du maître qu'il avait choisi, à surmonter les dégoûts de cette étude, et fut en état, au bout de seize mois, d'entrer au séminaire, dont il suivit les cours pendant quinze mois, et fut fait prêtre bientôt après. M. l'Evêque

---

[1] Comme cet ouvrage n'a pas été entretenu, le chemin est dans un état pire qu'auparavant (1823).

(*Note de Proché*).

Digitized by Google

l'envoya, en qualité de vicaire, auprès du curé de Castillonnès, et le nomma ensuite curé de Ferrensac, paroisse du même canton. M. le Sire est mort vers la fin du mois de février 1817, au dépôt de mendicité où il était en qualité d'aumônier depuis environ un an.

La première pierre du pont d'Agen a été posée le 7 novembre 1812, à 4 heures après-midi, par M. le Préfet, avec la plus grande solennité, en présence de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, du colonel au 15e régiment de dragons commandant le département, des officiers de la garnison, du corps municipal. La garde nationale et la compagnie de réserve, précédées de la musique, accompagnaient le cortège auquel s'était réuni un grand nombre de magistrats et autres principaux citoyens. La première pierre est placée à l'angle de la culée qui fait face au nord. M. le Préfet a déposé dans un creux qu'on y avait pratiqué une boite de plomb renfermant plusieurs pièces de monnaie à l'effigie de l'empereur Napoléon et, en outre, une plaque de cuivre sur laquelle a été gravée une inscription dont voici la copie :

Sous le règne de Napoléon Ier
Empereur des Français,
Roi d'Italie,
Protecteur de la confédération du Rhin,
Médiateur de la confédération Suisse ;
Pendant que ce grand homme
Rétablissait la Pologne
Et s'avançait victorieusement en Moscovie,
Les fondations du Pont d'Agen
Furent commencées.
S. M. avait marqué son séjour à Agen,
Le 30 juillet 1808,
Par ce bienfait, et plusieurs autres,
Accordés
Au département de Lot-et-Garonne,
Par son décret impérial du même jour.
La première pierre de ce grand monument
A été posée le 11 octobre 1812,
Sous le ministère

Digitized by Google

De Son Excellence le comte de Montalivet,
Sous l'administration
Du comte Molé,
Directeur général des ponts et chaussées,
Par le baron Cristophe de Villeneuve-Bargemont,
Membre de la légion d'honneur,
Préfet du département de Lot-et-Garonne,
Accompagné de
L. Rolland, secrétaire général ; Boussion, Vignes,
Menne, Grenier, conseillers de préfecture ;
E. D'Escouloubre, auditeur au Conseil d'Etat,
Sous-préfet d'Agen,
J. C. Sevin, maire ; Chaudordy, Bory, adjoints.,
En présence de
J. B. Baron Lacuée, premier président de la Cour impériale ;
J. Jacoupy, évêque d'Agen ;
Desmirail, Grand-Prévot ;
Mouillié, président du tribunal de première instance ;
R. Noubel, président du tribunal de commerce ;
Boudinhon-Valdec, colonel du 15e dragons, commandant le département ;
B. Saint-Genis, ingénieur en chef, et J. Ladevèse, ingénieur
Ordinaire au corps impérial des ponts et chaussées,
Directeurs des travaux du Pont d'Agen.

Les nommés Yot et Laforêt, convaincus de meurtre commis auprès de Castelmoron-sur-Lot, avaient été condamnés à Agen, pendant la tenue des dernières assises, le premier à la peine de mort, le second aux fers à perpétuité, à l'exposition et à la flétrissure. L'arrêt de la Cour portait que l'exécution de ces malheureux serait faite sur la place de Castelmoron. Ils y furent traduits par la gendarmerie le 12 novembre 1812. Yot, extrêmement sensible à la honte de subir sa peine en présence de ses compatriotes, était tombé dans un état apoplectique, il était privé de tout sentiment lorsqu'il reçut le coup fatal.

Te Deum, en actions de grâces des victoires remportées par les Français sur les Russes, particulièrement à la bataille de la Moskowa

Digitized by Google

donnée le 7 septembre. Les Français entrent le 14 à Moskowa ; cette ville est incendiée par les Russes. Ce *Te Deum* est chanté à Agen le 11 Octobre 1812.

Rétablissement de la fondation de M. Casse, agenais, mort au Cap français, en 1783.[1] Tous les deux ans, à partir de 1813, une fille pauvre choisie dans la paroisse de Lacapelette-Renaud, limitrophe d'Agen, recevra une dotation de 100 fr. Le Conseil de fabrique de la paroisse de Notre-Dame, à laquelle a été réunie celle de La Capelette, est chargée de faire le choix de la jeune fille.

M. Barthélemy Lami-Belloc, médecin, est mort le 14 Novembre à l'âge de 35 ans, d'une fièvre maligne qui l'a emporté en très peu de jours. Ses talents dans l'art qu'il professait et ses vertus privées le font généralement regretter.

La première pierre du pont de Bordeaux a été posée le 6 Décembre 1812, par M. le Préfet de la Gironde.

Un froid extraordinaire se fait sentir pendant six jours du mois de Novembre. La liqueur d'un thermomètre de Réaumur exposé au Nord est descendue, le 21 Novembre, à 3 degrés au-dessous de zéro.

le 22	id.	à 2 degrés au-dessous de zéro.	
le 23	id.	à 3	id.
le 24	id.	à 3 1/2	id.
le 25	id.	à 3	id.

le 26, le vent ayant cessé de souffler du Nord, la liqueur est remontée à 6 degrés au-dessus de zéro.

Vers les premiers jours du mois de Décembre, commencèrent en Russie les grands froids qui firent périr un très grand nombre d'hommes et de chevaux, et causèrent tous les désastres dont il est fait mention dans le mémorable bulletin contenant les détails du mouvement de la grande armée sur Dwina. Presque toutes nos troupes et celles de nos alliés furent détruites par le froid ou par le fer des co-

---

[1] Un ex-voto, représentant en assez grandes dimensions un navire avec tous ses agrès, a été longtemps suspendu à la voûte de l'église Notre-Dame des Jacobins : il était l'expression des craintes et des espérances de cet agenais, en grand danger de périr dans un voyage sur mer. On l'a, croyons-nous, mis de côté à l'époque où feu M. le curé Paga, fit exécuter la décoration murale de ce curieux édifice.

Digitized by Google

saques qui ne cessaient de les harceler et de leur couper les vivres. Napoléon se sauva avec quelques officiers de sa garde qui l'escortèrent jusqu'à Paris, où il arriva le 18 Décembre 1812.

Les nommés Milleret et Cayla de Beauville, convaincus du crime d'assassinat sur la personne du nommé Desplats, aussi de Beauville, sont condamnés à la peine de mort, par la Cour d'assises, tenue a Agen, au mois de Décembre 1812. Leur pourvoi en cassation ayant été rejeté, ils furent exécutés le 15 Février suivant, hors la Porte du Pin,

L'inauguration du dépôt de mendicité a été faite le 2 Janvier 1813 par M. le Préfet qui a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge des fondateurs et bienfaiteurs de cet hospice. M. Lacoste, directeur du dépôt, dans celui qu'il a prononcé ensuite, a tâché de combattre quelques opinions qui tendraient à faire craindre que ces établissements ne fussent insuffisants pour l'entière extinction de la mendicité. M. Roux, vicaire-général et son clergé ont ensuite béni la chapelle sous l'invocation de Saint-Christophe, et y ont célébré la messe.

Les deux poteaux plantés sur la place du Marché de cette ville, y ont été mis au commencement du mois de Janvier 1813, pour y attacher les condamnés aux fers et à la flétrissure. Des poteaux pareils existaient à la même place avant la Révolution ; le collier appelé *carcan* y restait toujours attaché. Ils furent arrachés, comme je l'ai déjà dit, en 1794, par des soldats d'un bataillon nantais, qui mirent à leur place des branches de saule pour représenter l'arbre de la liberté. Depuis ce temps-là on exposait les condamnés sur un échafaud mobile.

Un sénatus-consulte du 13 Janvier 1813, met 350 mille hommes à la disposition du Ministre de la guerre. Le contingent du Lot-et-Garonne, pour cette levée, est de 500 hommes ; celui de l'arrondissement d'Agen est de 131 hommes. Le Conseil municipal d'Agen offre quatre cavaliers armés et équipés ; les fonctionnaires de la ville, 4 ; M. le comte de Lacépède envoie la somme de mille francs pour un, ce qui porte à 9 le nombre des cavaliers offerts par la ville d'Agen. Les jeunes gens autres que ceux qui sont appelés par le décret, sont invités à s'enroler volontairement. Les besoins étaient pressants ; il s'agissait de réparer les pertes que nous avions faites lors de la malheureuse expédition de la Moskowa.

Digitized by Google

Le 25 Janvier, signature du concordat de Fontainebleau entre le Pape Pie VII et l'empereur Napoléon, pour faire cesser tous les différends qui s'étaient élevés à l'occasion des affaires de l'Eglise. D'après un mandement de Mgr l'Evêque, un *Te Deum* est chanté le 7 Février, pour le rétablissement de la paix de l'Eglise. La première entrevue du Pape avec l'Empereur avait eu lieu à Fontainebleau le 19 Janvier.

Les ponts d'Agen et d'Aiguillon qui, d'abord, devaient être construits, les piles en pierre et les travées en bois, seront construits entièrement en maçonnerie, à cause de la rareté et de la cherté du bois. Ce nouveau décret est du 5 Février 1813.

Entre autres dons que l'Empereur avait faits à la ville d'Agen, lors de son passage, il lui avait concédé le terrain connu sous le nom de Pépinière, avec les bâtiments qui en dépendent, situé hors la Porte du Pin. Mais, d'après un décret du 20 Mars 1813, qui ordonne l'aliénation de quelques parties des biens communaux, cet objet fut vendu et acquis par M. Mouysset, procureur général de la Cour impériale. Il appartenait autrefois à l'ordre de Saint-Lazare, dont on voyait, avant la Révolution, les armoiries gravées sur une pierre au-dessus de la porte de la maison. Monsieur, frère du roi Louis XVI, en percevait alors le revenu.

Depuis quelque temps, il se commettait, dans la ville d'Agen, pendant la nuit, des vols et des tentatives de vol, qui alarmaient les habitants. On a essayé de s'introduire dans le magasin des MM. Barsalou frères et dans la maison de M. Lemaitre, receveur-général, rue Porte-Neuve.[1] Les voleurs ouvraient les contrevents en les perçant ou à l'aide de leviers et autres instruments dont quelques-uns ont été trouvés sur les lieux. Ils étaient sur le point d'entrer, le 28 Septembre 1812, dans l'un des bureaux de M. Lemaître, après avoir forcé une des barres de fer de la croisée, lorsque celui-ci, s'étant éveillé au bruit qu'il avait entendu, les obligea, par ses cris, à prendre la fuite. On eut des soupçons sur quelques personnes qu'on avait vues, la veille, roder dans le voisinage, et qui, d'ailleurs, avaient une mauvaise réputation. Elles furent arrêtées et mises en accusation. L'un d'eux, habitant de cette ville, fut convaincu

[1] Cette maison est aujourd'hui et depuis longtemps annexée aux bâtiments du Petit-Séminaire, dans la rue Porte-Neuve.

Digitized by Google

d'avoir fait partie de cette bande de voleurs, et condamné à douze ans de travaux forcés et au carcan. Les autres furent mis en liberté, faute de preuves.

Sénatus-consulte du 3 Avril, qui ordonna la levée de 180,000 hommes pour augmenter les armées actives. Le contingent du département de Lot-et-Garonne est de 646 hommes.

Depuis le 17 Janvier de cette année, il n'était tombé de la pluie que deux fois et en très petite quantité. Le temps était aussi sec, les routes étaient couvertes d'autant de poussière que dans les plus grandes chaleurs de l'été. On désirait la fin de cette sècheresse, on craignait qu'elle ne fût très nuisible à la récolte, car les blés ni aucune plante ne poussaient presque point. Enfin, il a commencé à pleuvoir le 26 avril. Les craintes qu'on avait ne se sont pas réalisées. Le récolte a été très abondante en toute espèce de grains et de fruits. Les arbres en étaient tellement chargés que la plupart des branches ont été cassées sous leur poids.

Victoire remportée le 2 Mai par les Français à Lutzen, sur les Russes et les Prussiens, commandés par l'empereur Alexandre et le Roi de Prusse. On compte qu'il a été tiré à cette bataille 150,000 coups de canon. La nouvelle en est arrivée à Agen le 13 Mai. Elle a été annoncée par de nombreuses salves d'artillerie et par le son de la cloche de la mairie.

Le 30 Mai, *Te Deum* chanté au sujet de la victoire remportée à Lutzen dont je viens de parler, en exécution des ordres de S. M. l'Impératrice, reine et régente, et du mandement de Mgr l'Evêque.

Décret impérial du 22 Mai, rendu sur le champ de bataille de Wurtchen, en Lusace, après la victoire remportée sur les Russes et les Prussiens, portant qu'il sera élevé, sur le mont Cenis, un monument comme un témoignage de la reconnaissance de l'Empereur envers ses peuples de France et d'Italie. Ce monument devait coûter 25,000,000 ; il n'a pas été commencé. Au reste, la victoire remportée à Wurtchen fut suivie d'un armistice conclu le 4 juin, qui dura jusqu'au 17 août, époque de la reprise des hostilités et de la déclaration de guerre de l'Empereur d'Autriche.

MM. de Sevin aîné, Chaudordy père et Bory fils ayant été renouvelés dans les charges de maire et adjoints de cette ville, par décret impérial du 3 Avril dernier, ont été installés le 30 Mai par M. le Préfet qui s'est rendu, pour cet effet, à la mairie, accompagné du

Digitized by Google

Secrétaire-général, du Sous-Préfet et du Conseil de préfecture, escorté par la compagnie de réserve. Le corps municipal y était déjà rassemblé. M. le Préfet, après avoir prononcé un discours analogue à la cérémonie, a reçu le serment du Maire et des adjoints. De là le cortège s'est rendu à la cathédrale pour assister au *Te Deum*, qui a été chanté ce même jour, comme je l'ai déjà dit, au sujet de la victoire de Lutzen.

Le 28 Juin et jours suivants, les habitants de la ville d'Agen sont invités à aller voir, à l'Hôtel de la Mairie, un plan de cette ville, sur lequel est tracé le projet de rectification d'alignement adopté par le Conseil municipal le 2 Février dernier. Les personnes qui auraient des réclamations à faire contre quelques parties de ce projet, pourront les adresser au Maire avant le 15 Juillet. Il s'écoulera bien des années avant que ce plan soit entièrement exécuté. Aligner la ville d'Agen est une chose impossible à moins de la rebâtir.

La première pierre du pont d'Aiguillon a été posée le 1er Août 1813 par M. le Préfet de Lot-et-Garonne.

Un caisson destiné à recevoir la première pile du pont d'Agen, a été mis à l'eau sur pilotis le 20 Juin 1813. La pile a été commencée peu de jours après.

Un décret impérial rendu à Dresde le 29 Août érige le collège d'Agen en lycée.[1] Ce décret n'est jamais parvenu à Agen.

Au commencement du mois de Juillet, il arrive à Agen plusieurs familles espagnoles qui avaient quitté leur patrie, après l'expulsion du roi Joseph Bonaparte dont elles avaient embrassé le parti. Elles fuyaient pour éviter le mauvais traitement qu'elles auraient certainement essuyé de la part de leurs compatriotes du parti opposé, qui, après une longue et cruelle guerre, avaient reconquis leur territoire et leur indépendance, avec l'aide des anglais, commandés par le général Wellington, et qui auraient puni très-sévèrement tous ceux

---

[1] Un nouveau décret, également impérial, consacra, cette fois définitivement, la même érection à quarante et un ans d'intervalle, en 1854. En cette même année, une loi, fut votée le 30 Mai, autorisant la ville d'Agen à emprunter 450,000 fr. pour la construction de son lycée qui devait en coûter plus du triple. L'ouverture de ce magnifique établissement eut lieu le 8 Novembre 1858.

Digitized by Google

qui avaient accepté des places du roi Joseph. Ces familles ont resté à Agen jusqu'au mois de Février suivant; les unes sont allées à Bordeaux ou à Cahors, les autres à Bergerac ou à Périgueux.

Elles sont revenues bientôt après, en plus grand nombre, elles y sont encore en 1816. C'est une charge pour la France qui les nourrit. Les officiers reçoivent la demi-solde de leur grade.

Le 15e régiment de dragons est parti d'Agen, le 15 Juillet ; il se rend à Toul, département de la Meurthe.

Te Deum chanté le 26 Septembre au sujet des avantages remportés sous les murs de Dresde, dans les journées des 26 et 27 Août dernier par les Français sur les troupes russes, prussiennes et autrichiennes. Ce fut dans la journée du 26, que le général Moreau fut blessé, il mourut peu de jours après, *multis flebilis*.

Le 6 Septembre 1813, après quelques orages, la Garonne a augmenté tout-à-coup et avec tant de rapidité qu'elle a renversé les sonnettes et les échafaudages du pont, elle a emporté une grande quantité de pieux plantés et beaucoup d'autre bois qui devaient servir au pont. Une seconde crue arrivée le 24 Octobre, a détaché le second caisson qui était déjà à l'eau et prêt à être placé pour la seconde pile. Il s'est arrêté auprès des moulins qui sont à l'embouchure du ruisseau de Saint-George,[1] d'où il a été remonté avec beaucoup de

---

[1] L'embouchure du ruisseau de Saint-George (dit *la Masse*), fut déplacée à l'époque où se fit le Pont-Canal ; elle était située à peu-près autant au delà de ce pont qu'elle l'est aujourd'hui en deçà. Les moulins dont parle Proché, étaient des moulins à nef, comme ceux que Blaise de Monluc fit lancer en Décembre 1549, contre le pont de bateaux construit par les huguenots devant le Port-Sainte-Marie. Une vue cavaliére d'Agen, faite en 1648, montre trois de ces moulins, amarrés au bord de la Garonne, au quartier Sainte-Catherine, actuellement quai Saint-Antoine. Nous nous souvenons d'avoir vu le dernier de ces engins pittoresques dont le bruit sec et régulier égayait la solitude des *Iles*, à peine troublée par les pêcheurs à la ligne ou les marmots en quête de hannetons. Ces îles (*Las Illos* en patois) consistaient en une saulaie basse et touffue, enfermée entre la Garonne, le ruisseau de Saint-George et celui de Courborieu. C'est le terrain, actuellement cultivé en prairies ou planté de peupliers, qui longe la rivière au-dessous de Rouquet, du chemin de Saint-George à Dangosse. Il n'est, à vrai dire, qu'une presqu'île, et encore !

Digitized by Google

difficulté, à cause de sa masse énorme. Ces caissons sont construits en poutres et madriers de chênes. Quoique plusieurs pieux emportés par ces deux crues aient été arrêtés et ramenés à bord, on estime le dommage à environ 6,000 fr. Les travaux du pont ont été suspendus à cette époque, faute d'argent.

Dans la nuit du 20 au 21 Octobre, des voleurs s'introduisent, au moyen d'une effraction, dans la boutique du sieur Bouchou, Mathieu, orfèvre et joailler, demeurant sous la Cornière, vis-à-vis la Grande boucherie. Ils dérobent une grande quantité d'ouvrages d'or et d'argent, comme calices, ostensoirs, ciboires, couverts, colliers, chaînes de montre en or, anneaux, croix, bracelets, pendants d'oreilles, etc. On n'a pu découvrir les auteurs de ce vol.

Le 18 Octobre, bataille donnée entre Dresde et Leypsic. La défection des troupes Bavaroises, Saxones et Wurtembergeoises qui passent du côté de l'ennemi, et tournent les armes contre les Français, le pont de Leypsic qu'on fait sauter avant l'instant qui avait été prescrit, et qui fait tomber une partie de nos troupes au pouvoir de l'ennemi, obligent les Français à se retirer sur Erfurt et vers le Rhin; mais, avant de passer ce fleuve, ils furent forcés de se battre le 30 Octobre, à Hassau contre les Bavarois et les Autrichiens, sur lesquels ils remportèrent une grande victoire qui leur procura le moyen de passer librement.

Le général Gaussard arrive à Agen au commencement du mois de Novembre et prend le commandement du département de Lot-et-Garonne.

L'empereur était arrivé à Paris le 9 Novembre 1813, trouva des adresses de toutes les villes de France, qui, par l'organe de leurs magistrats, offraient le sacrifice de la vie et des biens de tous les habitants. Le 11 du même mois, il paraît un décret portant qu'il sera perçu trente centimes additionnels au principal de la contribution foncière, des portes et fenêtres et des patentes de 1813, payables par tiers dans les mois de Novembre et Décembre de la présente année, et Janvier 1814; que la contribution sera perçue au double pour l'année 1813, et que ce doublement sera levé dans les termes fixés ci-dessus; qu'il sera perçu deux décimes par kilogramme de sel, etc., etc. Un sénatus-consulte du 15 Novembre, ordonne la levée de trois cent mille conscrits. Le contingent de Lot-et-Garonne, dans cette levée, est de deux mille hommes destinés pour l'armée d'Espagne.

Digitized by Google

Débordement de la Garonne le 22 Décembre 1813. Les parties basses de la ville ont été inondées. Les promenades ont été cou vertes jusqu'au 24 inclusivement.

Par décret impérial du 29 Décembre 1813, des cohortes de grenadiers sont formées dans les villes pour maintenir la tranquillité et donner main-forte à l'autorité publique. La ville d'Agen aura une cohorte de grenadiers forte de 300 hommes, divisés en 4 compagnies. Les hommes seront choisis parmi les propriétaires les plus imposés, les négociants patentés, ceux qui exercent une profession utile, et les fils des uns et des autres. Ils doivent s'armer, s'habiller, s'équiper à leurs frais ; ils ne peuvent se faire remplacer. Les cohortes peuvent, en cas de besoin, être requises par le préfet et le maire ; ceux qui les composent ont droit à une indemnité, lorsqu'ils sont obligés de découcher.

Décret impérial du 26 Décembre 1813 qui nomme des commissaires extraordinaires pour être envoyés dans les divisions militaires de l'empire français. Ils seront chargés d'accélérer les levées de la conscription et de la garde nationale, de prendre des mesures pour s'opposer aux progrès des ennemis, pour défendre les places contre leur invasion, et toutes celles qu'exigeront les circonstances et le maintien de l'ordre public. Ils pourront faire des proclamations, prendre des arrêtés et former des commissions spéciales, etc. etc.

M. le comte de L'Apparent, sénateur, est envoyé à Périgueux, chef-lieu de la 20e division, où se trouve le département de Lot-et-Garonne ; il sera accompagné de M. Lahaye de Cormenin, auditeur au Conseil d'Etat.

Vers le milieu du mois de Décembre 1813, les troupes ennemies pénètrent en France et font une invasion dans le département du Haut-Rhin.

L'allée d'acacias, depuis la Porte-Neuve jusqu'à la porte Saint-Louis, a été plantée par les soins de la mairie, dans le mois de Janvier 1814.[1]

---

[1] Le boulevard, alors presque désert, où ces arbres furent plantés, en reçut le nom de *rue des Acacias*, lequel fut changé en celui de rue Palissy, vers 1842, au temps où la rue *Daurée* devenait la rue de Cesssac, la rue *de Roques*, rue Lamouroux, et la rue *des rondes Porte-Neuve*, rue Lacépède.

Digitized by Google

M. le comte de l'Apparent arrive à Périgueux le 4 Janvier ; il fait une proclamation qu'il adresse aux départements comprenant la 20e division.

Mandement de Mgr l'évêque d'Agen du 31 Janvier, qui d'après une lettre de S. M. l'Empereur et Roi, ordonne qu'il sera fait des prières à l'occasion de la guerre, et que jusqu'à la paix, il y aura tous les dimanches, à vêpres, exposition du Saint-Sacrement.

Au commencement du mois de Février, il passe dans cette ville environ six mille hommes de vieilles troupes d'infanterie et de cavalerie qui avaient été détachées de l'armée d'Espagne et qui allaient à grandes journées à celle du nord ; d'autres passèrent par Bordeaux, ce qui affaiblit beaucoup l'armée d'Espagne, et donna un grand avantage aux Anglais, qui passèrent le Bidassoa et entrèrent en France, sous le commandement du général Wellington. Bayonne est mis en état de siége.

Le 6 Février, la cohorte urbaine de grenadiers de la ville d'Agen, formée en exécution du décret du 17 décembre dernier, composée de 3,000 hommes, a été définitivement organisée par M. le préfet, le général Gaussard, commandant du département, et par M. le maire. M. le préfet a fait reconnaitre pour chef de la cohorte, M. de Basignan père, ancien colonel du génie, qui ensuite a procédé à la reconnaissance des autres officiers, savoir : M. Auguste Falagret, adjudant ; MM. Lugat, Dauzac et Basignan fils, capitaines.

Le 10 Février, M. le comte de L'Apparent arrive accompagné de M. de Cormenin, auditeur ; il est descendu à l'hôtel de la Préfecture. On lui a rendu tous les honneurs dus à son rang. Il a reçu la visite de plusieurs fonctionnaires. Le soir, les amateurs de musique lui ont donné une sérénade. Le dimanche, 13 du courant, il a passé en revue la cohorte urbaine et, après avoir pris des arrêtés relatifs aux contributions et à l'organisation des cohortes des autres arrondissements de ce département, il est parti le mercredi 16 pour Périgueux.

Le 18 Février, entre minuit et une heure, le feu a pris dans les écuries de l'hotel du Petit Saint-Jean, chez Mme Castan, faubourg Saint-Antoine ;[1] comme elles étaient séparées du corps de logis, on

[1] Aujourd'hui hôtel Bonneville.

Digitized by Google

est parvenu à le préserver de l'incendie; mais la grange, qui était remplie de paille et de foin, les écuries et un pigeonnier adjacent ont été totalement brûlés. Les secours ont été prompts et très bien dirigés, et il n'est pas arrivé d'autre accident fâcheux. On accuse de cet incendie le domestique d'un officier espagnol logé dans la maison, qui a pris la fuite dans le tumulte.

Dans le courant de ce mois, la France se trouve dans les circonstances les plus critiques. L'ennemi est maître de presque tous les départements du Nord et de l'Est; il se livre de fréquents combats, avec de grandes pertes de part et d'autre ; les habitants ont à souffrir des Russes, des Autrichiens, des Prussiens et surtout des Cosaques qui commettent toute sorte de dévastations et d'excès. D'un autre côté, les Anglais et les Portugais pénètrent dans les départements qui avoisinent les Pyrénées ; bientôt ils arrivent de Mont-de-Marsan, se dirigeant vers Bordeaux, s'étendent jusqu'à Nérac et Condom. Plusieurs personnes et des familles entières viennent chercher un asile dans les villes situées sur la rive droite de la Garonne. Les Bayonnais surtout se retirent à Agen. Cependant l'ennemi approche, les Agenais commencent à craindre pour eux-mêmes. M. le préfet prend un arrêté, le 9 mars, relatif à la formation d'un corps franc composé d'anciens militaires, gardes-champêtres et de tous les hommes de bonne volonté, sous les ordres du général Gaussard, pour repousser les partis ennemis qui tenteraient de franchir les rivières et pour toutes les opérations militaires qui seraient jugées utiles à la défense du pays; tout le département devait contribuer à fa formation de ce corps. Les événements subséquents ont empêché l'exécution de cet arrêté et rendu ces mesures inutiles.

Le général Despeaux, commandant la 20e division, arrive à Agen le 6 mars pour aviser aux moyens de s'opposer aux progrès des Anglais, qui déjà faisaient des incursions jusques sur les bords de la Garonne et du Lot, de sorte que le service des postes et des diligences était interrompu depuis Bordeaux jusqu'à Toulouse. Tout le monde était en alarmes, on craignait surtout que les Espagnols, qui avaient à se plaindre de nos troupes, ne fussent à la suite des Anglais, et qu'ils n'exerçassent de cruelles représailles sur nous. Le général Despeaux fait venir de Toulouse, par la Garonne, plusieurs pièces de canon, avec des caissons pour l'artillerie et l'infanterie, escortés par cent canonniers. Ces pièces, rangées sur le Gravier, comme dans un parc, y ont resté environ trois mois à compter du 23 Mars, jour de leur arrivée. Le 24, deux pièces furent envoyées

Digitized by Google

au Passage de Layrac avec des munitions ; on savait que les Anglais étaient entrés à Auch le 20. Deux pièces de huit furent aussi envoyées à Aiguillon pour garder le passage du Lot. Le bruit courait que l'ennemi se proposait de le forcer, et de se rendre par cette route dans notre ville. Cependant on commençait à se rassurer, on avait connaissance de la conduite que tenaient les Anglais dans les villes où ils entraient, on savait qu'ils n'y faisaient aucun mal, qu'ils payaient exactement et généreusement tout ce dont ils avaient besoin.[1] En un mot, on vivait dans une telle sécurité, d'après le bien qu'on en disait, que tous les habitants, les dames surtout, par esprit de curiosité, désiraient qu'ils vinssent à Agen. Mais elles n'eurent pas cette satisfaction ; une convention passés entre le général Soult, qui commandait en chef l'armée d'Espagne, et le général Anglais Wellington, ne leur permettait pas de venir sur la rive droite. Il passa cependant quelques-uns de leurs officiers qui étaient à Astaffort et à Layrac, mais en bien petit nombre, et après avoir obtenu la permission du général Gaussart qui, se souvenant qu'il était au service de l'Empereur, ne l'accordait pas de trop bonne grâce. Les soldats des régiments que nous avions ici, ne les voyaient pas de bon œil : c'étaient des ennemis qu'ils venaient de combattre avec acharnement, ils murmuraient hautement et, s'ils eussent osé, ils leur auraient fait un bien mauvais parti.

Lorsque l'ennemi eut envahi les départements des Pyrénées, le sénateur L'Apparent, qui était à Périgueux, écrivit à notre préfet et à toutes les autorités civiles et judiciaires de sortir du département, et de faire transporter auparavant leurs archives dans ceux du Lot ou de la Dordogne; tous les registres ou papiers de la préfecture, des

---

[1] Les rares survivants des Agenais de 1814 n'ont pas oublié l'effet de la belle monnaie d'or, que les *ennemis habillés de rouge* répandaient sur leur chemin, sans trop se faire prier. La langue populaire s'en est peut-être aussi quelque peu souvenue. Le mot *Esterli*, employé comme adjectif, servait encore, à Agen, aux environs de 1830, de qualification laudative à tout objet de consommation dont la qualité était reconnue parfaite. J'ai entendu des cuisinières, dégustant je ne sais quel plat, le déclarer gravement *Esterlin*. Si ce mot, sous cette forme, a précédé dans notre langage populaire, l'invasion de 1814, je n'ai pu en trouver la trace dans aucun glossaire ni dans aucun texte.

Digitized by Google

sous-préfectures, de l'administration de l'enregistrement, des ponts et chaussées, de la cour impériale, de la cour prévôtale des douanes, des droits réunis, etc. furent enfermés dans des boucauds, des caisses et expédiés par des rouliers sur Caylus et Figeac. Nous vîmes passer dans le même temps, les archives du département des Landes, qu'on avait eu bien de la peine à traîner à travers les sables qu'elles avaient eu à traverser, et qu'on envoyait aussi dans le département du Lot. On fit bientôt revenir les unes et les autres par suite des évènements qui approchaient. Le préfet, les chefs des administrations, et les membres de tous les corps judiciaires étaient sur le point de quitter la ville d'Agen, quelques-uns même étaient déjà partis, lorsque nous apprîmes, le 5 Avril, par un estafette venant de Cahors, tout ce qui s'etait passé à Paris les 29 et 30 Mars. On reçoit en même temps une lettre imprimée du général de Caen, commandant en chef l'armée de la Garonne, au général Despaux, portant que l'empereur Napoléon avait été forcé d'abdiquer pour lui et ses héritiers, les titres d'Empereur des Français et de roi d'Italie ; que le Sénat avait prononcé sa déchéance et celle de sa famille ; que le chef de la maison des Bourbons et sa dynastie sont rappelés et doivent remonter sur le trône de France ; que le peuple français et l'armée étaient déliés du serment de fidélité envers Napoléon Buonaparte qui se retirait à l'île d'Elbe, avec une pension de six millions, que la plupart des généraux et des principaux fonctionnaires de l'Etat ont donné ou envoyé leur adhésion aux actes du Sénat, que le corps législatif y a pareillement adhéré, et qu'il vient d'être formé un gouvernement provisoire, en attendant l'arrivée du roi Louis XVIII. Ces nouvelles sont confirmées par un général anglais passant à Agen, avec un officier français, et allant de Bordeaux à Toulouse pour annoncer que la paix était faite (ils ne purent arriver assez tôt pour empêcher la malheureuse affaire qui eut lieu le 10 Avril, sous les murs de Toulouse) avec toutes les puissances du Nord, que les Empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse étaient nos amis, et que Louis XVIII a été proclamé roi à Paris. M. le sénateur comte de L'Apparent, dans une lettre adressée à M. le préfet, confirme encore le contenu de la lettre de M. le comte de Caen. « Nous devons, dit ce dernier, cesser toute espèce « d'hostilités, puisque nos ennemis sont devenus nos amis ; en « conséquence de ce nouvel ordre des choses, toutes communications « doivent être libres. » Aussitôt le général Gaussard, suivant les ordres qu'il avait reçus fait lever les postes qu'il avait établis sur les rives de la Garonne et du Lot. On rétablit la liberté des communi-

Digitized by Google

cations et de la navigation qui était interrompue, de sorte que Bordeaux commençait à en souffrir beaucoup. Les détachements anglais et portugais stationnés sur le bord de la Garonne et dans les villes situées sur la rive gauche, se retirent et se réunissent à leur armée.

Dès que ces évènements si inattendus furent connus dans Agen, les habitants firent éclater toute la joie qu'inspirent l'image de la paix, et l'espérance de voir disparaître la foule des maux qui affligeaient la patrie. Le drapeau blanc fut arboré à l'hôtel de la Mairie. L'artillerie et le son des cloches de la ville annoncent au loin cet heureux évènement. La cohorte urbaine se réunit et prend la cocarde blanche, les citoyens suivent cet exemple; on s'embrasse, on se félicite; les cris de : *Vive le roi! Vive la paix!* retentissent de toutes parts. Un spectacle gratuit est donné au peuple. On savait que S. A. R. M. le duc d'Angoulême était entré et avait été très bien reçu à Bordeaux, le 12 Mars, avec les troupes Anglaises. Le corps municipal de la ville d'Agen vote une adresse à ce prince qui lui est apportée par une députation composée de MM. de Sevin, maire, Assolent et Barsalou jeune, conseillers municipaux. Le 14 Avril Mgr l'Evêque accompagné de M. Rous, son vicaire général, part pour Bordeaux, afin d'offrir à Son Altesse, ses hommages respectueux et ceux du clergé de son diocèse. La cohorte urbaine députe aussi six de ses membres pour porter à M. le duc d'Angoulême, l'hommage de la fidélité et du dévouement de la cohorte et de la garde nationale d'Agen à Sa Majesté Louis XVIII; ces députés étaient MM. Lugat, Dauzac et Basignan fils, capitaines; MM. Bonot, Rangouse aîné et Cruzel, pharmacien, lieutenants; plusieurs autres membres de la cohorte se joignirent à eux. Ces diverses députations furent reçues par M. le duc d'Angoulême avec cette bonté qui caractérise la famille des Bourbons. Ce prince invita Mgr l'évêque d'Agen et M. le maire à dîner.

M. Saint-Vincent Bory, natif d'Agen,[1] colonel de la légion des Lan-

---

[1] Bory de Saint-Vincent, né en 1780, avait, à l'époque où le prend ce récit, témoigné d'une activité d'esprit peu commune. Le goût de l'histoire naturelle lui était venu de bonne heure, par la fréquentation des Saint-Amans, des Vivens, des d'Audebart de Ferussac, des Chaubard et des Lamouroux. Attaché comme naturaliste à l'expédition du capitaine Baudin, qui partit en 1800, il publia, en 1803, des *Essais sur les îles fortunées et l'antique Atlantide* (un vol. in-4°) et un an plus tard, un *Voyage aux îles d'Afrique*

Digitized by Google

des, arrive le 11 Avril. Il était envoyé de Toulouse par le général Soult pour organiser une compagnie de partisans, qu'on se proposait de former dans le département, et destinée à fatiguer et à piller l'ennemi. Il reçoit bientôt l'ordre de ne pas s'occuper de cette levée qui devenait inutile, d'après le nouvel ordre des choses. M. Bory obéit, mais sa présence fut très utile pour le maintien de la tranquillité de notre ville, surtout dans l'affaire dont je vais rendre compte :

Un nommé Florian,[1] chef d'une troupe de partisans, composée de déserteurs, la plupart étrangers, était venu à Agen le 13 avril pour conduire un officier anglais qu'il avait pris auprès de Nicole ; il le présenta au général Dépaux, qui, d'après les nouvelles qu'on avait, fit mettre l'anglais en liberté. A sa sortie, il fut accompagné par une foule de peuple qui s'était rassemblée et qui croissait à mesure qu'on approchait du faubourg Saint-Antoine, où il était logé. On entendait de toutes parts les cris de : *Vive le roi ! Vive les anglais !* Comme cet homme réclamait la somme de 4,000 fr. qu'il accusait Florian de lui avoir prise, le peuple se porta devant l'auberge où il était logé, et voulait le forcer à la rendre. Florian soutint fortement qu'il n'avait pris que sa montre, qu'il y était autorisé par les lois de la guerre, qu'il n'avait pas pris l'argent qu'il demandait. Le peuple ne cessait de crier à la porte de l'auberge; Florian et sa troupe se voyant menacés, semblent se mettre en défense, les cris redoublent. Le préfet,

---

(3 vol. in-8, avec atlas). Ces publications qui révèlent à la fois un observateur et un lettré, lui valurent le titre flatteur de correspondant de l'Institut. Ce n'est pas le lieu de raconter sa vie qui fut agitée, féconde, et se termina en 1846 ; on la trouve, au reste, esquissée dans tous les recueils biographiques, Qu'on permette seulement à un homme qui a eu plusieurs fois l'occasion de le rencontrer à Paris, chez Chaubard, leur compatriote, de dire qu'il avait infiniment d'esprit et qu'il accueillait les jeunes gens avec une grâce vraiment attirante.

[1] M. Bladé, correspondant de l'Institut de France, a commencé, dans cette Revue, il y aura bientôt deux ans, le récit des exploits de cet aventurier. Ce récit, pris *ab ovo*,— trop haut peut-être, selon nous,— s'est, nous ne savons trop pourquoi, arrêté à la préface. La suite en est attendue avec l'intérêt qui s'attache à un épisode curieux de notre histoire locale et au talent connu du narrateur.

Digitized by Google

qui avait été instruit de ce désordre, arrive avec les adjoints de la mairie, les bons citoyens se réunissent aux autorités ; M. Saint-Vincent Bory fut aussi bientôt rendu ; à leur arrivée, tout s'appaisa. Le préfet obligea Florian à partir sur le champ. Il l'accompagna jusqu'à Rouquet avec quelques autres personnes ; sa troupe ne tarda pas à le suivre. Cette scène, déjà très sérieuse, aurait eu des suites funestes, si on n'y eût bientôt mis ordre.

Le préfet, à son retour, fut accueilli aux acclamations du peuple qui l'accompagna chez lui, en criant : *Vive le roi ! Vive M. le Préfet !* Dès ce moment, un grand nombre de citoyens prit la cocarde blanche ; le drapeau blanc fut arboré à une des croisées de l'Hôtel de la mairie. On fit plusieurs décharges d'artillerie. Cependant, pour prévenir toute espèce de commotion, la cohorte urbaine prit les armes ; chaque compagnie resta à son poste pendant vingt-quatre heures. On craignait aussi que Florian ne revint dans la nuit, et ne troublât la tranquillité. En conséquence, on établit un poste du 130e régiment à Rouquet, avec ordre d'arrêter tout ce qui paraîtrait suspect.

Le 15 Avril, il arrive environ 500 hommes de divers corps avec deux pièces de canon de 8 ; ces militaires, qui voyaient avec peine le tour que prenaient les choses, ou plutôt instigués par leurs officiers, témoignent leur mécontentement de la cocarde blanche ; ils veulent la faire quitter aux membres de la cohorte et aux autres citoyens qu'ils rencontrent Les habitants sont alarmés, les boutiques sont fermées, on n'ose presque pas sortir. Cependant, la bonne contenance qu'on leur oppose et surtout les précautions que prenait M. le préfet, le général et la mairie, empêchent que cette affaire n'ait des suites fâcheuses, et que notre ville ne soit le théâtre d'une scène sanglante.

Quoique tout parût calmé, le lendemain 16, M. Baradat un de nos meilleurs jurisconsultes, passant dans la rue de la poste aux lettres, rencontra un soldat, qui, après quelques propos, lui arracha la cocarde qu'il avait au chapeau, M. Baradat indigné de ce procédé, le frappe rudement à la tête avec sa canne. Le sang coule abondamment, le soldat tire son sabre et le lève pour se venger. M. Baradat se jette courageusement sur lui, le désarme, et se retire en emportant le sabre et le shako du soldat. Le peuple, qui s'était rassemblé, arrêta celui-ci, et le conduisit chez M. Saint-Vincent Bory qui blâma la conduite de ce soldat, et lui ordonna de se rendre en prison. Le sabre et le shako lui furent rendus.

Digitized by Google

Le même jour, 16 Avril, la cohorte urbaine précédée de tambours et de la musique porta à la préfecture un drapeau qu'elle avait fait faire, sur lequel on lisait ces mots : *Vive Louis XVIII! Vive la paix! Vive le préfet! Vive la mairie!* Ce drapeau blanc fut placé sur la porte de l'hôtel de la préfecture.

Nous ne connaissions cependant encore que par des voies indirectes, ces grands évènements. Les couriers n'arrivaient pas. Nous n'avions aucune nouvelle de Paris, les esprits n'étaient pas bien rassurés. Outre cela, le général ayant sous ses ordres huit cents hommes, quelques pièces de canon avec des munitions, semblait douter des bruits qui se répendaient ; il maintenait les postes sur la rive droite de la Garonne, à Layrac et à Aiguillon. (Je me suis trop hâté de dire qu'il les avait fait lever.) A Agen, il n'était permis à personne de passer la rivière, après six heures du soir, pour empêcher, disait le général, toute communication avec l'ennemi, qui occupait la rive gauche. Cinq ou six officiers anglais se présentèrent au Passage dans la matinée du 17 Avril. Le général en ayant été informé par un des soldats, qui était de poste auprès de la cale, fit donner ordre aux Anglais de se retirer, ce qu'ils firent en assurant qu'ils reviendraient sur le soir en plus grand nombre. Cependant ils ne parurent pas au grand déplaisir des Agenais qui les auraient bien accueillis, parcequ'ils savaient qu'ils n'avaient pas intention de faire du mal, et qu'ils se comportaient bien dans tous les lieux où ils étaient cantonnés.

Enfin le même jour 17 Avril, vers dix heures du matin, le courier de Bordeaux arrive. Le laurier dont sa voiture était ornée, remplit tous les cœurs de joie. On l'accompagne jusqu'au bureau de la poste, aux cris de : *Vive le roi! Vive la paix!* qui ne cessèrent que lorsqu'on commença à distribuer les dépêches. On espérait de bonnes nouvelles, on ne fut point trompé. Toutes les lettres qu'on reçut de Paris confirmèrent que cette capitale était tranquille, que les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse y étaient entrés en amis ; que les routes et les communications étaient entièrement libres ; que Napoléon avait abdiqué le trône, qu'il avait été conduit à l'île d'Elbe où il devait demeurer, et que Louis XVIII, et toute la famille des Bourbons arriveraient bientôt en France. Le courier apporta aussi les journaux dont on était privé depuis bien des jours. M. le Préfet reçut officiellement la constitution faite par le gouvernement provisoire ; il la transmit sur le champ à la mairie qui la fit publier à

Digitized by Google

cinq heures de l'après-midi sur toutes les places et dans les lieux accoutumés de la ville. La cohorte prit les armes, elle escortait la mairie et le préfet qui assista à cette cérémonie avec le Conseil de préfecture, ainsi que le Conseil de la commune. J'ose avancer que dans aucune occasion, ni avant, ni pendant le temps de la Révolution, on n'a vu dans Agen, un aussi grand concours de peuple, jamais on n'a montré tant d'enthousiasme, jamais on n'a fait éclater une aussi vive allégresse. On n'entendait de toutes parts que les cris de : *Vive le roi ! Vive la paix !* mêlés au son des cloches et au bruit de l'artillerie. Le cortège se retira sur la place de la mairie, après avoir accompagné le préfet à son hôtel. On observa que le général Gaussard et la troupe de ligne n'en faisaient point partie ; mais les soldats se joignirent au peuple et témoignèrent leur joie en réunissant leurs acclamations à celles des citoyens ; plusieurs d'entr'eux se pourvurent de cocardes blanches, au risque d'être blamés de leurs officiers qui ne voyaient pas avec plaisir ce nouvel ordre de choses. Leurs opinions qu'ils manifestaient hautement, et qui s'accordaient avec celles de quelques uns de nos concitoyens, causèrent quelques alarmes à notre ville, mais cette même Providence qui avait tout disposé pour le salut de la France, fit échouer tous leurs projets. Tout se passa sans trouble et sans tumulte. Le soir du même jour, au signal de la cloche, toute la ville fut illuminée ; il n'y eut pas de maison qui ne fut éclairée en dehors. Plusieurs personnes se distinguèrent par les grands préparatifs qu'elles avaient faits pour ce sujet, par les inscriptions et les devises dont elles avaient orné leurs maisons, mais elles furent un peu contrariées par le vent.

Arrêté du gouvernement provisoire du 4 Avril 1814, qui ordonne que tous les emblêmes, chiffres et armoiries qui ont caractérisé le gouvernement de Buonaparte, seront supprimés et effacés partout où ils peuvent exister. Ces ordres furent bientôt exécutés. La commune d'Agen reprend ses anciennes armoiries. L'Aigle est substitué au Coq.[1]

Buonaparte part de Fontainebleau pour l'ile d'Elbe, le 22 Avril, escorté par quatre généraux des puissances alliées ; il s'embarque

---

[1] Voir pages 448-449, une note relative aux armoiries de la ville d'Agen.

Digitized by Google

le 28 du même mois à Saint-Rapheau, près Fréjus. On peut se rappeler qu'il débarqua dans ce même lieu, à son retour d'Egypte.

Le roi Louis XVIII fait son entrée à Paris le jeudi 5 Mai.

Ce fut le 20 Avril que les archives et tous les papiers qu'on avait envoyés dans le département du Lot, rentrèrent à Agen; on les remit sur le champ aux administrations et aux tribunaux. Les membres de la Cour impériale qui étaient partis, d'après les ordres du sénateur L'Apparent, reviennent aussi. La Cour s'assemble et prend le nom de *Cour royale*. Son premier acte fut d'envoyer une députation au duc d'Angoulême; elle était composée de MM. Delong, président, Cassagnolles, Podenas, Chapelle, conseillers, Phiquepal fils, auditeur, et Rivière, avocat général.[1] Cette députation partit pour Bordeaux le 18 Avril 1814.

Les archives des Landes repassent pour revenir dans leur département. Les préfets de Pau et de Mont-de-Marsan, qui s'étaient retirés à Agen au commencement du mois de mars, à la première nouvelle qu'ils eurent des évènements, étaient revenus à leur poste. Les marchands rouvrent, avec sécurité, leurs boutiques qu'ils avaient fermées, ils déballent et étalent les marchandises qu'ils avaient cachées. Les citoyens retirent leur or, leur argent et leurs effets les plus précieux qu'ils avaient enfouis, dans la crainte qu'ils ne devinsent la proie des ennemis. En un mot, la foudre révolutionnaire est éteinte, le trône de Saint-Louis est relevé, son auguste famille a reparu sous les plus heureux auspices, Louis le Désiré règne paisiblement sur le trône de ses ancêtres.

Le 19 Avril 1814, le *Te Deum* a été chanté dans l'église cathédrale en actions de grâces des bontés de la Providence, qui vient de rétablir les Bourbons sur le trône de leurs pères. Toutes les autorités

---

[1] La plupart de ces magistrats étaient destinés à occuper de hauts grages dans l'ordre de leur fonction. M. Delong fut premier président en la Cour d'Agen, de 1818 à 1828; M. Cassagnolles, grand-père de M. le premier président Drême et de MM. les conseillers Emile et Louis de Calmel-Puntis, fut premier président en la Cour de Nîmes, de 1818 à 1833; M. Chapelle fut président de chambre en la Cour d'Agen, de 1836 à 1845; M. Phiquepal dirigea le parquet de la même Cour, en qualité de procureur général, de 1848 à 1849. M. Rivière l'avait précédé dans cette charge de 1818 à 1830.

Digitized by Google

civiles et militaires y ont assisté, escortées par la cohorte urbaine et par les troupes de la garnison. Les cris de : *Vive Louis XVIII ! Vive la paix !* se sont mêlés aux chants religieux, et ont fait longtemps retentir les voûtes du temple. C'est à cette cérémonie où l'*Exaudiat* a aussi été chanté, que le mot *Ludovicum* a été substitué pour la première fois à celui de *Napoleonem*.

M. de Villeneuve, préfet et M. Godailh, membre du Corps législatif partent le 20 Avril pour aller voir M. le duc d'Angoulême, à Bordeaux. M. de Sevin arrive le même jour à Agen ; il assemble le conseil municipal vers six heures du soir, et lui fait part de l'accueil favorable qu'il avait reçu de ce prince avec qui il avait eu l'honneur de dîner, ainsi que M. Jacoupy, notre évêque.

Le 21 Avril, le général Gaussart, d'après les ordres qu'il avait reçus, prend la cocarde blanche et la fait prendre à toutes les troupes stationnées dans le département. Après une revue des divers corps qui se trouvaient à Agen, tous les conscrits de l'an 15 sont congédiés en vertu d'un arrêté du gouvernement provisoire, qui les autorise à se retirer dans leurs familles.

Les diligences de Bordeaux et de Toulouse, dont la marche était suspendue depuis près d'un mois et demi, reprennent leur cours ordinaire ; elles arrivent l'une et l'autre à Agen, le 22 Avril.

Mgr l'évêque d'Agen arrive de Bordeaux le 23 Avril, ainsi que M. le préfet. Celui-ci part le lendemain, 24, pour Casteljaloux, afin de recevoir, sur la frontière du département, M. le duc d'Angoulême qui va à Toulon, passant par Condom et Auch ; il accompagne le prince jusqu'à Condom. Mgr l'évêque s'y rend pour le même sujet.

Le 24 Avril, la cohorte urbaine et toutes les troupes, tant d'infanterie, que de cavalerie, qui se trouvent à Agen, assemblées au champ de mars, font le serment d'obéissance et de fidélité au roi Louis XVIII en présence de M. le comte de Preissac[1] délégué à cet effet, par M. le duc d'Angoulême. M. le général Gaussart donne connaissance aux troupes du changement qui s'est opéré, il prononce la formule

---

[1] Père de M. Paul de Preissac, préfet du département de Lot-et-Garonne, du 31 décembre 1848 au 9 mai 1852.

Digitized by Google

du serment, et tous les officiers et soldats répondent par les cris de : *Vive le Roi!*

Convention faite à Paris le 23 Avril, entre M. le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, en l'absence du roi, et les puissances alliées, relative à une suspension d'hostilités, sur terre et sur mer, et au rétablissement des rapports anciens d'amitié entre elles.

Les cours prévôtales des douanes sont supprimées le 26 Avril 1814 par un décret de Monsieur frère du roi. Les prisonniers avaient été mis en liberté à la première nouvelle de la restauration des Bourbons. La cour prévôtale se trouve encore comprise dans un article de la charte constitutionnelle qui supprime les tribunaux d'exception.

Mgr l'évêque donne un mandement pour faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion du rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Cette cérémonie, à laquelle ont assisté toutes les autorités, a eu lieu à la cathédrale, le 1er mai 1814 à 11 heures du matin. Le *Te Deum* a été chanté le même jour dans toutes les églises paroissiales de la ville, après vêpres.

Dans le courant du mois de Mai, il est passé sur la Garonne environ soixante barques chargées d'Anglais qui avaient été blessés le 12 avril devant Toulouse. On les transportait à Bordeaux où ils devaient être embarqués pour l'Angleterre. Ces barques abordaient au Passage, vis-à-vis Agen, elles y restaient environ deux heures pour prendre des vivres. Elles ne pouvaient relâcher sur la rive droite, suivant l'armistice conclu entre les généraux respectifs. Il était aussi convenu que les troupes Anglaises et Portugaises seraient obligées de se tenir à deux lieues de la Garonne. On voyait cependant venir de temps en temps à Agen, quelques officiers des troupes qui étaient cantonnées à Condom, à Nérac, à Auch, à Astaffort, etc. Ils venaient pour faire des emplettes, on les voyait avec plaisir, parcequ'ils payaient généreusement tout ce qu'ils achetaient. On sait qu'ils ont laissé beaucoup d'argent dans tous les lieux où ils ont séjourné, surtout à Bordeaux dont les magasins et boutiques étaient presque vides à leur départ. Ils se sont embarqués vers la fin de Mai, ou au commencement de Juin, les uns au bas de la rivière de Bordeaux, les autres dans les ports d'Espagne, sur des vaisseaux qu'on leur avait envoyés d'Angleterre.

M. le duc d'Angoulême était parti de Bordeaux, comme je l'ai déjà dit, pour aller à Toulouse, par Casteljaloux, Condom et Auch, ce

Digitized by Google

prince avait promis de visiter la ville d'Agen à son retour. Il arriva, en effet, le samedi 7 mai à 6 heures du soir. Le temps était superbe. Il entra par la porte du Pin où il fut reçu et harangué par M. le maire. Toutes les rues où il devait passer étaient couvertes de voiles, et ornées de guirlandes de verdure, de linge artistement rangé, de drapeaux blancs avec des inscriptions ou devises dont plusieurs étaient très bien faites, et toutes exprimant l'amour des Agenais pour le roi, le duc d'Angoulême, son épouse et la famille des Bourbons. Le prince avait quitté sa voiture auprès de Bon-Encontre; il entra dans la ville à cheval, à très petits pas, de sorte qu'il mit près d'une heure à la traverser, voulant, sans doute, laisser le peuple jouir du plaisir de le voir. M. le préfet et le général Gaussart étaient l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, tous deux à cheval, escortés par la cohorte urbaine et un corps nombreux de gendarmerie sur le derrière. On s'attendait que le prince entrerait à la cathédrale et que le *Te Deum* y serait chanté ; tout était disposé pour cet objet. Mgr l'évêque l'attendait avec son clergé; une forte garde était aux portes pour arrêter la foule, plusieurs personnes étaient déjà placées et avaient payé leurs chaises vingt sous; mais le prince jugea qu'il était trop tard, il continua sa marche. Mgr l'évêque, en ayant été informé, sortit de la cathédrale avec toutes les personnes qui avaient attendu, et qui se réunirent à la foule immense du peuple. Le prélat vint alors attendre Son Altesse au bout de la rue qui mène à celle des Arènes, et après avoir présenté ses hommages au prince qui s'était arrêté, on le vit quelques instants après, dépouillé de ses habits pontificaux, se joindre au cortége du prince et l'accompagner à pied jusqu'à la préfecture. Le prince saluait tout le monde d'un air affable et satisfait; il était aisé de voir combien il était sensible aux acclamations du peuple qui l'accompagnait, et qui se pressait autour de lui, ne pouvant se rassasier du bonheur de le voir. Outre l'escorte dont j'ai déjà parlé, il y avait encore cent jeunes gens de la ville à cheval, ayant une ceinture blanche, et un panache blanc à leurs chapeaux ; ils étaient allés au devant du prince, jusqu'à la première porte, avec d'autres jeunes gens qui se destinaient à la garde du roi, et plusieurs cavaliers de la légion des Landes. Toute cette cavalerie était commandée par M. le comte de Preyssac. Les troupes de ligne, en garnison dans cette ville, étaient placées une partie hors la Porte du Pin, et l'autre hors la Porte-Neuve, disposées de manière qu'elles bordassent la haie, maintissent le bon ordre, et rendissent au prince tous les honneurs militaires qui lui étaient dus. Des salves d'artille-

Digitized by Google

rie, le son de toutes les cloches de la ville, la musique de la cohorte urbaine, les tambours, les trompettes, les acclamations de tous les citoyens ne cessaient de se faire entendre, et tous ces signes de la joie publique redoublèrent, lorsque Son Altesse, après avoir reçu les clefs de la ville de M. le maire, les lui remit en lui disant : « Oui, je « prends ces clefs, mais c'est pour vous les remettre. Je ne puis les « déposer en de plus dignes mains. » Deux pièces de canon servies par des artilleurs de Toulouse, placées sur la Plateforme, et l'artillerie de la ville ne cessèrent de faire des décharges jusqu'à ce que le cortége fut entré à l'hôtel de la préfecture. Le prince y entra vers les six heures et demie du soir ; ce magnifique édifice avait été élégamment décoré ; le drapeau blanc flottait sur la principale porte.

La garde du palais avait été confiée, dès le matin à la cohorte urbaine ; elle faisait son service de concert avec un détachement de troupes de ligne. La garde intérieure fut confiée aux jeunes gens de la ville qui, sous le commandement de M. le comte de Preyssac, s'étaient formés en cavalcade, pour aller au devant du duc d'Angoulême. Entré dans les appartements, il donna successivement audience aux divers Corps et Autorités, à Mgr l'Evêque et à son clergé, aux curés et vicaires qui entrèrent ensemble, M. de Cours, chanoine, portant la parole ; à M. le général Gaussart, avec les officiers de la garnison, ceux de la gendarmerie, et de la cohorte urbaine ; à M. de Preyssac à la tête des gardes royaux ; à la cour Royale présidée par M. le baron Lacuée ; à M. de Villeneuve-Bargemont, préfet du département, accompagné du Conseil de préfecture ; au Conseil général, présidé par M. Barsalou aîné ; à M. de Sevin, maire de la ville, et à ses adjoints, à plusieurs autres maires du département, et à tous les chefs des autres administrations. Vers huit heures du soir, S. A. se mit à table, à laquelle il admit Mgr l'Evêque d'Agen, M. le Préfet, M. le général Gaussart, M. de Sevin maire, M. le colonel Basignan, commandant de la cohorte urbaine, et M. le major Bory-Saint-Vincent.

Vers dix heures, le prince monta en voiture, pour se rendre au bal qui lui avait été offert, dans la salle des spectacles, par le maire et le corps municipal de la ville d'Agen. Toutes les dames d'Agen s'y étaient rendues dans la plus élégante parure ; les jeunes gens de la ville et des environs y avaient été invités. On y vit aussi un général et plusieurs officier Anglais qui étaient venus de Nérac et d'Astaffort pour assister à cette fête. La salle avait été artistement décorée par les soins des membres du conseil municipal, nommés à cet effet. A

Digitized by Google

l'arrivée du prince, les danses furent suspendues, et l'orchestre fit entendre les airs *Vive Henri IV*, *Où peut-on être mieux ?* La salle retentissait des cris mille fois répétés : Vive le Roi ! Vive M. le duc d'Angoulême ! Vive Madame Royale ! Le prince parut prendre la part la plus vive à cette fête ; il se retira vers minuit, après avoir salué l'assemblée et alla prendre quelques moments de repos. La cohorte urbaine lui servit d'escorte, et les rues qu'il traversa étaient, comme toutes celles de la ville, illuminées de la manière la plus brillante. On voyait partout des guirlandes, des couronnes, des fleurs, des tentures, des drapeaux, des devises. Toutes les rues étaient remplies d'une foule de peuple qui se promenait, en chantant et en donnant des marques de la plus vive allégresse.

Le lendemain, jour de dimanche, S. A. après avoir entendu la messe dans une des salles du palais, qui avait été disposée à cet effet, célébrée par Mgr l'évêque d'Agen, et après avoir pris un repas frugal, monta en voiture, vers six heures du matin, avec MM. de Guiche, d'Escars et M. de Villeneuve, préfet, qui l'accompagna jusqu'aux limites du département. En traversant les allées du Gravier, le prince témoigna la satisfaction que lui causait le coup d'œil offert par cette promenade, et dit à plusieurs reprises que, dans le cours de ses voyages, il en avait pas vu d'aussi belles. Il s'éloigna en témoignant de vifs regrets sur ce que la briévété de son séjour à Agen, ne lui avait pas permis de visiter les divers établissements que cette ville renferme, surtout la manufacture de toiles à voile et le dépôt de mendicité. On a su que S. A. était arrivée le même jour, sur le soir à Bordeaux. La relation de son passage dans le département de Lot-et-Garonne, a été imprimée, avec les divers discours qui lui furent adressés par les chefs des autorités, ce qui nous dispense d'entrer dans de plus longs détails.

Les trois compagnies de Pénitents de la ville d'Agen chantent le 8 Mai le *Te Deum*, au sujet de l'heureux événement qui a rétabli le famille de Bourbon sur le trône de France. Les blancs et les gris se sont rendus à cet effet dans l'église de Notre-Dame (ci-devant des Dominicains), où les bleus, qui se trouvent en année de poête, font leur service.

Le 130e régiment d'infanterie arrive à Agen le 23 Mai 1814 ; il est caserné au Dépôt de mendicité d'où l'on avait fait sortir les mendiants pour y placer les militaires blessés à la bataille donnée près

Digitized by Google

Toulouse le 10 Avril dernier. Les mendiants sont renvoyés dans leurs communes respectives.

Quelques jours avant l'arrivée de Louis XVIII (le 3 Mai 1814), M. le comte d'Artois, son frère, qui l'avait précédé, avait, par un acte du gouvernement provisoire, du 22 avril 1814, envoyé des commissaires dans toutes les Divisions, afin de répandre une connaissance exacte des événements qui avaient rendu la France aux Bourbons, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement et l'action du nouveau gouvernement. M. le général Marescot est envoyé dans la 20e division; il arrive le 8 mai à Périgueux qui en est le chef-lieu, et se rend à Agen le 28 du même mois. Le lendemain, jour de la Pentecôte, il assiste au *Te Deum* chanté à la cathédrale au sujet du retour de la famille des Bourbons sur le trône; ce *Te Deum* avait été ordonné par une lettre du roi a Mgr l'Evêque. Toutes les autorités y ont assisté en corps. Mgr l'Evêque a officié dans cette cérémonie.

Le 7 Mai, un violant incendie a consumé entièrement le moulin du Basacle, à Toulouse.

Le 22 Mai, on a ressenti, vers onze heures du matin, une secousse de tremblement de terre, à Marmande, à Aiguillon et à Clairac. Les oscillations ont duré de deux à trois secondes. Le même jour, vers la même heure, on a ressenti à Pau le même tremblement de terre ; les secousses ont été plus violentes, elles ont duré six secondes et ont causé plusieurs accidents fâcheux. On a remarqué que le temps était orageux, mais calme.

M. Phiquepal père, ancien avocat au barreau d'Agen, et qui a rempli des fonctions distinguées dans l'ordre administratif et judiciaire, est mort à Agen le 25 mai, laissant après lui une réputation de savoir et de probité.

Le 2 juin, M. Marescot passe en revue toutes les troupes qui étaient en cantonnement à Agen et dans le département; elles avaient été rassemblées ici dans cet objet. Ce même jour, le général Dauttane, inspecteur de l'infanterte, donne des congés de réforme aux blessés et à tous les militaires qui, d'après le traité de Paris, doivent rentrer dans leurs pays qui ne font plus partie de l'Empire français. La cohorte urbaine passe aussi en revue devant les généraux Marescot et Dauttane.

Digitized by Google

Mort de l'Impératrice Joséphine, première femme de l'Empereur Napoléon, dans le château de Malmaison, près Paris, le 29 Mai 1814.

Signature du traité de paix entre la France et les puissances alliées, le 30 Mai 1814.

Un arrêté du préfet en date du 28 Mai, prescrit la célébration d'une cérémonie funèbre dans toutes les communes du département en l'honneur de leurs Majestés Louis XVI, Louis XVII, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth. Mgr l'Evêque donne un mandement à ce sujet. Ce service expiatoire se fit dans la cathédrale, le lundi 6 juin. Toutes les Autorités y assistèrent, escortées par la cohorte urbaine et les troupes de la garnison. La Cour royale était en robe rouge, chacun des membres ayant un crêpe autour de la toque. Au milieu de la nef, s'élevait, à une grande hauteur, un catafalque d'une structure noble et imposante, somptueusement illuminé. De la tombe royale qu'on avait figurée au faite de ce monument, comme renfermant les cendres des augustes victimes, sortaient plusieurs tiges de lys, sur lesquels venait se placer une couronne qui paraissait descendre du ciel. Des vieux militaires, la plupart anciens gardes du corps, décorés de la croix de Saint-Louis, s'étaient placés au coin du monument. Les personnes des deux sexes dont la foule occupait la vaste enceinte, étaient vêtues de noir. Un nombreux clergé s'était joint au Chapitre de la cathédrale et entourait Mgr l'Evêque qui officiait dans cette triste cérémonie. La messe a été chantée à grand chœur, par les meilleures voix de la ville. M. Fabry chanoine et vicaire général a prononcé l'oraison funèbre, et a arraché des larmes à tous les auditeurs. Ce jour, les spectacles ont été fermés, aussi bien que toutes les boutiques et tous les magasins, quoique en temps de foire.

Le 15 Juin, MM. les curé et fabriciens de Saint-Hilaire ont aussi célébré un service solennel pour le repos de Louis XVI, etc., avec autant de pompe que le local le permettait. Il y avait un grand nombre de prêtres et de séminaristes. M. le maire et ses adjoints y ont assisté.

Quelques jours après, la paroisse Notre-Dame (ci-devant des Dominicains), a fait le même service.

Les trois compagnies des pénitens l'ont célébré le 15 Juillet 1814, dans l'église de Sainte-Foi ; deux jours auparavant MM. les curé et fabriciens de cette paroisse avaient fait leur service. Leur sarcophage était construit d'après le plan de celui de la cathédrale, il était très bien décoré et éclairé. Les Pénitens-Gris, qui font leur service dans

Digitized by Google

cette église, ont profité de ce monument et avec l'agrément de M. le curé et fabriciens, ils ont célébré pour Louis XVI, etc., un service funèbre auquel ils ont invité les deux autres compagnies de Pénitens, M. le maire et ses adjoints. Le chœur était composé des meilleures voix des trois compagnies Les Pénitens-Gris n'ont fait, à cette occasion, d'autre dépense que celle du luminaire. On lit dans le journal de Lot-et-Garonne qu'ils ont fait le catafalque et ses ornements ; on n'en sera pas surpris lorsqu'on saura que le rédacteur est un de leurs zélés confrères. Un journaliste se permet quelquefois d'altérer la vérité, mais un historien doit toujours la dire.

Mort de M. Fonfrède, docteur en médecine, le 12 juin 1814. C'était un homme recommandable par ses talents, sa probité et son zèle à soigner les malades. Son père avait aussi exercé la médecine et était mort dans un âge avancé.[1]

Le 15 Juin on a publié, à Agen, la conclusion de la paix signée à Paris, le 30 mai, entre le roi de France et les empereurs d'Autriche et de Russie, les rois d'Angleterre et de Prusse. Le cortège, précédé de la musique, était composé de M. le Préfet, du général comman-

---

[1] Jean-Alain Andrieu, leur petit-fils et arrière-petit-fils, fut aussi un medecin distingué, même un des premiers du Midi. Professeur agrégé à la Faculté de Montpellier, il n'eût tenu qu'à lui d'y avoir une chaire, mais il préféra venir à Agen où sa juste renommée lui garantissait une belle clientèle. C'est en 1848 qu'il s'y fixa. Deux ans après, il était nommé membre du Jury médical et du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité publiques. Il faut l'avoir connu comme celui qui écrit ces lignes pour se faire une idée de la profondeur et de l'étendue de son érudition médicale. Sa mémoire, il est vrai, était prodigieuse et son aptitude au travail considérable. Son faible fut un penchant trop vif à étudier, accepter, pratiquer successivement les systèmes, souvent contraires, qui agitèrent la médecine. C'est ainsi qu'on le vit passer de l'allopathie polypharmaque à l'homæopathie intinitésimale. Comme le docteur Faust, de Goëthe, un de ses auteurs favoris, il avait tout creusé à fond, même la philosophie et notamment le nihilisme bouddhique. Si j'ajoute qu'il se plaisait à lire les contes d'Hoffmann, on comprendra que son esprit dut être quelque peu étrange. Quant à son cœur, il était bon au possible. — Andrieu, né à La Maison-Neuve, près d'Agen, en 1813, et reçu docteur à Montpellier en 1837, mourut à Agen le 21 août 1857.

Digitized by Google

dant le département, d'un grand nombre d'officiers, de M. le maire et adjoints, de la gendarmerie, des canonniers et autres troupes en garnison dans cette ville. Jamais la joie publique ne s'est manifestée d'une manière plus éclatante.

M. le duc d'Angoulême, pour récompenser les officiers et membres de la cohorte d'Agen, du service qu'ils avaient fait auprès de lui pendant son séjour dans cette ville, avait obtenu pour eux, du roi, qu'ils porteraient la décoration du lys. Il en donna avis à M. de Villeneuve, préfet, qui, le dimanche 26 juin, assembla la cohorte en armes sur le Champ de Mars, et après avoir prononcé un discours analogue, il distribua à chacun des membres un brevet qui les autorisait à porter cette décoration, consistant en une fleur de lys d'argent, suspendue à une couronne aussi d'argent, attachée à la boutonnière avec un ruban blanc. La cohorte a reçu en même temps de M. le Préfet, un drapeau blanc sur lequel est brodé l'écusson de France sur un fond bleu. Cette cérémonie s'est faite en présence du conseil de préfecture, du maire, des adjoints, du général et de tous les officiers de la garnison.

Le 17 Juin, le Conseil général du département de Lot-et-Garonne envoie une députation à Paris ; elle est présentée au roi qui la reçoit avec bonté, et daigne agréer les hommages de respect, d'attachement et de fidélité que la députation lui offre au nom de tous les habitants du departement. Elle est ensuite présentée à Madame la duchesse d'Angoulême qui, après lui avoir fait un accueil très favorable, lui a dit entre autres choses : « M. le duc d'Angoulême m'a rapporté le « bon accueil qu'il avait reçu à Agen ; j'ai bien du regret de ne pas « m'y être trouvée avec lui. » A cette députation se joignirent, à Paris, MM. les comtes de Lacépède et de Cessac, MM. Bourran, Godailh et Dudevant, membres du Corps législatif.

Le 1er Juillet, la compagnie départementale ou de réserve a été licenciée par ordre du Ministre de la guerre. La garde nationale de Villeneuve la remplacera provisoirement pour le service qu'elle faisait à la maison de détention d'Eysses. Cette compagnie faisait son service à l'hôtel du préfet, et l'escortait habituellement dans les cérémonies publiques.

On espérait que, la paix étant faite, les droits-réunis seraient supprimés. Les princes l'avaient annoncé à leur entrée en France ; mais le roi jugeant que cet impôt était encore nécessaire, le maintint avec

Digitized by Google

quelques amendements, ce qui causa des troubles et des séditions en plusieurs endroits du royaume, notamment à Bordeaux et dans le département de Lot-et-Garonne. A Villeneuve d'Agen, le peuple se porta au bureau des droits, maltraita et chassa les commis, jeta sur la rue et déchira les registres. Les autorités et la force armée ne purent arriver assez promptement pour s'opposer à ce désordre; mais elles firent un procès-verbal de ce qui s'était passé, et l'envoyèrent au procureur général qui ordonna de faire des poursuites contre les coupables; ils prirent la fuite ou se cachèrent; cependant dès qu'ils apprirent que l'affaire était instruite et qu'ils allaient être jugés par contumace, ils se rendirent en prison, et furent mis en liberté par arrêt prononcé pendant les assises du mois de Décembre 1814. La sédition avait eu lieu le 22 Juin de la même année.

Mandement de Mgr l'Evêque du 5 Juillet, en vertu d'une lettre du roi, qui ordonne que le *Te Deum* sera chanté dimanche 10 Juillet dans l'église cathédrale, en actions de grâces de la paix générale. Il a été chanté en effet le 10. Toutes les autorités y ont assisté au milieu d'un grand concours de peuple qui a fait éclater la joie la plus vive, et qui a répété plusieurs fois : *Vive le roi ! Vive la paix !*

Par ordonnance du roi du 26 Juillet, M. Léotard aîné a été nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Agen. Il est installé peu de jours après. Sa demeure et ses bureaux sont chez M. Reynal, rue Saint-Antoine.[1]

Les Anglais ont entièrement évacué la ville de Bordeaux vers la fin du mois de Juillet ; ils sont allés s'embarquer au bas de la rivière.

Un décret royal, ayant supprimé la fête de Saint-Napoléon, qui était célébrée le 15 Août, la sainte Vierge a joui cette année des honneurs que les chrétiens lui rendaient ce jour-là, depuis le vœu par lequel Louis XIII avait mis le royaume sous sa protection. Le Chapitre de la cathédrale, auquel s'étaient réunis les curés de la ville a fait la procession, comme elle se faisait avant la Révolution; les principales autorités y ont assisté, la Cour royale en robe rouge. On a observé le même tour qu'autrefois et, comme à cette époque, la procession faisait une station dans l'église des religieuses de l'An-

---

[1] Cette maison, qu'acquit plus tard la famille Daurée de Prades, appartient aujourd'hui à M. Clerc.

Digitized by Google

nonciade, cette église n'existant plus, la station a eu lieu dans la chapelle de Notre-Dame du Bourg.[1]

Le sieur Joanny, acteur tragique très distingué, donne plusieurs représentations sur le théâtre d'Agen. Il débute par *Coriolan* le 14 Août, et donne successivement *Othello*, *Zaïre*, *Philoctète*, *La partie de chasse de Henri IV*, *Hamlet* et *Sakespear amoureux*. A la demande du public, il donne une seconde représentation d'*Othello* et de *Hamlet*, deux pièces dans lesquelles il excelle. Il a fait la clôture le 4 septembre. Le talent de cet acteur a attiré un concours nombreux de spectateurs, qui lui ont prodigué de justes applaudissements et lui ont procuré de bonnes recettes.

Le 30 Août, il est arrivé une compagnie de 60 hommes, avec deux officiers du 114e régiment d'infanterie. Cette troupe se rend à la maison de détention d'Eysses près Villeneuve, pour faire le même service que faisait la compagnie départementale.

Le mur de clôture, depuis la fontaine du Gravier jusqu'au jardin de M. Lomet, a été construit vers la fin du mois d'Août, par M. Cazabonne-Lajonquière, conseiller à la cour Royale, propriétaire du terrain qui est derrière la fontaine, et de la belle maison qui est au-dessus.[2] Cette maison a été bâtie il y a environ cinquante ans, par M. Latour qui alors était receveur des tailles dans l'élection d'Agen.

Le 25 Août, fête de Saint-Louis célébrée à Agen et dans le département, messe à la cathédrale où se trouvent toutes les Autorités ; *Exaudiat* ; grand concert à la préfecture ; feu de joie sur le Gravier, allumé à midi par les présidents et chefs des Corps constitués, au bruit de l'artillerie et aux cris de ; *Vive le roi !* Le soir on a donné sur le théâtre une représentation de *la partie de chasse de Henri IV*. Lorsqu'on a chanté les couplets, *Vive Henri IV*, tous les spectateurs ont réuni leurs voix à celles des autres, et ont répété mille fois : *Vive le roi ! Vivent les Bourbons !*

(*A continuer.*) J.-N. PROCHÉ.

---

[1] La procession du vœu de Louis XIII fut établie à Agen en 1640. J'ai lu dans un journal de famille qu'elle se fit en 1638, comme dans toutes les villes de France, ce qui est plus vraisemblable.

(*Note de Proché.*)

[2] Voir sur la maison Cazabonne-Lajonquière et la fontaine qui coulait au-dessous, la note des pages 216-217.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VILLE DE TONNEINS.

(Suite)

La Baronnie de Tonneins-Dessus était bornée, au nord et à l'ouest, par celle de Tonneins-Dessous, au sud et à l'ouest, par la Garonne et par les seigneuries de Villeton et de Nicole, à l'est par celle de Clairac. Elle comprenait trois paroisses, Saint-Sernin-d'Unet, Saint-Georges-de-Rams, Saint-Pierre-de-Tonneins.

En l'année 1609, on procéda avec solennité et avec une grande exactitude à la délimitation *de la Baronnie* de Tonneins-Dessus.

Un conseiller du Roi, assisté du Procureur du Roi et d'un greffier commis, vinrent d'Agen, *montés à cheval* et prirent *pied terre* à Tonneins-Dessus, à l'enseigne de l'Ecu de France. Bertrand Castelz, syndic, assisté de Naudon Charlagnet, Roubbert Dupin, maitre Gabriel Pomarède et Jehan Biscarron, consuls et autres jurats comparaissent devant eux et leur demandent de procéder à la délimitation de la juridiction, pour être déchargés de l'excessive taille qu'ils sont obligés de payer. Il est immédiatement fait droit à cette requête.

Le dénombrement de la Baronnie de Tonneins-Dessus résulte d'un aveu et reconnaissance fait, en 1663, par Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne devenu baron de Tonneins-Dessus, à la la suite de son mariage avec Charlotte de Caumont.

Il est question, dans cet acte, d'une vieille ville et château, le tout ruiné. Ce dénombrement fut arrêté dans trois jours de Cour, *les playds tenant*, par-devant Me Vital de Goulard, juge royal le plus proche de Tonneins. Il fut déposé au greffe, au bureau du domaine du roi, à Bordeaux, le 17 août 1663.

Ces points posés, je reviens à l'histoire de notre ville et à ses origines.

La maison de Tonnance de Ferréol, après avoir possédé dans les environs de Millau, ainsi que je l'ai déjà dit, une souveraineté con-

Digitized by Google

nue sous le nom d'*Arisidium*, vit ses membres se disperser. Les uns, sous la conduite d'Ausbert, duc et sénateur, tige de la maison de Charlemagne, s'établirent en Austrasie ; les autres fondèrent divers fiefs, soit dans le nord, soit dans le midi de la France. Les fondateurs de la Baronnie de Tonneins donnèrent à ce fief le nom de Tonnance ou de Tonnhenx. Tonneins, conservant par eux le nom de Ferréol ou Ferriol, sous lequel ils continuèrent à être connus et qu'ils portèrent jusqu'au quinzième siècle, époque à laquelle ce nom s'éteignit à Tonneins avec Isabelle de Ferriol, dame de Montpezat, fille et unique héritière de Jean de Ferriol, chevalier, baron de Tonneins, décédée sans enfants.

Cette illustre famille avait embrassé de bonne heure le christianisme. A l'époque où elle se dispersa, elle comptait déjà parmi ses membres des évêques et des martyrs ; indépendamment du fief de Tonneins, elle fonda l'église principale de Notre Dame, qui fut appelée de *Mercadil*, l'église de Saint-Pierre, l'une et l'autre situées dans l'enceinte de la ville, et les autres églises paroissiales situées dans la juridiction.

La fondation de l'ancienne église Notre-Dame paraît remonter au sixième siècle. L'église dut être construite en forme de basilique.

Comme toutes les églises de la contrée, Notre-Dame fut détruite par les Sarrazins. Elle fut réédifiée dans le style roman primitif : les piliers actuels, qui séparent les trois nefs, construits sur les fondements des anciens, ont conservé la forme carrée sans aucun indice de colonnes engagées et supportent des arcades à plein ceintre ; des pierres, trouvées dans les anciennes dépendances de l'église, représentent des figures grossièrement exécutées.

Cette église existait en 1490. C'est dans sa nef romane que, après la réunion de la Guienne à la couronne de France, les anciennes coutumes ne Tonneins furent exhibées, lues et rétablies, en présence de Guillaume de Stuer de Caussade, qui avait succédé à la maison de Ferréol dans la Baronnie, en présence, aussi, des consuls, jurats et habitants.

Elle fut détruite de nouveau pendant les guerres de religion du seizième siècle et enfin rétablie dans le dix-huitième, telle qu'on la voit aujourd'hui.

Cette nouvelle reconstruction s'opéra dans les circonstances suivantes :

Digitized by Google

Le 31 juillet 1701, Nicolas de Quelen de Stuart de Caussade, prince de Carency, baron de Tonneins, offrit aux consuls, jurats et habitants de Tonneins, de rebâtir à ses frais l'église Notre-Dame. La jurade accepta. Une requête présentée à l'évêque d'Agen, pour obtenir son approbation, mentionne en ces termes l'ancienne église : « Les malheurs des temps, disent les consuls, ont privé la ville d'une « grande et belle église, seule capable de leur donner la commodité « d'y faire leurs exercices et leurs prières, dont il ne reste que les « fondements qui se trouvent de vingt-quatre cannes de longueur, y « compris l'épaisseur des murailles et de six cannes de largeur en « œuvre, sans y comprendre les chapelles qui étaient au nombre de « six, trois de chaque côté. »

Sur cette requête, M. de Mascaron, évêque, rendit une ordonnance favorable en date du 23 novembre 1701. La reconstruction s'effectua, mais ne fut terminée qu'en 1755.

L'église de Saint-Pierre de Tonneins, fondée en même temps que l'église Notre-Dame, était bien moins considérable que l'autre. Saccagée par les Sarrazins, elle fut reconstruite en style roman primitif. Détruite de nouveau pendant les guerres du seizième siècle, elle fut rebâtie avec les matériaux et sur l'emplacement de l'ancienne. Sa réédification fut commencée en 1669. Jusqu'en 1756, le culte se célébra dans l'église Saint-Pierre, dont l'usage fut commun aux deux paroisses.

L'église Saint-Pierre était bâtie sur une berge minée par le fleuve; chaque hiver, quelques tombes du cimetière attenant à l'église, étaient emportées par les éboulements. En 1842, on dut procéder à la démolition de ce lieu de culte.

En 1686, M. de Lavauguyon fonda l'église des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François, qui est devenue un temple protestant maintenant abandonné.

Résumons ce que nous avons, jusqu'ici, avancé sur l'histoire de notre ville : 1° posssession à titre de fief héréditaire du territoire de Tonneins, par un fils de Tonnance Ferréol; 2° occupation de ce territoire par de nombreux habitants qui, selon ce qui s'est partout pratiqué, viennent s'établir autour du château et de l'Eglise et qui se donnent des coutumes rédigées par écrit en 1301.

Les usages de l'histoire générale confirment ces assertions. « Mon- « tesquieu affirme qu'il y avait, chez les Germains, des vassaux. Les

Digitized by Google

« fiefs étaient des chevaux de bataille, des armes, des repas. Il y avait « des vassaux parce qu'il y avait des hommes fidèles, qui étaient liés « par leur parole, qui étaient engagés pour la guerre, et qui faisaient « à peu près le même service que l'on fit depuis pour les fiefs.

« Je ne puis douter, ajoute Montesquieu, que dès le temps des mai- « res du palais, la plupart des fiefs n'eussent été rendus héréditai- « res. » On trouve des exemples de fiefs héréditaires dès cette époque; ainsi, le roi de France, Dagobert 1er, fit une donation à ses neveux, Boggis et Bertrand, à titre de fief héréditaire, dès l'année 637, à la condition de faire hommage de ce fief au roi de France. (*Art de vérifier les dates, chronologie des rois français de Toulouse et d'Aquitaine.*)

Quant aux coutumes locales, on en trouve de nombreuses traces avant l'affranchissement des communes par Louis-le-Gros.

Les villes gauloises eurent leurs magistrats municipaux, leur sénat, leurs franchises et privilèges. Les vainqueurs qui connaissaient par leur propre expérience l'utilité de ces institutions, les favorisèrent.

Les Francs, à leur tour, ne voulurent pas changer des usages chers aux populations envahies. Les seigneurs n'hésitèrent pas à les confirmer ; seulement, ils voulaient paraître les concéder, en faire *don*, les *octroyer*. Mably (*Considérations sur l'histoire de France*) appelle les coutumes « le pacte social de la ville, un contrat entre la « liberté et la nécessité des temps, une transaction entre le puis- « sant et le faible, par laquelle la puissance était limitée, la faiblesse « secourue, l'esprit de cité et l'industrie encouragés. »

D'après Montesquieu, que j'ai déjà cité, les coutumes existaient dès le commencement de la première race des rois de France ; et son opinion est confirmée par des historiens qui font autorité.

Dès l'origine de la féodalité, la France était divisée en pays du domaine du Roi ou *de l'obéissance le Roi* et en pays de Barons ou pays *hors l'obéissance le Roi*. Les Rois ne pouvaient, de leur autorité, rendre des ordonnances que pour les pays de leur domaine; ces actes étaient sans valeur dans les pays des Barons, sans le consentement de ceux-ci. Le roi de France n'aurait pas donné des franchises municipales aux communes du duché d'Aquitaine, ni le duc d'Aquitaine aux vassaux du Baron de Tonneins.

Les coutumes étaient, à la fois, un code constitutionnel pour la

Digitized by Google

commune, et un code civil pour les particuliers. C'était le droit commun de la contrée.

Les Romains portèrent leurs lois dans les Gaules. Les Gaulois et même les Visigoths en reconnurent la sagesse et les adoptèrent.

Les Francs respectèrent les lois des peuples qu'ils soumettaient. Quant à eux, ils suivaient la loi salique, mais ils permirent aux Bourguignons de suivre la loi Gombette et aux Gaulois et aux Romains d'être régis par la loi Romaine qui était, dans la première race de nos rois, la loi générale. Elle fut surtout loi générale pour cette partie de la France située entre la Loire, les Pyrénées et la mer Méditerranée. Ce fut librement et de leur propre et libre choix que ces populations déclarèrent adopter la loi Romaine. L'autorité royale, loin de s'opposer à cette adoption, la sanctionna, toutefois dans les limites de son pouvoir.

Ce n'était cependant pas, pour ces peuples, une loi se rapportant à leurs origines. Avant son adoption, n'avaient-ils pas leurs usages résultant de leurs rapports sociaux, du climat, de leurs habitudes? En auraient-ils volontiers fait le sacrifice? De nombreux documents historiques démontrent que, tout en adoptant pour loi générale le droit romain, chaque localité, chaque ville se réserva des coutumes locales. Il faut remarquer que ces coutumes l'emportaient sur le droit Romain dans tous les points où elles lui étaient contraires; dans certains cas, les coutumes suppléaient au silence de la loi.

Ces simples explications disent assez ce que dut être la coutume de Tonneins lorsqu'elle fut arrêtée entre le seigneur et les habitants, lors de la fondation de la ville.

La rédaction de la coutume est fixée à l'année 1301; et c'est l'acte lui-même qui le dit. Cette époque est remarquable. Philippe-le-Bel était alors maître de l'Agenais et de presque toute la Guienne. Il venait de confirmer les privilèges de la ville de Bordeaux. Le seigneur et les habitants de Tonneins jugèrent ce moment favorable pour transformer en coutume écrite leur coutume jusque-là de tradition et dont le souvenir, confié à la mémoire et au patriotisme des anciens habitants, s'était conservé malgré l'ignorance et les troubles de ces temps reculés.

Au surplus, elle nous est parvenue dans une forme authentique.

Ecrit sur deux peaux de parchemin, l'un des originaux était déposé dans les archives de la ville, l'autre appartenait au seigneur.

Digitized by Google

C'était un véritable contrat synallagmatique. Chaque habitant avait le droit de le consulter et d'en requérir du notaire une copie authentique.

A l'avènement du nouveau seigneur, Guillaume de Stuer, les habitants l'obligèrent à représenter les coutumes et il en fut fait, en présence du Baron, des Consuls et du peuple assemblé, une lecture et une copie en bonne forme.

Les doubles déposés à l'hôtel de ville furent détruits pendant les guerres de religion. Les consuls exigèrent du nouveau seigneur, Louis de Stuer, avant la prise de possession de la seigneurie, qu'il produisit une copie authentique de la coutume.

La coutume est écrite dans la langue vulgaire des habitants, telle qu'ils la parlaient en 1301. Il serait trop long de faire l'analyse complète de ce précieux document dont nous avons fait une copie exacte destinée à être publiée prochainement dans une revue spéciale.

Le premier septembre 1581, avant d'entrer en possession de sa seigneurie, Louis de Caussade, baron de Tonneins, fut supplié et requis de fournir aux habitants et aux consuls représentés et conseillés par Me Claude Drême, avocat, dont le nom se retrouve dans tous les actes se rapportant à l'histoire de notre ville, une copie des coutumes et de faire le serment exigé par elles.

La coutume fait bien mention du serment réciproque que doivent prêter le seigneur aux habitants en prenant possession de la seigneurie, et les habitants au seigneur, mais elle ne donne point le texte du serment. Toutefois cette formule est reproduite dans l'acte dressé par le notaire *Jehan Pomarède*, pour rendre aux habitants la coutume qui avait été égarée ou détruite, mais dont le seigneur possédait un exemplaire. Il s'agit des serments prêtés en 1490 par Guilaume de Stuer et, en 1581, par Louis de Caussade.

La baronnie de Tonneins-Dessous relevait immédiatement de la couronne ducale d'Aquitaine. Après la réunion de la Guienne à la couronne de France, l'hommage appartient au Roi comme duc de Guienne. C'est dans ce sens qu'il était rendu. Le seul devoir du baron était de fournir un homme d'armes et deux archers à l'arrière-ban.

Le seigneur avait, dans sa seigneurie, tout droit de justice haute, moyenne, basse, mère, mixte, impère et droit de guerre. La haute justice comprenait toutes causes civiles, réelles, personnelles, mix-

Digitized by Google

tes, sans aucune limite, et les matières criminelles, y compris les causes entrainant la peine de mort. C'était la justice mère, *merum imperium*. La justice moyenne embrassait toutes les matières civiles et les affaires criminelles lorsque l'amende ne dépassait pas 60 sols parisis. Elle comprenait la basse justice s'appliquant aux causes personnelles, jusqu'à la valeur de 60 sols parisis, et les simples délits dont l'amende ne dépassait pas dix sols.

Le seigneur jouissait, en outre, des droits suivants : faculté de délivrer les prisonniers; droit aux alluvions; droits sur les biens donnés à l'Eglise ; droits de halle, de pilori, de boucheries, de foires et marchés, d'hôpital, de château à fossés, pont-levis, tours, pavillons, girouettes, bastions, ravelins; droits honorifiques dans les églises paroissiales de Notre-Dame-de Mercadil, de Saint-Etienne-de-Gajoufet, de Saint-Germain de Rivière, de Saint-Blaise du Breil; droits honorifiques et de fondateur dans l'église des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François; droits de pontonage, de péage d'eau sur toutes les marchandises passant sur le fleuve, du péage par terre, passage d'eau, bateau de poste ; une charge de bois par chaque habitant ayant feu et lieu à Tonneins; l'hommage de treize seigneurs de fief.

Le baron de Tonneins avait pour principaux officiers un sénéchal et un bailli.

Le sénéchal était le lieutenant-général du seigneur et son représentant; le seigneur ayant cessé d'avoir un sénéchal, le bailli remplit cet office

Dans l'origine, le bailli était chargé de la défense de la ville et de la seigneurie ; mais cette charge devint bientôt purement judiciaire, et son titre, à Tonneins, se convertit en celui de juge.

Le sénéchal et le bailli étaient à la nomination et aux gages du seigneur.

La coutume s'occupe de l'organisation et des attributions des corps municipaux.

Quatre consuls nommés pour un an gouvernaient et administraient la ville. Ils élisaient entre eux secrètement les consuls qui devaient leur succéder l'année suivante, sans que le seigneur et ses officiers eussent le droit de prendre part à cette élection.

Les consuls nouvellement élus juraient la main sur les Evangiles, en présence du peuple assemblé, d'être bons, droits et loyaux, de

Digitized by Google

défendre les intérêts du seigneur et de la ville, de maintenir les droits de tous, pauvres et riches, amis et ennemis, suivant les fors, coutumes et franchises de la ville, de ne recevoir argent, salaire ni promesses, à raison des affaires de leur compétence.

Le peuple, à son tour, promettait aux consuls *obéissance*, *secret* et *aide*.

Les consuls élisaient parmi les prud'hommes de la ville un corps de jurats qui formait leur conseil. Celui qui avait été consul ne pouvait être réélu qu'après trois ans.

Le compte des consuls était rendu devant des commissaires nommés par le corps de jurade.

Les fonctions des consuls étaient gratuites. Leurs frais de voyages, dans l'intérêt de la ville et leur costume, consistant en une robe mi-partie de rouge et de noir et un chaperon rouge, étaient à la charge de la communauté.

Les deniers appelés patrimoniaux provenaient du produit de la grande forêt dite de La Gautrenque, au nord de la ville, et du produit des boucheries.

Les murs d'enceinte, les fossés, les fortifications appartenaient aussi à la ville à titre de franc-fief, à la charge des réparations.

Les deniers appelés casuels consistaient dans le produit des amendes, des quêtes et de ce qui provenait de causes accidentelles. Ceux-ci étaient spécialement affectés au pavé, aux murailles, aux fortifications ; les deniers patrimoniaux servaient à tous les services indistinctement.

Toute personne étrangère à Tonneins pouvait s'y établir après information sur sa moralité. La réception du bourgeois de Tonneins était ordinairement accompagnée d'un don fait à la ville par le récipiendaire. Ce don, d'abord de douze deniers, fut ensuite d'une hallebarde pour la défense commune.

Tout habitant pouvait quitter la ville pour aller résider ailleurs.

Le seigneur ne pouvait requérir ni quête, ni taille, ni logement, ni don, ni prêt, ni otages des habitants de la ville. Le mercredi de chaque semaine se tenait un marché, et chaque année, une grande foire commençant le jour de l'Ascension et finissant le jour de la Pentecôte.

Par erreur, on avait autorisé, dans la ville de Damazan, appelée

Digitized by Google

autrefois Château-Contal, une foire qui se tenait à la même époque que celle de Tonneins. Les consuls de Tonneins s'en plaignirent et le Roi d'Angleterre, réformant les lettres antérieures, écrit aux Consuls ce qui suit :

« Sciatis quod per nostras litteras quondam datas consulibus et « universitati bastide Castri Comitalis diocesis Agenensis, super nun- « dinis in eadem bastida tenendis et faciendis diebus et temporibus « quibus teneri et fieri consueverant ab antiquo apud Tonnex, de- « cepti quodammodo per ignorantiam facti prejudiciari nolumus in « aliquo dominis et consulibus loci de Tonenx antedicti quominus « nundine fiant et teneantur in eodem loco de Tonenx diebus et tem- « poribus consuetis, nos eisdem diebus vel temporibus nolumus ali- « quas nundinas fieri vel teneri apud Castrum Comitale prædictum, « sed aliis diebus et temporibus possint in eodem loco de Castro « Comitali nundine fieri et teneri quibus non prejudicetur dominis « consulibus aut univestati loci de Tonenx supradicti. » 4 juin 1289. (*Documents inédits* publiés par M. Philippe Tamizey de Larroque.)

Le bailli, les consuls et un certain nombre de jurats composaient la cour de justice du baron. Ce n'était cependant qu'une juridiction en première instance ; il y avait toujours faculté d'appeler.

L'appel, avant saint Louis, consistait à défier le juge à un combat par armes qui devait se terminer par le sang.

La justice se rendait au nom du seigneur, ainsi le défi aurait dû être fait au seigneur lui-même, mais, comme il y avait félonie à défier son seigneur, on appelait en champ clos les juges qui étaient les pairs des parties, et le combat judiciaire avait lieu avec eux.

Saint Louis abolit le combat judiciaire dans ses domaines et y substitua une forme d'appel qui était porté à la Cour du Seigneur immédiatement supérieur à celui dont la Cour avait rendu le jugement attaqué. On adopta peu à peu ce mode d'appel qui répondait à l'adoucissement des mœurs publiques. On trouve dans les anciennes coutume de Bordeaux divers appels jugés par la Cour du duc de Guienne, notamment un dans l'année 1291.

La coutume de Bouglon. rédigée par écrit dans la dernière moitié du XIIIe siècle, prescrit l'appel sans combat. D'après la coutume de Tonneins, remontant, comme nous l'avons déjà dit, à l'année 1301, les bourgeois de Tonneins pouvaient refuser le combat. On doit donc regarder comme certain que, à l'époque où la coutume de Tonneins

Digitized by Google

fut rédigée par écrit, la pratique des appels sans combat commençait à prévaloir.

J'ai dit que l'appel institué par Saint Louis était toujours porté de la Cour qui avait rendu le jugement à la Cour du seigneur immédiatement supérieur et auquel était dû l'hommage; il suivait l'hommage immédiat. Ainsi, l'appel des jugements rendus par la Cour d'un seigneur qui faisait hommage au seigneur de Tonneins était porté à la Cour du baron de Tonneins; l'appel des jugements rendus par celui-ci était porté à la Cour du duc de Guienne, ou pour les dîmes inféodées à la Cour de l'évêque de Sarlat; enfin, l'appel des jugements de la Cour du duc de Guienne se portait à la Cour du roi de France.

Après que la Guienne eut été réunie à la couronne, les appels des jugements rendus par la Cour du seigneur de Tonneins furent portés directement au parlement de Bordeaux.

Une chose d'une importance capitale m'a particulièrement frappé dans l'examen de nos vieilles coutumes : c'est le respect profond que nos pères avaient pour le serment; à chaque page, on trouve mention de serments déférés pour trancher des questions souvent importantes.

Ainsi, les discussions qui pouvaient s'élever entre le seigneur et les habitants se terminaient par le serment déféré non pas au seigneur, mais à l'adversaire du seigneur qui était cru sur son serment. Il y a beaucoup à apprendre dans l'étude sérieuse de notre vieux droit coutumier : Combien de préjugés admis avec trop de légéreté, et, sur la foi d'auteurs dominés par un esprit de parti, tombent devant un examen attentif et impartial de notre ancien droit !

(*A suivre*) ALPHONSE LAGARDE.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE.

Société du Musée d'Agen.

La Société du Musée d'Agen a tenu, selon l'usage, la séance générale annuelle dans la salle des pas-perdus de l'ancien Hôtel-de-Ville.

Étaient présents :

MM. Amblard, Joseph; Aunac, Félix; Aunac, Louis; de Boëry; Bladé; Brisse; de Bienassis, Paul; Baritaud,; O. Blavignac; A. Blavignac; Boulet; Bonnet; Courau; Crespy; Coumet; Duvignau; Dubarry de Lassalle; David; docteur Fourestié; Filhol; Fallières; Forges; Grange; Garroute; Gonzalès; docteur de Gaulejac; Guizot; de Groussou; Goux, Léon; Girot; Gayraud; Habasque; Hybre, Auguste; Landié; Lacroix; Lauzun, Philippe; Lhéritié; Laurens fils; Lapoque-Arrès; Laroche; Lagrèze; Laporte; de Lassalle; Montels; Marraud; Marcadet, Ulysse; Michel; Magen; Naissant ainé; Naissant jeune; Peyrard; Pucheran; Payen; Robineau fils, Recours; Rivals; de Simorre; Sensalva; Sabathié, Gaston; Sentini; Sénat; Tholin; Tourné.

M. Magen, président, donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

« C'est avec un plaisir mêlé pour la première fois de quelque regret, que je viens, en vertu de nos statuts, vous entretenir des progrès qu'a faits l'œuvre du Musée, depuis notre dernière réunion publique.

« Le plaisir nous vient des dons ou des offres généreuses, des efforts heureux, des encouragements et des espérances; le regret d'injustes reproches et d'allégations anonymes inspirées par le désir de semer des divisions.

« Si nous jugions avoir à nous défendre, nous dirions qu'on a eu grand tort de ne pas venir droit à nous, visière levée et cœur ouvert. N'ayant pas de goût pour l'autocratie ni de prétention à l'infaillibilité, nous ne demandons qu'à être avertis de nos erreurs, quand il nous arrive d'en commettre et de recevoir des conseils qui nous aident à les prévenir. Que sommes-nous, sinon vos mandataires, des serviteurs, non pas humbles, mais fidèles? Si nous occupons depuis cinq ans un poste qui nous permet de témoigner d'un dévouement actif, c'est un effet de vos très libres suffrages! Nous a-t-on vus, je

Digitized by Google

ne dis pas mendier, mais solliciter votre faveur, en faisant appel, comme de raison, à vos sentiments naturels de justice? Pas un de nous ne l'a fait, pas un n'y a songé. A quoi bon? Votre bienveillance, loin de nous être marchandée, allait au devant de nous toujours, de la façon la plus courtoise.

« Ce n'est, d'ailleurs, pas pour notre plaisir que nous sommes ici, Messieurs, et non point là, c'est pour le progrès de l'œuvre commune. Quand vous jugerez qu'il y a lieu de combiner, en changeant le personnel, et de mettre en jeu de forces nouvelles, vous n'y aurez nul embarras. Nous céderons la place volontiers, sans la moindre arrière-pensée, non seulement de défection, mais simplement d'indifférence. Vous nous verrez animés du même zèle, l'esprit tendu comme avant vers tous les points d'où le bien peut sortir et s'ingéniant à le faire naitre.

« Descendons un moment des généralités et abordons au plus près de la question. Un des griefs formulés, c'est le mode de votation qui qui fut pratiqué l'an passé, lequel consiste à dire *les mêmes*, pour n'avoir pas à inscrire vingt noms sur lesquels, d'ailleurs, on est d'accord. Mais cette forme collective, outre qu'elle est généralement suivie dans les Sociétés et les Cercles, outre, de plus, qu'elle ménage le temps, c'est vous, en définitive, vous en grande majorité qui, d'un mouvement spontané, d'entraînement pour ainsi dire, en fîtes la proposition. Il n'y eut pas plus pression de notre part qu'il n'y eut surprise de la vôtre. Un vote loyal, régulier, consacra, d'ailleurs, votre choix, sans provoquer d'opposition.

« Je me trompe et ici, Messieurs, le respect de la vérité me fait consigner un fait piquant. Le résultat du vote proclamé, l'honorable M. Laporte demanda, au nom d'un groupe moins nombreux que militant, l'insertion du procès-verbal dans les journaux qui paraissent à Agen. Le bureau s'empressa d'accueillir cette demande et le procès-verbal, copié quatre fois — grand travail, car il était long — sollicitait, deux jours après, l'hospitalité de nos feuilles publiques. Toutes l'accordérent hors une, et celle-là était précisément l'organe attitré du groupe protestataire. S'il y eut défaut de suite et de logique, il faut bien convenir, Messieurs, que ce ne fut pas de notre côté.

« Où nos dissidents, par exemple, ont raison, c'est quand ils disent que le nombre des membres de la Société, considérable au début, se réduit tous les jours. Cet état de choses est fâcheux. Nous le déplorons comme vous, mais en sommes-nous responsables? Accusez-en plutôt l'esprit agenais vif, léger, prompt à s'enflammer,

Digitized by Google

aussi prompt à se refroidir et à s'éteindre. En voici la preuve, Messieurs, une preuve historique et authentique. Je la tire d'un parchemin encore muni de son sceau, que je découvris, il y a quelques trente ans, dans un coin perdu de nos archives. Un peu avant la septième croisade, un moine, Hugues de Turenne, vint à Agen la prêcher. Tout le monde voulut l'entendre et tout le monde prit la croix. Les infidèles n'avaient qu'à se bien tenir. Quand il fallut partir, ce fut bien autre chose : tout le monde voulut rester. Comme ils s'étaient engagés par serment, la main droite posée sur l'Evangile, le pape les excommunia en masse. Plus tard, il est vrai, sur la prière du moine, il les releva de cette condamnation, qui constituait plus qu'une flétrissure, estimant que des gens aussi légers ne devaient pas être pris au sérieux. Ce qui eût été, partout, un cas pendable, n'était, à Agen, qu'une pécadille. Vous le voyez, rien n'est changé depuis 1256, et il est peu à présumer que l'entrée dans la Commission d'autres financiers et d'industriels, inaugure à Agen le règne d'une vertu autrement rare que l'or, la persévérance dans les entreprises. Essayez, pourtant, essayez, et si peu qu'il y ait succès, franchement, nous serons des premiers à nous en réjouir.

« Je ne vous tiendrai pas plus longtemps, Messieurs, sur ces petites misères, ayant à vous présenter le côté agréable de notre œuvre. La jolie porte du Musée qui s'ouvre sur la rue des Juifs a été, de la part de M. Dombrowski, l'objet d'une restauration intelligente et réussie ; il est juste de reconnaître qu'il a été assisté dans ce travail par M. Berne, entrepreneur des démolitions de la Halle. L'escalier intérieur, si élégant, mais si dégradé, a tenté aussi la passion restauratrice de notre excellent conservateur. Le consul de Vaurs, s'il revenait au monde, le retrouverait à peu près tel qu'il le vit sortir, il y a trois siècles, des habiles mains de son architecte. Quant à l'escalier qui conduit à la galerie des tableaux, il va être muni à son entrée d'une solide grille en fer, par l'ordre de M. le Maire, que nous nous plaisons à en remercier, cet accessoire étant d'une haute importance.

« Nous étions déjà redevables au zèle bienveillant de M. de Lafitte, de deux toiles d'effet magistral : *Henri IV d'Allemagne à Canossa* et *En Lorraine*. Toujours dévoué à nous servir, notre honorable député nous en a obtenu une troisième, *le Rebouteux*, que les critiques ont classé en bon rang parmi les meilleures du dernier salon. M. Lapoque a offert deux grands et beaux paysages, qui ont eu aussi l'honneur d'être exposés, et M. David, jeune amateur qui commence

Digitized by Google

à bien traduire ce qu'il voit et ce qu'il sent, un petit paysage plein d'aimables promesses. Que je n'oublie pas M. Calbet, pensionnaire du Conseil général à l'Ecole des Beaux-Arts, pour une étude de femme qui révèle un véritable tempérament de peintre.

« La salle d'archéologie s'est enrichie de dons précieux dus surtout à M. l'ingénieur en chef Duportal, directeur du chemin de fer de Bône à Guelma, qui a partagé avec nous une collection d'objets antiques recueillis par lui ou ses enfants dans les ruines de Carthage, d'Utique et d'Hippone. — Les travaux d'excavation pratiqués à Agen pour le Marché couvert ont mis au jour des marbres, des poteries, de beaux fragments de mosaïque, et une crosse épiscopale d'une bonne conservation, où l'art du XIIIe siècle a déployé sa richesse élégante. Ces choses belles ou curieuses ont pour nous, vous le comprenez, un particulier intérêt.

« Les connaisseurs en paléontologie remarqueront dans la salle Combes une défense de Dinothérium, qui est très belle et à peu près complète. C'est une pièce d'une grande valeur. Nos sincères remerciement sont acquis au généreux amateur qui s'en est dépouillé pour nous, M. le baron de Frère de Peyrecave, originaire de Montagnac, près d'Agen, aujourd'hui fixé à Jegun (Gers). — Remercions aussi M. Aunac, un bienfaiteur infatigable, qui a rapporté pour nous, des Pyrenées, une nombreuse collection de roches.

« Je n'en finirais pas, Messieurs, si, remplissant un agréable devoir, j'inscrivais ici tous les noms et tous les dons qui ont été signalés, dans nos journaux, par les soins de notre conservateur. Il y a lieu toutefois de rappeler que MM. Laffore ont offert un magnifique modèle d'escalier Renaissance et M. Ad. Tourrette, dont le patriotisme croit par l'éloignement, toutes sortes de curiosités ou d'objets d'art Portugais. Ajoutons, pour prouver par un second exemple que le souvenir du pays suit où que ce soit les bons cœurs, que M. le commandant Blin, un compatriote d'adoption, nous rapportait, il y a huit jours, d'Afrique, une collection des poissons et des mollusques qui jaillissent, avec les eaux profondes, des puits forés du Sahara.

« Tous les ans, Messieurs, au cours des vacances, notre Musée reçoit plus de visiteurs de distinction que dans les dix mois scolaires. Parmi les derniers venus, j'en citerai un, M. Hébert, membre de l'Institut et professeur de géologie à la faculté des sciences de Paris. A la vue de certaines pièces exposées dans la salle Combes, — notamment de la tête d'Ichyosaure, qu'il a touchée pour s'assurer qu'elle n'était pas un simple moulage et qu'il a longuement admirée, — il n'a

Digitized by Google

pu s'empêcher de dire que la collection du Muséum de Paris n'en possédait point de pareilles. Récemment, M. Braquehaye, ancien président de la Société archéologique de la Gironde, directeur des Ecoles de dessin de la ville de Bordeaux, m'avouait qu'ayant vu, il y a six ans, l'humble Musée de la rue Saint-Antoine et le voyant développé au centuple, dans un local merveilleusement approprié. il n'avait pu contenir sa surprise. Restons sur ces impressions, Messieurs. Elles valent plus, infiniment plus, que ce que je pourrais dire. »

M. Peyrard, trésorier, fournit le compte détaillé de l'année 1882. Il résulte de cet état que les recettes se sont élevées à la somme de 3,069 fr. 44 ; les dépenses, à la somme de 2,449 fr. 76. Le reste en caisse est de 619 fr. 68.

On procède ensuite à l'élection de la Commission pour l'année actuelle. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Ad. Magen ;
Vice-Présidents : MM. Aunac et Pucheran ;
Secrétaires : MM. Marraud et Tholin ;
Trésorier : Peyrard.

Membres de la Commission : MM. Bitaubé, Bladé, de Bourrousse de Laffore, Fumadelles, Garroute, Gouzet, de Groussou, Landié, Lhéritié, Martin, Payen, Randon, Gaston Sabathié, Sauriac, Thomas.

Un des Secrétaires, G. THOLIN.

M. Bladé et l'Institut de France.

La *Revue* s'estime heureuse de clore par une bonne nouvelle le cycle de sa neuvième année. Un de ses collaborateurs les plus fidèles, M. J.-F. Bladé, a été élu correspondant de l'Institut de France, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la dernière séance de l'année, qui a eu lieu le 31 décembre.

Nous n'avons pas à insister sur l'importance de la distinction dont notre compatriote vient d'être honoré, distinction qui le fait collègue d'un de nos amis, très connu, M. Tamizey de Larroque. Aucun de nos lecteurs n'ignore que le titre de correspondant de l'Institut est le prix hautement recherché et difficilement conquis de solides travaux d'érudition. Les statuts de l'Académie fixent à quarante en tout, pour la France et l'Etranger, le nombre des places à répartir.

Faire ressortir les mérites littéraires de M. Bladé serait une tâche

Digitized by Google

inutile ; tout le monde ici, plus ou moins, l'a goûté. Nous aimons mieux présenter la liste de ses principaux ouvrages. Elle est longue, mais, — faut-il le dire ? — c'est par là qu'elle vaut le moins.

Histoire.

1° *Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan ;* in-8°. Paris, 1861.

2° *Coutumes municipales du département du Gers ;* in-8°. Paris, 1864.

3° *Dissertation sur les chants héroïques des Basques ;* in-8°. Paris, 1866.

4° *Etude sur l'origine des Basques ;* in-8°. Paris, 1869.

Géographie historique.

1° *Etudes géographiques sur la vallée d'Andorre ;* in-8°. Paris, 1875.

2° *Géographie Juive, Albigeoise et Calviniste de la Gascogne ;* in-8°. Bordeaux, 1877.

3° *Notice sur la vicomté de Bezaume, le comté de Benauge, les vicomtés de Bruilhois et d'Auvillars et les pays de Villandraut et de Cayran ;* in-8°. Bordeaux, 1878.

Littérature populaire.

1° *Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac ;* in-8°. Paris, 1867.

2° *Contes populaires recueillis en Agenais ;* in-8°. Paris, 1874.

3° *Trois contes populaires recueillis à Lectoure ;* in-8°. Bordeaux, 1877.

4° *Poésies populaires en langue française, recueillies dans l'Armagnac et l'Agenais ;* in-8°. Paris, 1879.

5° *Proverbes et devinettes populaires recueillis dans l'Armagnac et l'Agenais ;* in-8°. Paris, 1880.

6° *Trois nouveaux contes populaires recueillis à Lectoure ;* in-8°. Agen, 1880.

7° *Seize Superstitions populaires ;* in-8°. Agen, 1881.

On nous en voudrait d'oublier deux opuscules où la verve de M. Bladé s'est abandonnée à demi, d'une façon très piquante : *Les exécuteurs des arrêts criminels d'Agen depuis la création jusqu'à la suppression de leur emploi*, in-8°, Agen, 1877, et *Révolutions andorranes, histoire d'une maison de jeu*, in-8°, Agen, 1879. Ah ! si, descendant des hauteurs où l'érudition se complaît, M. Bladé consentait à écrire les historiettes gasconnes qu'il conte si bien entre amis, quelle source de saine gaîté jaillirait au profit de tous !

AD. MAGEN.

Le Directeur-Gérant,

AD. MAGEN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les douze livraisons de l'année 1882.

1re et 2e Livraisons. — **Janvier-Février.**

Pages.

Annales de la ville d'Agen (*suite*), par J.-N. Proché. . . . 1
Excursion de la Société française d'archéologie dans le département du Gers, par M. Philippe Lauzun. . . . 25
Procès-verbal de la prise d'Agen par les Huguenots, publié par M. George Tholin. 41
Delanteras de Grada par M. H. Loho. 58
La place de la halle à Agen, édifices qui ont existé sur son emplacement, cloche de l'ancienne horloge, par MM. Ad. Magen et G. Tholin. 80
Trouvaille de monnaies à Astaffort, par M. Lacroix. 93
Société des Félibres de Paris, concours littéraire, progr. etc. 94

3e et 4e Livraisons. — **Mars-Avril.**

Promenades et paysages d'Agen, par M. G. du Mont. . . . 97
Annales de la ville d'Agen (*suite*), par J. N. Proché. . . . 109
Excursion de la Société française d'archéologie dans le dédépartement du Gers (*fin*), par M. Philippe Lauzun. 138
Entretien de l'autre monde, par M. J.-B. Goux. 158
Un charivari à Lectoure, par MM. G. Tholin et J.-F. Bladé.. 164
Lettres de naturalisation accordées par François II, à Vincent Piscilla, publiées par M. Ad. Magen. . . . 169
Poésies : Le bon Message, par M. X. 172
Le Lavoir, par M. Ch. de Batz de Trenquelléon. . 174
Bibliographie régionale : 1° *Poésies populaires de la Gascogne*, de M. J.-F. Bladé, compte-rendu par M. Ad. Magen. 176
2° *Dictionnaire des idiomes romans du Midi de la France*, de Gabriel Azaïs, compte-rendu par M. Ad. Magen. 184

Digitized by Google

Pages.

3° Publication du manuscrit historique de G. Lacoste sur l'histoire du Quercy, par M. J. Malinowski. 189

5e et 6e Livraisons. — **Mai Juin.**

Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon, confisqué en 1792, par M. G. Tholin. 193
Annales de la ville d'Agen (*suite*), par J.-N. Proché. 212
L'amour au village (1re partie), par M. J.-B. Goux. 237
Un autographe de Jasmin, par M. Ch. Baradat. 254
La tour de Hautefage, par M. G. Tholin 258
Les emblêmes patriotiques, par M. le docteur Couyba. . . 261
Les Memorandums des consuls d'Agen, par M. Ad. Magen. 264
L'instruction publique à Agen en 1794, par M. Ad. Magen. 277
Poésie. Chacun son lot, par M. Ch. de Batz de Trenquelléon. 285
Bibliographie et chronique régionales. 1° *Etudes sur le système du régime dotal sous le Code civil*, de M. Jouitou, par M. J.-F. Bladé; 2° Les artistes agenais à l'exposition de 1882, par M. C. P. 289

7e et 8e Livraisons. — **Juillet-Août.**

Notice concernant les domaines agenais des Alaman et de leurs successeurs immédiats, d'après des documents inédits (XIIIe, XIVe siècles), par MM. E. Cabié et L. Mazens. 293
Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon, confisqué en 1792 (*fin*), par M. G. Tholin. 310
L'amour au village (2e partie), par M. J.-B. Goux. 322
Annales de la ville d'Agen (*suite*), par J.-N. Proché. . . . 341
Deux montres d'armes du XVIe siècle, publiées par Ad. Magen. 369
Bibliographie régionale. *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, de M. Fr. Moulenq, compte-rendu par M. Ad. Magen. 386

9e et 10e Livraisons. — **Septembre-Octobre.**

La ligue au Port-Sainte-Marie, par M. Ad. Magen. 389
Une promenade à l'étang de Quérigut, par M. L. Lacroix. . 409
Inventaire d'un mobilier de grande dame en Gascogne, en 1677, communiqué par M. le marquis de Galard. . 417

Digitized by Google

Pages.

Annales de la ville d'Agen (*suite*), par J.-N. Proché. . . . 428
L'amour au village (3e partie), par M. J.-B. Goux.. 451
Notice sur la ville de Tonneins, par M. A. Lagarde. . . . 461
Poésie. Le poète, par M. Elie Fourès. 475
Bibliographie et Chronique régionales. 1° *Epigraphie gallo-romaine du Gers*, de M. Cazauran, compte-rendu de M. Ad. Magen ; 2° M. de Lacaze-Duthiers et les laboratoires marins de Roscoff et de Banyuls, par M. J. Clarétie ; 3° Lettre au Directeur, par M. J.-F. Bladé. 484

11e et 12e Livraisons. — **Novembre-Décembre.**

Introduction à une bibliographie des Journaux et Revues de l'Agenais, par M. Jules Andrieu. 485
Quatorze superstitions populaire de la Gascogne (*fin*), par M. J.-F. Bladé.. 492
L'amour au village (*fin*), par M. J.-B. Goux. 515
Annales de la ville d'Agen (*suite*), par J.-N. Proché. . . . 529
Notice sur la ville de Tonneins (*suite*), par M. A. Lagarde. 562
Chronique régionale. 1° Séance générale annuelle de la Société du Musée d'Agen, par M. Tholin ; 2° M. Bladé nommé correspondant de l'Institut de France, par M. Ad. Magen. 572

AGEN — IMPRIMERIE NOUBEL & Ve LAMY, SUCCESSEURS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06848 0766

Digitized by Google

Digitized by Google